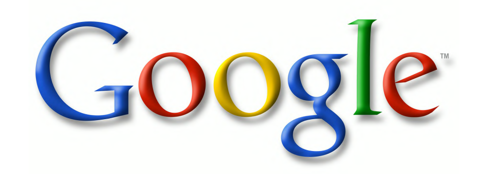
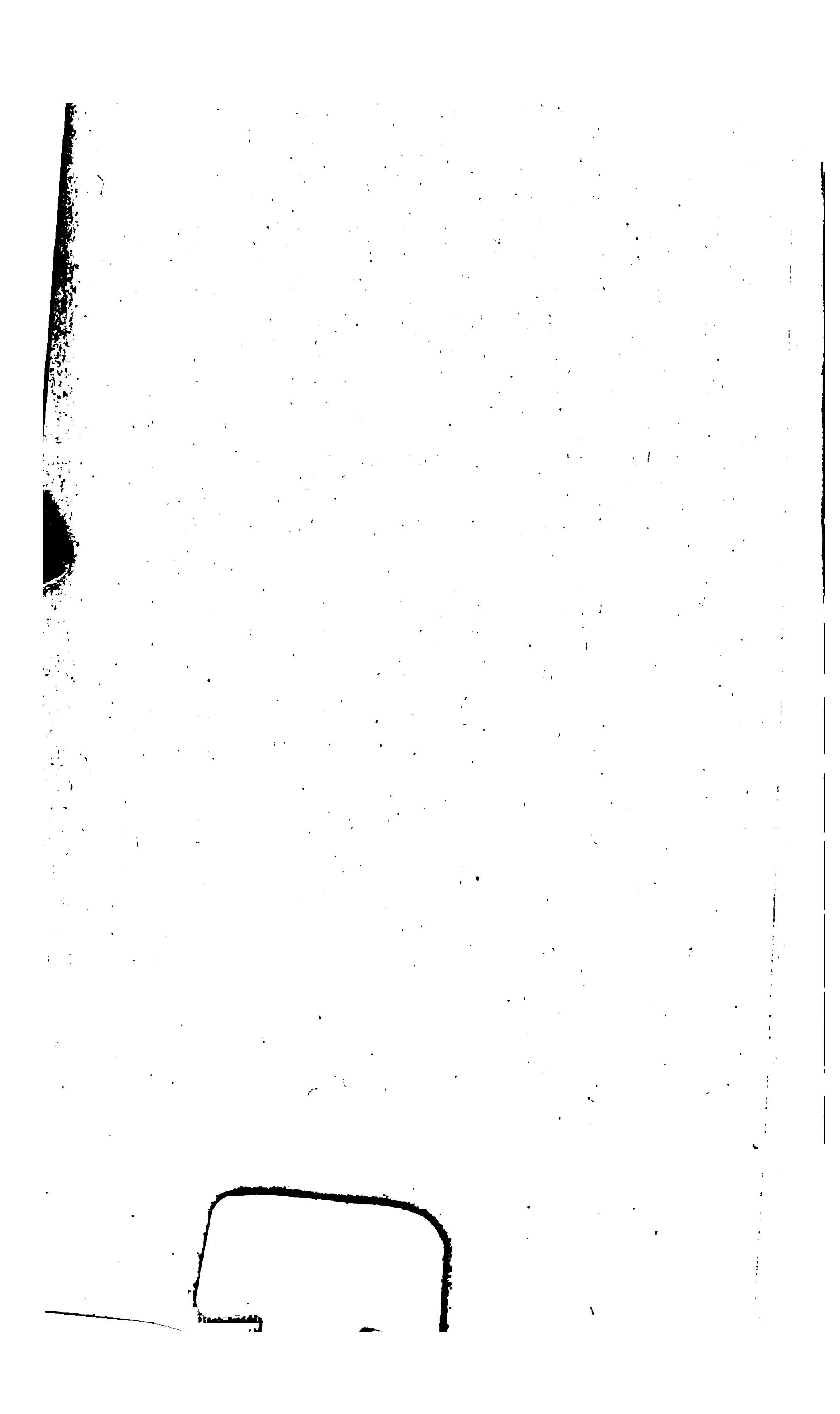

Google



HISTOIRE

de la conquête

DE LA LOMBARDIE

PAR CHARLEMAGNE

HISTOIRE

de la conquête

DE LA LOMBARDIE

PAR CHARLEMAGNE

ET

des causes qui ont transformé dans la haute Italie la domination française
en domination germanique sous Othon le Grand

PAR T. DE PARTOUNEAUX

Verba utilia quæsivi.
[Ecclés., c. XII.]

TOME I

BRUXELLES
WOUTERS, RASPOET ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
8, rue d'Assaut

1843

AVANT-PROPOS.

A mille ans de distance l'une de l'autre, deux puissances formidables se prirent à menacer la vieille couronne des rois en Europe.

Vers la fin du VIIIe siècle, ce fut la féodalité.

Les dernières années du XVIIIe siècle ont frémi au choc sanglant de la démocratie.

La chute de la race mérovingienne fut une première victoire des grands sur la royauté. Une nouvelle race de rois supplanta la première dynastie, et refoula, par le génie de ses premiers chefs, le flot qui l'avait portée au trône, mais qui, brisant ses digues, finit par submerger les trop faibles successeurs de ces grands hommes.

Le VIIIe siècle vit, à son déclin, rayonner l'astre de Charlemagne, comme le XVIIIe, près de sa fin, salua, mille ans après, l'étoile de Napoléon.

Napoléon, s'élevant sur les débris de la vieille monarchie capétienne renversée par les passions populaires, obtint sur la démocratie qui lui avait servi de piédestal, le triomphe que le fils de Pepin avait obtenu sur les grands vassaux.

Charlemagne laissa à sa dynastie la lourde tâche de lutter contre le principe qui avait fait sa puissance et qui finit par triompher de la faiblesse de ses successeurs.

Napoléon, le premier et le dernier roi de sa dynastie, a légué le péril de cette grande lutte à des dynasties plus anciennes ou plus récentes que la sienne.

Parmi les rapprochements qui semblent lier les deux extrémités de cette large période de mille ans, il n'en est pas de plus saillant que la conquête de l'Italie qui termine le VIIIe et le XVIIIe siècles, et que l'avénement au trône impérial des deux héros de ces deux époques, solennité qui ouvre si majestueusement les siècles IXe et XIXe.

La grande figure de Charlemagne vivait au fond de la pensée du jeune et brillant élève de Brienne, quand celui-ci donnait à une de ses immortelles victoires [1] le nom d'une des royales résidences en Italie du vainqueur du roi Didier, et lorsque la circonscription administrative qui renfermait la vieille capitale des rois lombards et francs [2], recevait aussi, du vainqueur de *Marengo*, le nom d'un autre de ces palais de plaisance d'où se dataient les décrets impériaux de Charlemagne et de ses successeurs.

L'Italie de Charlemagne eut ses ducs d'Istrie, de Padoue, de Tarente, ses princes de Bénévent; ces titres ont reparu dans l'Italie de Napoléon, sinon aussi puissants, au moins environnés d'une égale auréole de gloire.

Charlemagne fut le réparateur des maux éprouvés par l'Église; Napoléon releva les autels renversés par une révolution délirante. Le premier persévéra dans son zèle pieux; on sait que le second ne conserva pas dans toute sa pureté la gloire de restaurateur du culte de nos pères.

L'un et l'autre, peut-être, ne firent en cela que suivre l'impulsion de leur siècle.

Le IXe siècle, quant à la puissance de l'idée religieuse, était en progrès en Europe et s'acheminait vers l'époque des pèlerinages armés, auxquels on donna le nom de *Croisades*.

On ne sait pas, pour les idées religieuses, ce qui se cache dans l'avenir; mais ce que nous savons, c'est que le XIXe siècle fut précédé d'un philosophisme dangereux, dont 93 fut une sanglante conséquence, et qui, entrant dans les convictions de Bonaparte, fit que la mesure réparatrice adoptée par lui fut moins une inspiration de sa conscience qu'un moyen de mieux saisir le pouvoir et de l'affermir dans ses

[1] Bataille de *Marengo*.

[2] MILAN fut le chef-lieu du département d'*Olonne*, du nom d'une ancienne résidence impériale près de Pavie; de même qu'ALEXANDRIE fut le chef-lieu du département de *Marengo*.

mains; car le grand homme sentait que, sans l'idée religieuse, tout peut bien se détruire, mais rien s'édifier.

Son puissant génie, tout en muselant ce cynique scepticisme qui croyait qu'on peut violemment ôter aux peuples les lois divines, comme on abroge les codes humains, lui a donné parfois de déplorables gages de ses sympathies secrètes, et a laissé l'esprit désorganisateur essayer de miner la société, d'abord par le doute, plus tard par l'indifférence.

Charlemagne eut ses capitulaires, Napoléon ses codes immortels. Tous les deux tentèrent de rendre uniformes les lois de leur vaste empire; tous les deux ne voulurent qu'un poids et une mesure dans toute l'étendue de leurs États; tous les deux créèrent des royaumes et des rois, et ne virent, dans ces rois de leur façon, que des délégués de leur souveraine puissance.

L'un subit lui-même les conséquences de cette faute; l'autre les légua à ses fils et petit-fils qui en furent les victimes.

Napoléon à Milan prit sur l'autel la couronne de fer et se la posa sur la tête.

Charlemagne reçut, à la vérité, des mains du pape le diadème impérial, mais il voulut qu'on pensât qu'il n'avait été posé sur son front que par surprise, et nous le verrons exiger de son fils, à Aquisgrana, qu'il s'en couronne lui-même comme venant de Dieu seul.

Ce souvenir se révèle tout vivant et se résume dans le mot de Napoléon qui retentit sous la voûte du dôme de Milan :

« *Dieu me la donne, malheur à qui oserait y toucher.* »

Même sobriété dans les repas, même recherche de simplicité dans leur mise habituelle; même puissance, même entraînement sur l'esprit du reste des hommes; une égale ambition avec des moyens inégaux de la satisfaire; car n'ayant qu'à suivre la voie agrandie par son génie, mais déjà tracée par son père et son aïeul, Charlemagne n'eut pas besoin, pour se créer une puissance et enchaîner la fortune à son char, d'autant d'efforts de génie que l'homme qui, d'abord seul, sans appui, sans nom, et devenu bientôt, par la victoire, maître de la moitié de l'Europe, fut surpris s'écriant avec amertume et comme prévoyant l'éclipse de son étoile :

« *Que ne suis-je mon petit-fils !* »

Enfin Charlemagne descendit dans la tombe en 814. L'année 1814 vit Napoléon, vaincu, déposer la couronne impériale.

Quant à la double conquête de l'Italie par ces deux grands hommes, si l'une fut plus durable, l'autre fut plus glorieuse.

Il fallut peu de peine à Charlemagne pour se rendre maître d'un peuple qui, abandonnant son roi, se livrait lui-même à l'heureux triomphateur, appelé au delà des Alpes par le souverain pontife; tandis que l'imagination s'étourdit au détail des premières campagnes qui rendirent Bonaparte, malgré Vienne, Rome et l'Europe, arbitre du sort de l'Italie : prodigieuses conceptions, faits immenses que l'on voit s'accomplir sans les comprendre, monument d'orgueil national qui survit à la conquête, qui console du revers, et qui reste, pour tous les peuples et pour tous les âges à venir, comme le type et la limite de ce que peut concevoir, de ce que peut effectuer de grand et d'audacieux le génie guerrier de l'homme.

On connaît, dans toutes ses glorieuses circonstances, ce drame récent et rapide qui, un moment, a semblé faire renaître pour l'Italie l'empire des Francs fondé par Charlemagne : drame dont l'issue a bientôt fait rentrer la Lombardie sous l'autorité des empereurs d'Autriche.

On ne connaît pas autant les vicissitudes qui ont amené la conquête de la péninsule par le chef des carlovingiens ; on ne connaît pas autant les phases de cette domination française qui, d'une occupation étrangère, ce fléau des nations, fit, cette fois, un bienfait pour le peuple subjugué ; on connaît aussi peu les événements, les crimes, les fautes qui, jetant l'Italie sous la puissance germanique, ont créé des droits invoqués depuis dix siècles, et soutenus avec un succès presque toujours constant par le premier et le plus puissant souverain d'Allemagne.

C'est sur cette période historique, restée obscure, que nous allons chercher à répandre quelques clartés.

Première Époque.

—

LIVRE Ier.

—

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Léon l'Isaurien, empereur d'Orient, persécute les saintes images. — Rome et une partie de l'Italie s'insurgent; l'empereur envoie des troupes. — Luithprand, roi lombard, marche au secours de Rome qu'il sauve du péril, mais qu'il veut asservir à son profit. — Grégoire III implore l'aide de Charles-Martel; le héros franc meurt au moment où il se dispose à passer les Alpes. — Pepin est proclamé roi. — Rachis et Astolphe menacent de nouveau Rome. — Le pape Étienne II se rend à la cour des Francs. — Sacre de Pepin; ce prince passe les Alpes, châtie Astolphe et fait donation aux papes de l'exarchat et de la Pentapole. — Vaines protestations de la cour d'Orient. — Mort de Pepin. — Partage de ses États entre ses deux fils, Carloman et Charlemagne. — Résultat de l'alliance des papes et des maires du palais.

Voici ce qui s'est dit dans le VIIIe siècle et ce que beaucoup d'écrivains ont répété depuis :

Un marchand colporteur de mercerie, natif d'Isaurie et appelé Conon, fit un jour la rencontre de deux juifs magiciens; il leur demanda son horoscope; on lui prédit que s'il s'engageait dans les armées impériales, il deviendrait empereur. On lui prédit en outre que son règne serait des plus heureux, s'il promettait par serment de faire détruire toutes les images des saints honorés par les chrétiens.

Conon prit du service dans les troupes de l'empire; c'était l'époque où les soldats poussaient la licence jusqu'à élire les empereurs, et imposaient aux peuples des maîtres de leur choix. Conon joignait au don d'un brillant extérieur, un caractère audacieux et propre à séduire, à entraîner la multitude.

La prédiction des magiciens eut son effet; l'heureux aventurier fut,

sous le nom de Léon l'Isaurien, proclamé empereur à la place de Théodose III [1].

Quand Léon se vit affermi sur le trône, il se souvint de son serment, et ordonna qu'on détruisît les images dans toutes les églises. Vainement saint Jean Damascène s'éleva contre cette impiété [2].

Léon publia de nombreux et véhéments édits dans toute l'étendue de l'empire : plusieurs peuples d'Italie en furent émus et se révoltèrent.

Les sectateurs de cette erreur nouvelle furent appelés *iconoclastes*, de deux mots grecs qui signifient *briseurs d'images*, ou *iconomaques*, dérivant aussi de deux mots grecs et signifiant *ennemis des images*.

Que la rencontre de Conon et des deux juifs soit de l'histoire ou une fable, peu importe. Ce qui est certain, c'est que Léon, à peine consolidé sur le trône, voulut tout d'un coup enlever aux peuples les objets de leur culte ; qu'on désobéit, qu'on se révolta, qu'il voulut punir et réprimer, qu'il persécuta, et qu'il devint tyran pour soutenir une aveugle hérésie.

Les Lombards régnaient en souverains, depuis près de deux siècles, sur une grande partie de la péninsule italique.

Luithprand, leur roi, prince ambitieux et habile politique, profitant des troubles soulevés par le schisme de Léon, s'empara de l'exarchat de Ravenne, qu'il érige en duché et qu'il donne à Hildeprand son neveu.

Grégoire II occupait à cette époque la chaire de saint Pierre ; sa piété gémit des erreurs et des excès de Léon, mais la prudence du pontife redoute les contre-coups de la colère de l'empereur. Les Vénitiens s'arment à sa prière, fondent sur Ravenne, en chassent les Lombards, et y rétablissent l'exarchat qui rentre sous la domination des Grecs.

[1] Le R. P. PINCHINAT, *Dictionnaire sur l'origine de l'idolâtrie*, art. *Léon*.

Voltaire dit qu'il est honteux qu'au XVIIIe siècle on répète encore cette ancienne fable *des deux juifs*. « Les historiens qui croient qu'on peut ainsi prédire l'avenir, » ajoute l'écrivain philosophe, sont bien indignes d'écrire ce qui est passé. » (*Essai sur l'histoire générale*, ch. 10, *Guerre civile pour les images*.)

Le P. Pinchinat dit que les juifs avaient l'habitude de prédire le pouvoir suprême à tous ceux qu'ils voyaient hardis et ambitieux : cette prédiction aurait été faite aussi à *Jesid Ier* et à *Jesid II*, califes des Sarrasins ; l'un et l'autre, ajoute le R. P., moururent peu de temps après avoir donné leur édit contre les images.

[2] Jean DAMASCÈNE, au titre *Christiano categori*, *sand. heres.*, 130. — BURON, an 722, et BELLARM., lib. 3, *de Sanctis*, cités par Pinchinat.

Certes ce fut là un grand service rendu par le pape à la cour du Bosphore; mais les bons offices de l'homme que l'on hait pèsent plus qu'une injure. On les nie, ou on les déprécie si on ne peut les nier, et la haine s'accroît de tout le poids de la reconnaissance dont on eût payé le même service rendu par tout autre qu'un ennemi. Il est des rois qui prennent plus de souci pour l'échec d'une capricieuse idée, d'une fantaisie, d'une théorie folle, que pour la perte d'une ou de plusieurs provinces. Ce Grégoire III, qui a rendu Ravenne à Léon, n'est-il pas l'obstacle le plus redoutable que l'empereur rencontre dans ses projets subversifs du dogme catholique? Dès lors Léon ne voit qu'un ennemi dans Grégoire. Prompte à discerner ce qu'a eu d'intéressé l'officieuse démarche du chef de l'Église, cherchant, dans le secret mobile de cette démarche, un prétexte pour refuser toute gratitude à son heureuse issue, sa haine accuse le pontife d'avoir, dans cette circonstance, agi plus pour lui-même que dans l'intérêt de l'empire.

A l'injustice, à l'ingratitude, vient se joindre la perfidie la plus noire; impuissante pour s'assouvir ouvertement par la force, cette haine implacable ourdit dans l'ombre de lâches tentatives d'assassinat contre le pontife; mais les trames de Léon sont découvertes, elles échouent par le zèle des Romains qui, révoltés de tant d'iniquités et se formant en république, défèrent au pape Grégoire, sur la ville et le duché de Rome, une sorte de surintendance qu'on regarde comme le principe de la souveraineté des papes [1].

L'empereur envoie des troupes contre Rome; les Lombards, qui cependant ont eu de récents motifs de plaintes contre le pape, marchent à son secours et le sauvent du péril qui le menace.

La fureur de Léon, qu'exaspèrent tant d'obstacles, éclate en nouveaux édits; l'Italie répond à ces menaces par une insurrection nouvelle.

On brise les statues de l'empereur; on chasse ses délégués; on

[1] *Histoire de l'Église*, par Berault-Bercastel, tome IV, page 76.

Puffendorf fait remarquer que les souverains pontifes ne devinrent seigneurs de Rome que longtemps après, et que ce ne fut même pas dans cette ville qu'ils obtinrent d'abord la souveraineté temporelle, mais bien plutôt dans l'exarchat de Ravenne, dans la Pentapole (ou marche d'Ancône) et dans le duché de Rome.

« Pendant cette espèce d'interrègne que les Romains se procurèrent par leur » rébellion, ajoute cet auteur, il y eut toujours dans leur ville quelques officiers des » empereurs grecs. » (Puffendorf, *Introd. à l'Histoire de l'Univers*, tome II, p. 63, édit. in-4°.)

parle de marcher jusqu'à sa capitale pour le renverser du trône : le pape parvient à empêcher l'exécution de ce projet au moins téméraire [1].

Luithprand met à profit ces désordres et tourne contre le saint-siége des armes qu'il semble n'avoir prises d'abord que pour sa défense ; il réunit sous sa domination une partie de la Romagne et de la marche d'Ancône ; son ambition croissant avec le succès, il marche sur Rome, sous prétexte d'aider l'exarque de Ravenne à faire rentrer les Romains sous l'obéissance des empereurs. Ses troupes étaient déjà campées dans les prairies de Néron, situées entre le Tibre et l'église de Saint-Pierre, vis-à-vis le château Saint-Ange, lorsque le pontife, résolu à délivrer son peuple ou à s'immoler pour lui, sortit courageusement au-devant du Lombard.

Luithprand se laisse toucher par les remontrances du pape, se prosterne à ses pieds, et lui promet non-seulement de retirer ses troupes de la Romagne, mais encore de le protéger contre ses ennemis.

A cette nouvelle, le ressentiment de Léon ne connaît plus de bornes; il confisque les patrimoines que l'église romaine possédait en Sicile, dans la Calabre et dans les autres provinces de l'empire, et il menace Rome d'envoyer contre elle une puissante armée.

Sur ces entrefaites, l'Église eut à déplorer la mort de Grégoire II. Le prêtre Grégoire assistait aux funérailles du saint pontife, lorsque, comme par une conspiration spontanée, le peuple romain l'enleva de force et le porta sur la chaire apostolique [2].

C'était un homme d'une rare science, d'une charité exemplaire, et qui, à la plus angélique douceur, joignait une grande fermeté et la prudence d'un profond politique.

Léon espérant rencontrer, dans le successeur de Grégoire II, un pontife plus souple et plus prêt à se courber sous le caprice de ses erreurs; peut-être aussi ne se sentant pas en mesure, pour le moment, d'exécuter ses menaces contre l'Italie, se contenta de continuer, par des décrets violents et des actes de vandalisme, la guerre contre les images et les confesseurs de la foi romaine en Orient.

[1] *Teop.*, an VII, PUFFENDORF, *Introd. à l'Histoire de l'Univers*, tome II, page 61. — *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome IV, pages 77 et 78.

[2] *Hist. de l'Égl.*, tome IV, page 80.

Grégoire, pour mettre un terme à ces persécutions, lui adressa des lettres remarquables par la force du raisonnement aussi bien que par la dignité du langage, et dont l'extrait qui suit trouverait, de nos jours encore, des occasions fréquentes d'une juste application :

« Apprenez, écrivait à l'empereur le sage pontife, qu'il n'appar-
» tient pas aux rois de décider en matière de religion, mais seule-
» ment aux évêques. Comme les prélats qui sont préposés aux églises
» s'abstiennent des affaires politiques, les princes du siècle doivent
» s'abstenir des affaires ecclésiastiques, et chacun doit se borner à
» l'autorité qui lui a été commise par le ciel [1].

» Le sanctuaire et le palais ont des ministres différents qui ne doivent
» pas même porter leurs regards dans leurs districts séparés. . .
» . . . .
» C'est vous qui faites la guerre que souffre l'Église ; tenez-vous en
» repos, elle sera en paix, et les désordres finiront.

» La religion jouissait d'une paix profonde quand vous avez excité
» les combats et les scandales. . . . .
» . . . .
» Vous croyez nous épouvanter en disant : *J'enverrai à Rome briser*
» *l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire chargé*
» *de chaînes, comme autrefois le pape Martin;* mais ignorez-vous
» comment la haine que vous portez à l'Église a soulevé tout l'Occi-
» dent contre vous? Vous êtes moins pour nous un objet d'alarme
» que de pitié. Nous avons eu la douleur de voir abattre vos portraits
» et de les voir fouler aux pieds.

» Les Lombards, les Sarmates et d'autres peuples du Nord ont
» fait des courses dans la province de Ravenne, se sont emparés de
» cette ville, et ont chassé vos officiers pour mettre les leurs. Ils
» veulent traiter de la même manière celles de vos places qui sont
» les plus proches de nous, sans en excepter Rome. Et quelles sont
» vos ressources pour les défendre? Restez donc convaincu que vos
» menaces ici n'ont rien de terrible. Les papes, au contraire, sont
» devenus des médiateurs utiles pour vous entre l'Orient et l'Occi-
» dent [2]. »

Le prêtre George, chargé de porter ces lettres à l'empereur, fut

[1] *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome IV, page 81 ; tome VII, Conc., page 26.
[2] *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome IV, pages 81 et 82.

arrêté en Sicile, avant même de parvenir à Constantinople. Un ordre de Léon le frappa d'exil. Ainsi procèdent les despotes de tous les temps. Un message déplaît; s'ils ne peuvent atteindre celui de qui il émane, leur rage stupide poursuit et frappe le messager. D'autres exhortations du pontife n'ont pas un plus heureux résultat. L'empereur, toujours plus irrité, arme de nombreux vaisseaux que les flots de l'Adriatique détruisent en vue de cette Italie qu'ils sont venus menacer. Ce coup fut fatal à sa puissance en Occident.

Luithprand, dont l'ambitieuse politique s'est servie du zèle religieux des Italiens pour affaiblir l'autorité des empereurs grecs, se sentant si bien secondé par l'imprudent Léon, et par le récent désastre de sa flotte, croit le moment venu enfin d'établir et d'étendre en Italie son autorité sur les débris du pouvoir impérial.

Des motifs de querelles manquent rarement entre des États contigus. A défaut de motifs fondés, la force et l'astuce savent au besoin se créer des prétextes. Ainsi fait Luithprand en cette occasion : disons mieux, il reprend les armes sans daigner chercher une excuse à son agression nouvelle : quatre villes dépendantes de l'État romain tombent en son pouvoir, et son armée reparaît plus menaçante que jamais sous les murs de Rome.

Le péril était imminent : Léon, quand bien même il l'eût voulu, n'aurait pu secourir le pontife ; le reste de l'Italie tremblait au seul nom du roi Lombard. Grégoire ne vit de salut que dans la protection du héros qui, à cette époque, remplissait le monde du bruit de ses triomphes et de sa gloire.

Charles-Martel, sans porter en France le titre de roi, en avait toutes les prérogatives et tout le pouvoir. Les exploits de ce prince avaient rendu redoutables au loin le nom et les bannières de la France.

Grégoire III invoque son secours contre ce qu'il appelle, dans sa supplique, la violence et l'avidité sacrilége de Luithprand.

« Gardez-vous d'ajouter foi aux propos artificieux des Lombards, » ajoute le pontife. Pour vous assurer de l'état des choses, envoyez » ici quelque ministre fidèle qui voie de ses propres yeux les excès » de la tyrannie sous laquelle nous gémissons, l'opprobre de l'Église, » la spoliation des autels, les flots de larmes et de sang des citoyens » et des pèlerins. »

Grégoire conjure ensuite Charles-Martel de ne pas préférer l'amitié des rois lombards à celle du chef de la chrétienté.

Parmi les titres dont il flatte sa puissance on remarque celui de prince *très-chrétien* [1], que, pendant plus de dix siècles, nos rois se sont transmis comme un des droits de la couronne de France.

Le zèle et la politique de Charles-Martel se trouvèrent combattus par les sollicitations du pape.

Éprouvé par trente ans de règne, Luithprand, prince habile et d'une grande valeur, avait rendu naguère à la France un service signalé. Les Sarrasins s'étant emparés, peu de temps auparavant, d'Avignon, de Marseille et de quelques autres villes de la France méridionale, Charles-Martel avait demandé contre eux l'assistance de Luithprand; le roi lombard s'était hâté de lui porter secours. A l'approche des deux armées, les Sarrasins évacuèrent les contrées qu'ils venaient d'envahir.

C'est peu de temps après le succès de cette coopération des Lombards que Charles-Martel eut à répondre aux messages du pape. Les grands de la terre gardent quelquefois la mémoire d'un bienfait reçu, mais jusqu'à l'heure seulement où l'intérêt de leur politique leur en prescrit l'oubli et leur commande l'ingratitude. Il est rare que cette heure tarde à sonner. Deux fois Charles, alléguant des traités qui le lient avec Luithprand, renvoie au saint-père, avec des présents magnifiques, mais sans aucune promesse de secours armé, les légats qu'il lui a députés. Il prend toutefois le parti de la négociation avec le roi lombard, et lui représente qu'un prince chrétien ne peut, en honneur et conscience, tourmenter le père commun des fidèles et s'emparer des biens de l'Église. Luithprand se montre sourd à ces remontrances que n'appuie aucune démonstration menaçante.

Grégoire, que ne peuvent rebuter les hésitations de Charles, le supplie, pour la troisième fois, de lui accorder un secours plus efficace: jugeant que le plus sûr moyen de le déterminer est de flatter son ambition et son intérêt, le plus fort des stimulants, il lui offre le consulat.

Charles se laisse enfin séduire par cette promesse et signe un traité avec Rome dont il se déclare le protecteur; il se disposait à passer avec une armée en Italie, quand il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau. La nouvelle seule du traité sauva Rome de ses dangers présents. En effet, dès qu'il en avait eu avis, Luith-

[1] *Gesta Pontif. rom.*, in-f°, tome Ier, page 360.

prand s'était hâté de restituer au saint-siége toutes les terres qu'il lui avait enlevées, et dont le revenu annuel s'élevait à plus de trois mille livres d'or.

L'issue de ces querelles fut donc pour le moment bien pacifique; mais elles eurent pour effet immédiat d'attirer l'attention et les regards des princes francs vers l'Italie, et, pour résultat final, de détruire, dans cette belle contrée, la puissance non-seulement des empereurs de Constantinople, mais encore des rois lombards, qui se perdirent en voulant s'enrichir des dépouilles de l'Orient et du saint-siége.

Grégoire III et Léon ne survécurent pas longtemps à Charles-Martel. Zacharie remplaça Grégoire; il réconcilia Luithprand avec la chaire de saint Pierre et en obtint de grands avantages.

Mais au point où en étaient les choses, les raccommodements ne pouvaient être que des trêves passagères. Trente années d'un règne tel que celui de Luithprand, avaient donné aux événements une impulsion contre laquelle Luithprand lui-même eût vainement lutté.

Qui sait si, entrevoyant au moment de sa mort l'abîme creusé sous le trône lombard, ce prince ne voulut pas, par cette réconciliation avec le saint-siége et par ses tardives concessions, conjurer le péril et tracer une nouvelle voie à ses successeurs. Mais la voie fatale était irrévocablement ouverte aux empereurs pour compromettre en Italie un reste de dignité et d'influence par la poursuite insensée d'une autorité qui ne devait plus leur revenir, et aux rois lombards pour courir à une perte inévitable en poursuivant un but décevant qu'ils ne devaient jamais atteindre.

Ainsi Rachis, d'abord duc de Frioul et puis roi de Lombardie, porte, à peine élevé au trône, ses armes dans la Pentapole, et met le siége devant Pérouse. A là vérité, vaincu par les supplications du pape Zacharie, qui va le trouver dans son camp, ce prince dépose et glaive et couronne pour se retirer au mont Cassin. Mais Astolphe, son frère et son successeur, se hâte d'envahir l'exarchat de Ravenne, et de là se porte sur Rome, qu'il menace de destruction si elle ne lui ouvre ses portes. Folles équipées, qui ne firent qu'avancer l'heure de la domination des Francs.

Charles-Martel, en mourant, avait laissé deux fils [1], Carloman et

[1] On parle aussi d'un troisième fils de Charles-Martel, Grifon, qu'il aurait eu de Sénéchilde la Bavaroise. (Les deux autres étaient fils de Rollande l'Austrasienne). L'exiguïté de l'apanage échu à Grifon, tandis que ses frères avaient eu des royaumes

Pepin ; il leur transmit sa puissance, sans le nom de roi que, malgré l'éclat de sa gloire, il n'avait osé prendre.

Le titre de roi, force et prestige des princes légitimes, est un fardeau plus lourd que l'exercice réel de la toute-puissance pour quiconque n'a d'autre titre à la domination que l'éclat du génie. Abri du sujet ambitieux qui conspire à son ombre, le trône devient un péril pour le sujet couronné.

Carloman, l'aîné des fils de Charles, eut la Souabe, nommée depuis Allemagne, l'Austrasie et la Thuringe, c'est-à-dire la France orientale, tant en deçà qu'au delà du Rhin.

Pepin eut le reste de la France, où l'on distinguait la Bourgogne, la Neustrie et la Provence. Peu de temps après, Carloman fatigué des grandeurs, prit l'habit monastique et se retira au mont Soracte et plus tard au mont Cassin[1]; Pepin resta seul maître des vastes États que son père avait soumis à sa puissance.

A force de mollesse et d'incapacité, les fils dégénérés de Clovis s'étaient laissé depuis longtemps effacer du trône par leurs puissants maires du palais; Charles-Martel, debout près de ce trône et rayonnant de gloire, avait vu la couronne de France, pendant la longue période de ses triomphes, passer sur la tête de quelques-uns de ces fantômes de rois, sans vouloir ou, répétons-le, sans oser en décorer son propre front.

en partage, fait douter de la légitimité du fils de Sénéchilde. L'ambition de ce prince suscita quelques embarras à Pepin, notamment dans la longue guerre du roi des Francs contre Gaifre ou Waifre, duc d'Aquitaine, dont Grifon embrassa la cause. Mais des attentions trop marquées pour la duchesse donnèrent de l'ombrage à Waifre, et Grifon fut obligé d'abandonner l'Aquitaine. Il tourna alors du côté de l'Italie, et comme il s'y rendait avec des troupes auprès d'Astolphe, roi des Lombards, il fut arrêté à l'entrée de la vallée de Maurienne par celles que Pepin avait commises à la garde des Alpes. Il y eut un combat, et Grifon y fut tué.

(Voyez ANQUETIL, *Hist. de Fr.*, tome Ier, pages 348 et 358.

[1] Saint Benoît, suivi de quelques disciples, entre autres Maur et Placide, se retira, en 528, sur les frontières des Abruzzes et de la terre de Labour, auprès de Cassino. Il trouva là le paganisme encore vivant, et le temple et la statue d'Apollon debout sur le mont *Cassin*, colline qui domine la ville.

Benoît renversa le temple et la statue, extirpa le paganisme, rassembla de nouveaux disciples et fonda un nouveau monastère. Ce fut dans celui-ci, où il demeura et domina jusqu'à la fin de sa vie, qu'il appliqua enfin dans son ensemble et publia sa *Règle de la vie monastique*. Elle devint bientôt la loi générale et presque unique des moines d'Occident. C'est par la règle de Benoît que l'institut monastique occidental a été réformé, et qu'il a reçu sa forme définitive.

(GUIZOT, *Histoire de la civilisation*, tome Ier, leç. XIVe, pages 415 et 416. Édition in-8°, 1840.)

Pepin fut plus hardi que son père ; brillant lui-même de l'éclat de nombreuses victoires, qui avaient encore reculé les limites du royaume de France, Pepin, aussi sage dans le conseil qu'expérimenté à la guerre et vaillant dans les combats, se montra tout à coup aux Francs, entouré de l'auréole de la gloire paternelle et de ses propres exploits.

Childéric, qui gisait obscur et ignoré sur le trône, enveloppé, emporté dans le tourbillon de l'irrésistible fortune de Pepin, laisse échapper le sceptre et va mourir dans un cloître. La foule, toujours avide de commotions et de changements, mais trouvant cette fois son excuse dans l'empire qu'exercent la valeur et la victoire, porte le fils de Charles-Martel sur le pavois et lui offre la couronne.

Pepin n'ose, sans consulter le pape, accepter la royauté.

Grégoire avait, dans de graves et récents périls, invoqué l'aide de Charles-Martel. Son successeur Zacharie, toujours moins rassuré sur les intentions des rois lombards, sent de quel secours pourrait lui être au besoin le prince franc en qui réside la puissance effective, n'ayant à opposer du reste que d'inutiles doléances à un fait accompli, sorte de puissance fort en crédit à toutes les époques, ce pape fait une réponse ambiguë que Pepin interprète dans un sens favorable à son ambition [1]. Le maire du palais prend enfin le périlleux titre de roi ; mais, comme si ses exploits passés ne lui suffisaient plus pour autoriser son élévation, pour faire oublier la déposition de Childéric et lui attirer le respect de ses sujets et de tous les peuples, Pepin tente de nouvelles entreprises dont le succès augmente la gloire de la nation [2] et achève de fasciner tous les esprits.

Sur ces entrefaites arrive au fils de Charles-Martel, comme pour lui fournir l'occasion de s'entourer de plus de prestige encore, une supplique pressante du pape Étienne III [3]. D'après ce message,

[1] Ce prince fut le premier roi de France qui fit précéder ses décrets de la formule *par la grâce de Dieu*, en imitation sans doute des empereurs d'Orient qui prenaient le titre de *couronnés de Dieu*.

[2] PUFFENDORF, *Introduction à l'histoire de l'Univers*, tome Ier, page 71, in-4°.

[3] Le pape Étienne II, successeur de Zacharie, était mort trois jours après son avénement au trône pontifical ; Étienne III l'avait remplacé [*].

Beaucoup d'historiens, à l'exemple d'Anastase, attribuent à Étienne II les actes qui signalèrent le pontificat d'Étienne III.

[*] *Gesta Pont. rom.*, tome Ier, page 371.

Astolphe marchait sur Rome qu'il menaçait d'envahir. Le pape invoquait l'assistance des Francs, annonçait l'intention de venir lui-même plaider sa cause auprès de Pepin, et demandait qu'une ambassade lui fût envoyée de France pour protéger sa marche jusqu'au delà des Alpes. Étienne espérait que son seul départ, sous l'escorte de gens accrédités par un aussi puissant monarque, arrêterait les exactions des troupes d'Astolphe.

Le génie de Pepin a bientôt sondé la portée d'une telle démarche ; il pressent tout le parti qu'il pourra tirer, pour sa nouvelle royauté, de la présence à sa cour d'un pontife de Rome ; et son ambition se promet, de la visite d'Étienne III, des résultats bien autrement décisifs pour l'avenir de sa dynastie, que la sanction lointaine et équivoque arrachée naguère à son prédécesseur.

Tout, jusqu'au motif du voyage d'Étienne et aux faveurs qu'il vient lui demander, tout dans ce projet flatte et seconde les vues de Pepin. Il a besoin des papes, les papes ont besoin de lui : une ère nouvelle lui semble devoir surgir de cette alliance qu'un intérêt réciproque va cimenter.

Deux ambassadeurs sont envoyés secrètement au pape Étienne pour l'inviter à les suivre en France.

Étienne, avant de quitter l'Italie, veut tenter un dernier effort auprès d'Astolphe : vainement le clergé et le peuple en larmes cherchent à combattre ce dangereux dessein, le pontife se dirige la nuit vers le camp silencieux des Lombards et se fait introduire dans la tente du monarque à qui il expose ses doléances, ses griefs et ses vœux. Le roi accueille avec respect, écoute avec déférence le chef de l'Église ; mais il rejette toutes ses demandes. « Seigneur, dit alors le » pape, puisque vous agissez de la sorte, je m'en vais en France » trouver le roi Pepin qui m'en a sollicité. »

Ces paroles sont un coup de foudre pour Astolphe, qui voit quel orage se forme sur sa tête : prières, intrigues, menaces, tout est tenté par le prince lombard pour empêcher ce voyage. Astolphe est près d'employer la violence, mais les ambassadeurs de Pepin sont là : ils prennent le ton qui convient à la puissance de leur maître, et demandent, pour le pape et sa suite, des sauf-conduits qu'on n'ose pas leur refuser.

Le souverain pontife fut reçu en France avec les marques d'une profonde et tendre vénération. La cour l'attendait à Ponthion, en

Champagne. Le grand chapelain s'était porté à la rencontre du saint-père jusqu'au pied des Alpes; le fils aîné de Pepin, âgé de douze ans, et qui un jour devait être Charlemagne, se rendit à plus de trente lieues au-devant d'Étienne. Le roi vint le recevoir à une lieue [1].

A l'approche du saint-père, le roi descend de cheval et se prosterne ; la reine, ses enfants et toute la cour suivent son exemple. Le pontife est conduit jusqu'à la ville processionnellement et en grande pompe. Le lendemain, revêtu du cilice, couvert de cendres et suivi de son clergé, Étienne vient se jeter aux pieds de Pepin ; il ne se relève qu'après avoir obtenu la promesse sur serment que le roi des Francs emploiera sa puissance à le délivrer, lui et le peuple romain, de la tyrannie des Lombards, et à chasser Astolphe des places dont il s'est emparé contre la foi des traités.

En vain Carloman, sorti de sa retraite, vint en France, à la prière d'Astolphe, pour traverser les desseins de son frère dans l'assemblée des grands qui, selon la coutume [2], devait décider de la guerre ou de la paix. Cette assemblée se tint à Crécy. Carloman y parla avec force en faveur du roi des Lombards. Tout ce qu'il obtint, c'est qu'on aurait recours une fois encore à la voie des négociations; mais ce dernier moyen resta sans effet, Pepin exigeant toujours que Ravenne et les autres places de l'exarchat fussent évacuées par les Lombards, et qu'Astolphe promît de ne plus attenter à l'indépendance de Rome. Tout espoir d'accommodement étant perdu, on se prépare de part et d'autre à la guerre.

Mais au moment de prendre les armes pour les intérêts de Rome, Pepin juge que le temps est venu de mettre à profit la présence d'un pontife romain à sa cour. Les services qu'Étienne attend de son concours lui sont un sûr garant de l'empressement du pape à reconnaître sa légitimité et à rehausser l'éclat de sa couronne. Cette couronne pesait à Pepin parce qu'elle ne lui était pas venue par le droit de sa naissance; l'immense gloire de son père, ses propres exploits, le vœu des grands et du peuple, l'assentiment de Zacharie enveloppé de mystérieuses réticences, ne semblaient pas à ce prince justifier assez

[1] ANNAL. MET., 753. *Histoire de l'Église*, par B. B., tome IV, pages 131 et suivantes.

[2] ANQUETIL, *Hist. de France*, tome Ier, pages 361 et 362.

son avénement au trône ; il lui fallait une plus puissante et plus solennelle sanction, il voulait être sacré par les mains mêmes du chef de la chrétienté, et voir sa domination ratifiée par les seigneurs francs en présence du pontife. Combien d'inquiétudes assiégent un trône fondé soit par la violence, soit même par la gloire en l'absence du droit ! La violence s'énerve d'elle-même par ses excès et n'a qu'un temps ; le prestige de la gloire est personnel et passager comme l'amour et la faveur des peuples ; la force du droit seule est permanente. Étienne sacra Pepin et la reine Bertrade le 28 juillet de l'année 754. Mais l'onction sainte sur sa tête et sur celle de sa femme ne paraît pas encore à Pepin une garantie suffisante pour sa postérité ; le prince obtient que ses fils Carloman et Charles, dont le baptême a été différé jusqu'alors, seraient baptisés et couronnés des mains du saint-père.

Pour s'assurer mieux encore l'appui du roi et de ses fils, Étienne confère en outre à ces trois princes le titre de patrices des Romains[1].

On le voit : le pape comble l'attente de Pepin. C'est au delà des Alpes que Pepin doit payer sa dette de reconnaissance envers le saint-siége. Ce prince passe bientôt en Italie : la victoire y suit ses drapeaux. Astolphe, dont les troupes n'ont pu résister au choc impétueux des Francs, se soumet aux demandes de Rome, qu'il a si longtemps repoussées, et promet, par serment, de ne plus molester ni l'Église ni ses dépendances. Pepin prend des otages et retourne dans ses États ; mais à peine les Francs se sont-ils retirés que les Lombards, au mépris des plus solennelles promesses, viennent de nouveau mettre le siége devant Rome, et commettre les plus graves excès autour de cette capitale.

L'éminence du danger dicta au pape Étienne cette épître fameuse que quelques écrivains trouvent ridicule et qui nous paraît habile, puisqu'elle émut ceux qu'on se proposait d'émouvoir. Comme toutes les lois humaines qui changent selon les temps, l'expérience ou les préjugés, les lois et les formes du langage ont leurs époques.

Cette lettre était pour le roi des Francs ; le pontife y évoquait saint Pierre, la Vierge, les anges, les martyrs et les saints chéris du Très-

[1] « Le droit de créer un patrice des Romains, » dit M. Sismondi, dans son *Histoire des Répub. ital.* (tome Ier, page 147), « n'appartenait pas plus au pape que celui de transférer la couronne de France d'une maison à une autre. »

Haut ; il y faisait parler chacun à son tour, et puis ensemble toutes ces puissances du ciel.

« Tenez pour certain, disait cette sainte cohorte, que nous sommes » ici aussi présents, nos très-chers fils, que si vous nous voyiez des » yeux du corps, vivant et agissant en chair et os. »

Cette singulière éloquence produisit une impression profonde sur le roi Pepin et tous les seigneurs de sa cour.

Bientôt l'Italie voit de nouveau flotter la bannière de France. Astolphe est chassé de la Pentapole et de l'exarchat ; et Pepin, voulant enfin récompenser en roi celui qui, par l'onction sacrée, vient d'ajouter un nouveau lustre à sa couronne, fait une donation en forme de sa double conquête à Étienne et à tous les papes à perpétuité [1].

[1] Le roi fit signer cette donation par ses deux fils, par les principaux seigneurs et prélats de France.

L'exarchat, suivant le rapport de Sigonius, renfermait alors les villes de *Ravenne*, *Bologne*, *Imola*, *Faenza*, *Forlion-Popoli*, *Forli*, *Cezena*, *Ferrare*, *Comacchio*, *Adria*, *Servia* et *Secchia;* toutes ces places furent mises au pouvoir du pape, excepté *Ferrare* et *Faenza*.

La Pentapole ou marche d'Ancône comprenait *Arimini*, *Pezaro*, *Conca*, *Fano*, *Sinigaglia*, *Ancône*, *Osimo*, *Umana*, aujourd'hui ruinée, *Jesi*, *Fossombrone*, *Montefeltro*, *Urbino*, le territoire de *Balni*, *Cagli*, *Luccoli*, *Ugubio*, avec tous les châteaux et les terres qui en dépendaient. Telle est la description qu'en donna plus tard Louis-le-Débonnaire, dans le privilége par lequel il confirma la donation de Pepin. — GIANNONE, PUFFENDORF, *Introduction à l'Histoire de l'Univers*, tome II, page 66.

Il est inutile d'ajouter que le pyrrhonisme de Voltaire et de son école ne croit pas à cette donation et à celles des successeurs de Pepin. (Voir l'*Essai sur l'histoire générale*, chap. XIX.)

On lit dans l'*Introduction au Manuel du droit français*, par J.-B.-F. Pailliet, page 11 : « Baluze a donné comme authentique le pacte de confirmation des *prétendues* donations faites au pape Paschal, par Pepin et Charlemagne, en 817. La » fabrication frauduleuse de cette pièce est historiquement prouvée. »

L'édition de ce manuel est de 1837. Nous laisserons répondre M. GUIZOT, qui écrivait, en 1840 (*Histoire de la civilisation en France*, tome II, page 317) ;

« On a révoqué en doute, » dit le savant historien, « l'authenticité de ces dona- » tions, et il est vrai que les actes originaux ne subsistent plus ; cependant elles » sont mentionnées par les écrivains contemporains, directement ou indirectement ; » une foule de chroniques et de monuments divers les attestent ou les supposent. On » peut disputer sur l'étendue des terres ainsi concédées. Dans les siècles suivants, » les papes, sans nul doute, l'on fort exagérée ; mais quant à la réalité des donations, » je ne crois pas qu'on la puisse raisonnablement contester.

» Elles n'ont rien d'ailleurs en soi que de fort naturel et de parfaitement analogue » à toute l'histoire du VIII[e] siècle. Ce dont il faudrait s'étonner serait qu'elles » n'eussent pas eu lieu. »

Trop absorbé par sa guerre acharnée contre les saintes images, pour prévenir l'envahissement d'une partie des domaines dont il se dit le maître, Constantin Copronime envoie des ambassadeurs à Pepin; ces émissaires impériaux viennent représenter au roi des Francs, qu'il ne peut disposer d'un bien qui ne lui appartient pas; mais les remontrances, les plaintes d'un prince que l'on sait incapable de les appuyer par les armes, ne sont qu'un honteux aveu d'impuissance, ne lui attirent que le ridicule et le mépris, et lui préparent de nouvelles insultes de la part de ceux qu'il poursuit de ses menaces sans effet.

Pepin répond aux doléances de Constantin que, maître absolu d'une conquête qui est le juste fruit de ses victoires, il en a disposé selon son bon vouloir.

L'empereur, perdant l'espérance d'intimider le fils de Charles-Martel, et craignant de l'avoir irrité, change aussitôt de langage.

De nouveaux ambassadeurs arrivent du Bosphore, chargés de présents [1] pour le vainqueur d'Astolphe, et ayant mission d'offrir pour époux à la princesse Giselle ou Ghisla, fille de Pepin, le prince Léon, héritier présomptif du trône d'Orient. Ce vœu de Constantin obtient le même accueil que ses remontrances et ses menaces.

Pepin répond sèchement qu'il ne croit pas, lui, bon catholique, pouvoir en conscience donner sa fille au fils d'un prince ennemi déclaré du culte et de la doctrine de l'église romaine.

Tandis que le roi des Francs affecte ainsi, dans tous ses actes, d'unir ses intérêts à ceux du saint-siége dont l'appui moral lui paraît chaque jour plus utile à l'affermissement de sa dynastie, et aux progrès de son influence dans la péninsule italique, les rois lombards obéissent à l'entraînement qui les pousse dans une voie tout opposée.

Astolphe, dont les yeux n'ont pu se dessiller par le double et récent échec de ses armes; Astolphe, que le châtiment de son parjure n'a pu éclairer sur sa propre faiblesse pas plus que sur l'inébranlable résolution et sur l'irrésistible puissance du roi des Francs, Astolphe ose de nouveau rassembler des troupes pour marcher contre Rome; mais le

[1] Entre autres des orgues à jeux, les premières qui eussent encore paru dans le royaume.

On lit dans l'*Histoire de l'Église*, déjà citée, que ces orgues furent placées dans la chapelle du château de Compiègne, et non, comme le dit Velly, dans l'église de Saint-Corneille, qui ne fut bâtie que par Charles le Chauve. Tome IV, page 141.

sort réservait à un autre que lui, à un autre roi lombard la triste tâche de compléter la ruine de la cause lombarde : il mourut d'une chute de cheval, au moment de porter le dernier coup à cette malheureuse cause, déjà si compromise par les écarts de sa folle ambition.

Desiderio se présente pour lui succéder. Ce prince, ayant promis d'exécuter le traité consenti d'abord, puis violé par Astolphe, trouve un appui pour son élection dans le pape Étienne III. Sur la demande du souverain pontife, Pepin promet ses bonnes grâces à ce prétendant que les Lombards proclament roi, heureux enfin de trouver en lui un monarque dont les vues pacifiques promettent à l'avenir un peu de calme et de sécurité.

Mais à peine en possession de la couronne, Desiderio se montre atteint du même vertige que Luithprand, Rachis et Astolphe. Ce protégé de Rome aspire à la dominer, et le peuple lombard voit avec stupeur celui qui a conquis ses suffrages par un langage de paix, donner, en saisissant le sceptre, le signal des combats. Humbles prétendants de la veille, les rois, une fois sur le trône, oublient trop le lendemain, comme le reste des hommes, qu'une religieuse observation de la parole jurée avant de toucher le but et en vue de l'atteindre, devient, après le succès, la meilleure sauvegarde contre les revers, ces tristes et si fréquents retours de la fortune.

Le pape s'alarme des dispositions hostiles de Desiderio et se hâte d'en donner avis au roi des Francs.

En ce moment Pepin était occupé à comprimer une révolte des Saxons. Vainqueur de ce peuple indocile, c'est d'abord vers Rome qu'il tourne sa pensée.

Le triomphe des Francs au delà du Rhin, avait coûté moins de temps et d'efforts que ne l'avait espéré Desiderio. Le roi lombard, trompé dans son attente, effrayé par l'attitude menaçante de Pepin, dépose le glaive, et, renonçant à une guerre ouverte, se venge de la terreur qu'on lui inspire, par de sourdes intrigues, par des menées plus ou moins déguisées qui jettent la perturbation dans Rome et dans le royaume des Francs.

Waifre, duc d'Aquitaine, l'eut pour secret allié dans sa prise d'armes contre Pepin : rébellion qui coûta sept années de déchirements et de guerres intestines à la France.

Les intrigues de Desiderio n'avaient pu rester ignorées; Pepin savait que les secours envoyés dans l'ombre par ce prince avaient pro-

longé la lutte où tant de sang avait coulé ; maître de la révolte, il méditait le châtiment du roi lombard ; mais la mort vint atteindre le vainqueur dans l'année même de son triomphe, à l'âge de cinquante-quatre ans. Pepin succomba à une attaque d'hydropisie, après avoir gouverné vingt-sept ans la France en vrai souverain, mais seize ans seulement avec le titre de roi.

Quelques jours avant sa mort, ce prince, profitant du peu de temps qui lui restait à vivre, crut détourner les troubles et déjouer les factions en partageant ses États entre ses deux fils, dans une assemblée des seigneurs et prélats tenue à Saint-Denis le 18 septembre [1].

Charles eut la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. L'Austrasie, avec ses dépendances, fut le partage de Carloman.

Le premier de ces princes avait vingt-neuf ans ; le second n'en comptait que dix-sept.

Les deux frères reçurent le même jour les insignes de la royauté.

Pepin, à force de vertus et de glorieux travaux, chercha toute sa vie à faire oublier que, des descendants du fondateur de la monarchie, il avait fait passer la couronne dans sa race. Cette révolution accomplie sans trouble et sans effusion de sang, loin de faire perdre au trône rien de son prestige, n'en fit que rehausser momentanément la puissance et la dignité, parce qu'elle fut l'œuvre de la gloire. Préparée par Charles-Martel, exécutée par Pepin, elle reçut du génie de Charlemagne sa dernière et définitive sanction. Pepin fut le véritable fondateur de la grandeur temporelle des papes, auxquels il voulut imprimer un certain caractère de souveraineté et d'indépendance, en retour des bons offices qu'il en avait reçus.

Son apparition en Italie vint apprendre aux empereurs du Bosphore que leur règne en Occident était fini ; elle aurait dû faire pressentir aux rois lombards le prochain anéantissement de leur puissance.

[1] Année 768.

CHAPITRE II.

La protection de la France devient la sauvegarde de l'Italie contre l'ambition des Lombards. — Intrigues de Desiderio. — Les deux fils de Pepin épousent les filles de ce prince. — Charlemagne divorce l'année suivante. — Charles s'empare de la succession de Carloman. — Tentatives de Desiderio contre Rome. — Le pape Adrien Ier invoque le secours des Francs. — Négociations sans effet. — Charles passe les Alpes : siéges de Vérone, de Pavie et de Brescia. — Le vainqueur se rend à Rome. — Il confirme les donations de Pepin au saint-siége. — Reddition de Pavie. — Mort d'Hunoald. — Captivité et mort de Desiderio. — Charles retourne dans ses États.

De 763 à 774.

Les Lombards [1], sortis de la Pannonie en 558, occupaient en maîtres le nord de l'Italie, depuis près de deux cents ans, quand Desiderio monta sur le trône laissé vacant par la mort d'Astolphe. Leur domination avait fini par s'étendre sur presque toute la péninsule italique. Quelques établissements vénitiens en terre ferme, l'exarchat de Ravenne, quelques villes maritimes de la grande Grèce et les États romains s'étaient soustraits seuls à leur soif de domination.

Nous avons vu que la souveraineté des empereurs d'Orient en Italie n'était plus qu'un vain titre, dont ils décoraient leurs décrets de Constantinople; trop affairés sur les bords de leur Bosphore, et incapables de soutenir par la force une puissance que tout minait en Occident, ils voyaient à regret se flétrir et tomber ce beau fleuron de leur couronne impériale.

Le mécontentement et les menaces de Constantinople, pour qui l'ambition des Lombards était depuis longtemps un juste sujet d'ombrage, n'avaient plus même l'honneur d'être comptés parmi les obstacles sérieux que pouvaient rencontrer ces hardis envahisseurs. Les foudres du Vatican étaient contre eux des armes impuissantes;

[1] Langobardi ou Longobardi.

le reste de l'Italie, qui ne les reconnaissait pas encore pour maîtres, était hors d'état de leur résister ; tout donc semblait devoir y subir leur joug ; mais un obstable s'était élevé puissant, infranchissable par la violence, et cet obstacle, ce bouclier tutélaire pour l'Italie, c'était la protection des Francs que la cour de Rome venait de se ménager.

Desiderio, en prenant l'héritage d'Astolphe, avait secrètement hérité de l'ambition de ses prédécesseurs. Le premier essai tenté pour intimider les papes, au moment où Pepin, occupé par sa guerre contre les Saxons, semblait hors d'état de la secourir, avait échoué par la rapidité des victoires de ce grand monarque.

Contraint de renoncer à la force, Desiderio eut recours à l'intrigue pour s'assurer la domination dans Rome et fomenter, comme nous l'avons vu, des discordes en France. Le siége pontifical était devenu vacant par la mort de Paul, successeur d'Étienne III ; Desiderio ose concevoir la pensée d'y faire appeler un simple laïque, sa créature, Constantin, frère de Toton, duc de Neppi. Toton, poussé par le roi de Lombardie, se porte sur Rome avec une armée que viennent renforcer des populations tumultueuses gagnées à sa cause. La trahison ouvre les portes de la cité aux agresseurs ; on proclame Constantin pape, au mépris de toutes les règles canoniques, et l'on force, par des menaces de mort, George, évêque de Préneste, à consacrer l'intrus. Un an plus tard, Desiderio, mécontent de l'indocilité qu'il rencontre dans celui qui ne devait être à ses yeux qu'un instrument passif de son ambition, suscite à Constantin un rival pour qui son or trouve des partisans et des armes. Le sang coule dans Rome ; la mort du duc de Neppi, tué d'un coup de lance dans la mêlée, est le signal de la perte de Constantin, qu'on accable d'outrages et qui meurt dans les tortures ainsi qu'un grand nombre de ses adhérents. Un moine, du nom de Philippe, est à son tour proclamé pape. sans plus de respect pour les lois de l'Église que lors de la consécration de Constantin.

Mais le clergé, les grands, le peuple de Rome, s'indignent enfin de subir de tels scandales. A la voix de Cristoforo, primicier de l'église romaine, Philippe est chassé du Vatican ; Étienne IV est élu et consacré pape dans toutes les formes voulues par les canons ; un synode, réuni à Rome, flétrit et annule la double élection de Constantin et de Philippe.

Desiderio, furieux de voir échouer ainsi tous les moyens tentés

d'établir son influence sur les papes dans Rome même, cherche à les blesser au dehors par des atteintes à leurs droits et à leurs prérogatives.

Il fomente dans les villes faisant partie des donations de Pepin au saint-siége, des troubles qui nécessitent son intervention et la présence des troupes de Lombardie dans leurs murs. Il dispose à son gré des siéges épiscopaux; son avarice fait un trafic de chaque vacance. Ainsi, à la mort de Sergius, évêque de Ravenne, Desiderio vend la mitre à un nommé Michel [1], qui dépouille l'église épiscopale de ses trésors les plus précieux, pour payer sa dette de reconnaissance au roi lombard.

Étienne ne peut supporter plus longtemps d'aussi criants abus; sur sa prière [2], la France intervient par des ambassadeurs; Michel est déposé, et le roi de Lombardie se trouve, par l'aveuglement de son ambition, avoir rappelé l'attention des Francs sur l'Italie.

Dès les premières négociations entamées au nom des deux jeunes monarques francs, Desiderio sentit toute la grandeur du péril dans lequel l'avaient jeté ses imprudentes démarches; il eut recours à la politique pour le conjurer. Aidé par la reine Berthe, veuve de Pepin, il obtint que Charles et Carloman épouseraient ses deux filles Hermengarde et Gerberge [3]. Toutes les instances, toutes les menaces du pape Étienne IV furent vaines pour empêcher cette double alliance: « Y songez-vous, » écrivait le saint-père, « mais ce peuple lombard » est corrompu jusqu'à la moelle des os; il est pétri d'un sang infecté

[1] *Gesta Pont. rom.*, tome Ier, pages 383 et suivantes.

[2] *Ibid.*

[3] Quelques auteurs l'appellent *Berthe*, d'autres *Gerberghe*.

Anquetil, * nous ne savons d'après quelle autorité, dit qu'Hermengarde était sœur de Desiderio. — L'*Histoire de l'Église*, Anastase, Giulini, Muratori, disent qu'elle était sa fille. — PALLATIO (*Gesta Pont. rom.*, tome Ier, pages 383 et 386) le dit formellement. — Anquetil ne paraît pas non plus penser que Gerberge, veuve de Carloman, fût fille de Desiderio. Il la fait se retirer d'abord chez le duc de Bavière Tassillon, cousin de son mari, ** « et de là chez Desiderio, dont Charlemagne, » dit-il, » avait répudié *la sœur*, persuadé sans doute que le ressentiment qui devait rester » au roi des Lombards, de l'affront fait à *sa sœur*, lui procurerait à elle-même un » asile plus sûr dans son royaume. » Il nous est démontré qu'Anquetil a commis une double erreur.

* *Hist. de Fr.*, tome Ier, paragraphe Ier, page 372.

** Tassillon était fils d'une fille de Charles-Martel.

» qui ne produit que des lépreux, et il est indigne, à tous égards, de
» s'allier au sang illustre et pur des Francs [1]. »

Pour faire plus d'impression encore, Étienne, avant d'envoyer sa lettre, l'avait déposée sur la confession de Saint-Pierre, en y célébrant la messe ; à cette époque, on en usait ordinairement ainsi dans les affaires de haute gravité.

En dépit du pontife et de ses doléances, le mariage de Charles s'effectua ; celui de Carloman l'avait précédé.

Charles n'avait consenti qu'avec une répugnance extrême à devenir le gendre de Desiderio : aussi se sépara-t-il d'Hermengarde l'année suivante, après avoir fait déclarer cette princesse incapable de lui donner de la postérité. Il épousa, peu de temps après, Hildegarde, de la première noblesse des Suèves.

Selon quelques auteurs, ce divorce aurait été conseillé au roi par les évêques eux-mêmes : si l'exactitude de cette assertion était incontestée [2], on serait tenté d'entrevoir, sous ce conseil des évêques, la secrète influence de Rome.

Carloman était mort le 4 décembre 771 ; les grands de la nation avaient reconnu, pour seul maître, le roi Charles, au détriment des fils de son frère.

Il se rencontre trop souvent dans l'histoire des plus grands hommes des pages qu'on voudrait pouvoir en déchirer ; cette injuste spoliation de ses neveux est une tache dans la grande et belle vie de Charlemagne. Qui sait si l'outrageuse répudiation dont fut victime Hermengarde, pour avoir peut-être plaidé secrètement auprès du monarque la cause des fils de sa sœur Gerberge, ne fut pas la conséquence de cette première faute ?

Gerberge vint, avec ses deux enfants, chercher un refuge chez son père et implorer sa protection.

[1] *Code Car.*, page 45.

[2] *Histoire de l'Église*, par B. B., tome IV, page 178. — Cette opinion est aussi celle de Fleury et de plusieurs autres historiens. Muratori la combat vivement dans ses annales : Manzoni * pense comme Muratori. On lit, du reste, dans l'*Histoire des papes* (*Gesta Pont. rom.*, tome Ier, page 383) : « *Aliam causam indignationis suæ* » *Desiderius opponebat Romanis, nuptias scilicet filiæ suæ à Stephano papâ* » *impeditas cum Carolo Francorum rege, eoque invito initas, sed eo procurante* » *dissolutas.* »

* Discours historique à la suite de la tragédie d'*Adelchis*, de Manzoni, pages 331 et 332. Édit. de Florence, année 1825.

Desiderio avait à venger une double injure; l'occasion d'ailleurs s'offrait belle à lui de jeter le désordre dans la monarchie des Francs, dont le chef était aux prises de nouveau avec les Saxons révoltés.

Le roi lombard employa promesses, flatteries, menaces même, auprès du pape, pour obtenir que ses deux petits-fils fussent sacrés et proclamés rois des Francs [1].

Adrien Ier, fils de Théodule, duc de Rome [2], occupait le trône pontifical; ce pape, trop clairvoyant pour se laisser prendre au piége, répond aux envoyés de Pavie: « Je désire avoir la paix » avec tous les chrétiens, et principalement avec votre roi; mais » quelle foi puis-je accorder aux promesses de celui qui, ayant » juré à mon prédécesseur Étienne, sur le corps du bienheureux » saint Pierre, de reconnaître et de respecter tous les droits de » l'Église, a failli à sa promesse [3]? »

Adrien se hâte d'informer secrètement Charles des démarches hostiles du roi des Lombards. Avant que cet avis parvînt au roi des Francs, Desiderio, irrité de la résistance d'Adrien, avait pénétré dans l'exarchat, s'était emparé de Ferrare, de Commachio et de Faenza; bientôt Sinigaglia [4], Urbin et plusieurs autres villes du patrimoine de saint Pierre, furent saccagées par ses troupes.

Charles venait de faire les premiers essais de sa puissance contre les Saxons, quand il reçut ces désastreuses nouvelles. Il retournait vainqueur après avoir été détruire à Eresbourg [5] le temple d'Irmensul et brisé l'idole de ce dieu de la guerre chez les vieux Germains. Comme celle de Pepin, cette expédition avait eu une plus rapide issue que ne l'avait espéré Desiderio.

Tout triomphant qu'il est, le roi des Francs hésite à porter ses armes en Italie; il tente d'abord la voie des négociations [6] auprès

[1] HEGEWISCH, *Histoire de Charlemagne*, traduit de l'allemand, page 116. — PUFFENDORF, *Histoire générale*. — *Histoire de l'Église*, par B. B. — Giulini. — Manzoni. — [2] ANASTASE, *In Adrian.*

[3] « *Pacem quidem cum omnibus Christianis præcipuè cum rege vestro habere* » *desidero. Sed quomodo credam ei qui Stephano decessori meo fidem ante corpus* » *B. Petri jurejurando datam, de jure ecclesiæ retribuendo fefellit?* » — (*Gesta Pont. rom.*, tome Ier, page 386.)

[4] PUFFENDORF, *Histoire de l'Univers*, tome II, page 67.

[5] Aujourd'hui Stadberg, en Westphalie.

[6] PUFFENDORF dit le contraire :

D'après cet historien, Desiderio se serait empressé d'envoyer à Charles des ambassadeurs pour détruire les accusations portées contre lui par le pape, et pour donner

du roi lombard, soit qu'il éprouve de la répugnance à combattre celui qu'il a doublement et si cruellement outragé comme père, soit qu'il veuille cacher sous le manteau du désintéressement sa satisfaction secrète de voir l'Italie s'offrir elle-même à son ambition.

Desiderio avait associé son fils Adelchis [1] au trône de Lombardie.

Tout moyen de conciliation proposé par Charles, sans doute avec le désir de n'être point écouté, ayant été imprudemment repoussé par les deux rois, l'armée des Francs fut bientôt au pied des Alpes.

Le passage des Alpes était fermé au val de *Suza,* dont une position conserve encore aujourd'hui le nom de *Chiusa,* par une ligne de murailles, de bastions et de tours, qui s'étendait depuis le mont Porcarino jusqu'au bourg de Chiavri (*ad vicum Cabrium*) [2].

Desiderio et son fils avaient restauré et fortifié cette importante position ; ils accoururent pour la défendre. D'après quelques historiens, la résistance fut si grande [3] que Charlemagne, désespérant de pouvoir forcer le passage, songea un moment à retourner en France. Déjà son armée s'ébranlait pour la retraite, quand un diacre, nommé Martin, envoyé par Léon, archevêque de Ravenne, fit connaître au roi des Francs un sentier ignoré pour descendre en Italie [4].

Charles, profitant de l'avis du diacre, aurait, d'après les mêmes historiens, fait gravir ces chemins inconnus et escarpés à l'élite de ses troupes qui, se précipitant tout à coup sur le flanc des Lombards, aurait jeté parmi eux l'épouvante et le désordre [5].

l'assurance au roi des Francs qu'il était prêt à faire la paix avec le saint-siége, mais que Charles ne voulut rien entendre. (*Histoire de l'Univers,* tome II, p. 68.)

Les autres historiens que nous avons lus et dont l'assertion se retrouve chez plusieurs historiens français, affirment que Charles employa la voie des négociations et que Desiderio la repoussa. — Giulini, tome Ier, livre 1er. — Muratori, *Annales.*

[1] Appelé, par les chroniques et les historiens, *Adelgise, Atalgise, Algise,* et dans les actes publics, comme le fait observer Mansoni, *Adelchis.*

[2] Anastase, page 134. — *Chronic. noval., lib.* III, *cap.* IX. — *Rerum ital.,* tome II, page 2, col. 717. Cette chronique est écrite par un moine anonyme qui, d'après Muratori, vivait vers la moitié du XIe siècle. (*Notes historiques* de Manzoni, déjà citées, page 177.)

[3] Frodoard, *de Pont. rom. rerum,* tome V, page 463.

Frodoard, chanoine de Reims, vivait dans le Xe siècle. (Anastase, page 184.)

[4] Agnello, *Raven. Pont. rerum, Ital.,* tome II, pages 1 et 117. Manzoni cite cet auteur, qui vivait vers la moitié du IXe siècle et qui avait connu personnellement le diacre Martin. Ce diacre, plus tard, devint lui-même archevêque de Ravenne.

[5] *Chronic.* de Moissac, *Rerum Franc.,* tome V, page 69, citée par Manzoni, page 179. Cette chronique, d'un auteur inconnu, finit à l'année 818.

La route suivie par l'avant-garde de l'armée des Francs n'est pas bien déterminée

Tout s'enfuit ; Charles n'a plus qu'à avancer avec le reste de son armée dans le défilé dont les soldats démoralisés de Desiderio ont abandonné la défense ; il franchit ainsi, sans autres obstacles, ces Alpes, immense boulevard de l'Italie ; la plaine n'offre aucune résistance [1], et l'heureux fils de Pepin n'arrête sa course triomphale que sous les murs de Pavie, capitale des rois lombards, où Desiderio a cherché un dernier refuge. Charles met le siége devant cette place, et envoie en même temps investir Vérone, où Adelchis s'est enfermé avec la veuve et les deux fils de Carloman ; le reste des vaincus se disperse, jette ses armes, et va, dans ses foyers, attendre les effets de la clémence ou de la sévérité du vainqueur.

Adelchis, désespérant bientôt de défendre Vérone, s'échappe de nuit, s'enfuit à Constantinople, et laisse sa sœur et ses jeunes neveux à la discrétion de l'ennemi. Gerberge, ainsi abandonnée de son frère, sort de la ville, et va se jeter avec ses fils aux pieds de Charles dont elle implore la pitié.

Les fils de Carloman et leur mère furent, dit-on, renvoyés en France. L'histoire se tait sur le sort ultérieur de ces malheureux princes. A nos yeux, ce triste mystère pèse sur la mémoire de Charlemagne.

Vérone se rendit : les villes qui appartenaient aux Lombards se hâtèrent, à l'exemple de cette place, d'ouvrir leurs portes au vainqueur.

Brescia et Pavie seules résistaient. Poto, neveu de Desiderio, et son frère Answaldo, évêque de ce diocèse, avaient exalté le courage

par ceux qui ont accrédité cette version. Ce qui paraîtrait certain, d'après la chronique novalaise déjà citée, c'est que les troupes de Charles avaient pénétré jusqu'au bourg de *Giaveno* (*Gavensis*), et que de là elles se seraient jetées, par le *Val de Viù*, sur les Lombards.

[1] Godefroy de Viterbe dit, avec d'autres historiens, qu'une victoire sanglante, dans les plaines de la Lombardie, put seule ouvrir aux Francs le chemin de la capitale. Des chroniques parlent d'un siége soutenu, à cette époque, par la ville de Milan, alors *Mediolanium* ou *Mediolanum*.

Le comte Giulini traite cette dernière assertion de fable et de roman. (*Storia di Milano*, tome Ier, liv. 1er.)

Quant à la victoire dont parle Godefroy de Viterbe, il est établi qu'il n'y eut d'autre rencontre jusqu'à Pavie, entre les Lombards et les Francs, qu'au défilé du *Val de Suza*, et cette rencontre ne fut point un combat, mais le signal de la fuite des Lombards, dont quelques chefs, si l'on en croit certains historiens, étaient vendus au roi des Francs.

des habitants de Brescia. Ismondo fut envoyé contre eux. La défense fut d'abord vigoureuse; mais bientôt les habitants, effrayés des rigueurs exercées contre ceux des leurs qui tombaient aux mains d'Ismondo, contraignirent les deux frères à capituler [1].

Comme le siége de Pavie traînait en longueur, Charles se rendit à Rome pour les fêtes de Pâques; il y fut accueilli en libérateur [2], salué roi des Francs et des Lombards, et y reçut les hommages publics en qualité de *patrice* [3].

Les magistrats de Rome se portèrent à sa rencontre jusqu'à trente milles ou dix lieues de Rome; quand il ne fut plus qu'à un mille, le cortége royal trouva toutes les troupes formées en double haie. Les enfants des écoles marchaient en tête, chantant des hymnes en l'honneur de Charles; leurs mains agitaient des palmes et des rameaux d'olivier.

Charles avait alors trente-deux ans; sa taille était avantageuse et bien prise, sa physionomie noble et majestueuse; il avait le front élevé, le nez aquilin; ses yeux étaient grands, vifs et perçants; à une expression de noble et mâle fierté venaient se joindre dans toute sa personne une grâce séduisante et une inexprimable douceur. Tous ces avantages étaient rehaussés par le plus irrésistible de tous, celui qui fascine, qui enivre et les grands et la multitude, le prestige de la victoire.

Les Romains, à sa vue, laissent éclater le plus vif enthousiasme; le monarque, sitôt qu'il aperçoit les croix qu'on porte à sa rencontre, met pied à terre avec le nombreux cortége de comtes, de ducs et autres seigneurs qui l'accompagnent, et s'avance à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre.

[1] *Chronic.*, RIDOLFI, *Notarii.* — *Hist. apud Bienni*, 1749. — *Storia di Brescia*, tome II. Citée par Manzoni, qui croit que Ridolfi vivait au XIe siècle, page 180.

[2] ANASTASE, pages 185 et suivantes. — *Histoire de l'Église*, B. B., tome IV, p. 181.

[3] PUFFENDORF, *Histoire de l'Univers*, tome II, page 68. On voit que Charlemagne n'attendit pas d'avoir réduit la capitale des Lombards et de s'être rendu maître de leur souverain, pour prendre le titre de roi de Lombardie.

Quelques historiens affirment qu'il fut proclamé par l'archevêque de Milan, qui lui aurait posé sur la tête *la couronne de fer*, faite, disent-ils, dans le VIe siècle, par ordre de la reine lombarde Théodolinde, pour couronner Agilulphe, son second mari [*]. Tout nous porte à penser, avec Giulini, que Charlemagne se dispensa de la cérémonie du couronnement et qu'il s'adjugea à lui-même, par le droit de la conquête, le titre de roi de Lombardie.

[*] Nous verrons plus tard que les rois lombards ne recevaient point de couronne à leur avénement.

Le pape et son clergé l'attendaient au haut des degrés de la basilique. Le roi embrasse le pontife et le prend par la main, aux acclamations du clergé et de la foule enthousiaste qui entonnent le chant sacré de *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Adrien sut mettre à profit le séjour de Charles à Rome. L'historien Bérault, se basant sur le récit d'Anastase [1], dit qu'il obtint non-seulement la ratification de la donation de Pepin, mais de nouvelles libéralités qui auraient ajouté aux États romains une partie de la rivière de Gênes, la Corse, les villes de Bardi, Reggio, Mantoue, la Vénitie, l'Istrie, Ravenne, les duchés de Spoletti et de Bénévent.

Puffendorf dit au contraire [2] que Charles mit le pape en possession de l'*exarchat de Ravenne*, de la *Pentapole* et du *duché de Rome* dont il avait *retenu les droits de souveraineté*, et qu'il se réserva pour lui, et à titre de royaume, la *Ligurie*, l'*Émélie*, la *Vénitie*, la *Toscane*, les Alpes *cottiennes* (aujourd'hui le mont Genèvre et le mont Cénis), qui forment, ajoute Puffendorf, cette partie de l'Italie improprement appelée *Lombardie*.

Charles, toujours d'après l'auteur allemand, conserva aux ducs de Frioul, de Bénévent et de Spoletti, les mêmes droits, pouvoirs et prérogatives dont ils avaient joui sous les rois lombards ; seulement il exigea de ces ducs qu'ils le reconnussent comme roi et qu'ils lui prêtassent serment de fidélité.

La double opinion émise par Puffendorf nous paraît la plus vraisemblable et concorde mieux avec la suite des faits que nous aurons à rapporter.

On le voit, ce fut, comme l'avait pressenti Pepin, toute une ère nouvelle qui surgit de cette alliance entre les papes et les maires du palais devenus rois des Francs.

Le pouvoir naissant des carlovingiens, que déjà étayaient la gloire et en quelque sorte de vœu de la nation tout entière, trouva une nouvelle force dans la sanction intéressée de la papauté.

De leur côté, les évêques de Rome recueillirent d'autres fruits que cette puissance temporelle qu'ils durent aux libéralités de Pepin le Bref et de son fils. L'épée des conquérants, en s'inclinant un moment

[1] ANASTASE, *In Adrian., ann.* 177. — BERAULT-BERCASTEL, tome IV, p. 182.
[2] *Histoire de l'Univers,* tome II, pages 68 et 69.

devant la papauté comme devant le premier des symboles divins, n'en put que rehausser l'éclat et le prestige.

Depuis longtemps les papes délaissés, mais plus souvent persécutés par la cour du Bosphore, avaient à lutter contre des schismes toujours renaissants qu'encourageaient, que proclamaient contre l'église de Rome, des empereurs en qui elle n'aurait dû trouver que des appuis.

Les évêques d'Occident, entraînés par leur propre ambition dans le courant fatal où semblait devoir s'abîmer la puissance spirituelle des successeurs de saint Pierre, travaillaient, eux aussi, à s'affranchir chaque jour davantage du joug de la vieille suprématie de Rome. L'Occident, à la vérité, n'avait embrassé aucune des hérésies violentes que l'Orient eut tant à déplorer; mais il fut un moment où, sans secousse comme sans lutte retentissante, l'évêque de Rome put à peine, à l'égard des autres évêques de la chrétienté, s'appeler *primus inter pares*.

Il était temps qu'une royauté nouvelle communiquât à cette puissance languissante un peu de sa jeune et vigoureuse séve.

La papauté qu'avaient vue naître les empereurs romains, n'ayant jamais pu exercer sur ces maîtres du monde plus anciens qu'elle, l'influence qu'elle pressentait devoir acquérir sur un pouvoir de plus récente date et comme fondé par son concours, se hâta d'associer sa fortune à la fortune des carlovingiens. Tout concourut dès lors à relever l'influence spirituelle du chef de l'Église. Dans tous les actes de la dynastie nouvelle on peut reconnaître combien était étroite cette alliance.

La présence des rois aux conciles ecclésiastiques, pour rétablir dans l'Église l'ordre, la règle, la hiérarchie, fut moins considérée par la papauté comme un empiétement du pouvoir laïque sur ses prérogatives, qu'un moyen de plus d'asseoir solidement l'autorité de Rome par trop méconnue.

La gratitude des carlovingiens ne se borna pas à des concessions de territoire et à la promulgation de décrets protecteurs du saint-siége: à ces décrets vint se joindre la menace de toutes les voies de coercition, de la contrainte par la force, du châtiment par les armes, contre quiconque méconnaîtrait les droits et l'autorité du chef de l'Église.

Il est rare que l'établissement d'une dynastie nouvelle, surtout

dans un grand État, ne tourne pas, au moins pour les premiers temps, au profit de quelqu'une des grandes puissances qui aspirent à régir le monde. Un nouvel ordre de choses a besoin d'une sanction, d'un appui que, dans leurs rivalités jalouses, d'autres États lui font chèrement acheter. Trop souvent, en ces conjonctures, un peuple voit sacrifier ses intérêts généraux à l'intérêt privé de celui ou de ceux qui ont saisi le pouvoir.

Cette fois, le double intérêt national et carlovingien put se confondre dans l'abandon, en faveur des papes, de quelques-unes des contrées récemment conquises, et dans l'appui qui leur fut accordé par la dynastie nouvelle, en ce sens que cette consécration de la suprématie et de l'unité de la puissance religieuse réagit contre la féodalité en faveur de l'unité et de la puissance monarchique.

Remarquons d'ailleurs qu'aucune des prérogatives de la couronne, aucun intérêt de la nation franque, ne furent sacrifiés dans ces concessions de Pepin le Bref et de Charlemagne.

Bien mieux, en élevant les papes, en se réservant une sorte de droit d'investiture pour leur élection, en les dotant d'un pouvoir temporel soumis, sous quelque rapport, à leur souveraineté, les carlovingiens, loin de rien sacrifier à la papauté, donnèrent un éclat nouveau à la couronne des rois francs [1].

Nous venons de dire que les rois qui avaient doté les papes d'un pouvoir temporel, avaient fait réserve, au moins implicitement, pour eux-mêmes, du droit de souveraineté. On a vu que telle est l'opinion de Puffendorf, tel est aussi l'avis de la plupart des historiens.

Cette assertion a rencontré des contradicteurs ; cependant que de faits nous aurons à citer à l'appui !

[1] Parmi les engagements contractés par Charles, à l'égard du saint-siége, il en est un (et c'est le seul) qui faillit porter quelque perturbation dans une partie de ses États, comme froissant des croyances ou au moins des usages séculaires.

Le pape, ayant obtenu de ce monarque, la promesse de ne tolérer que le rit romain dans toutes ses possessions, Charles tenta d'abolir le rit ambroisien, suivi, depuis le IVe siècle, à Milan et dans quelques villes lombardes. Il ordonna de jeter au feu tous les livres enseignant ce rit. Des troubles graves agitèrent aussitôt Milan et auraient gagné toute la Lombardie, si le roi, mieux avisé, n'eût retiré ses ordres. Le pape n'osa plus insister auprès du monarque pour la stricte exécution de sa promesse. Le rit ambroisien continua à être toléré. Milan le suit encore aujourd'hui et le conserve sans altération depuis quatorze siècles.

L'élection du pape soumise à la sanction des empereurs d'Occident ;

Le serment de fidélité que prêtaient aux empereurs, les grands, le clergé, le peuple de Rome et les souverains pontifes; Rome leur envoyant sa bannière et les clefs de Saint-Pierre;

L'intervention des empereurs dans les troubles de Rome, comme pacificateurs, comme arbitres, et quelquefois comme juges des papes eux-mêmes;

La présence des *missi dominici* à Rome, comme dans les autres provinces de l'Italie soumises à la domination des Francs ; la nature même de quelques plaintes formulées par certains papes contre ces commissaires, non pas sur leur mission en elle-même, mais seulement à raison de leur manière trop souvent abusive de la remplir.

Certes toutes ces prérogatives ne pouvaient ressortir du seul titre de *patrice* qu'avaient accepté les rois francs avant leur conquête, et au-dessus duquel, comme nous le verrons, s'élevait encore l'autorité suprême de quelque souverain à qui le patrice rendait hommage.

Au surplus ces droits, réservés ou non, eurent le sort de tant d'autres droits plus ou moins équivoques, respectés quand la force est là pour les soutenir, éludés ou enfreints ouvertement quand ils n'ont pour appui que la faiblesse ou l'impuissance.

Bientôt on fit plus que de contester la souveraineté aux successeurs dégénérés des monarques de qui émanait le pouvoir temporel de l'Église ; nous verrons les papes, nous verrons les évêques eux-mêmes, enhardis par les fautes et la faiblesse des rois, lancer leurs anathèmes sur des têtes couronnées, prononcer des déchéances, et pourvoir, selon leur volonté, rarement exempte de passions, à la vacance des trônes. Objectait-on que, comme vicaires de Jésus-Christ, les papes, pas plus que les évêques, n'avaient aucun droit réel sur les biens temporels de ce monde, les partisans de cette domination nouvelle prétendaient alors trouver son origine dans les concessions de Pepin et dans la consécration de sa royauté par les papes.

« Or, s'écrie à ce propos un célèbre historien d'Allemagne [1], » comment admettre que ce monarque, en leur donnant ces biens,

[1] De Heiss, *Histoire d'Allemagne*. — Puffendorf, *Histoire universelle*, t. V. — *Emp. d'Allemagne*, liv. 5, ch. 2.

» ait jamais eu l'intention de les élever au-dessus de lui, de leur
» attribuer une puissance séculière supérieur à la sienne et à celle
» de ses successeurs au trône? La prétention contraire est aussi mal
» fondée par les lois humaines que par les lois divines. »

Quant aux sacres successifs de Pepin et de Charles, sur lesquels on s'est fondé aussi pour attribuer un pouvoir exorbitant à la papauté, voici ce que dit le même historien.

« Tout ce à quoi les papes ont contribué pour faire prendre à ces
» princes la qualité ou de roi ou d'empereur, n'a proprement été
» qu'une cérémonie pour leur faire ajouter le nom à la chose qu'ils
» possédaient déjà. »

Nous ajouterons toutefois que cette solennité, mêlant le nom de Dieu et les rites de son église au prestige de la victoire, fut plus qu'une vaine et stérile cérémonie. De nos jours encore, les rois par le droit de la naissance, aussi bien que les rois par le seul droit de la victoire, sentent, tout raffermis qu'ils puissent se croire sur le trône, qu'une onction divine rend leur front plus auguste et leur puissance plus respectée. L'octroi ou le refus de cette onction peut consolider ou affaiblir le pouvoir, mais, du reste, ne crée ni ne détruit le droit.

Revenons à Charles et suivons le progrès de sa conquête.

Après quelques mois de séjour à Rome, le roi des Francs reparaît sous les murs de Pavie, dont le siége traîne en longueur, tandis que depuis longtemps la Lombardie tout entière s'est courbée sous sa loi. Pavie, le centre du royaume et le but de tous les efforts, Pavie résiste seule à cette armée envahissante qui, presque sur tous les autres points, n'a eu qu'à se montrer pour tout soumettre.

Qui donc, à défaut de patriotisme, inspire tant d'énergie et de constance aux défenseurs de Pavie? D'où leur vient cet enthousiasme qui étonne et décourage l'attaque? Desiderio, leur roi, est au milieu d'eux; le prestige de cette couronne, prête à se briser, agirait-il sur ces âmes ardentes? un roi abandonné de la fortune inspire-t-il donc de pareils dévouements? Il faut, dans ces moments solennels, plus que l'influence d'un roi et d'un malheur auguste, plus que l'éclat pâlissant d'un diadème qui se brise, il faut un homme de tête, de cœur, d'action, pour remuer, pour enflammer la multitude; mais pour nourrir, pour entretenir longtemps le feu que ses mains ont allumé, il faut à cet homme plus que du dévouement à une cause qu'il croit bonne et juste, il lui faut quelque profonde haine à satisfaire, quelque outrage à laver, quelque implacable vengeance à assouvir.

Il se trouvait dans les murs de Pavie, lors de l'invasion des Francs, un cœur doué de cette forte trempe, une tête travaillée de toutes ces fougueuses passions. Cet homme, que la plupart des historiens se bornent, sans plus de détail, à appeler *chef de faction, âme de la guerre*, cet homme, c'était Hunoald [1].

Un tel nom et les vicissitudes qui s'y rattachent méritent de fixer un moment notre attention. Nous allons reprendre les choses de plus haut.

Hunoald était fils du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, qui avait partagé la gloire du vainqueur des Mores, dans l'immortelle journée de Poitiers. Charles Martel, quand tout pliait sous sa puissance, quand tous les grands favorisaient l'essor de son ambition, avait rencontré Eudes, seul, debout et menaçant, comme un obstacle au triomphe complet de ses desseins.

Le superbe usufruitier de la royauté mérovingienne attaque ce prince audacieux, met son armée en déroute et ruine son duché. Eudes, battu et non soumis, meurt dévoré de ressentiment et de honte.

Son fils et son successeur Hunoald, cédant un moment à l'orage, subit la loi de la victoire.

Mais à la mort de Charles, le jeune duc ose protester les armes à la main contre Pepin le Bref, qui aspire ouvertement à se ceindre le front du diadème de ses vieux rois.

L'Aquitaine devient de nouveau le théâtre de collisions sanglantes ; après les plus vaillants efforts, Hunoald voit aboutir à la défaite cette levée de boucliers que l'on a appelée depuis *révolte*, et qu'on eût attribuée à un héroïque dévouement s'il eût arrêté l'essor de l'ambitieux que lui, sujet et vassal fidèle des mérovingiens, appelait usurpateur.

Les murs d'un cloître s'offrirent pour seul refuge au prince vaincu.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, Waifre son fils, duc d'Aquitaine comme Eudes et Hunoald, rallumer la guerre contre Pepin. Waifre, dans l'aveuglement de sa haine, contracte des alliances avec l'étranger, extrémité souvent dangereuse, toujours condamnable, dans des discordes civiles.

Tassillon, duc de Bavière, Desiderio, roi de Lombardie, les Mores eux-mêmes, ces barbares que son aïeul a vaillamment combattus à

[1] Ou Hunauld.

Poitiers, trouvent dans Waifre de coupables sympathies et un auxiliaire contre le roi des Francs.

L'impétueux Pepin entre en Aquitaine, y promène le fer et la flamme, chasse les Sarrasins de France par la prise de Narbonne, arrache ainsi à Waifre ses plus puissants alliés, et réduit le jeune duc à lui demander merci. On signe la paix; mais bientôt Waifre reprend les armes, et Pepin reparaît aussitôt dans ses États. Le roi des Francs renverse de fond en comble ou démentelle toutes les villes qui tombent en son pouvoir [1].

Pendant sept années, Waifre soutient une lutte désespérée, ruinant ses propres forteresses pour éviter qu'elles deviennent un point d'appui à l'ennemi vainqueur; changeant à l'improviste et toujours avec une nouvelle énergie, les moyens d'attaque et de défense aussi bien que le théâtre de la guerre, qu'il porte successivement en Auvergne, dans la Saintonge, le Quercy, le Berry et le Périgord, qui n'offrent plus qu'un monceau de ruines et des restes d'incendie.

Grâce à la diversion de cette longue lutte, le roi Desiderio échappait aux menaces de Pepin, et la chute de la puissance des Lombards en Italie en était retardée.

Un homme voué aux austérités du cloître, un moine, spectateur muet et oublié, suivait du fond de sa cellule, avec plus d'anxiété encore que le roi de Lombardie, les phases diverses de ce drame terrible; son âme bondissait de joie à chaque succès de Waifre, et l'annonce d'un revers l'affectait profondément. Dans cet homme revêtu du cilice, dans ce moine ridé plus par la fougue des passions que par l'âge et les rigueurs du monastère, qui ne reconnaît Hunoald? Un jour, lui vient la nouvelle de la mort de Waifre : les uns racontent que le duc d'Aquitaine a glorieusement perdu la vie dans une bataille; d'autres que ses propres soldats l'ont immolé comme la cause d'une guerre sans terme; d'autres, enfin, que Pepin n'est pas étranger à ce meurtre. Hunoald, furieux, quitte le cloître, échange le froc contre l'épée et appelle autour de lui les partisans les plus chaleureux de la cause de son fils.

Pepin venait de suivre Waifre au tombeau. Charles, son successeur, court au-devant d'Hunoald, l'attaque, disperse ses troupes, le fait poursuivre à outrance de forêt en forêt, de caverne en ca-

[1] ANQUETIL, *Histoire de France*, tome Ier, page 367.

verne. Enfin le duc téméraire tombe aux mains du vainqueur qui le fait plonger dans un cachot. Mais Hunoald parvient à corrompre ses gardes ou à tromper leur surveillance ; il brise ses fers, échappe à sa prison, et, ne trouvant partout que les traces de la complète destruction de son parti, il cherche un refuge à la cour de Desiderio, où il voit éclore, contre Charles, les germes d'une guerre prochaine. Bientôt, sous l'inspiration de sa haine, la cour lombarde devint plus audacieuse, et les négociations, entamées avec le roi des Francs, furent rompues.

Nous avons vu Charles traverser les Alpes et soumettre la Lombardie. Pavie seule résiste ; Desiderio y a cherché son dernier asile. Hunoald est l'âme de son conseil : Hunoald a allumé, au cœur de la population tout entière, la flamme du plus noble enthousiasme ; il en soutient l'ardeur par sa parole et son exemple, s'exposant à tous les périls, endurant toutes les privations, supportant toutes les souffrances, le premier à l'attaque, toujours le dernier dans les retraites ; harcelant, fatiguant l'ennemi, ne lui laissant aucun repos, l'assiégeant dans son propre camp, et transformant ainsi la défense en agression !... Vous êtes de la nation des Francs, duc d'Aquitaine, et les hommes qui s'arment à votre voix sont les Lombards, et les guerriers dont les rangs s'éclaircissent sous vos coups forcenés sont des Francs ! !... Laissons venir la justice de Dieu !

L'armée conquérante s'est enfin réunie tout entière sous les murs de Pavie. On parle de la venue prochaine du roi des Francs, de Charles l'invincible. Tandis qu'à cette annonce Hunoald sent s'accroître son énergie et sa soif de vengeance, décimés par les rigueurs d'un long siége, dévorés par les maladies, livrés aux horreurs de la famine, exposés à toutes les conséquences d'un dernier assaut, les habitants de Pavie sentent faiblir leur constance : ils éclatent en plaintes contre l'étranger qui cherche en eux les instruments de sa vengeance personnelle. Les plaintes sont bientôt suivies de menaces. Hunoald oppose un front serein aux rumeurs de la multitude. On court aux portes de la ville pour les livrer aux Francs ; le duc d'Aquitaine tente un dernier effort pour arrêter la foule délirante qui, un moment, s'apaise sous la fascination de sa parole et de son regard ; mais, après cet éclair d'hésitation, l'orage populaire recommence à gronder avec plus de force ; des femmes échevelées [1], et l'on en voit

[1] ANQUETIL, *Histoire de France*, tome Ier, page 375.

toujours serpenter dans les émeutes, poussent des rugissements de mort contre celui à qui elles imputent tous les maux de la cité : le tumulte s'accroît, les cris redoublent ; la rage, le désespoir arment des bras homicides. On se rue de toutes parts sur Hunoald, qui, tombant percé de mille coups, semble heureux de mourir, lui fils d'Eudes, lui père de Waifre, avant qu'un dernier triomphe assure l'entière conquête de la Lombardie au petit-fils de Charles-Martel, au fils de Pepin, à Charles dont il fut le vaincu et le captif.

Telle fut la fin tragique de ce prince, qui, sous l'inspiration de sa haine héréditaire et privée, arma l'étranger contre son pays.

Tel est le sort de presque tous les hommes qui, pour servir leurs passions fougueuses, veulent remuer et maîtriser la multitude. Jeu terrible! les masses qu'ils osent soulever retombent bientôt sur ces Sisyphes d'un jour et les écrasent.

Hunoald, mort, emporta dans sa tombe toute l'énergie de Desiderio qui, se hâtant de livrer sa capitale au roi des Francs, se rendit sans condition.

Sur ces entrefaites, une nouvelle révolte des Saxons vient appeler Charles loin de l'Italie. Le roi vainqueur, avant de quitter sa récente conquête, et pour mieux s'assurer de sa soumission, confie l'administration de toutes les villes à des gouverneurs francs, sous la dénomination de *comtes* [1], changeant ainsi celle de *duc*, qui distinguait les gouverneurs lombards. Il fixe les limites des villes et des provinces pour prévenir toutes contestations à ce sujet, détermine les tributs à payer, et règle toutes les affaires avec cet esprit de sagesse et de prévoyance qui fut le cachet de tout son règne.

Pour la contrée vaincue, Charles est un nouveau maître, mais non un vainqueur irrité : la Lombardie, dont il se déclare résolu à respecter les coutumes et les lois, a bientôt deviné le grand homme, et pressenti, dans celui qui l'a domptée, le génie de la civilisation : l'élan sympathique de tout le peuple vers le roi des Francs est la dernière sanction de sa victoire.

Charles, que la prudence n'abandonne pas dans l'ivresse de ce triomphe, ne quitte Pavie qu'après avoir mis cette capitale et les autres principales villes de la haute Italie, sous la garde d'une partie

[1] GIULINI, *Storia di Milano*, tome Ier. Nous verrons, plus tard, reparaître le titre de *duc*.

de ses troupes. Il conduit en France le roi vaincu, qui, enfermé dans le couvent de Corbie, y mourut bientôt oublié.

Ainsi finit la puissance des Lombards en Italie, au moment où leur ambition rêvait à soumettre la péninsule tout entière. Leur domination comptait deux cent six ans de durée, à dater de leur sortie de la Pannonie, sous la conduite d'Alboin ; elle fit place à la domination française.

CHAPITRE III.

Défaite des Saxons. — Révolte de quelques ducs d'Italie. — Charles passe les Alpes. — Châtiment du duc de Frioul. — Anecdote sur Charlemagne. — Synode pour la confection des lois. — Sacre de Pepin comme *roi de Lombardie*. — Alcuin. — Nouveaux troubles et coalition fomentés par Irène. — Charlemagne comprime la sédition, il bat les Bavarois et les Huns. — Le IXe siècle a son *Vincent de Paule*. — Nouvelle victoire de Pepin sur les Huns. — Guerre avec Grimoald, duc de Bénévent. — Mort d'Adrien Ier. — Irène fait assassiner Constantin son propre fils. — Attentat contre Léon III. — Charles se rend à Rome. — Condamnation des coupables. — Couronnement de Charles comme empereur.

774 — 800.

Les Saxons, ce peuple turbulent, toujours prêt à prendre les armes ou à les déposer, selon que l'éloignement ou la présence de Charles encourageait ou comprimait leur audace, les Saxons avaient, en 774, levé de nouveau l'étendard de la révolte.

A cette nouvelle, nous avons vu le roi des Francs se hâter de quitter Pavie.

On raconte [1] qu'avant le retour de Charles leurs bandes sanguinaires avaient pénétré en Hesse sur les terres des Francs; mais qu'ayant vu ou imaginé voir deux anges combattant pour les chrétiens, elles s'enfuirent avec effroi. On ajoute que ces barbares revinrent quelque temps après, qu'ils virent ou crurent voir encore deux boucliers flamboyants et agités au-dessus de l'église d'Eresbourg, et que la même terreur leur fit de nouveau prendre la fuite. L'épée de Charles vint compléter, pour le moment, l'œuvre qu'avaient commencée les superstitieuses terreurs de ce peuple ; mais à peine maître de la révolte dans le Nord, le roi dut reprendre en toute hâte le chemin de l'Italie.

Profitant des embarras suscités aux Francs par leur guerre contre

[1] *Annal.*, Loisel, *ad ann.* 774.

les Saxons, les ducs de Frioul, de Spoletti et de Bénévent avaient formé le projet de secouer le joug que le triomphe de Charles leur avait imposé.

Rodgause ou Rodgaud, duc de Frioul, fut le premier à prendre les armes. Charles franchit les Alpes, l'attaqua et le mit en fuite : Rodgause, tombé au pouvoir du vainqueur, eut la tête tranchée.

Charles réunit le Frioul à son royaume d'Italie, et il établit là, comme en Lombardie, des comtes pour gouverner les villes, qui en dépendaient. Ce duché, le premier qu'Alboin eût créé, fut le premier que Charles supprima [1].

Une nouvelle guerre à soutenir contre les Sarrasins fit retarder le châtiment des autres chefs révoltés, que la terreur, imprimée par la fin tragique de Rodgause, maintint, du reste, pour quelque temps dans le devoir.

Selon Giulini, Charles, avant de repartir, aurait quitté le titre de *roi des Lombards* pour celui de *roi d'Italie* ou plutôt de *rex in Italiâ* [2], sans doute pour mieux faire comprendre l'étendue de sa puissance aux ducs révoltés.

Une anecdote, racontée par un ancien moine de *San Gallo*, qui a écrit la vie de Charlemagne, nous semble trouver ici sa place ; elle fait ressortir le bon esprit et la sagesse du monarque.

D'après le récit de cet historien, quand Charles vint dans le Frioul pour châtier Rodgause, plusieurs grands seigneurs lombards crurent devoir accourir dans cette province pour rendre hommage au vainqueur. Le hasard voulut que plusieurs négociants fussent arrivés en ce moment à Pavie avec des marchandises du Levant qui, comme le fait observer Giulini, pour les modes et la galanterie, était la France de ces temps-là. De riches étoffes, des tissus d'une extrême finesse,

[1] Puffendorf, tome II, page 69.

[2] Il existe cependant plusieurs actes publics, d'une date postérieure, qui commencent ainsi :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des *Lombards*, patrice des Ro-
» mains, fils et défenseur de l'Église. »

On peut voir, entre autres, la lettre écrite en 794, par ce monarque, à Élipand, métropolitain de Tolède, à Félix d'Urgel et aux autres évêques d'Espagne, au sujet de leur invention du *Christ adoptif*. (Tome VIII, conc., pages 2049 et suivantes.)

Il est, du reste, à croire que Charles prit indistinctement, dans divers actes, le titre de *rex Longobardorum* et de *rex in Italiâ*, ce qui, dans tous les cas, ne signifie pas *roi d'Italie*. Nous devons faire remarquer que si *rex in Italiâ* dit plus que *rex Longobardorum*, cela dit moins que *rex Italicorum* ou *roi d'Italie*.

de précieuses broderies, des plumes, des fourrures d'une rare beauté, furent enlevées à l'envi par les plus élégants seigneurs, qui, tout fiers de leur parure, se rendirent un dimanche à la cour du roi.

Ce jour-là le temps était froid et pluvieux : Charles, selon sa coutume, était couvert de peaux de castor fort ordinaires. Au sortir de la messe, le roi invita tous ces brillants visiteurs à une partie de chasse ; personne n'osa et ne put refuser ; l'orage ne tarda pas à éclater ; la boue, la pluie, les ronces, les branches d'arbres firent si bon compte de ces fastueuses parures, que bientôt il ne fut plus possible de les reconnaître.

Les pauvres seigneurs lombards, trempés de pluie et transis de froid, au retour de la chasse, coururent en toute hâte se blottir auprès du feu ; leur mésaventure n'en fut que plus complète : la chaleur de l'âtre ruina ce qui restait encore de présentable dans leurs vêtements.

Le roi se fit un malin plaisir de les mander auprès de lui ; et, les voyant aussi honteux de leur étrange accoutrement que chagrins d'avoir perdu des objets d'une si grande valeur : « Fous que vous » êtes, leur dit-il, quelle est maintenant la pelisse la plus précieuse, » la mienne, qui m'a coûté un sou, ou la vôtre pour laquelle vous » avez prodigué tant d'argent et d'or ? »

Giulini qui, d'après le moine de San Gallo, raconte ce fait, en conclut que le goût d'un luxe effréné et la préférence donnée aux modes venant de l'étranger ne sont pas choses nouvelles pour son pays, que le mal est vieux, et conséquemment plus difficile à guérir. Que ne disait-il que cette maladie a tenu de tout temps et tient encore tous les peuples, et qu'elle est incurable !

Bien qu'occupé, de ce côté des Alpes, par son interminable guerre contre les Saxons, et par une expédition nouvelle contre les Sarrasins, auxquels il enleva[1] la Navarre et les meilleures provinces en deçà de l'Èbre, Charles ne perdait pas un moment de vue ses conquêtes en Italie. Un synode fut convoqué en France ; le roi y appela des évêques et les premiers seigneurs italiens pour faire participer leur patrie au bienfait de ces lois immortelles qui, sous le nom de Capitulaires, sont un des plus glorieux monuments de ce grand règne.

La sagesse de ces institutions, si belles pour l'époque où elles furent promulguées, la gloire de Charles, toujours croissante comme sa

[1] Jean de Ferreras, *Histoire d'Espagne*, tome II, *ann.* 778.

puissance, la terreur que des victoires multipliées, mais le plus souvent lointaines pour l'Italie, semblaient devoir attacher à son nom ; enfin la surveillance de ses comtes pris, pour la plupart, parmi ses plus dévoués serviteurs, ne suffisaient pas pour lui soumettre complétement la Lombardie et les peuples que ses armes avaient réunis à ce royaume. Un reste mal étouffé des anciennes rébellions minait sourdement son autorité : enfin, de secrètes intrigues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, entretenaient cet esprit de soulèvement qu'encourageaient et souvent justifiaient la morgue et les exactions d'un grand nombre de gouverneurs.

Charles sentit tout le dommage que son absence portait à sa royauté en Italie. Ne pouvant, lui qui sans doute rêvait déjà cet empire d'Occident dont il saisit bientôt après le sceptre, prendre pour résidence une capitale italienne, il résolut de placer sur le front d'un de ses fils la couronne arrachée aux successeurs d'Alboin. Dans ce but, Charles conduit à Rome son fils Carloman, le fait tenir sur les fonts baptismaux par le pape Adrien, qui le sacre et le proclame roi d'Italie (*rex in Italiâ*), sous le nom de Pepin [1].

Louis, autre fils du monarque, l'avait suivi à Rome : Charles le fait couronner par le souverain pontife comme *roi d'Aquitaine*. Il retourne ensuite à Milan, où, pour flatter cette ville et, sans doute aussi, pour lui faire oublier l'interdit dont il avait voulu frapper le rit ambroisien, il fait baptiser, selon ce même rit, sa fille Ghisla [2], et lui donne pour parrain Thomas, archevêque métropolitain de Milan.

Charles, après avoir installé le jeune Pepin à Pavie, retourne en France, où il ramène, comme trophée de sa pacifique expédition à Rome, des maîtres de grammaire, de mathématiques et de plusieurs autres sciences, plus fier et plus heureux d'un tel cortége que d'une fastueuse escorte de dépouilles opimes et de guerriers vaincus.

Ce fut à cette époque que Charles, qui possédait à un rare degré l'art de connaître les hommes et d'apprécier le mérite, fit, à Rome, la rencontre d'Alcuin [3].

Alcuin était un des plus savants hommes de l'Angleterre ; né d'une

[1] Pepin, comme le fait remarquer Giulini, paraît être le premier prince qui ait reçu du pape la couronne du royaume de Lombardie.

[2] Ou Giselle.

[3] Quelques historiens pensent que cette première rencontre eut lieu à Pavie, d'autres à Parme. (*Histoire de la civilisation*, GUIZOT, tome II, leçon XXII, page 184.)

famille illustre et opulente, il s'était formé aux sciences dans le monastère de la cathédrale d'York : remarquable par sa vaste érudition, mais plus encore par sa modestie et son humilité, il n'aspirait qu'à ensevelir son génie dans la solitude; le roi des Francs le retint quelque temps auprès de lui ; il voulut qu'à son exemple, les grands seigneurs de sa suite se fissent un honneur d'être les disciples d'Alcuin, et il établit une école dans son palais même d'Aquisgrana. Sous cet habile maître, le roi fit un cours de rhétorique, de dialectique et d'astronomie; mais Alcuin, que tant d'honneur ne pouvait éblouir, ne perdait rien de son goût pour la retraite. Vaincu par ses instances, Charles lui permit enfin de se dérober aux pompes de la cour, et lui fit accepter l'abbaye du monastère de Tours qui devint, sous la direction d'Alcuin, une des plus célèbres écoles de l'Europe [1].

D'autres écoles se formèrent dans l'empire, sur le modèle de celles de Tours.

La Lombardie ne tarda pas à recevoir aussi une heureuse impulsion des efforts réunis de Charles, d'Alcuin et de son jeune roi.

Le monastère du mont Cassin, déjà si célèbre, acquit un nouvel éclat par les hommes de science dont le dota la munificence du roi des Francs, qu'Alcuin éclairait dans ses choix ; et un moine irlandais, d'une érudition profonde, fut nommé abbé du monastère de Saint-Augustin, à Pavie, pour servir de guide et de maître aux jeunes Lombards jaloux d'acquérir de l'instruction. Ainsi Pavie joignit à l'honneur d'être la capitale des rois, l'honneur non moins grand de devenir l'émule du mont Cassin, comme centre et foyer des sciences en Lombardie.

Trop souvent la conquête apporte une mort anticipée aux nations vaincues et efface leur nom du livre des peuples ; on voit qu'elle n'est pas toujours meurtrière, que quelquefois elle les vivifie et leur ouvre la voie à de nouvelles prospérités.

Le soin que Charles mit dans le choix des ministres de son fils Pepin, ne fut pas le moindre des bienfaits dont lui fut redevable sa nouvelle conquête.

Deux élèves d'Alcuin, hommes éclairés et sages, d'une fermeté

[1] Les plus renommées de ces écoles furent celles de Corbie, de Prom, de Lyon, de Fulde, de Saint-Gal, de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Paris, d'Auxerre, d'Orléans, de Ferrières et d'Aniane.

On y enseignait la théologie, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

inébranlable et d'une incorruptible justice, Angilbert [1], abbé de Riquier, et Adelhard [2], abbé de Corbie, furent envoyés comme conseillers au jeune monarque. Pepin était fait pour comprendre son père et de tels ministres. Aidé par les inspirations du génie de l'un, et par la haute expérience des deux autres, ce prince seconda puissamment, au delà des Alpes, les nobles efforts de Charles pour la renaissance des lettres; l'ordre se rétablit dans toutes les branches de l'administration publique, une austère équité régla enfin les différends entre les villes, les communautés et les individus; de sages institutions, modelées sur les capitulaires du roi des Francs, vinrent cimenter la fusion, cette fois réelle, des trois peuples, franc, lombard et romain, en leur imprimant un élan simultané vers le progrès et le bien-être. Il fallut peu de temps au jeune roi pour se montrer digne du héros qui lui avait donné le jour et la couronne; il fallut peu de temps à son peuple pour l'apprécier et l'entourer de son affection.

Malgré la présence de Pepin en Italie, malgré les bienfaits multipliés de son administration, peut-être même à cause de tous ces titres des rois francs à l'amour et au respect des Italiens, la Péninsule vit éclater bientôt de nouveaux troubles. La guerre fut, comme la paix, une occasion de gloire pour Pepin.

Le duc de Bavière, Tassillon, et Aréchis [3], duc de Bénévent, tous deux gendres du roi Desiderio, oubliant le supplice de Rodgause, osèrent encore tenter la révolte.

Tout, cette fois, semblait les seconder. Charles venait de subir à Roncevaux un échec dont on avait étrangement exagéré l'importance [4]. Ses généraux avaient éprouvé contre les Saxons, conduits par leur roi Witikind, des revers qui exaltaient le courage de ces peuples

[1] Angilbert était encore jeune et tenait à une famille illustre. Il avait reçu, à la cour de France, pour les grâces et l'étendue de son érudition, le surnom d'*Homère*.

[2] Adelhard était fils d'un prince Bernard, frère de Pepin, père de Charlemagne. Il avait été élevé à la cour avec les enfants du roi son oncle. Mécontent de la conduite de Charles, à l'égard des fils de Carloman et du divorce de ce prince avec la fille de Desiderio, Adelhard s'était retiré, dès l'âge de vingt ans, dans le monastère de Corbie. Le roi, qui avait apprécié ses hautes vertus et ses lumières, l'arracha à sa retraite pour lui confier la tutelle de son fils Pepin. On l'appelait *saint Augustin* pour son éloquence, et *saint Antoine* pour son éminente vertu. (*Hist. de l'Église*, tome IV.) Sa réputation de sagesse passa jusqu'en Orient, et l'on disait de lui que c'était un ange descendu du ciel pour le bonheur des hommes. (MURATORI.)

[3] Ou Arégise.

[4] J. DE FERRERAS, *Hist. d'Esp.*, tome II, siècle VIII[e].

indomptés; les Huns et les Hongrois, qui habitaient la Pannonie à l'orient, avaient deux armées prêtes contre le roi des Francs, l'une pour soutenir l'attaque de Tassillon, l'autre pour appuyer le fils de Desiderio, Adelchis, qui, avec une flotte qu'armait pour lui Constantinople, devait aborder sur les côtes du duché de Bénévent. Aréchis avait un double motif de seconder ce projet : la vengeance d'abord, comme gendre du dernier roi lombard; puis l'ambition [1] : la cour d'Orient avait promis à ce duc le titre de *patrice* ou *stratice* de Naples et de Sicile.

Ambitieux subalternes dans ce grand conflit, Aréchis, Tassillon, Adelchis lui-même, n'étaient que les dociles instruments d'une ambition plus vaste, d'une rivalité plus digne de s'attaquer au colosse dont les bras victorieux allaient étreindre l'Occident tout entier.

Irène régnait alors en maîtresse absolue dans l'empire d'Orient, dont le trône était occupé par son jeune fils Constantin V, triste fantôme couronné. Cette princesse, veuve de Léon Chazare, successeur de Constantin Copronyme, était d'une naissance obscure, mais tous les prestiges de l'esprit et de la beauté l'avaient élevée jusqu'au trône des Césars. Les vices et les grandes qualités qu'elle déploya dans l'exercice de la souveraine puissance, rendent Irène remarquable parmi les femmes que le sort a placées à la tête des empires.

L'astucieuse impératrice ne s'était pas abusée sur les véritables causes du démembrement de l'empire d'Orient en Italie, et son audace avait formé le projet difficile de réparer ce fatal résultat de tant de folies et de fautes.

L'hérésie des iconoclastes avait été le premier coup porté à la puissance des empereurs de la Péninsule; Irène, par un conseil œcuménique, frappa de flétrissure ce schisme désastreux. Léon Chazare avait profané par l'impiété des objets vénérés comme sacrés par l'église de Rome; sa veuve, revêtue des ornements impériaux et avec une solennité proportionnée à la grandeur de la faute, s'était empressée, en s'emparant de la puissance, de réparer le scandale.

[1] Aréchis, à qui le titre de duc ne suffisait plus, avait pris, depuis quelque temps, la qualité de souverain, se couvrant d'un manteau royal, portant le sceptre, ceignant sa tête d'une couronne; il s'était fait sacrer par les évêques, selon les usages de France. La justice ne s'administrait plus qu'en son nom; on frappait monnaie à son coin; enfin il s'était attribué tous les droits de la royauté.

Un moment Irène avait eu la pensée de marier son fils à une fille de Charles, la princesse Rothrude, espérant par cette alliance faire rentrer l'Italie sous sa domination. Le roi des Francs avait accueilli avec bienveillance les premières ouvertures relatives à ce projet ; mais, soit qu'elle eût trouvé Charles peu disposé à abandonner sa nouvelle proie, soit que l'avénement de Pepin au trône de Lombardie lui eût ôté ses dernières illusions à cet égard, soit enfin, comme le disent quelques historiens, que sa passion du commandement lui fît redouter de tirer par une alliance auguste le faible Constantin de la dépendance où le tenait une mère impérieuse, Irène rompit le mariage arrêté. Cet affront, loin de blesser Charles, soulagea le cœur du monarque que tourmentait la pensée de se séparer de sa fille. Mais l'impératrice crut avoir créé, par cet éclat, un nouveau motif d'hostilités entre les cours rivales de France et de Constantinople, et sa politique ne fut que plus ardente à susciter des obstacles et des ennemis à la seule puissance qui lui parut alors digne de lui inspirer des craintes sérieuses et de l'envie.

Gagner le saint-siége par un retour à l'orthodoxie, armer les Sarrasins contre les Francs, encourager l'esprit hostile des Huns et des Hongrois, ranimer le courage abattu des Saxons, flatter l'ambition de quelques ducs puissants en Italie, se servir du besoin de vengeance que nourrissait le fils de Desiderio, pousser à une aventureuse expédition cet instrument facile à briser ensuite, même en cas de réussite, et toujours moins à craindre pour elle que les Francs et surtout que leur monarque : tel avait été le plan de cette habile reine, qui peut-être eût atteint le but de son ambition, si l'ennemi à combattre et à renverser n'avait été Charlemagne !

Désormais ce nom va remplacer celui de Charles : c'est ainsi que le monde, ébloui de sa gloire et de l'éclat de son génie, l'appela depuis cette époque.

La grande âme du monarque ne perdit rien de son énergique puissance dans un péril aussi pressant.

Nous avons vu Charles attaquer les Sarrasins, les vaincre et leur enlever plusieurs provinces sur le bord de l'Èbre. Le malheur de Roncevaux, échec partiel, ne ternit en rien, nous l'avons dit, l'éclat de ses triomphes, et ne put même nuire à ses importants résultats.

L'héroïsme des guerriers qui périrent dans ce fatal défilé ne fit que rehausser la gloire des armes françaises.

Les généraux de Charlemagne venaient d'échouer contre les Saxons, le roi marche lui-même pour réduire les révoltés qui se soumettent après trois défaites sanglantes. Witikind, leur principal chef, tombé au pouvoir des Francs, abjure l'idolâtrie, embrasse le christianisme et se retire en France. Des milliers de familles saxonnes reçoivent le baptême à son exemple. La paix, ou au moins une trêve faite à propos avec ces peuples turbulents et les Sarrasins, déjoue une partie des trames d'Irène et laisse à Charlemagne toutes les ressources de sa puissance pour disputer l'Italie à qui ose tenter de lui en arracher la conquête.

Il franchit de nouveau les Alpes à la tête d'une armée formidable ; Pepin, son fils, le rejoint avec des troupes lombardes. Tous deux marchent sur le duché de Bénévent. Aréchis, qui maintenant se souvient du sort de Rodgause, s'effraye à l'approche menaçante des deux rois, et fait humblement acte de soumission.

Charlemagne agrée ses excuses pour éviter le malheur des populations, la ruine des églises et des monastères ; il le laisse en possession du duché de Bénévent, moyennant un tribut annuel de sept mille sous d'or [1] ; et il emmène en otage douze principaux seigneurs, parmi lesquels se trouve Grimoald ou Grimwald, fils d'Aréchis.

Le roi vainqueur se rend à Rome avant de repasser les Alpes, et ajoute à sa première donation en faveur du saint-siége, les villes qu'il vient d'enlever au duc de Bénévent, et dont Capoue est la plus importante.

Le duc de Bavière alarmé, lui aussi, mais trop tard, des conséquences de son imprudente levée de boucliers, cherche, par des protestations de soumission où perce le défaut de franchise, à conjurer l'orage qui le menace.

Charlemagne repousse les instances de Tassillon ; il envoie ses généraux en Bavière, et les fait précéder d'une bulle foudroyante où le pape déclare (et c'est la première déclaration pontificale de cette nature [2]), que l'armée des Francs et son roi ne seraient point comp-

[1] EGINHARD, *Annal., ad annum* 814.
Erchempert affirme qu'Aréchis fut obligé d'acheter cette paix par l'abandon immédiat d'un trésor considérable qu'il tenait en réserve, et que Charles exigea pour couvrir les frais de la guerre *.

[2] *Histoire de l'Église*, par B. B., tome IV, pages 227 et 228.

* Erchempert cité par Muratori. *Ann. d'Ital.* tome IV, page 338, anno 787.

tables des maux d'une guerre suscitée par la félonie du duc de Bavière.

Les lieutenants de Charlemagne battirent les Bavarois et les Huns leurs auxiliaires. Le duc, fait prisonnier, fut conduit en France et condamné à mort comme traître. Le roi se contenta de le faire tondre et de le renfermer dans l'abbaye de Jumiége [1].

Le duc de Bénévent était soumis, Tassillon était vaincu que l'on croyait encore, à Constantinople, Charlemagne occupé contre les Saxons.

Aussi, quand Aréchis parut sur les côtes d'Italie avec les vaisseaux grecs, grande fut sa surprise de voir flotter des bannières ennemies partout où il avait espéré trouver des auxiliaires. Irène lui avait accordé quelques troupes; le fils de Desiderio osa débarquer et tenter la fortune des combats; mais, battu et poursuivi sans relâche, il fut contraint de remonter sur ses vaisseaux et de retourner à Constantinople, honteux d'une malencontreuse expédition dont le triste résultat lui ferma plus que jamais toute voie au trône des Lombards.

Le prestige de l'exil, une silencieuse et patiente résignation dans les jours mauvais, servent quelquefois un prétendant au trône, une entreprise téméraire et avortée compromet les meilleures causes, et souvent les ruine sans retour.

Détournons un instant nos regards du théâtre ensanglanté de la guerre; aussi bien, les victoires de Charlemagne ont imposé une trêve, bien courte il est vrai, aux invasions et aux révoltes.

Qu'un moment l'éclat du conquérant s'efface pour nous laisser suivre dans l'ombre où il semble se cacher, un humble prêtre, dont le nom, s'il nous avait été transmis, brillerait parmi les bienfaiteurs les plus vénérés de l'humanité.

Si le nom du bienfaiteur nous manque, gardons au moins la mémoire du bienfait.

On lit, dans un document qui date de la fin du VIII[e] siècle [2], de touchantes doléances échappées au cœur attristé d'un archiprêtre de

[1] EGIN., *anno* 788.

Il résulte, du recueil de Baluze (tome I[er], col. XXVI), que des lettres de grâce furent dans la suite accordées à Tassillon. (*Capitul., anno* 794, assemblée de Francfort, article I[er].)

[2] MURATORI (*Antiq. med. ævi*, tome III, page 587), donne le texte de cet acte, qui porte la date du 22 février 787.

l'église métropolitaine de Milan. Le sort des enfants illégitimes et abandonnés éveille toute la sollicitude du saint prêtre.

Ces pauvres créatures, dit-il, dans ce modeste monument d'une sublime miséricorde, sont impitoyablement vouées aux souffrances et à la mort; on les noie dans les rivières, on les jette sur des tas de fumier, on les délaisse dans des cloaques impurs; et, chose abominable, privées des eaux du baptême, elles sont précipitées en enfer : *absque baptismatis lavacro parvulos ad Tartara mittunt.*

Le pieux ecclésiastique ne borne pas l'élan de sa commisération à des plaintes stériles, il achète, de ses propres deniers, des maisons près de l'église, et il en fonde, pour les enfants abandonnés, un hospice qu'il dote généreusement. Aux termes de l'acte public transcrit par Muratori, tout enfant exposé dans l'église sera désormais, grâce à la générosité du bienfaiteur, recueilli, baptisé et confié à une nourrice : on lui fournira les vêtements nécessaires et la nourriture, et on lui apprendra un état. A l'âge de sept ans l'enfant sera libre et maître d'aller habiter le lieu le plus à sa convenance.

On voit que le vice et la débauche avaient, à cette époque, les mêmes débordements et les mêmes résultats que de nos jours; on voit aussi que la religion du Christ, avait, dans ces siècles de barbarie, son Vincent de Paule [1].

Un an s'était à peine écoulé depuis la défaite de Tassillon, lorsque les Huns, furieux des revers essuyés contre les armées de Charlemagne, marchèrent vers l'Italie.

Le grand roi ordonne aussitôt qu'on relève les fortifications de Vérone, en partie ruinées, et qu'on en reconstruise les murs et les tours. D'après ses ordres, les abords de la ville sont en outre protégés par une bonne et forte palissade [2]. Charles confie la défense de cette

[1] *Vincent de Paule!* Ce nom fait revivre malgré nous, dans notre pensée, de douloureuses préoccupations. Il est triste, deux siècles après l'apparition de ce saint homme, providence des orphelins, de voir la sceptique philanthropie de nos modernes économistes détruire l'œuvre de la piété et de la charité chrétienne : on supprime les tours dans les hospices! funeste mesure qui ne laisse à la honte que les inspirations du crime. Aussi les enfants qui naguère trouvaient là un tutélaire asile meurent aujourd'hui abandonnés sur la voie publique, ou jetés au fond de quelque cloaque infâme, ou étouffés sur le sein qui les porta.

[2] Il s'éleva, lors de la reconstruction des remparts de Vérone, une singulière difficulté.

Le clergé devait-il participer pour le tiers ou pour le quart aux frais des travaux que nécessitait la défense de la cité? Telle était la question qui devint un véritable

place à son fils Pepin et à Bérenger son lieutenant, qui, probablement, ainsi que l'observe Muratori, fut un des aïeux de Bérenger que nous verrons, dans la suite, roi et empereur.

L'impatiente ardeur de Pepin ne lui permet pas d'attendre l'ennemi derrière les remparts de la place; le jeune roi court à la rencontre des Huns, les attaque avec ses valeureuses troupes de Lombardie, met les barbares en complète déroute dans plusieurs rencontres, et les poursuit l'épée aux reins jusqu'aux frontières de ses États. Les Huns ne se découragent pas, ils fuient, mais l'œil toujours fixé sur cette Lombardie dont ils convoitent les richesses : chez eux l'appât de l'or et de la rapine comprime la terreur de la défaite.

Leurs bandes sauvages, après deux ans d'un repos employé à réparer d'immenses pertes, menacent de nouveau le nord de l'Italie; Pepin, toujours en éveil, marche à eux avec ses phalanges lombardes et un renfort de Francs; rien ne résiste au choc de cette armée qu'exaltent le souvenir de récents triomphes et la bouillante valeur du jeune roi. Les Huns cèdent de toutes parts et rentrent en désordre au fond de leurs retraites; Pepin les y poursuit deux fois [1], car ces infatigables aventuriers osent en sortir encore pour recommencer une lutte qui toujours leur est fatale.

Le roi vainqueur revient en Italie, traînant à sa suite un énorme butin et des milliers d'esclaves qui, peu d'années après, recouvrèrent leur liberté par l'intercession du savant Alcuin.

C'est dans cette expédition que les évêques d'Italie commencèrent à paraître à la tête des armées et dans la mêlée des batailles [2].

Giulini dit, à propos de cette humeur belliqueuse qui s'empara du

débat. On ne put tomber d'accord, et l'on eut recours à l'*épreuve* ou *jugement de la croix*. L'État fut représenté par un certain *Aregao*, et l'évêque, par un nommé *Pacifico*, jeunes gens robustes, dont, plus tard, le premier devint archiprêtre et le second archidiacre de l'église majeure; les deux champions se posèrent immobiles, les mains étendues en croix, devant l'autel où commença l'office divin, et où l'on fit lecture de la *Passion*, de saint Mathieu.

On n'était pas arrivé à la moitié de la passion qu'Aregao, manquant de force, se laissa tomber sur les marches du sanctuaire; Pacifico résista jusqu'à la fin : il fut proclamé vainqueur, et le clergé ne supporta que le quart de la charge dont on voulait lui imposer le tiers. MURATORI cite ce fait (*Ann. d'Ital., anno* 788) : il l'a extrait d'un document véronais, publié par Panvinius, et, après lui, par Ughelli. —

[1] MURATORI, *Ann. d'It.., anno* 791 et 93. — GIULINI, *Storia di Milano*, id.

[2] Charlemagne, dans une lettre à Frastrade, sa troisième femme, parle avec éloge de la valeur déployée par plusieurs de ces prélats pendant la guerre contre les Huns.

clergé italien sous la domination des Francs : « En avançant dans » l'étude de l'histoire, nous trouvons, pendant plusieurs siècles, des » *princes* dans nos archevêques; mais nous ne rencontrons plus de » *saints.* »

Aréchis, délivré [1] de la terreur qu'inspirait à tous la présence de l'armée des Francs, et voyant Pepin incessamment aux prises avec les Huns, toujours battus jamais soumis, avait secrètement repris ses négociations avec la cour de Constantinople; la mort vint mettre un terme à ses projets d'une nouvelle révolte. Le seul fils qu'il eût laissé était en otage auprès de Charlemagne; les Béneventins envoient prier le roi des Francs de le leur accorder pour duc.

Ignorant encore la nouvelle ligue hostile qu'avait méditée Aréchis, le roi investit sans difficulté Grimoald du duché de Bénévent [2]. Les seules conditions qu'il imposa par le traité, furent que Grimoald obligerait ses sujets à se raser la barbe selon la coutume des Francs; que dans les actes publics et sur les monnaies on emploierait d'abord le nom du roi, puis celui de Grimoald; enfin, que les murs des villes de Salerne, d'Acerenza et de Consa seraient démolis.

Ceci se passait en 788, au moment où Pepin pourchassait les Huns de victoire en victoire.

Grimoald se hâta d'aller prendre possession du duché de Bénévent. Conformément au traité, le nom de Charlemagne fut, avant le sien, inscrit dans les actes publics et gravé sur ses monnaies; mais, conservant au fond du cœur les mêmes desseins qu'Aréchis son père, il eut garde de démolir les remparts de Salerne et de ses autres places fortes.

Bientôt, son audace croissant avec les embarras suscités aux rois francs par la turbulence des Huns, il fit disparaître le nom de Charles des actes publics et des monnaies de Bénévent. Enfin, ne gardant plus de mesure envers celui à qui il devait la puissance, Grimoald

[1] PUFFENDORF, *Introd. à l'Hist, de l'univ.*, tome II, livre 2, chapitre 2, pages 70 et 71.

[2] D'après le récit de l'anonyme de Salerne *, le roi fit venir le jeune prince et lui annonça la mort de son père. Grimoald ne parut pas croire d'abord à cette nouvelle, mais comme le roi insista : « Seigneur, » dit le fils d'Aréchis, « depuis que je suis » auprès de vous, je n'ai plus pensé ni à mon père, ni à ma mère, ni aux autres » membres de ma famille, votre bonté m'ayant tenu lieu de tout. » Cette étrange réponse plut, dit-on, à Charlemagne.

* Anonym. Salernit., tome II, page 2.

épousa Wansa, nièce de l'empereur grec, cet ennemi naturel des Francs.

Dans l'intervalle de deux expéditions contre les Huns [1], et tandis que Charlemagne est occupé par de nouvelles guerres au delà des Alpes, Pepin entreprend de châtier lui-même le jeune duc ; il pénètre avec son armée dans la principauté de Bénévent, et ses premiers pas sont signalés par des succès qui intimident Grimoald. Le fils d'Aréchis, pour apaiser le jeune roi, répudie Wansa, sous prétexte qu'elle est stérile, et la fait reconduire à Constantinople.

Sur ces entrefaites, Louis, roi d'Aquitaine, s'était hâté, par l'ordre de Charlemagne, de passer en Italie [2] pour seconder son frère.

Pepin, comptant peu sur la sincérité des promesses de soumission prodiguées par Grimoald, continua sa marche agressive.

Aréchis soutint avec courage une guerre que les autres préoccupations belliqueuses du roi de Lombardie et de son père laissèrent traîner en longueur ; cette lutte fut marquée par de glorieux efforts de part et d'autre ; les chances s'y balancèrent également ; des places furent successivement prises et reprises avec une égale intrépidité ; suspendue par des trêves, entravée par d'autres soins, par d'autres périls plus menaçants pour la domination française en Italie, elle n'eut de fin que plusieurs années après (806), à la mort de Grimoald.

Pendant ces luttes meurtrières et toujours renaissantes, le pape Adrien I[er] vint à mourir [3]; il avait occupé le trône pontifical vingt-trois ans dix mois et seize jours ; la mémoire de ce pontife est justement vénérée ; son règne fut des plus glorieux. Le jour même de sa sépulture, le lendemain de sa mort, un prêtre du titre de sainte Suzanne, d'une grande réputation de science et de sainteté, lui succéda sous le nom de Léon III. Le nouveau pape envoya des légats à Charlemagne pour lui faire part de son élection, et lui remettre les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville.

Le roi fut en outre invité à venir recevoir, en sa qualité de patrice et de protecteur des Romains, le serment de fidélité et d'obéissance.

[1] MURATORI, *Ann.* 791 et 793.

[2] L'auteur anonyme de la *Vie de Louis le Débonnaire.* — DUCHESNE, tome II, *Rer. Franc. Hist.* — ERCHEMPERT, *Menc.* 5. — GIANONE, *Stor. civ. di Nap.*, liv. 5, chap. 4.

[3] *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome IV, 25 décembre 795.

Le sage et brillant conseiller de Pepin, Angilbert, fut chargé d'aller complimenter Léon III, au nom du roi des Francs, et de lui remettre une lettre de Charles [1] où l'on remarque ce passage :

« Ayant reçu avec vos lettres le décret de votre élection, nous » avons ressenti la plus vive joie de l'unanimité avec laquelle on l'a » faite, comme aussi de ce qu'on nous rend la fidélité et l'obéissance » qui nous sont dues. »

A cette lettre étaient jointes des instructions secrètes qui prouvent que rien n'échappait à la prévoyante sollicitude de cette vaste tête occupée du gouvernement de la moitié du monde [2].

Nous avons vu que les armées de Charlemagne et de Pepin avaient rapporté de la Pannonie, après le sac et le pillage de la capitale des Huns, de riches trésors. Angilbert offrit au pape, de la part des deux rois, une partie de l'immense butin. Cet acte de munificence servit aux libéralités qui marquèrent le règne de ce grand pontife.

Pendant que Charlemagne, par ses victoires et la sagesse de sa politique, élevait peu à peu ce trône d'Occident, dont le marchepied était à Rome, la cour d'Orient, par de nouveaux scandales que suscitait l'ambition d'Irène, servait merveilleusement les vastes desseins du monarque franc.

La débauche, l'adultère, le parricide, voilà le spectacle qu'offrait alors au monde cette cour éhontée. Irène, importunée même de l'ombre de pouvoir laissée à son fils qu'elle trompait par de feintes promesses et de fallacieuses soumissions, fomenta longuement une trame régicide contre le faible Constantin : l'exécution en fut prompte. On arrête l'empereur à l'improviste, on lui crève les yeux ; le malheureux fils d'Irène meurt bientôt par suite de ce cruel traitement ; et sa mère, qui feint le plus grand désespoir, qui jure de punir ce crime odieux, la mère parricide est proclamée impératrice. Son premier soin, pour gagner le peuple, fut de le décharger de tout impôt : mesure d'un moment et de circonstance, comme toutes celles de ce genre qui servent à se jouer d'une foule crédule, toujours plus avide d'être dupée.

Quelque empressement que pût mettre l'impératrice à réparer les maux occasionnés à l'Église par les persécutions de Copronyme, et à

[1] ALCUIN, *Ep.* 84. — Cité par B. B., tome IV, pages 236 et 237.
[2] *Idem, Ep.* 82. — *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome IV, pages 236 et 237.

se montrer protectrice des défenseurs de la foi catholique en Orient, Rome ne fut pas moins indignée de l'atroce attentat qui avait livré le pouvoir aux mains d'Irène ; toute l'Italie fut émue par le même sentiment d'horreur.

Charlemagne, à qui l'impératrice avait envoyé des ambassadeurs, qui disculpèrent mal leur souveraine, vit dans cette odieuse révolution un crime qu'il laissa à d'autres le soin de punir, mais dont sa politique se promit de profiter. Un événement inattendu, qui jeta le trouble sur les bords du Tibre, vint hâter le dénoûment que rêvait en secret son ambition.

Deux prêtres, Pascal et Campule, l'un primicier, l'autre trésorier de l'église romaine, tous deux neveux d'Adrien et soutenus par quelques seigneurs mécontents, avaient osé répandre dans Rome et transmettre au roi des Francs un libelle contenant les plus graves accusations contre l'administration temporelle de Léon III.

Leurs calomnies n'ayant pas produit à la cour de Charlemagne l'effet qu'ils en attendaient, ils attaquent, avec une troupe de scélérats, le souverain pontife sorti à cheval du palais de Latran [1], le jettent à terre, l'accablent de coups, poussent enfin la rage jusqu'à tenter de lui arracher la langue et à lui crever les yeux [2]. Les lâches assassins traînent ensuite leur victime, ainsi meurtrie et mutilée, au monastère de Saint-Sylvestre. Le duc de Guinechis [3] étant accouru au secours de Léon avec des troupes fidèles, parvient bientôt après à arracher le saint pontife de sa prison.

Une ambassade de Charlemagne vint porter à Léon III des consolations et des offres de secours. Le pape, qui ne se trouvait pas en sûreté à Rome, se hâte de venir à la cour de France, où le roi, son fils Pepin de Lombardie, le clergé, les seigneurs et le peuple, l'accueillirent avec les marques du plus vif intérêt et de la vénération la plus profonde.

Cependant Pascal et Campule, furieux de s'être vu arracher leur victime, cherchent à fomenter de nouveaux troubles dans Rome, et renouvellent leurs calomnies contre le saint-père.

Charlemagne, sur la demande de Léon lui-même, envoie à Rome

[1] Anast., *in Leo III, anno* 799. — Egin. — Loisel, *ann.* 799. — Théoph. *ann.* 7. — Const., cités par B. B., *Hist. de l'Égl.*, tome IV, page 241.

[2] Puffendorf, *Introd. à l'hist. de l'univ.*, tome II, livre, 2, chap. 2, page 11.

[3] Ou Guinegise ou Menegise.

sept évêques et trois comtes, chargés de prendre une connaissance juridique de l'affaire.

Le chef de cette mission délicate était l'archevêque Arnon, homme de haute science, d'une éminente vertu, et propre aux plus importantes négociations. Le résultat de l'enquête fut ce qu'il devait être, une éclatante justification de Léon III, qui rentra bientôt en triomphe dans la capitale de la chrétienté.

Pendant ce temps, Charlemagne, puissamment secondé par son fils Pepin, terminait contre les Huns une guerre glorieuse.

Il passe l'année suivante en Italie, à la prière du jeune roi, qui a repris sa lutte contre Grimoald sans pouvoir le réduire [1].

Mais cette guerre de Bénévent préoccupe moins la pensée du monarque que les sollicitations nouvelles de Léon qui le presse de visiter Rome pour la quatrième fois. Il s'y rend avec le roi de Lombardie : l'entrée du grand monarque est un triomphe ; à son approche, et sur son passage, s'élèvent des louanges à sa gloire et des vivats d'enthousiasme dans toutes les langues de l'univers, car le monde entier a retenti du bruit de ses victoires, et chaque nation eut de tous les temps quelques-uns de ses citoyens dans la première des cités chrétiennes.

Quelques jours après, l'église de Saint-Pierre fut témoin d'une imposante solennité permise par Charlemagne, moins pour sa propre conviction que pour l'édification publique.

Le pape et les deux rois, assis sous les voûtes de la grande basilique, étaient entourés des évêques et des abbés qu'ils avaient fait asseoir ; les prêtres, la noblesse de France, de Lombardie et de Rome, assistaient debout à cette solennité ; le peuple remplissait les avenues et l'enceinte de l'église. Tout individu qui aurait à porter plainte contre le pontife fut invité à comparaître et à soutenir les inculpations : aucune voix accusatrice ne se fit entendre. Les prélats appelés à prononcer, refusèrent de s'ériger en juges du chef de l'Église de Rome, juge suprême et chef de toutes les églises.

Le lendemain, dans la même enceinte, en présence de la même assemblée, le pape prit entre ses mains le livre des Évangiles, monta sur l'ambon et dit avec un accent qui émut tout l'auditoire :

« Moi Léon, pontife de la sainte Église romaine, de mon propre

[1] PUFFENDORF, *Hist. génér.*, tome II, liv. 2, chap. 2, page 71.

» mouvement et de ma pleine volonté, je jure devant Dieu qui lit
» dans mon âme, en présence de ses anges, du bienheureux apôtre
» saint Pierre, et de vous tous qui m'entendez, que je n'ai fait ni fait
» faire les actions criminelles qu'on m'impute. J'en atteste le Juge
» éternel, au tribunal de qui nous devons tous paraître, et sous les
» yeux duquel nous sommes en ce moment; ce que je fais, sans y être
» obligé par aucune loi, et sans prétendre que mon exemple tire à
» conséquence pour mes successeurs. »

Pascal et Campule furent traduits devant des juges qui, sur les aveux de ces deux fourbes s'accusant mutuellement avec de violents reproches, les condamnèrent à mort : le pape Léon intercéda pour eux, et Charlemagne commua la peine de mort en exil.

Les effets de la gratitude du saint-père envers le grand roi ne se firent pas longtemps attendre.

Le jour de Noël de l'an 800, le roi s'était rendu à l'office divin dans la basilique de Saint-Pierre, portant l'habit de patrice [1] de Rome pour flatter le peuple de cette ville. A sa vue, de longues et bruyantes acclamations avaient éclaté de toutes parts.

Le roi, dès son entrée dans l'église, s'était mis à genoux; ses fils, Charles [2] et Pepin [3], roi de Lombardie, les princesses ses filles, entouraient le monarque : l'armée, un peuple immense, les seigneurs des trois cours, tout le clergé, étaient là, émus comme dans l'attente d'un grand événement.

Tout à coup le pape, revêtu de ses habits pontificaux, se lève, s'approche du monarque, et lui met [4] sur la tête une couronne éblouis-

[1] Ce costume consistait en une longue tunique et un manteau traînant dont un pan retroussé était attaché sur l'épaule droite.

[2] *Hist. de l'Égl.*, par B. B.

[3] MURATORI.

[4] Quelques historiens assurent que Charlemagne ne fut couronné que par surprise. D'après Eginhard *, ce monarque aurait dit que s'il eût su le dessein du pape, il ne se serait pas rendu à l'église de Saint-Pierre. On ne nous persuadera pas que Charlemagne ignorât ce dessein. Quant aux paroles que lui attribue Eginhard, nous n'en contesterons ni l'exactitude ni la vraisemblance.

« Ce propos du nouvel empereur, » dit un historien allemand, ** « était fondé sur » ce que, bien loin que cette cérémonie lui donnât quelques avantages, c'était, à ce

* EGINHARD, *Vie de Charlemagne*. Cet historien attribue ce mot de Charlemagne à la répugnance que lui inspira, dans les premiers temps, le titre *d'empereur!* On nous permettra de croire que si ce titre eût répugné à Charlemagne, ce prince ne l'aurait ni accepté ni porté.

** DE HEISS., *Hist d'Allemagne*, cité par Puffendorf, tome V, liv. 5, chap. 2.

sante de pierreries; la voûte du temple saint, toutes les avenues et tous les quartiers de Rome retentissent de ce cri mille fois répété :

VIE ET VICTOIRE A CHARLES-AUGUSTE, GRAND ET PACIFIQUE EMPEREUR DES ROMAINS, COURONNÉ DE LA MAIN DE DIEU!

Charlemagne [1] reçoit au même instant l'onction sainte des mains du pape qui, se prosternant à son tour devant le nouvel empereur, lui rend, le premier, son hommage [2].

» qu'il pouvait paraître, lui faire tenir en quelque sorte, de l'élection des Romains et » du pape, ce qu'il ne devait qu'à son épée. »

Ne pourrait-on pas dire aussi que l'habile monarque pensait que de semblables paroles retentiraient jusqu'à la cour de Constantinople, dont il voulait ménager, autant que possible, l'ombrageuse susceptibilité ?

[1] MURATORI (*Ann. d'It.*, tome IV, page 379), dit que Pepin fut couronné de nouveau comme roi de Lombardie.

[2] Un prince que la persécution tint éloigné douze ans de l'Angleterre, et qui mit à profit l'exil pour apprendre du grand roi l'art de régner et de vaincre, Egbert, avait suivi Charlemagne à Rome. Il lui vit ceindre la couronne impériale. L'empereur, quand Egbert le quitta pour reconquérir l'Angleterre et détruire l'hydre de l'heptarchie, lui donna son épée : « Elle a vaincu mes ennemis, » lui dit-il « elle vaincra » les vôtres. »

Egbert s'en servit comme l'eût fait Charlemagne; il vérifia la prédiction. L'Angleterre l'honore comme l'un de ses meilleurs et de ses plus grand rois * !

* GAILLARD, *Hist. de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, tome I, introd.

CHAPITRE IV.

Mécontentement d'Irène. — Révolution à Constantinople. — Guerre entre Pepin et Grimoald. — Défaite des Sarrasins dans la Méditerranée. — Mort de Grimoald. Bienfaits du règne de Pepin. — Intrigues des cours de Pavie et d'Orient dans la Vénitie. — Expédition de Pepin contre Venise. — Origine de la corne ducale des doges. — Mort de Pepin. — Charlemagne associe Louis à l'empire. — Bernard, roi de Lombardie. — Il bat les Sarrasins. — Mort de Charlemagne. — Bernard encourt la disgrâce de l'empereur Louis et obtient son pardon. — Il sert efficacement Rome et l'empereur. — Haine d'Hermengarde contre ce prince. — Prise d'armes de Bernard ; son supplice et sa mort.

800 — 818.

L'événement de Rome qui du droit de la victoire faisait un droit divin, qui transformait le patrice [1] et le roi en empereur, et la conquête en souveraineté légitime, produisit une sensation profonde à

[1] Le titre de *patrice* des Romains emportait avec lui une espèce de vasselage, souvent éludé, mais reconnu, toutefois, à l'égard des empereurs d'Orient, qui, du reste, ne considéraient tous les rois de l'Europe que comme des *patrices*. Ainsi *Clovis* lui-même n'avait été reconnu par la cour du Bosphore que comme *patrice* des Gaules, et les rois lombards comme *patrices* de Lombardie, D'après quelques historiens, cette supériorité que s'arrogeaient les empereurs d'Orient, et que même on leur reconnaissait encore après la conquête de Charlemagne, semblerait résulter, entre autres faits, de la fameuse mosaïque posée (*avant l'année* 800), par ordre de Léon III, dans le magnifique *triclinium* du palais de Latran.

On voit, sur cette mosaïque, J. C. présentant, de la main droite, les *clefs à saint Pierre*, et de la main gauche, l'*étendard* à un prince couronné, avec l inscription : CONSTANTIN V.

Sur un autre côté de la même mosaïque, on voit *saint Pierre* présentant, de la main droite, les *clefs* au pape (Léon III), et de la main gauche, l'*etendard* à un prince portant la moustache, le manteau et l'épée, avec l'inscription : D. N. CAROLO, REGI.

Ne pourrait-on pas aussi voir, dans ce dessein, la pensée que voici :

Dieu donna l'étendard à l'empereur CONSTANTIN ; *mais plus tard saint Pierre, le représentant de Dieu, remit cet étendard à un plus digne, à* CHARLEMAGNE.

Avant 800, les rois des Francs, en écrivant aux empereurs d'Orient, leur donnaient le titre de *pères*. Charlemagne et ses descendants, les traitant en égaux, ne leur donnèrent plus que celui de *frères*, à dater de 800. L'on vit aussi, par les actes

Constantinople. L'impératrice Irène, possédant encore la Sicile et une ombre de pouvoir sur quelques points de l'Italie, s'efforça, pour ne pas compromettre ce reste d'autorité, de dissimuler son irritation secrète.

Elle envoya à Charlemagne des ambassadeurs chargés de le complimenter, et de lui faire hommage de magnifiques présents.

Ces envoyés eurent, dit-on, la mission délicate d'offrir au nouvel empereur la main d'Irène, et de lui faire entrevoir la possibilité de réunir, par cette union, sous le même sceptre, les deux empires d'Orient et d'Occident.

Charles était alors maître de toutes les Gaules, de la Germanie et des régions nordiques où n'avait jamais pénétré l'aigle romaine. La Pannonie, une partie de l'Espagne, la Lombardie, Rome enfin, cette ancienne maîtresse du monde, reconnaissaient sa souveraineté.

La vaste ambition de Charlemagne s'émut un moment à l'idée de tenir sous sa loi le double et gigantesque empire rêvé par Irène. On dit que l'ambassade renvoyée par ce prince à Constantinople, eut lieu de flatter l'impératrice; mais Nicéphore, patrice et grand trésorier, soulevant tout à coup les familles puissantes, blessées de ce qu'on diminuait les revenus de leurs charges pour se ménager l'affection des peuples par la réduction des impôts, mit fin à ces chimériques projets. Il se saisit de la couronne, fit arrêter l'impératrice, et la relégua dans l'île de Lesbos où elle mourut peu de temps après.

Irène avait régné seule pendant cinq ans : c'est la première femme qui ait occupé, en son nom, le trône des Césars.

Charlemagne, après avoir passé l'hiver à Rome, se rendit à Spoletti [1] et à Ravenne, où, pour assurer le bien-être des peuples d'Italie et réprimer bien des abus, il publia quelques nouveaux décrets qui furent ajoutés au code des lois lombardes.

publics passés à Rome et où se datait le règne de Charlemagne, comme empereur, qu'une ère nouvelle venait de commencer. Alors seulement, dit Théophane, *in Francorum potestatem Roma cessit*.

[1] Pendant le séjour de l'empereur à Spoletti, on ressentit, en Italie, les secousses de ce fameux tremblement de terre, qui entre autres grands dommages, occasionna la chute de presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, à Rome. Ce fut, selon plusieurs historiens, par suite de ces désastres et pour calmer la colère céleste, que le pape Léon institua, à Rome, les *Rogations*, pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*. Cette cérémonie existait en France depuis le ve siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan.

Plusieurs de ces édits ne mentionnent le concours ni d'un synode, ni de Pepin, que l'empereur réduisait souvent à être plutôt roi de nom que de fait [1].

C'était une faute : quand vous créez une dignité, une charge quelconque, si vous voulez que celui qui en est investi impose aux hommes, aux peuples qui ressortissent à son autorité, commencez vous-même par ne pas empiéter sur ses droits et ses prérogatives. Ne point agir ainsi peut quelquefois être sans danger pour le moment, mais l'exemple est presque toujours funeste pour l'avenir. Ce qui fut sans conséquence immédiate sous Charlemagne devint fatal sous Louis le Débonnaire qui voulut l'imiter.

Charlemagne retournait en France, quand il reçut à Vercelli des ambassadeurs que lui envoyait Aaron, roi de Perse. « Les historiens du temps, » dit Giulini, « firent plus de bruit d'un éléphant offert à l'empereur par les envoyés persans, que de la guerre soutenue depuis si longtemps par le duc Grimoald contre le roi Pepin. »

Cette indifférence des historiens et des peuples à suivre toutes les phases d'une lutte trop prolongée et sans résultat décisif entre deux partis contraires ou deux nations rivales, se retrouve fréquemment dans les annales de l'histoire.

Et cependant c'était un spectacle de quelque intérêt que cette lutte opiniâtre, à chances glorieuses et diverses, entre deux jeunes princes, tous les deux ardents, magnanimes, pleins de valeur et d'habileté, dont l'un disait à l'autre :

« Ton père Aréchis était le vassal du roi Desiderio, tu dois être » mon vassal, puisque j'occupe le trône du roi lombard.

— » Je suis né libre de père et de mère, répondait fièrement Gri- » moald, et j'ai la confiance, Dieu aidant, de toujours rester libre. »

La présence de Charlemagne en Italie ne fit que suspendre ces hostilités.

Pepin vint en 801 mettre le siége devant Chieti, dans les Abruzzes [2]. Ses attaques furent si vigoureuses que la place et tous les châteaux qui en dépendaient tombèrent en son pouvoir. La ville, livrée à la licence

[1] Il est même à remarquer que, dans la plupart de ces capitulaires, l'Italie n'est considérée que comme une province de l'empire. *Cunctis reipublicæ ministris per provinciam Italiæ à nostrâ mansuetudine præpositis.*

[2] Et non *Rieti*, ville du duché de Spoletti, comme le prétendent quelques historiens. (MURATORI, *Ann. d'It.*, *anno* 801.)

des soldats lombards, fut le théâtre des plus tristes excès et devint la proie des flammes. Roselmo, qui en était le gouverneur pour le duc de Bénévent, fut chargé de chaînes et envoyé à l'empereur qui l'exila loin de l'Italie.

L'année suivante, Pepin s'empara de la ville d'Ortona dans les Abruzzes; il força la place de Lucera ou Nocera, dans la Pouille, à rendre après un long siége; il y plaça garnison lombarde, et la défense en fut confiée à Guinechis, duc de Spoletti. A peine le jeune roi s'est-il retiré de la Pouille que Grimoald se porte, en toute hâte, sur Nocera, qu'il emporte d'assaut malgré la plus héroïque résistance; Guinechis tombe aux mains du duc de Bénévent qui, par les égards dont il comble son prisonnier, lui adoucit l'amertume de la défaite et de la captivité [1].

Le jeune duc de Bénévent s'apprêtait à soutenir de nouveau la lutte contre son royal adversaire, quand une mort prématurée vint délivrer Charlemagne et Pepin d'un ennemi intérieur, sinon bien redoutable pour le maintien de leur puissance en Italie, au moins infatigable et toujours indompté. Grimoald, ce jeune et brillant adversaire de Pepin, emporta dans la tombe les regrets de son peuple dont il était l'orgueil et la gloire. Ni les efforts des Francs et des Lombards, ni les tentatives des empereurs d'Orient qui, eux aussi, le voulaient pour vassal, n'avaient pu un moment fléchir l'indomptable fierté de ce prince; jamais Grimoald ne subit le joug d'un maître. Il fut inhumé à Salerne [2].

Comme Grimoald, Pepin devait terminer à la fleur de l'âge sa brillante carrière; il le suivit de près au tombeau. Le père dut sur-

[1] MURATORI.

[2] L'anonyme Salernitain * a conservé l'épitaphe gravée sur sa tombe. Il est dit d'abord, qu'il était d'origine lombarde, et qu'il vainquit les Grecs.

Voici les vers qui terminent cette épitaphe :

PERTULIT ADVERSAS FRANCORUM SÆPÈ PHALANGES
SALVAVIT PATRIAM SED, BENEVENTE, TUAM;
SED QUID PLURA FERAM? GALLORUM FORTIA REGNA
NON VALUERE HUJUS SUBDERE COLLA SIBI.

Il eut souvent à soutenir le choc des troupes françaises; mais il sauva la patrie. Oh! Bénévent! que dirons-nous de plus? Jamais la puissance formidable des Francs ne put parvenir à le soumettre.

* Page 2, tome II, *Riv. Ital., ann.* 806.

vivre au fils ! La Lombardie entrevoyait de longs jours de calme et de prospérité sous ce sceptre tutélaire, quand elle dut se couvrir de deuil et pleurer un jeune monarque ravi à son amour dans l'éclat de nouveaux triomphes.

Les dernières années de Pepin ne furent ni moins remplies ni moins glorieuses que celles qui les avaient précédées. Deux expéditions entreprises, l'une pour l'utilité de l'Italie tout entière, l'autre plus particulièrement dans l'intérêt de la domination des Francs dans la Péninsule [1], couronnèrent dignement cette intéressante et noble vie.

Dès l'année 804, Alhacan, roi de Cordoue, encouragé par les riches captures que faisaient ses vaisseaux dans les eaux de l'Océan, avait envoyé une flotte dans la Méditerranée; les mahométans avaient abordé en Corse, et se livraient aux plus cruelles violences contre les malheureux insulaires. Pepin, sur la prière de Léon III à qui Charlemagne en avait fait donation [2], s'était hâté d'envoyer contre eux des troupes et des vaisseaux; les hordes d'Alhacan, dès qu'elles apprirent l'approche des Lombards, abandonnèrent la Corse, empor-

[1] D'après le cardinal Baronius et Baluzius, le royaume de Pepin devait comprendre :

La Lombardie, Venise, OU PLUTÔT LA VÉNITIE, *la Bavière* et une partie de *l'Allemagne.*

Johannès Lucius * en fait aussi dépendre *l'Istrie, la Dalmatie,* et une partie de la *Pannonie* et de *l'Esclavonie.*

Un historien des archevêques de Milan, du nom, ou qui a pris le nom de *Jean de Deis,* raconte que le pape ayant été faire une visite, en 804, à Charlemagne, l'évêque de Milan accompagna le souverain pontife dans ce voyage, et que le métropolitain lombard obtint de l'empereur la donation absolue de Milan, de ses murs et de son comté. L'historien cité fait dater de cette époque les droits des archevêques de Milan à la souveraineté absolue sur cette ville et sur son territoire; il rapporte même l'acte de donation que Giulini et d'autres judicieux historiens regardent comme *apocryphe.*

L'assertion de Jean de Deis est dénuée de toute vraisemblance : certes Milan et son territoire étaient un assez important fleuron de la couronne lombarde pour que l'empereur, s'il l'en avait détaché pour en gratifier l'archevêque, en eût fait mention dans le partage de ses États avant sa mort.

[2] *Lettre 8e de Léon III* à Charlemagne, au sujet de la descente des Mores en Corse, 807. — LABBÉ, *Concilior.*, tome VII. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome IV, page 404, *anno* 807. — FERRERAS, *Hist. d'Esp.*, siècle IX, ann. 804.

* Johannes Lucius *de regno Dalmat.*, lib. Ier. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome IV, page 393 *anno* 806.

tant tout leur butin, et emmenant avec eux soixante moines qu'ils avaient faits esclaves dans l'île de Pitorama. Ces religieux, vendus en Espagne dès l'arrivée des barbares, furent bientôt rachetés par les ordres de Louis, roi d'Aquitaine. Peu de temps après, la flotte d'Alhacan reparut dans la Méditerranée, et prit terre dans l'île de Sardaigne, espérant s'y livrer aux mêmes dévastations que dans l'île de Corse; mais les insulaires, que l'exemple de la Corse avait tenus en éveil, avertis à temps de leur approche, les reçurent les armes à la main, et les forcèrent de se rembarquer avec une perte de plus de trois mille hommes.

Les Sarrasins, battus en Sardaigne, se dirigent de nouveau vers la Corse; la mort de Grimoald, survenue en ce moment, amenait une trêve entre la Lombardie et Bénévent. Les flottes combinées de Charlemagne et de son fils accourent au secours des deux îles, sous la conduite du jeune roi et du connétable Burcardo; elles rencontrent les vaisseaux barbaresques avant qu'ils aient atteint la Corse, les attaquent et les mettent en fuite après avoir capturé treize voiles et tué beaucoup de monde [1]. Ce rude échec tint pour quelque temps les Sarrasins loin des côtes de l'Italie, dont ils commençaient à convoiter la conquête.

Pepin n'eut pas le temps de déposer les armes; vainqueur sur la Méditerranée, il dut, sans prendre de repos, porter sa tente guerrière sur les bords de l'Adriatique, pour trancher par le glaive une question que les intrigues de la politique avaient gravement compliquée.

La cour du Bosphore, voyant Charlemagne assis, dans toute sa force, sur le trône impérial, avait cherché à traiter avec cette formidable puissance qu'elle se sentait incapable d'ébranler, et à arrêter le progrès de ses envahissements en demandant qu'une délimitation définitive réglât les frontières respectives des deux empires.

L'empereur d'Occident avait accédé à ce vœu, et la démarcation entre les deux États avait été fixée par un traité.

Si l'on en croit quelques historiens français, cette convention avait placé dans les limites de l'empire d'Occident, les Vénitiens, que leurs anciennes habitudes et les intérêts de leur commerce attachaient aux

[1] FERRERAS, *Hist. gén. d'Esp.*, tome II, part. 4, siècle IXe ann. 807. — EGINHARD, *Annales de* LOISEL. — L'ANONYME, dans la vie de Charlemagne. — LE MOINE, d'Angoulême.

Grecs. Cette fausse position, doublement contraire aux intérêts et aux sympathies des Vénitiens, aurait amené des troubles sérieux fomentés par la cour d'Orient ; ces troubles auraient nécessité, de la part de Pepin, de fréquentes prises d'armes et des hostilités suivies de trêves mal gardées, qui prolongèrent trop longtemps cette triste querelle.

D'après ce récit, tous les torts dans cette lutte seraient du côté de Venise et des Grecs qui auraient voulu frustrer Pepin des droits que lui avaient acquis de solennels traités.

Il est juste de dire que, d'après les auteurs vénitiens, et notamment *Andrea Dandolo* [1], la *ville* de Venise et les *villes maritimes* de la *Dalmatie* auraient été réservées au profit de l'empereur d'Orient par le traité passé en 803 entre Charlemagne et les embassadeurs de Nicéphore. A ce compte, la *Vénitie* sans *Venise*, et la *Dalmatie* sans les *villes maritimes,* sembleraient être échues à l'empereur d'Occident ; distinction qui ne pouvait manquer d'amener des querelles.

Selon les derniers historiens cités par nous, la cour d'Orient, comme celles d'Aquisgrana [2] et de Pavie, supportait impatiemment cette convention ; la première, en ce qui avait trait au reste du territoire de Venise et de Dalmatie qu'on assignait à l'empire d'Occident ; les secondes, au sujet de la souveraineté réservée aux Grecs sur quelques villes de Dalmatie et sur la cité de Venise. Les Grecs cherchèrent bientôt à susciter des désordres dans les provinces dalmates et vénitiennes ; de son côté, l'ambition de Pepin, convoitant Venise, tentait de s'y faire un parti contre Constantinople.

Dès 804, le roi de Lombardie avait gagné à sa cause le doge Obelerius qui, ayant échoué dans tous ses efforts pour entraîner ses concitoyens dans sa défection, avait été banni comme traître par la république. Les amis du doge exilé volèrent aux armes, et Venise fut, pendant quelque temps, livrée à des collisions sanglantes qu'entretinrent sourdement les doubles intrigues des cours de Constantinople et de Pavie.

Les Grecs, levant enfin le masque et ayant attaqué Commacchio, Pepin accourut au secours de cette ville qu'il lui importait de conserver, et rendit inutiles tous les efforts de l'ennemi pour s'en emparer.

[1] DANDULUS, *in Chronic.*, tome XII, *rer. Ital.*

[2] Aix-la-Chapelle.

Venise avait secondé les projets de la cour du Bosphore. Eginhard raconte que le jeune roi marcha contre cette ville, l'assiégea par terre et par mer, et qu'il la réduisit à demander merci.

Voici ce que le chevalier de Saint-Disdier, cité par Puffendorf [1], rapporte de cette guerre :

« On lit, dit-il, dans les *Annales de Venise*, que Pepin qui était » souverain de toutes ces provinces, et à qui la république de Venise » payait un tribut annuel en cette qualité, voulut visiter les îles » maritimes qui étaient du ressort de son domaine, et que le doge » qui avait été élu à la place d'Obelerius, lui en avait refusé l'entrée » à cause des soupçons qu'il avait que le roi, induit par les conseils » de l'ancien doge chassé par les Vénitiens, n'eût le dessein d'in- » quiéter la république. Pepin, indigné de ce refus, arma contre » ces peuples, ruina Éraclée [2] et alla d'un autre côté attaquer Ma- » lamocco qui était alors l'île capitale, mais l'ayant trouvée aban- » donnée par le doge et tous les habitants qui s'étaient sauvés à » Rialto, il résolut de les y attaquer par mer. Les mêmes *Annales de* » *Venise* ajoutent que Pepin ayant mis ses troupes sur des radeaux » pour les faire passer pendant la nuit à Rialto, il s'éleva une si » furieuse tempête qu'elle rompit tous les radeaux et submergea la » plus grande partie de ses soldats, et que ce mauvais succès changea » le courage et la résolution du roi ; de sorte qu'il fit dessein de » laisser ces peuples en paix ; mais qu'ayant souhaité de voir Rialto, » il y fut reçu avec tant de démonstration de joie et tant de marques » d'honneur, que, par un sentiment d'affection pour ces peuples, il » jeta son sceptre dans la mer avec cette imprécation : *Ainsi périssent* » *tous ceux qui entreprendront de nuire à la république !*

» Cependant, ajoute le chevalier de Saint-Disdier, la suite de ces » mêmes annales et le témoignage de plusieurs auteurs dignes de foi,

[1] PUFFENDORF, tome II, page 338.

[2] Andrea Dandolo, lui-même, assure que ce ne fut pas le roi de Lombardie, mais bien les Vénitiens qui, dans le délire de leurs dissensions intestines, détruisirent de fond en comble la ville d'Éraclée ou Héraclée. Cet acte de vandalisme fut motivé sur ce que cette ville avait donné naissance aux deux doges *Giovanni* et *Maurizio*, qu'on avait exilés pour les remplacer par *Obelerius* ou *Obelerio*, qui venait de subir aussi la peine de l'exil et qui ne tarda pas à y retourner *.

* DANDULUS, *in Chronic.*, tome XII, *rer. Italic.* — MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome IV, page 398, *anno* 805.

» font clairement connaître que Pepin fut reçu à Rialto en vainqueur » généreux plutôt qu'en prince qui aurait eu la fortune contraire, » et que la république ne lui aurait pas accordé, après la perte de » son armée, ce qu'elle lui avait hautement refusé lorsqu'il était en » état de l'obtenir par force. En effet, le roi exerça tout acte de sou- » veraineté, et laissa des marques de sa libéralité au doge et au public, » remettant à la république le tribut qu'elle lui payait annuellement, » et lui donnant cinq milles d'étendue, en terre ferme, le long des » bords des lagunes, avec pleine liberté de trafiquer par terre et » par mer.

» On ajoute encore que Pepin, voyant que le doge ne portait sur » lui aucune marque de sa dignité, détacha la manche d'une veste » et la mit sur la tête du doge en forme de bonnet, et c'est de là que » la corne ducale tire son origine, ainsi nommée à cause de la pointe » que cette manche faisait sur la tête. C'est alors que Venise prit » naissance, puisque Pepin voulut encore que l'île de Rialto, jointe » aux autres îles voisines, portât le nom de *Venise*, qui alors était » celui de toute la province voisine des lagunes, et que ce lieu fût à » l'avenir la résidence des doges et le siége de la république.

» Voilà, dit Saint-Disdier en terminant, quels ont été les commen- » cements et les premiers progrès de la république de Venise, laquelle » avoue qu'elle doit son principal établissement et sa première gran- » deur à la magnanimité d'un roi français. »

Pepin, ayant soumis Venise, faisait voile contre les côtes de la Dalmatie d'où partaient tous les brandons de guerre qui troublaient ses États, lorsqu'il reçut l'avis qu'une nouvelle flotte grecque menaçait l'Italie. Il revint en toute hâte à Ravenne; mais, atteint dans cette ville d'une maladie grave, il se fit transporter à Milan où il mourut, admiré, regretté et pleuré de tous[1].

Comment la Lombardie n'aurait-elle pas donné des larmes à la perte de ce noble prince qui, si jeune, mena à heureuse fin des travaux qui eussent honoré et rempli toute une longue vie de monarque? Que de glorieux faits d'armes ont marqué ce règne! L'Italie dut à Pepin la

[1] VERRY (tome Ier, page 105) dit que ce prince mourut en traversant Milan, et que le transport qu'on dut faire de ses restes pour les ensevelir à Vérone dans l'église de San Zenone donnerait à penser qu'il n'y avait pas, dans la première de ces villes, de quoi lui faire des funérailles avec la pompe qui convenait à la dignité royale.

retraite des Huns, battus dans cent combats, et les premiers échecs éprouvés par les Sarrasins en vue de ses côtes. Si la longue querelle avec Grimoald ne fut pas une constante occasion de triomphes pour le jeune roi, elle lui servit du moins à déployer toutes les ressources d'une énergique persévérance, et à conquérir l'estime et l'affection de ses troupes en partageant leurs fatigues, leurs privations et leurs périls. La résistance de Grimoald ne nuisit pas plus à sa gloire que la longue lutte soutenue par Waifre ne ternit la gloire de Pepin le Bref.

Remarquons seulement, au sujet de cette double guerre de Bénévent et d'Aquitaine, quel héroïque parti des âmes aussi fortement trempées que celles de Waifre et de Grimoald, savent tirer d'une cause que d'autres auraient compromise et perdue dès le premier choc d'un ennemi puissant.

Au moment où Pepin achevait son œuvre, et où une dernière expédition couronnée de succès lui assurait la possession paisible, mais chèrement achetée, d'un beau royaume, au moment où toutes les préventions nationales des vieux Lombards eux-mêmes tombaient devant l'éclat si pur de sa double gloire comme législateur et comme guerrier, et où il allait enfin recueillir le fruit de tant de travaux, la mort vint le frapper.

La consternation ne fut pas moins grande à la cour des Francs qu'en Lombardie à cette triste nouvelle.

Charlemagne, qui perdait un fils, juste sujet d'orgueil, et en qui il fondait ses plus chères espérances, en ressentit une profonde douleur; il fit venir auprès de lui et accueillit, avec les marques d'une tendre et vive affection, les trois filles et un fils de Pepin, tous les quatre encore en bas âge [1].

Le monarque ne pourvut que trois ans après à la vacance du trône en Lombardie.

Certains historiens attribuent ce retard à la violence de son affliction. Ne pourrait-on pas croire aussi qu'il voulut laisser le roi que sa pensée secrète destinait à la Lombardie acquérir quelques années de plus, et atteindre cet âge où le fardeau d'une couronne n'est plus aussi lourd à porter?

[1] Ces enfants n'étaient pas légitimes. — GIULINI tome Ier, *Storia di Milano*. — ANQUETIL., *Hist. de France*, tome Ier, 2e rac., § Ier, ann. 810.

La sollicitude de l'empereur n'en veilla pas moins, pendant cette espèce d'interrègne, au bien-être d'un peuple dont les regrets et les larmes avaient si sympathiquement répondu au cri de sa douleur.

Le duc de Bénévent, étant mort sans postérité masculine, avait eu pour successeur son trésorier nommé, comme lui, Grimoald.

Ce nouveau prince, d'un caractère doux et pacifique, n'avait continué qu'à regret la guerre soutenue, depuis trop longtemps, par son prédécesseur contre Pepin; il songeait à terminer cette lutte ruineuse pour les deux États, au moment où la Lombardie eut à déplorer la perte de son roi.

Grimoald s'adresse aussitôt à Charlemagne et conclut avec lui un traité qui procure la paix à ses peuples, moyennant un tribut qu'il consent à payer à l'empereur [1].

Depuis ce temps, la principauté de Bénévent resta tributaire des empereurs d'Occident comme rois en Italie, et cet État fut longtemps en paix avec la Lombardie et les Francs.

Chaque jour raffermissait la couronne impériale sur le front de Charlemagne. L'empereur Michel, absorbé par les dissensions religieuses qui déchiraient l'Orient, avait dû reconnaître, comme Irène, comme Nicéphore, le nouvel empire fondé par le grand monarque [2]. Force fut au successeur de Michel, à Léon l'Arménien, de subir la même loi.

Charlemagne finit par dompter et pacifier la Saxe; il incorpora par milliers ces peuples indociles et remuants, avec diverses contrées des Gaules, de l'Allemagne et de la France, et se vit enfin paisible possesseur du plus bel et du plus grand empire du monde. Sentant que, pour prévenir les troubles auxquels cet empire pouvait être livré par sa mort prochaine, il fallait plus que la garantie si chanceuse et trop souvent fatale d'un partage anticipé entre ses enfants, il résolut de faire reconnaître, de son vivant, Louis, l'aîné de ses fils, pour empereur.

Une assemblée d'évêques, d'abbés, de ducs et de comtes, est convoquée à Aquisgrana. L'empereur communique son dessein, qu'une voix unanime accueille comme une inspiration du ciel.

[1] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome IV, *anno* 811.

[2] Cet empire eut décidément pour limites la mer Baltique, l'Océan et l'Èbre; et vers le midi, la Méditerranée, le Vulturne et les frontières orientales de la Pannonie.

Revêtu de ses habits impériaux, et le front orné d'une riche couronne, Charlemagne sort un dimanche de son palais, au milieu d'un brillant cortége, et s'avance lentement vers l'église, appuyé sur son fils.

Arrivé près de l'autel, l'empereur dépose sa couronne, s'agenouille, et adresse des paroles touchantes et de sages conseils à celui qui va devenir l'héritier de sa formidable puissance. Louis, dont la voix émue trahit des larmes, répond qu'avec la grâce du Très-Haut il suivra inviolablement ses avis paternels. A un signe de Charlemagne, le jeune roi d'Aquitaine prend sur l'autel la couronne impériale, et la pose lui-même sur sa tête, pour marquer, dit un historien de l'Église [1], que c'est de Dieu seul qu'il reçoit l'empire ; aussitôt de vives acclamations de joie saluent les deux empereurs.

Les transports d'un non moins vif enthousiasme avaient éclaté l'année précédente [2] en Lombardie, quand y apparut un fils de Pepin, le jeune Bernard, que Charlemagne y envoyait comme roi.

Le sage Adelhard, et Walla son frère, doué comme lui de grandes lumières et d'une rare intégrité, suivaient le jeune prince en qualité de ministres.

La Lombardie ne put que revoir avec amour le fils de ce Pepin dont le règne avait laissé de si chers souvenirs. Une heureuse occasion de gloire vint bientôt s'offrir à Bernard ; il se hâta de la saisir et se montra digne de son père et de son aïeul.

Malgré sa défaite en 807, la flotte d'Alhacan avait reparu, trois ans après, dans la Méditerranée ; les îles de Corse et de Sardaigne s'étaient cruellement ressenties des nouvelles excursions des barbares : un traité de paix entre Alhacan et Charlemagne avait suivi cette expédition, et semblait devoir enfin promettre du repos à ces îles dévastées que tenait sous sa protection l'empereur d'Occident.

Cependant les hordes dévastatrices reparurent dans la Méditerranée en 812; elles s'étaient divisées en deux escadres : l'une se dirigea vers l'île de Corse qui fut ravagée comme les années précédentes; l'autre fit voile vers l'île de Sardaigne ; mais une flotte, commandée par le jeune roi de Lombardie, sous la conduite du comte Walla, s'était armée en toute hâte ; elle atteignit les vaisseaux maho-

[1] B. B., *Histoire de l'Église*, tome IV, pages 277 et suivantes.
[2] Giulini, *Storia di Milano, anno* 812.

métans avant qu'ils eussent pu toucher la terre de Sardaigne. Un combat long et meurtrier s'engagea ; on déploya de part et d'autre un indicible acharnement ; enfin la victoire resta au pavillon de Bernard, et l'escadre mahométane fut réduite à s'enfuir après d'immenses pertes [1].

Le retour de Bernard en Lombardie fut un véritable triomphe : il fallut peu de temps au jeune roi, que dirigeaient les conseils de ses deux sages ministres, pour faire entrevoir en lui un noble continuateur des glorieux travaux de son père.

Tout souriait à l'aurore de ce règne placé sous la puissante égide de Charlemagne; malheureusement la mort vint frapper le grand homme quand Bernard avait le plus besoin des effets de sa tutélaire affection.

Le 28 janvier 814, après sept jours d'une maladie dont il avait envisagé, dès le principe, tout le péril avec le calme des grandes âmes, Charlemagne rendit le dernier soupir en proférant, d'une voix forte, ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.* Il avait vécu soixante et douze ans, en avait régné quarante-sept, et depuis quatorze ans il portait le titre d'empereur.

Jamais aucun trône de l'univers ne fut occupé par un prince plus grand et plus religieux ; sage législateur, habile capitaine, profond politique, expert dans l'art de commander et de se faire obéir, il fut un de ces hommes que l'on sert avec ce fanatique enthousiasme pour qui tout est possible et rien n'est obstacle. Bon père jusqu'à la faiblesse, sûr et fidèle ami, vertu si rare sur le trône, protecteur ardent et bienfaiteur généreux de l'Église, juste appréciateur de tous les genres de mérite, érudit lui-même, il encouragea les lettres et combla de ses faveurs les hommes adonnés aux sciences.

Nul abus n'échappa à ses sévères recherches ; d'admirables règlements opposèrent de fortes digues aux désordres des grands, aux mœurs relâchées du clergé et à ses penchants belliqueux ; il rétablit tout à la fois l'ordre politique et l'ordre moral dans les vastes possessions qui formaient son empire [2]. Phare immense, il éclaire, par

[1] Ferreras, *Hist. génér. d'Espagne*, tome II, part. 4, sect. 9. — *Annales de* Loisel et plusieurs autres historiens.

[2] Les Italiens durent à Charlemagne, comme nous le verrons plus tard, de rentrer dans l'exercice de leurs droits de citoyens, dont les avait privés la domination lombarde. Ce fut un immense bienfait ; mais il semblerait que son œuvre eût été plus

l'éclat de son génie, ces temps d'ignorance et d'obscurité qui fussent devenus le brillant début d'une ère nouvelle de réformation, si les peuples et les successeurs du grand homme eussent été plus dignes de lui.

Dix siècles plus tard, la même année devait voir non mourir encore, mais tomber un autre grand capitaine, un autre législateur profond, un autre conquérant de l'Italie, dont le front avait ceint, dans la capitale de la Lombardie, l'antique couronne de fer.

Pourquoi faut-il que d'obscurs nuages viennent assombrir les plus belles gloires!

Dans mille ans on demandera, comme aujourd'hui, à l'un de ces deux grands hommes, ce qu'il a fait du dernier fils des Condé; de même la voix sévère de l'histoire demande à l'autre, après mille ans, et lui demandera, dans mille ans encore, ce qu'il a fait des fils de Carloman.

Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter qu'il y a, entre ces deux graves accusations où se mêle du sang, l'immense distance d'un doute affreux à une épouvantable réalité.

Tous les actes de royauté, dès la première année du règne de Bernard, avaient été promulgués en Lombardie au nom du jeune roi et de Charlemagne. Pepin, pendant toute la durée de son règne, avait agi ainsi à l'égard de l'empereur, qui, nous l'avons vu, n'usait pas toujours des mêmes ménagements envers son fils ou son petit-fils, quoique pour des actes publics concernant le royaume d'Italie.

Bernard, à la mort de Charlemagne, ayant imprudemment publié quelques décrets sans y mentionner Louis ni comme empereur, ni comme roi, le nouvel empereur en conçut de l'ombrage et somma Bernard de comparaître devant lui [1].

complète et qu'il eût évité bien des maux que nous aurons à déplorer, s'il avait doté le nouveau royaume lombard, fondé par ses mains, du bienfait de l'indépendance et de la nationalité. N'oublions pas, toutefois, qu'entouré de princes jeunes, sans expérience, et de populations turbulentes et difficiles à contenir, Charlemagne, cédant aux nécessités des circonstances, peut avoir craint de compromettre le sort de tout l'empire par le complet abandon d'une de ses parcelles en d'autres mains que les siennes.

[1] Quelques historiens croient que Bernard nourrissait un secret ressentiment contre Louis, depuis que son oncle avait été associé à l'empire par Charlemagne. D'après ces historiens, Bernard, fils de Pepin, qui lui-même était fils aîné de l'empereur, aurait regardé comme lésés, par cette élévation de Louis, les droits qu'il tenait de son père et dont on l'aurait privé à cause de sa trop grande jeunesse.

Nous avons dit que Bernard était fils illégitime de Pepin. Bernard ne nous paraît

Le jeune roi de Lombardie, par son empressement à exécuter cet ordre, désarma la colère de Louis; mais, pour le malheur de Bernard, l'empereur défendit à Adelhard et à Walla, sur qui se reportait son ressentiment, de retourner à Pavie et les frappa d'exil [1]. Quant au jeune roi, il le combla de présents.

Des présents! des trésors! Belle compensation vraiment, pour un jeune roi que l'on prive de ses plus sages conseillers! En cette occasion, disons-le toutefois, leur sagesse s'était démentie. Pourquoi laissèrent-il à Bernard la triste initiative des torts à l'égard d'un puissant monarque qui bientôt sut prendre sa revanche? Tristes jeux où le fort [2] n'est jamais en reste, et qui finissent par la ruine du faible.

Mais avant d'entrer dans cette triste série de griefs que termine une sanglante catastrophe, consacrons quelques lignes encore aux actes méritoires d'une vie trop courte et qui s'annonçait devoir être si glorieuse.

La Lombardie, quant à son administration intérieure, s'aperçut à peine de l'absence d'Adelhard et de Walla, tant l'impulsion donnée au char de l'État était partie de mains habiles et sûres, tant le royal disciple s'était pénétré des principes et des vues de ses deux grands ministres.

Ce royaume continuant à jouir d'un bien-être et d'un repos qui cicatrisaient les plaies de l'invasion et de la guerre, Bernard fut en position, au premier appel de l'empereur, de donner à Louis des preuves de son zèle et de son dévouement, de réparer enfin ses torts envers la couronne impériale.

Rome et le reste de l'Italie, intimidés par la puissance de Charlemagne, étaient restés dans l'ordre et la soumission depuis le châtiment de Pascal et de Campule; mais tout changea de face à l'avénement de Louis!

donc pas avoir pu élever les prétentions dont on parle; il n'a donc pu éprouver contre Louis ce ressentiment jaloux qu'on suppose avoir pris naissance du vivant de Charlemagne.

[1] Adelhard, abbé de Corbie, vit, par les ordres de l'empereur, se fermer devant lui les portes de ce monastère qu'il regardait comme sa paisible et dernière retraite, après l'accomplissement des devoirs imposés à son zèle par la confiance de Charlemagne. On lui désigna Noirmoutier pour lieu de son exil; sept ans il y fut l'objet du respect et de l'édification publique.

Le comte Walla fut exilé au couvent de Corbie.

[2] On sent qu'un tel mot, quand il s'agit de Louis le Débonnaire, ne peut avoir qu'une acception relative.

Louis qui, comme roi d'Aquitaine, s'était acquis un grand renom de sagesse et d'équité, ne tarda pas à déchoir dans l'opinion des peuples. La rigueur exercée contre les deux ministres de Bernard, loin de faire honneur à sa justice et à sa fermeté, fut imputée à un naturel faible et à l'ascendant d'impressions étrangères. On le disait indulgent et bon; mieux connu, on ne l'appela bientôt plus que *Débonnaire*. L'esprit de faction s'enhardit, et le premier symptôme de ce retour au désordre, fut un nouvel attentat médité à Rome contre le pape Léon III [1].

Quelques-uns des principaux habitants de la ville, convaincus d'avoir formé le projet d'assassiner le souverain pontife, furent arrêtés, condamnés et mis à mort, selon toutes les rigueurs de la loi romaine, sans que Léon III pût interposer cet esprit de clémence dont il donna tant de preuves dans sa longue vie.

A la nouvelle de ces sanglantes exécutions, l'empereur ordonne à Bernard d'aller prendre connaissance de l'affaire. Le roi de Lombardie, secondé par le comte Gérald, général de ses armées, se rend à Rome [2]. Le châtiment des coupables, d'abord trouvé rigoureux par le faible fils de Charlemagne, est reconnu juste à la cour impériale après le rapport de Bernard. Ce prince, par sa fermeté et de salutaires rigueurs, comprime la rébellion prête à renaître. Croyant l'avoir complétement réduite, il retourne à Pavie; mais le volcan couvait sous la cendre, la lave n'était qu'étouffée et non pas éteinte : une nouvelle éruption ne se fit pas longtemps attendre.

Quelques mois après le départ du roi de Lombardie, Léon III fut atteint de la maladie qui devait amener le terme d'une carrière toute de bienfaisance et de vertus [3]. Ses ennemis n'attendirent pas sa mort pour jeter Rome dans de nouveaux troubles. Aux premiers bruits de la maladie du pontife, ses terres furent dévastées, ses châteaux pillés et démolis par des bandes furieuses; les familles des coupables condamnés pour le premier complot, rentrèrent violemment en possession de leurs biens confisqués, sans attendre une réintégration légale.

[1] EGINH., *anno* 815.

[2] Giulini croit que Bernard était malade à cette époque et que le comte Gérald se rendit seul à Rome. Des documents, que nous croyons irrécusables, nous ont convaincu que le roi de Lombardie fut de l'expédition; Bernard ne fut malade que lors de l'envoi de Guinéchis, l'année suivante.

[3] Le glorieux pontificat de Léon III eut vingt et un ans et demi de durée.

Bernard subissait lui-même les atteintes d'une indisposition grave, quand il reçut l'avis de ces nouveaux désordres ; il chargea aussitôt de les réprimer Guinéchis, duc de Spoletti, qui, se portant sur Rome avec ses troupes, se rendit complétement maître de la sédition. Léon III eut encore, avant de mourir, la consolation de voir rentrer Rome dans le calme, grâce à cette nouvelle intervention de Guinéchis et des princes francs; aussi le premier acte d'Étienne IV, son successeur, fut-il, dès qu'il eut ceint la tiare, d'exiger du peuple romain le serment de fidélité à Louis Ier, comme patrice et protecteur de Rome, et en sa qualité d'empereur d'Occident. Le pontife, accompagné du roi de Lombardie, se rend ensuite à Reims, donne de nouveau l'onction sainte au fils de Charlemagne, et lui met sur la tête un riche diadème qu'il a apporté de Rome.

Un autre monarque que Louis le Débonnaire se fût peut-être en ce moment souvenu que, sur l'ordre de Charlemagne, il avait, trois ans auparavant, pris lui-même sur l'autel la couronne impériale !

L'impératrice Hermengarde fut, elle aussi, couronnée et proclamée *auguste* par Étienne IV.

Nous venons de nommer l'impératrice Hermengarde ; c'est entrer dans la voie des malheurs de Bernard.

Louis, jaloux d'abord de son autorité, n'avait employé ses fils qu'en qualité de gouverneurs de provinces et les tenait éloignés de lui. La fière Hermengarde, dont aucun fils ne portait une couronne de roi, nourrissait une envieuse haine contre Bernard, qui, neveu seulement de l'empereur Louis, avait depuis longtemps reçu l'onction royale.

Le ressentiment de la mère et de l'épouse eut bientôt accès au cœur du royal époux. La soumission de Bernard, après sa première faute, avait désarmé la colère de l'empereur ; mais la haine d'Hermengarde veillait, et l'amnistie ne fut pas complète, et l'exil frappa deux hommes dont le concours aurait donné trop d'éclat à une royauté condamnée à périr. Cette royauté, Charlemagne l'avait créée, on n'osa pas d'abord la détruire ; mais, s'autorisant de l'exemple dangereux du grand roi, on commença à la saper dans sa base en la frappant de déconsidération, en la dépouillant de ses prérogatives, enfin en réduisant le roi de Lombardie aux simples fonctions d'un gouverneur de province.

Bernard ne supporta qu'avec impatience cet empiètement sur son

autorité, qui ne lui semblait devoir ainsi s'effacer que devant le puissant génie de son aïeul. Brave, magnifique, adoré de son peuple, versé dans la connaissance des besoins et des vœux de la Lombardie, capable et en voie d'y satisfaire, Bernard se sentait roi non-seulement par la volonté de Charlemagne, mais encore par ses nobles qualités et par l'affection de ses sujets. Les deux ministres qui avaient dirigé les premiers pas de sa jeune royauté, n'étaient plus là près de lui; entouré de conseils violents, peut-être perfides, le fils de Pepin eut cependant assez de prudence pour ne pas éclater encore, et pour dévorer en secret cette première injure, sans doute comme une conséquence et un châtiment de son premier tort.

Bientôt l'avilissement de la royauté de Bernard ne fut plus assez pour la haine jalouse d'Hermengarde : surmonter les ombrageuses appréhensions qu'inspirait à son faible époux l'ambition de ses fils, avoir un roi dans chacun d'eux, faire associer l'aîné à l'empire, porter enfin, par un nouvel outrage, le dernier coup à la puissance de Bernard en Italie, tel fut le plan que se traça, tel fut le but que voulut atteindre l'impératrice; son habileté choisit un moment où Louis, absorbé par les soins qu'il donnait aux réformes ecclésiastiques, semblait prendre en dégoût les détails de la haute administration de ses États.

Une diète générale est convoquée à Aquisgrana; des prières et des jeûnes sont prescrits pour que le ciel dirige l'empereur dans les résolutions qu'il va prendre.

Louis, après trois jours d'une religieuse attente, proclame son fils aîné Lothaire associé à l'empire; il nomme son autre fils, Pepin, roi d'Aquitaine, et Louis, le plus jeune des trois, roi de Bavière.

L'empereur Louis déclare en outre [1] qu'à sa mort son fils Lothaire sera roi d'Italie. Il ne fut fait aucune mention de Bernard [2] dans

[1] GIULINI, tome Ier, *anno* 817. — EGINH.

[2] Quelques historiens en concluent que, non-seulement ce prince n'assista pas à la diète, mais encore que la diète ne se tint qu'après sa mort dont ils ne savent pas préciser l'époque.

Ces historiens appuient leur opinion sur une inscription existant encore dans la basilique de Saint-Ambroise à Milan, de laquelle il semblerait résulter que Bernard mourut cinq ans après son avénement au trône de Lombardie, et conséquemment après la tenue de la diète. L'historien Sassi se prononce pour l'opinion qui résulterait de cette épitaphe.

Muratori cite contre cette version, un écrit trouvé vers la fin du XVe siècle, du

cette assemblée où l'on disposa publiquement de son royaume.

A la nouvelle de ce sanglant affront, le jeune roi s'indigne; toute la Lombardie s'émeut et entoure son monarque : *Rataldo*, évêque de Vérone; *Suppone*, comte de Brescia; *Anselmo*, archevêque de Milan, d'autres prélats et grands seigneurs, la plupart d'Italie, exaltent son irritation; il rassemble ses troupes et proclame l'indépendance de sa royauté [1].

L'empereur, à la tête d'une nombreuse armée, marche aussitôt vers l'Italie; Bernard, déconcerté à l'approche d'une force aussi redoutable, et affaibli par des désertions multipliées, dépose le glaive sans combattre; l'infortuné jeune homme se remet à la miséricorde de son oncle.

Le roi de Lombardie et ses principaux adhérents, jetés dans des cachots, sont livrés à des juges qui, après une longue procédure, condamnent le jeune monarque à perdre la vue. On exécuta l'affreuse sentence avec une cruauté calculée, qui entraîna la mort du malheureux petit-fils de Charlemagne peu de jours après son supplice.

Les partisans du jeune prince, appartenant au haut clergé, furent dépossédés de leurs siéges, de leurs seigneuries, et subirent en outre le châtiment de l'exil.

Les laïques, impliqués dans le procès, furent condamnés à mort. Louis se contenta de leur faire subir, mais avec moins de rigueur, le supplice infligé à leur roi.

Andrea raconte autrement le malheur dont le fils de Pepin fut victime : cet historien ne fait mention ni de l'outrage reçu à la diète d'Aquisgrana ni de la révolte du roi de Lombardie.

D'après Andrea, Hermengarde, feignant de vouloir se réconcilier avec Bernard dont elle s'était hautement proclamée l'ennemie, l'aurait fait solliciter de se rendre à sa cour. Le jeune roi, trompé par les fallacieuses protestations des émissaires d'Hermengarde, serait accouru en France, heureux de voir enfin approcher le terme d'odieuses

temps de l'historien *Tristan Calchus*, daté du mois d'octobre 817, *sixième année du règne de Bernard*.

Giulini a vu et examiné cet écrit, qu'il prouve être authentique. D'après ce judicieux auteur, la mort de Bernard n'aurait donc pas précédé la diète tenue à Aquisgrana. Nos annales françaises s'accordent généralement à faire dater la diète de l'année 817, et la mort de Bernard de 818. Nous avons adopté cette double date.

[1] MURATORI. — GIULINI. — VERRI. — *Histoire de l'Église*. — PUFFENDORF.

persécutions. L'impératrice, à l'insu de l'empereur, aurait fait saisir et jeter dans les cachots le crédule fils de Pepin, lui aurait fait crever les yeux dans sa prison, et le malheureux prince serait mort peu de jours après cet affreux supplice.

Les historiens d'Italie se montrent assez portés à adopter cette version. De là cette incertitude, chez eux, sur l'époque de la mort de Bernard, puisqu'elle n'aurait plus eu pour cause la révolte qui suivit la diète d'Aquisgrana. Giulini, sans s'expliquer sur celui des deux récits qui lui paraîtrait le plus vraisemblable, dit que les historiens français, en ne faisant aucune mention du crime d'Hermengarde, rapporté par l'historien Andrea, ont voulu peut-être épargner la mémoire d'une de leurs reines.

« De même, continue Giulini, on doit peu s'étonner que l'Italien » Andrea ait omis dans son récit ce qui est relatif à la rébellion de » Bernard, roi d'Italie, et de ses partisans, pour la plupart Italiens. »

Il faudrait peut-être ajouter aussi, pour mieux s'expliquer le silence d'Andrea sur cette imprudente prise d'armes, que cet historien était prêtre ; or, nous avons vu que Bernard comptait parmi ses plus zélés partisans plusieurs membres du haut clergé.

Nous adoptons, sans hésiter, la version reproduite par les écrivains français, version qui s'appuie sur des faits publics, un jugement, une longue procédure, des supplices, des exils, puis des recours en grâce, ce qui établirait au moins la présomption d'une faute grave commise par Bernard et ses adhérents, ou, disons mieux, de quelque acte de leur part, attentatoire aux droits plus ou moins contestables que s'arrogeait, sur la Lombardie, le successeur de Charlemagne. D'ailleurs, comment concilier le supplice de Bernard, victimé par les ordres d'Hermengarde à l'insu de Louis, avec cette amende honorable et les remords publics dont nous allons bientôt voir ce faible monarque donner le triste spectacle en expiation de la mort de son royal neveu?

Quant au motif attribué aux historiens français par Giulini, fondé sur les ménagements dont ils auraient cru devoir user envers une reine de France, nous nous permettrons de dire qu'une telle supposition nous paraît par trop futile pour un aussi grave esprit.

Quel besoin, en effet, d'altérer la véracité de l'histoire, pour un crime de plus ou de moins à décrire dans ces temps reculés si féconds en forfaits de tous genres?

CHAPITRE V.

Hérésie d'Élipand et de Félix. — Charlemagne la comprime. — Claude la ressuscite sous l'empereur Louis. — Fermentation en Lombardie. — Mort d'Hermengarde. — Projets d'abdication de Louis. — L'empereur épouse Judith. — Remords de Louis à l'occasion de la mort de Bernard. — Déplorables scènes d'Attigni. — Lothaire prend possession du royaume d'Italie. — Levée de boucliers du Liutwide. — Mort du duc rebelle. — Singuliers rapprochements. — Visite de Lothaire à l'église de *Grabadona*. — Tableau miraculeux. — Troubles et schisme à Rome. — Sages et énergiques mesures de Lothaire. — Constitution des neuf articles. — Ses conséquences logiques.

814 — 824.

L'hérésie, dans les temps dont l'histoire nous occupe, était sur le trône en Orient ; elle y fut menaçante, terrible et fit de nombreux martyrs.

L'Occident eut aussi ses erreurs religieuses ; mais les rois y donnaient l'exemple de la fidélité au culte orthodoxe ; ces erreurs n'y firent naître que des controverses, n'entraînèrent que la disgrâce et l'exil de deux prélats, sectaires entêtés ; mais n'occasionnèrent aucune de ces odieuses persécutions qui ensanglantaient l'Orient ; elles furent rares, trouvèrent peu de sectateurs, et il n'est pas vrai que *presque tout* l'Occident ait, selon l'assertion inexplicable et évidemment erronée de Voltaire [1], rejeté le culte des images au siècle de Charlemagne.

Il est vrai, et nous le répétons, que quelques troubles, occasionnés dans les esprits par des doctrines contraires aux principes du catholicisme, vinrent augmenter les embarras amoncelés devant la faiblesse de Louis le Débonnaire.

Charlemagne, lui aussi avait eu à lutter contre de semblables désordres; mais pour ce vaste génie l'hérésie n'avait été qu'un adversaire

[1] *Hist. du siècle de Louis XIII*, chapitre 36.

de plus à vaincre. Aidé par les conciles, il écrasa de son pied puissant les têtes de l'hydre, sans ralentir d'un seul pas sa marche triomphale; l'hydre montra encore une tête au débile regard de son successeur qui, se troublant et n'osant la combattre, laissa défaillir, devant les préoccupations de sa terreur, le peu de force qu'il lui restait, et dont il eût eu un si grand besoin pour faire face aux graves événements qu'allait susciter la turbulente ambition de ses fils.

Quelques mots sur les commencements, les phases et les doctrines de cette hérésie, nous paraissent nécessaires, dût cette digression ne nous servir qu'à ajouter un trait de plus au tableau des mœurs, des principes et des préoccupations de cette époque, séparée de nous par dix siècles.

Chose étrange! c'est de l'Espagne catholique, où le culte du Christ eut ses autels si longtemps rougis de sang par la rage des sectateurs de Mahomet, c'est de cette Espagne enthousiaste au moment où la foi romaine y soutenait contre l'islamisme de si rudes épreuves, que fut jeté ce brandon de discorde qui, quelque temps, porta le trouble et le scandale dans les États d'Occident.

On raconte que Théocliste [1], prédécesseur d'Élipand, métropolitain de Tolède, avait mis en question, pendant la seconde moitié du VIII[e] siècle, si Jésus-Christ, en qualité d'homme, était fils de Dieu selon la nature, ou s'il ne l'était que par adoption. D'abord Élipand avait mis un grand zèle à combattre ces erreurs qui souillaient la pureté de la foi; les Migétiens avaient eu en lui un puissant adversaire [2]; aussi quelle ne fut pas la surprise de la chrétienté, quand on vit ce métropolitain publier tout à coup la doctrine de l'adoption du Christ. Saint Béat, prêtre de Valcabède, lieu situé au pied de la montagne de Liebane, et Éthérius, évêque d'Osma, deux hommes renommés par leurs vertus et la profondeur de leur science, s'élevèrent aussitôt contre cette doctrine, qu'ils signalèrent comme la vieille erreur de Nestorius, présentée sous de nouveaux termes pour séduire les ignorants.

Élipand n'en devint que plus opiniâtre dans son erreur qu'il fit par-

[1] Le R. P. PINCHINAT, *Dict. chronol., sur l'origine de l'Idol.*, art. FÉLIX D'URGEL.

[2] FERRERAS, *Hist. génér. d'Espagne*, tome II, part. 4, siècle VIII[e], d'après la lettre d'Élipand lui-même à l'abbé FIDÈLE, citée par saint Béat dans les livres écrits contre cet évêque. Tome XIII, *Bibliothèque des Pères*; imprimée par Anisson.

tager à quelques prélats d'Espagne; Félix, évêque d'Urgel, embrassa l'hérésie avec feu [1].

Élipand et Félix devinrent les chefs de cette nouvelle hérésie qui émut les églises de Germanie, de France, d'Italie et d'Angleterre.

Charlemagne occupait alors le trône des Francs. Il réunit un premier concile à Narbonne [2]; Félix d'Urgel y fut condamné, et y abjura son erreur pour retomber bientôt après dans la même faute.

Un nouveau concile fut réuni par le monarque à Francfort; le pape y envoya les évêques Étienne et Théophilacte, en qualité de légats; plusieurs autres prélats d'Italie, entre autres Pierre, archevêque de Milan, se rendirent à cette assemblée; Paulin, archevêque d'Aquilée, et le savant Alcuin réfutèrent l'hérésie avec une grande force d'arguments : anathème fut prononcé contre Élipand et Félix, auteurs de ces désordres.

Charlemagne communiqua à ces deux sectaires la nouvelle décision du concile, qu'il accompagna d'une lettre qui se terminait ainsi :

« Avant que vous nous eussiez scandalisé par votre invention du » fils adoptif, nous vous chérissions comme de tendres frères, et » l'héroïsme de votre foi, dans la servitude, nous consolait de ce que » vous aviez à souffrir; nous avons même résolu de vous en délivrer » et d'user dans l'occasion de tout notre pouvoir; mais votre opiniâ- » treté vous priverait tant de la participation de nos prières que du » secours de nos armes. »

Le zèle du monarque ayant échoué dans ces paternelles exhortations, Félix, dont le siége était sous son autorité, fut déposé par un concile tenu à Ratisbonne en 799, et vint mourir dans l'exil à Lyon,

[1] FERRERAS, *Hist. génér. d'Espagne*, tome II, part. 4, *siècle* VIII, ann. 787. Cet historien cite *Jonas d'Orléans*, *Eginhard* et le *poëte Saxon*.

Quelques auteurs croient qu'Élipand ne publia son erreur qu'après *Félix*; *Fleuri* émet cette opinion dans son *Histoire ecclésiastique*. Cependant, comme fait observer le traducteur de *Ferreras* (pages 516 et 519), la première lettre de Félix est de 787, tandis que celle d'Élipand à l'abbé FIDÈLE, citée par saint Béat, est de 783. Ainsi, au lieu de penser, avec Fleuri et quelques autres historiens, que Félix fut l'auteur de la *filiation de J.-C.*, nous devons croire, avec Ferreras et le P. Pinchina, que le prédécesseur d'Élipand au siége métropolitain de Tolède l'enseigna, qu'Élipand l'adopta après l'avoir combattue, et que Félix d'Urgel ne fut que leur disciple et le champion de leur erreur. Berrault-Bercastel partage cette dernière opinion, tome IV, page 218, *Histoire de l'Église*.

[2] FERRERAS. — FLEURI.

feignant un repentir que démentirent des écrits trouvés chez lui après sa mort.

Élipand, frappé de la même disgrâce dans un concile tenu la même année à Rome, mourut, dit-on, plus repentant et dans le giron de l'église romaine.

On remarquera que ce triomphe sur l'hérésie précéda de peu de mois le couronnement du fils de Pepin le Bref comme empereur. Il importait, d'ailleurs, au grand homme de ne pas laisser éclore ou d'étouffer dans leur germe ces querelles religieuses, toujours fatales aux empires dont elles hâtent la ruine en les faisant chanceler sur leurs bases.

Aussi l'esprit de discorde fut-il sans voix dans les églises d'Occident, tant que la main de Charlemagne tint le sceptre impérial.

La puissance, quand elle a donné des gages de sa force, prévient, fait avorter les nouveaux périls à naître; car nul n'ignore que ces périls elle les redoute, non par la crainte d'en être débordée, mais seulement par la triste prévision des rigueurs qu'entraîne toujours une victoire qu'elle sait bien d'avance lui être assurée.

La puissance, sans la force, loin de les prévenir, évoque ces mêmes périls par les terreurs qu'ils lui inspirent et qu'elle ne sait pas dissimuler; son intime conviction, aussi bien que l'opinion générale de son insuffisance pour en triompher, sèment les embarras et le danger sous ses pas. C'est ce qui arriva sous Louis le Débonnaire.

Un élève de Félix d'Urgel, Claude, prêtre, natif de Catalogne, s'était fait remarquer par une profonde étude des lettres sacrées; son habileté comme écrivain ecclésiastique l'avait fait élever à la charge de chapelain de l'empereur Louis.

L'évêché de Turin venant à vaquer, Louis y fit appeler Claude, pour le récompenser de ses écrits et de ses services[1].

Ce prêtre, imbu des maximes de Félix et d'Élipand, était resté leur muet sectaire tant que le regard fascinateur de Charlemagne avait imposé à son audace; mais quand Louis fut devenu le maître du vaste empire d'Occident; quand Claude comblé de ses faveurs, put se convaincre de tout le vide laissé par Charlemagne sur le trône que ce grand prince avait légué à son fils, l'audacieux prélat, fier de son savoir, enhardi par la faiblesse de ce nouveau maître, osa bientôt lever le

[1] FERRERAS, tome II, part. 4, siècle IXe.

masque. Peu d'années s'étaient écoulées depuis qu'il occupait le siége épiscopal, quand on le vit non-seulement se faire le défenseur de l'hérésie de Félix et d'Élipand, mais encore professer ouvertement l'erreur des iconoclastes. Offensé de ce que tous les évêques de l'église catholique s'étaient élevés contre lui [1], et d'une lettre où l'abbé Théodomir, son ancien ami, qui l'avait toujours appelé son frère [2], lui reprochait aigrement son erreur, l'orgueilleux Claude publia une nouvelle apologie de son système, tourna en dérision plusieurs rites usités dans le catholicisme, et traita de *gros ânes* tous les évêques ses adversaires, et notamment ceux d'Italie [3].

On vit, pendant ces pitoyables querelles, Louis gémir des scandales qu'elles amenaient, et les condamner sans oser retirer sa faveur à celui qui, après les avoir fomentées, les propageait audacieusement, encouragé qu'il était par l'impunité.

C'est à travers ces déplorables controverses, de plus en plus violentes et compliquées, que le faible fils de Charlemagne, incapable d'y mettre un frein, traînait sa royauté avilie; les grands, le peuple, le clergé, éclataient en murmures. Nous verrons bientôt les membres les plus influents de ce clergé, se rendre complices de la coupable ambition des fils de ce malheureux monarque, et les seconder dans leurs parricides saturnales [4]. Mais n'anticipons pas sur les événements.

[1] Plusieurs savants ecclésiastiques, parmi lesquels on cite JONAS, évêque d'Orléans, AGOBARD, archevêque de Lyon, et DUNGAL (*Dungalo*, d'après Giulini, *professeur à Pavie*), publièrent d'éloquentes réfutations. Celle de *Dungal* est parvenue jusqu'à nous.

B. B. (*Histoire de l'Église*) dit que Dungal était *reclus* dans le monastère de *Saint-Denis*. Les assertions de B. B. et de Giulini peuvent être également vraies : Dungal, placé, comme nous le verrons plus tard, à *Pavie* par Lothaire, en 824, peut avoir appartenu au couvent de *Saint-Denis*.

[2] JONAS D'ORLÉANS, livre I[er], *du Culte des Images*. — FERRERAS, années 815 et 825.

[3] GIULINI, tome I[er], *anno* 827. — ANISS.; *Bibliot. des Pères*, imprimé à Lyon, tome XIV.

[4] Une autre erreur tenta bientôt après, mais vainement, de se faire jour. Le moine *Gottschalk* ayant émis sur la prédestination des principes contraires aux maximes de l'Église, *Hincmar*, dont nous aurons occasion de parler, chargea *Jean le Scott* ou *Érigène* de réfuter ces opinions subversives. *Jean*, plus philosophe que théologien, tomba, en voulant combattre l'erreur, dans des erreurs plus graves. Il fit revivre le néoplatonisme qui, prétendant prendre pour point de départ la raison humaine, établit le libre examen, proclame l'unité de la substance et de l'être, réduit l'individualité des êtres humains à la condition de pur phénomène, de fait transitoire, les absorbe au moment de leur mort dans le sein du grand tout, et

A la mort de l'infortuné Bernard, Pepin, son fils, avait été exclu du trône de Lombardie. Louis voulut lui-même tenir les rênes du royaume qui commençait à supporter si impatiemment l'autorité trop absorbante que Charlemagne, d'abord, et après lui l'empereur Louis, s'étaient arrogée sur leurs rois [1].

Le débile monarque, comme s'il se fût senti plus fort que son glorieux père, s'essaya à porter un sceptre dont le poids avait paru lourd au bras du fondateur de l'empire.

Le grand roi, non content de se montrer, en plusieurs rencontres, aux peuples d'Italie, avait, pour mieux s'assurer de la soumission et de la tranquillité de ces provinces conquises, fini par leur donner un roi qu'il tenait en tutelle, à la vérité ; mais enfin, la présence en Italie de ces fils ou petits-fils rois lui allégeait le fardeau de sa vaste domination.

Louis, quoi qu'en ait pu dire l'historien TATTI [2], ne daigna jamais visiter la Lombardie dans les trois ans qu'il tint ce royaume sous son autorité immédiate. Voulut-il par là témoigner son mécontentement à la Lombardie, complice de la rébellion de Bernard? La même cause lui fit-elle laisser pendant trois ans le trône lombard inoccupé? Faut-il penser aussi que ce fut par ce motif, et pour froisser l'orgueil de ce peuple, qu'il publia quelques décrets, destinés aux États italiens, sans prendre l'avis d'aucun seigneur ni d'aucune diète d'Italie [3]?

Quel que pût être le motif de l'empereur, une telle conduite était peu faite pour ramener à lui ce peuple si justement irrité de la fin déplorable de son roi.

De sourdes rumeurs de mécontentement vinrent bientôt du fond de la Lombardie gronder autour du trône impérial. Louis s'en émut ;

s'écrie : *Dieu est tout, tout est Dieu!* Ceci est tout simplement le panthéisme qui, de nos jours, trouve des prôneurs et des adeptes.

« Cette doctrine, dit M. GUIZOT *, n'avait plus guère pour organe et pour défen- » seur au IXe siècle qu'un philosophe errant (Jean Érigène), favori d'un roi sans » pouvoir (Charles le Chauve). La clameur contre cette doctrine fut aussi générale » que violente. » Ces dernières lignes sont une nouvelle réfutation de l'inconcevable assertion de Voltaire.

[1] GIULINI, lib. 2.

[2] *Ibid.*

[3] Il est juste de dire que parmi ces lois il en est quelques-unes qui se font remarquer par leur sagesse et un grand esprit de justice.

* *Hist. de la civ. en France*, tome II, liv. XXXIX, p 393.

mais, ainsi que cela s'est vu souvent, un péril nouveau vint neutraliser ou, du moins, reculer l'effet d'un premier péril.

Liutwide, duc de la Pannonie inférieure, et Borna, duc de Dalmatie [1], ayant sur ces entrefaites levé l'étendard de la révolte, l'empereur eut la pensée hardie d'envoyer contre eux, sous la conduite de Balderico, duc de Frioul, les Lombards, ces mêmes Lombards si mécontents, mais auxquels il promit le redressement de tous leurs griefs. Les soldats de Lombardie se montrèrent, dans cette expédition, dignes de combattre pour la cause des Francs. Ils envahirent, après de glorieux combats [2], les États des ducs rebelles et revinrent chargés de riches dépouilles.

Ce service rendu à l'empereur lui devint un danger de plus. Les Lombards, fiers de leur triomphe, firent entendre des vœux plus énergiques pour obtenir un roi comme nation.

Leurs vœux devinrent d'autant plus impératifs qu'ils eurent à demander l'accomplissement de ce genre de promesses que l'on prodigue devant le péril et qu'on met en oubli quand le péril est passé. Les doléances des Lombards trouvèrent cette fois des échos et des appuis à la cour de l'empereur.

On se souvient que Louis avait associé son fils aîné à l'empire, honneur stérile qui faisait envier à Lothaire la position de ses frères décorés seulement, à la vérité, du titre de rois; mais au moins ces rois avaient des royaumes à gouverner, l'un la Bavière, l'autre l'Aquitaine, tandis que Lothaire n'était empereur que de nom. Cette situation fausse blessait son orgueil et surtout celui d'Hermengarde sa mère : elle fournit à la cause des Lombards des avocats puissants. Comme un danger réel pressait Louis, il dut être plus facile à Hermengarde de faire ressortir, aux yeux du monarque, le but que s'était proposé Charlemagne en investissant Pepin, et après lui Bernard, de la royauté de Lombardie.

Ce royaume était si loin, ce peuple si inquiet! Qui sait si, dans l'ivresse de son dernier triomphe, il ne s'octroierait pas à lui-même un roi, si le choix de l'empereur se faisait trop attendre! Et ce choix, sur qui le porter? Bernard avait laissé un fils [3]; mais ce fils était

[1] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome IV, pages 448 et 449.

[2] *Ibid.*

[3] GIULINI. L'histoire ne parle plus de cet enfant qui, sans doute, suivit de près son père dans la tombe.

trop enfant pour le poids d'une couronne : d'ailleurs, quelle haine secrète le jeune Pepin ne devait-il pas avoir vouée à ceux par qui son père avait perdu le trône et la vie !

Un prince du sang impérial, un prince soumis et dévoué, capable d'imposer par sa présence aux turbulents Lombards et de les comprimer au besoin, était seul digne de la confiance de l'empereur. Eh ! quel prince pouvait offrir plus de gages de soumission et d'amour que le fils aîné de Louis, que ce Lothaire associé déjà à l'empire, mais dont l'ambition *louable* brûlait de prouver, comme ses frères, par une vie noblement et laborieusement remplie, son zèle et son dévouement pour l'empereur ?

Telles furent les considérations qu'Hermengarde dut faire valoir pour servir les vues de son fils et son ambition de mère.

Quoi qu'il en soit, Louis, aux premiers bruits de la fermentation nouvelle qui se manifestait en Lombardie, se montra plus que jamais disposé à lui choisir un roi, laissant entrevoir la pensée que son choix se porterait sur Lothaire.

Mais un événement inattendu vient suspendre l'effet de cette espèce d'engagement pris avec la révolte, cette fois légitime; un moment la face des choses est changée, et Lothaire dont l'attention se détourne de son premier but, berce son esprit d'un rêve plus brillant encore.

La mort vint inopinément enlever Hermengarde à l'affection de l'empereur. Louis, frappé par ce coup imprévu, débordé par les vicissitudes de la souveraine puissance, courbé sous le faix de tant de charges et abreuvé des dégoûts incessants que lui attiraient de toutes parts les querelles religieuses, Louis cède enfin au poids de ses soucis et de sa douleur; il manifeste l'intention d'abdiquer et d'embrasser la vie monastique.

A cette annonce, les conseillers de la couronne et les courtisans s'effrayèrent de voir approcher le terme de leur faveur; incertains s'ils retrouveraient, auprès des fils, les avantages et les honneurs que leur accordait le père, peu rassurés, d'ailleurs, sur les conséquences pour l'empire lui-même, de l'ambition des trois frères rivaux, ils combattirent ouvertement la résolution de leur maître. L'Europe resta spectatrice attentive de ce drame, dont le dénoûment, en cas d'abdication, semblait devoir être le point de départ d'une ère de troubles et de collisions sanglantes.

La Lombardie dut apporter plus d'intérêt que tout autre peuple à ce spectacle, puisque le prince qui lui était destiné pour roi, allait peut-être prendre en main le sceptre impérial; elle en attendit dans le calme, mais non sans anxiété, le dénoûment qui fut tel qu'on devait l'attendre du caractère irrésolu de Louis et de l'incessante obsession des courtisans menacés dans leur cupidité d'abord, puis dans leur dévouement plus ou moins sincère à la chose publique.

Le projet d'abdication fut abandonné. L'isolement où la mort d'Hermengarde avait plongé l'empereur ayant, plus que tout, contribué à amener une résolution dont on s'était si vivement ému, les courtisans virent, dans un nouveau mariage de Louis, un gage de sécurité contre le retour de pareilles inquiétudes. Sur leurs pressantes sollicitations, Judith, fille de Welf ou Guelfe, duc des Bavarois, fut acceptée comme épouse par l'empereur. Mais cette union, qui plus tard devint si fatale à l'empereur et à l'empire, ne cicatrise qu'une seule plaie de ce cœur abattu. Une pensée fixe, un remords poignant obsèdent l'esprit faible du monarque. Louis se souvient trop tard d'avoir promis, par serment, à son père, d'être le protecteur de ses sœurs, de ses frères, de ses neveux.

Comment a-t-il tenu cette promesse faite près du lit d'un père mourant en échange de la couronne impériale? Qu'a-t-il fait du fils de Pepin, de son malheureux neveu, de Bernard que pleure la Lombardie? Comment réhabiliter la mémoire de cette royale victime et réparer le mal qu'il a fait au peuple lombard dans son aveugle colère? Dans leur repentir comme dans leurs fautes, les esprits faibles se préservent rarement de l'exagération.

Satisfaire au vœu de la Lombardie en lui envoyant un roi, ou au moins un prince de son sang pour la gouverner ; confier cette importante mission à l'aîné de ses fils [1] ; donner à Lothaire, pour conseiller, l'illustre Walla [2], ancien ministre de Bernard, et en cette qualité

[1] Ce choix eut lieu le 7 février 821.

Quelques historiens contestent cette date, mais sans fondement, comme le prouve Giulini, *lib.* 3, *anno* 821.

[2] *Ann. Fr.* Eginh. — Muratori, *Ann. d'Ital.*, tome IV, page 455. — Giulini, tome Ier, *Storia di Milano.*

L'histoire nous montre le comte Walla, sous l'habit monastique, occupé avec son vertueux frère Adelhard, à sonder, dans le pays des Saxons, sur les bords du Weser, cette communauté (nouvelle Corbie), puissant foyer de lumière, qui éclaira longtemps l'Allemagne de ses rayons.

Il est probable que le comte Walla ne quitta Lothaire pour rejoindre Adelhard

victime, lui aussi, des rigueurs impériales; amnistier tous ceux que la sévérité de ses sentences avait enveloppés dans la disgrâce du jeune roi ; les rappeler de l'exil, les faire rentrer dans leurs biens confisqués. Si là se fussent bornés les effets du repentir de l'empereur, la réparation aurait paru noble et complète. Mais combien la dignité impériale n'eut-elle pas à souffrir de cet abaissement où la traîna la pusillanimité de Louis dans la trop fameuse assemblée d'Attigny ! Combien cette amende honorable, cette pénitence publique en expiation du supplice infligé à Bernard; combien ces sanglots, ce front dans la poussière, en présence du clergé, des grands et du peuple, ne durent-ils pas dégrader, aux yeux de tous, cette tête qui avait osé ceindre l'éclatant diadème de Charlemagne!

Tel fut cependant le déplorable spectacle que donna au monde Louis le Débonnaire, dans un moment où sa couronne avait plus que jamais besoin de s'entourer d'un prestige de force et de dignité.

Bien que désigné pour le gouvernement de la Lombardie, en février 821, Lothaire ne se rendit auprès de ses nouveaux sujets que dans le cours de l'année suivante [1].

Le pape Pascal occupait alors le saint-siége. Il ne put voir sans

qu'après le second voyage du jeune empereur à Rome. Ce séjour de Walla en Italie nous semblerait démontré par les lumineux édits qui parurent dans les premières années du règne de Lothaire ; comme aussi, les décrets imprudents promulgués plus tard par ce prince dénoteraient l'absence de l'illustre ministre.

[1] GIULINI. Cet écrivain fait observer * qu'il n'y parut qu'avec le titre d'empereur; il ajoute que les *Annales italiennes* donnent cette seule dénomination à Lothaire et à ses successeurs à l'empire sans l'adjonction du titre de roi d'Italie. BÉRAULT-BERCASTEL ** dit, au contraire, que le pape couronna Lothaire, empereur, et roi de Lombardie. D'autres historiens l'affirment comme lui. La suite de cette histoire nous montrera plus tard Lothaire, privé de son titre d'empereur et réduit à sa seule royauté de Lombardie ; ce qui nous paraît être en contradiction manifeste avec l'assertion de Giulini, ordinairement si bien informé.

L'église de Milan reçut, lors de l'arrivée de Lothaire en Italie, de riches présents qu'elle dut à la munificence des deux empereurs. Giulini parle, entre autres, et donne le dessin d'une croix d'or massif de la hauteur de deux brasses milanaises, *** enrichie de pierres précieuses et de reliques remarquables.

Cette croix se trouvait encore du temps de l'historien milanais (qui n'a pu s'expliquer cette translation) dans le monastère de *Chiaravalle* ou de *Caravalle*, dont la fondation ne remonte pas au delà du XII[e] siècle.

* *Storia di Milano*, tome I[er], anno 822.
** B. BERCASTEL, *Hist. de l'Église*, tome IV, p. 319.
*** Une *brasse milanaise* correspond à soixante-seize centimètres.

ombrage Lothaire exercer l'autorité en Italie avant d'avoir reçu l'onction sainte à Rome. L'exemple de Louis, qui n'avait été sacré empereur qu'en France, lui paraissait dangereux pour ce qu'il considérait comme les prérogatives du saint-siége. Il engagea donc Lothaire à profiter de son séjour dans la Péninsule pour se faire couronner à Rome à l'exemple de son aïeul Charlemagne.

Louis permit que son fils cédât aux instances du pontife, qui reçut Lothaire avec une grande pompe, et le proclama empereur et roi, le 5 avril 823, jour de Pâques [1].

Lothaire retournait de Rome à Pavie, quand il apprit que Liutwide, duc de la Pannonie, battu deux fois par les armées impériales, s'était de nouveau révolté. Le nouveau roi envoie aussitôt une armée lombarde contre Liutwide, qui, retranché dans la ville de *Siscia* (aujourd'hui *Sissek*), près de l'embouchure de la Save, ne s'y croit plus en sûreté à l'approche de l'ennemi, et se réfugie chez un prince dalmate. Le perfide Liutwide, d'après le récit de *l'astronome*, dans sa *Vie de Louis le Pieux*, récit que reproduit Muratori sans le contredire [2], paye par l'assassinat sa dette de reconnaissance envers le prince qui l'a accueilli dans sa fuite, et se rend ainsi maître de la ville que la pitié de sa trop confiante victime lui a offerte pour refuge. Ce crime, ajouté à ses fautes, ne fait que compliquer sa situation déjà si mauvaise, et qu'animer d'une nouvelle ardeur les troupes envoyées pour le combattre. Le danger était imminent : Liutwide demande à se soumettre ; il envoie à Louis et à Lothaire quelques-uns de ses officiers dévoués, chargés de les assurer de son repentir et d'invoquer leur clémence : les empereurs n'eurent pas le temps de lui adresser leur réponse. Cet homme, qui avait attiré tant de maux sur la Pannonie, et dont la main s'était lâchement teinte du sang de l'hôte hospitalier qui l'avait accueilli dans l'adversité, ce duc rebelle et félon périt sous le poignard d'un de ses propres soldats. Sa mort désarma la colère des deux empereurs contre la Pannonie, et les troupes italiennes rentrèrent en Lombardie sans coup férir.

[1] On dit que le pape obtint du jeune empereur la promesse de faire dater son règne du jour de son sacre à Rome. Quelques pays de l'Italie adoptèrent cette date, d'autres s'y refusèrent. Lothaire, comme nous le verrons, reprit bientôt l'ancienne, par suite de quelques démêlés avec le saint-siége *.

[2] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome V, pages 456 et 457.

* GIULINI, *Storia di Milano*, tome I[er].

Pendant cette heureuse expédition, Lothaire marquait sa présence en Italie, par la publication de plusieurs règlements ou capitulaires empreints d'un profond esprit de sagesse et d'équité. Ce fut sans doute à cette époque que parut son mémorable décret relatif au rétablissement des lettres dont le jeune empereur signale à regret la décadence [1].

Ici nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir certains rapprochements très-remarquables.

Quelques édits de Lothaire sont datés d'une résidence royale, située non loin de Pavie, près du lieu où la rivière d'*Olona* se jette dans le *Pô*. Cette résidence, où séjourna Charlemagne, s'appelait *villa d'Olona* ou *corte d'Olona;* le bourg qui occupe la place où elle était située, porte aujourd'hui, par altération, le nom de *Cortellona* [2].

C'est probablement pour rappeler ces vieux souvenirs où domine le grand nom de Charlemagne, que Napoléon, mille ans après, quand il réunit, par la victoire, la Lombardie à l'empire français, donna le nom de département d'*Olona* à la province dont Milan était le chef-lieu.

Il est un autre rapprochement non moins singulier.

Giulini, dont l'ouvrage a été publié en 1760, fait observer qu'au retour d'un de ses voyages à Rome (825), Lothaire data un de ses diplômes de la FAMEUSE *résidence* ROYALE de MARENGO : *nella villa*

[1] Au reste, la Lombardie n'était pas le seul pays rebelle à la salutaire impulsion donnée aux études par les premiers empereurs francs.

L'*Histoire de l'Église* rapporte, pour preuve du déplorable état où les lettres étaient tombées, que, dans un concile tenu en 826 par le pape Eugène II, on dut, tant était grande alors la difficulté de s'énoncer ou de composer, copier, d'un concile réuni sous Grégoire II, le petit discours qui devait servir de préface au concile que l'on célébrait.

[2] Le comte Giulini semblerait vouloir indirectement attribuer à la proximité de Pavie et de cette résidence royale, la préférence donnée par l'empereur, pour le siége de l'université, à Pavie sur Milan.

L'historien milanais ne veut pas avouer et cherche à faire oublier qu'à cette époque sa chère ville natale était effacée du nombre des cités riches et importantes; et que Pavie, capitale des rois lombards, continua à l'être longtemps encore sous les successeurs de Charlemagne.

Le comte Verri, Milanais comme Giulini, mais moins travaillé d'amour-propre pour la gloire ou la gloriole de la ville où il a reçu le jour, ne craint pas d'offrir le tableau de la triste situation de Milan à cette époque, situation telle qu'aucun des empereurs ou rois qui, après Charlemagne, régnèrent en Lombardie, ne fit sa résidence de cette ville, et que pas un de leurs édits n'en porte la date *. Giulini, pour s'en consoler, trouve un singulier motif dont nous aurons l'occasion de nous occuper plus tard.

* Comte VERRI, *Storia di Milano,* tome Ier, p. 108.

FAMOSA di MARENGO, *corte Reale* [1], « peu loin, ajoûte cet auteur, » du *Tanaro* et de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville » d'Alexandrie [2]. »

Giulini, en écrivant ces lignes au milieu du XVIIIe siècle, était loin de prévoir qu'un demi-siècle après lui, et dix siècles après l'invasion de la Lombardie par les guerriers de Charlemagne, un autre grand capitaine, un autre Charlemagne, à la tête des descendants de ces mêmes guerriers, rendrait bien autrement FAMEUX le site et le nom de MARENGO.

MARENGO n'est qu'un *hameau* de quelques maisons; près de là est un *bourg* considérable du nom *Spinetta*, qui fut, aussi bien que *Marengo*, témoin et théâtre de la grande bataille. On devine aisément le motif qui a fait choisir à Bonaparte le nom du *hameau* pour en baptiser son immortelle victoire, et pour donner, au département dont *Alexandrie* fut le chef-lieu, le nom de département de *Marengo*.

Lothaire, après avoir, comme nous venons de le dire, pourvu la Lombardie de lois et de décrets propres à y assurer une bonne administration, se rendit à la cour de son père [3].

Les vieilles chroniques de l'époque racontent que le jeune empereur, passant dans le bourg de *Grabadona*, aujourd'hui *Gravedona*, sur le lac de Como, alla y visiter une église dédiée à saint Jean-Baptiste. On voyait dans le chœur une image de la sainte Vierge, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus à qui les mages venaient offrir leurs présents; cette peinture, usée par le temps, était dans le plus misérable état : à l'approche de l'empereur, la figure de la Vierge et celle de l'Enfant-Dieu apparurent sous des couleurs vives dont la fraîcheur le disputait aux fresques les plus brillantes. Les mages restaient dans

[1] GIULINI, tome Ier, *anno* 825, — Comte VERRI, tome Ier, page 106.

[2] Le *Tanaro* va se jeter dans la *Bormida* qui sépare le territoire d'Alexandrie du champ de bataille de MARENGO, et qui va, un peu plus bas, se mêler aux eaux du Pô.

[3] D'après *Giulini*, l'empereur Louis aurait chargé Adelhard, comte du palais, et Mauringo, comte de Brescia, de diriger les affaires du royaume, pendant l'absence de son fils.

Il pourrait y avoir une erreur dans cette assertion, ou au moins, cet Adèlhard ne saurait être le frère de Walla. Le saint homme, ancien ministre de Pepin et de Bernard, était, à cette époque, occupé de sa pieuse fondation dans le pays des Saxons. Ce dut être plutôt Walla qu'on chargea de l'administration du royaume au dépar de Lothaire.

l'ombre, les présents qu'ils apportaient au divin Enfant avaient pris le même éclat que les figures principales : ce prodige, ajoute la chronique, dura deux jours.

L'historien *Tatti* dit qu'on n'a conservé à Gravedona aucun souvenir de ce tableau, comme aucune tradition de cet événement.

Giulini affirme, au contraire, avoir vu lui-même, dans l'église de ce bourg, un très-ancien baptistaire où l'on montre une peinture complétement semblable à celle décrite par les vieilles chroniques italiennes que nous citons. Ce tableau, à cause de cette même ressemblance, ajouta Giulini, qui du reste se refuse gravement à croire que ce soit celui sur lequel s'est opéré le prodige, est soigneusement conservé sous verre, et orné d'une lampe toujours allumée.

Cette peinture, dit encore l'historien milanais, n'est pas à la place indiquée par les chroniques. « D'ailleurs, » poursuit assez naïvement le savant écrivain, pour justifier son refus de croire à l'identité des deux tableaux, « comment une peinture usée déjà dans ces temps » reculés, *et qui n'a repris son premier éclat que pendant deux jours,* » ne serait-elle pas aujourd'hui complétement détruite ? »

Si le fait est vrai, quant au retour des couleurs dans leur fraîcheur première, *miracle* qui peut s'obtenir par des moyens purement humains et à l'aide du pinceau de quelque artiste, ne pourrait-on pas croire à quelque pieuse supercherie qui, jetant une lumière éclatante sur les dons offerts par les mages, faisait ainsi un appel aux offrandes charitables des fidèles et surtout à la munificence de l'empereur ?

Les chroniques ne disent point par quel présent Lothaire répondit à cet innocent appel.

Le séjour de Lothaire à la cour de France ne fut que de courte durée; les affaires, sinon de la Lombardie laissées en bonnes et sûres mains, mais de Rome livrée à des vicissitudes toujours renaissantes, rappelèrent bientôt ce prince au delà des Alpes.

Théodore, primicier de l'église romaine, qui avait assisté au concile d'Attigny, et Léon, nomenclateur, son gendre, ayant été mis en jugement pour un crime que l'on tenait secret, avaient eu la tête tranchée. Par un surcroît de cruauté usitée dans ces temps barbares, on avait crevé les yeux aux deux condamnés avant de leur faire subir le dernier supplice.

Il fut dit à la cour de France que ces exécutions avaient eu lieu

par ordre du pape; il y fut encore dit que Théodore et Léon n'avaient été mis à mort que pour s'être montrés trop dévoués aux empereurs francs.

« Il paraît, » dit à ce sujet l'historien de l'Église souvent cité par nous, « que la souveraineté sur cette capitale du monde était déjà » contestée aux nouveaux empereurs, au moins par voie de fait; et » que, sous prétexte d'éviter dans les affaires le péril du retard, on les » terminait souvent avec une précipitation affectée : ou bien, ajoute » Berault-Bercastel, ces faits et autres semblables prouvent que les » papes ne reconnaissaient déjà plus les empereurs, que comme » seigneurs suzerains et protecteurs, et non point comme maîtres et » justiciers dans Rome.

» Le pape voulut se justifier, au moins quant à l'exécution de » Théodore à laquelle il protesta, avec serment, qu'il n'avait point » eu de part, quoiqu'il fût coupable, ajouta-t-il, du crime de lèse-» majesté.

» L'empereur ne jugea point à propos d'éclaircir davantage ce » mystère[1]. »

La mission de Lothaire à Rome eut, pour le moment, un résultat négatif, la faiblesse de l'empereur Louis ayant reculé devant l'éclat qu'aurait amené cette affaire si l'enquête avait été suivie, et si l'on avait soulevé le voile mystérieux qui l'enveloppait.

Le jeune empereur, sur l'ordre de son père, retourna dans sa capitale lombarde sans avoir sévi, attendant quelque occasion favorable de manifester son mécontentement sur cette sanglante et ténébreuse intrigue.

On osait contester à Rome l'autorité des empereurs! On persécutait les partisans de la France dont on invoquait cependant l'assistance à chaque nouveau péril! Lothaire profita de son séjour à Pavie pour préparer quelques décrets où devait ressortir la souveraineté des empereurs francs sur les domaines de l'Église et sur Rome. La sage expérience de Walla ne dut pas rester étrangère à la rédaction de ces actes fameux.

Comme on l'avait prévu à Pavie, les affaires de Rome ne tardèrent pas à réclamer de nouveau l'intervention du jeune empereur.

Le pape Pascal étant mort peu de temps après le départ de Lothaire,

[1] B. B. *Hist. de l'Église*, tome IV, page 319.

un certain *Zizime* [1], Romain de naissance, était parvenu à gagner une partie du peuple et à s'en faire élire pape. En même temps Eugène, archiprêtre de Sainte-Babine, était élu canoniquement par le clergé. Zizime, qu'une faction soutenait, entretint le schisme pendant quelques mois; mais Louis ayant ordonné à Lothaire de se rendre à Rome pour la défense d'Eugène II, Zizime se hâta de prendre la fuite à l'approche des Lombards.

Lothaire, cette fois, agit en souverain maître à Rome; sa parole sévère [2] fit sentir au clergé de la ville des pontifes, tout l'odieux des sanglantes persécutions auxquelles avaient été récemment en butte les partisans de la domination française; il s'éleva avec autorité contre l'espèce d'oppression dont on rendait victimes ceux qui avaient échappé à la mort, et dont les plaintes, il ne le savait que trop, étaient dirigées contre les juges de Rome et les pontifes eux-mêmes; il fit restituer à plusieurs habitants les biens dont on les avait injustement dépouillés; il se plaignit de l'incurie et de l'ignorance de quelques papes qui avaient toléré trop d'abus, et signala l'insatiable avarice des juges, et déclara que désormais, *selon les antiques usages*, les juges seraient nommés par l'empereur. Ceux qui avaient prévariqué dans l'octroi de la justice, ou dans la gestion des affaires publiques, furent envoyés en exil. Cette mesure de rigoureuse équité fut un sujet de vive allégresse pour le peuple romain [3].

Enfin, pendant ce glorieux séjour à Rome, et pour prévenir de nouveaux abus dont il n'empêcha pas le retour, Lothaire publia sa célèbre constitution en neuf articles que rapportent Baronius et Holsténius.

Ce décret frappait d'exil quiconque troublerait l'élection régulière d'un souverain pontife.

Des commissaires, nommés par l'empereur et le pape, devaient faire à l'empereur leur rapport sur la manière dont la justice était administrée par les juges, les comtes et les ducs.

Tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, devaient déclarer selon quelle loi ils voulaient vivre, c'est-à-dire qu'on leur donnait l'option, les lois des Goths ou des Lombards, et le droit romain étant

[1] Selon le P. Pinchinat, *Zinzime. Dict. de l'Idol.*, etc., art. *Antipapes*, IXe siècle.
[2] L'auteur anonyme de la *Vie de Louis le Pieux*. — MURATORI.
[3] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome IV, pages 460 et 463.

également tolérés en Italie ; et on devait les juger selon la législation de leur choix, par l'autorité de l'empereur et du pape.

Le même décret ordonnait la remise au clergé des biens lui appartenant et qui pouvaient être injustement retenus par autrui ; enfin, l'empereur ne promettait sa bienveillance qu'à celui qui rendait obéissance et respect au souverain pontife.

Le clergé et le peuple prêtèrent serment à cette constitution en présence du pape et de l'empereur.

Nous trouvons, dans l'*Histoire de l'Église*, la formule de ce serment : « Nous promettons fidélité aux empereurs Louis et Lothaire, fran- » chement et sans arrière pensée, *sauf la foi que nous avons promise* » *au pape* ; nous ne souffrirons pas que l'élection du pape se fasse » autrement que selon les canons, et que celui qui aura été élu soit » consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'*envoyé* » *de l'empereur*, un serment semblable à celui que le pape Eugène a » fait, de *son plein gré*, pour l'intérêt commun. »

Ce serment, tout équivoque qu'il puisse paraître, la constitution publiée par Lothaire, l'intervention continuelle des empereurs dans les affaires intérieures de Rome, sont, nous le répétons, des preuves évidentes pour nous, que Pepin et Charlemagne, dans les donations par eux faites ou sanctionnées en faveur du saint-siége, s'étaient réservé les droits, non pas seulement de seigneurs suzerains, mais de souveraineté.

Ces mêmes prérogatives, que nous appelons des droits de la conquête, furent d'abord attaquées sourdement, et puis hautement qualifiées d'abus par les pontifes romains, lorsque la cour de Rome voulut, elle aussi, prendre sa part et une large part encore, de la dépouille de ces mêmes rois ou empereurs de qui les papes tenaient leur puissance temporelle.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Lois et coutumes de la Lombardie sous la domination des Goths. — Les Lombards en Italie. — Oligarchie. — Royauté élective et héréditaire. — Religion des Lombards. — Polythéisme. — Ils embrassent le catholicisme. — Schisme des ariens. — Comment les Lombards tolèrent les lois et les coutumes du peuple vaincu. — Législation sous les Francs. — Assemblées générales ou diètes. — Dignitaires laïques et ecclésiastiques. — Maires du palais. — Archevêques. — Évêques. — Leur nomination. — Fonctions ecclésiastiques subalternes. — Immunités de l'Église. — Abus. — Quelques règlements. — Les richesses et la puissance du clergé furent quelquefois un danger.

Arrivé à cette époque où vont se passer de graves événements, nous nous arrêterons quelque temps pour jeter un coup d'œil sur la religion, les usages, les lois et les mœurs qui régnaient alors dans la partie de l'Italie que possédaient les descendants de Charlemagne.

Le récit des événements qui se sont succédé chez un peuple ne constitue pas seul l'histoire de ce peuple. Ses lois, ses usages, doivent au moins autant que les faits, captiver l'intérêt de l'homme qui cherche le côté vraiment instructif et philosophique de l'histoire.

Anticipant même sur les faits, et pour donner de l'ensemble à cet aperçu des mœurs et de la législation des peuples de l'Italie supérieure sous la domination française, nous nous proposons de signaler les édits les plus remarquables de Charlemagne et de ses successeurs, même après Lothaire, sur le trône lombard, sauf à reprendre, après cette revue nécessaire, la suite des événements qui amenèrent la fin de notre domination en Italie et qui firent de cette belle contrée la proie de l'Allemagne.

Quelques mots aussi sur les temps antérieurs à l'occupation française ne nous paraissent pas inutiles.

L'histoire des peuples est fertile en étranges rapprochements.

L'empire romain, qui devait son origine à *Auguste*, finit par un autre *Auguste* [1] en Occident.

La ville de Rome, fondée par un *Romulus*, eut, douze siècles après sa fondation, pour dernier empereur romain, un autre *Romulus* [2].

A cette époque, l'Italie était sujette à la *loi romaine* [3]. En proie pendant quatorze ans, après la chute du jeune Romulus Augustulus, à la tyrannie d'Odoacre, roi des Hérules, elle devint la conquête de Théodoric, roi des Goths. Ce jeune monarque, élevé à la cour de Constantinople, ordonna par un édit l'observation, dans ses nouveaux États, des lois et coutumes romaines auxquelles il soumit également les Goths.

A l'exception des emplois militaires qu'il confia à des chefs de sa nation, il rendit aux Romains [4] tous ceux qu'ils avaient possédés. Son glorieux règne dura trente-trois ans. Ce fut une ère de repos et de bonheur pour l'Italie, bouleversée depuis longtemps par de sanglantes convulsions.

Dix ans après sa mort, Bélisaire enlève à ses successeurs Rome et presque toute l'Italie méridionale qu'il réduit sous la domination de l'empereur d'Orient. Vainement Totila et Teja, derniers rois des Goths, luttent avec un héroïque courage et des efforts que couronnent d'abord d'incroyables succès, contre la puissance de Constantinople; l'eunuque Narsès, général des armées de Justinien, et qui comptait les Lombards parmi ses troupes auxiliaires, livre aux Goths une bataille sanglante et les réduit à lui demander la permission de sortir des terres de l'empire avec tout ce qui leur appartient; Narsès y consent. Ainsi finit la domination des Goths en Italie [5].

Cette domination, nous l'avons vu, n'avait rien changé aux coutumes de la péninsule italique qui resta soumise à la loi romaine.

[1] ROMULUS, *Momillus*, AUGUSTULUS, fils d'*Oreste*.

[2] Ainsi, le dernier empereur romain porta les noms du fondateur de Rome et du fondateur de l'empire.

[3] PUFFENDORF, *Hist. univ., ann.* 476.

[4] Pour les barbares venus du Nord, tous les peuples conquis par les armes de Rome étaient compris dans la dénomination de *Romains*.

[5] Année 553.

On sait l'ingratitude et l'insulte qui furent le prix de la conquête de Narsès. A l'appel de ce général outragé, les Lombards, sous la conduite d'Alboin, quittèrent la Pannonie que leur avait abandonnée l'imprudence de la cour du Bosphore, et inondèrent l'Italie [1], traînant avec eux leurs femmes et leurs enfants. C'était la nation lombarde qui venait porter ses pénates sous le beau ciel italien.

Alboin, proclamé roi par le peuple de Pavie, fit de cette ville la capitale de ses États.

Dès leur arrivée en Italie, les Lombards couvrirent de sang et de ruines leur nouvelle conquête [2]. Longtemps on vit cette malheureuse contrée, morcelée, déchirée par l'ambition et la cupidité de trente ducs lombards qui s'étaient constitués gouverneurs d'autant de villes contre la volonté de leurs rois. Les successeurs d'Alboin ne purent jamais se rendre complétement maîtres de cette insolente oligarchie.

La *royauté* chez les Lombards était-elle *héréditaire* ou *élective?* Tacite a dit, dans sa description des mœurs des nations germaines :

Parmi ces peuples, la naissance fait les rois.

On pourrait appliquer ces paroles du grand historien aux Lombards, maîtres de l'Italie supérieure, si on les entend comme l'ont fait les continuateurs de Puffendorf : que la royauté y était tout à la fois *héréditaire* et *élective*.

Élective, parce que les grands et le souverain, de son vivant, désignaient souvent le successeur au trône.

Héréditaire, parce que le choix tombait toujours dans la même famille, et, pour l'ordinaire, parmi les fils du *dernier* roi mort.

Un exemple contraire à ce dernier principe fut donné toutefois par les Lombards ; disons mieux, cet exemple, trop remarquable pour n'être pas rappelé, fut une consécration du droit et du principe d'hérédité, s'il est admis que la possession d'un trône ne donne pas *réellement* le titre et le caractère de *roi* à celui qui ne s'en est emparé que par la violence ou la ruse.

Grimoald, roi usurpateur, mourant après un long règne illustré par de grandes actions, avait désigné pour son successeur Garibald

[1] Giulini, *Stor. di Mil.*, tome I.
[2] Puffendorf.

son fils. « Ce jeune prince, » dit Puffendorf, « ne porta pas long-
» temps la couronne, et l'attachement que les Lombards avaient eu
» pour Grimoald, ne fut pas assez fort pour les empêcher de recon-
» naître comme leur souverain Pertharit ou Berthartit, fils d'Ari-
» pert, leur roi légitime. Ce prince, qui s'était réfugié en France,
» pensa que la mort de Grimoald était une occasion favorable pour
» remonter sur un trône qui lui appartenait ; il se rendit en Italie,
» et eut la satisfaction de voir ses sujets s'empresser à lui rendre
» leurs hommages. Garibald, abandonné de presque tous les Lom-
» bards, fut obligé de prendre la fuite, après avoir régné environ
» trois mois [1]. » Voilà pour ce qui est de l'hérédité du trône chez les Lombards.

La première *religion* des Lombards avait été le polythéisme, non tel que le comprenait la vieille Rome, mais avec des dieux qui avaient leurs noms germaniques et leurs attributions particulières.

Les Romains qui ont écrit sur la Germanie ont donné à ces dieux, dans leurs relations, les noms des divinités grecques et romaines, selon qu'ils croyaient reconnaître ces mêmes divinités dans les fables et les emplois qui leur étaient attribués en Germanie [2]. Tacite dit que les représentations humaines de la divinité étaient tout à fait proscrites en Germanie : nous pensons, avec les continuateurs de Puffendorf, qu'il faut se borner à croire que le polythéisme des Germains multipliait beaucoup moins les images que ne l'avait fait celui des Grecs et des Romains [3].

Autharis, le troisième des rois lombards depuis leur entrée en Italie, ce roi qui le premier donna à ses peuples des lois écrites, fut aussi le premier à embrasser le christianisme. Les sujets suivirent bientôt l'exemple du souverain : ce fut une cause de moins d'oppression pour le peuple vaincu.

[1] PUFFEND., tome II, liv. 2, chap. 2, pages 59 et 60.

[2] Le système religieux des vieux Germains ne nous est connu que par Tacite et César qui souvent nous en font des récits opposés. Cela tient à ce que les Romains, et Tacite en particulier, affectaient une dédaigneuse indifférence et presque une ignorance volontaire sur l'histoire et la religion des peuples qu'ils regardaient comme barbares.

[3] D'après cette affirmation de Tacite, modifiée même dans le sens de notre observation, il eût été naturel que les Germains et les Lombards prissent plus tard parti pour les iconoclastes ; il est à remarquer que le contraire arriva, et que ces peuples, surtout les Lombards, n'éprouvèrent aucune sympathie pour cette hérésie.

Mais l'arianisme se fit jour un moment sous Arioald, sixième roi lombard, dont la haine contre les catholiques occasionna de grands désordres.

Son successeur Rotharis adoucit le mal sans l'extirper, puisque lui-même était arien. Il toléra l'orthodoxie catholique et l'arianisme, comme on tolérait la loi lombarde et la loi romaine. Il établit, dans toutes les villes, deux évêques : l'un catholique, l'autre arien.

A l'époque de l'invasion des Francs, la Lombardie, aussi bien que ses rois, était toute catholique : elle a persisté depuis dans cette croyance.

On a beaucoup exalté la générosité des Lombards pour avoir laissé aux peuples d'Italie leurs *lois* et leurs *coutumes*. Les Goths avaient fait plus et mieux qu'eux.

D'ailleurs tel était, à ces époques reculées, l'usage suivi par presque toutes les nations barbares originaires de la Germanie.

« Le Franc, dit Montesquieu, était jugé par la loi des Francs, » l'Allemand par la loi des Allemands, le Bourguignon par la loi des » Bourguignons, le Romain par la loi romaine ; et bien loin qu'on » songeât, dans ces temps-là, à rendre uniformes les lois des peuples » conquérants, on ne pensait pas même à se faire législateur du » peuple vaincu [1]. »

Nous trouvons dans l'histoire deux exceptions saillantes à cette coutume générale : l'une, nous l'avons déjà citée, par laquelle Théodoric,

[1] MONTESQUIEU, *Espr. des Lois*, liv. 28, chap. 2.

Nous trouvons, dans l'*Introduction au Manuel du Droit français*, par J.-B.-J. PAILLIET, page 7, une opinion toute contraire aux idées généralement admises et que nous avons adoptées.

« L'Italie, dit ce jurisconsulte, retomba, sous Justin II, au pouvoir des Lom- » bards, dont Rome et Ravenne seules ne devinrent pas la conquête. Les lois des » vainqueurs *remplacèrent si complètement les lois justiniennes*, que, dans le » IXe siècle, Charlemagne, après avoir vaincu Didier, dernier roi des Lombards, et » rétabli l'empire d'Occident, voulut faire revivre le droit romain, mais ne put y » parvenir ; car, malgré toutes les recherches, on n'en put trouver dans toute l'Italie » un seul exemplaire. *Le droit romain avait disparu comme un fleuve qui s'ense-* » *velit sous terre*, pour ne reparaître qu'à de longs intervalles, sous de nouveaux » cieux et sur une terre nouvelle. »

La perpétuité du droit romain, après la chute de l'empire, est aujourd'hui incontestablement prouvée. Qu'on lise, entre autres discussions, la XIe leçon de l'*Histoire de la civilisation*, par M. GUIZOT, tome Ier ; qu'on lise surtout l'*Histoire du droit romain dans le moyen âge*, par M. DE SAVIGNY, et il ne restera aucun doute à cet égard.

roi des Goths, soumit les Goths [1] eux-mêmes aux lois et coutumes des Romains. L'autre est tout opposée : « Les Visigoths en France, » dit M. Guizot [2], étaient au commencement du VIe siècle, dans la » même situation que les Bourguignons et les Francs. La loi barbare » et la loi romaine étaient distinctes ; chaque peuple gardait la sienne. » Quand les Visigoths eurent été rejetés en Espagne, cet état changea. » Le roi Chindasuinthe (642-652) fondit les deux lois en une seule » et abolit formellement la loi romaine. »

Ainsi, on le voit, la coexistence de la loi du vainqueur et de celle du vaincu était la règle ; l'abrogation de l'une de ces lois, l'exception.

La conquête des Francs ayant mis fin à la domination des Lombards en Italie, il convient de fixer nos idées sur une appréciation trop longtemps accréditée et évidemment erronée de cette occupation devancière de la nôtre.

Écoutez presque tous les historiens. Écoutez Muratori [3], Giulini [4] ; ces hommes si graves vous disent :

« La domination des Lombards était si douce que Romains et » Lombards semblaient n'être qu'un seul et même peuple. »

Écoutez Machiavel [5] :

« Les Lombards en Italie n'avaient plus rien d'étranger que le » nom. »

Le reste des historiens a adopté, proclamé cette opinion comme Giulini, comme Muratori, comme Machiavel, et cela, remarquons-le bien, sur la foi de Paul Diacre [6], écrivain lombard !

[1] Selon Paul Diacre, les Lombards descendaient des premiers goths, et formèrent longtemps un seul et même peuple avec les Gépides.

On les appelait *Longobardi* à cause de la longueur de leur barbe. C'était une nation tout à fait différente des Lombards dont parle Tacite. C'est aussi l'opinion de Gunther, d'Othon de Frise, de Grotius et des continuateurs de Puffendorf.

[2] *Hist. de la civil.*, tome Ier, leç. xe, pages 306 et 307.

[3] MURATORI. *Antiq. ital.*, dissert. 21.

[4] GIULINI, *Stor. di Mil.*, tome I, lib. 1, page 1.

[5] MACHIAVEL, *Storia fior.*, lib. 1.

[6] Paul Diacre, d'Aquilée, était secrétaire du roi lombard Desiderio. Charles le conduisit en France, le retint à sa cour et l'honora de sa familiarité, par estime pour sa vaste érudition. Paul accusé d'être entré dans une conspiration tendant au rétablissement de Desiderio, et interrogé par le roi des Francs, lui répondit avec franchise qu'il serait toujours fidèle à son ancien maître. On raconte que le monarque, irrité, ordonna qu'on lui coupât la main ; mais que, rétractant aussitôt cet ordre

Maffei et Manzoni, ces deux esprits si distingués, s'élèvent contre un tel jugement, le repoussent comme erroné, comme injuste, et le combattent par des arguments qui nous paraissent incontestables et dont nous nous bornerons à ne donner que la substance.

Les Lombards et les Romains, dit-on, *ne formaient plus qu'un seul peuple.*

Les Lombards n'avaient plus rien d'étranger que le nom.

Nous n'avons, pour bien démontrer l'heureux à propos de cette assertion, qu'à rappeler la loi de Luithprand [1], qui défendait, sous peine de mort, tout mariage entre Romains et Lombards.

Certes cette loi ne date pas des premiers temps de la domination; Luithprand était contemporain de Charles-Martel : les Lombards ont compté vingt et un rois, et Luithprand en était le dix-huitième [2] !

Poursuivons l'examen de cette touchante fusion des deux peuples.

Qui appelait-on au conseil des rois pour les lois et les décrets à publier? Des Lombards, rien que des Lombards. Qui occupait les emplois publics? Qui percevait les impôts? Qui profitait des taxes dont on chargeait la nation? Les Lombards, toujours les Lombards.

Jamais un Italien ou Romain ne prit part, sous cette domination tutélaire, à aucune délibération, à aucun acte d'intérêt national, et ne fut appelé à aucune charge publique.

C'est la voix grave et consciencieuse de Manzoni qui affirme et prouve ces étranges choses!

Mais la loi romaine sous laquelle on avait laissé vivre les Romains, cette loi, dit Manzoni [3], établissait des offices, réglait des attributions

indigne de lui, il se serait écrié : « Où trouverions-nous une main capable comme la » sienne d'écrire l'histoire? ». Paul se retira auprès d'Aréchis, duc de Bénévent, dont la rébellion ne tarda pas, comme nous l'avons vu, à rappeler Charles en Italie.

[1] Luithpr., lib. 3, cap. 14, page 479. Cité par Manzoni.

[2] La loi des Francs, tant salienne que ripuaire, la loi des Visigoths, la loi des Bourguignons, ne renferment rien qu'on puisse invoquer pour motiver cette prohibition si rigoureuse.

Nous nous bornerons à citer deux textes de la loi des Bourguignons :

« Titre 10, § 1er. — Que le Romain soit soumis à la même condition que le Bourguignon.

» Titre 12, § 2. — Si une jeune fille romaine s'est unie à un Bourguignon sans l'aveu ou à l'insu de ses parents, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parents. »

Ici la faute ou le délit n'est pas dans le mariage en lui-même, mais seulement dans l'absence du consentement des parents.

[3] *Discorso storico*, cap. 3, pag. 383.

que la conquête effaça. Les rapports, les conflits entre les anciens habitants et les nouveaux, la loi romaine n'avait pu d'avance les régler! Cette loi romaine, qui était obligatoire pour les Italiens, était-elle une sauvegarde pour le maintien de leurs droits? Qui interprétait cette loi? Qui l'appliquait comme juge? Des Lombards, vous répondent Maffei et Manzoni [1].

Maintenant, comment comprendre que des historiens, justement accrédités, aient écrit que *les Lombards et les Romains ne formaient plus qu'un seul peuple?*

Qu'on le reconnaisse donc : cette fusion des deux peuples, proclamée hautement par Paul Diacre, et par beaucoup d'écrivains d'après lui, n'est rien moins que démontrée : il y a justice à faire prévaloir l'opinion contraire.

Nous croyons, nous, que le nord de l'Italie, ravagé, ruiné d'abord par les Huns, puis sous les Goths, était tombé comme une proie facile entre les mains des Lombards; que ces nouveaux envahisseurs ayant dépouillé, décimé, sous les règnes d'Alboin et de Cleph, tout ce qui pouvait rester d'habitants riches et puissants dans le pays, et ayant ainsi nivelé une population qu'ils daignaient à peine considérer comme formant un peuple, ne lui avaient laissé ses anciennes lois et coutumes que parce que tel était l'usage de ce temps-là.

D'où put provenir cet usage? En chercherons-nous la source dans le dédain qu'inspiraient les vaincus à ces conquérants barbares, qui sans doute auraient considéré comme trop mal employé le temps passé à instruire dans leur législation la contrée envahie? Faut-il plutôt l'attribuer au désir de maintenir toujours bien distincte la démarcation entre les vainqueurs et les vaincus, de perpétuer le souvenir de la conquête, et de laisser toujours en présence l'oppresseur

[1] A ces noms quelques critiques seront tentés peut-être de s'écrier, comme Montesquieu à propos du livre de l'abbé Dubos, sur l'*établissement des Francs dans les Gaules* : « Mais l'auteur a puisé dans de mauvaises sources pour un historien : ce » n'est point sur des ouvrages d'ostentation qu'il faut fonder des systèmes *. » La poésie n'est pas la seule gloire littéraire de Manzoni et de Maffei, et les opinions émises par ces deux écrivains remarquables sur l'objet qui nous occupe ne sont point produites dans des ouvrages d'apparat, mais dans de savantes et graves dissertations historiques; elles sont d'ailleurs appuyées sur des faits et des documents sans réplique.

* MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. 27, chap. 3.

et l'opprimé? Luithprand, nous l'avons vu, l'a marquée cette limite avec une loi de sang.

Au reste, quelques historiens [1] en accueillant et cherchant à mieux accréditer l'assertion de Paul Diacre, ont eu un but qui n'est pas difficile à pénétrer. Grégoire III, Zacharie et Adrien I[er], ayant appelé les Francs en Italie, ont été la cause première de la défaite des Lombards. En exaltant les bienfaits de ces dominateurs, on rend le saint-siége responsable de leur chute et des maux qu'on prétend en avoir été la conséquence.

Les malheurs de l'Italie, à en juger par l'ambition turbulente et toujours inassouvie des Lombards, auraient été, si le nord de la péninsule n'avait changé de maître, bien autrement graves que ceux que nous aurons à raconter.

La conquête de Charlemagne ne frappa que les rois et les grands de la Lombardie; la nation lombarde, qui vivait dans ces contrées depuis six générations, resta sous la protection de la nouvelle dynastie, aussi bien que la population romaine qui, par ce nouvel ordre de choses, fut tirée de l'état d'ilotisme où la faisait languir la précédente domination.

Le vainqueur proclama, selon l'usage, que les lois et les coutumes existantes chez le peuple conquis seraient respectées et maintenues. On les maintint, mais non à la façon des Lombards.

« Il résulta de la tolérance des vainqueurs, dit le comte Verri [2],

[1] Il ne peut être question ici ni de Giulini ni de Muratori.

[2] *Storia di Milano*, tome I[er], pages 103 et 104.

Le comte *Verri*, Milanais, a publié, vers la fin du XVIII[e] siècle, une histoire de son pays. Cet historien spirituel, mordant, ingénieux, est parfois, dans ses écrits, d'une concision qui, trahissant ou de la paresse à réfléchir ou une grande hâte d'arriver au but, le fait paraître sur quelques points, un peu superficiel.

Le comte *Giulini*, autre Milanais, que nous avons déjà cité et que nous citerons bien souvent encore, a publié, en 1760, dix volumes in-4° sur l'histoire de Milan, depuis l'invasion des Francs jusqu'aux Visconti, ce qui comprend l'espace de près de cinq siècles.

Écrivain patient, infatigable, scrupuleux jusqu'à la minutie dans ses recherches, profond et lumineux dans ses discussions, il a laissé un monument dont sa patrie s'énorgueillit à juste titre.

Verri s'est proposé de traiter toute l'histoire de son pays dans trois volumes.

Giulini a voulu donner une histoire complète de Milan, pendant près de quatre siècles, soit sous le rapport purement politique, soit relativement à ses monuments, à ses coutumes, à ses mœurs. C'est plutôt un ouvrage précieux à consulter pour

» que les siècles suivants offrirent le spectacle de trois nations diffé-
» rentes, naturalisées sur le sol de la Lombardie, vivant en paix
» entre elles, mais dont chacune était régie par les lois de son origine.
» Les Italiens, qui, par suite de la longue domination de Rome,
» étaient encore appelés Romains, vivaient sous les anciennes lois
» romaines et étaient jugés d'après cette législation. Les Lombards
» suivirent les lois et les coutumes lombardes. Les Francs qui s'éta-
» blirent en Italie furent assujettis à la loi salique. »

Au reste, la loi des Francs et la loi des Lombards avaient plus d'un point de ressemblance.

Sortis de la Germanie, ces deux peuples devaient se ressentir, dans leurs mœurs et dans leurs usages, de leur commune origine ou de leur long séjour sous le ciel germanique. Envahisseurs, l'un dans la Gaule et puis en Italie, l'autre en l'Italie seulement, de provinces romaines soumises à la loi latine, ils durent souvent se rencontrer dans les modifications que cette situation nouvelle apporta progressivement dans leurs lois et leurs coutumes. Ne serait-ce pas ce motif qui fit que les capitulaires publiés par Charlemagne et ses successeurs en Lombardie, ne furent considérés que comme les additions à la loi lombarde [1] ? Nous ne prétendons pas que les lois des peuples nordiques fussent uniformes, nous avons dit le contraire; mais que l'on observe successivement dans la Grande-Bretagne, les Saxons et les Danois, ces deux peuples rejetons d'une même branche gothique; que l'on suive les Bourguignons dans quelques parties de la Gaule, et les autres hordes nomades vomies par le nord sur le midi de l'Europe : chez tous ces conquérants barbares se retrouvent, comme chez les Francs et les Lombards, les propriétés natives de leur sol originaire : dans les mœurs, les usages, les lois de ces peuples divers on reconnaît, à cette époque, le même fond et la même tendance : ainsi, par exemple, tous, avec des moyens et des ressorts modifiés selon le caractère de chaque peuple envahisseur et de chaque peuple vaincu, arrivèrent, les uns plus tôt, les autres plus tard, au même résultat : la *féodalité*.

éclaircir un fait, pour traiter une question spéciale, qu'un livre à suivre dans tous ses détails et ses développements successifs.

L'un et l'autre historiens ont écrit selon le but que chacun d'eux s'était proposé.

[1] On a donné le nom de *loi lombarde* à un recueil de lois publiées par les rois lombards, notamment Autharis, Rotharis, Luithprand et Rachis.

Mais, quand au cas particulier de la conquête de l'Italie par les Lombards et les Francs, il y eut dans cette double occupation un but et une tendance complétement opposés.

D'un côté, une nation tout entière cherchant un sol producteur, une riche patrie, portant ses pénates, bâtissant ses demeures aux lieux où étaient les lares et les demeures d'un autre peuple ; d'autre part, une armée de guerriers, mus par le sentiment de la gloire, laissant derrière eux leurs foyers et leurs familles, plus épris de leur ciel brumeux que du beau ciel des vaincus, rêvant au retour en posant leurs tentes dans le pays conquis, et n'aspirant qu'à y laisser quelques traces glorieuses de leur passage ! Ces traces, Manzoni, Maffei nous les montrent ; on les retrouve dans la législation tout entière qui suivit la conquête : et l'on peut dire en toute assurance que le règne des Francs eut sur celui des Lombards l'avantage, dès les premiers temps de la conquête, de n'être pas spoliateur, et de rendre une partie de sa dignité au peuple subjugué avant eux par les Lombards. Sous ce régime, on admit indistinctement Italiens, Lombards et Francs aux charges publiques [1], aux conseils de l'État et à la diète, qui finit plus tard par nommer et proclamer ses rois.

Sous ce régime, les mains du vainqueur ne furent plus les seules à tenir l'épée et la balance de la justice.

Nous verrons, en allant plus avant, que, sous la domination française, il y eut distinction entre les législations de chaque peuple, non comme un moyen de démarcation outrageuse et oppressive, mais par esprit de tolérance autant que par l'influence des usages du temps. Nous aurons des fautes à relever, des abus à déplorer : quelle est l'institution humaine qui en soit exempte ? Mais au moins il y aura communauté d'intérêts ; les phases de prospérité seront égales

[1] Il résulte de la loi 8e publiée par Pepin, qu'il y avait sous son règne, des comtes *francs* et des comtes *lombards* et *italiens*, pour gouverneurs des villes. Muratori, *Rerum Italic.*, tome Ier, page 2.

On lit encore dans Muratori, * que Charlemagne envoya en 811, pour ambassadeurs à l'empereur Nicéphore, *Atton* ou *Azzon*, évêque de Basle, *Hugues*, comte de Tours, et *Aïon* ou *Agione*, Lombard du Frioul. « Le sage monarque, ajoute le » docte historien, admettait les Italiens et les Lombards aux fonctions les plus » honorables de la cour et du royaume. »

* *Ann. d'Ital.*, t. IV, *anno* 811, p. 416.

pour tous, les revers communs, la gloire commune : tous seront appelés à profiter des améliorations progressives apportées aux lois et aux coutumes. La loi de Luithprand, cette loi de mort, sera rayée par les Francs des codes de Lombardie; enfin, comme nous le démontrerons par les faits, la fusion entre les vainqueurs et les vaincus ne devint une réalité que sous la domination française.

Ce que nous avons dit de la *succession au trône* chez les Lombards peut s'appliquer aux Francs, notamment pour le royaume d'Italie.

Le trône fut *héréditaire* et *électif* dans l'acception que nous avons développée; mais le choix dépendit souvent plus de la volonté du souverain que d'une diète générale, bien que les Francs aient constitué ces sortes d'assemblées plus régulièrement que les Lombards.

A ces *diètes*, furent convoqués les seigneurs laïques et les évêques [1] d'Italie, satisfaction que les Lombards, nous l'avons dit, paraîtraient avoir dédaigné de leur donner [2].

Dans les cas graves et d'un intérêt général, le souverain avait l'habitude de rendre ses décrets, assisté de la diète. Plusieurs capitulaires furent publiés par Charlemagne et ses successeurs avec l'adjonction des assemblées générales; mais, pour beaucoup d'autres édits non moins importants, cet empereur et ceux qui occupèrent le trône après lui, se délivrèrent trop souvent de cette gêne et se trouvèrent assez de puissance pour n'invoquer que l'autorité de leurs propres lumières et de leur seule volonté.

[1] Il n'était encore alors question nulle part de *communes*.

Voltaire dit que les évêques, avant *Pepin*, père de Charles-Martel, n'assistaient pas aux assemblées de la nation franque. Il ajoute que, selon les annales de Metz, ce même *Pepin*, premier du nom, maire du palais, procura cette prérogative au clergé. Voltaire voit dans cet acte le premier fondement du pouvoir temporel des évêques et des abbés en France et en Allemagne. (*Hist. génér.*, tome Ier, chap. 13.)

[2] Charlemagne trouva dans ces assemblées générales un vaste moyen de gouvernement; il y puisa, comme le fait observer M. GUIZOT *, non-seulement de sages avis sur la législation à fonder, sur les réformes à introduire dans les lois existantes, mais des renseignements utiles et précis sur l'esprit et les dispositions plus ou moins hostiles des diverses provinces habitées par les membres de ces assemblées. Il trouva aussi dans ces réunions, dont il était l'âme et le centre, une occasion de donner partout l'impulsion de sa volonté. Il y eut sous le règne de Charlemagne, depuis 770 jusqu'à 813, trente-cinq diètes générales dans la monarchie des Francs. C'est presque une assemblée par an.

* *Hist. de la Civil.*, tome II, leçon 20.

Les rois, en croyant par de pareils actes fortifier leur autorité, s'isolent des autres pouvoirs de l'État dont le concours, dans de grandes crises, leur devient si utile; et l'on voit ensuite ces autres pouvoirs, usant de représailles à l'égard de la royauté, s'assembler, délibérer et voter souvent sans elle et contre elle.

On ne saurait trop le redire parce qu'on l'oublie trop souvent : le respect pour les droits d'autrui est une sauvegarde contre les atteintes à nos propres droits.

Charlemagne eut pour premier soin de déterminer, dans sa nouvelle conquête, les attributions des fonctionnaires tant ecclésiastiques que laïques. Il conserva du passé ce qui lui parut sagement établi.

Disons d'abord que, comme en France, et sans que les attributions en fussent réglées par des dispositions spéciales, les rois de Lombardie instituèrent auprès d'eux, dès les premiers temps de l'occupation, un *comte du palais*, dont la place était la plus éminente du royaume.

Pepin confia, en 801, ces importantes fonctions au *comte Ebroard*, Muratori pense qu'avant Ebroard un certain *comte Echerigo* les remplissait. Les *comtes du palais* avaient tout le royaume sous leur juridiction ; les causes graves leur étaient directement adressées, ils les jugeaient eux-mêmes ou les soumettaient, quand elles étaient trop épineuses, au roi, qui souvent leur abandonnait, même dans ces cas, le soin de statuer.

Après ce poste hors ligne, venaient *les premiers dignitaires* qui, ressortant immédiatement du roi ou du comte du palais, avaient sous leur autorité d'autres fonctionnaires d'un ordre inférieur.

Ces premiers dignitaires étaient, pour les affaires ecclésiastiques, les *archevêques métropolitains* et les *évêques*, et pour les affaires séculières, les *ducs*, les *comtes* et les *commissaires royaux*.

Les *archevêques* étaient, comme aujourd'hui, les chefs ou les premiers des *évêques* dans une certaine étendue de pays [1] ; on les appe-

[1] On donnait aux archevêques et aux évêques le titre de *dominus* ou *domnus;* de là dit Giulini, la dénomination de *vice-dominus*.

Plus tard, les abbés et même les moines furent appelés aussi *Domini, Domni*, Beaucoup d'abbés, à mesure qu'ils croissaient en richesses et en puissance, obtinrent aussi de porter des marques épiscopales telles que la mitre * et la crosse.

* Ou du moins le berret qui en tenait lieu.

lait aussi *évêques métropolitains*, et ils avaient plusieurs *évêques* suffragants.

L'archevêque convoquait le concile de sa province et le présidait; il jugeait par appel dans certaines causes, soumises d'abord à la décision de ses suffragants.

On verra, dans la suite de cette histoire, les hautes prérogatives et la puissance imposante que surent successivement acquérir les archevêques de Milan.

Dans les premiers siècles de l'Église, les *évêques* étaient élus par le clergé et le peuple.

En France, les rois de la première race disposaient des évêchés, des abbayes et des monastères. Il était néanmoins procédé parfois à des élections pour les évêchés; et les rois, dans ce cas, prenaient souvent, pour la forme, l'avis des seigneurs et des grands, et recevaient les requêtes du peuple.

Du temps de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, les églises récupérèrent en quelque sorte le droit d'élection, sauf pour les évêchés, auxquels ces empereurs continuaient de nommer avec ou sans l'avis du clergé et du peuple. La Lombardie ne put pas toujours se soustraire à ce régime contre lequel les papes crurent souvent devoir réclamer. Le droit de suffrage et d'élection est le plus antique et le moins respecté de tous les droits sociaux.

Enfin, le huitième concile tenu à Constantinople en 869 priva les laïques du droit d'élection qui ne fut accordé qu'au clergé. On y défendit même d'y recevoir pour évêques ceux qui ne seraient nommés que par les empereurs et les rois. La seule prérogative laissée aux souverains fut d'agréer les nouveaux promus avant leur ordination et leur sacre.

Les *diocèses* s'appelaient *paroisses*. Les *paroisses* étaient divisées en *cures*, lesquelles se subdivisaient en *succursales* et *chapelles*. Les cures s'appelaient *églises baptismales*, parce que le baptême ne pouvait s'administrer que dans ces églises dont les desservants s'appelaient *archiprêtres*.

Les principaux fonctionnaires ecclésiastiques ou séculiers, soumis aux métropolitains et aux évêques, étaient les *archiprêtres*, les *archidiacres*, le *vice-dominus* qui remplissait auprès des évêques la charge des *vicomtes* auprès des *comtes*, et des *vice-juges* auprès des *juges*; enfin les *præpositi* qui administraient les hospices éloignés et dé-

pendants de quelque abbaye ; ces *præpositi*, en l'absence des *abbés*, étaient chargés de la direction des couvents.

Chaque monastère était gouverné par un *abbé* qui était le directeur de tous les moines pour le spirituel et pour la conduite intérieure.

Dans les premiers temps, les moines choisissaient leur *abbé* parmi eux ; mais les biens des monastères devinrent si considérables qu'ils excitèrent la cupidité des séculiers. Dès le ve siècle, les princes donnèrent comme récompense, à leurs principaux officiers, les revenus des couvents et même le titre d'abbé ; les évêques, les papes eux-mêmes, firent de ces dons à des laïques. Ces abus existaient en France comme en Italie, à l'époque de Charlemagne, qui s'efforça, mais inutilement, de les réprimer.

Les ecclésiastiques étant les serviteurs immédiats de Dieu, on leur imposa le devoir de s'employer aux offices de dévotion et de charité ; il leur fut défendu de se mêler aux fracas des armes, défense qu'ils ne violèrent que trop souvent. Leurs biens, comme les biens des communautés religieuses, furent exempts d'impôts, ce qui entraîna plusieurs abus auxquels on dut remédier. Beaucoup de séculiers, se revêtant de l'habit monastique, parvinrent en Lombardie à usurper des exemptions personnelles pour la milice ; d'autres par des ventes simulées, par des donations fictives de leurs biens à des monastères, exemptaient ces mêmes biens des charges publiques [1]. Il est inutile d'ajouter que, sans la cupidité de certains chefs ecclésiastiques, le législateur n'eût pas eu à réprimer de pareils abus.

D'après une loi lombarde, ceux qui donnaient leurs biens aux églises pouvaient se réserver la faculté d'en disposer autrement toute leur vie. Un tel état de choses préjudiciait gravement au trésor et entraînait les abus que nous venons de désigner sous le nom de *donations fictives :* presque tous les donateurs, se réservant cette faculté, restaient eux-mêmes, moyennant une modique redevance, en possession des terres par eux cédées aux églises. A l'aide de ce léger sacrifice, ils conservaient la propriété de ces fonds, puisque la loi leur laissait le droit d'en disposer en tout temps, et ils en jouissaient sans payer d'impôt public, attendu que la donation qui en avait été

[1] GIULINI. — Les mêmes abus se reproduisirent chez les Francs et chez les Anglo-Saxons dans la Northumbrie. — LINGARD, *Hist. d'Angl.*, tome Ier, supp., page 517.

faite, plaçait cet immeuble dans la catégorie des biens ecclésiastiques.

Charlemagne, pour mettre fin à un aussi grave abus, voulut que ces donations fussent irrévocables, laissant toutefois la faculté aux donateurs de s'en réserver, pour un temps déterminé, l'usufruit à titre de redevance. Plus tard, Lothaire rétablit, en Lombardie, la loi de Luithprand si judicieusement abrogée par son aïeul. Au reste, ce prince publia plusieurs autres décrets imprudents et irréfléchis que son père, l'empereur Louis, comme nous le verrons, crut devoir abroger ou modifier.

Les biens ecclésiastiques n'étaient pas exempts de toute espèce de charge.

Tout individu jouissant de ces biens, fût-il comte, pourvu qu'il ne fût point indigent, payait les *nones* et les *dîmes*.

Le produit des dîmes était partagé en quatre portions : la première appartenait à l'évêque, la seconde au clergé, la troisième aux pauvres, la quatrième était réservée pour la réparation des établissements destinés au culte.

Les esclaves, les aldions, dit Giulini, cultivant *non par fraude* [1], mais par suite d'une extrême pauvreté, des fonds appartenant à l'Église, devaient n'être soumis à aucun impôt, à aucune charge ni à aucun service, soit public, soit privé.

Un décret de Lothaire autorisa chaque évêque et chaque abbé à avoir, comme conseils, deux notaires qui étaient exempts de la milice pendant qu'ils exerçaient ces fonctions.

Les ecclésiastiques n'étaient justiciables d'aucun tribunal séculier, sauf dans certains cas exceptionnels. Les évêques étaient juges dans les causes où comparaissaient, comme parties, des gens d'église.

Charlemagne, dans sa vieillesse, dit Voltaire, accorda aux évêques un droit dont son propre fils devint la victime. On fit accroire à ce prince que, dans le code rédigé sous Théodose, une loi portait que si de deux séculiers en procès, l'un prenait un évêque pour juge, l'autre était obligé de se soumettre à ce jugement sans en pouvoir appeler. Le même historien ajoute : « Cette loi, qui n'avait jamais été exécutée, passe chez tous les critiques pour supposée ; elle est la dernière

[1] Des peines étaient prononcées (décret de Lothaire) contre quiconque cherchait par *fraude* à ne pas satisfaire aux charges publiques.

du code théodosien, sans date et sans nom du consul ; elle a excité une guerre civile sourde entre les tribunaux de la justice et les ministres du sanctuaire [1]. »

Si les évêques se refusaient à faire justice quand il s'agissait de la revendication par un laïque de biens retenus injustement par des ecclésiastiques, on en appelait aux comtes et aux juges ; et, dans ce cas, ainsi qu'a eu lieu de le remarquer Giulini, un ecclésiastique était adjoint au tribunal.

Les séculiers qui tenaient un bénéfice ou une commanderie ecclésiastique, étaient soumis à la même juridiction que les laïques.

Un ecclésiastique inférieur ne pouvait recourir au roi pour une cause personnelle sans l'autorisation de son évêque, et un évêque sans l'autorisation de son métropolitain. S'il y avait refus d'autorisation dans l'un ou l'autre cas, la chose était décidée par une réunion d'évêques.

Giulini dit aussi, que les procès entre les évêques, les comtes, les abbés et autres personnages importants, étaient portés devant le roi, qui décidait par lui-même ou qui en commettait spécialement le soin au comte du palais.

Voici quelques dispositions remarquables concernant d'autres immunités de l'Église :

Les coupables qui se réfugiaient dans les églises, ou même seulement sous leurs péristyles, ne devaient pas être molestés. Si dans cet asile ils confessaient leur faute, ils étaient déchargés de toute peine ; seulement ils devaient, à la première sommation, sortir de ce lieu de refuge et se présenter, accompagnés d'hommes dignes de foi, devant les juges qui n'avaient qu'à les absoudre, sur la promesse toutefois par les coupables, de chercher tous les moyens en leur pouvoir de payer le dommage occasionné par eux à autrui.

Ces immunités n'étaient pas applicables à un individu poursuivi pour un crime capital. Si un homme convaincu de ce grand crime se réfugiait dans une église, on n'était point tenu de l'en chasser aussitôt ; mais on devait lui refuser toute nourriture. Le comte faisait sommer l'évêque, l'abbé ou le gardien de lui livrer le criminel. En cas de refus, l'évêque, l'abbé ou le gardien encouraient, pour la première fois, une amende de quinze sous ; à un second refus, l'amende était doublée. Après une troisième sommation, le comte pou-

[1] VOLTAIRE, *Ess. sur l'hist. générale*, tome Ier chap. 16.

vait faire rechercher et saisir le fugitif dans quelque asile que ce fût; le souverain devait être prévenu dans ce cas.

Tout criminel qui occasionnait quelque dommage dans le lieu lui servant de refuge, était condamné à une amende de six cents livres; et si le délit était commis après la troisième sommation, l'ecclésiastique qui avait refusé de livrer le prévenu encourait la même amende. Si cet ecclésiastique motivait son refus sur ce que le prévenu s'était enfui, il devait solennellement le jurer.

Un décret porte que nul ne pouvait embrasser l'état ecclésiastique ou monastique sans la permission du souverain. Cette disposition avait pour but de prévenir des abus dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, et d'atteindre ceux qui voulaient entrer dans l'Église ou se faire moines non par dévotion, mais pour se soustraire au service de la milice ou aux charges publiques : elle tendait aussi à protéger ceux qui ne se décidaient à prendre les ordres sacrés que par la suggestion d'individus dont la cupidité convoitait leurs biens. Les instigateurs, dans ce cas, étaient passibles de peines sévères.

De même que quiconque cherchait à faire laisser aux églises, au détriment des enfants et des époux, le bien d'un testateur, devait être rigoureusement puni, et la donation était nulle.

Les esclaves, pour pouvoir se faire prêtres, ou moines, ou religieuses, devaient avant tout avoir l'autorisation de leurs maîtres; il était recommandé à ces derniers d'être sobres pour ces autorisations, afin de ne pas rendre les campagnes désertes, et de ne pas entraver, par le manque de bras, les travaux de la terre.

Des châtiments sévères étaient infligés à ceux qui faisaient tonsurer des enfants sans l'autorisation de leurs familles.

On ne devait point admettre comme religieuses des personnes trop jeunes pour apprécier l'importance d'une telle résolution.

Une loi lombarde ne permettait aux veuves de prendre le voile monastique qu'un an après la mort de leur mari. Charlemagne, par un décret dont on ne comprend pas le motif, abrogea cette sage disposition; et une veuve, pour se faire religieuse, ne fut plus astreinte à aucun délai.

Les prêtres ne pouvaient remplir l'office de notaire ou de greffier, ni être fermiers de leurs seigneurs.

Les ecclésiastiques, qui avaient osé administrer de l'huile sainte à quelqu'un pour opérer des sortiléges dans les jugements, devaient perdre la main.

Certaines dispositions d'un décret de Louis II, rendu en diète solennelle réunie à Pavie l'an 855, révèlent d'autres étranges abus auxquels il importait de remédier.

Les nobles possédaient dans leurs châteaux des oratoires particuliers où officiaient des ecclésiastiques de leur choix : quelques-uns de ces officiants étaient des prêtres supposés et non consacrés. Un tel désordre appela toute la sollicitude de Louis II et de la diète, qui virent aussi, dans l'existence des oratoires particuliers, l'inconvénient grave de dispenser les grands seigneurs de se rendre à l'église commune, où *ils eussent pu apprendre les dogmes de la religion.*

Défense fut faite aux évêques, par ce même décret, de vivre avec des femmes suspectes, d'usurper des immeubles appartenant aux cures et succursales de leurs paroisses (diocèses), et de montrer trop de partialité en faveur de leurs parents et amis.

Les prêtres pouvaient librement disposer de ce qui leur appartenait avant d'avoir reçu les ordres, mais tout ce qu'ils avaient acquis depuis leur admission dans le sacerdoce devait rester à l'Église.

Les archevêques et les évêques devaient statuer sur les donations faites en faveur des églises ou autres établissements religieux, aussi bien que des hospices. Le souverain était ensuite appelé à donner sa sanction.

Ces donations devenaient de plus en plus fréquentes; les fondations de nouveaux hospices et de nouvelles églises [1] se multipliaient de toutes parts. Les abbayes regorgèrent bientôt de richesses : on vit leurs supérieurs rivaliser souvent de luxe en serfs et en vassaux avec leurs évêques, qui eux-mêmes, à cet égard, ne le cédaient en rien aux ducs et aux comtes les plus puissants.

Nous avons dit que les évêques n'étaient pas seulement tenus [2] de

[1] D'après un usage de ces temps reculés, dit GIULINI, les églises fondées à Milan ajoutaient au nom des saints et des saintes sous l'invocation desquels elles étaient élevées, le nom de leur fondateur qu'elles ont conservé plus ou moins altéré, à travers tant de siècles.

Ainsi, *Santa-Maria* di PEDONE fut fondée par un certain *Werolfo* di *Podone*. Il en est de même des églises de *Santa-Maria* di GISONE, di *Santa-Maria* di BERTRADE. L'église de *Santa-Maria* SEGRETA, à Milan, paraît n'avoir été ainsi appelée que parce que son modeste fondateur voulut se couvrir du voile de l'anonyme. Il est à présumer que le même usage existait dans les autres villes d'Italie.

[2] Pepin imposa ce devoir sous peine d'*excommunication.*

MURATORI s'étonne que cette menace soit faite par un roi, sans réfléchir que le

veiller à ce que les moines, les religieuses et les abbesses vécussent selon le règlement de leurs ordres, et le clergé selon les canons de l'Église; ils n'étaient pas seulement obligés à faire respecter la discipline ecclésiastique et à surveiller l'administration des établissements religieux, ils rendaient comme juges, des sentences non-seulement dans les affaires ecclésiastiques, mais encore dans des cas graves qui semblaient plutôt devoir être du domaine de la justice séculière.

A ce double caractère d'administrateurs ecclésiastiques et de juges, ils joignaient cette puissance que donnent de grandes richesses et de nombreux vassaux. Enrichis par les dons fréquents des souverains, ils leur devenaient quelquefois redoutables : les rois et les empereurs, qui avaient augmenté leur importance en les comblant de largesses et en les appelant aux diètes générales, durent souvent publier des décrets pour réprimer leur ambition toujours croissante, et les contraindre à vivre en bonne intelligence avec les comtes et les ducs.

S'il est vrai de dire que, dans plusieurs capitulaires des premiers rois de la seconde race, les lumières et l'expérience de quelques membres du haut clergé inspirèrent de salutaires dispositions législatives aux souverains; que les monastères furent, à cette époque, l'asile de la science et des hardiesses de la pensée; que, de ces retraites, Charlemagne tira la lumière pour la faire jaillir sur le monde; si nous aimons à reconnaître que, lorsque les malheurs des temps eurent replongé l'Europe dans l'ignorance et la barbarie, les couvents furent encore le refuge où ce dépôt sacré s'abrita pour reparaître aux yeux des hommes dans des jours meilleurs ; s'il est encore vrai de dire que, pendant le IXe siècle, la sagesse des évêques d'Occident prémunit cet empire des déplorables schismes qui déchiraient l'Orient, et que des

décret du fils de Charlemagne avait été rendu dans un synode où assistaient tous les évêques du royaume. Ce concours des évêques explique comment les capitulaires renferment des instructions aux prélats sur les devoirs de leur ministère.

Nous croyons devoir faire remarquer que, dès le VIe siècle, nos rois avaient exercé le droit de convoquer des conciles en France ; les rois de la seconde race non-seulement les convoquaient, mais y assistaient et étaient les arbitres et les moteurs de tout ce qui s'y passait. Les monarques francs, maîtres de l'Italie après Charlemagne, indiquèrent des conciles dans ce pays. Des papes, conformément aux ordres du prince, y assistèrent quelquefois.

Les papes les plus respectables ont reconnu ce droit dans la personne de nos rois *.

* *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, article *Concile*.

missionnaires chrétiens, en répandant dans le nord de l'Europe les doctrines du christianisme, y jetèrent les germes d'une civilisation dont tant de peuples sont aujourd'hui si fiers, on doit reconnaître aussi que ce même clergé, par trop de puissance et un insatiable besoin d'influence dans les affaires temporelles, causa bien des perturbations parmi les peuples, et neutralisa en quelque sorte, pour cette époque, le bien qu'avaient préparé la science, la sagesse et les vertus de plusieurs de ses membres.

Déjà le clergé de France, par ses trop grandes richesses et son esprit de domination, avait une première fois donné assez d'ombrage à la puissance séculière, pour que Charles-Martel crût devoir le dépouiller d'une grande partie de ses biens dont il dota ses leudes et ses guerriers les plus fidèles; aussi le clergé de Lombardie, qui n'avait pas subi cette spoliation, était-il plus riche et plus puissant que le clergé gallican, au commencement du IXe siècle.

Pepin, Charlemagne et Louis Ier cherchèrent à relever, par les dons de leur munificence, l'éclat du clergé français. Charlemagne établit les dîmes en faveur de l'Église; ce palliatif, joint aux libéralités des rois et aux dons que le clergé sut tirer des particuliers, répara en partie le mal qu'on lui avait fait. Mais vint Lothaire qui, ayant à son tour besoin des grands, et voulant se les attacher, fit revivre la politique de Charles-Martel : de là ce choc de cupidités et d'ambitions dont l'Europe fut le triste théâtre dans ces temps calamiteux. Charles le Chauve, Louis le Germanique, cherchant à empêcher la chute imminente du trône, voulurent concilier la noblesse et le clergé, et les unir d'intérêts. Inutiles efforts! on disputait toujours : les Normands arrivèrent, dit Montesquieu, et mirent tout le monde d'accord.

Les Hongrois, par leur invasion, apportèrent le même remède en Lombardie.

CHAPITRE II.

Ducs et comtes. — Fonctionnaires subalternes. — *Missi dominici.* — Vassaux royaux. — Bénéfices. — Fiefs. — Hérédité des fiefs et des charges publiques. — Petits vassaux. — Hommes libres. — Le *wideschild* et le *widrigild.* — Aldions. — Serfs ou esclaves. — Audiences judiciaires. — *Placiti, Mailli.* — Règlements pour l'administration de la justice. — Épreuves. — Le serment. — Le combat. — L'eau froide. — L'eau bouillante. — Le feu. — La croix. — Origine et phases diverses de ces usages. — Opinion de Montesquieu.

Giulini nous dit que Charlemagne cessa de donner à ses gouverneurs des provinces italiennes le titre de *ducs* qu'ils avaient sous les Lombards. On voit cependant, peu de temps après, cette dénomination de *duc* reparaître indistinctement avec celle de *comte*, soit que Charlemagne l'ait rétablie, soit qu'elle n'ait jamais été réellement abolie par ce prince.

Les deux titres étaient en usage chez les empereurs romains et grecs ; quelques historiens les font remonter jusqu'à Auguste.

Les *ducs* étaient d'abord assez généralement chargés du commandement des armées, les *comtes* plus spécialement destinés au gouvernement des provinces et des villes ; ce dernier titre s'était singulièrement prodigué dans les derniers temps de l'empire ; les principaux chefs de tous les services, des professeurs même, après un certain temps d'exercice, en étaient décorés.

Sous Charlemagne et ses successeurs, les *ducs* et les *comtes* avaient à peu près les mêmes prérogatives ; ils gouvernaient les provinces au nom de l'empereur, et marchaient à la tête des hommes libres et de leurs vassaux, en cas de guerre [1].

[1] Les gouverneurs des provinces frontières prenaient le titre de *marquis* (marchiones) ; ils s'appelaient aussi *comtes*, parce que, dit Muratori [*], comme *masquis*, ils administraient temporairement toute la *marche*, et qu'en qualité de *comtes*, ils étaient gouverneurs permanents de quelque cité.

[*] Muratori, *Annal. d'Ital.*, *anno* 805, tome IV, p. 398.

Certains *ducs* se trouvaient dans une position toute particulière. Les ducs de Bénévent, de Frioul, de Bavière et quelques autres, subissant la loi du vainqueur, se courbaient devant lui moins en sujets qu'en souverains, et ne prêtaient qu'à regret foi et hommage à un roi auquel ils ne voulaient reconnaître d'autre supériorité que d'être plus puissant qu'eux.

Après les premiers dignitaires venaient d'autres administrateurs dont l'autorité ne s'étendait que sur une certaine partie du territoire gouverné par les *ducs* ou les *comtes*.

On les appelait *juges* (judices), dénomination que les Lombards donnaient aussi aux comtes et aux ducs, mais que les Francs restreignirent, dans les premiers temps de la conquête, aux gouverneurs qui n'avaient pas le titre de *comte*[1]. La dénomination de juge passa par la suite à des fonctionnaires inférieurs[2]; celle de comte descendit jusqu'aux juges et aux simples gouverneurs de villes.

Les *ducs*, les *comtes* et les *juges*, obligés par leurs fonctions, à rendre des sentences[3], ignoraient pour la plupart, dans ces temps barbares, les lois et les décrets qu'ils devaient appliquer. On adjoignit à ces fonctionnaires, dont le plus grand nombre ne savait pas lire, des assesseurs (*scavini* ou *scabini*) versés dans la science de la législation, et qui, postérieurement, furent eux-mêmes appelés *juges*.

Les *comtes* et les *ducs* avaient aussi deux *notaires* auprès d'eux[4].

[1] Giulini.

[2] Giulini croit que les juges avaient aussi en Lombardie le nom de *scarioni*.

[3] *Voltaire* dit que les comtes, chez les Francs, devaient connaître les lois, qui n'étaient ni aussi difficiles ni aussi nombreuses que les nôtres. Nous doutons que ces magistrats fussent plus instruits en France qu'en Italie, et nous croyons à l'assertion de Giulini, quant à l'ignorance des grands, au moins dans la nouvelle conquête de Charlemagne.

[4] D'après un décret de Lothaire, les notaires devaient être de bonne réputation et versés dans la connaissance des lois. Ils devaient jurer de ne jamais admettre sciemment dans leurs écritures ni fausseté ni fraude. Ceux qui, par ignorance ou toute autre cause, rendaient irréguliers les actes authentiques qu'ils rédigeaient, ou ceux qui en égaraient, devaient payer des dommages-intérêts aux personnes à qui ces irrégularités occasionnaient du préjudice.

Aucun d'eux ne devait exiger, pour un acte quelconque qui aurait quelque étendue, plus d'une demi-livre d'argent, et si l'acte était de peu d'importance, la fixation du salaire, qui devait être proportionnée à son étendue, était laissée à l'arbitrage du juge.

Ils ne devaient rien recevoir des orphelins et des pauvres.

Chaque notaire devait habiter le comté dont il ressortait et ne s'en éloigner qu'avec

Les *vicomtes* ou *vice-comtes* (vice-comites) et les *vice-juges* (vice-judices) administraient une portion des territoires soumis à l'autorité des comtes et des juges, et les suppléaient pour le jugement des affaires de peu d'importance, pour celles, par exemple, qui ne devaient entraîner la perte ni de la vie, ni de la liberté, ni de biens immeubles, ni d'esclaves, causes qui ressortaient immédiatement des *comtes* et des *juges* [1].

Chaque ville et les autres lieux où se payaient des rentes revenant au comté, avaient un *gastaldus* ou *castaldus* pour les recevoir.

Les *sculdasii* ou *tribuni* [2] dirigeaient l'administration de plusieurs bourgs ruraux.

Les *centenarii* (centeniers) administraient les communes rurales que l'on appelait *centenæ*, parce qu'elles étaient habitées par cent familles environ. Sous les centenarii étaient les *decani* qui présidaient à un district comptant dix familles et s'appelant *decania* [3].

Enfin, les comtes avaient encore sous leur autorité des agents inférieurs, tels que des *saltarii* (gardes-bois), *falconieri* (gardes-chasse), etc., etc.

Les rois allaient eux-mêmes inspecter parfois les ducs et les comtes gouverneurs, auxquels ils avaient accordé leur confiance; ils entendaient, dans ces occasions, les plaintes et les observations de leurs sujets. Leur surveillance s'étendait aussi sur les évêques et les établissements religieux. Ils envoyaient le plus souvent à leur place des *commissaires royaux* avec lettres expresses : on appelait ces agents supérieurs *missi domicini*.

Giulini fait observer que cet usage des rois d'inspecter eux-mêmes leurs provinces, ou d'envoyer des commissaires, était onéreux pour

l'autorisation du comte. Tout acte passé par un notaire, hors du territoire où il avait droit d'exercer, était nul. Les écritures devaient être faites par les notaires, en public, devant les comtes, les échevins, ou les vicaires; ou au moins, elles devaient, après la rédaction, être montrées à l'évêque ou au comte ou aux vicaires. A défaut, elles étaient exposées sur la place de l'église, point de réunion de la population, pour en contester la légitimité et l'authenticité. (GIULINI.)

[1] On trouve toutefois, dans les vieilles annales, des jugements sur la liberté d'individus qui prétendaient n'être point esclaves d'un autre se disant leur maître, rendus par des *gastaldi* et autres agents inférieurs en l'absence des comtes. — GIULINI cite un de ces jugements, tome Ier, page 139 et suivantes.

[2] GIULINI pense que ces deux dénominations s'appliquaient aux mêmes agents.

[3] Chez les Anglo-Saxons *gilds* et *tythings* (association de dix familles). — LINGARD, *Hist. d'Angl.*

les populations qui avaient à supporter les frais de ces tournées ; mais il ajoute, toutefois, que la crainte de perdre leur emploi, par suite d'une mauvaise gestion, constatée dans des inspections souvent inattendues, rendait les gouverneurs plus exacts et plus zélés dans l'accomplissement de leur devoir. Nul doute qu'il ne se soit rencontré trop souvent des commissaires royaux qui, trahissant par leurs exigences ou leurs prévarications la confiance du souverain, firent qu'une institution éminemment protectrice pour les sujets, tournât au préjudice de ceux-là mêmes dont elle avait pour but d'améliorer le sort. Toute mesure, quelque bonne et utile qu'elle puisse être en elle-même, est hérissée de vices et d'abus, du moment où l'exécution en est confiée au désintéressement et à l'intégrité des hommes.

Les *missi dominici* devaient s'enquérir, dans toutes les provinces, des localités les plus convenables pour recevoir les rois dans leurs voyages, et où ils pourraient aussi s'arrêter eux-mêmes, comme commissaires royaux ; ils devaient régler les dépenses à supporter par ces mêmes localités et les voitures à fournir en ces occasions.

Ces contributions forcées avaient le nom générique de *conjectus*.

Celles concernant les logements s'appelaient *albergaria* ou *mancionaticum*.

Celles pour les repas et autres consommations, *parata*.

Celles pour les voitures, ou tous autres moyens de transport, *paravereda* [1].

Tous les hauts fonctionnaires, tant ecclésiastiques que séculiers, et leurs nombreux agents, malgré la défense expresse et réitérée qui leur en était faite par les règlements du royaume, pesaient sur les populations, en les forçant de leur fournir, pour eux-mêmes, ces prestations qu'on ne devait qu'aux souverains. L'exigence des grands alla jusqu'à

[1] Ces impôts existaient également chez les Anglo-Saxons. Les autres prestations y étaient fixes et déterminées ; celles-ci étaient illimitées et accidentelles, et par conséquent bien plus oppressives. *Canute le Danois*, successeur d'Edmond, voulut les abolir en Angleterre sur la fin de son règne (au commencement du XIe siècle), et ordonna à ses baillis de fournir, par les produits des terres de son domaine, tout ce qui serait nécessaire aux gens de la maison *.

Mais il paraît qu'au IXe siècle l'usage et l'abus subsistaient dans toute leur force partout où les barbares avaient étendu leur domination.

* LINGARD, *Hist. d'Angl.*, tome 1, 1er supplément, p. 520 et 521. — Cet historien cite : *Leg* 143. — *Ingulf.*. 17, 35. — *Heming.*, *Chart.* 31, 38.

faire travailler à leurs propres domaines des populations entières, et même des gens d'église.

Ces exactions avaient fait déserter plusieurs contrées par leurs habitants. Les efforts des premiers empereurs pour y mettre un terme, eurent longtemps peu de succès. Louis II ne se contenta plus d'injonctions prohibitives aux comtes et à leurs vicaires, il défendit, par un décret, aux habitants de fournir des prestations de la nature de celles que nous venons de signaler, si des agents publics autres que les commissaires royaux osaient les réclamer [1].

Les *commissaires royaux* étaient ecclésiastiques ou séculiers.

Les *commissaires* appartenant à l'ordre *ecclésiastique*, surveillaient les évêques et contrôlaient l'administration des monastères, des hospices, des pauvres et des voyageurs, surtout dans les montagnes, où les hôtelleries étaient si rares à cette époque [2].

Les comtes gouverneurs étaient souvent envoyés, comme commissaires royaux, hors de leur gouvernement, pour inspecter d'autres comtés : il en était de même des évêques. Quand tout était régulier et en ordre dans un comté, dans une paroisse (diocèse) ou tout autre gouvernement, soit ecclésiastique, soit civil, les commissaires ne

[1] MURATORI (*Antiq. mæd. ævi*, tome V, page 397) fait mention d'un singulier procès qui donne une idée de ces exactions, et des désordres qu'elles entraînaient en Lombardie.

L'abbé du monastère de Saint-Ambroise, assisté de son avocat, avait cité devant le tribunal de l'archevêque de Milan, *commissaire impérial*, des agents de l'évêque de *Como*, parmi lesquels sont des ecclésiastiques, accusés d'avoir pénétré violemment dans des églises, chapelles et autres dépendances dudit monastère; d'avoir enlevé frauduleusement des ornements, des meubles, des vêtements de moines, et d'avoir chassé de leurs églises les moines eux-mêmes.

Deux avocats, chargés de la cause de l'évêque, n'opposèrent aucune dénégation aux faits articulés, et dirent, au nom de leur client, que ces agents avaient l'habitude et le droit, quand ils allaient chanter les offices dans les églises en question, d'être hébergés et nourris aux frais du monastère de Saint-Ambroise; que l'établissement n'ayant pas satisfait à cette obligation, dans la circonstance présente, ils avaient dû prendre des gages et emporter les objets appartenant audit monastère.

L'abbé de la basilique de Saint-Ambroise répliqua, que les localités, où s'étaient commises ces violences, n'avaient jamais dépendu de l'évêque de Como; que jamais elles n'avaient été soumises envers ce prélat à aucun tribut, de quelque nature que ce fût, et, conséquemment, à la redevance réclamée, dans l'espèce, par les gens de l'évêché de Como; ce qui ayant été prouvé, gain de cause fut donné au monastère de Saint-Ambroise.

[2] Cette dernière et charitable recommandation se trouve dans un capitulaire de Louis II.

faisaient qu'y passer, et n'avaient à convoquer aucune assemblée.

Dans le cas où un comte, un évêque, un abbé ou tout autre fonctionnaire supérieur, aurait négligé quelque devoir important, commis quelque injustice ou quelque exaction contre un individu ou une communauté, déni de justice, par exemple, ou usurpation du bien d'autrui, abus trop fréquents alors, les commissaires royaux devaient, d'après un décret de Louis le Débonnaire, s'arrêter sur les terres du fonctionnaire accusé, et vivre, eux et leur suite, à ses dépens, jusqu'à ce que l'obligation imposée fût remplie, ou que le bien injustement détenu fût restitué, et cela sans préjudice des peines portées contre les délits signalés.

En France, les rois envoyaient aussi quelquefois des *vassaux royaux* dans les provinces, pour assister les comtes dans l'administration de la justice et autres affaires publiques. Nous verrons plus tard que cet usage s'introduisit en Lombardie.

Lorsque les *vassaux royaux* étaient ainsi envoyés par le roi, ils recevaient, au lieu de leur résidence et sur leur passage, les contributions, de même que les commissaires royaux (*missi dominici*).

On appelait *vassaux du roi* [1], ou *grands vassaux* (*majores*), ceux qui, agréés par le souverain, venaient lui rendre hommage, moyennant le don fait par le roi de quelques terres, pour en jouir à titre de bénéfice, *jure beneficii*, ou dans l'espoir de les obtenir.

Nous avons vu que ces concessions étaient faites en récompense de grands services militaires ou civils. « Les vassaux de ces temps-là, » dit Giulini, étaient à peu près ce que furent depuis nos feudataires, » avec cette différence, toutefois, que ceux-ci étaient héréditaires, » tandis qu'au IXe siècle les vassaux n'obtenaient que des bénéfices à » vie. Maintenant ces bénéfices ne consistent qu'en une mince et » infructueuse juridiction sur quelque *villa* (hameau); mais au » moyen âge on ne les concédait jamais sans y attacher une rente. »

[1] LA LOI SALIQUE les appelle *antrustiones* *. — Les LATINS, *Comites*, *commendati*. ** — *Vassi*, *vasvassares* ***. — Les ANGLO-SAXONS, *Folclands* ****.

* *Qui sunt in truste regis*. Ce mot peut aussi dériver du mot allemand *trew* qui signifie *fidèle*. En anglais *true* signifie *vrai*.

** De *committere* ou *commenda*, comme nous le verrons plus bas.

*** *Frédéric Bandius* fait dériver *vassus* du mot allemand *vassen*, qui signifie *obliger*, *lier*, les vassaux étant attachés à un seigneur.

**** De *folglan*, *suivre*, parce que, dit *Lingard*, le tenancier était tenu de suivre son seigneur : *folclands* en anglo-saxon, nous paraît rendre complétement le *comes* latin.

Le comte Giulini n'est pas fondé à dire que les bénéfices se maintinrent *à vie* dans le IXe siècle. L'auteur milanais fait remonter lui-même à ce siècle la transmission héréditaire des charges publiques dans ce royaume [1]. Nous verrons que Charles le Chauve fut le premier à sanctionner cet abus par un décret formel, et à donner aux grands cette arme redoutable contre la royauté.

La sanction de l'abus, quant à l'hérédité des fiefs, précéda celle pour l'hérédité des charges publiques. Charlemagne [2] avait rendu héréditaires quelques fiefs en France. Lothaire [3], dans sa constitution insérée au code des Lombards, sanctionna aussi des fiefs à perpétuité. Ce fut aussi une atteinte mortelle portée à la puissance des rois de la seconde race. En effet, les arrière-fiefs, tant que le fief principal était amovible, ou qu'il revenait au prince après la mort du vassal, dépendirent, sinon immédiatement, au moins d'une manière médiate, de l'autorité royale, toujours présente et maîtresse à travers les mutations des divers grands vassaux qui concédaient ces bénéfices et qui pouvaient changer les arrière-vassaux. L'immutabilité du fief dans les familles concentra sur ces familles le dévouement de l'arrière-vassal, qu'elle isola complétement de la couronne du moment où il ne vit plus, dans le roi, le premier et le plus puissant arbitre de sa destinée.

Cette successibilité, accordée d'abord par insigne faveur, fut ensuite réclamée comme un droit à mesure que l'autorité royale s'affaiblit : elle eut plus tard la force d'une coutume. La puissance des carlovingiens subit la loi de son origine ; le génie féodal qui l'avait créée en France, l'étreignit bientôt de ses bras puissants et l'étouffa ; ces désordres eurent du retentissement et de l'influence en Lombardie, où le même principe amena les mêmes conséquences.

Les *vassaux royaux*, à l'exception de ceux qu'envoyaient extraor-

[1] *Giulini* fait aussi remonter à cette époque l'origine des noms de quelques familles illustres de la Lombardie. Non-seulement on se transmit les titres et les dignités, mais encore les surnoms pris, dans les dénominations de terre ou du pays natal, par plusieurs individus, pour distinguer les branches d'une même famille ; l'emploi héréditaire devint aussi un nom de famille. *Giulini* trouve l'origine du nom de *Visconti*, famille illustre qui depuis, donna des souverains à Milan, dans la charge de *vicomte* de Milan, occupée par *Waldéric* dès l'an 865, transmise à son fils *Alméric* et puis à leur descendance.

[2] *Capitulaire de l'an* 801, art. 17, dans Baluze, tome Ier, page 260.

[3] *Constitution de Lothaire*, insérée dans le *Code des Lombards*, liv. 3, § 44. — Montesquieu, liv. 31, chap. 14.

dinairement les souverains pour administrer concurremment avec les comtes dont ils étaient les égaux dans ce cas, étaient ordinairement subordonnés aux comtes et soumis à leur juridiction [1].

Les comtes et les commissaires royaux veillaient à ce que ceux des vassaux royaux qui tenaient quelque *bénéfice* du roi en biens fonds, rendissent bon compte de leur gestion. Si les fonds composant le bénéfice étaient mal tenus, et si, un an après avoir été avertis de les mieux gérer, les vassaux n'avaient rien fait pour les empêcher de se détériorer, les comtes et les commissaires royaux avaient le droit de les leur retirer.

Les évêques, les comtes, les abbés, les monastères eurent bientôt aussi leurs vassaux [2], qu'on appelait *petits vassaux* (*vassi minores*).

Il existait deux classes de *vassi minores* : les uns l'étaient par choix. Toute personne libre pouvait se choisir pour seigneur l'homme puissant ou l'établissement religieux dont la protection lui inspirait le plus de confiance ; elle lui payait souvent un tribut pour cette protection. Une *commenda* ou bénéfice était le prix ou le but de cet hommage. Accepter un vassal s'appelait *commendare se alicui*. On appelait aussi les vassaux *commendati*. Le bénéfice qu'ils obtenaient ou briguaient se nommait *commendatio*, *commenda* [3]. Le vassal, après la mort de son seigneur, portait son hommage à l'homme puissant qu'il jugeait digne de sa préférence. Celui qui avait été répudié par son seigneur ne pouvait être accepté par un second seigneur, en cette qualité, sans

[1] On trouve beaucoup de jugements rendus par les comtes avec les *vassaux* : ce qui les faisait appeler *vassaux des comtes*, quoique, dans le vrai, ils fussent les *vassaux du roi*.

Giulini, comme nous le verrons en parlant de la composition des tribunaux présidés par les comtes, fait mention des *vassaux des comtes* ; il est probable qu'il eût dit avec plus d'exactitude, *vassaux du roi*.

[2] Ces vassaux, comme les agents *inférieurs* *, avaient aussi le nom générique de *juniores*, en opposition au titre de *senior* que ces mêmes vassaux ou agents donnaient, comme marque de respect, à leur comte. *Giulini* fait dériver de cette dernière appellation le mot italien *signore*. Probablement notre mot *seigneur* ou *monseigneur* n'a pas d'autre origine.

[3] Ce dernier mot est resté en italien. Le mot français *commanderie* a sans doute la même origine.

* Dans ce cas les dénominations de *seniores* et de *juniores*, devaient correspondre à nos récentes distinctions d'agents *supérieurs* et d'agents *subalternes*.

l'autorisation du premier : cette autorisation devait être soumise au roi dans le délai de quinze *nuits* [1].

D'autres étaient vassaux par tenure ou mouvance de fiefs ; ils tenaient du roi ou de leur seigneur, comme nous l'avons vu, des propriétés en bénéfice, sous l'obligation du service militaire ; des hommes libres convertissaient même leur alleu en fief pour devenir vassaux du roi [2].

Les obligations des vassaux et des seigneurs étaient réciproques ; le vassal et ses *compagnons* avaient part aux faveurs du seigneur et vivaient en sûreté sous sa protection. C'était un contrat cimenté par des serments ; l'inférieur (*junior*), en le prêtant, mettait ses mains jointes dans celles de son chef (*senior*).

On trouve le germe de cette institution, qui fut la base de toutes les autres, chez les Germains de l'époque de Tacite. D'après cet historien, chaque capitaine ou chef était accompagné d'un certain nombre de partisans ou vassaux, qui faisaient son cortége en temps de paix, et le suivaient au combat en temps de guerre. Ils regardaient comme un devoir indispensable de combattre à ses côtés, et comme une honte de lui survivre [3]. Il y aurait eu honte aussi pour le chef de le céder en valeur à ceux qui le suivaient.

Rien n'indique que ce lien entre le vassal et le seigneur entraînât,

[1] On comptait par *nuits*, en Lombardie comme en France. *Tacite* dit que les Germains comptaient aussi par *nuits*. *César* en dit autant des Gaulois : « C'est, » ajoute ce dernier, « parce qu'ils se croyaient tous descendus de Pluton. » Nous dirons, avec les continuateurs de Puffendorf et d'autres écrivains distingués : « La » vraie raison de cet usage des Gaulois et des Germains, c'est que toutes les nations » qui se servaient, comme eux, de mois purement lunaires, comptaient le jour *civil* » du coucher du soleil et du temps où la lune paraît sur l'horizon. »

[2] Voici comment s'opérait cette mutation * : on donnait sa terre au roi, qui la rendait au donateur en usufruit ou bénéfice, et celui-ci désignait au roi *ses héritiers* **. Large distinction entre l'alleu réduit en fief et le fief simple, quand le fief simple était révocable ou à vie. Cette distinction donna peut-être la première idée de la concession de fiefs héréditaires.

Après les fiefs, et quand il n'y eut plus de terres à donner, la faiblesse des rois accorda l'hérédité aux comtés et à d'autres charges publiques, ce qui acheva, comme nous l'avons dit, de ruiner la puissance royale.

[3] TACITE, *Germ.*, 13 et 14.

* MARCUL, *liv.* 1er, *formule* 13, cité par MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. XXXI, chap. VIII.

** Il peut paraître singulier que des hommes libres convertissent en fiefs leurs biens allodiaux; mais les vassaux du roi jouissaient de tant de priviléges [1] que ce titre fut brigué et obtenu par toute espèce de sacrifices.

[1] MONTESQ. (*Esprit des lois*, liv. XXX, chap. VIII) mentionne quelques-uns de ces priviléges.

vers le IX[e] siècle en Lombardie, une aussi complète abnégation de soi-même, un dévouement aussi absolu ; mais les Saxons, qui, à cette époque, dominaient en Angleterre, y faisaient revivre ces coutumes germaines dans leur sauvage et romanesque héroïsme.

On lit dans l'histoire d'Angleterre de Lingard, que lorsque Cynewulf, roi de Wessex, fut surpris dans l'obscurité de la nuit [1], ses hommes refusèrent d'abandonner leur seigneur et même de lui survivre; que, le lendemain matin, les quatre-vingt-quatre *compagnons* de Cyneheard, meurtrier de Cynewulf, quoique enveloppés à leur tour par des forces supérieures, rejetèrent l'offre qu'on leur fit de la vie et de la liberté, et qu'ils aimèrent mieux succomber dans une lutte sans espoir, que de violer la foi qu'ils avaient jurée à un proscrit [2].

Nous nous sommes occupés des grands et des petits vassaux, voyons ce qu'on entendait par *hommes libres*.

Les *hommes libres* étaient ceux qui, d'un côté, n'avaient point de bénéfices ou fiefs, et qui, de l'autre, n'étaient ni aldions, ni soumis à la servitude de la glèbe. Pour jouir de la qualité d'homme libre il fallait, en outre, prouver qu'en meubles et immeubles on possédait le *wideschild*, qu'il ne faut pas confondre avec le *widrigild*. Le *widrigild*, comme nous le verrons à l'article des compositions, était la valeur donnée par estimation à chaque individu, et le *wideschild* était la valeur fixée pour pouvoir être déclaré homme libre.

Acte public était dressé de la demande de tout individu voulant faire constater sa position d'homme libre; cet acte mentionnait le jugement intervenu [3].

Des hommes libres, trop pauvres pour pouvoir justifier du *wideschild*, allaient demeurer dans des terres appartenant à quelque seigneur ou à quelque établissement religieux, et y prenaient un tenement. L'état de ces individus était mitoyen entre celui des serfs et des

[1] Année 784.

[2] LINGARD, tome I[er], pages 226, 227 et 228. — Cet historien cite : *la Chronique sax.*, 57, 63. — *Hunt*, 196, 197. — *Flor.*, *ad annum* 784. — *Malms.*, 7. — *Ethelw.* 477. — *Westmih.*, *ad annum* 786.

[3] *Giulini* * cite une requête et une décision de juges dans une affaire de ce genre. L'acte qui en fait foi est signé par le tribunal. Il y est dit que quelques juges, ne sachant pas signer, y tracèrent une croix, après avoir posé la main sur la sentence en original, formalité qui se certifiait par ces mots, *Manum posuit*. Cet acte est aussi signé par le notaire qui affirme le tout.

* GIULINI, *Stor. di Mil.*, tom. I[er].

hommes libres; on les assimilait aux *aldions*, dont le sort rappelait les anciens *affranchis* (liberti).

D'autres hommes libres, sans y être forcés par une extrême pauvreté, cherchaient, en payant un cens à quelques seigneurs ou à quelque congrégation, à se faire considérer comme aldions pour s'exempter du service militaire. Cette fraude était punie quand on la dénonçait à l'autorité [1].

Les *aldions* ou affranchis (liberti) étaient les serfs qui avaient passé de l'état de servitude à celui de liberté.

Les *serfs* devenaient libres, soit par disposition testamentaire de leur maître [2], soit en recevant de leur patron un denier, soit par un acte écrit et entre-vifs de libération.

Les premiers s'appelaient, en Lombardie, *fulfreales* ou *amund*, les seconds *denariales homines*, les troisièmes *chartularii* ou *libellarii* [3]. Ces affranchissements ne donnaient pas l'état complet d'homme libre.

La carrière des armes était interdite aux aldions [4].

Des écrivains ont affirmé que le fils de l'affranchi [5] était pleinement libre à tous égards. Il résulte des recherches du comte Giulini, qu'au moins en Lombardie les fils d'affranchis n'étaient habiles à succéder qu'à la troisième génération.

Montesquieu distingue deux sortes de servitude : la réelle et la personnelle.

La *réelle* est celle qui attache l'esclave au fonds de terre.

La servitude *personnelle* regarde le ministère de la maison ; elle met un individu et sa famille sous la dépendance servile d'un autre individu.

Les Germains, d'après Tacite, ne connaissaient que la servitude

[1] GIULINI cite un acte duquel il résulte que deux hommes libres s'étaient attachés comme serfs à une terre, et payaient un cens au maître, pour être considérés comme aldions et se soustraire au service de la milice. (*Storia di Milano*, tome Ier.)

[2] Si un seigneur ayant une fille, rendait libres par testament tous ses esclaves, la loi considérait cet acte comme injuste, et la fille était autorisée à retenir pour son service le tiers des esclaves de son père. (GIULINI, tome Ier.)

[3] GIULINI, *ibid.*

[4] Les Goths, répandus en Espagne, se trouvant trop faibles contre leurs ennemis, établirent que tous les affranchis du fisc (royaux) iraient à la guerre, sous peine d'être réduits en servitude. (*Loi des Visigoths*, liv. 3, tome Ier, § Ier.)

[5] Voyez le *Dict. de l'Académie*, art. AFFRANCHI.

réelle. Les serfs n'avaient point d'office dans la maison ; ils rendaient à leur maître une certaine quantité de blé, de fruits, de bétail, d'étoffe ou d'argent.

Si, après l'irruption en Europe des peuples germaniques, on vit encore quelques servitudes personnelles, cela vint de la tolérance, dans quelques contrées, de la loi romaine qui les admettait.

Les serfs, établis par la loi salique dans la Gaule, et sous les rois francs en Lombardie, étaient de deux sortes.

Ceux que l'on appelait *adscripti glebœ,* espèce de fermiers qui cultivaient les terres d'un seigneur pour leur compte, moyennant une rétribution qu'ils rendaient au propriétaire pendant leur bail ; et ceux appelés *addicti glebœ,* vrais serfs, cultivant la terre pour le propriétaire ou seigneur, et restant attachés pour toujours à cette terre.

On était serf de naissance si on avait pour père un serf ; on le devenait quelquefois par décision juridique pour quelque méfait ; des vaincus étaient réduits en état de servitude par les vainqueurs. Enfin, on devenait serf en se vendant à un maître qui vous attachait à la glèbe.

En Lombardie, les serfs n'allaient pas à la guerre [1].

Si certains peuples exemptaient les esclaves du service des armes, ce n'était point par un sentiment d'humanité : le mépris et la méfiance chez des maîtres orgueilleux et cruels, voilà ce qui tenait cette classe malheureuse loin des vicissitudes de la guerre ; ou bien, si on les appela quelquefois, comme chez les Visigoths, dans les rangs de l'armée, ce fut pour partager, non l'honneur et les profits d'une expédition guerrière, mais ses fatigues et ses périls, toutes les fois qu'un danger trop grand forçait de recourir aux ressources extrêmes.

Le sort des serfs ou esclaves, à quelques nuances près, était partout le même chez les peuples divers qui couvraient la surface de l'Europe dans ces temps reculés. Partout oppression et ignominieux trai-

[1] *M. de Doulainvillier* dit qu'en France aussi les serfs ou esclaves étaient exclus du service militaire. Le *chevalier de Jaucourt* * n'est pas de cet avis, mais n'appuie d'aucune preuve l'assertion contraire.

Nous avons vu que les Goths, se trouvant trop faibles en Espagne, obligèrent tous les affranchis du fisc à prendre les armes. La même raison leur fit ordonner aussi à chaque Goth de mener à la guerre et d'armer la dixième partie de ses serfs. (Liv. 5, tome VIII, § 20.)

* *Dictionnaire de l'Encycl.*, art. Esclavage.

tements; leurs personnes, leurs familles, leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, étaient la propriété de leurs seigneurs, sauf quelque misérable pécule longuement, péniblement amassé, et qui servait quelquefois à leur rachat. On disposait d'eux par donation ou par vente [1]; on les cédait, avec les terres, à un nouveau propriétaire; on les partageait par testament à ses héritiers : ils étaient garants entre eux de leur conduite respective.

La servitude, au IXᵉ siècle, bien que mitigée dans ses rigueurs comparativement au régime des vieilles républiques de Sparte et de Rome, n'en était pas moins un outrage à l'humanité.

Des souverains, n'osant abolir la coutume, s'efforcèrent, en multipliant les obligations des maîtres envers les serfs, d'adoucir la situation de ces infortunés; ainsi par exemple, des lois furent promulguées pour assurer la subsistance des serfs et de leurs familles : l'honnêteté des esclaves trouva protection contre l'incontinence des maîtres. Il y a, dans la loi des Lombards [2], une disposition qu'on ne saurait trop louer. « Si un maître, » dit cette loi, « débauche la femme de son » esclave, ceux-ci seront tous deux libres.» Les désordres des Romains, à cet égard, durent amener cette salutaire prescription. Chez ces anciens maîtres du monde, les esclaves étaient en quelque sorte privés du droit de mariage : double source de corruption pour les esclaves comme pour les citoyens. Sous les Lombards, aussi bien que sous les Francs, les mariages entre serfs étaient déclarés valides en Italie.

[1] Dans les premiers temps, la vente des serfs, en Lombardie, ne pouvait avoir lieu qu'en présence des comtes ou des commissaires royaux. Des lois ultérieures permirent que cette vente se fît devant des agents inférieurs, pourvu que les esclaves ne sortissent pas du royaume : *Foras marcam nemo municipia vendat.*

Nous ne savons si l'on a pu dire ensuite de la vente des esclaves en Lombardie, ce que *Lingard* a écrit sur ce commerce chez les Anglo-Saxons :

« On voyait, dit l'historien anglais, ces malheureux vendus pêle-mêle avec le bé» tail dans les marchés, et nous avons des raisons de croire que le prix d'un homme » était ordinairement quatre fois celui d'un bœuf. L'octroi payé pour l'achat d'un » bœuf, au marché de Lewes, était *d'un penny;* celui d'un homme, de *quatre.* On » mettait un haut prix aux femmes enceintes. » (Ling., *Histoire d'Angl.*, 1ᵉʳ supplément, pages 569 et 570.)

Les ilotes, chez les vieux républicains de Sparte, les esclaves de la république romaine, n'étaient pas mieux traités; et la classe noire ne subit pas un moins monstrueux esclavage au milieu de la superbe philosophie du XIXᵉ siècle, dans d'autres républiques, chez des peuples éclairés par le flambeau du christianisme, et réputés les peuples *libres* par excellence.

[2] Liv. 1ᵉʳ, tome XXXII, § 5.

Longtemps après l'époque qui nous occupe, la position des serfs ne fit qu'empirer ; elle devint si intolérable qu'un soulèvement en France, vers le XI[e] siècle, fit faire les premiers pas vers cet affranchissement qui fut l'œuvre glorieuse des rois de la troisième race, et qui ne se compléta qu'au XV[e] siècle.

L'heure de l'émancipation sonna plus tard pour les serfs de la Lombardie.

Les *missi dominici*, dit Muratori [1], tenaient, partout où ils se trouvaient, des audiences judiciaires [2], que l'on appelait *placiti* ou *placita* quand il s'agissait de cas particuliers, et *malli* ou *malla* auxquelles devait être convoqué tout le peuple, afin que quiconque réclamait pût promptement faire comparaître les accusés qu'on sommait de répondre à l'instant même.

Les jugements, soit dans les *malli*, soit dans les *placiti*, devaient toujours être rendus en présence des comtes ou des fonctionnaires ecclésiastiques dans la juridiction desquels se trouvaient les commissaires royaux.

En cas d'absence des comtes, des évêques ou des abbés, il fallait, dans les premiers temps, surseoir aux jugements. Plus tard, Lothaire rendit un décret en vertu duquel ces dignitaires, s'ils étaient absents pour le service public, purent se faire remplacer dans ces audiences par leurs vicaires qui répondaient pour eux.

L'une et l'autre dénomination de *malli* ou de *placiti* s'adaptaient aux causes civiles aussi bien qu'aux causes criminelles.

Les comtes tenaient également de ces audiences judiciaires.

Trois *malli* avaient lieu chaque année sous leur présidence. Tous

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome IV, *anno* 808, page 409.

[2] Il existe quelques actes de ces époques reculées, dans lesquels on voit figurer des personnages sous la dénomination de *juges de l'empereur*. Par exemple, dans un procès jugé en 859 et cité par *Giulini* (tome I[er], liv. 5, page 275), on trouve, *Rafrido judex Domini imperatoris*.

Cet historien pense que, outre les juges, gouverneurs et assesseurs, il y avait des magistrats portant le titre de *juges*, avec l'adjonction de ces mots, *domini imperatoris*, qui étaient chargés de juger les causes portées devant l'empereur *.

Ne pourrait-on pas penser que cette dénomination était aussi appliquée aux *missi dominici* (dont parle Muratori), dans l'exercice de leurs attributions judiciaires ?

* Ces juges étaient, selon toute apparence, ajoute Giulini, pour la plupart *notaires*. On les voit, dans certains actes, intervenir et prononcer *comme juges*, puis certifier l'extrait de la sentence et souscrire comme *notaires de l'empereur*.

les hommes libres y étaient convoqués et devaient s'y rendre ; on y entendait les réclamations et les plaintes de chacun.

Dans leurs séances ordinaires ou *placiti*, on n'appelait que les parties intéressées et les témoins nécessaires au procès. En ces occasions, comme pour les *malli*, les comtes et les juges étaient assistés [1] par sept échevins, les *vassaux du comte ou du juge* [2] et un greffier.

Les fonctionnaires subalternes, tels que les *præpositi locorum*, les *gastaldi*, les *scaldasii*, les *centenarii*, et les *decanarii*, avaient aussi, dans les localités soumises à leur administration, une juridiction limitée aux affaires de peu d'importance, de manière à ce que chaque pays, quelque petit qu'il fût, eût prompte justice et sans trop de frais.

Les tribunaux devaient être fermés le dimanche. On ne pouvait juger dans des églises ; il était même défendu d'abord de tenir séance dans des lieux voisins des édifices consacrés au culte ; mais Louis le Débonnaire modifia cette dernière disposition ; il borna la défense à l'intérieur et au péristyle des temples sacrés.

D'après un édit du même empereur, les jugements, pour les affaires de peu d'importance, pouvaient être rendus par les comtes dans leurs propres demeures [3], ou chez toute personne qui le permettrait, toujours toutefois dans une maison, pour que le soleil et la pluie n'interrompissent pas les causes.

Les comtes, les juges et leurs assesseurs ne pouvaient prononcer leurs sentences qu'à jeun.

A jeun aussi devaient être les témoins et les parties qui étaient appelés à prêter serment.

Le tribunal entendait la plainte et la réponse des plaideurs, exa-

[1] Voir ce qui a été dit au sujet des vassaux royaux envoyés par le souverain pour assister les comtes ou les juges.

[2] Les membres qui composaient ces conseils judiciaires s'appelaient *auditores*. Ils devaient être *nobles*, avoir la crainte de Dieu ; ils promettaient par serment de juger avec droiture, selon leur conviction ; de ne jamais refuser de rendre la justice par aucun motif quelconque ; de ne pas consentir à la différer sans cause légitime, et de veiller à l'exécution de leur sentence. (GIULINI.)

[3] Ce privilége fut revendiqué par les seigneurs, à mesure que leur puissance et leurs prétentions allèrent en augmentant. Il se convertit plus tard en droit.

L'usage de tenir ces assises dans le vestibule seigneurial les fit appeler, en Angleterre, *hall-motes*.

De là dérivèrent, chez les Anglais, les *courts-barons*, avec juridiction civile, et les *courts-leet*, avec juridiction criminelle. (LINGARD, tome Ier, 1er supplément, pages 536 et 537.)

minait ensuite les pièces écrites s'il en existait, passait à l'audition des témoins, puis prononçait son jugement [1], à moins qu'après toutes ces formalités il ne se trouvât pas suffisamment éclairé, et, dans ce cas, on avait recours au serment. Si les deux parties étaient également prêtes à jurer, l'affaire, pour éviter un parjure, se terminait par le duel entre les plaideurs et leurs champions.

La constitution de Charlemagne, insérée dans la loi des Lombards [2], voulut que ceux à qui cette loi permettait le duel combattissent avec le bâton.

Un capitulaire de Louis le Débonnaire donna plus tard le choix de combattre avec le bâton ou avec les armes [3]. Dans la suite, les serfs seuls combattirent avec le bâton [4]. Les Francs trouvèrent l'usage du combat judiciaire établi en Italie par les Lombards. Les lois saliques d'abord ne l'avaient pas admis : la loi des Ripuaires, et presque toutes celles des peuples venus de la Germanie, recevaient cette preuve. Le clergé commença à déclarer impie, et approuva dans la suite, cette loi nouvelle qui mettait un frein au sacrilége. L'épreuve du combat s'étendit non-seulement aux causes civiles, mais encore aux affaires criminelles ; elle faisait dépendre la fortune, l'honneur et la vie des hommes trop souvent du hasard, mais du moins d'un hasard que maîtrisaient en quelque sorte le courage et la force ; tandis que, dans les preuves négatives, dans le serment, l'audace d'un fourbe, le cynisme d'un parjure disposaient souvent aussi de la vie, de l'honneur, de la fortune des citoyens.

Ces combats étaient appelés *le jugement de Dieu*.

La même dénomination fut donnée à l'une des plus singulières folies de ces temps barbares, à l'épreuve de l'*eau froide*, de l'*eau bouillante*, du *feu* ou de la *croix*.

Étienne Baluze a rassemblé toutes les anciennes cérémonies de

[1] Celui des plaideurs qui, mécontent de la sentence, se refusait à l'exécuter et n'en *appelait** pas (ce qui se nommait *blasphemare*), était incarcéré jusqu'à ce qu'il eût choisi un des deux partis qui lui restaient à prendre.

[2] Liv. 2, tome V, § 23. — GIULINI, *Storia di Milano*, tome I[er].

[3] *Capit. ajouté à la loi salique*, sur l'an 819.

[4] BEAUMANOIR, ch. 64, page 323. — Cité par MONTESQUIEU, *Espr. des Lois*, tome XXVIII, ch. 14.

* *Montesquieu* et *Giulini*. Cet appel devait être l'offre du *combat* ou des *autres preuves* ; car, comme nous le verrons, les jugements, à cette époque, étaient prononcés en dernier ressort.

ces épreuves; elles commençaient par la messe; on y communiait l'accusé ; on bénissait, on exorcisait l'*eau* et le *feu*.

Dans l'épreuve de l'*eau froide*, quand il s'agissait d'un procès criminel, on garrottait le prévenu et on le jetait dans l'eau. S'il tombait au fond, il était jugé innocent; s'il surnageait, on le considérait comme coupable.

Dans les procès civils, la défaite était pour qui surnageait. Cette épreuve ayant donné lieu à des ruses qui faisaient éluder le châtiment ou triompher une mauvaise cause, Louis le Débonnaire la fit supprimer [1] en 829, par le concile d'Attigny [2] qui crut devoir y substituer l'épreuve de l'*eau bouillante*.

L'épreuve de l'*eau bouillante* ou du *feu* consistait, pour le prévenu ou les plaideurs, à mettre la main dans une chaudière d'eau bouillante ou sur un fer rougi par le feu.

On enveloppait la main dans un sac que l'on cachetait; si, trois jours après, il ne paraissait pas de marque de brûlure, on sortait vainqueur et purgé de l'accusation dans les causes criminelles. Cette épreuve était plus particulièrement destinée à la conviction de l'adultère. Au civil, celui dont la main avait le moins souffert, gagnait sa cause.

En Lombardie, l'individu qui était accusé d'un crime capital, subissait l'épreuve du *feu* quand il n'avait pas d'autre moyen de se disculper. Dans cette épreuve, l'accusé marchait les pieds nus, sur neuf barreaux de fer rougis par la flamme; si ses pieds restaient intacts, son innocence était proclamée. On sait qu'il y a des secrets pour soutenir l'action du feu, sans péril, pendant quelques secondes. Ces secrets, comme le dit Voltaire, étaient alors d'autant plus connus qu'ils étaient plus nécessaires. Que devenaient donc ces absurdes jugements éludés aussi bien que dans l'épreuve de *l'eau froide*, qu'on avait supprimée comme trompeuse?

L'épreuve de la *croix*, dans un procès civil, consistait, pour les

[1] « Cette triste coutume, » dit Voltaire *, « proscrite depuis dans les grandes » villes, s'est conservée jusqu'à nos jours dans beaucoup de provinces. »

C'est à nos yeux une des mille preuves que les usages, quelque absurdes qu'ils puissent être, sont souvent plus forts que les plus sages lois.

[2] Cette première injonction fut insuffisante, car Lothaire dut encore prononcer l'abolition de cette coutume dans sa constitution insérée au *Code des Lombards*, liv. 2, tome LV, § 31.

* VOLTAIRE, *Hist. gén.*, chap. 18.

deux adversaires, à entendre la messe avec l'évangile de la *Passion* et d'autres prières. Celui qui restait le plus longtemps les bras tendus, était déclaré vainqueur [1]. Cette épreuve aurait été proscrite, selon l'historien Bérault-Bercastel, par le concile d'Attigny, sous l'empereur Louis, et, selon Giulini, par Lothaire [2]. On fonda cette défense, sur la crainte que la passion du Christ, dont on faisait la lecture pendant l'épreuve, au lieu d'inspirer le respect et la piété, ne devînt un sujet de mépris et de profanation de la part de ceux qui usaient de maléfice pour vaincre, ou de celui qui, vaincu, éclatait en injures et en blasphèmes.

Il fut un moment où les épreuves se multiplièrent au point que Louis le Débonnaire, pour les rendre plus rares, prescrivit que celui des champions qui succomberait, aurait une main tranchée comme parjure; et la preuve du parjure, c'était la défaite, le vaincu s'étant montré prêt à jurer en faveur de sa cause. Cette prescription n'était qu'une atrocité de plus ajoutée à une coutume absurde et barbare.

Charlemagne, en admettant dans ses lois de semblables folies, n'avait fait que céder à l'esprit de ces temps d'ignorance, dont sa haute raison n'osa pas sans doute heurter trop brusquement les superstitieuses coutumes.

Si l'on remonte vers ces temps de barbarie, on s'explique l'origine et les diverses phases de ces usages étranges. D'abord, la force brutale, dans une nation inculte et toute guerrière, vida et décida les querelles. Le serment, déféré devant les juges, fut un premier remède à cette licence générale de se faire violemment justice à soi-même. Ce fut un progrès chez des peuples que la corruption n'avait pas gangrenés encore; mais quand le serment ne fut, plus tard, qu'une armée fatale livrée à la cupidité et à l'imposture, ces nations guerrières, dans leur sauvage ignorance, cherchèrent, sans exclure complétement le

[1] MABILLON, *Annal.*, tome Ier, pages 47, 305, etc. — Nous en avons vu un exemple, à Vérone, sous les Francs.

[2] On lit dans MONTESQUIEU, *Espr. des Lois*, liv. 23, ch. 19 :

« Charlemagne ordonna que, s'il survenait quelque différend, il fût terminé par le
» jugement de la *croix*. Louis le Débonnaire * borna ce jugement aux affaires ecclé-
» siastiques; son fils Lothaire l'abolit dans tous les cas; il abolit ** de même la preuve
» par l'*eau froide*. »

* *Constitutions* insérées dans la loi des Lombards et à la suite des lois saliques.

** Dans sa *constitution* ajoutée à la loi des Lombards, liv. II, tit. 55, parag. 31.



serment, à en corriger l'abus par le combat judiciaire soumis à des règles.

Nous avons vu les nations germaines, et entre autres les Francs, qui d'abord avaient repoussé le combat, finir par l'admettre dans leur législation.

La lâcheté, compagne de tant d'autres vices, pouvait se mettre à l'abri sous l'égide d'un serment sacrilége : comment s'étonner que des peuples, ne respirant que la guerre, aient préféré parfois soumettre la décision des affaires en litige au sort du combat, dont l'issue favorable, due à la valeur du combattant, devait faire supposer, dans le vainqueur, les nobles qualités qui s'allient ordinairement si bien au courage et au périlleux métier des armes ?

Cette bizarre coutume, que nous avons motivée plutôt que justifiée, donna aussi des champions à qui ne pouvait se défendre soi-même, sans doute par la conviction que l'homme franc et courageux ne se ferait le soutien que d'une bonne cause.

On sent combien de tels usages devaient entraîner d'abus ; mais on sent aussi, dans ces mœurs sauvages, des inspirations qui ne pouvaient venir qu'à des peuples valeureux et chevaleresques.

Montesquieu dit à propos de l'épreuve du *feu :*

« Qui ne voit que, chez un peuple exercé à manier les armes, la
» peau rude et calleuse ne devait pas recevoir assez l'impression du
» fer chaud ou de l'eau bouillante pour qu'il y parût trois jours après?
» Et s'il y paraissait, c'était une marque que celui qui faisait l'épreuve
» était un efféminé. Nos paysans avec leurs mains rudes et calleuses,
» remuent le fer comme ils veulent. Et quant aux femmes, les
» mains de celles qui travaillaient pouvaient résister au fer chaud.
» Les dames ne manquaient pas de champions pour les défendre.
» Dans une nation où il n'y avait pas de luxe, il n'y avait guère d'état
» moyen. »

La victoire, pour l'épreuve de la *croix*, pouvait en quelque sorte provenir encore du plus ou moins de force des combattants; mais que dire de l'incroyable épreuve de l'*eau froide ?*

Nous terminerons sur ce sujet en faisant observer, avec un illustre écrivain [1], que dans les circonstances des temps où la preuve par le combat et la preuve par le fer chaud et l'eau bouillante furent en

[1] MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, ch. 17.

usage, il y eut un tel accord de ces lois avec les mœurs, que ces lois produisirent moins d'injustices qu'elles ne furent injustes; que les effets furent plus innocents que les causes; qu'elles choquèrent plus l'équité qu'elles n'en violèrent les droits; enfin qu'elles furent plus déraisonnables que tyranniques.

CHAPITRE III.

Délits et peines. — Anciennes coutumes germaines. — Composition. — Le *wridigild*. — Le *fredum*. — Le vol. — Fauteurs de séditions. — Parjures. — Magie. — Inceste. — Inconduite des veuves. — Règlements en faveur des veuves et des orphelins. — Contrats entre des hommes puissants et des pauvres. — Femmes mariées. — Donations et testaments. — Le *launechild*. — Appel des jugements. — Partie publique. — Service militaire. — Exemptions. — Ressources pécuniaires et impôts divers.

Les *procès criminels* font l'objet de plusieurs dispositions importantes des capitulaires ajoutés à la loi lombarde. On déterminait dans ce recueil de lois les peines contre les homicides, le vol, la rapine, le rapt ; contre ceux qui méprisent l'excommunication ; contre l'inceste, le sortilége, les incendiaires, les faux témoins, les parjures, les séditieux, les faux monnayeurs, les esclaves fugitifs ; enfin contre tous ceux qui portaient préjudice à autrui ou qui troublaient l'ordre public.

D'après les premières coutumes des peuples germains, les parents de la personne offensée, lésée ou victime d'un meurtre, entraient dans la querelle, et la haine s'apaisait par une satisfaction. Ces satisfactions s'obtenaient par une convention réciproque des parties.

Les sages des diverses nations barbares sentirent le danger de laisser à chaque famille ennemie le soin de la vengeance ou le choix de la satisfaction. On mit un prix déterminé à la *composition* que devait recevoir la partie lésée. Cet usage se répandit en Europe avec les hordes sorties de la Germanie ; il fut modifié dans son application, selon les mœurs des peuples envahis, et le plus ou moins de fréquence des crimes ou des délits à réprimer chez ces nations diverses.

« La *composition*, » dit l'auteur de *l'Histoire de la civilisation* en France [1], « est le premier pas de la législation criminelle hors du » régime de la vengeance personnelle. Le droit caché sous cette

[1] Tome Ier, 9e leçon, pages 175 et 176.

» peine, le droit qui subsiste au fond de la loi salique et de toutes les » lois barbares, c'est le droit de chaque homme de se faire justice à » soi-même, de se venger par la force, c'est la guerre entre l'offen- » seur et l'offensé. La composition est une tentative pour substituer » un régime légal à la guerre. »

Les *compositions* furent fixées d'après la fortune et la condition de chaque individu. Ces compositions établies sur la tête d'un homme, quand on les fixait à un taux élevé, étaient non-seulement une des grandes prérogatives de cet homme, mais encore, comme le fait remarquer Montesquieu, une plus grande sûreté pour lui parmi les nations violentes. Cette évaluation variait chez les divers peuples ; mais tous s'accordaient pour établir des différences selon la condition de chacun. Les ducs, les comtes, les évêques, avaient une plus forte composition que les agents inférieurs. Les hommes libres étaient nécessairement plus évalués que les affranchis, et les aldions plus que les serfs, les riches plus que les pauvres.

En Lombardie, comme chez d'autres peuples, l'évaluation de la personne s'appelait, nous l'avons dit, *guidrichild* ou *widrigild* [1].

Tout dans cette législation se résumant en amendes pécuniaires, on dut fixer avec précision la différence des torts, des injures, des crimes, afin que chacun connût au juste ce qu'il avait à attendre ou à redouter d'un délit ou d'un crime, selon qu'il en était la victime ou l'auteur [2].

Ces appréciations eurent un double objet : celui d'abord de fixer, d'après l'évaluation donnée à la victime ou à la personne lésée, la composition que devait l'auteur du délit ou du crime.

L'autre but était de connaître la valeur du meurtrier lui-même ou tout autre coupable, eu égard aux meubles et biens fonds qu'il possédait, pour que, dans le cas où l'amende qu'un condamné devait payer, aurait excédé le taux de son *wridigild*, ce condamné se mît au service d'autrui, et complétât, avec le produit de cette espèce de servitude, la somme qu'il avait à payer [3].

[1] Ou *wehrgeld*, *widrigeld*. Argent de défense (de *Wehren*, *Wahren*, *Bewahren*) garantie. (Guizot, *Essai sur l'histoire de France*, page 197.)

[2] Giulini, tome Ier, IXe siècle.

[3] Celui qui, après avoir reçu la satisfaction, osait se venger, offensait la loi elle-même et était puni sévèrement. L'acceptation de la *composition* paraît n'avoir été obligatoire pour l'offensé, qu'à partir du VIIIe siècle. (Guizot, *Hist. de la civil.*, leçon 9, page 276. — *Lois des Lombards*, liv. 1er, tome XXV, § 21. — *Ibid.*, liv. 1er, tome IX, §§ 8 et 34. — *Cap. de Charlemagne*, *anno* 802, ch. 32.

Giulini [1] fait observer que, dans la fixation du *wridigild*, on n'évaluait ni l'épée ni l'épervier, objets, dit cet auteur, estimés hors de raison par ceux qui se servaient de l'un ou de l'autre, soit à la guerre, soit à la chasse.

Il y avait une autre sorte de droit à payer par le coupable et que l'on appelait *fred* ou *fredum* [2]; c'était en retour de la protection que lui accordait la loi contre la vengeance de ceux qu'il avait lésés : il était ordinairement le tiers de ce qu'on donnait pour la composition, et il profitait au juge dans le ressort duquel le délit ou le crime avait été commis et poursuivi.

A mesure que les peuples du Nord s'écartèrent de leur simplicité primitive, les amendes furent insuffisantes pour la répression des délits.

Il est à remarquer que le *vol* fut d'abord puni avec plus de rigueur que le meurtre; tandis que l'individu qui avait commis un homicide n'encourait que des amendes plus ou moins élevées, selon le plus ou moins d'importance de la victime [3] : l'homme convaincu de vol, non-seulement devait restituer la chose volée ou en payer la valeur, mais était en outre privé d'un œil quand il s'agissait d'un premier délit; en cas de récidive, on lui coupait le nez; et il subissait la mort pour un troisième larcin. S'il parvenait à s'échapper, le comte qui avait sous son autorité le pays qu'habitait le coupable, devait prévenir les comtes ses voisins, pour que le fugitif ne trouvât ni asile ni repos [4].

Lothaire établit que les *fauteurs de sédition* seraient condamnés à mort; ceux qui leur avaient prêté assistance devaient, si quelque trouble en était résulté, être frappés de verges; on leur coupait les cheveux et les narines. Si la sédition avait été sans effet, on leur épargnait le supplice de la mutilation du nez. Louis le Débonnaire crut devoir tempérer la rigueur de ce décret de son fils, en prescrivant que tout individu prévenu et convaincu de sédition, serait puni

[1] GIULINI, *Storia di Milano*, tome Ier, page 129.

[2] *Lois des Lombards*, liv. 1er, tit. 9. — *Ibid.*, liv. 1er, ch. 21. — De *fruden*, paix; somme payée en réparation de la violation de la paix publique.

[3] Une loi de Luithprand avait ordonné que le fils, et à défaut de fils, le frère d'un homme assassiné, aurait tous les biens du meurtrier. Plusieurs historiens ont pensé que cette disposition avait été abrogée par les lois françaises. GIULINI prouve cependant qu'elle reçut son application sous Louis II, en citant un fait et des actes de 857, qui ne laissent aucun doute à cet égard. (*Storia di Milano*, tome Ier, liv. 5, p. 269.)

[4] Il devait en être de même pour tous les criminels fugitifs.

d'une amende déterminée par la loi, et conduit ensuite devant le souverain [1].

Il était prohibé, en temps de disette, de vendre des vivres hors du royaume, un semblable commerce pouvant amener des troubles à l'intérieur.

L'exportation des armes de guerre à l'étranger était en tout temps strictement défendue.

Les *parjures* devaient perdre la main qu'ils avaient posée sur les saints Évangiles en prêtant serment.

Dès ces temps reculés on parlait d'enchantements et de *magie*.

Ceux qui tiraient des prédictions et des augures, qui opéraient des maléfices, qui *attiraient les tempêtes*, les magiciens enfin, contre lesquels on sévit dans des siècles plus près de nous, avec une si stupide cruauté, devaient être livrés à l'archiprêtre du diocèse pour être interrogés. On ne les mettait pas à mort; mais on leur faisait subir une détention plus ou moins rigoureuse, selon la gravité de leur délit, leur repentir ou leur endurcissement dans le mal.

L'inceste et l'inconduite des veuves étaient punis par les évêques. En cas de récidive, les biens des coupables appartenaient au fisc.

Nous venons de parler des *veuves*; arrêtons-nous quelques instants sur un des points les plus intéressants de cette vieille législation.

Les affaires concernant les *veuves* et les *orphelins* étaient, aussi bien que celles des *étrangers*, des *pauvres* et des *voyageurs*, mises sous la protection spéciale des comtes, des évêques et des *missi dominici*.

Un décret de Pepin, roi de Lombardie, voulut que les orphelins et les veuves eussent un tuteur ou agent qui dirigeât leurs affaires. Dans le cas où ils en auraient été dépourvus, le comte devait choisir un homme honnête, et lui confier ces officieuses et charitables fonctions.

Nous avons vu que les églises, les monastères, avaient deux avocats ou avoués pour leur servir de conseils et défendre leurs intérêts au besoin; il est probable que les comtes choisissaient dans cette classe d'hommes spéciaux, qui font l'objet de plusieurs dispositions importantes des capitulaires, les conseils ou tuteurs auxquels ils confiaient les intérêts des veuves et des orphelins.

Les vice-comtes étaient spécialement chargés de veiller à ce que les biens des mineurs ne fussent pas dilapidés par les tuteurs.

[1] GIULINI, tome Ier, IXe siècle.

Dans les ventes d'immeubles appartenant aux veuves et aux mineurs, il fallait non-seulement le concours du tuteur, mais encore l'approbation du vice-comte [1].

Enfin, les procès intéressant les veuves, les orphelins et les pauvres, devaient être instruits avant les autres, et éprouver le moins de retard possible.

L'*institution d'héritiers* autres que les héritiers naturels, et les *contrats entre les hommes puissants et les pauvres*, devaient être faits devant les comtes ou les commissaires royaux.

Les *femmes mariées* avaient besoin, pour contracter, du consentement de leur mari et de l'assistance d'un proche parent. A défaut de ce double concours, la présence et l'assentiment d'un juge étaient exigés.

Les femmes étaient régies et s'engageaient d'après la loi de leur mari, et non d'après la loi de la nation à laquelle elles avaient appartenu avant leur mariage [2]. Nous avons dit déjà qu'on devait, dans tous les contrats, désigner la loi sous laquelle vivait chaque contractant.

Tout *vendeur* était tenu de faire connaître s'il était libre, affranchi ou serf; s'il dépendait d'un seigneur, et, dans ce dernier cas, dire le nom du seigneur, et à quel titre il en dépendait.

Les *donations* se faisaient par *actes entre-vifs* ou par *testament*. Ces actes étaient ordinairement passés par-devant deux *gastaldi*, qui apposaient au bas leur signature, ou plutôt, comme ils savaient rarement écrire, une croix ou tout autre signe de convention qui tenait lieu de signature.

Comme nous l'avons dit, les évêques et archevêques statuaient d'ordinaire sur les donations faites en faveur des couvents, des églises et autres établissements religieux; les comtes, sur celles faites aux villes et aux corporations laïques. Le souverain était ensuite appelé à donner sa sanction définitive.

On voit beaucoup de testaments de cette époque, remplis de malédictions et d'injures contre ceux qui pourraient ne pas respecter et qui feraient annuler les dernières volontés du testateur : ce qui doit s'attribuer à ce que beaucoup d'évêques et de grands trouvaient trop souvent le moyen de faire annuler, comme entachées de nullités

[1] GIULINI, tome Ier, pages 364 et 365.

[2] On défendait le mariage entre les personnes d'un âge trop disproportionné. (GIULINI.)

légales, des dispositions testamentaires qu'ils faisaient tourner à leur profit.

Il était d'usage chez les Lombards, dans les actes entre-vifs, que le donateur reçût du donataire ou de l'établissement qui profitait de la libérabité, un présent, du reste de minime valeur. Souvent l'acte de donation spécifiait ce que devait être ce présent, que l'on appelait *launechild* [1].

D'après la loi salique, ceux qui donnaient un fonds de terre ou faisaient toute autre libéralité en immeubles, devaient présenter solennellement, pour en investir le donataire, un bâton noueux, une motte de terre, un vase, un couteau cassé, un gant et une branche d'arbre ou de vigne. Cet usage s'établit aussi en Lombardie [2]. Les nouveaux propriétaires prenaient possession des fonds et autres immeubles, en touchant les murs et les colonnes des immeubles donnés, avec le bâton qu'on leur avait remis, et en remuant un peu de terre de ces fonds. On dressait procès-verbal de l'état des lieux, des serfs attachés à ces immeubles et des redevances profitant ou imposées aux objets donnés. Le donataire entrait en propriété ou seulement en jouissance, selon son titre, de tout ce qui était compris aux procès-verbal, comme il en assumait aussi les redevances et les charges.

Giulini rapporte un procès trop curieux par tous les détails des formes et des procédures suivies à ces époques reculées, pour que nous nous bornions à le transcrire dans une simple note.

L'abbé du monastère de Saint-Ambroise à Milan, revendiquait la propriété d'un hôpital, d'un château et de leurs dépendances, qu'il prétendait avoir été donnés à son couvent par *Ariberto*, employé à la cour du roi. L'hôpital et l'immeuble réclamés étaient détenus par un certain *Lupo*, fils d'*Adelchis*, vassal d'*Ansperto*, archevêque de Milan. Ce prélat, lors du procès, était *commissaire royal*. L'affaire ayant été portée devant lui, il ordonna à son *vice-dominus* d'entendre les parties et de statuer sur la difficulté avec le vice-comte et le gastaldo en l'absence du comte, un *juge* de l'*empereur*, un échevin ou scabino, un archidiacre et dix autres personnages de distinction.

[1] On voit, dans un de ces actes cités par Muratori, Ducamp et Giulini, qu'un nommé *Orso* donna un terrain à la basilique de Saint-Ambroise, et stipula que *Teoperto*, directeur du couvent dépendant de cette basilique, lui donnerait en retour une chemise et une paire de culottes de la valeur d'*un sou*.

[2] GIULINI, tome Ier, pages 204 et 315.

Lupo et l'avocat du monastère étaient présents.

L'avocat exposa la demande. Lupo répondit que ce qu'on revendiquait lui avait été donné par *Ansperto*, archevêque de Milan, et offrit de l'appeler en témoignage, ce qui s'appelait *auctorem dare*. On renvoya l'affaire.

A quelque temps de là, Lupo comparut de nouveau devant un tribunal à peu près composé comme le premier. L'avocat de l'archevêque et celui du monastère comparurent aussi. Lupo, sommé de tenir sa promesse, ne put remplir l'engagement qu'il avait pris, *decadevit de auctore*. Alors l'avocat du monastère établit dans un long plaidoyer la propriété de ses clients.

Le tribunal, après ce discours, demanda à Lupo s'il n'avait aucun moyen, soit par des écrits, soit par des témoins, soit par le duel même, de prouver ce qu'il avait d'abord avancé. Lupo répondit que l'archevêque ayant refusé le témoignage qu'il lui avait demandé, et lui ayant au contraire conseillé de rendre au monastère les immeubles en litige, il n'avait plus rien à dire; et, du bâton qu'il avait à la main, il investit de la propriété de ces immeubles, l'abbé et l'avocat du monastère.

Le tribunal ne voulut pas toutefois terminer cette cause sans avoir entendu l'archevêque lui-même, à qui il fit demander le jour où les juges pourraient se réunir de nouveau en sa présence. Ce jour ayant été fixé, on se rendit à l'archevêché. On exposa les faits à *Ansperto*, qui déclara savoir fort bien que son prédécesseur *Ansperto* (même nom) avait investi un de ses vassaux de biens appartenant au monastère de Saint-Ambroise, et dont il n'avait pas eu le droit de disposer; qu'il était de toute justice de rendre à ce monastère une propriété à laquelle ni l'archevêché, ni Lupo, ni son père, n'avaient rien à prétendre, et que plusieurs fois les abbés de Saint-Ambroise avaient revendiquée. D'après cette déclaration, l'abbaye fut définitivement envoyée en possession et jouissance des biens en litige; on dressa acte public et authentique de cette prise de possession.

On a lontemps agité la double question de savoir si l'*appel* dès jugements était admis sous la seconde race, et s'il y avait une *partie publique* auprès des tribunaux. L'une et l'autre question ont reçu une solution négative.

Les causes majeures, intéressant plus ou moins directement l'ordre politique, telles, par exemple, que les discussions entre les grands, les

évêques, les comtes, étaient jugées par le roi assisté de ses grands vassaux; ces sortes de jugements ne pouvaient être soumis à l'appel. Quel eût été le tribunal supérieur?

Disons plus : les comtes, les juges, les agents inférieurs, chacun dans les limites de ses attributions [1], jugeaient en dernier ressort.

On ne connaissait que deux espèces d'*appel* :

L'*appel* de *faux* ou *mauvais jugement*, lequel se vidait par le combat, dans les procès civils, entre les parties ou leurs champions; et dans les affaires criminelles (sauf le cas de peine capitale où il n'était pas admis), entre le prévenu et les *pairs* ou juges assesseurs [2].

Et l'*appel* de *défaute* de *droit* auquel on recourait quand un juge différait, évitait ou refusait de rendre la justice aux parties.

Montesquieu [3] ne pense pas qu'il pût être question de cet appel au IXe siècle; « car bien loin, dit-il, que dans ces temps-là on eût coutume de se plaindre que les comtes et autres gens qui avaient droit de juger, ne fussent pas exacts à tenir leur cour, on se plaignait au contraire qu'ils l'étaient trop... Il fallait moins corriger leur négligence qu'arrêter leur activité. » L'illustre auteur cite, à l'appui de son assertion, une loi du code lombard qui défend aux comtes et autres officiers de justice quelconque [4], de tenir plus de trois assises par an.

D'autre part, nous ferons observer que Giulini cite un décret de Lothaire, portant injonction aux comtes et aux commissaires royaux d'administrer la justice de manière à éviter au souverain la fatigue de trop fréquents recours de la part de ses sujets. Or, Montesquieu reconnaît qu'au IXe siècle il n'y avait point d'appel de jugement à un tribunal supérieur; il ne pouvait donc être question dans le décret de Lothaire, que de l'appel de *défaute* de *droit* qui s'adressait toujours au souverain. Nous ajouterons, que s'il existe un décret qui tend à calmer l'ardeur processive des juges, il est aussi plusieurs capitulaires qui défendent expressément de retarder sans motif la décision des causes portées devant les tribunaux. Et, en effet, quelque générale

[1] Nous avons vu que les comtes pouvaient condamner à mort, prononcer sur des questions de liberté individuelle et de propriété. Les magistrats inférieurs ne le pouvaient pas.

[2] BEAUMANOIR, ch. 61, page 313. (MONTESQUIEU.)

[3] MONTESQUIEU, *Espr. des Lois*, liv. 28, ch. 28.

[4] *Lois des Lombards*, liv. 2, tit. 52, art. 22.

que pût être cette soif de procédure au IXe siècle, il devait se rencontrer des magistrats dont la négligence et le mauvais vouloir entravaient la marche et la solution des instances judiciaires.

Le goût des procès n'avait pas seulement gagné la magistrature, la loi dut aussi mettre un frein à l'esprit de chicane dont trop de plaideurs étaient possédés. Dans le but de mieux faire sentir tout le prix du temps pour les juges et les plaideurs, il fut prescrit que ceux qui porteraient devant un tribunal une cause déjà jugée, seraient condamnés à une amende de douze sous, et recevraient douze coups de bâton des échevins qui avaient prononcé la première sentence.

Sous la seconde race il n'y avait point, comme de nos jours, de *partie publique* chargée de la poursuite des crimes.

Tout se réduisant d'abord en réparations de dommages, dit Montesquieu [1], toute poursuite était en quelque sorte civile, et chaque particulier pouvait la faire. D'autre part, cette idée d'une *partie publique* répugnait à l'usage du combat judiciaire; en effet, qui eût voulu s'ériger en champion de tous contre tous?

On voit, il est vrai, dans les formules insérées par Muratori au *Recueil des lois lombardes*, qu'il y avait un *avoué* de la *partie publique* (*advocatus de parte publicâ*); mais Montesquieu fait observer que ces avoués étaient plutôt les agents du public pour la manutention politique et domestique que pour la manutention civile. Ils n'étaient point chargés de la poursuite des crimes, et les affaires concernant les mineurs, les églises ou l'état des personnes ne leur étaient pas spécialement dévolues. Il y avait donc différence totale, dit encore Montesquieu, entre ces officiers, et ce que nous appelons aujourd'hui la partie publique, nos procureurs généraux, nos procureurs du roi.

Tout homme libre devait accourir au premier appel du comte et se ranger sous ses drapeaux. Le souverain désignait un point de rassemblement où les comtes, à la tête des hommes libres et de leurs propres vassaux, et les seigneurs aussi, suivis de leurs *fidèles*, allaient le rejoindre : l'empereur ou roi s'y rendait à la tête de ses *leudes*.

Il y avait deux sortes de *service militaire* :

La guerre au delà des frontières, et la défense de l'intérieur du pays.

L'exemption en Lombardie [2] était accordée à ceux qui ne possé-

[1] *Esp. des lois*, liv. 28, ch. 36.

[2] Voir l'édit remarquable de l'empereur Louis II, rapporté dans *Balutius* (*Cap.*,

daient pas la valeur de *dix sous d'or*. Tout individu qui possédait plus que cette somme devait marcher, en cas de guerre à l'extérieur; celui qui n'avait que cette somme et rien de plus était préposé à la garde du pays.

On voit que les rois francs n'armaient, soit pour le service militaire dans leurs excursions en pays ennemi, soit pour défendre le sol lombard, que des hommes leur offrant quelque garantie; ils semblaient même ne conduire avec eux que ceux qui, possédant le plus, leur étaient des otages pour la fidélité du royaume pendant leur absence

Un père qui avait plusieurs enfants ne pouvait en garder qu'un seul auprès de lui, le moins utile à la chose publique.

Sur trois frères, deux devaient marcher; celui dont on devait attendre le moins de services était exempté.

Les comtes, les *gastaldi*, quand ils ne marchaient pas, ne pouvaient retenir auprès d'eux, pour leur service personnel, que trois hommes propres à la guerre : un pour eux, deux pour leur femme.

Les abbés et les abbesses étaient tenus d'envoyer tous leurs vassaux. Il n'est pas parlé, dans l'édit de Louis II, des évêques qui, pour la plupart à cette époque, et malgré la défense expresse que leur en avaient faite les rois, les papes et les conciles, allaient, à la tête de leurs vassaux, rejoindre les souverains et se montraient dans la mêlée des batailles.

Des peines rigoureuses étaient portées contre les individus qui, par fraude et n'ayant pas à faire valoir quelque cas de dispense prévu par les lois, cherchaient à s'exempter du service de guerre [1]. Il n'y avait, hors des cas de dispense légale, qu'un seul moyen d'exemption : c'était l'*eribannum*. Nous en parlerons en traitant la question générale des impôts et autres ressources pécuniaires de l'État, sujet où nous conduit naturellement l'article qui précède; en effet, le *service militaire* n'était-il pas un *impôt* qui frappait les hommes libres?...

Reg. Franc., tome II, page 359), et dans *Peregrinus* (*Hist. princip. Longob.; Rer. ital.*, tome II, part. 2.)

[1] Personne, en dehors de ce service, ne pouvait porter dans l'intérieur du royaume, ni arme, ni bouclier, ni lance. Il était expressément défendu d'avoir des armes sur soi quand on fréquentait des auberges ou hôtelleries que l'on appelait *bruniæ* *; sans doute cette prohibition avait pour but d'éviter des suites sanglantes aux querelles dont ces lieux publics sont trop fréquemment le théâtre.

* GIULINI.

Les peuples barbares du Nord ne payaient pas *d'impôts*.

Montesquieu cite un passage de Grégoire de Tours [1], d'après lequel Parthénius pensa être mis à mort par les Francs, pour avoir tenté de leur imposer des tributs. Le même auteur rappelle la loi des Visigoths, qui voulait que, quand un barbare occupait le fonds d'un Romain, le juge l'obligeât de le vendre, pour que ce fonds continuât à être tributaire.

Ainsi les Goths en Lombardie ne payaient pas de tributs sur les terres. Il est probable que les Lombards, dont l'origine était la même, n'auront point, à leur propre détriment, aboli ces coutumes commodes et primitives, et que, dans cette loi générale établie par eux en Lombardie, que les vainqueurs et les vaincus conserveraient leurs lois et leurs usages, ils n'auront pas abrogé, quant à eux, le privilége si important de l'exemption de l'impôt; mais comme la loi romaine exigeait le *census* ou le *tributum* [2], il est à présumer que les vainqueurs n'auront pas dégrevé les vaincus de cette charge. Nous n'oserions pas assurer que les Francs, venus après les Lombards, n'aient pas fait comme eux.

Si cette différence, au moins entre les premiers vainqueurs et les vaincus, n'existait pas, comment s'expliquerait cette loi des Visigoths que nous venons de citer? S'il n'y avait pas eu de terres tributaires, comment expliquer tous ces décrets tendant à empêcher des individus de disposer de leurs biens, par des donations feintes en faveur des églises ou établissements religieux, *dans le but* de soustraire ces mêmes biens à l'impôt?

Au reste, peu de terres en Italie devaient être réellement exemptes du *tribut*, en ce sens que la plus grande partie des propriétés foncières ayant fini, sous la seconde race, par se convertir en fiefs ou bénéfices militaires, une redevance soit royale, soit seigneuriale, devait grever presque toutes ces institutions de la féodalité. Montesquieu, qui se prononce contre l'existence des impôts à cette époque, pense que si les vaincus en payèrent d'abord, on ne tarda pas à les en exempter,

[1] Grégoire de Tours, liv. III, ch. 36.

[2] Resterait à établir la véritable signification de ces mots qui, quelquefois, furent pris dans un sens si générique, qu'on y a compris même *les péages des rivières, les voitures fournies dans les tournées royales*, etc. Ici, nous ne l'entendrions que dans l'acception qui spécifierait un impôt direct frappant les terres possédées par des Romains.

et que ces impôts furent, pour les hommes *libres*, changés en un service militaire.

Ne pourrait-on pas présumer, d'après tout ce qui précède, que les terres occupées par les vainqueurs étaient, sauf les redevances féodales, exemptes d'impôts en tout temps, et que celles appartenant aux vaincus de la classe *libre* étaient frappées de tributs en temps de paix, et que ces tributs pendant la guerre se convertissaient en service militaire?

Qu'on nous pardonne ces doutes, ces suppositions, ces systèmes hasardés : c'est une tâche bien ardue, bien périlleuse à travers des matériaux épars, isolés, souvent incertains, et au milieu d'une foule d'ouvrages obscurs et contradictoires, que de chercher à former un ensemble clair, raisonné et logique des lois, des usages et des mœurs d'une époque aussi reculée.

« Comment, » s'écrie un savant professeur, « comment pénétrer » dans un tel état, et en reproduire l'image à l'aide de quelques » chroniques sèches ou mutilées, de quelques fragments de vieux » poëmes, de quelques paragraphes de lois [1]? »

Les principales *ressources financières* des rois et des empereurs pour l'entretien de leurs cours, consistaient dans les produits de leurs domaines, ce qui semble résulter de la lettre écrite par les évêques à Louis, frère de Charles le Chauve.

« Ayez soin de vos terres, » écrivaient ces prélats [2], « afin que » vous ne soyez pas obligé de voyager sans cesse par les maisons des » ecclésiastiques, et de fatiguer leurs *serfs* [3] par des *voitures* : faites » en sorte que vous ayez de quoi vivre et recevoir des ambassades. »

Nous avons dit déjà ce qu'étaient les tributs désignés sous la dénomination de *fœdorum*, *paratum*, *mansionaticum*, etc., fourrages, vivres, logement, moyens de transport fournis aux souverains ou aux commissaires royaux dans leurs tournées [4].

Les caisses royales trouvaient d'assez importantes rentrées dans les *amendes* prononcées par les tribunaux. Un décret de Pepin, roi

[1] M. GUIZOT, *Hist. de la civil.*, VII[e] leçon, page 214.

[2] Voyez le *Cap. de l'an* 558, art. 14.

[3] Nous ne savons sur quoi Montesquieu s'est fondé pour affirmer que l'impôt des *chevaux* et des *voitures* ne frappait que les hommes *libres*. (*Espr. des lois*, liv. 30, ch. 13.)

[4] Liv. 2, ch. 2, page 125.

de Lombardie, prescrivait aux comtes d'être diligents pour exiger la *moitié* des amendes judiciaires revenant au roi. Les comtes, en récompense de leur activité dans l'accomplissement de ce devoir, avaient pour eux le tiers des amendes royales. Si, par l'effet de leur négligence, on devait, pour la rentrée de ces fonds ou autres impôts, recourir aux commissaires royaux, le produit était intégralement versé dans les caisses de l'État.

Les rois levaient quelques droits sur les rivières lorsqu'il y avait un pont ou un bac à passer.

Nul ne devait être contraint de se servir de ces bacs ou de traverser ces ponts, s'il lui était plus commode de suivre une autre voie.

D'après une loi de Louis le Débonnaire, celui qui passait sous un pont dans une barque, au milieu d'une rivière, et qui ne touchait et ne s'arrêtait à aucune rive, ne devait payer aucun droit.

Cette même loi déterminait la gabelle à payer pour les barques qui s'arrêtaient sur quelque point près de la rive ; ce droit s'appelait ou *transitura*, et, par corruption, *transtura*, ou *palifictura*, ou *ripaticum* [1], selon que ces barques faisaient une plus ou moins longue station, ou touchaient au terme de leur course.

Plus tard, dit Giulini, on désigna d'habitude par le mot *ripa* ou *rippa*, tout péage fixé sur les marchandises, qu'elles vinssent par eau ou par voie de terre.

Il fut prescrit de ne plus exiger aucun péage sur des routes où il n'y avait ni pont, ni eau, ni marais, ni tout autre obstacle à franchir.

Tout homme se rendant au palais du roi, dit le même auteur, était exempt du péage appelé *transitorium* ou *transitura*.

Quiconque exigeait un péage, un tribut supprimés par les lois, était passible d'une amende de *soixante sous* que l'on appelait *bannum regis* [2].

A la fréquence des décrets sur cette matière, on voit que ces abus et d'autres encore dont profitaient les comtes ou des fonctionnaires moins élevés, se reproduisaient bien souvent.

Les caisses de l'État étaient également alimentées par des droits d'entrée. Un capitulaire porte que ces droits ne devaient être exigés que dans les lieux où, depuis longtemps, ils étaient établis et tels qu'on les avait toujours perçus.

[1] GIULINI, liv. 1er, IXe siècle.

[2] GIULINI, IXe siècle.

Enfin, l'exemption du service militaire produisait aussi d'assez fortes rentrées au trésor du prince.

Tout individu propre au service de guerre et qui voulait s'en exempter, devait payer une taxe appelée *eribannum*. Cette taxe consistait dans l'abandon de la moitié de ses meubles, s'il était dans une position de fortune aisée, et du quart, s'il était pauvre [1]. Cet impôt appartenait, comme presque tous les autres, pour un tiers au comte, et pour le reste au souverain; avec cette seule différence qu'il n'était pas perçu par les comtes eux-mêmes, mais par les commissaires royaux, qui envoyaient des agents appelés *eribannatores*, chargés spécialement de recueillir ce genre de tribut.

Résumant la question générale des *tributs* et des *redevances*, nous croyons pouvoir distinguer :

Le tribut (*census*) frappant directement les terres possédées par les Romains, consistant en redevances pécuniaires pendant la paix, et pouvant se racheter par le service de guerre dont nous parlerons plus bas;

Le tribut *territorial*, comprenant les frais de voyage et le séjour du souverain ou des commissaires royaux, fourni par les serfs;

Le tribut (ou la *redevance*) payé soit au souverain, soit à des grands, soit à des établissements publics, tels qu'abbayes, églises, etc., par des vassaux, espérant ou ayant obtenu, moyennant cette redevance, un *fief* ou une *commanda;*

Les péages pour les ponts, passages de rivières, auxquels tout individu était soumis, sauf quelques cas prévus par les règlements;

Quelques droits d'entrée et d'exportation qui frappaient certaines denrées ou marchandises dans des lieux ou sur des points déterminés;

Une partie du produit des amendes judiciaires;

Enfin, le service militaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, que devait l'homme libre, selon le plus ou moins de garantie que son état de fortune offrait au souverain : espèce de tribut personnel dont on ne pouvait se dispenser que dans certains cas spécifiés par les lois, et, hors de ces cas, qu'au moyen de sacrifices pécuniaires.

Nous serions assez porté à croire qu'il n'y avait d'hommes réellement *libres* que ceux jugés, par leur position de fortune, propres au

[1] GIULINI.

service militaire ; et, à notre avis, le *wideschild*, que tout individu devait posséder pour être déclaré homme libre, était le taux de fortune déterminé pour être apte au métier des armes.

Tout homme ne possédant pas ce *wideschild* était probablement réduit par la misère à se faire *aldion* ou *serf*, et conséquemment était exclu du service de guerre.

Nous voyons, dans ces temps reculés, les hommes évalués d'après ce qu'ils possédaient.

De nos jours, les hommes sont aussi classés, par les gouvernants, selon leur plus ou moins de fortune ; quelques centimes de plus, quelques centimes de moins, ou vous donnent de précieux droits comme citoyens, ou vous marquent du stigmate de l'impuissance politique. Seulement, grâce aux progrès de la civilisation et du perfectionnement de la maltôte dit LÉGALE, cette appréciation s'est singulièrement simplifiée pour l'État, qui, personnifié dans le fisc, connaît incessamment *ce que vaut au juste* chaque citoyen, à l'aide des matrices de l'impôt qui, tous les ans, se verse dans les caisses absorbantes du TRÉSOR PUBLIC.

CHAPITRE IV.

Sciences et arts. — Écrivains. — Alcuin. — Saint Jean Damascène. — Raban. — Félix d'Urgel. — Claude de Turin. — Saint Agobard. — Dungal. — Étienne. — Théophilacte. — Jonas. — Saint Paulin. — Théodulfe. — Odelbert. — Hincmar. — Loup de Ferrières. — Paul Diacre. — Smaragde. — Anségise. — Éginhard. — Anastase. — Florus. — Saint Addon. — Saint Aldric. — Luithprand. — Landolfo. — Le panégyriste de Bérenger. — Rosweda. — Charlemagne. — Alfred le Grand. — Établissement d'écoles diverses. — Abandon des sciences exactes. — Architecture. — Peinture. — Médecine. — Langue et idiome. — Commerce. — Orgues. — Chants d'église. — Rit romain. — Rit ambroisien. — Costume. — Monnaie. — Poids et mesures. — Succès infaillible de notre système métrique.

Nous avons vu avec quelle sollicitude Charlemagne s'efforça de répandre les lumières dans son empire.

Nous avons vu Louis et Lothaire suivre ce noble exemple. Secondés par le pape Eugène, ces deux empereurs rendirent plusieurs édits pour l'encouragement des sciences et des arts. De nouvelles écoles furent créées en Lombardie et dans les États romains.

A cette époque de renaissance intellectuelle, quelques hommes montrèrent une érudition profonde, un talent supérieur pour la dialectique, surtout dans les matières de théologie si souvent remises en question.

La poésie ne fut pas complétement négligée ; on professa la grammaire avec succès ; il y eut des légistes distingués pour ces temps barbares, et des historiens dont les œuvres, de nos jours même, sont lues avec intérêt.

On comprend qu'à cette époque, les hommes de science les plus marquants aient appartenu au clergé.

Alcuin, ce disciple célèbre du vénérable *Bède*, fut peut-être plus remarquable par son zèle ardent pour le rétablissement des sciences, que par son talent comme écrivain. On lui reproche de manquer de pureté, d'élégance dans son style ; d'avoir plus d'érudition que de génie, plus de discernement que d'invention, plus de diffusion et d'abondance que de nerf et de justesse dans la dialectique.

SAINT JEAN DAMASCÈNE a laissé, entre autres écrits, un excellent traité de la foi orthodoxe qui a servi de modèle aux théologiens des temps postérieurs, pour la méthode scolastique.

RABAN, archevêque de Mayence, fut célèbre par un grand nombre d'ouvrages d'une doctrine saine et profonde.

L'hérésie de FÉLIX D'URGEL et de CLAUDE DE TURIN, fit briller au milieu de la réprobation générale dont elle fut l'objet, une grande force de raisonnement, une chaleur, une précision remarquable de style dans SAINT AGOBARD, archevêque de Lyon. Nous avons eu l'occasion de signaler le talent et la vigueur déployés dans cette lutte, par DUNGAL, par les évêques italiens ÉTIENNE et TÉOPHILACTE, par JONAS, évêque d'Orléans, et SAINT PAULIN d'Aquilée.

Quelques traités théologiques fort estimés sont dus à THÉODULFE, évêque d'Orléans. Ce prélat composa quelques poésies, entre autres l'hymne *Gloria, laus et honor,* qui se chante le jour des Rameaux.

On lit dans l'*Histoire de l'Église,* par Bérault-Bercastel, que cette hymne, d'après plusieurs vieilles chroniques, valut la liberté à son auteur, qui la composa dans les prisons d'Angers où il avait été renfermé durant les troubles du règne de Louis le Débonnaire. Théodulfe l'ayant chantée d'une fenêtre, comme ce prince passait, Louis en fut si charmé qu'il fit sur-le-champ élargir le prisonnier. Le caractère du prince, ajoute l'écrivain, rend au moins ce fait vraisemblable.

ODELBERT, archevêque de Milan, à l'époque où l'infortuné Bernard arriva comme roi de Lombardie, fut chargé en 811, par Charlemagne, d'écrire un livre sur le sacrement du baptême : cet ouvrage, en vingt et un chapitres, a été cité depuis avec de grands éloges par de doctes écrivains.

HINCMAR, archevêque de Reims, a laissé un grand nombre d'écrits où il se montre aussi chaleureux de style qu'érudit et profond canoniste.

LOUP DE FERRIÈRES fut, selon Mabillon, un des principaux ornements de l'ordre manastique, pour les connaissances variées et la correction de son style.

PAUL, diacre d'Aquilée, Lombard de nation, a écrit l'histoire des rois lombards et des évêques de Metz. Il a continué l'histoire d'Eutrope, depuis Julien l'Apostat jusqu'à Justinien : il se fit moine à la fin de ses jours, et mourut au mont Cassin dans un âge avancé et en grande réputation de sainteté.

L'abbé Smaragde a laissé, entre autres ouvrages, des pages d'histoire intéressantes.

Eginhard a écrit l'histoire de Charlemagne et les Annales de France depuis 741 jusqu'à 829.

Anségise a recueilli les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Le savant bibliothécaire de l'église romaine Anastase, a laissé des traductions estimées du septième et du huitième concile général; on croyait que *Paul Diacre* était l'auteur de la *Vie des Papes*; aujourd'hui on attribue généralement cet ouvrage à *Anastase*.

Florus, diacre de Lyon, a laissé, entre autres œuvres, une collection des lois ecclésiastiques.

La *Chronique universelle* et le *Martyrologe* qu'on doit à saint Addon de Vienne, sont fort estimés pour la saine critique et la justesse d'aperçus qu'on y remarque.

Saint Aldric, évêque de Meaux, a laissé un recueil de canons et de décrétales sur la discipline ecclésiastique.

On doit à Luithprand, contemporain du fameux Hugues que nous verrons roi de Lombardie, une histoire de son époque, d'un style plein de sel et d'esprit, et riche de détails curieux. On a raison de reprocher à cet historien de la partialité dans beaucoup de ses jugements, soit qu'il prodigue l'éloge, soit qu'il déverse le blâme.

Le vieux Landolfo, souvent cité par Giulini, vivait peu de temps après Luithprand; il a écrit sur les événements qui vont bientôt nous occuper. Son ouvrage, où se révèlent de patientes études, est par trop empreint toutefois de bonhomie, de crédulité, et hérissé d'incroyables anachronismes.

Un poëte Anonyme, contemporain de Guy et de Bérenger, a chanté, dans des vers qui ne manquent ni de force, ni d'élégance, ni d'inspiration, la lutte brillante de ces deux rivaux fameux.

La vie romanesque de l'impératrice Adélaïde a inspiré tout un poëme plein d'intérêt et de verve, à Rosweda, jeune poëtesse condamnée aux austérités du cloître, et dont l'âme s'est exhalée, aimante et poétique, dans des vers chaleureux.

Nous voyons, en tête de ce cortége imposant, et le flambeau des lettres à la main, marcher Charlemagne, le grand empereur. Nous le voyons, ce fier conquérant qui dota le monde de ses immortels *Capitulaires*, courber, sous l'autorité de la science, un front que cou-

ronnent les lauriers de la victoire, donner lui-même à son empire l'exemple de l'étude, suivre les leçons de maîtres habiles, composer enfin une grammaire et quelques autres ouvrages utiles.

Ce noble précédent ne fut pas perdu, et profita au même siècle qui reçut un éclat nouveau de la venue de cet autre souverain, si justement surnommé *le Grand,* comme Charlemagne, son modèle pour le zèle religieux, pour les exploits de guerre et les travaux de législation.

Ce fut, sans nul doute, ce mémorable exemple qui fit que le petit-fils d'Egbert, qu'*Alfred le Grand,* roi de la Grande-Bretagne, voulut, lui aussi, joindre à toutes ses gloires la gloire non moins belle de l'homme instruit et du patient écrivain.

Malgré les efforts tentés en faveur des sciences par Charlemagne et son fils, il résulte du fameux décret de Lothaire, que nous avons déjà mentionné, et dont nous reportons la date au temps où le jeune empereur comptait Walla parmi ses conseillers, que les lettres et les sciences étaient retombées à cette époque au dernier degré d'oubli et de décadence.

De nouveaux maîtres furent envoyés dans les diverses provinces du royaume pour y répandre le bienfait de l'instruction [1].

Le célèbre *Dungal*, l'un des reclus de Saint-Denis, fut appelé à PAVIE. Les étudiants de *Milan*, *Brescia*, *Lodi*, *Bergame*, *Novare*, *Vercelli*, *Tortone*, *Acqui*, *Gênes*, *Asti* et *Como*, durent se rendre dans cette ville pour y suivre ses leçons [2].

TURIN devint aussi le centre d'une école qui réunit la jeunesse d'*Albenga*, de *Vado* et d'*Albe*;

CRÉMONE réunit celle de *Reggio*, *Plaisance*, *Parme* et *Modène*;

FLORENCE celle de toute la *Toscane*;

FERMO les étudiants du duché de *Spoletti*;

VÉRONE ceux de *Mantoue* et de *Trente*;

VICENCE réunit la jeunesse de *Padoue*, *Trévise*, *Feltre*, *Ceneda* et *Asolo*;

FORO DI GIULIO, aujourd'hui CIVITA DI FRIULI, réunit les jeunes

[1] Concile tenu à Rome en 826.

[2] Giulini dit qu'il ne faut pas chercher, dans cet établissement de Lothaire, l'origine de la célèbre université de Pavie, encore si fréquentée de nos jours par toute la jeunesse de Lombardie, et qui, ajoute cet historien, ne fut fondée que plusieurs siècles après.

gens de toutes les villes de cette partie du royaume lombard.

« Ce beau document (le décret de Lothaire), » dit Muratori, « fait connaître toutes les provinces formant la partie occidentale du » royaume d'Italie; il n'y est point question du duché de Bénévent, » parce que ses ducs ou princes, sauf le tribut qu'ils payaient aux rois » de Lombardie, exerçaient une souveraineté presque absolue dans » cet État. Il n'y est pas non plus question des villes dépendantes de » l'église romaine, par la raison que ces villes, qui *à la vérité étaient* » *soumises à la souveraineté des empereurs*, ne faisaient point partie » du royaume d'Italie.

» Il faut remarquer encore, » ajoute Muratori, « que les profes- » seurs de ces écoles n'enseignaient que la grammaire, dénomination » qui du reste avait une acception assez large, et qui comprenait » l'étude de la langue latine, l'explication des anciens auteurs et poëtes » latins, quelque teinture des saintes écritures, un peu de calcul et » d'astronomie [1]. »

Plusieurs branches des sciences exactes étaient tombées dans le plus complet état d'abandon et d'oubli.

On n'avait plus en Europe, à cette époque, la moindre notion de l'*algèbre*; les œuvres de Diophante, d'Archimède, d'Apollonius, n'y devaient être reproduites et commentées que deux siècles après.

L'*architecture*, le *dessin*, la *peinture*, privés des hardiesses, des formes et de l'élégance de l'antiquité, étaient condamnés à végéter quelque temps encore, avant de rallumer leur flambeau éteint dans ces belles contrées où devaient briller d'un si grand éclat les noms du Giotto, de Perugin, de Michel-Ange, de Palladio et de Raphaël.

[1] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome IV, pages 479 et 480.

On lit, dans l'*Hist. de la législation*, par M. GUIZOT :

« Quelquefois on repoussait les sciences profanes quel qu'en pût être l'objet. A la » fin du VI[e] siècle, saint Dizier, évêque de Vienne, enseignait *la grammaire* dans » son école cathédrale. Saint Grégoire le Grand l'en blâme vivement. *Il ne faut pas,* » lui écrit-il, *qu'une bouche consacrée aux louanges de Dieu s'ouvre pour celles* » *de Jupiter*. Je ne sais trop, ajoute M. Guizot, ce que les louanges de Dieu ou » de Jupiter pouvaient avoir à démêler avec *la grammaire*. »

L'observation de Muratori, si elle avait été connue du savant professeur, l'eût peut-être aidé à résoudre cette question. Cette interprétation du mot *grammaire*, rapprochée de la réprobation dont cette science est l'objet de la part de Grégoire le Grand, nous paraît un argument de plus en faveur de l'opinion émise par M. Guizot, sur l'abandon et même la proscription des sciences profanes au VI[e] siècle. Sans cette signification, le blâme porté par le pontife serait un non-sens, pour ne rien dire de plus.

On a cru généralement que le genre d'architecture et de dessin qui a reçu le nom de *gothique*, datait de la domination des Goths ; mais il est démontré aujourd'hui que cette dénomination de *gothique* est impropre, qu'elle implique un anachronisme dans la nomenclature des arts ; ce ne fut qu'après l'apparition des Arabes dans le monde occidental, et sous leur domination, que ce genre importé d'Orient prit naissance et se développa en Europe, d'abord en Espagne, puis dans quelques contrées méridionales de la France, plus tard en Italie.

On pense que c'est de ce moment rapide de renaissance dans les arts, opérée par Charlemagne, que date la forme actuelle des nefs de la vieille basilique de Saint-Ambroise à Milan, aussi bien que le beau cloître qui précède l'église, et qui lui forme un vestibule si parfaitement en rapport avec le style du monument [1].

La *médecine*, la *chirurgie*, étaient négligées, ou plutôt complétement abandonnées à des étrangers vagabonds ; le sortilége était, dans les maladies, plus souvent invoqué que l'expérience et le savoir. La plupart des rois, comme nous le verrons, étaient réduits à s'entourer de médecins venus des Indes et de l'Arabie.

A l'époque de la conquête de la Lombardie par les Francs, la *langue latine* commençait à s'altérer. Les écrits de ces temps reculés, remplis de barbarismes et de fautes grossières, portent, dit Giulini, les premiers indices de la transformation graduelle et successive de la langue *latine* en langue *italienne* [2]. Cet écrivain pense que la corruption du latin a donné naissance, en même temps, à deux idiomes dans chaque province d'Italie. L'un, *parlé* par le peuple, aurait pris une âpreté d'expression toujours croissante ; ce serait le langage grossier, multiforme, particulier à chaque contrée et que l'on appelle *patois*.

L'autre, employé dans les écrits des poëtes et des prosateurs, serait devenu cette langue harmonieuse et douce dont s'enorgueillit l'Italie [3].

D'après le comte Verri, la langue *latine* était encore la langue *écrite* en Lombardie, lors de l'invasion des Francs ; mais déjà, depuis long-

[1] *Caractère général des arts dans la Lombardie*, REVUE BRITANNIQUE, t. XVIIIe, IVe série, année 1838.

[2] Dans un concile de Tours, tenu en 813, pour le rétablissement de la discipline, on avertit les évêques de faire en sorte que chaque prêtre eût par devers lui les *Homélies des Pères*, traduites en langue *romane rustique*, ce qui donnerait lieu de penser que le latin avait aussi cessé en France d'être la langue vulgaire.

[3] GIULINI, tome Ier, pages 84, 85, 109 et 110.

temps, on y parlait habituellement [1] un patois qui différait peu du dialecte *milanais* de nos jours. Verri voit, dans ce dialecte, une émanation, non de la langue *latine*, mais de la langue des *Gaulois*, les premiers fondateurs de Milan.

Cet historien fait observer que les Milanais prononcent encore, dans leur idiome, les voyelles *u* et *eu* comme les Français, et que le patois milanais a plus de rapport avec celui des provinces méridionales de France qu'avec le dialecte des autres États italiens. Les Espagnols, qui, dans les derniers siècles, occupèrent aussi Milan, ont à peine laissé, dit toujours le comte Verri, trois ou quatre mots qui rappellent leur domination ; et quoique les Lombards aient prolongé leur occupation plus longtemps que les Gaulois et les Français, cependant peu de mots milanais doivent leur origine à la langue allemande. Ce raisonnement sert de base à l'historien que nous venons de citer, pour établir que les Milanais ont conservé l'idiome de leur origine ; que cet idiome, dérivé du gaulois et qui est venu jusqu'à nos temps modernes sans trop d'altération, a précédé la langue italienne ; qu'il a même servi, avec les autres dialectes des diverses contrées d'Italie et la corruption du latin, à la formation de cette langue épurée depuis, et devenue, par le secours des lettres et de la poésie, la langue maîtresse en Italie.

Musique. — Il paraît qu'à cette époque on ne connaissait en fait de *musique* que celle d'église. Les *orgues* étaient connues en France et en Italie vers le milieu du VIII[e] siècle ; on s'en servait à la fin du même siècle dans plusieurs églises ; mais l'Occident était, à cet égard, comme pour tant d'autres objets d'art et d'industrie, tributaire de l'Orient, qui seul savait les confectionner. Un moine vénitien, venu d'Orient avec la connaissance de cet art, s'étant chargé d'initier dans son secret plusieurs élèves, reçut en 826, des empereurs Louis et Lothaire, une riche récompense et fut pourvu d'une abbaye. Quarante-sept ans plus tard, le pape Jean VIII fait demander à l'évêque de *Fresinga* (sans doute *Freisengen* en Bavière), des orgues et un artiste pour jouer de cet instrument [2]. On voit, par là, que l'Allemagne s'était plus empressée que l'Italie de s'approprier la confection des orgues, et qu'on y avait fait, dès cette époque, pour la musique, plus de progrès que dans

[1] Comte Verri, tome I[er], page 134 et suivantes.
[2] Giulini, tome I[er], page 348. — Verri, tome I[er], page 137.

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite : « Le » fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que » celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour » les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice » de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite ambroisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche » de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été » ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VIIe siècle : usage » qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne » sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi » au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des » processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées » dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome Ier, *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80^{0}, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de son
» Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine.
» Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres,
» qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême,
» comme dans l'église romaine [1]. »

Costume. — Les membres du clergé étaient rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IXe siècle ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le ve siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien*. (Tome Ier, *Milan.*, § 16, note *a.*)

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite: «Le
» fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que
» celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour
» les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice
» de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite am-
» broisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche
» de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été
» ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VIIe siècle: usage
» qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne
» sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi
» au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des
» processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées
» dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome Ier, *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80^0, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de so » Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine » Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres » qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême » comme dans l'église romaine [1]. »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient rigoureusemen tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulin dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appe lait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en un tunique blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et a dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de so temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient l tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de l tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coif faient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fu trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernar avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant l front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IX[e] siècl ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils s servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaien à peu près le même costume pour les grandes solennités ponti ficales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basiliqu de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, les *Rogations* pour les trois jours qu précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le V[e] siècle. Giulini en fai remonter l'établissement aussi à cette époque pour *Milan*. Ce qui ferait pense qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elle sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. *C'est encore sans doute* ajoute-t-il, une des singularités du rit ambroisien. (Tome I[er], *Milan.*, § 16, note *a*.

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite : « Le » fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que » celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour » les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice » de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite am- » broisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche » de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été » ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VIIe siècle : usage » qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne » sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi » au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des » processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées » dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome Ier, *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80°, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de son » Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine. » Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres, » qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême, » comme dans l'église romaine [1]. »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IX[e] siècle ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le V[e] siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien*. (Tome I[er], *Milan.*, § 16, note *a*.)

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite : « Le » fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que » celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour » les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice » de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite ambroisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche » de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été » ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VIIe siècle : usage » qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne » sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi » au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des » processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées » dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome Ier, *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80^0, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de son
» Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine.
» Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres,
» qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême,
» comme dans l'église romaine [1]. »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IXe siècle ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le Ve siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien*. (Tome Ier, *Milan.*, § 16, note *a*.)

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite: «Le » fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que » celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour » les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice » de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite ambroisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche » de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été » ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VII[e] siècle: usage » qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne » sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi » au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des » processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées » dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome I[er], *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80?, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de son » Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine. » Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres, » qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême, » comme dans l'église romaine [1]. »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IX[e] siècle ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le V[e] siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien*. (Tome I[er], *Milan.*, § 16, note *a*.)

la péninsule. Si l'Italie était moins avancée dans cet art que l'Allemagne, la France l'était moins encore que l'Italie.

Les églises de France avaient des chantres que l'on appelait *chantres gaulois*; les Romains avaient voulu introduire dans les Gaules le chant *grégorien*, musique attribuée à Grégoire le Grand, et qui, simple et grave, avait un cachet de dignité religieuse; mais les chantres gaulois n'ayant pas l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant en voulant l'embellir. Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Italie, exigea que ces chantres revinssent à la méthode de leurs maîtres. Il obtint du pape Adrien des livres de chant notés; deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un à *Metz*, l'autre à *Soissons* [1].

Le chant de l'église milanaise qui suivait le rite ambroisien, différait de celui de l'église romaine. Le chant romain est plus doux, plus grave; l'ambroisien, qui se conserve encore à Milan, est plus fort et plus aigu [2].

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'engagement qu'avait pris Charlemagne de ne permettre que le *rite romain* dans ses États, et la résistance qu'il rencontra en Lombardie où le *rite ambroisien* était en usage.

Voici ce que l'abbé Richard dit au sujet de ce dernier rite : « Le » fond de la liturgie, selon le rite ambroisien, est le même que » celui de l'office romain; mais la distribution des psaumes pour » les parties de l'office, les prières et les cérémonies dans le sacrifice » de la messe, y sont différentes. C'est encore suivant le rite am- » broisien, que le carême ne commence à Milan que le dimanche » de la Quadragésime, les quatre jours qui le précèdent n'ayant été » ajoutés pour compléter les quarante, que dans le VII[e] siècle : usage » qui attire une multitude d'étrangers à Milan, où les théâtres ne » sont fermés et les plaisirs du carnaval ne cessent que le samedi » au soir.

» Il en est de même, ajoute l'abbé Richard, de l'abstinence et des » processions des *Rogations*, ou qui n'avaient jamais été observées » dans l'Église, ou qui n'y étaient plus en usage [3].

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.

[2] *Description historique et critique de l'Italie*, par l'abbé RICHARD, tome I[er], *Milanais*, § 16.

[3] On sait que, par suite des désastres occasionnés, en 80?, par le tremblement de

» Saint Charles les rétablit, et, pour conserver les libertés de son
» Église, il les plaça huit jours plus tard que dans l'église romaine.
» Cette cérémonie pieuse commence par la distribution des cendres,
» qui ne se fait point dans cette église le premier jour du carême,
» comme dans l'église romaine [1]. »

COSTUME. — Les membres du clergé étaient rigoureusement tenus de porter l'habit ecclésiastique, même hors des églises. Giulini dit que les comtes qui rencontraient des prêtres en habit séculier, étaient autorisés à les traiter comme les laïques libres, que l'on appelait *exercitales*, par l'obligation où ils étaient de prendre les armes et de servir dans l'armée quand l'ordre leur en était donné.

L'habit des ecclésiastiques, de ces temps-là, consistait en une *tunique* blanche appelée *alba*, qu'ils portaient dans les églises et au dehors.

D'après Giulini, c'était le costume qu'avaient conservé de son temps les chanoines d'Italie, qui le portent probablement encore.

Les ecclésiastiques qui n'étaient point dignitaires, se rasaient la tête, et ne conservaient qu'une espèce de couronne de cheveux courts, comme les capucins de nos jours. Ils ne portaient pas de barbe.

Les évêques avaient les cheveux courts et retournés autour de la tête, comme un bourrelet, avec une tonsure. C'est ainsi que se coiffaient nos prêtres il y a peu d'années encore.

Bien que Puricelli, dans une description minutieuse de ce qui fut trouvé dans la tombe où l'archevêque Anselme et le roi Bernard avaient été inhumés l'un près de l'autre, parle d'une *mitre* ornant le front du prélat, Giulini croit et établit que les évêques au IX[e] siècle ne portaient pas de mitre, mais un béret de forme conique : ils se servaient de la crosse comme les évêques de nos jours, et avaient à peu près le même costume pour les grandes solennités pontificales.

terre qui, entre autres dommages, fit écrouler presque toute la toiture de la basilique de Saint-Paul, le pape Léon institua, à Rome, *les Rogations* pour les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*.

Il paraît que cette cérémonie existait en France depuis le v[e] siècle. Giulini en fait remonter l'établissement aussi à cette époque pour Milan. Ce qui ferait penser qu'elle fut fondée par *saint Ambroise*.

[1] Le même écrivain (l'abbé Richard) fait observer, dans une note, que l'usage, à Milan, n'est point de sonner les cloches à grandes volées comme ailleurs, qu'elles sont suspendues de façon qu'on ne peut que les tinter. C'est encore sans doute, ajoute-t-il, une des singularités du *rit ambroisien*. (Tome I[er], *Milan.*, § 16, note *a.*)

Les habitants de la Lombardie portaient, avant l'arrivée des Francs, la barbe longue et pointue à l'exemple des vieux Lombards. Bientôt après la conquête de Charlemagne, fut adoptée la mode des Francs, qui ne laissaient pousser qu'une petite barbe autour du menton; plusieurs Francs ne portaient que des moustaches [1].

Les hommes, en Lombardie, coupaient leurs cheveux très-courts et se coiffaient d'un petit chapeau rond et noir dont le bord, un peu relevé tout autour de la tête, était orné d'un petit galon d'or. Leur corps était recouvert d'une tunique à manches très-étroites ; cette tunique ne dépassait pas les genoux et était serrée autour des reins par une ceinture ; ils portaient des bas collants sur la jambe, et des souliers en brodequins, en pointe et sans talons [2].

Les femmes lombardes mariées se coupaient les cheveux. Les jeunes filles non mariées conservaient toute leur chevelure : *restare in* CAPILLO, signifiait conserver sa virginité.

Les fiancées portaient une couronne sur la tête : cet usage, dit Giulini, se continua longtemps, et l'on en voit des indices encore dans des monuments de 1216. Aujourd'hui, ajoute cet auteur, les jeunes vierges qui prennent le voile sont dans l'usage de se couronner : peut-être cet usage vient-il des anciens temps, nos jeunes novices se considérant comme fiancées du Seigneur.

Nous ajouterons que de nos jours encore, dans le Milanais, les villageoises forment, quand elles sont fiancées, et longtemps même avant le mariage, une couronne sur leur tête, avec une grande quantité d'épingles en argent, longues, plates et terminées généralement sur le haut, en forme de raquette ou de poire. C'est le cadeau du fiancé, qui se distingue d'autant plus que le nombre des épingles est grand. Nous ne serions pas éloigné de penser que cet usage villageois eut aussi son origine dans la coutume des anciennes fiancées lombardes.

Le vêtement des femmes différait peu de celui des hommes ; seulement leur tunique, beaucoup plus large, descendait du cou jusqu'aux pieds.

Des manches très-larges aussi, partant des épaules, se terminant et s'ouvrant aux mains, laissaient voir au-dessous, la manche d'un autre vêtement plus étroit. A l'un de ces deux vêtements était fixé

[1] GIULINI, tome Ier, lib. 3, page 189.
[2] *Ibidem*, page 191.

un petit capuchon bien étroit qui recouvrait le derrière de la tête; de dessous ce capuchon sortait un bandeau qui ceignait tout le front jusqu'à la hauteur des yeux [1].

« Le *linge*, » dit Voltaire [2], « était peu commun dans ces temps-
» là en Europe.

» Saint Boniface [3], dans une lettre à un évêque d'Allemagne, lui
» mande qu'il lui envoie du drap à longs poils pour se laver les pieds.
» Probablement ce manque de linge était la cause de toutes ces ma-
» ladies de la peau, connue sous le nom de *lèpre*, si générales alors.
» Les hôpitaux nommés *léproseries* étaient déjà très-nombreux. »

COMMERCE. — Les vieux Romains, occupés de gloire et de conquêtes au dehors, de brigues et de dissensions à l'intérieur, avaient peu de goût pour le commerce.

Le commerce a pour but d'acquérir des richesses; la dépouille des peuples vaincus paraissait aux Romains le plus noble et le plus fructueux moyen de s'enrichir.

Devenue maîtresse du monde, Rome, pour séparer les peuples soumis à sa domination tyrannique des nations barbares qu'elle n'avait pu dompter, défendit de commercer avec ces nations.

Le négoce des Indes et celui de l'Arabie Heureuse furent les deux branches et presque les seules du commerce extérieur. Rome porta chez les Indiens et les Arabes son or et son argent en échange de leurs marchandises; elle y employait, d'après Strabon, cent vingt navires, et y envoyait cinquante millions de sesterces.

La branche principale du commerce intérieur était celle des blés qu'on faisait venir pour la subsistance du peuple de Rome, ce qui était, dit Montesquieu, une matière de police plutôt qu'un objet de négoce.

Négligé sous la puissance romaine, et de plus décrédité pour les altérations successives que plusieurs empereurs firent subir aux monnaies, le commerce fut anéanti en Europe par l'invasion des barbares. Il y reparut quand ces hordes commencèrent à se civiliser. Charlemagne le fit fleurir parce qu'il était le maître des mers. Ce prince avait, à l'embouchure de tous les grands fleuves de son em-

[1] GIULINI, tome I[er], lib. 3.
[2] *Hist. génér.*, tome I[er], ch. 15, page 163, art. *Commerce*.
[3] Saint Boniface, premier évêque de Mayence, vivait dans la première moitié du VIII[e] siècle.

pire, des bateaux, soit pour protéger le commerce, soit pour arrêter les inondations des barbares, les chasser de ses rivages, et les refouler dans leurs climats ou brûlants ou glacés.

Sous ce règne glorieux, les marchands des côtes de la Toscane et ceux de Marseille allaient chez les chrétiens de Constantinople et chez les musulmans d'Alexandrie en Égypte, échanger l'or et les produits de leur industrie renaissante contre les richesses de l'Asie.

Venise et Gênes, si florissantes depuis, commencèrent dès lors à poser les bases de cette prospérité qui fit longtemps de ces deux villes, deux reines rivales se disputant le sceptre du commerce et de la mer.

Des manufactures d'étoffes de laine s'établirent à *Tours*, à *Lyon*, *Arles*, *Rome*, *Ravenne*, *Milan*. Cette dernière ville se rendit plus tard célèbre par ses ateliers d'armes. On damasquina le fer à l'exemple de l'Asie; on fabriqua le verre. Les étoffes de soie n'étaient encore tissues dans aucune ville de l'empire d'Occident; Charlemagne, peu porté pour le luxe, semble avoir voulu laisser à d'autres le soin ou la gloire de cette conquête. Sous son règne, les Vénitiens commencèrent à tirer les soieries de Constantinople; mais, comme le fait observer Voltaire, ce ne fut qu'environ quatre cents ans après cet empereur, que les princes normands établirent à Palerme une manufacture de soie [1].

MONNAIE. — Sous les rois de la première race, il y avait des hôtels des monnaies dans les principales villes du royaume : ils étaient établis sous l'autorité des ducs et des comtes de ces villes, et soumis en outre à l'inspection de l'intendant et des généraux maîtres de ces monnaies. « La surveillance de ces officiers n'ayant pu empêcher
» l'altération des espèces, Charlemagne, dit le manuel monétaire [2],
» pour arrêter le désordre que causait le faux monnayage, supprima
» tous les hôtels des monnaies, et ordonna qu'on n'en frapperait
» plus que dans son palais. Cette restriction cependant ne passa pas
» la durée de son règne; on rétablit bientôt après lui les ateliers
» monétaires. »

Nous ne croyons pas pouvoir appliquer cette observation au régime monétaire de la Lombardie; on se rappelle que le droit de battre

[1] VOLTAIRE, *Hist. génér.*, ch. 15.
[2] Par BONNET, 1810, page 11.

monnaie fut reconnu à Grimoald, duc de Bénévent, par Charlemagne, quand il l'investit du duché laissé vacant par la mort d'Aréchis son père.

Les villes d'Italie ayant, vers la fin du VIIIe siècle et dans le cours du IXe, le droit de battre monnaie, d'après Giulini, Muratori et d'autres historiens, étaient : *Rome*, *Pavie*, *Milan*, *Lucca*, pour la Toscane, *Trévise*, pour le Frioul, *Bénévent*, *Venise* et *Naples* [1].

On lit encore dans l'ouvrage déjà cité [2], que les pièces de monnaie n'étaient pas, sous la deuxième race, frappées à l'effigie des princes régnants. Il pouvait exister d'autres empreintes sur certaines monnaies, mais nous ne pouvons admettre cette observation dans un sens trop absolu, et nous nous bornerons à rappeler qu'une des conditions imposées par Charlemagne à Grimoald, fut que le jeune prince ne frapperait sa monnaie qu'à l'effigie du vainqueur de Desiderio.

Il est reconnu par tous les économistes [3] et autres écrivains, que, sous la première race de nos rois, la monnaie avait à peu près la même valeur que celle de l'empire romain depuis Constantin. Le *sou d'or* était le *solidum romanum*, qui équivalait à quarante deniers d'argent, lequel pesait, l'un portant l'autre, trente grains.

Ce fut Charlemagne qui, le premier, changea l'ancien numéraire romain, en instituant un denier de vingt à l'once, à la place du denier ou drachme du sixième de ce poids, « à l'effet de quoi, dit *Germain Garnier*, il partagea la livre en vingt *solides*, ou *cylindres*, *ou sous d'argent*, dans chacun desquels il fit tailler douze deniers, c'est-à-dire autant de deniers que la livre contenait d'onces. »

On voit dans Giulini que ces changements s'opérèrent aussi en Lombardie, par suite de la conquête des Francs.

On voit aussi dans le même auteur qu'en Lombardie, outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on se servait, comme en France, dans les calculs, d'une autre dénomination.

[1] MURATORI, *Antiq. d'Ital.*, dissert. 27, et dans ses *Ann. d'It.*, tome IV, p. 403, année 806.

Cet historien pense que *Spoletti* devait jouir du même privilége, bien que, jusqu'à lui, on n'ait trouvé aucune monnaie de ce duché se rapportant à cette époque.

[2] *Manuel monétaire*, publié par BONNET, 1810, in-4o.

[3] DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*. — Le comte GERMAIN GARNIER, *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte, chez les peuples de l'antiquité*. — SAY, *Traité d'écon. polit.* — VOLTAIRE, que Germain Garnier cite en cette occasion. — GIULINI, *Stor. di Mil.*

On s'exprimait souvent en monnaie de compte, monnaie fictive ou *idéale*, selon l'expression de Montesquieu [1], et qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de compter.

« Pendant deux siècles, dit Voltaire [2], les monnaies restèrent sur » le pied où Charlemagne les avait mises; mais petit à petit les rois, » dans leurs besoins, tantôt chargèrent le sou d'alliage, tantôt en » diminuèrent le poids, de sorte que, par un changement qui est » presque la honte des gouvernements de l'Europe, le sou d'argent, » qui était autrefois ce qu'est à peu près un écu, n'est plus qu'une » légère pièce de cuivre avec un onzième d'argent tout au plus; et la » livre, qui était le signe représentatif de douze onces d'argent, n'est » plus en France que le signe représentatif de nos sous de cuivre. Le » denier, qui était la deux cent vingt-quatrième partie d'une livre » d'argent, n'est plus que le tiers de cette vile monnaie qu'on appelle » un liard. »

La connaissance des variations qu'a subies le prix de l'*or* et de l'*argent* à diverses époques, étant indispensable dans l'étude de l'histoire pour apprécier, le plus exactement possible, les forces des peuples, leurs richesses, leur commerce et leur économie, on a beaucoup écrit sur ce sujet.

Nous nous bornerons à quelques observations sur cette matière féconde.

On a remarqué, par le prix du blé dans l'antiquité, dans la double période des Mérovingiens et des Carlovingiens, et jusqu'au règne de Charles VII, époque de la découverte de l'Amérique, que l'or et l'argent ont graduellement augmenté de valeur, et que, depuis 1452, il y a eu dans ces mêmes espèces une dépréciation progressive jusqu'à nos jours.

Voltaire [3], comparant le prix du pain aux deux époques, apprécie la différence de cette valeur, depuis Charlemagne jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle, à 1/8e.

Giulini a pris un autre objet de comparaison, et est arrivé, pour la même époque et pour la Lombardie, à la différence de 1/12e.

Nous basant sur la moyenne du prix de l'hectolitre du blé en France,

[1] *Espr. des lois*, liv. 22, ch. 3.

[2] *Hist. génér.*, ch. 15.

[3] Nous nous permettons de citer Voltaire, puisque le comte Germain Garnier a invoqué cette autorité, même dans ses mémoires sur les *monnaies*.

depuis 1797 jusqu'à 1835 [1], laquelle a été de 19 fr. 58 c., et la comparant à la moyenne du prix du blé à l'époque où Voltaire écrivait, et qui était de 13 fr. 97 [2], nous trouvons que 13 fr. 97 : 19 fr. 58 : : 8 : 11 fr. 21, ce qui ferait à peu près le chiffre de Giulini.

Maintenant, réunissant les trois périodes, savoir :

De 1756 à 1790 [3] avec une moyenne de.	13 fr.	97
De 1797 à 1813.	20	25
De 1814 à 1835.	19	10

Nous trouvons un prix moyen de 16 fr. 77 c. par hectolitre de froment. Poursuivant la proportion, nous obtenons : 13 fr. 97 : 8 fr. : : 19 fr. 58 : 11 fr. 21 : : 16 fr. 77 : 9 fr. 60. A ce compte, la dépréciation, depuis Charlemagne, de l'or et de l'argent appliqués aux choses les plus nécessaires à la vie, serait dans la proportion de 1 à 9,60, c'est-à-dire d'un peu plus qu'un 9e 1/2 pour les cent dernières années qui viennent de s'écouler.

Nous nous trouverions entraîné au delà du cadre que nous nous sommes tracé, si nous recherchions cette dépréciation relativement à des choses d'une nécessité moins rigoureuse, moins surveillée par le gouvernement, enfin à des objets de luxe.

Poids et Mesures. — La loi *cent onzième* de Charlemagne ordonnait l'emploi des mêmes *poids* et des mêmes *mesures* dans toute l'étendue de l'empire.

Malgré ce décret, les diverses contrées de la Lombardie, nous dit Giulini, ne tardèrent pas à reprendre leurs anciens errements, ou plutôt elles n'y renoncèrent jamais; elles ne firent en cela qu'imiter ce que faisaient les Francs eux-mêmes dans les Gaules.

Cet abus devint tel, que non-seulement les villes, mais les bourgs et les villages finirent, au grand détriment du commerce, par avoir des poids divers et leurs mesures particulières.

Les *poids* et les *mesures* ont conservé de nos jours, en Lombardie, à quelques légères subdivisions ou altérations près, les mêmes déno-

[1] Nous avons fait ce relevé sur les documents officiels recueillis dans la *statistique* dressée, en 1837, par ordre du ministre des travaux publics.

[2] Ce qui résulte des mêmes documents officiels.

[3] Nous négligeons les sept années du règne de la terreur, des assignats et de la banqueroute. Il est curieux de remarquer que, pendant les trente et une années qui ont précédé la révolution de 89, le prix moyen de l'hectolitre de froment a été de 13 francs 97 centimes, et que, pendant les trente et une années qui l'ont suivie, ce prix s'est élevé à 19 francs 58 centimes 1/2.

minations, emplois et capacités déterminés par les lois et règlements du IXe siècle.

Comme aujourd'hui :

Le *jugis* et la *pertica* étaient la mesure linéaire ;

Le *fascio* ou *centenajo* et leurs divisions servaient à peser les objets volumineux et encombrants, tel que le bois, le foin, la paille, etc. ;

Le *stajo* était la mesure de capacité pour les liquides : seulement la Lombardie a, de nos jours, une mesure trois fois plus forte que le *stajo*, que l'on appelle la *brenta*, et dont le *stajo* n'est plus qu'une division ;

Le *moggio* est encore la plus forte mesure pour les grains et le charbon.

Mais ces poids, mais ces mesures continuent, comme autrefois, à recevoir une application différente, quoique sous les mêmes dénominations, dans les diverses villes de la Lombardie. Là et ailleurs un tel état de choses, profitable aux ruses de l'industrie et nuisible au développement loyal des relations commerciales de province à province et de peuple à peuple, aura un terme tôt ou tard. Seulement, pour la complète réussite de cette grande entreprise, il faut, chez les gouvernants, de la patience et une grande longanimité contre les obstacles incessamment suscités soit par la routine, soit par l'appât de gains frauduleux.

Les idées d'uniformité, quand on veut les appliquer indistinctement à tous les peuples, sans égard à leurs lois, à leurs plus ou moins de lumières, et à leurs coutumes, ne sont trop souvent que les rêves dangereux de quelques novateurs qui, sous prétexte d'établir l'égalité entre les hommes, ne veulent que les niveler tous au-dessous d'eux. Dût cette uniformité dans les lois civiles, dans les lois criminelles, dans les lois de commerce, devenir un bienfait pour tous les peuples, ce bienfait ne pourra que tourner en calamité publique toutes les fois qu'on voudra l'imposer à la façon brusque, impérieuse et brutale de nos Procustes modernes.

Comme le dit Montesquieu : « Il y a de certaines idées d'uniformité qui saisissent quelquefois les grands esprits (car elles ont touché Charlemagne), mais qui frappent infailliblement les petits. . . . .

» La grandeur du génie ne consisterait-elle pas à savoir dans quel cas il faut l'uniformité, et dans quel cas il faut des différences ? »

On peut dire en toute assurance que l'uniformité dans les *poids* et *mesures* serait une des idées les plus fécondes en bons résultats. Charlemagne tenta vainement de l'établir.

Mille ans après, l'homme géant qui a fait revivre un moment le grand empire carlovingien, a tenté, lui aussi, d'assurer le triomphe de cette idée qu'on reprend de nos jours avec une ardeur nouvelle. Si, à travers toutes les incertitudes des choses de ce monde, il est permis de prévoir le succès général d'un système quelconque, certes rien ne nous semble mériter plus de confiance que l'avenir de notre admirable système métrique.

Ce système, à base fixe et rationnelle, à résultats évidents, matériels, positifs, doit tout attendre du temps et des progrès de la raison humaine. On le verra partout sortir triomphant de cette double épreuve, mortelle pour toutes les folles utopies modernes d'un philosophisme que le temps démasque et que la raison tue.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Rapprochements historiques. — Charles Ier. — Louis XVI. — 830. — 1830. — Fautes de Louis le *Débonnaire*. — Sujets de plainte de Lothaire contre l'empereur. — Premiers ferments de sédition. — Le comte Bernard. — La révolte éclate. — On dépose l'empereur. — Judith est forcée à prendre le voile. — Lothaire fait regretter l'empereur déchu. — Le moine Gondebaud. — Scène de Nimègue. — Louis ressaisit l'autorité. — Nouvelle prise d'armes. Le pape Grégoire dans les deux camps. — Défection dans les troupes impériales. — Seconde déposition de Louis. — Partage de l'empire entre ses enfants. — Repentir de Walla.

824—833.

« L'histoire, écrivait en 1820 M. de Châteaubriand [1], a fait, dans tous les siècles, de tristes rapprochements qui ne prouvent rien, sinon la ressemblance des adversités parmi les hommes.

» Lorsque Henri IV fut assassiné, on fit d'étranges calculs sur le nombre 14.

» On observa, entre autres, qu'il était né le 14 décembre ; qu'il avait gagné la bataille d'Ivry le 14 mars. . . . .

» Qu'il avait été tué le 14 mai ; que Ravaillac avait été exécuté 14 jours après la mort du roi. . . . .

» Monseigneur le duc de Berry, dernier prince des Bourbons, dans » la ligne directe, » ajoute le grand écrivain, « fut tué d'un coup » de couteau comme le premier roi Bourbon. Il expira le 14 fé- » vrier 1820, comme son aïeul le 14 mai 1610. Il était rentré en

[1] *Vie et mort de monseigneur le duc de Berry*, page 216.

» France le 13 avril 1814 ; le poignard de Louvel le frappa le 13 fé-
» vrier 1820.

» Le premier Condé avait été assassiné d'un coup de pistolet ; le
» dernier Condé a été fusillé. »

Quelques années encore, et l'illustre publiciste aurait pu compléter ces rapprochements, en nous disant comment finit le père de ce dernier des Condés.

Voici un autre jeu de la destinée : un étranger se présente en Angleterre pour proposer d'assassiner Bonaparte. Qui repousse le premier l'idée de cet attentat ? Le grand-père du duc d'Enghien.

Il n'est peut-être pas toujours exact de dire que les rapprochements dans l'histoire des peuples ne prouvent rien... Qu'on remonte au début de l'ère constitutionnelle de l'Angleterre et de la France. Qu'on lise le procès des deux monarques martyrs.

Si la tête de Charles I[er] n'était pas tombée à Londres sous la hache du bourreau, le sang de Louis XVI n'eût peut-être pas rougi l'échafaud à Paris. Les deux révolutions ont voulu chacune, pour marchepied, une tête de roi.

L'expulsion de Jacques II, *second* roi Stuart après la restauration, a préparé peut-être, pour ceux qui cherchent dans le passé des exemples plus ou moins heureux à imiter, l'exil de Charles X, *second* roi Bourbon après la chute de Bonaparte.

La destinée bornera-t-elle à ces tristes rapprochements la ressemblance des adversités dans ces deux maisons royales ? Épargnera-t-elle au dernier fils de Louis XIV les infortunes du dernier des Stuarts ? L'avenir a de profonds mystères pour tous, et toujours il se joue des prévisions humaines. Cromwell et Napoléon, ces deux géants parmi les hommes, n'avaient-ils pas rêvé la souveraine puissance pour leurs fils ?

Parmi les rapprochements de date les plus singuliers de l'histoire, l'événement de 1830, répondant, comme un écho terrible, après mille ans, aux déplorables scènes qui marquèrent l'année 830, sous Louis le Débonnaire, n'est pas un des moins étranges jeux de la fortune.

Le hasard peut amener dans les faits d'inexplicables rapprochements de *dates* ; mais souvent aussi la logique produit, dans les événements, de singulières similitudes. Celles-ci, la réflexion peut quelquefois les pressentir, et la saine raison sait toujours s'en rendre compte.

Le principe féodal, qui avait poussé au trône Pepin le Bref, devait,

sous un prince faible, conduire logiquement à l'explosion de 830. De même 1830 ne fut, sous un autre prince faible, que la conséquence logique des victoires antérieures des masses populaires sur la royauté. Ajoutons que 1830 eut aussi son germe dans la charte de 1814, considérée moins comme un octroi spontanément émané de la couronne, que comme une laborieuse conquête de la démocratie.

Ici, les détails partiels propres aux diverses provinces formant l'ensemble du vaste empire d'Occident s'effacent et disparaissent devant la formidable crise qui va absorber toutes les préoccupations, où vont se fondre tous les intérêts, et devant laquelle la vie de chaque parcelle du grand empire semble être en suspens, parce que le mal est au sommet de l'édifice, parce qu'il y a ébranlement dans la base, parce que le cœur même de l'empire est attaqué.

Cette crise prend un intérêt de plus pour la Lombardie, par suite du rôle, malheureusement trop en relief, qu'est appelé à y jouer son jeune souverain.

Le vice d'origine, que nous venons de signaler comme entachant la royauté des carlovingiens, ne fut pas la seule cause des troubles qui furent si prompts à éclater sous cette dynastie.

La main qui avait élevé à son plus haut point la puissance carlovingienne, en avait, sans le vouloir, préparé les embarras et la ruine. Charlemagne, en morcelant l'empire qu'il s'était créé et en le partageant entre ses fils, avait fécondé le germe des tristes dissensions dont Bernard et, après lui, Louis le Débonnaire, furent les premières victimes. La spoliation des fils de son frère Carloman n'avait-elle pas été aussi un triste exemple laissé par Charlemagne à sa descendance? De leur côté, les évêques, dont le concours pour consolider le nouvel établissement dynastique, avait été acheté par la concession d'envahissantes prérogatives et des richesses immenses, n'avaient attendu que la mort du grand fondateur, pour prétendre à rivaliser d'influence et d'éclat avec la couronne, et même à devenir l'arbitre du sort des rois. Enfin, la nature même de la succession au trône, qui n'était nettement ni élective, ni héréditaire, en ce qu'elle laissait flottants [1] le droit paternel, le droit des héritiers et les droits de la nation, ne pouvait que jeter la confusion au milieu de tant de germes et de causes de discordes.

[1] Dans le partage fait d'abord par Pepin, entre Charles et Carloman, on voit deux

Le successeur de Charlemagne vint, par ses fautes, ajouter aux embarras et aux périls de cette déplorable situation.

D'abord Louis, ce prince appelé plus tard *le Débonnaire*, Louis, que de brillants exploits avaient illustré comme roi d'Aquitaine, ensanglanta les marches du trône impérial en y montant. Il avait promis par serment à son père, le jour de son couronnement, et puis à l'heure suprême du grand monarque, d'avoir pour ses sœurs, ses frères, ses neveux, une clémence sans bornes, *indeficientem misericordiam*.

Ses sœurs, donnant lieu à quelque blâme par leur inconduite, il punit ces désordres domestiques par un éclat déshonorant et dans le sang de leurs complices.

Bernard, outragé comme roi par Louis, mais rebelle envers son oncle comme vassal et sujet, vient, repentant de sa faute, implorer la clémence de l'empereur : Louis fait crever les yeux à cet infortuné neveu, qui meurt, peu de jours après, dans les plus affreuses tortures.

Ce n'est pas tout. Louis fait tondre et enfermer dans un cloître trois de ses frères, par la crainte qu'un jour le sang de Charlemagne, trop respecté en eux, ne suscite des révoltes. Ces cruautés, cette violation des droits du sang et des promesses les plus solennelles révoltent tous les esprits.

Bientôt la noblesse lui fait ombrage : il lui retire ses emplois ; il appelle auprès de lui des étrangers ; il élève des gens de néant, dont la cupidité lui arrache tous les biens fiscaux, au détriment de l'État ; enfin il indispose le clergé par des règlements rigides.

Ce prince, qui cependant ne manque ni de vertus ni de quelque lumière, mais que pousse à l'injustice la secrète ambition de sa première épouse, à la cruauté l'excès même de sa faiblesse, à un rigorisme inopportun l'exès du zèle religieux, ce malheureux prince

choses en quelque façon contraires, dit Montesquieu : qu'il fit ce partage du consentement des grands, et qu'il le fit par un droit paternel.

Charlemagne, après avoir partagé l'empire entre ses trois enfants, dit * :

« Que si un des trois frères a un fils tel que le *peuple* veuille l'élire pour qu'il » succède au royaume de son père, ses oncles y consentiront. »

Cette même disposition se trouve dans les partages que Louis le Débonnaire ** fit entre ses trois enfants.

* *Capit.* 1er, an 806. *Édit. de Baluze*, page 439, art. 5.

** Dans Goldast; *Constitutions Impériales*, tome II, page 19, et *Édit. de Baluze*, page 574, art. 14.

ajoute une nouvelle faute à celles qu'il veut réparer. Il s'était déjà attiré la haine, il assume le mépris sur sa tête, par l'expiation publique et solennelle d'Attigny.

L'homme se relève par le repentir et l'aveu public de ses fautes ; mais quand le front qui s'humilie porte le diadème, une expiation, sans dignité comme sans réserve devant ses propres sujets, ôte au roi repentant le mérite de l'humilité et ne lui laisse que le poids de la royauté qu'il dégrade.

Oncle et frère barbare, novateur imprudent dans les choses touchant de trop près aux intérêts de la noblesse et du clergé, il ne reste plus à ce monarque que de froisser et de s'aliéner le cœur de ses enfants qu'il aime avec trop de faiblesse.

Le projet avorté d'abdication, en éveillant des ambitions qui ne devaient pas être de sitôt satisfaites, fut le premier germe de ces mécontentements qui aboutirent à de si fatales collisions entre les enfants et le père. Trop souvent des espérances déçues se changent en griefs contre celui qui, les ayant fait naître, ne les a pas réalisées. L'homme, ainsi trompé dans ses vœux, ne voit plus qu'un droit lésé dans chacun de ses mécomptes.

Lothaire fut, de tous les fils de Louis, celui qui dut souffrir le plus du brusque changement survenu dans les projets de l'empereur ; et l'on doit penser qu'avec une nature comme la sienne, ce ne fut pas, sans un vif sentiment d'amertume, qu'il échangea cette puissance impériale qu'il se croyait si près d'atteindre, contre la modeste couronne de Lombardie. Toutefois, nous l'avons vu, grâce au concours de Walla, marquer les premières années de son règne dans la péninsule par des actes méritoires et par la publication de décrets aussi sages qu'utiles. Mais la sagesse de Walla ne devait pas toujours éclairer de sa lumière la voie difficile qu'avait à parcourir le jeune monarque : tout devint ténèbre, tout devint obstacle et péril pour Lothaire, dès que lui manqua, dans sa marche, le flambeau de ce guide qui, du reste, devait, lui aussi, bientôt avoir ses jours d'erreur et de repentir.

Louis n'eut donc d'abord qu'à s'applaudir, aussi bien que la Lombardie, de la pensée qui avait fait confier à Lothaire le gouvernement de ce royaume; mais l'heure du blâme et du regret ne se fit pas longtemps attendre. A des décrets, qui avaient eu l'entière approbation de la cour d'Aquisgrana, succédèrent bientôt en Lombardie des me-

sures que réprouvait ou la sagesse ou la prudence, et que l'empereur Louis refusa de sanctionner.

Lothaire ayant publié, entre autres règlements, un édit qui ordonnait la destruction des églises reconnues inutiles ou qui ne seraient pas dotées et entretenues par les habitants, plusieurs hommes irréligieux en avaient profité pour donner une interprétation forcée à cette disposition royale, et pour commettre des désordres : l'empereur Louis crut devoir, pour arrêter le mal, révoquer, ou au moins obliger Lothaire à modifier, par des dispositions plus prudentes, ce décret, moins condamnable du reste, dans son but que dangereux dans son application [1].

L'improbation donnée par Louis à quelques autres règlements irréfléchis ou trop rigoureux de son fils, et l'obligation où fut de nouveau le roi de Lombardie de les révoquer ou de les amender, blessèrent encore profondément l'orgueil de Lothaire. Les doléances des seigneurs italiens, qui supportaient toujours avec plus d'irritation la dépendance [2] dans laquelle vivait leur souverain, sous l'autorité du chef de l'empire, ne firent qu'accroître le mécontentement du jeune monarque, que contint toutefois, pour quelque temps encore, le souvenir de la trop récente disgrâce de Bernard.

De nouveaux sujets de plaintes ne se firent pas longtemps attendre. Une guerre avait éclaté contre les Bulgares. Les troupes italiennes, chargées de combattre ce peuple, éprouvèrent des revers. Louis, mécontent, et sans daigner prendre l'avis de son fils, réunit une diète à Aquisgrana, destitua de leurs emplois tous les officiers qui lui furent, à tort ou à raison, signalés comme ayant manqué à leur devoir dans cette malheureuse expédition, et il infligea le même châtiment au général en chef *Balderico,* duc de Frioul [3], dont le duché ou marquisat fut démembré. Quatre comtes, indépendants les uns des autres, furent chargés directement, par le vieil empereur, du gouvernement de cette marche, que Balderico et ses prédécesseurs avaient jusqu'alors tenue sous l'autorité d'un seul [4].

[1] GIULINI.

[2] Ce fut peut-être à cause de cette même dépendance que certains documents italiens ne donnent pas à Lothaire et ses successeurs le titre de rois d'*Italie* ou *de Lombardie;* ne les considérant sans doute ou feignant de ne les considérer que comme des délégués des empereurs résidant en France. — [3] GIULINI et MURAT., année 828.

[4] Ces quatre comtes eurent pour résidences les villes de *Civita di Friuli, Trévise, Padoue* et *Vicence.* *

* *Ann. Francor. Bertiniani.* — ASTRONOME, *in vitâ Ludovici Pii*, cité par MURATORI, tome IV, page 475.

On se souvient qu'il y a peu d'années, ce même Balderico avait comprimé, par de brillants faits d'armes, la rébellion de Liutwide. Le souvenir de ce service signalé ne put le sauver de la disgrâce ; un bien sévère châtiment fut infligé à sa défaite.... Auprès des grands de la terre comme auprès du reste des hommes, des services, des succès passés sont rarement un motif d'excuse ou de pardon pour un mécompte, pour un échec présents.

Le Frioul ressortait du royaume de Lombardie : Lothaire ne put donc que se trouver blessé du même coup qui venait de frapper un de ses plus puissants vassaux. Le roi de Lombardie, ne se sentant pas en mesure de protester seul par les armes contre ce qu'il appelait, avec quelque fondement, des atteintes à la dignité de sa couronne, attendit impatiemment l'heure favorable de tirer vengeance des affronts reçus.

L'empereur Louis hâta lui-même ce moment, en ajoutant aux causes personnelles de l'aigreur et du mécontentement de Lothaire, des griefs qu'il rendit communs à ses trois fils.

L'empereur avait eu un fils de Judith, sa seconde femme.

Les historiens s'accordent presque tous à dire que, trop faible pour Hermengarde, il le fut pour Judith, qui ne pouvait se résoudre à voir sans diadème le seul des quatre enfants de l'empereur qui fût né d'elle ; qu'obsédé par sa nouvelle épouse, l'imprudent monarque osa revenir sur le partage fait à ses trois fils aînés, partage confirmé par ses serments, par ceux de ses fils et par le serment de ses seigneurs ; enfin que la foi promise et reçue, ce premier rempart de toute autorité, surtout de celle qui ne sait pas user de la puissance du glaive, fut violée par le souverain lui-même. Les royaumes donnés furent démembrés, affaiblis pour faire une part au jeune *Charles*. Le désordre fut dans la famille et la confusion dans l'État.

Ce fut un malheur sans doute, une imprudence, un fâcheux oubli de certaines *formes* commandées par la sagesse et par la force des choses; mais nous hésitons à appeler injustice cet acte de Louis, qui ne tendait qu'à faire participer un quatrième enfant aux faveurs départies à ses trois frères aînés; nous hésitons à appeler un parjure la modification apportée à des engagements que la naissance d'un nouveau fils changeait de nature et soumettait, selon les lois de l'équité, à une nouvelle appréciation.

Quoi qu'il en soit, les fils aînés de l'empereur en appelèrent au

clergé qu'ils investirent de droits inouïs jusqu'alors. Agobard, embrassant avec feu la cause de ces jeunes rois, rappelle à Louis le Débonnaire les partages antérieurs, la sainteté des serments qui les ont cimentés, et la punition réservée aux parjures ; vainement il s'efforce d'invoquer les droits de Lothaire, couronné empereur et roi à Rome, et à qui l'on enlève, pour la formation de ce nouvel État, les passages les plus commodes et les plus importants dans les Alpes : le vieil empereur se montre inflexible.

Lothaire avait plus de griefs à reprocher et était plus aigri que Louis et Pepin ; et cependant, soit que l'artificieuse Judith parvînt à le gagner par l'espérance de faire prévaloir son crédit dans le gouvernement général, sur celui de ses frères, soit que le jeune roi de Lombardie, voyant se former un orage, voulût prudemment le laisser éclater loin de lui, et se tenir prêt à en exploiter les suites sans en affronter les périls, il fut sourd à la voix de ses frères de Bavière et d'Aquitaine qui l'appelaient aux armes.

Pendant que la sédition s'ourdissait menaçante, le vieil empereur passait son temps à chanter des psaumes, à conférer avec des évêques, à prescrire des jeûnes sur la nouvelle d'une descente des barbares, ou pour faire cesser la peste ou la famine qui désolaient quelques provinces de ce vaste empire !

Judith, depuis quelque temps, avait prévu la crise qui allait agiter l'Occident ; l'insuffisance de l'empereur pour s'en rendre maître, ne lui était que trop démontrée, et elle avait jeté les yeux sur Bernard, comte de Barcelone, grand homme de guerre, aussi heureux que hardi dans toutes ses entreprises. Seul, il lui parut capable de triompher de tant de périls. On éleva Bernard à la dignité de chambellan et de grand maître du palais : faveurs, richesses, pouvoirs, tout fut remis aux mains du nouveau favori. On fit tant, que celui qui devait conjurer la tourmente, en hâta l'explosion par sa hauteur, son faste insolent, ses concussions et ses violences.

Le nombre des mécontents s'accroît de toutes parts. Des seigneurs, des prélats, les abbés de Corbie et de Saint-Denis, s'unissent aux évêques de Vienne, de Lyon, d'Amiens. Les rois d'Aquitaine et de Bavière se proclament les chefs de la sédition. On accuse Judith et le comte Bernard d'adultère, et l'on impute à ce ministre le dessein de faire périr l'empereur avec ses trois fils du premier lit, pour épouser l'impératrice.

Walla, beau-frère du comte Bernard, dans ces temps où s'étouffaient les impressions de la chair et la voix du sang; Walla, réputé pour un des hommes les plus vertueux et les plus sages de son siècle; Walla, cet ancien et judicieux ministre des rois d'Italie, et retiré dans un monastère depuis quelques années, en sort dans ce fatal moment, pour se mêler à ces chefs de parti qu'on a vus si souvent faire le mal en prêchant la vertu, et porter partout le désordre par l'esprit ou le prétexte de la règle.

On invoque le bien public, le salut de l'État, les droits des grands et des prélats violés par les empiétements et l'influence toujours croissants de l'insolent favori; enfin on prétexte le service même de l'empereur, pour attirer à Compiègne, centre de la révolte, les prélats et les seigneurs les plus influents qui ne se sont pas prononcés encore; et des évêques ont l'audace de déclarer rebelles à Dieu et à l'Église ceux qui ne seraient pas du parti des rois Louis et Pepin, dans cette révolte contre leur père.

Le vieil empereur, perdant la tête à ces démonstrations hostiles, renvoie, au moment où il en a le plus besoin, le comte Bernard qu'il regarde comme la cause de tous les désordres, et vient se mettre dans le foyer même des factieux, à la merci de ses fils.

S'étayant de la déchéance du dernier des mérovingiens par la volonté des grands à qui le chef de la seconde race doit la royauté, l'assemblée de Compiègne déclare, de sa propre autorité, le fils de Charlemagne déchu du trône.

Judith est contrainte de prendre le voile; on veut que l'empereur lui-même embrasse la vie monastique; mais comme Louis montre trop de répugnance à cet acte désespéré, on l'entoure de gens chargés de l'y amener par voie de persuasion.

Lothaire, dont la secrète ambition triomphe de ces désordres auxquels nous l'avons vu ne prendre aucune part apparente, pour les faire plus sûrement tourner à son profit, Lothaire quitte la Lombardie dès que la nouvelle lui vient que l'attentat est consommé. Il vole à Compiègne, affecte de plaindre son père, de le traiter avec les plus grands égards; mais il accepte le fait accompli, il joint ses perfides instances aux efforts des hommes chargés d'insinuer à l'empereur déchu de se vouer à la vie des cloîtres; et, en attendant que sa victime s'y décide, il prend en main les rênes de l'empire.

Il se trouvait, au milieu de ces scènes de scandale, un moine du nom

de Gondebaud : homme généreux, habile, résolu, qui, indigné du traitement subi par son souverain, et de l'infâme conduite de ses fils, ose former le dessein de lui rendre la puissance. Louis, à la première ouverture de ce hardi projet, le repousse comme téméraire. Le moine insiste, lui parle de l'impératrice qui gémit dans un cloître, et réveille, par la vibration de cette corde, le courage du malheureux empereur.

D'autre part, la hauteur, la dureté du fils aîné de Louis n'avaient pas tardé à irriter ses deux frères ; Gondebaud leur persuade sans peine que l'autorité d'un père indulgent est moins lourde à supporter que le joug d'un frère impérieux ; cet argument acquiert plus de poids encore par la perspective d'une augmentation d'apanage en échange des bons offices qu'on attend de leur zèle et de leur repentir.

Les seigneurs, les évêques, ces premiers instigateurs des désordres, ne tardent pas non plus à gémir de leur faute. Gondebaud a su leur faire aussi comprendre tout ce qu'il y a de contraste entre l'humeur intraitable de Lothaire et la bonté de leur victime. Il laisse entrevoir aux plus ambitieux, les effets d'une gratitude qui ne sera pas stérile. Bientôt, les rois de Bavière et d'Aquitaine, la plupart des prélats et des seigneurs n'aspirent plus qu'au moment de réparer leurs torts.

Le jeune roi de Lombardie, parvenu de fait à cet empire, objet de sa coupable et impatiente ambition, est l'obstacle le plus sérieux à renverser. L'habileté de Gondebaud tend à Lothaire, qui le croit tout à lui, un piége où sa crédule présomption le fait tomber.

A l'instigation de ce moine rusé, le jeune empereur convoque un parlement à Nimègue, pour faire légalement reconnaître son autorité en présence de son père lui-même. A la vue du fils rayonnant de tout l'éclat de puissance, et du père plongé dans l'avilissement et l'abandon, il s'élèvera, lui dit Gondebaud, une voix unanime pour déclarer de nouveau le vieil empereur indigne d'exercer l'autorité souveraine, et pour remercier le ciel d'avoir mis le sceptre impérial dans de jeunes et habiles mains !.... Comment résister à de si flatteuses insinuations ?

L'empereur Louis est conduit au milieu de cette assemblée où Lothaire lui réserve le dernier outrage et la dernière humiliation. Les trois fils de Louis sont présents... Le monarque déchu, que rassurent les dispositions secrètes de deux de ses enfants et de la grande majorité de l'assemblée, prend tout à coup l'air et le ton du maître, déconcerte l'audace de Lothaire par sa parole fière et impérieuse, le

fait tomber suppliant à ses pieds, se venge de l'ingratitude de ses trois fils par la clémence, punit de l'exil quelques chefs de la révolte, et fait déposer l'évêque d'Amiens par ses collègues dans l'épiscopat.

Toute la vengeance que Louis tira de Lothaire fut de ne plus le traiter comme empereur; mais il lui rendit son royaume de Lombardie, où le jeune prince alla cacher sa honte et ourdir de nouvelles trames.

Quelques scrupules firent un moment hésiter l'empereur Louis à rappeler l'impératrice, parce qu'elle avait pris le voile. Les évêques et le souverain pontife décidèrent que l'engagement forcé de Judith était nul. Judith vint à Aquisgrana [1] pour se justifier, devant une assemblée solennelle, des crimes qu'on lui avait imputés: personne ne se portant son accusateur, elle fut reçue à se purger par serment. Le comte Bernard offrit le duel : personne n'osa lutter contre lui; le serment lui fut aussi déféré et il demeura déchargé de l'accusation; mais il ne put recouvrer la faveur de Judith et de Louis : on le renvoya dans son comté de Barcelone qu'il rendit le théâtre de nouvelles violences et d'audacieuses exactions.

Les germes de la discorde n'étaient pas complétement étouffés; on les vit bientôt éclore de nouveau. L'indulgent pardon de Louis n'avait fait qu'accroître l'audace de ses fils rebelles. De nouvelles fautes vinrent soulever la lave qui couvait sous la cendre.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la réconciliation de Nimègue, quand l'imprudente Judith, toujours préoccupée de cette couronne qu'elle voulait affermir sur le front de son fils Charles, fit reprendre par le faible monarque, pour les ajouter au royal apanage de ce fils, quelques-unes des provinces qui avaient été le prix de la soumission des rois Louis et Pepin. Aussitôt les deux jeunes rois se révoltent; Lothaire, privé du titre d'empereur, relégué dans son royaume de Lombardie dont les bornes sont trop étroites pour son ambition, Lothaire n'est que trop disposé, cette fois, à répondre ouvertement à l'appel de ses frères dont, en secret peut-être, il a provoqué la prise d'armes.

Affectant de respecter leur père, protestant qu'ils n'en veulent point à l'empereur, les trois fils de Louis proclament ne se liguer que contre l'impératrice Judith qu'ils accusent d'être la cause de tous les maux, et de précipiter l'empire et le prince leur père dans une ruine

[1] Année 831.

prochaine s'ils ne se hâtent d'y porter remède. Détestable hypocrisie des rebelles de tous les temps ! En 830, ils n'en voulaient aussi qu'à Judith, qu'au comte Bernard, et la révolte, une fois victorieuse, avait osé, de sa parricide main, découronner le front du monarque lui-même.

Lothaire, pour mieux colorer sa nouvelle rébellion aux yeux des peuples, et pour en assurer le succès, invoque le nom et le concours du pape Grégoire IV. Les artificieuses insinuations de ce prince persuadent au souverain pontife que sa présence, au milieu des armées prêtes à combattre, serait propre à prévenir l'effusion du sang et à opérer une réconciliation entre les fils et le père. Grégoire, dans l'espérance de rendre la paix à l'empire, passe en France avec Lothaire et l'armée lombarde.

Une vaste plaine d'Alsace, entre Strasbourg et Bâle, était le rendez-vous des trois frères. Les troupes coalisées couvrirent bientôt tout le pays. L'empereur Louis, à la tête, lui aussi, d'une armée nombreuse, ne tarda pas à se trouver en présence de ses fils révoltés.

Voltaire, avec cette précipitation qu'on lui connaît, d'adopter tout ce qui peut ternir la tiare romaine, accuse le souverain pontife d'avoir, en cette occasion, brouillé le père et les enfants, dans le but de les abaisser et de s'agrandir sur leurs ruines. Dès son arrivée, le pape Grégoire, si l'on en croit cet écrivain et quelques autres de son école, menace l'empereur de l'excommunier. Les évêques du parti de l'empereur répondent : SI EXCOMMUNICATURUS VENIET, EXCOMMUNICATUS ABIBIT : *S'il vient pour excommunier, il s'en retournera excommunié lui-même.*

« La guerre tourne en négociation, » dit Voltaire, « le souverain » pontife se rend arbitre; il va trouver l'empereur dans son camp; il séduit ses troupes, ou il *souffre* qu'elles soient séduites. Il trompe Louis » ou il est trompé lui-même par les rebelles au nom desquels il porte » la parole. A peine le pape est-il sorti du camp, que la nuit même, » la moitié des troupes impériales passe du côté de Lothaire son fils. » Cette désertion arriva près de Bâle, sur les confins de l'Alsace, et » la plaine OU LE PAPE AVAIT NÉGOCIÉ, s'appelle encore le *Champ* » *du mensonge*. » Malgré quelques expressions de doute, Voltaire veut, cela est manifeste, faire peser sur le souverain pontife, l'odieux de ce lâche embauchage.

Nous croyons, nous, avec Giulini et d'autres écrivains impartiaux,

que Grégoire IV ne se rendit sur le théâtre de ces déplorables débats que dans le but, non d'opprimer, non d'humilier l'empereur, mais d'obtenir une réconciliation. Il parla d'excommunier, non pas l'empereur lui seul, mais ceux qui refuseraient la paix, quelle que fût leur bannière. Pourquoi les enfants rebelles auraient-ils, dans les premiers jours, empêché le souverain pontife de se rendre au camp de l'empereur Louis, si Grégoire avait été aussi hostile contre leur père? Or, l'histoire nous apprend que, dans un manifeste à ses fils, Louis se plaignait de ce qu'ils s'opposaient à ce que le pape le vînt trouver. Lothaire, sans nul doute, dupa le souverain pontife; feignant de se rendre à un vœu du vieil empereur, il laissa, après de longues hésitations, la liberté au pape de passer dans le camp impérial. Louis, offensé d'une visite aussi tardive, ne fit point rendre d'honneurs à Grégoire qui, entouré d'évêques, entra dans les rangs de l'armée impériale, s'approcha de l'empereur, lui donna sa bénédiction et lui dit, en réponse au reproche que lui adressait Louis de ne point agir comme les papes ses prédécesseurs: « Sachez que nous suivons le » même esprit, et que nous respirons tous ensemble la paix que J.-C. » nous a laissée. » Quelques jours se passèrent en négociations. Le pape retourna au camp des coalisés, après avoir promis à l'empereur de revenir pour conclure l'accord; mais, pendant cette même visite où le pontife s'était épuisé en paroles de pardon et de paix, Lothaire avait ourdi sa trame; il avait corrompu et intimidé les troupes de son père; il retint ensuite Grégoire dans son camp, et la défection devint bientôt générale dans les rangs impériaux.

Grégoire, désespéré d'avoir servi à précipiter la catastrophe qu'il s'était flatté de détourner par son intervention, quitte aussitôt le camp des trois fils parricides, et se hâte de retourner à Rome qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Cette inutile et fâcheuse médiation d'un pape dans ces tristes débats dont on donnait le scandaleux spectacle au monde, ce pitoyable rôle de dupe et de crédule instrument de basses intrigues, motivent déjà trop le blâme, pour que, sans preuve, on cherche à faire peser encore, sur la mémoire de ce pontife, l'accusation d'une lâche et perfide duplicité. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'à cette époque les papes, comme le dit Voltaire, eussent intérêt à troubler un empire qui, dans les périls, étaient leur seule sauvegarde, leur seul appui.

Quant à la plupart des évêques francs, bavarois ou italiens, réunis

dans le camp des trois frères, et qui suivirent Grégoire au milieu des rangs de l'armée impériale, nous ne chercherons pas à détourner d'eux la responsabilité ou au moins la solidarité de ces indignes manœuvres.

Le malheureux empereur et plus malheureux père, abandonné de ses troupes, près d'être assailli par les rebelles, dont les uns demandaient à grands cris sa mort, d'autres sa déposition, fut contraint de se remettre lui-même, une seconde fois, entre les mains de ses enfants, et de livrer à leur vengeance l'impératrice Judith et son jeune fils Charles. Les trois frères triomphants se partagèrent entre eux l'empire paternel. Le père infortuné fut relégué dans le monastère de *Saint-Médard* de Soissons. On envoya Judith en exil à Tortone en Lombardie, et Charles fut renfermé dans un cloître du diocèse de Trèves.

A la nouvelle de ce funeste dénouement, Walla, qui n'avait pris que trop de part au début de cette déplorable lutte, quitta sa patrie et alla honteux, repentant et l'amertume au cœur, se renfermer dans le couvent de *Bobbio* [1] en Italie, où bientôt il travailla avec succès à la réparation de sa faute et au rétablissement de son malheureux souverain [2].

L'histoire moderne a eu ses *champs du mensonge;* elle n'a pas toujours eu ses WALLAS.

[1] Le monastère de *Bobbio* fut fondé, en 612, par saint Colomban, moine irlandais, prédicateur célèbre, qui avait été aussi fondateur du monastère de *Luxeuil* en Bourgogne.

[2] *Histoire de l'Église,* tome IV, page 348, année 833.

CHAPITRE II.

Complot de Compiègne. — Assemblée de Soissons. — Pénitence publique imposée à Louis le Débonnaire. — Barbarie de Lothaire envers le vieil empereur. — Louis recouvre le pouvoir suprême. — Repentir de Lothaire. — Sa rigueur envers ses complices. — Entrevue de Lothaire et d'Augilberto. — Puissance des archevêques de Milan. — Mission d'Angilberto auprès de l'empereur Louis. — Vieille tradition sur une dent de saint Ambroise. — Déclaration des évêques au sujet des actes de Compiègne et de Soissons. — Nouveaux torts de Lothaire. — Mort de Pepin, roi d'Aquitaine. — Partage de ses États. — Nouvelle prise d'armes contre l'empereur. — Mort de Louis le *Débonnaire*.

833 — 840.

Rarement l'usurpation se contente de la couronne qu'elle a ravie; elle n'est satisfaite, si toutefois il lui est jamais donné de l'être, que lorsqu'elle peut déverser l'outrage sur ceux qu'elle a dépouillés. Il est des triomphateurs dont la politique fera, à ceux qui ont eu la fortune contraire, plutôt grâce de la vie que de l'honneur, s'ils peuvent le ravir. Outrager le vaincu quel qu'il soit, c'est une lâcheté: *Res est sacra miser* ; mais quand le cri du sang s'élève entre l'oppresseur et la victime, quand c'est un fils qui foule aux pieds son bienfaiteur, son père... oh ! alors il n'y a pas de stigmate assez brûlant pour marquer le front ou charger la mémoire de l'infâme qui prodigue l'injure ou seulement qui souffre qu'on outrage !

Le jeune roi de Lombardie, Lothaire, non content d'avoir usurpé l'empire, veut humilier son père qu'il a dépouillé.

Il y avait, à cette époque, un abus introduit dans l'Église qui défendait de porter les armes et d'exercer les fonctions civiles, pendant le temps de pénitence publique. Il vint à l'esprit de Lothaire et de ses complices, d'imposer au malheureux Louis cette peine infamante, sous le voile d'une humiliation volontaire, et de le dégrader pour toujours, en lui faisant infliger une pénitence perpétuelle. On cita l'exemple du roi visigoth déposé et soumis à cette expiation par le

clergé d'Espagne, en 680 [1]. « Ce fait fut rappelé, » dit Voltaire, « comme si un exemple pouvait justifier un attentat [2]. »

Le fils parricide convoque à Compiègne un simulacre d'assemblée nationale. Les seigneurs laïques, les évêques, les abbés qui lui sont le plus aveuglément dévoués, accourent en foule pour prendre part à cette honteuse saturnale. Toutefois, au moment de consommer l'œuvre d'iniquité, le cœur allait faillir à quelques-uns, mais il se rencontra parmi les évêques un de ces génies audacieux jusqu'au cynisme, doués de ce caractère impérieux, de cette éloquence forte et entraînante qui imposent aux faibles, et font prévaloir l'illusion aux dépens de l'innocence qu'ils veulent opprimer.

Il fallait que tous les genres d'ingratitude vinssent marquer ces scènes de désordre. *Ebbon*, archevêque de Reims, né dans l'esclavage, joignait à un haut degré l'intrigue et les talents qui font que des hommes, quelque obscure que puisse être leur situation première, finissent par s'élever au-dessus de la foule et par l'éblouir, sinon pour toujours, du moins pour un temps. Louis, quand il n'était que roi d'Aquitaine, avait tiré Ebbon de la servitude et l'avait pourvu d'abbayes. Parvenu à l'empire, il confia l'important siége de Reims à ce prêtre courtisan, dont la souplesse perfide avait capté toute sa faveur, et qui, bientôt après, vendit sa fidélité à Lothaire, pour le prix sacrilége de la riche abbaye de *Saint-Wast* d'Arras [3].

Une partie de l'assemblée de *Compiègne* fut érigée en concile, sous la présidence d'Ebbon.

Le prélat factieux parvint à dissiper les terreurs des plus timides, et eut assez d'influence pour obtenir de ses lâches collègues la déposition de son bienfaiteur absent, et la condamnation de Louis à la pénitence pour le reste de ses jours.

Bientôt après, l'église de NOTRE-DAME de *Soissons* devint le

[1] On déposa *Wamba* pour couronner l'ambitieux *Erwige*, sous prétexte que le vieux souverain était devenu imbécile. Plus tard, Wamba ayant recouvré la raison, que lui avait momentanément ravie une boisson préparée à cette fin, dit-on, par *Erwige* [*], les évêques, réunis en concile à Tolède, persistèrent dans leur rébellion et adhérèrent de nouveau à l'usurpation d'Erwige qui, de son côté, reconnut leur être *redevable* de la couronne.

[2] *Histoire générale*, chap. 19.

[3] FLOD., liv. 2, chap. 20. — Cité dans l'*Histoire de l'Église*, par B.-B., tome IV, page 349.

[*] FERRERAS, *Hist. d'Esp.*, 3e part., siècle VII.

théâtre d'un plus déplorable scandale [1]. Louis était détenu dans le monastère de *Saint-Médard;* Lothaire, suivi de trente évêques et d'une foule de chanoines et de seigneurs, part de Compiègne et se rend à Soissons. L'empereur Louis comparaît dans l'église en présence de cette assemblée de rebelles et d'un immense concours de ce peuple que fait toujours accourir l'appât d'un supplice, quel qu'il soit. On fait étendre un cilice devant l'autel : Ebbon, qui préside à Soissons comme à Compiègne, ordonne à l'empereur d'ôter son baudrier, son épée, son manteau, et de se prosterner sous le cilice. L'amertume de cette humiliation ne paraissant pas suffisante, on contraint l'infortuné monarque à faire en public l'aveu de ses prétendus déportements; on lui met en main un écrit qu'il lit à haute voix, et dans lequel il s'accuse de sacrilége, d'homicide, d'avoir fait marcher ses troupes en carême, et d'avoir indiqué un parlement un jeudi saint. Louis, arrosant la terre de ses larmes, demande lui-même la pénitence publique, et reçoit l'habit de pénitent au milieu des sanglots de la multitude qui, si elle est toujours avide de spectacle, n'est pas toujours sans sympathie pour les victimes d'une injuste oppression.

Lothaire, le front serein ou plutôt radieux, jouissait de l'humiliation de son père, tandis qu'une partie des juges se repentaient déjà en secret d'avoir pris part à ces scènes odieuses. Procès-verbal fut dressé de cet acte dénaturé; Louis, dans cette relation, monument encore existant d'audace et de lâcheté, ne reçut pas le titre d'empereur; on l'y appelait : DOMINUS LUDOVICUS, *noble homme, vénérable homme.*

Lothaire espérait justifier son indigne conduite par la publication de ce procès-verbal, tissu mal ourdi d'impudents mensonges; mais son attente fut trompée. La vérité se fit bientôt jour : on vit clair dans cette œuvre d'iniquité; on en détesta les auteurs, et de toutes parts un cri de réprobation s'éleva contre d'aussi grands coupables. L'indignation publique s'accrut encore quand on vit Lothaire défendre hautement de publier dans tout l'empire un acte quelconque au nom de Louis comme empereur et roi, et pousser la démence au point de vouloir anéantir le passé, en cherchant à effacer même le souvenir de cette puissance qu'il venait de détruire! En effet, toutes les fois qu'il ne pouvait éviter de mentionner Louis dans ses décrets, l'insensé

[1] Année 833.

affectait de ne le désigner que comme son père, et jamais comme empereur et roi ; titre que cependant, dans les mêmes actes, il prodiguait à son aïeul Charlemagne [1].

Tremblant qu'on ne lui arrachât sa proie à Soissons, Lothaire l'avait traînée à sa suite jusqu'à Aquisgrana. Là on sait bientôt les durs traitements qu'il fait subir à sa victime, l'isolement auquel il la condamne, en la privant des soins de ses plus intimes serviteurs, unique consolation que le vieux monarque demandât dans son infortune. Plus que jamais, les cœurs émus de pitié s'exaspèrent contre celui que n'a pu corriger une récente et sévère leçon, et qui, par sa hauteur impérieuse à l'égard de tous, rend son joug par trop intolérable. Ses frères, en qui le cri de la nature se fait entendre enfin, avec d'autant plus de force qu'il se mêle à la voix de l'intérêt, ses frères de Bavière et d'Aquitaine lui demandent plus d'égards et d'humanité pour le malheureux captif, à qui, tous les trois, ils doivent et le trône et la vie. Le roi de Bavière se rend lui-même auprès de l'usurpateur; mais il en reçoit l'accueil le plus insultant. Louis et Pepin, outrés de tant d'orgueil et de barbarie, réunissent une armée formidable et se liguent contre Lothaire qui s'enfuit de la Germanie et vient à Paris avec l'empereur, son prisonnier.

La France tout entière se soulève enfin : on s'arme, on accourt de toutes parts : les évêques, les seigneurs se pressent en foule autour de leur vieux monarque, tombent à ses genoux, l'assurent, quelques-uns de leur repentir, tous de leur soumission, et remettent le sceptre dans ses mains encore chargées de fer. La clémence du monarque accueille tous les coupables repentants.

Lothaire ose prolonger un moment la révolte; sa rage impuissante couvre de meurtres et de ruines des provinces dont l'enthousiasme, pour la restauration de l'empereur, est la plus sanglante réprobation de sa conduite; mais, cerné de tous côtés, et prêt à mourir de famine avec son armée, il est contraint d'implorer à son tour la clémence d'un

[1] Giulini cite, à l'appui de cette observation, un diplôme expédié d'Aquisgrana par Lothaire, en faveur d'un évêque *d'Arezzo*. Ce même historien ajoute, toutefois, qu'on maintint dans les chartes milanaises l'ancien usage de nommer l'un et l'autre empereur, et de désigner la date de l'un et l'autre règne; sans doute, parce que l'usurpation eut à peine le temps de jouir de son criminel succès, et que le triomphe du bon droit dut, dans ces contrées éloignées, s'apprendre presqu'en même temps que le succès de la révolte.

père si cruellement outragé. Louis oublie l'injure en voyant le coupable à ses pieds, et lui épargne l'aveu humiliant de ses forfaits : plus heureux de serrer dans ses bras un fils repentant que de recouvrer un empire, il se contente de le reléguer encore dans son royaume de Lombardie, avec ordre de n'en plus sortir sans son autorisation, et plus indulgent ou plus aveugle que pour la première faute de son fils, il lui rend le titre d'empereur.

Eh quoi ! se dira-t-on peut-être, pendant que ces scandales, ces rivalités, ces collisions lointaines agitaient la France, les Lombards, ces fiers et naguère si puissants dominateurs de l'Italie, ne tentèrent rien pour secouer le joug des descendants de Charlemagne !

L'ombre du grand monarque et la terreur que son nom inspirait encore, protégeaient, au milieu de toutes ces vicissitudes, l'empire que son bras puissant avait fondé. D'ailleurs les Lombards n'habitaient pas seuls le royaume de Lothaire. Les Francs, en rendant aux habitants primitifs de la haute Italie leur dignité d'hommes et de citoyens, telle du moins qu'on la comprenait dans ces temps reculés [1], les Francs, disons-nous, avaient gagné ces vieux Romains à leur cause. Les règnes de Pepin, de Bernard, et les sages décrets des premières années du règne de Lothaire, n'avaient fait que fortifier cette sympathie. Quant aux édits de ce dernier prince qui auraient pu refroidir les esprits, nous les avons vus amendés ou réformés par l'influence de Louis le Débonnaire.

Il ne devait donc rester en Italie que peu ou point de partisans de la cause lombarbe, hormis quelques vieux lombards entêtés et demeurés hostiles au nouveau régime, mais trop impuissants pour remuer, pour agiter des masses qui se maintinrent dans le calme.

Nous pourrions sans doute trouver une cause encore à cette attitude pacifique, dans la précaution prise par les rois francs, de conduire à la guerre l'élite des populations vaincues, et de s'assurer ainsi, pendant leur absence, de la fidélité ou du moins de la soumission de ces contrées. Or, en cette occasion, Lothaire ne s'était pas fait faute

[1] On comprend notre pensée : toutes les classes d'habitants ne furent pas et ne purent êtreadmises alors à jouir de ce grand bienfait. La question de l'abolition de la servitude n'était, certes, pas encore parvenue à l'état de théorie, à une époque si rapprochée du berceau de la féodalité. Mais du moins il fut donné aux princes francs, souverains de la Lombardie, de porter, par des décrets protecteurs, quelque adoucissement à la triste condition des serfs.

d'une telle garantie, tant par ce motif de prudence, que pour plus sûrement arriver à ses fins parricides par le déploiement d'une force armée imposante.

Enfin, nous répéterons que, dans ce moment suprême, le coup porté au cœur de l'empire, engourdissait, paralysait les forces vitales des diverses parties de ce vaste corps. Partout on attendait avec stupeur l'issue du grand drame de Compiègne et de Soissons... Souvent une attente mêlée de trop d'anxiété suspend toutes les facultés de l'homme, tout jusqu'au sentiment de son être; il en est de même pour les peuples.

Selon quelques auteurs, Lothaire, à peine de retour en Lombardie, se serait hâté de renvoyer à son père l'impératrice Judith, retenue, par ses ordres, prisonnière à Tortone. D'autres historiens racontent au contraire, qu'à la nouvelle de la restauration de Louis, Rataldo, évêque de Vérone, et quelques autres seigneurs, envoyèrent à Tortone des agents sûrs et adroits qui parvinrent à délivrer Judith et à la ramener en France avant même que Lothaire fût de retour en Lombardie.

Le jeune prince, abattu par les revers, montra le plus grand repentir de sa faute qu'il rejeta sur de coupables conseillers, dont quelques-uns furent envoyés en exil et d'autres punis de mort. Il fut plus rigoureux pour ses complices que Louis ne l'avait été pour ses oppresseurs et ses geôliers.

Mais voici venir l'historien *Andrea*, avec un de ces récits des anciens temps qu'il est toujours bon de recueillir au passage pour mieux apprécier ce passé si loin de nous.

Andrea raconte que le jeune roi de Lombardie, croyant avoir surtout à se plaindre des conseils d'Angilberto, archevêque de Milan, mais n'osant sévir avec violence contre ce puissant prélat, lui envoya quelques illustres personnages de sa cour, avec la promesse du pardon, et l'ordre de comparaître devant lui.

Angilberto, se trouvant en présence de Lothaire, le salua avec quelques paroles de respect et en inclinant la tête. Lothaire voulait qu'il posât un genou à terre; mais, ajoute le prêtre Andrea, Angilberto s'y refusa par respect pour la dignité ecclésiastique : *propter reventiam et honorem ecclesiarum.*

« Tu agis, » dit alors le roi, « comme si tu étais saint Ambroise. »
— « Je ne suis pas saint Ambroise, » répondit Angilberto, « et

» tu n'es pas Dieu le Seigneur. » *Non ego sanctus Ambrosius, nec tu Dominus Deus*. Lothaire resta un moment interdit et sans réplique à cette réponse hardie du prélat.

L'orgueilleuse attitude, les paroles austères d'Angilberto, en présence d'un prince aussi hautain que violent, auraient lieu de surprendre, et ont besoin d'être expliquées par une courte digression.

Depuis longtemps, les archevêques de Milan étaient comptés parmi les plus puissants prélats de la chrétienté. Ils présidaient la diète [1] qui se composait des évêques et des grands du royaume : cette prérogative avait été la principale origine de leur influence, qui allait toujours s'agrandissant à mesure que la diète devenait elle-même plus

[1] Tout porte à croire que cette célèbre diète tenait ses séances dans le chœur de la basilique de Saint-Ambroise, à Milan,

On n'est point fixé sur le nombre exact des suffragants dont elle se composait *. Il est à présumer qu'on en comptait plus de *vingt-quatre*. On cite notamment les évêques de Vercelli, Novara, Lodi, Tortona, Asti, Turin, Aosta, Acqui, Gênes, Brescia, Bergame, Crémone, Vintimille, Savone, Albenga, Pavie, Plaisance, Côme, Coire, Ivrée, Alba **.

On sait que la juridiction ecclésiastique était basée sur la circonscription administrative et politique : le grand nombre des suffragants de la métropole de Milan sert d'argument à plusieurs écrivains milanais, pour établir que Milan, dès le IV[e] siècle, dut être une ville d'une haute importance, et que sa décadence, comme première ville de l'Italie septentrionale, ne fut qu'accidentelle et momentanée.

Nous avons dit qu'en Lombardie les évêques étaient élus par le clergé de leur cité et le peuple, sauf quelques exceptions rares qui ne furent que des abus de l'autorité des rois. Ces excès de pouvoir donnèrent lieu à de constantes plaintes qui ne firent que mieux établir la règle et qui amenèrent la décision du concile de 869.

A Milan, les premiers ecclésiastiques qui concouraient à l'élection de l'archevêque s'appelaient les *cardinaux de la sainte église de Milan*.

« L'évêque suffragant, dit le comte Verri, dependait du métropolitain de qui il » avait reçu l'ordination. Le métropolitain était consacré par ses évêques suffra- » gants. Le pape n'avait d'autre droit, dans ces élections, que d'autoriser l'ordina- » tion de l'élu ; droit que le clergé milanais sut éluder bientôt, en n'attendant même » plus, pour cette consécration, la permission du saint-siége. »

* La partie du territoire occupée par les suffragants de l'évêque de *Milan*, dit Muratori [1], s'appelait *Liguria* ;

Celle appelée par les suffragants de l'archevêque de *Ravenne*, *Emilia* ;

Le reste de l'Italie, savoir : les évêchés de *Toscane*, de *Spoletti*, et d'autres cités italiennes, s'appelait *Hesperia*.

Les Lombards divisaient aussi en deux grandes portions les provinces soumises à leur puissance.

La partie *orientale* de la Lombardie composée de la *Vénitie* et du *Frioul* s'appelait AUSTRIA, et la partie *occidentale*, NEUSTRIA.

** Comte VERRI. *Storia di Milano*, tome I[er], page 76.

[1] MURATORI, *Annal. d'Ital.*, *anno* 794, tome IV, page 360.

puissante ; elle le devint au point de s'arroger souvent par la suite, à la mort d'un roi de Lombardie, le droit de pourvoir à la vacance du trône.

Quelquefois même, nous le verrons bientôt, l'autorité du métropolitain de Milan osa se montrer indépendante et presque rivale de Rome.

« Milan, » dit le comte Verri, « avait été la résidence de plusieurs » Césars et considérée comme la première ville de l'Italie après » Rome. Elle fut ravagée par les Huns et par les Goths, changée en » un monceau de ruines, et réduite à perdre quelque temps le » titre de la capitale de la haute Italie : eh bien, au milieu de ces » désordres et de tant de ruines, l'autorité du métropolitain de Milan » resta seule debout, ne reçut aucune atteinte et alla toujours gran- » dissant. » On conçoit que tant de puissance, jointe au caractère grave et impérieux d'Angilberto, dut maîtriser l'humeur fantasque et irritable d'un prince humilié par de récentes disgrâces, et bourrelé par la conscience de ne les avoir que trop méritées. Aussi, si l'on en croit Andrea, Lothaire, pour réponse au fier langage d'Angilberto, se borna-t-il à lui dire : « Allez auprès de mon père dont vous m'avez » *attiré* le courroux, et faites-moi rentrer dans ses bonnes grâces. » ITE *ad genitorem meum cujus odium me* FECISTIS *habere* : REDUCITE *me ad pristinam gratiam* [1]. Angilberto s'empressa de partir pour la France, sans rien objecter au reproche de Lothaire, ce qui ferait supposer que le reproche était fondé. Il est possible que les mêmes motifs qui portèrent l'archevêque Anselmo à approuver la rébellion du roi Bernard, aient rendu Angilberto plus qu'indulgent pour celle de Lothaire ; seulement la conduite du dernier de ces métropolitains aurait été plus circonspecte et plus prudente.

Il fallait, en effet, qu'il y eût bien de la prudence et de l'adresse dans le caractère d'Angilberto pour que le jeune empereur osât le députer auprès de son père dans une circonstance aussi délicate, surtout pour ceux qui avaient été les conseillers ou les approbateurs de la révolte.

Lothaire avait à craindre que son père, trop justement irrité mal-

[1] Ces expressions, comme l'observe Giulini, font voir que vers le milieu du IXe siècle, ou du moins dans le temps où vivait *Andrea* qui les rapporte, on employait déjà quelquefois en latin le *pluriel* en parlant à une seule personne, usage inconnu chez les Grecs, aussi bien que du temps de la bonne latinité, et qui s'est introduit dans la plupart des langues et des idiomes modernes.

gré le pardon dont il avait couvert ses fautes, ne se bornât à lui laisser le titre d'empereur avec la seule partie de l'Italie qu'il gouvernait déjà, et qu'il ne partageât le reste de l'empire entre ses autres enfants ; le jeune empereur avait donc un grand intérêt à rentrer complétement dans ses bonnes grâces.

La mission d'Angilberto ne fut pas sans heureux résultats. Voici comment Andrea continue son récit :

L'empereur Louis fit le plus bienveillant accueil au métropolitain de Milan et l'invita à dîner. « Bon archevêque, lui dit-il après le » repas, comment l'homme doit-il traiter son ennemi? » Angilberto, s'inspirant des paroles de Jésus-Christ, répondit : « Aimez vos enne- » mis, et faites du bien à ceux qui vous font du mal.

— » Et si je ne suivais pas ce précepte? dit l'empereur.

— » Si vous n'agissez pas ainsi, reprit vivement l'archevêque, et » si vous nourrissez des sentiments de haine jusqu'au lit de mort, » vous n'aurez pas le paradis.

— » Faites en sorte, répliqua aussitôt l'empereur de bien soutenir cette assertion. »

Le lendemain, une assemblée des hommes les plus doctes de la capitale fut convoquée à la cour pour assister à cette conférence.

« Étrange conférence pour un pays chrétien! s'écrie le comte » Giulini : la religion catholique devait être bien mal enseignée et » bien mal connue en France à cette époque, puisqu'on y mettait en » question une doctrine évangélique si claire, si incontestable, et » qui forme la base et le vrai caractère du christianisme [1]. »

Angilberto, continue Andrea, eut peu de peine à établir la vérité de ses paroles ; personne n'osa répondre à ses arguments. Louis, reconnaissant son erreur et posant ses mains à terre, en demanda pardon à Dieu et rendit toute son affection à son fils repentant.

Certes, les outrages de Compiègne, de Soissons, d'Aquisgrana, ne pouvaient rencontrer un vengeur de meilleure composition : il est vrai que la victime était un père, et que ce père outragé était Louis Ier, Louis le Débonnaire!

Angilberto, heureux du succès de sa pacifique mission, retourna en Lombardie, où, après avoir calmé les inquiétudes de Lothaire, il

[1] Il est à croire, si le fait est exact, que Louis provoqua cette conférence moins pour éclaircir un doute que pour fournir à Angilberto l'occasion de développer, dans une dissertation publique, son talent oratoire.

prit la sage résolution de laisser les choses du siècle pour ne plus s'occuper que de ses devoirs d'évêque. Il fonda de nouveaux monastères, rétablit, releva les anciens qui périssaient par l'oubli ou l'inobservance des règles monastiques, et notamment la célèbre abbaye de Saint-Ambroise, objet, depuis bien des siècles, de la vénération des Milanais.

Qu'on nous pardonne à ce propos une nouvelle halte en dehors de la gravité de l'histoire. Nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire une de ces vieilles traditions où se caractérisent et se reflètent si bien l'esprit et les crédules superstitions d'une époque.

Le bel autel de l'église de Saint-Ambroise [1] est dû à Angilberto : quatre colonnes de porphyre, s'élevant aux quatre angles, soutiennent la voûte qui le recouvre. Les bases de ces colonnes sont posées à deux brasses au-dessous des dalles, sur lesquelles Angilberto éleva l'autel ; ce qui fait penser que cet autel était primitivement plus bas et qu'il fut exhaussé ; on ne sait qui ordonna cet exhaussement. Les écrivains *Fiamma* et *Puricelli* l'attribuent à Angilberto, se fondant sur l'ancienne tradition que voici, et à laquelle Fiamma ajoute grande foi :

On raconte qu'Angilberto, ayant pris une dent de la bouche de saint Ambroise, dont les restes reposaient sous l'autel de la basilique, la portait fixée dans un anneau. Un jour, c'était le dimanche des Rameaux, la procession qui se faisait annuellement pour cette solennité cheminait de l'église de San-Lorenzo vers celle de Saint-Ambroise. L'archevêque s'aperçut tout à coup que sa bague n'avait plus la sainte relique ; toutes les recherches pour la retrouver furent vaines. Grande était l'affliction du saint prélat quand il vit venir à lui une vieille femme qui lui dit : « Il ne faut pas, mon bon seigneur, chercher la » dent de saint Ambroise à une autre place que celle où elle a été » prise. »

Le prélat, interdit un moment, se prend bientôt à sourire du propos mystérieux de la vieille femme, et, hochant la tête en signe de dérision, continue superbement sa marche vers la vieille basilique. Chemin faisant, sa mémoire est en défaut pour lui fournir un indice quelconque qui l'aide à retrouver le précieux trésor égaré... La procession finie, les vêpres dites, la bénédiction donnée, et l'enceinte sacrée rendue à son imposante et silencieuse solitude, le bon archevêque, que poursuit

[1] A Milan.

le souvenir de la mystérieuse rencontre, se fait, sous le prétexte d'un pieux devoir, ouvrir le cercueil du bienheureux Ambroise : quelle n'est pas sa surprise, quel saisissement n'éprouve-t-il pas, quand son œil aperçoit dans la bouche entr'ouverte du saint cadavre, la dent qu'un religieux larcin avait mise en son pouvoir, et que la tombe a ressaisie comme une de ses proies qu'on a profanées !

La même tradition ajoute que l'archevêque, pour éviter à l'avenir toute profanation de cette nature sur la sainte dépouille, la fit ensevelir à une grande profondeur dans la terre; que, pour plus de sûreté, le terrain qui la recouvrait fut exhaussé, et que, par ses ordres, l'architecte *Wolvinus* éleva sur cet exhaussement l'autel qui se voit encore de nos jours.

Tandis que, comme pour expier la faute d'avoir pris part aux déplorables querelles qui venaient d'agiter l'empire, Angilberto se retirait de la scène politique et vouait les restes de sa vie aux seuls soins spirituels que lui imposait son sacré ministère, le clergé de France cherchait de son côté à réparer avec éclat le scandale qu'avaient donné plusieurs de ses membres. Tous les évêques, dans un concile convoqué par l'empereur Louis, déclarèrent solennellement que la déposition de leur souverain avait été un acte d'iniquité et de rébellion, ajoutant que la puissance ecclésiastique et la puissance séculière avaient chacune leur sphère distincte. « Nous estimons, dirent-ils en » s'adressant à l'empereur, que le seul moyen d'écarter les désordres » est que, maintenant religieusement les évêques dans la jouissance » de tout le pouvoir spirituel que Jésus-Christ leur a donné, vous » usiez de tout celui que vous tenez de Dieu dans l'ordre politique [1]. »

Les évêques les plus coupables et qui avaient cherché un refuge en Italie à la cour de Lothaire, rassurés par la clémence de l'empereur, vinrent abjurer publiquement leur erreur dans ce concile. Ebbon fut déposé [2]; monté sur l'ambon, au milieu d'une messe solennelle où l'on couronna de nouveau Louis, il fut contraint de lire au peuple tous les écrits des évêques pour la justification et le rétablissement du monarque.

[1] *Histoire de l'Église*, par B.-B., tome IV, page 353, année 835.

[2] On lit, dans l'*Histoire de la civilisation*, par M. GUIZOT, tome II, leçon 23, page 341 :

« Le siége de Reims était vacant (en 844) depuis neuf ans, par suite de la déposi- » tion de l'archevêque Ebbon, *affaire compliquée et obscure*, DANS LE DÉTAIL DE LA- » QUELLE JE N'ENTRERAI PAS. »

On le voit, si le clergé de France, ou plutôt si quelques membres les plus ambitieux de ce clergé fameux, se laissèrent un moment entraîner par le funeste précédent dont le roi Wamba avait été victime, moins imprudents que les évêques d'Espagne, ils s'efforcèrent au moins de réparer, presque aussitôt l'avoir commise, la faute grave dont le récit remplit une des pages les plus tristes de nos annales.

La santé de l'empereur Louis commençait à donner des inquiétudes. L'impératrice Judith, prévoyant que l'empire tomberait bientôt aux mains de Lothaire, s'efforça de calmer le ressentiment que ce prince devait nourrir contre elle et son jeune fils; elle envoya à la cour de Lombardie des ambassadeurs choisis parmi les plus illustres personnages de France; l'une de ces ambassades avait pour chef *Walla* [1], abbé de Bobbio, que Lothaire avait affectionné; mais la part que cet homme illustre avait prise à la restauration de son vieux maître qui en avait fait depuis un de ses plus intimes conseillers, rendait ce choix inopportun et malencontreux; aussi toutes ces négociations furent-elles vaines, et le jeune monarque irrité déclara qu'il ne se croyait même pas tenu à observer les anciennes promesses qu'il avait faites à son père [2].

Déjà, et même peu de temps après le pardon sans réserve qu'avait fait obtenir Angilberto, le roi de Lombardie, enhardi par l'infatigable indulgence de l'empereur Louis, s'était montré infidèle à ses engagements et avait osé, dès l'année 834 [3], ne plus mentionner le nom de l'empereur Louis dans ses décrets et ses diplômes. On se rappelle que, pour complaire au saint-siége, Lothaire avait d'abord, avec l'agrément de l'empereur, daté son règne de l'époque de son couronnement à Rome, en 823; mais quelques différends s'étant élevés entre le pape et le jeune monarque, ce prince, de sa seule autorité, avançant cette date de cinq ans, l'avait fait remonter à l'année 818, époque de la mort de l'infortuné Bernard, comptant ainsi pour rien l'acte de munificence paternelle qui lui avait concédé le royaume de Lombardie, et qui ne datait que de l'année 821.

Une nouvelle rupture entre l'empereur Louis et Lothaire était éminente. Le vieux monarque, poussé par l'ambitieuse Judith, va,

[1] *Histoire de l'Église*, par B.-B., année 836.
[2] GIULINI, *Stor. di Mil.*, lib. 4.
[3] GIULINI, tome I[er].

par une dernière imprudence, la rendre inévitable, en ajoutant de nouvelles provinces aux possessions du jeune Charles qu'il crée roi de *Neustrie*. Louis de Bavière, jaloux des préférences paternelles dont le jeune Charles est constamment l'objet, propose aussitôt au roi de Lombardie de recourir aux armes et de réunir de nouveau leurs forces. Lothaire était au moment d'embrasser ce parti, quand la mort de Pepin, roi d'Aquitaine, vint changer inopinément la face des choses.

Cette fois, les habiles intrigues de Judith triomphent du mécontentement de Lothaire. Louis, sous l'inspiration de l'impératrice, fait un nouveau partage de ses États. Par cet acte les fils de Pepin sont frustrés de leurs droits héréditaires.

On n'enlève rien aux États de Louis de Bavière, mais rien non plus n'y est ajouté.

Le reste de l'empire est partagé entre Lothaire et le jeune Charles. La *Meuse* sert de limite aux deux royaumes, et l'on tire, depuis sa source, une ligne jusqu'au Rhône par le comté de Bourgogne. Les possessions de Charles se trouvent enfermées entre la Meuse, le pays des Suisses, le Rhône et l'Océan; on y ajoute ce que la France possède au delà des Pyrénées.

Lothaire prend l'autre moitié, à l'exception de la Bavière [1], et continue à résider en Lombardie [2].

Le partage du royaume de Pepin entre Lothaire et Charles ne pouvait que faire éclater de nouvelles guerres. D'un côté, Louis, roi des Bavarois, mécontent de n'y avoir eu aucune part, marche contre son père à la tête d'une nombreuse armée. De l'autre, les deux fils de Pepin, dont l'aîné a été proclamé successeur de son père par les peuples d'Aquitaine, prennent aussi les armes contre leur aïeul. L'empereur court à la rencontre des Bavarois; mais, attaqué à son départ d'une fluxion de poitrine, il perd entièrement ses forces en route, et est réduit à camper dans une île des environs de Mayence,

[1] PUFFENDORF, *Introd. à l'hist. de l'univ.*, tome V, — *Empire d'Allemagne.*

[2] Giulini dit que ce fut dans cette même année (838) que Lothaire eut un fils à qui, pour flatter le vieil empereur, il donna le nom de *Louis*, et que son aïeul, comme témoignage de satisfaction, nomma, le jour même de sa naissance, *roi de Lombardie*. Ce fils naquit en 822: nous ne contestons pas le reste de l'assertion de Giulini. Il est dit, dans l'épitaphe de ce fils de Lothaire, qui depuis fut le bienfaiteur de l'Italie sous le nom de Louis II, qu'*il ne vécut pas un seul jour sans être roi.*

Le 5 mai de l'année 840 avait été marqué par une éclipse si forte, si complète, que presque toutes les étoiles, selon les historiens de l'époque, étaient devenues visibles. L'ignorance des temps avait trouvé dans ce phénomène une cause d'effroi et le présage de la mort prochaine de l'empereur Louis. Ce qui devait surtout faire pressentir cette fin, dit Giulini, c'étaient l'âge avancé de l'empereur, ses infirmités et les chagrins toujours renaissants que lui suscitait la parricide ambition de ses fils.

Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840, dans la soixante-quatrième année de son âge et la vingt-septième de son empire.

Près d'expirer et pressé par ses courtisans de pardonner à Louis de Bavière : « Hélas, » dit le vieil empereur d'une voix expirante, « l'ingrat a semé mes derniers jours d'alarmes et de malheurs : je lui » pardonne ; puisse le ciel lui pardonner de même ! »

Il ordonna à un de ses officiers de porter à Lothaire, aussitôt après sa mort, une couronne, une épée et un sceptre d'or enrichi de pierreries ; c'était le déclarer son successeur à l'empire que de lui adresser ces insignes ; mais il ne lui faisait ces présents qu'à condition qu'il maintiendrait Charles dans la possession des États qu'il lui avait donnés.

Louis avait promis à son père affection et indulgence pour ses frères, ses sœurs et ses neveux ; nous avons vu le cas qu'il avait fait de cet arrangement solennel : quel respect devait-il attendre pour ses dernières volontés de la part de Lothaire, de ce fils tant de fois rebelle ?

Des princes pusillanimes, comme Louis le Débonnaire, sont, plus que les conquérants, des fléaux pour le peuple. Impuissants de leur nature à fonder autour d'eux l'ordre, ce premier besoin de tout gouvernement, ils sont eux-mêmes une cause incessante de perturbation. Une politique incertaine et chancelante dans sa marche, de l'incohérence dans les actes, des rigueurs excessives, suites et conséquences de faiblesses non moins extrêmes, des démarches hardies rendues imprudentes par une déplorable insuffisance à les soutenir [1], des fautes engendrant, pour réparation, des fautes plus graves et aboutissant à des repentirs sans dignité et à de dégradantes humiliations : tel est le

[1] « Il n'y a rien de pire que les mesures fortes prises par les hommes faibles. » M. DE BONALD.

triste spectacle qu'offre le passage sur le trône de presque tous ces fantômes de rois dont on ose à peine déplorer les infortunes privées, tant ils attirent de calamités publiques.

On a dit de Louis I[er] qu'il fut le bienfaiteur et la victime du clergé. On lui reproche avec plus ou moins de fondement d'avoir poussé la faiblesse à l'égard des papes, au point de souffrir qu'ils prissent possession du souverain pontificat sans attendre sa confirmation; sur quoi Pasquier fait la remarque suivante :

« Les Italiens, qui, en s'agrandissant par l'effet de nos dépouilles,
» ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une
» piété, et pour cette cause l'honorèrent du mot latin *pius* [1], et les
» sages mondains de notre France, l'imputant à un manque de force
» et de courage, l'appelèrent *le Débonnaire*, couvrant la pusillani-
» mité du nom de débonnaireté. Sur ce propos, il me souvient que
» le roi Henri III disait, en ses communs devis, qu'on ne lui pouvait
» faire un plus grand dépit que de le nommer *le Débonnaire*, parce
» que cette parole impliquait sous soi je ne sais quoi du *sot*. »

« Henri III avait raison, » dit le président Hénault, « de craindre
» ce reproche : le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés
» dans des temps où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire
» que les autres qualités qui les rendaient estimables [2]. »

[1] Les historiens d'Italie, entre autres *Giulini* et *Muratori*, n'appellent cet empereur que *Ludivico Pio*.

L'historien espagnol *Ferreras* le désigne sous le même surnom.

[2] *Abrégé chronologique de l'histoire de France :* événements remarquables sous Louis I[er].

CHAPITRE III.

Collision entre les fils et petits-fils de Louis le Débonnaire. — Bataille de *Fontenay*. — Démembrement de l'empire. — On commence à donner aux *Francs* le nom de *Français*. — Désordre et confusion dans l'État. — Les Normands et les Sarrasins. — Les Sarrasins appelés en Italie par les ducs de *Salerne* et de *Bénévent*. — Mort de Grégoire IV. — Élection de Sergius. — Empiètement de Rome sur les droits de l'empereur. — Louis II va demander satisfaction à Rome. — On revise et on confirme l'élection de Sergius. — Serment prêté à l'empereur et refusé au roi de Lombardie. — Sacre de Louis II à Rome. — Il reçoit l'hommage du duc de *Salerne*. — Révolte du comte Bernard. — Sa mort.

840 — 844.

« Après la mort du fils de Charlemagne, son empire éprouva ce qui » était arrivé à celui d'Alexandre, et qui fut, bientôt après, la destinée » de celui des califes. Fondé avec précipitation, il s'écroula de même : » les guerres intestines le divisèrent.

» Il n'est pas étonnant que des princes, qui avaient détrôné leur » père, se soient voulu exterminer l'un l'autre : c'était à qui dépouil- » lerait son frère. »

C'est Voltaire qui dit ses paroles que l'on peut appliquer à bien des phases de l'histoire des nations.

Lothaire était en Lombardie quand il reçut la nouvelle de la mort de son père ; il passe aussitôt les Alpes avec une armée nombreuse, marche contre le roi de Bavière, qui déjà s'était emparé de quelques provinces, lui enlève une grande partie de ses nouvelles et faciles conquêtes, signe un traité de paix avec lui, se jette sur le jeune Charles et le dépouille de la plus grande partie de ce royaume, dont la fondation a coûté à l'impératrice Judith tant d'efforts, de soins et d'intrigues. Le jeune prince n'a d'autres moyens, pour sauver le peu de provinces qui lui restent, que de demander une trêve et d'abandonner les possessions que Lothaire vient de lui ravir.

Ebbon vint trouver Lothaire au milieu de ses triomphes. L'empereur rétablit dans son siége ce coupable prélat; l'acte de rétablissement fut signé par vingt évêques et six archevêques, la plupart Italiens et tous dévoués à Lothaire.

L'année suivante [1], le jeune Charles prit de nouveau les armes et unit ses forces à celles de Louis de Bavière. Lothaire appela à lui son neveu Pepin, fils de Pepin, mort roi d'Aquitaine. Les armées des deux partis se trouvèrent en présence près d'Auxerre, au mois de juin de l'an 841. Louis et Charles étaient considérablement les plus forts, et cependant ils hésitèrent à livrer une bataille où allait couler le plus beau sang de l'empire. Ils tentèrent des propositions d'arrangement que l'intraitable Lothaire repoussa avec hauteur.

Le lendemain de la Saint-Jean, le samedi, vingt-cinquième jour de juin, Charles et Louis ayant déclaré qu'ils s'en remettaient au jugement du Dieu des armées, la bataille se donna près de *Fontenay*. Elle fut opiniâtre, sanglante [2], longtemps disputée. Enfin la fortune se déclara contre Lothaire. Les deux rois vainqueurs arrêtèrent le carnage, s'opposèrent à la poursuite des fuyards, firent enterrer les morts et panser les blessés sans distinction des rangs où ils avaient combattu, et l'on donna la liberté aux prisonniers : exemple de modération dans les guerres civiles, bien remarquable pour l'époque où il fut donné et rare dans tous les temps.

Lothaire, après sa défaite, au lieu de retourner dans la Lombardie qui n'était plus qu'une province de son empire, se rendit à *Aquisgrana* pour réparer ses pertes; mais il ne lui fut plus possible de recouvrer son ancienne supériorité sur ses frères.

Enfin, après tant de sang répandu, après de longues et irritantes conférences, des traités de paix furent signés à Verdun [3] entre les trois fils de Louis le Débonnaire, et l'empire de Charlemagne fut pour jamais démembré.

Charles le Chauve eut la France, moins quelques provinces; Louis le royaume de Germanie, et en prit le nom de *Germanique*; Lothaire eut, avec le titre d'empereur, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre, la Lombardie

[1] Année 841.

[2] Plusieurs historiens prétendent qu'il y périt cent mille hommes.

[3] Année 843.

et ses dépendances, enfin, et en termes exprès, *la ville de Rome* [1].

Cette paix ne fut qu'une trêve pour l'effusion du sang ; les trois fils de Louis le Débonnaire, aussi méchants rois que frères dénaturés, ne pouvant s'exterminer l'un l'autre, continuèrent la guerre entre eux,

[1] Voltaire fait observer qu'à cette époque les savants dans l'histoire commencent à donner le nom de *Français* aux Francs.

« Ce fut alors, dit-il, que l'Allemagne eut ses lois particulières : ce fut l'origine » de son droit public et en même temps l'origine de la haine entre les Français et » les Allemands. »

Florus, diacre de Lyon sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, a déploré ce démembrement de l'empire dans une sorte de complainte dont M. GUIZOT, *Histoire de la civilisation*, tome II, leçon 24, page 246, nous donne la traduction qui suit :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème, il n'y avait qu'un prince et » qu'un peuple ; toutes les villes avaient des juges et des lois. Le zèle des prêtres » était entretenu par des conciles fréquents ; les jeunes gens relisaient sans cesse les » livres saints, et l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un » côté, de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord. Aussi la nation » franque brillait-elle aux yeux du monde entier.

» Les royaumes étrangers, les Grecs, les barbares et le sénat du Latium, lui » adressaient des ambassades. La race de Romulus, Rome elle-même, la mère des » royaumes, s'était soumise à cette nation ; c'était là que son chef, soutenu de » l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le don apostolique. Heureux s'il eût » connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-clef du ciel » pour fondateur.

» Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom » d'empire ; le royaume, naguère si bien uni est divisé en trois lots ; il n'y a plus » personne qu'on puisse regarder comme empereur ; au lieu de roi, on voit un roitelet, et au lieu de royaume, un morceau de royaume. Le bien général est annulé, » chacun s'occupe de ses intérêts ; on songe à tout : Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habitués à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs synodes au » milieu d'une telle division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de lois ; c'est » en vain qu'une ambassade arriverait là où il n'y a point de cour. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du » Pô ? Tous, anciennement unis par les liens de la concorde, maintenant que » l'alliance est rompue, seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin » la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux ? A peine est-il quelqu'un qui » y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe et s'en afflige : on se réjouit » plutôt du déchirement de l'empire, et l'on appelle paix un ordre de choses qui » n'offre aucun des biens de la paix. »

M. Guizot, après cette citation, se demande comment s'opéra ce démembrement.

« On a donné de ce problème, dit le docte professeur, une foule de solutions insuffisantes. On s'en est pris, de la décadence de l'empire de Charlemagne, à l'incapacité de ses successeurs, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Charles le » Gros, de Charles le Simple ; s'ils avaient eu le génie et le caractère du fondateur de » l'empire, l'empire, a-t-on dit, aurait glorieusement subsisté. D'autres ont imputé » sa chute à l'avidité des ducs, des comtes, vicomtes, bénéficiers et autres officiers » royaux de toute sorte ; ils ont voulu se rendre indépendants, souverains, ils ont

en se faisant anathématiser et déposer tour à tour par des assemblées d'évêques, assez faibles ou assez lâches pour décider du droit des rois, selon le plus ou moins d'obsession ou de menaces dont on les poursuivait. Tandis que Charles le Chauve obtenait des prélats la déclaration

» usurpé le pouvoir, démembré l'état. Selon d'autres, ce sont les Normands qui
» doivent répondre de sa ruine : la continuité de leurs invasions et la misère où
» sont tombés les peuples ont fait tout le mal. »

« Explications évidemment étroites et puériles, » s'écrie M. Guizot.

Étroites, oui, si, comme semblerait l'insinuer ce savant historien, des auteurs avaient exclusivement attribué à l'une de ces causes la décomposition de l'empire : ce que nous n'avons vu nulle part.

Puériles, nous ne pouvons nous rendre compte de cette qualification. Ces explications ne se produisent pas, à la vérité, enveloppées du voile nébuleux sous lequel s'abritent le vague et le vaporeux de certaines théories prétentieusement abstraites, de certains systèmes hasardeux où s'entre-choquent des mots à effet, et d'où trop souvent les pensées vraies sont absentes : elles sont l'énonciation simple et claire de faits positifs, matériels, incontestables.

De toutes les explications données jusqu'à ce jour, une seule paraît à M. Guizot avoir plus de valeur et mériter un sérieux examen ; c'est celle qu'a récemment développée M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*. Cette explication, à laquelle M. Guizot croit devoir, en la reproduisant, donner une forme plus précise, plus systématique qu'elle n'a dans les lettres de son savant collègue, c'est que le démembrement de l'empire de Charlemagne a été amené par la *diversité des races*.

Cette idée est moins remarquable par le fond que par la rare sagacité avec laquelle elle est développée : M. Thierry y fait preuve d'une grande érudition et d'une profonde étude des mœurs de l'epoque; mais son système trop exclusif paraît avec raison incomplet à M. Guizot.

Voici maintenant un autre système, celui de M. Guizot, qui voit la *vraie* cause du démembrement de l'empire d'Occident dans l'impossibilité d'un grand État à cette époque et dans la naissance progressive des sociétés locales qui ont fourni la confédération germanique. Ne pourrait-on pas considérer à son tour cette explication, donnée dans un sens trop absolu, comme insuffisante ?

A ces deux causes, la diversité des races invoquée par M. Thierry, et le progrès des sociétés locales allégué par M. Guizot, se rattachent, en s'y confondant et en les développant, toutes celles que ce dernier qualifie d'étroites et de puériles : le partage de l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire ; l'insuffisance des successeurs de Charlemagne ; les querelles de ses petits-fils, qui ont dû rendre plus saillante la *diversité des races* ; l'ambition des grands qui, en affaiblissant la royauté et s'isolant d'elle, ont en quelque sorte constitué *les sociétés locales* aux dépens de l'unité de l'empire ; les coups portés à la royauté dans sa dignité et son influence par le clergé, trop souvent mêlé aux affaires de ce monde ; les invasions successives des Normands et autres barbares; enfin, et surtout, cette cause que déjà nous avons signalée, l'absence d'une loi fixe et précise pour l'hérédité de la couronne.

Chacune de ces causes, prise isolément, ne peut qu'être étroi et insuffisante, et leur réunion est indispensable pour expliquer la prompte destruction de la grande œuvre de Charlemagne.

que Lothaire était déchu de son droit à la couronne, tandis qu'il se faisait *octroyer* par eux le royaume de son frère, d'autres prélats, pour complaire à Louis le Germanique, déposaient ce même Charles le Chauve de son royaume de France. Ces sentences ridicules n'avaient d'autre effet que d'ajouter de nouveaux scandales aux désolations de l'Europe.

Les provinces, en Lombardie, en France et dans toute l'étendue de l'empire, ne surent plus un moment à quel maître obéir. On vit l'autorité des rois s'effacer devant celle plus immédiate des ducs, des comtes et même des officiers d'un ordre inférieur, à qui l'administration, au milieu de tant de désordres, fut livrée sans contrôle comme sans frein ; partout on profita de l'affaiblissement de la royauté, pour rendre héréditaires dans les familles des titres qui, jusque-là, n'avaient été possédés qu'à vie : partout les peuples eurent à souffrir de l'ambition ou de l'avarice de ces mille despotes subalternes, dont plusieurs, à l'exemple des souverains, se prirent à ensanglanter le pays pour soutenir les uns contre les autres leurs propres querelles, qu'en d'autres temps les rois, moins méprisés et plus puissants, auroient terminées par leur arbitrage suprême. A défaut d'une épée royale pour trancher ces déplorables différends, ou plutôt dans le but de s'affranchir de cette tutelle, au cas où la royauté recouvrerait sa force, des ducs ambitieux osèrent appeler sur le sol de l'empire des auxiliaires, dont la présence fut un effroyable malheur ajouté à tant d'autres. Tandis que ce nouveau fléau fondait sur l'Italie, évoqué par le coupable appel de ducs italiens, les discordes, qui déchiraient et affaiblissaient le reste de l'empire, attiraient sur un autre point une non moins grande calamité qui allait avancer l'œuvre de destruction si fatalement commencée par tant de fautes et de désordres.

Reportons un moment nos regards en arrière pour voir se former vers le nord et vers l'orient méridional, puis s'étendre, puis enfin éclater, le double orage qui faillit envelopper dans sa tourmente toute l'Europe chrétienne.

Ce double fléau fut l'éruption des *Normands* et des *Arabes*. L'un et l'autre peuple prirent une si grande part aux événements qui ont marqué cette époque, que nous ne pouvons nous dispenser de leur consacrer quelques pages et de remonter, pour le récit de leur vie aventureuse, vers des temps antérieurs à la phase historique qui nous occupe. Nous parlerons d'abord des *Normands*.

Les Francs, les Goths, les Lombards, les Alains, les Huns, les Hérules, quand ils vinrent chercher de nouvelles terres dans les contrées méridionales, furent remplacés, dans les pays nordiques, par d'autres hordes de peuples barbares. Toutes ces nations, à l'exemple de celles qui les avaient précédées, formaient une sorte d'association libre, assez faiblement cimentée par des intérêts et des entreprises de même nature. Le pillage sur le continent et la piraterie sur mer leur étaient nécessaires comme le carnage aux bêtes féroces. Ces barbares, trop nombreux, n'avaient chez eux à cultiver que des terres stériles; ils manquaient de manufactures; ils étaient privés des arts : celui de la guerre seul avait fait quelques progrès... La destruction est le premier instinct de l'homme! D'ailleurs, trois siècles d'hostilités contre l'empire romain les avaient initiés à cette science fatale, et ils avaient appris de ces conquérants à employer, pour l'attaque, des armes et des machines à effets destructifs. Quelques planches surmontées d'ouvrages d'osiers et recouvertes de peaux avaient été longtemps les navires où ces intrépides aventuriers affrontaient l'Océan pour chercher les périls et recueillir des dépouilles. Mais, dès le v[e] siècle, leurs vaisseaux de guerre (*chiules*) [1] avaient déjà la plus formidable apparence; ils portaient de nombreux guerriers et étaient construits avec de solides et durables matériaux.

Les expéditions des premiers barbares, d'abord torrents dévastateurs, s'étaient changées en conquêtes durables; la colonisation avait succédé au pillage, et les mêmes hommes qui avaient dépeuplé l'Europe, l'avaient plus tard, en grande partie, repeuplée.

Quand la vieille Europe méridionale et ces myriades de barbares se furent mêlés et confondus, les peuples qui habitaient la Scandinavie et les bords de la mer Baltique, songèrent à suivre l'exemple de leurs devanciers et à venir leur disputer leur belle et riche proie. L'évêque de Clermont, l'éloquent *Sidoine* [2], a décrit avec une énergique vérité

[1] Le docteur LINGARD, *Hist. d'Angl.*, tome I[er], ch. 2, *Anglo-Saxons.*

Le traducteur de cet historien fait observer que le mot de CHIULES est encore employé sur le *Tyne* et sur le *Were*. Les anciens écrivains, dit-il, l'ont traduit par *vaisseaux longs et larges*. Voy. BED., I, 15. — *Trad. d'Alfred.* — *Ibid.*, *Chron. saxonne*, 12. — GILDAS, ch. 23.

[2] *Sidoine Apollinaire* vivait vers la fin du v[e] siècle.

M. Guizot considère le recueil des lettres de ce prélat comme le monument le plus curieux et en même temps le plus authentique des mœurs de ce temps. *Hist. de la civil.*, 3[e] leçon, p. 90.

l'effroi qu'inspiraient ces dévastateurs. Comme Lingard, nous citerons ce passage remarquable :

« Nous n'avons pas, » dit Sidoine, dont le témoignage est confirmé par toutes les anciennes autorités, « de plus cruels et de plus » dangereux ennemis que les barbares du Nord. Ils triomphent de » tous ceux qui ont le courage de s'opposer à eux; ils surprennent » tous les imprudents qui n'ont pas su se préparer à leur attaque. » Poursuivent-ils, ils atteignent infailliblement; sont-ils poursuivis, » ils échappent avec facilité. Ils méprisent le danger, ils sont habitués » aux naufrages, ils poursuivent leur proie avec ardeur, même au péril » de leur vie. Les tempêtes qui nous remplissent de terreur sont pour » eux des sujets de réjouissance. La tourmente est leur protection, » quand ils sont pressés par l'ennemi, et le voile qui les couvre, » quand ils méditent une attaque. Avant de quitter leurs rivages, ils » vouent à leurs dieux la dixième partie de leurs principaux captifs; » quand ils sont sur le point du retour, ils se partagent les lots avec » une affectation d'équité et ils accomplissent leurs vœux impies [1]. »

Ce portrait que Sidoine nous donne des Saxons, peuples descendants des Goths [2], caractérise, à peu de chose près, toutes les hordes sauvages venues avant et après eux des froides régions de la Germanie, et même toutes les peuplades nomades, répandues de nos jours encore sur le globe, quelle que puisse être d'ailleurs leur origine [3].

L'Océan, vers la moitié du IXe siècle, fut de nouveau couvert de ces flottes aventureuses. A cette époque, on donna généralement et sans distinction, aux barbares qui les montaient, le nom de *Normands* (hommes du Nord).

La valeur et l'habileté d'Egbert forcèrent en 835 des envahisseurs venus du Danemarck, à quitter les côtes de l'Angleterre que la rébellion des Bretons leur avait livrées, et à chercher un refuge sur leur flotte. Plus tard, Ethelwulf, fils d'Egbert, parviendra, par une opiniâtre résistance, à décourager ces pirates qui, pendant dix ans,

[1] SIDON. VIII, 6.

[2] LINGARD, *Hist. d'Angl.*, tome Ier, ch. 2.

[3] « On pourrait placer, presque toujours à côté de la moindre assertion de Tacite » sur les Germains, une assertion analogue de quelque voyageur ou historien mo- » derne sur quelqu'une des peuplades de barbares, aujourd'hui dispersées sur la » surface du globe *. »

* M. Guizot, *Hist. de la civil.*, leç. 7, p. 228.

abandonneront la Bretagne pour y reparaître en 851, et y essuyer, à la bataille d'*Okeley*, ce fameux et grand revers qui leur fera respecter les rivages de l'Angleterre pour tout le reste du règne d'Etelwulf [1].

L'Espagne, livrée au fléau qu'avait vomi l'Orient, et qu'à son tour nous allons bientôt suivre dans son développement et dans sa marche redoutable, l'Espagne voit aussi ses côtes infestées par les vaisseaux des barbares du Nord. Les terres de la Corogne sont ravagées par eux ; mais les comtes et les généraux de don Ramire, roi des Asturies, étant accourus au secours de cette province, leur livrent bataille et les taillent en pièces : la flotte dévastatrice devient, en grande partie, la proie des flammes ; peu de navires échappent à ce désastre, et pour longtemps les côtes septentrionales de l'Espagne sont délivrées de ces funestes irruptions.

D'autres Normands attaquent et dévastent le Portugal : Abdérame, roi de Cordoue, les met en pièces, et va lui-même être attaqué, l'année suivante (845), par ces bandes furieuses, qui pilleront et ravageront *Cadix*, *Medina-Sidonia*, *Algésiras*, jusqu'à ce que le grand échec de *Tablada* les rejette sur leurs vaisseaux et les fasse fuir loin des côtes qu'ils venaient de désoler.

Ces barbares ne reparaîtront plus en Espagne qu'en 859 [2] ; battus de nouveau en Galice, ils porteront en Andalousie le fer et le feu ; ils passeront de là en Afrique et aux îles de la Méditerranée, où ils commettront les mêmes excès.

Tandis que l'Angleterre et l'Espagne repoussent avec vigueur les attaques des brigands du Nord, et en purgent pour longtemps leur territoire, nous avons vu la France, devenue le théâtre de discordes intestines, offrir une proie plus facile à la cupidité de ces bandes dévastatrices. Aux flots de sang français dont la guerre civile, dans ses fureurs, inonde les plaines de *Fontenay*, viennent se joindre les massacres, les pillages, toutes les calamités que traîne à sa suite l'apparition des barbares qui pénètrent en France par les embouchures de la Loire et de la Seine. Rouen, la Bretagne, la Touraine sont dévastés ; les hommes, les femmes, les filles, partagés entre les envahisseurs, sont emmenés en esclavage. On vend sur une côte ce que l'on a pillé sur une autre. Tout ce butin, en tentant la cupidité de ceux qui n'ont

[1] LINGARD, *Hist. d'Angl.*, tome Ier, ch. 3. — ETHELWULF, de 836 à 853.
[2] FERRERAS, *Histoire générale d'Espagne*, 4e partie, IXe siècle, années 844 à 845.

point encore quitté leurs froides retraites, grossit le nombre de ces forbans dont les chefs hardis ont pris le nom de *rois de la mer*.

Bientôt un de ces chefs, à qui les historiens donnent le nom de *Régnier*, va remonter la Seine avec cent vingt voiles. Une seconde fois Rouen sera pillé ; il envahira et brûlera Paris. Clarles le Chauve, retranché à Saint-Denis, avec trop peu de troupes pour oser opposer de la résistance, achètera (845) honteusement la retraite des Normands au moyen de quatorze mille marcs d'or. Sacrifice honteux qui, affaiblissant pour le roi les ressources de la défense, ne fera qu'augmenter l'audace des pirates et leurs moyens de faire la guerre.

Nous approchons du moment où la France ne sera plus qu'une vaste curée pour ces avides envahisseurs et où un autre descendant de Charlemagne, *Pepin*, roi d'Aquitaine, s'unira lâchement à eux pour désoler le continent.

Nous venons de voir les Normands aux prises, en Espagne, avec les sectateurs de l'islamisme que le fond de l'Arabie et les rivages africains avaient jetés sur l'Europe. Déjà nous avous dû prononcer le nom et parler des sanglantes excursions de ces bandes méridionales du temps de Charles Martel, de Pepin et de Charlemagne. Jusqu'à ce jour nous avons vu ces pirates dévaster les îles de la Méditerranée sans oser encore aborder le sol de l'Italie ; mais l'Italie va s'offrir elle-même à la cupidité de ces redoutables corsaires ; leur présence dans la péninsule va devenir sa plaie la plus dévorante et l'occasion de nobles efforts pour quelques-uns des descendants de Charlemagne. Nous allons bientôt voir les Mores y apparaître sanglants, gorgés de rapines et de meurtres, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, et renaissant toujours alors qu'on les croit anéantis... Tout est bizarre et merveilleux, mœurs, caractère, invasion, marche, progrès dans ce peuple qui marque d'une manière si fatale et si brillante à la fois dans l'histoire de ces temps reculés.

L'empire romain existait encore, et sa partie occidentale était dévastée par les Huns, les Goths et d'autres peuples nomades du Nord, quand Mahomet jeta, dans les déserts de l'Arabie, les fondements de la religion et de la puissance musulmane. Deux siècles à peine avaient passé sur les cendres de cet habile imposteur, que déjà les sectateurs de sa croyance étendaient leur domination sur les trois Arabies, l'Égypte, la Syrie, la Perse, la Mésopotamie, l'île de Crète, toute la côte septentrionale d'Afrique, l'Espagne, la France méridio-

nale, et avaient même porté le fer et la dévastation jusque dans les plaines de la Bourgogne et de la Champagne.

Les victoires de Charles Martel avaient délivré la France de ces flots de barbares ; mais leurs défaites et leurs sanglantes discordes, tout en les affaiblissant, ne les avaient pas anéantis ! Peuple étrange, fanatique pour la foi religieuse aussi bien que pour la conquête ; austère et voluptueux à la fois comme son prophète ; généreux et cruel comme lui ; hospitalier et se gorgeant de rapines ; ami de la poésie, passionné pour les arts et livrant aux flammes les livres précieux amoncelés, depuis des siècles, dans les dépôts de la science humaine. Dans ces temps de gloire et de conquêtes, il passa sur l'Europe comme un de ces brillants météores qui éclairent un moment, qui éblouissent et qui laissent après eux des ruines.

Tels furent les Arabes en Europe ; et tandis qu'ils la ravageaient, cette pauvre Europe, tandis qu'ils la disputaient aux barbares des régions nordiques, d'autres Arabes faisaient, en Asie, revivre l'âge d'or sous la race des Abassides, vainqueurs des grossiers Ommiades ; Giaffar fondait Bagdad ; Al-Raschild rendait sa cour l'asile des sciences et des arts, bannis depuis longtemps du reste de l'univers, et aidait Charlemagne à les ressusciter en Occident : sans lui le grand roi les eût vainement évoqués sur leur tombe.... A Al-Raschild succédait Mammon son fils, le plus juste, le plus généreux des princes qui aient occupé le trône des califes. Les mœurs des musulmans d'Asie contractaient, sous la race abasside, une douceur, une aménité qui en faisaient le peuple le plus hospitalier et le plus généreux de la terre.

Ainsi, cet âge que la férocité et les dévastations des Arabes rendirent si calamiteux pour l'Europe, fut, grâce aux Arabes, l'âge le plus beau, le plus glorieux pour l'Orient.

Disons-le toutefois pour être juste : des monuments empreints de poésie, de grandeur et d'élégance attestent qu'en Europe tout ne fut pas dévastation et barbarie sous la domination de ce peuple extraordinaire. Fatigué de ses demeures d'un jour sous tous les climats de la terre, il a, lui aussi, voulu que sa civilisation prît place parmi les civilisations européennes, et qu'il en restât d'éclatants vestiges, même parmi les peuples de la chrétienté. La Sicile, l'Italie, le midi de la France conservent quelques-unes de ces brillantes traces dont l'Afrique et l'Asie sont couvertes ; la mosquée de Cordoue, la giralda, l'alcazar

de Séville, l'alhambra de Grenade sont encore de merveilleux et fantastiques joyaux pour la couronne d'Espagne.

La noble ambition de Charlemagne n'avait cherché à emprunter aux Arabes, pour le faire briller sur tout l'Occident, que le flambeau de la science et de la civilisation.... Jadis, les fils de Vitiza, dans leur ambition aveugle, et le comte Julien, poussé par son ressentiment contre Rodrigue, avaient invoqué le fatal secours de leurs armes et attiré sur l'Espagne, leur malheureuse patrie, la dévastation et la mort.

Les ducs de Bénévent et de Salerne vont faire contre l'Italie, ce que, deux cent treize ans avant eux, le comte Julien et ses complices avaient fait contre l'Espagne.

Jamais, hormis dans les premières années qui suivirent la mort du brillant Grimoald, jamais les ducs de Bénévent n'avaient été complétement soumis à la domination française; et ils n'eussent pas attendu, pour se montrer plus dociles, le moment où les vicissitudes de la France déchirée et morcelée par ses princes, envahie et ravagée par les Normands, retenaient loin d'eux celui qui eût eu le droit de leur parler en maître.

Les ducs ou princes de Salerne avaient, depuis quelque temps, acquis une non moins grande importance, et nourrissaient un espoir égal de secouer l'autorité des descendants de Charlemagne.

A cette époque *Radelchis* [1] était duc de *Bénévent*; *Salerne* avait pour duc *Sigenulfe* [2]. Tous les deux étaient animés, l'un contre l'autre, d'une haine implacable, et se faisaient, depuis quelque temps, une guerre acharnée. Lothaire, s'il eût été moins préoccupé de ses propres querelles en deçà des Alpes, et moins affaibli par ses revers, aurait pu profiter de cette lutte pour combattre séparément les deux ducs rivaux, les réduire et s'assurer de leur complète soumission. Eh bien! cet empereur d'Occident, ce roi d'Italie, ce petit-fils de Charlemagne, ne fut pas même appelé, comme arbitre, pour terminer ce différend élevé dans son empire. Radelchis et Sigenulfe, après avoir épuisé toutes les ressources que le plus aveugle ressentiment pouvait tirer de leur propre puissance, tous les deux à la tête d'un parti également décimé

[1] Ou *Radelgise*, et *Radelgario*, selon Muratori.

[2] Selon quelques historiens, entre autres Muratori, *Siconulfe* : ce prince tenait sous sa loi *Salerne*, *Capoue*, *Aggerenza*, *Conza* et *Amalfi*.

et affaibli, tous les deux animés d'une égale fureur, eurent en même temps la pensée fatale, pour l'Italie entière, d'appeler les Sarrasins à leur aide, plutôt que de recourir au souverain arbitrage d'un prince qu'ils méprisaient comme homme, et dont l'un et l'autre se plaisaient à braver l'autorité comme souverain. Radelchis s'adresse aux mahométans d'Afrique; Sigenulfe, à ceux d'Espagne. Abdérame envoie à ce dernier un corps de troupes considérable. Radelchis et ses auxiliaires, après de vaillants efforts et quelques succès balancés dans divers combats, sont complétement défaits sur un terrain marqué par un grand échec de la vieille Rome, et qu'a rendu à jamais célèbre l'affront des *fourches caudines*[1]. Le duc de Bénévent perd dans cette sanglante lutte l'élite de son armée, une grande étendue de pays et bon nombre de places fortes. Le général, chargé par Abdérame de la conduite de cette expédition, se nommait *Alphonse*[2]; d'où il y a lieu de croire, observe *Ferreras*, que c'était quelque seigneur chrétien qui vivait dans les États du roi de Cordoue. Ainsi, des princes chrétiens appelèrent, et un général chrétien conduisit en Italie ces hordes de mahométans depuis si longtemps la désolation de la chrétienté, et qui vinrent assiéger, sous les murs de Rome, le souverain pontife du catholicisme.

Les deux princes rivaux, pour apaiser la soif d'or qui dévorait leurs dangereux auxiliaires, mirent d'abord au pillage, l'un, les églises de Bénévent, l'autre, celles de Salerne; et quand ces dépouilles ne suffirent plus à la dévorante avidité des Mores, Sigenulfe jeta sa meute de barbares sur le *mont Cassin*[3], ce célèbre monastère que tout l'Occident vénérait comme la source de la perfection religieuse. Puis on se rua sur la campagne de Rome qui fut dévastée... L'église

[1] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, tome V, page 8, ann. 843.

[2] *Hist. de* L'ANONYME DE CAZIN, imprimée par *Pelligrini* et cité par FERRERAS, *Hist. génér. d'Esp.*

[3] On raconte qu'une première tentative avait été faite par les Mores, contre ce monastère fameux; mais qu'un petit ruisseau, prodigieusement enflé par une inondation subite, arrêta leur course, ce que les moines regardèrent comme un miracle.

Sigenulfe prit soin de détromper ces bons religieux, et de leur prouver que la protection du ciel n'allait pas jusqu'à les préserver du pillage.

On fait état de 130 livres d'or et de 865 livres d'argent emportées dans différentes exactions par ce duc, en croix, couronnes, vases et autres ornements sacrés, et de 32,000 sous d'or en monnaie.

Dans ce compte n'est pas comprise une couronne d'or, ornée d'émeraudes, estimée plus de 5,000 écus d'or.

de Saint-Pierre se trouvait à cette époque hors de l'enceinte des murs de la ville : on la dépouilla de ses reliques et de ses trésors les plus précieux.

Le pape Grégoire IV occupait encore, en ce moment, le siége pontifical. Il mourut peu de temps après cette dévastation, le 11 janvier de l'année 844. Le chagrin que lui firent éprouver les déprédations des Mores, appelés, conduits et soudoyés par des princes chrétiens, avança peut-être le terme de sa vie. Peu de jours après, le 27 du même mois, on ordonna pape l'archiprêtre Sergius, sans attendre la confirmation de l'empereur.

Lothaire, à qui un moment de trêve dans le Nord laisse le loisir de jeter un regard sur ce qui se passe en Italie, s'alarme de la double atteinte portée à ses prérogatives d'empereur d'Occident, d'un côté par le peuple et le clergé de Rome, de l'autre par les ducs de Bénévent et de Salerne, qui ont appelé une autre intervention que la sienne dans leurs différends. Confiant au temps le soin de lui fournir une occasion de venger le premier outrage et de conjurer le danger résultant, pour l'Italie, de la présence des Mores dans cette péninsule, il cède au besoin, plus facile à satisfaire, de protester contre ce qui s'est fait à Rome, et il demande compte à Sergius de cette hâte à s'affranchir des usages consacrés par des décrets, des conventions et des serments solennels, enfin de cet oubli des prérogatives impériales.

Quelquefois on se rend sciemment coupable d'une illégalité qu'on sait devoir profiter à celui qui la commet : puis on y cherche une excuse, on la déplore, on la désavoue ; en attendant, le fait n'en est pas moins accompli et devient, par la suite, un précédent qu'on invoque au besoin. Ce n'est pas que nous prétendions positivement qu'on ait eu ces arrière-pensées à Rome en consacrant Sergius sans l'approbation de l'empereur [1] ; mais, nous devons le confesser, notre esprit n'a pu se défendre de ce soupçon. Voici, dans tous les cas, les raisons et les excuses que les envoyés du saint-siége s'empressèrent de porter au pied du trône impérial :

[1] N'oublions pas que, dans le dernier partage de l'empire entre les fils de Louis I[er], on avait compris expressément la ville de Rome dans le lot de Lothaire. Y aurait-il trop de témérité à présumer qu'en cette occasion, les Romains se plurent à tirer vengeance d'un acte aussi ouvertement attentatoire à leurs prétentions d'indépendance ?

Le diacre *Jean*, dirent ces légats, avait ameuté la populace pour disputer la tiare à Sergius. A sa voix, des mains armées avaient enfoncé les portes du palais de Latran; l'Église était menacée de tous les malheurs, de tous les scandales d'un schisme, la noblesse se réunit aussitôt en armes; elle disperse l'émeute, et Jean, renfermé dans une étroite prison, est heureux encore de ne pas perdre une vie que lui sauvent les pressantes sollicitations de Sergius. Dans le trouble amené par ces collisions, au milieu de l'exaltation générale et dans ce péril éminent d'un schisme, un devoir sacré est mis en oubli : on consacre, on intronise Sergius sans l'approbation de l'empereur; ce fut une faute sans doute : Rome, le clergé et, plus que tous, le saint pontife, la déplorent; mais une nécessité pressante fit seule accomplir ce fait que, du reste, semblerait justifier, en quelque sorte, la formule du serment prêté par le pape Étienne et ses successeurs, *serment libre et avec la réserve du bien public et de l'intérêt commun*. Or, ajoute-t-on, l'intérêt commun, le bien public, avaient exigé cette hâte extrême dans la consécration du nouveau pape.

Lothaire est peu satisfait de ces explications de Rome. Des rapports lui viennent en même temps, sur la déplorable gestion des agents divers à qui, pendant son absence, a été confiée l'administration des provinces du royaume lombard. Il résulte, de ces rapports, que tous les fonctionnaires, soit lombards, soit italiens, soit francs, semblent s'entendre pour détruire en peu d'années, par des malversations de tous genres et des actes multipliés du plus brutal despotisme, tout le bien qu'ont fait à ces contrées les règnes de Pepin, de Bernard, et les premières années de la royauté de Lothaire.

Comme Charlemagne, comme Louis Ier, ce monarque comprend enfin à son tour tout le péril auquel son absence prolongée expose la puissance des Français en Italie. Dans l'impossibilité de s'y rendre lui-même, il jette, pour le bonheur de la péninsule, son regard sur Louis son fils aîné, que nous avons vu, le jour même de sa naissance, décoré, par son aïeul, du titre de *roi de lombardie*. Drogon, évêque de Metz et oncle de l'empereur, accompagne le nouveau monarque que précèdent au delà des Alpes des *commissaires royaux !* La seule apparition de Louis II met un terme aux abus scandaleux qui souillaient l'administration du royaume [1]. Par quelques actes d'une juste

[1] GIULINI, *Storia di Milano*, tome Ier.

rigueur, et pour empêcher le retour d'aussi honteux désordres, on frappe les fonctionnaires les plus compromis; cela fait, le fils de Lothaire se dirige vers Rome.

Si l'on en croit *Anastase*, une armée nombreuse, composée de Lombards et de Français, aurait précédé, dans les États romains, la marche du jeune roi, l'éclairant à la lueur des torches et de l'incendie, et laissant partout, sur son passage, des traces de rapine et de meurtre. Louis II serait arrivé sous les murs de Rome, à la suite de cette sanglante avant-garde [1]. Ce récit nous paraît d'autant plus exagéré, que de telles rigueurs, aussi barbares qu'intempestives, s'accorderaient mal avec la vieille expérience et la haute sagesse bien connues de Drogon qui, nous l'avons dit, accompagnait le jeune roi. Un grand nombre de seigneurs, tant français qu'italiens, auxquels vinrent se joindre Angilberto, archevêque de Milan, Grégoire, archevêque de Ravenne, et quelques autres prélats d'Italie, entouraient aussi le fils de Lothaire à son arrivée à Rome.

Sergius II fit recevoir ce prince avec une grande pompe, et l'attendit au haut des degrés de l'église de Saint-Pierre dont les portes restaient fermées. *Anastase* raconte que lorsque Louis II fut arrivé au pied du perron de la basilique, le pontife osa, malgré la présence d'une armée formidable sous les murs de Rome [2], lui adresser ces paroles hautaines : « Si vous venez ici pour le bien de l'État et de » l'Église, je vous ferai ouvrir les portes; sinon je ne le permettrai » pas... » Nous ne pouvons ne pas voir, dans ce propos de Sergius, l'intention de faire sentir que cette Rome, comprise dans le lot échu à Lothaire, était moins soumise à la souveraineté absolue de l'empereur que confiée à sa protection... Le roi ayant protesté qu'il n'avait que des pensées de paix, les portes de Saint-Pierre et de Rome lui furent ouvertes.

Malgré son langage fier et hardi, Sergius dut subir la révision de son élection par une assemblée de vingt-trois évêques italiens et de sept comtes, dont la présidence fut déférée à Drogon, quoique

[1] ANAST., *In vitâ Sergii* II. L'emportement avec lequel nous verrons bientôt ce jeune monarque prendre la cause de son frère de Lorraine contre Rome, semble, à la vérité, venir à l'appui de cette assertion; mais nous remarquons que Sergius ne dit pas un mot de ces prétendus excès, dans sa hautaine allocution à Louis II.

[2] Le pape avait signifié qu'il n'admettrait pas cette armée dans Rome. Elle campa dans les environs de la cité, qu'elle dévasta, si l'on en croit Anastase.

évêque français, mais en qui on voulut honorer la qualité d'archichapelain et d'oncle de l'empereur. Le pontife, appelé à se justifier, eut peu de peine à faire valider le vote qui l'avait porté au siége de saint Pierre. Un ancien annaliste [1] fait entendre, du reste, que l'affaire se termina selon les vues du prince Louis : on admit l'excuse, mais au moins on maintint et on proclama le droit de l'empereur [2].

Un singulier incident marqua cette espèce de procédure. A peine la validité de l'élection fut-elle reconnue, que le pape se porta juge de ses propres juges. Selon Anastase, tous les prélats qui avaient fait partie de l'assemblée furent réprimandés par Sergius pour avoir osé se rendre à Rome sans l'autorisation du saint-siége. Les évêques, d'abord irrités des reproches inattendus de Sergius, se reconnurent coupables sur cet étrange chef d'accusation. Giulini dit qu'Angilberto fit comme ses collègues [3], et qu'il se soumit à cette censure.

Le fils de Lothaire fut sacré, le 25 du mois de juin, roi de Lombardie par le pape qui le couronna [4] et le ceignit de l'épée royale. Louis ayant demandé le serment des Romains en sa qualité de roi de Lombardie, le pape s'y refusa formellement, déclarant qu'on ne le prêterait qu'à l'empereur Lothaire : distinction juste et raisonnable qui ne fit que mieux établir les droits de l'empereur. Ce serment, qui n'était dû qu'à Lothaire, fut prêté dans l'église de Saint-Pierre par le pape, par le roi Louis II, par les prélats et seigneurs de tous les rangs, tant français que lombards et romains, et par le peuple.

Louis se rendit ensuite de Rome à Pavie. On fait dater l'époque

[1] *Annal.*, BERTIN, cité par B.-B., *Hist. de l'Égl.*, ann. 844.

[2] Selon quelques historiens, ce fut à cette occasion que Lothaire fit cette célèbre et inutile ordonnance prescrivant qu'à l'avenir, pour éviter les séditions trop fréquentes à Rome, *le pape ne serait plus élu par le* PEUPLE, et que l'on avertirait l'empereur de la vacance du saint-siége.

[3] PURICELLI. — SASSI. — GIULINI. Nous relevons cette conduite d'Angilberto à dessein, quelques auteurs ayant sans fondement affirmé que ce prélat ne voulut pas, à tort ou à raison, se reconnaître en faute, qu'il sépara dès ce jour l'Église milanaise de l'Église romaine, et commença un schisme qui aurait duré deux siècles.

[4] Giulini et Muratori font observer, au sujet du couronnement de Louis dans la capitale de la chrétienté, qu'il ne résulte d'aucune relation contemporaine et authentique, que cette solennité ait été renouvelée, soit à Milan, soit à Pavie : les métropolitains de Milan élevèrent plus tard cette prétention et voulurent, eux aussi, ceindre de la couronne le front des rois de Lombardie, même après le sacre conféré par les pontifes romains. Nous les verrons, dans la suite, disposer de cette couronne avant et malgré le saint-siége.

de son règne du jour de son couronnement à Rome : toutefois, sans qu'on puisse s'en expliquer le motif, les actes publics, en Lombardie, ne se firent en son nom que deux ans après, en 846[1]. Dans cet intervalle le nom de Lothaire y fut seul mentionné.

Louis II était encore à Rome quand il reçut la visite de Sigenulfe, que nous avons vu remporter de grands avantages de guerre sur le duc de Bénévent.

Ce que Lothaire, quoique empereur, mais *absent*, n'avait pu obtenir ni de ce prince, ni de Radelchis, le jeune roi de Lombardie, par sa présence dans la péninsule et par l'attitude menaçante de ses troupes, l'obtint de celui des deux rivaux que la fortune avait favorisé.

D'après le récit d'Erchemperto[2], Guy, duc de Spoletti[3], beau-frère de Sigenulfe, et Français d'origine, avait promis au prince de Salerne, dont l'ambition s'était accrue par ses récentes victoires, de le faire investir de la totalité du duché de Bénévent, s'il consentait à payer (on ne dit pas si c'est au roi ou à l'officieux négociateur) la somme de cinquante mille écus d'or, et à reconnaître le roi de Lombardie pour son souverain.

Cujus tunc consilio consentiens, ajoute Erchemperto, *Romam adiit, aureos tribuit, sacramentum dedit, jusjurandum accepit : nihil proficiens, inanis abscessit.* Ce qui, selon nous, veut dire que, séduit par les promesses de Guy, Sigenulfe s'achemina vers Rome, paya la somme convenue, *prêta le serment, reçut*[4] *en retour la parole royale*, et, sans autre profit, s'en retourna les mains vides.

Mais que signifiait cette *parole royale* qui ne devait être que la

[1] GIULINI.

[2] ERCHEMPERTUS, *Hist.*, cap. 18. — MURATORI, tome V, page 15.

[3] Il résulte d'une pièce authentique citée par *Adrien de Valois*, dans ses notes sur le panégyrique de Bérenger, qu'un prince du nom de Bérenger, époux d'Hellétrude, fille de l'empereur Lothaire, était, à la date de cet acte (843), depuis six ans, *duc de Spoletti*. « Peut-être, dit Muratori, existait-il deux duchés de Spoletti : l'un appelé » proprement de *Spoletti*, l'autre de *Camerino*. Guy avait probablement le premier » de ces duchés, et l'autre le second. » C'étaient deux États dans le même État : ce qui s'est plusieurs fois reproduit dans le duché de *Spoletti* et dans beaucoup d'autres. Il ne faut pas confondre le prince Bérenger dont il vient d'être question avec les Bérenger, ducs de Frioul, rivaux et ennemis des ducs de Spoletti.

[4] Nous traduisons ainsi *sacramentum dedit*, *jusjurandum accepit*.

Muratori traduit ces mots par : *diede il segreto, prese il giuramento.* Notre interprétation nous paraît pouvoir être motivée par l'assertion d'Anastase, qui dit que Louis accorda au prince de Salerne ce qu'il était venu lui demander.

simple investiture du duché de Bénévent, sans le secours des armées lombardes et françaises pour le conquérir ? Or, ce secours était devenu nécessaire à Sigenulfe, car son rival avait eu le temps de réparer ses pertes ; un renfort de Sarrasins lui était venu ; le nouveau duc de Bénévent, paré d'un vain titre, rencontra, dès son retour, plus d'obstacles et de résistance qu'il ne s'y attendait. Louis, en se rendant aux vœux de Sigenulfe, ne fit donc qu'envenimer la haine des deux princes rivaux : ce qui, dans l'intérêt de la domination des Français, pouvait n'être pas une faute. La guerre recommença dans le Bénévent, plus active, plus acharnée que jamais.

En attendant les résultats de cette lutte nouvelle, qui ne pouvaient que profiter à sa cause, Louis venait de faire courber sous son autorité le front d'un de ces ducs altiers, prenait acte de cet hommage à la souveraineté de la couronne de Lombardie, et préparait la voie qui, un jour, devait conduire ces deux grands ennemis à le subir, comme arbitre de leurs sanglants démêlés.

Ce règne, comme on le voit, a un brillant début. En peu de temps, Louis réprime les désordres de l'administration publique en Lombardie ; un duc puissant, rebelle, victorieux, fléchit le genou devant l'autorité royale qu'il a trop longtemps bravée ; et le droit des empereurs d'Occident, d'intervenir dans la consécration des papes, est de nouveau reconnu et proclamé, en présence du jeune roi, par le peuple romain, par le clergé et le pape lui-même.

Les ducs de Salerne et de Bénévent n'avaient pas été les seuls, dans ces temps de calamités, à suivre l'exemple du comte Julien, exemple funeste qui aura plus tard d'autres imitateurs encore.

En même temps que Sigenulfe et Radelchis appelaient l'intervention des musulmans en Italie, un vieil ambitieux, première cause ou premier prétexte de tous les maux qui avaient fondu sur l'empire depuis quelques années, le comte Bernard, regrettant la faveur que l'impératrice Judith lui avait acquise à la cour de l'empereur Louis, cabalait en secret pour ressaisir en France son ancien pouvoir à l'aide des mêmes auxiliaires que les deux ducs italiens.

Le roi Charles trouvait une vive opposition dans l'Aquitaine et la Gaule narbonnaise. Le comte Bernard se ligue, non-seulement avec les rebelles, mais encore avec les Sarrasins qui brûlent du désir de ravager de nouveau les terres de France. Charles, feignant de tout ignorer, vient en personne dans le Languedoc, et convoque les États

près de Toulouse, pour se mettre en paisible possession des provinces révoltées. Suivant une vieille chronique manuscrite d'*Odo Ariberti*, publiée par Baluze, le roi de France y mande le comte Bernard, et lui fait assurer qu'il peut s'y rendre sans aucune crainte.

Bernard, qui se reconnaît trop faible pour se maintenir dans l'indépendance, se rend au monastère de *Saint-Sernin* à Toulouse, dans le but d'y faire sa soumission. Charles, en ce moment sur son trône, se lève pour l'embrasser. Le duc de Septimanie se prosterne à genou pour baiser la main du roi qui, pendant que Bernard se dispose à se relever, le saisit de la main gauche et tire de la droite un poignard qu'il lui enfonce dans le sein. « Malheur à toi ! » s'écrie le farouche monarque tout ensanglanté, et en foulant aux pieds le corps du duc rebelle, « malheur à toi, qui as osé souiller le lit de mon père et de » mon seigneur ! »

D'après la même chronique, Charles aurait commis, dans cet acte féroce, un assassinat et un parricide, ses traits de ressemblance avec Bernard trahissant en quelque sorte le commerce criminel de ce duc avec l'impératrice Judith.

D'autres historiens racontent que Bernard ayant refusé de se rendre aux États, le roi Charles envoya quelques troupes qui se saisirent de sa personne, l'emmenèrent en sa présence, et que ce comte rebelle fut condamné à mort dans l'assemblée des grands du royaume [1].

Nous devons ajouter que les plus habiles historiens n'ont pas fait difficulté d'admettre, comme la plus digne de foi, la version d'*Odo Ariberti*.

La fin tragique du comte Bernard, bien qu'étrangère au cadre que nous nous sommes tracé, nous a paru ne pouvoir être passée sous silence, après le rôle qu'on lui a vu jouer au début des troubles qui ont si tristement agité l'empire d'Occident.

[1] LECOINTE. — *Les Annales de Saint-Bertin*, citées par FERRERAS, ann. 844.

LIVRE IV.

—

CHAPITRE PREMIER.

Bari occupé par les Mores. — Rome est de nouveau menacée. — Le roi de Lombardie envoie des troupes pour la défendre. — Échec de l'armée chrétienne. — Heureuse diversion. — Léon IV élevé au pontificat. — Il fortifie Rome. — Héroïsme de sa défense contre les Mores. — Louis les bat complétement. — Sa sage administration en Lombardie. — Lothaire l'associe à l'empire. — Le jeune empereur arbitre entre Sigenulfe et Radelchis. — Il attaque Bari. — Magnifique charité de Léon IV. — Mort de Lothaire et de Léon IV. — Partage des États de Lothaire. — Avénement de Benoît III au trône pontifical. — Schisme d'Anastase. — Fable honteuse sur la *papesse* JEANNE.

842 — 855.

Erchemperto [1] raconte qu'un parti de Sarrasins, accouru de Sicile au premier appel du duc de Bénévent et débarqué dans les Calabres, au lieu de se porter au secours de Radelchis, avait conçu la pensée de se ménager un refuge, à tout événement, dans une des places fortes de cette partie de la péninsule. *Bari* parut propre à servir ce dessein. *Pandone*, gouverneur de cette place, avait reçu du duc de Bénévent l'ordre de donner asile aux infidèles dans un camp, hors des remparts, sur le bord de la mer. Voyant cela, les Mores se décident à s'emparer de cette ville par surprise ou de vive force. La nuit même de leur arrivée, ils quittent en silence le camp où les a parqués la juste méfiance de Radelchis; ils s'approchent des murailles de la ville, et en font le tour pour en reconnaître les points les plus vulnérables qu'ils attaquent à l'improviste ; bientôt maîtres de quelques

[1] *Ann. Francor.*, BERTINIANI (ann. 842). — ERCHEMPERTUS, *Hist.*, cap. 20, cité par MURATORI, tome V, p. 32.

issues, ils se précipitent tumultueusement dans les rues de Bari, massacrent une grande partie de ses habitants, réduisent le reste en esclavage et font leur repaire de cette place fortifiée... Ce fut sans doute à cet acte d'hostilité de la part de barbares qu'il attendait comme auxiliaires, que Radelchis dut les revers qui suivirent leur première apparition dans la péninsule. Vainement, par ses instances et ses menaces, il tenta de délivrer Bari de la présence de ces hôtes dangereux. Tout ce qu'il en obtint, ce furent quelques secours qui l'aidèrent à prolonger sa fatale lutte contre Sigenulfe.

Mais un mal immense était consommé; le pied des musulmans avait touché le sol de la péninsule; leur avarice en avait entrevu toutes les richesses; une ville de guerre était en leur pouvoir et allait devenir un foyer d'attraction, un point de ralliement pour d'autres hordes d'infidèles. Rome et l'Italie auraient fini par tomber en leur pouvoir, comme l'Espagne et l'Afrique, s'il y avait eu de l'union parmi ces conquérants : heureusement leurs divisions, dès les premiers temps de leur venue, sauvèrent la cité des pontifes et la péninsule, comme les fautes des Carthaginois sauvèrent autrefois la vieille capitale du monde romain.

Des bandes nombreuses de musulmans, venus des côtes de la Sicile en 846, pénétrèrent de nouveau dans la Romagne par l'embouchure du Tibre. Le pays était encore désert par suite des ravages qu'avaient exercés les premiers envahisseurs. Les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent de nouveau pillées, et Rome, étroitement assiégée, était au moment de tomber aux mains de ces nouveaux Vandales, quand on apprit que des troupes, expédiées par le roi Louis II, accouraient pour les combattre.

Les Mores se portent hardiment au-devant de leur ennemi. L'armée lombarde les refoule d'abord jusqu'à Gaëte; mais les Africains ont feint cette retraite pour attirer les troupes du roi Louis dans des défilés où les attend leur astuce. L'armée chrétienne, attaquée à l'improviste par les Mores embusqués, est mise en complète déroute : son général est tué; un grand nombre de soldats périssent sur place, et le reste eût été peut-être massacré dans sa fuite, si César, fils de Sergius, duc de Naples [1], n'était accouru avec des renforts au secours des Lombards. Ce nouveau corps de troupes, tombant

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, p. 19 et suiv.

sur les derrières des Mores, les contraint à suspendre leur poursuite acharnée. Rome est sauvée par cette diversion et par la mésintelligence qui se met aussitôt dans les rangs des Sarrasins. Cette expédition, qui, comme le dit Voltaire, devait être une conquête, ne fut qu'une incursion de barbares.

Sur ces entrefaites, Sergius II mourut [1]; Léon IV, de glorieuse mémoire, fut élevé au trône pontifical. Pour ce grand pontife, le saint-siége fut vraiment un trône de roi, et la tiare devint sur son front un puissant diadème.

Déjà un de ses prédécesseurs, Léon III, avait formé le projet de bâtir dans Rome une seconde ville, afin d'enfermer l'église de Saint-Pierre et de la protéger contre les attaques des Lombards. Depuis, les Lombards, sous leurs rois français, étaient devenus de puissants auxiliaires pour Rome, et c'était contre les musulmans que Léon IV avait désormais à prémunir la capitale de la chrétienté. Sans attendre le retour de ces hordes sauvages, et pour prévenir de nouveaux désastres, le grand pontife se hâte d'élever, autour de la basilique du Vatican et du faubourg dont elle fait partie, de fortes murailles [2] sur les premiers fondements jetés par Léon III : les trésors de l'Église, les secours qu'il doit à la munificence de Lothaire et de Louis [3], enfin ses propres richesses, servent à l'exécution de ce grand dessein.

Écoutons Voltaire dans l'hommage que ce sceptique écrivain rend à un pontife de Rome [4] :

« Les musulmans revinrent bientôt après, avec une armée formi-
» dable qui semblait devoir détruire l'Italie et faire une bourgade
» mahométane de la capitale du christianisme.

» Le pape Léon IV, prenant, dans ce danger, une autorité que
» les généraux de l'empereur Lothaire semblaient abandonner, se
» montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain.

» Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles,
» à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les
» milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaëte

[1] Année 847.

[2] A l'exemple de Léon IV, plusieurs évêques et seigneurs d'Italie, autorisés par l'empereur, commencèrent alors à entourer leurs villes de remparts. Milan ne fut pas la dernière à relever ses fortifications. GIULINI, tome Ier, ch. 4, ann. 848.

[3] GIULINI, *idem*.

[4] VOLTAIRE, *Ess. sur l'Hist. génér.*, ch. 24, *Puissance musulmane*, ann. 848.

» à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la » sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que » ceux qui sont assez puissants pour nous secourir, le sont assez pour » nous nuire. Il visita lui-même tous les postes et reçut les Sarrasins » à leur descente, non pas en équipage de guerrier, ainsi qu'en avait » usé *Gozlin*, évêque de Paris, dans une occasion encore plus pres- » sante, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien, » et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était né » Romain. Le courage des premiers âges de la république revivait » en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des » beaux monuments de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois » dans les ruines de la nouvelle. Son courage et ses soins furent » secondés. On reçut les Sarrasins courageusement à leur descente, » et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie » de ces conquérants échappés au naufrage fut mise à la chaîne. Le » pape rendit sa victoire utile en faisant travailler aux fortifications » de Rome les mêmes mains qui devaient la détruire [1]. »

Ceux des mahométans qu'avait dispersés la tempête, renforcés par la venue de nouvelles bandes de barbares, se rejettent sur le *Garigliano*, entre Gaëte et Capoue : cette contrée est bientôt livrée à tous les genres de désastres. Sur les instantes sollicitations du pape, Lothaire ordonne au jeune roi d'Italie, son fils, de marcher lui-même contre les infidèles. Louis, à la tête d'une armée lombarde, fond sur eux comme l'éclair, les surprend par son impétueuse attaque, leur fait éprouver une déroute complète, les disperse et les rejette loin des rivages de l'Italie [2].

Depuis le couronnement de Louis comme roi de Lombardie, les abus et les exactions qui écrasaient les provinces lombardes avaient cessé. Une sage administration, dirigée dans les voies d'une sévère et rigoureuse justice, avait remplacé l'avide et brutale oppression des nombreux gouverneurs, quelque temps enhardis par l'absence et l'incurie des souverains. La Lombardie respirait après tant de vicis-

[1] Ce ne fut qu'en 852, après quatre ans encore de soins et de travaux, que la ville nouvelle fut complétement achevée. On l'appela du nom de ses fondateurs, CITÉ LÉONINE.

[2] GIULINI, tome Ier, ch. 4, ann. 848. — MURATORI, tome V, p. 24 et suiv. — Beaucoup d'historiens, entre autres *Baronius*, *Sigonius*, *le père Pagi* et *Léon d'Ostie*, prétendent à tort (comme nous semble le démontrer Muratori) que cette expédition eut lieu en 851.

situdes. L'amour et le bonheur de ses peuples étaient pour Louis la récompense de ses nobles efforts; la gloire, après la défaite des Sarrasins, vint jeter son éclat sur cette jeune couronne. L'Europe retentit d'un aussi brillant triomphe, et Lothaire, fier des succès de son fils, se hâta de l'associer à l'empire [1].

De toutes parts arrivent au jeune empereur des marques de sympathie, de gratitude et de respect. La morgue des ducs les plus puissants s'efface un moment devant cette jeune et rayonnante gloire; les ducs Sigenulfe et Radelchis rendent hommage à Louis II et le supplient enfin d'être l'arbitre de leurs trop longues discordes. Le jeune empereur fait, entre les deux rivaux, un partage nouveau du duché de Bénévent [2], et parvient ainsi à mettre un terme à cette lutte fameuse qui, par l'appel aux Sarrasins, avait eu et devait avoir encore de si fatales conséquences pour l'Italie.

Quelques historiens ont voulu entacher la mémoire de Louis II, par le récit d'un crime imaginaire qu'ils reportaient à cette époque. Giulini établit, par des faits et des rapprochements de date, le peu de fondement d'une telle accusation que combat d'ailleurs si puissamment le noble caractère du jeune empereur.

D'après Muratori et quelques auteurs italiens, Louis II, dans un accès de jalousie, se serait rendu coupable, en 851, d'un meurtre sur la personne de *Vépold* ou *Vépoldo*, que le jeune empereur avait

[1] GIULINI, tome Ier, lib. 4, ann. 849.

Cet historien fait observer toutefois que les actes contemporains ne commencent à lui donner le nom d'empereur que l'année suivante, où ce jeune et glorieux front reçut la couronne impériale des mains non moins glorieuses de Léon IV.

Giulini et Muratori font mention d'un décret publié l'année de son couronnement, par le nouvel *Auguste*, et daté de la *royale résidence de* MARENGO. Dans ce décret, Louis II déclare, qu'après avoir pris l'avis et obtenu le consentement de la diète de son royaume, il a fait choix, pour épouse, de la princesse *Angilberge*, et qu'il lui assigne pour dot, selon la coutume des Francs, deux palais qu'il désigne. L'historien milanais, à propos de ce décret, appelle l'attention sur cet usage des Francs de doter leurs femmes, et surtout appuie sur le *consentement préalable* donné par la diète au mariage du souverain.

« Comment croire maintenant, s'écrie Giulini, que le royaume d'Italie, depuis la » conquête de Charlemagne, fut héréditaire, et que le choix du souverain ne fut pas » également soumis à l'approbation préalable de la diète? »

[2] CAPOUE, qui, avec ses dépendances, échut à *Sigenulfe*, secoua peu de temps après le joug du prince de *Salerne*, et s'érigea en État indépendant des deux autres : ce qui divisa l'ancien duché de Bénévent en trois principautés, savoir : de BÉNÉVENT, de SALERNE et de CAPOUE. — (MURATORI.)

beaucoup affectionné et qu'il avait élevé à la dignité de comte du palais. Louis II, repentant de sa faute, selon le même récit, aurait cherché à la réparer en comblant de bienfaits les fils de sa victime, auxquels il aurait donné, pour eux et leur descendance, les duchés de Ligurie, de Toscane, le comté de Modène et neuf autres fiefs importants. Giulini fait observer que le duché de *Ligurie*, qui, dit cet historien, *n'était autre que la Lombardie*, ne fut que bien longtemps après héréditaire; d'ailleurs, ajoute-t-il, il existe une pièce authentique trouvée dans le monastère de *Causaria*, de laquelle il résulte que *Vépoldo* vivait en 860 et jouissait, à cette époque, comme comte du palais, de la faveur de Louis II.

La victoire remportée par ce prince en 848 contre les Sarrasins, n'avait fait que les éloigner pour quelque temps du sol de l'Italie; et *Bari* continuait à être occupé par un parti de ces forbans qui ne cessaient, par leurs irruptions, de désoler les contrées les plus voisines de la Méditerranée et de l'Adriatique.

Louis II se trouvait à Mantoue quand le cri des provinces chrétiennes, livrées à la brutale fureur de ces brigands, vint de nouveau se mêler aux acclamations joyeuses dont l'entourait tout un peuple qui lui devait une ère nouvelle de calme et de prospérité. La Pouille, la Calabre, le duché de Salerne étaient aux abois et invoquaient le secours du jeune monarque.

Louis se rendit dans le duché de Bénévent à la tête d'une armée nombreuse, et vint enfin mettre le siége devant Bari. L'attaque fut vive et la résistance non moins vigoureuse ; l'ardeur des troupes lombardes semblait enfin approcher du noble but de tant d'efforts; déjà les machines de guerre avaient ouvert la brèche, et Louis allait ordonner l'assaut pour la nuit suivante, quand quelques-uns de ses généraux le détournèrent de ce dessein, en lui représentant que la ville renfermait d'immenses trésors qui deviendraient la proie de soldats affamés de pillage, si on emportait la place de vive force, et qu'il serait plus convenable de la soumettre par capitulation. Mais, pendant la nuit, les Mores se hâtèrent de combler la brèche, d'élever un nouveau retranchement, et on les vit le lendemain braver leurs ennemis du haut de leurs remparts, et les poursuivre de leurs sarcasmes sur une aussi prudente temporisation [1]. Louis, ajoute Erchem-

[1] ERCHEMPERTO, *ibid.*, ann. 852.

perto, à qui nous empruntons ce récit, reconnut, mais trop tard, la faute qu'on venait de lui faire commettre ; son armée, harassée de fatigue, décimée par le feu de l'ennemi et par les privations de tous genres, avait besoin de repos ; un renfort promis par les Capouans n'arrivait pas ; les Mores, d'un jour à l'autre, pouvaient recevoir des secours : le jeune empereur reprit avec son armée la route de Lombardie, triste et honteux d'avoir échoué dans une entreprise qui semblait lui promettre une nouvelle occasion de gloire.

D'un autre côté, les États de Rome essuyaient de nouveaux désastres : les habitants de *Centumcelles*, dont les murailles étaient ruinées, n'avaient plus d'abri contre les insultes toujours renaissantes des musulmans, que dans les forêts et sur les montagnes. Le cœur de Léon IV s'émeut au spectacle d'une telle misère ; le saint pontife se porte lui-même au milieu de cette population fugitive et désolée [1] ; nouveau Moïse dans le désert, il ranime, par sa parole inspirée du ciel, le courage abattu de ces malheureux ; et l'inépuisable charité de celui qui vient de bâtir la *cité Léonine*, fait édifier à douze milles de Centumcelles, sur un mont élevé et d'un accès difficile, une ville nouvelle qu'il nomme LÉOPOLE. Deux ans suffisent au grand pontife pour mener à fin cette œuvre d'une magnifique charité. Ce ne fut que dans la suite des temps, et quand les côtes d'Italie n'eurent plus à craindre les barbares, que les habitants de *Léopole*, trouvant cette demeure moins commode que l'ancienne, retournèrent à Centumcelles qui prit, de là, le nom de CIVITA-VECCHIA, *ville vieille*.

L'année qui suivit la dédicace de Léopole fut marquée par le concile tenu à Pavie [2], et que présida le jeune empereur Louis II : elle le fut surtout par la mort de Léon IV, et par celle de Lothaire.

Lothaire, avant d'aller rendre le dernier et redoutable compte de ses crimes comme fils, comme frère et comme souverain, descendit du trône, se jeta dans le monastère de *Prumm*, prit l'habit monastique et mourut six jours après avoir fait raser ce front parricide dont le contact avait achevé de ternir l'éclat de la couronne de Charlemagne.

[1] ANASTASE.

[2] Année 855. On chercha dans ce concile à réprimer un grand nombre d'abus. On y condamna, entre autres, l'usage établi par plusieurs seigneurs laïques d'appliquer, sans le consentement des évêques, les dîmes levées dans leur territoire, à leurs oratoires particuliers, plutôt qu'aux églises paroissiales.

Ce prince, se sentant près de sa fin, avait partagé ses États entre ses trois fils.

Louis conserva l'Italie supérieure avec le titre d'empereur.

Lothaire eut les provinces renfermées entre le Rhin et la Moselle qui prirent de lui le nom de (*Lottaringia*) royaume de Lorraine.

Charles eut la Provence jusqu'aux environs de Lyon.

On sent que le roi de Lombardie dut être peu satisfait de ce partage. La modération de ses plaintes, sur lesquelles nous aurons occasion de revenir, épargna de nouvelles calamités à l'empire.

La succession de Léon IV, dont la mort avait précédé de quelque temps celle de Lothaire, faillit attirer de graves désordres dans Rome, et fut l'occasion d'un schisme qui eut quelques mois de durée.

Benoît, Romain de naissance, prêtre-cardinal de l'église de *Sainte-Callixte*, d'une piété aussi grande, aussi sincère que son humilité, priait, agenouillé au pied de l'autel de son église, quand le peuple et les prélats vinrent lui annoncer qu'on lui avait décerné la tiare. « Ne » me tirez pas de mon église, s'écria-t-il les larmes aux yeux, je suis » incapable de soutenir le poids d'une si grande dignité. » On l'entraîna au palais de Latran, et il fut installé dans la chaire pontificale, aux acclamations de la foule et des prélats.

Lothaire vivait encore : la paix un moment rétablie dans l'empire, la gloire récemment acquise par le jeune empereur Louis dont les secours pouvaient chaque jour devenir plus nécessaires contre les Sarrasins, l'exemple enfin du procès intenté à Sergius II, rendirent cette fois l'église de Rome plus circonspecte pour la consécration du pape ; des légats furent envoyés aux deux empereurs pour obtenir la confirmation [1] de l'élection de Benoît III [2]. Les envoyés trouvèrent la cour de Lothaire prévenue contre le nouveau pontife : les intrigues d'un prêtre, qu'avait déjà anathématisé le pape Léon, prévalurent un moment contre le modeste et vertueux Benoît. Ce prêtre, appelé Anastase, soutenu par un parti turbulent que la protection des Français rendait audacieux, s'était emparé du palais pontifical pendant que les envoyés de Benoît étaient retenus à la cour impériale. Lothaire, un pied dans la tombe, eut peur de continuer à soutenir un schismatique contre lequel toute l'Église s'insurgeait. Privé de ce secours

[1] ANAST., *le biblioth.*, *In vitâ pap. Bened. III.*
[2] *Hist. de l'Égl.*, par B.-B., tome IV, p. 406, ann. 853.

puissant, Anastase fut, comme naguère le diacre *Jean*, chassé du palais des pontifes : on y ramena triomphalement Benoît qui y reçut le sacre solennel avec l'agrément des deux empereurs, le lendemain du jour de la mort de Lothaire [1].

On voit, par les faits que nous venons de rapporter et les dates précises que nous y rattachons, quel cas nous avons fait du conte absurde et scandaleux, exploité par les ennemis de l'église de Rome, sur la prétendue *papesse* JEANNE. Fable honteuse que l'on ose à peine rappeler aujourd'hui, et qui, malgré les efforts des ministres de Wiclef, de Luther et de Calvin, est tombée sous les coups de la raison et surtout du ridicule.

Il s'est trouvé des hommes qui, sur quelques mots obscurs d'un manuscrit tronqué de *Marianus*, ont affirmé, dans de longs mémoires, que le siége de Rome fut, entre Léon IV et Benoît III, occupé par une femme. Il n'est pas un détail de ce conte qui ne trahisse la plus dégoûtante haine contre le saint-siége. Cette fable, propagée par le chef des *hussites*, combattue, anéantie par *Baronius*, le *père Labbé* et même par *Blondel*, tout ministre protestant qu'il était, n'a rencontré que le dédain auprès de la plupart de nos philosophes *rationalistes* du XVIIIe siècle, qui ne se fussent point fait faute d'une pareille arme contre l'église romaine, si cette arme eût été de trempe à porter quelques blessures sérieuses.

Voyons le tissu délicat et ingénieux de ce roman, quelque peu dégagé de ses innombrables variantes.

Au commencement du IXe siècle, les Saxons, subjugués par Charlemagne, ayant embrassé le christianisme, plusieurs savants hommes passèrent d'Angleterre en Allemagne pour instruire ces nouveaux convertis. Parmi ces savants était un *prêtre :* on n'en dit pas le nom. *Ce prêtre avait enlevé une femme*. Arrivée près de Mayence, la femme mit au monde une fille qui reçut le nom de *Jeanne*; d'autres l'appellent *Agnès*; selon quelques-uns elle fut appelée *Gilberte* ou *Gerberte*, ou *Gerbergue*, et, selon d'autres encore, *Isabelle*, *Juste*, *Marguerite*, *Dorothée*, *Tulta*, etc., etc. Cette fille, douée d'une grande beauté, montra dès l'âge le plus tendre un génie supérieur et un goût décidé pour les hautes sciences [2]. Elle n'avait pas encore atteint

[1] GIULINI. — MURATORI, 29 sept. 855.

[2] *Hist. de la* PAPESSE JEANNE, *imprimée à La Haye en* 1758. 2 vol. in-12.

l'âge de douze ans, qu'elle inspira une passion violente à laquelle son jeune cœur ne put être insensible. Elle quitte le toit paternel, prend des habits d'homme, et, sous la conduite de son amant qui nécessairement est un *moine*, elle se rend en pays étranger pour y suivre les écoles des sciences.

Quelques auteurs la font étudier longtemps dans l'abbaye de *Fulde* où s'était cloîtré son amant; l'envoient de là, on ne sait pour quel motif, en Angleterre où elle continue ses études; lui font repasser le détroit, toujours en compagnie de son amant tonsuré, et la coiffent du bonnet de docteur à l'université de Paris. Un peu plus tôt, un peu plus tard, les auteurs la conduisent tous à Athènes, et lui font suivre, toujours de concert avec son séducteur, les cours des académies qui, remarquons-le bien, au rapport des historiens les plus accrédités, avaient été détruites dans cette ville dès le vᵉ siècle [1]. Mais, n'importe; poursuivons :

La jeune et belle fugitive prit le nom de *Jean l'Anglais*, quoique née en *Allemagne*; on répond à cette observation qu'elle était d'origine *anglaise*. On tait le nom de son amant; nous croyons toutefois l'avoir vu désigner quelque part sous le nom d'*Amasius*.

Jean l'Anglais, dans un séjour de quelques mois à Athènes, fit de merveilleux progrès dans les belles-lettres, les arts libéraux, l'histoire profane, les sciences humaines et particulièrement la philosophie, grandes et sublimes choses qui, nous l'avons dit, ne s'y enseignaient plus depuis près de quatre siècles. *Tous ceux qui entraient en dispute scientifique ou conversaient familièrement avec elle, admiraient la facilité ou plutôt la divinité de son esprit.*

Mais, hélas! triomphe de l'intelligence et joie du cœur, tout cela en un seul être, c'était trop pour ici bas... L'amant mourut: *Jeanne* quitta la Grèce, s'en vint à Rome étudier la théologie, et singulièrement favorisée par la malencontreuse coutume adoptée dès lors en Occident, de se raser le menton, elle eut, en avançant en âge, moins de difficulté à cacher son sexe. Bientôt elle se mit à enseigner dans les écoles publiques : on vit briller en elle tant de savoir, de subtilité et de bonne grâce qu'elle passa pour un des plus doctes hommes de son siècle : l'honnêteté de ses manières, la modestie de ses discours, la régularité de ses mœurs, sa dévotion et ses bonnes œuvres, étaient

[1] SYNESIUS, *Ép.* 136.

en exemple à tout le monde, et *reluisaient comme une lumière devant les hommes* [1]. Certes, elle dut être bien vive, bien éclatante, cette lumière : car voilà que Léon IV meurt, et que cardinaux, prélats, noblesse et peuple de Rome, les yeux fascinés par les rayons de cet astre éblouissant, portent, par acclamations unanimes, au palais du Vatican, le docte professeur, sans se douter qu'on élève une femme au siége pontifical.

Mais ici se rencontre une grave difficulté. Voilà que cette *Jeanne, Dorothée, Isabelle* (quel nom lui donnerons-nous?), née au commencement du IX[e] siècle, et fille d'un *prêtre ravisseur*, aurait remplacé sous Charlemagne, en l'année 810, Léon III, au trône de saint Pierre [2]; d'autres disent en 816, deux ans après la mort de l'empereur. Il en est, comme nous l'avons dit, qui la font venir après Léon IV et avant Benoît III, savoir : les uns en 853, d'autres en 854 ; quelques écrivains plus versés dans la chronologie, reportent la mort de Léon IV et l'avénement de leur héroïne à 855.

Nous en trouvons aussi qui la font succéder à Benoît III ; quelques retardataires ne nous la montrent que sous l'empire de Charles III, tantôt en 880, tantôt en 883 ; enfin des traîneurs la remorquent au règne d'Arnould ou Arnolphe, vers l'an 896. La marge est grande, comme on le voit. Pour sortir d'embarras entre les deux points extrêmes, 810 et 896, prenons le terme moyen de ces deux époques, et nous tombons tout juste à cette année 853, adoptée par l'éditeur de La Haye et par le plus grand nombre des propagateurs de cette fable. Cela est judicieux ; on ne ferait pas mieux sous les habiles équilibristes de notre heureuse époque.

Mais Léon IV n'est mort qu'en 855 ! N'est-ce que cela ? Messieurs les *hussites* le tuent en 853 et la question est tranchée.

Voilà donc *Jeanne* souverain pontife; la voilà *conférant les saints ordres, faisant prêtres et diacres, ordonnant évêques et abbés, chantant messes, consacrant temples et autels, administrant sacrements, présentant ses pieds pour être baisés, et faisant toutes les autres choses que les papes de Rome ont habitué de faire* [3].

L'étude et la pauvreté avaient tenu *Jeanne* dans une conduite hon-

[1] MALESIUS, cité dans l'*Hist. de la* PAPESSE, édition de La Haye, 1738, tome I[er], page 18.

[2] ENGELHUSIUS.

[3] DUHAILLAN, cité par notre éditeur de La Haye, tome I[er], page 24.

nête et réglée. Le commencement de son pontificat s'était ressenti de ces louables habitudes ; mais la richesse, la *vie oisive*, les *délices* de la papauté et les *suggestions* du DIABLE [1], la plongèrent dans l'intempérance. Un familier, à qui il était indispensable, pour nos historiens, de donner la double qualité de *chapelain* et de *cardinal*, fut le confident du secret de *Jeanne* et devint l'amant de l'héroïne. Il survint de ce coupable commerce de graves conséquences. Un beau jour, ou plutôt une belle nuit, l'ESPRIT MALIN (or, notons que notre historien, esprit fort, croit au DIABLE et à ses apparitions), l'ESPRIT MALIN, disons-nous, se présente à *Jeanne* et lui dit :

« O vous, pape, qui êtes le père des pères, vous devez découvrir » au monde, par votre accouchement, que vous êtes une *papesse* ; » c'est pourquoi je vous emporterai en corps et en âme, afin que » vous soyez avec moi [2] ! » Grande fut la terreur de *Jeanne* ; repentante de son péché, elle songeait à s'imposer quelque rude pénitence, quand un ANGE, nous dit le même historien [3], qui croit probablement AUX ANGES comme au DIABLE, *lui fut envoyé de la part de Dieu, pour lui offrir l'alternative ou de périr éternellement ou d'être confondue en public devant le monde*. *Jeanne* opta pour la confusion et l'opprobre. Opprobre public qui, lui obtenant la rémission de sa faute, devait imprimer une tache indélébile à l'Église et aux pontifes de Rome ! Oh ! l'ingénieuse inspiration du ciel !

Sur ces entrefaites, vint le jour des Rogations ; *Jeanne* partit processionnellement de la basilique de Saint-Pierre pour se rendre à l'église de Saint-Jean-de-Latran ; elle accoucha sous les habits pontificaux dans la rue ; mourut, selon les uns, au même instant, et fut enterrée le même jour. D'autres racontent qu'elle fut jetée dans une étroite prison ; quelques-uns, qu'elle fut ignominieusement chassée, et qu'on n'entendit plus parler d'elle. L'enfant, d'après les uns, mourut en naissant et fut enterré avec la mère ; selon d'autres, on le fit mourir. Digne conclusion d'une aussi édifiante histoire !

Il reste à nous fixer sur la durée de ce pontificat.

Il est des écrivains qui le bornent à un an et tout au plus à deux. Quelques-uns lui en donnent trois, quatre et cinq. *Volaterran* le fait

[1] BOCCATIUS BERGAMENSIS, cité par le même.

[2] *Hist. de la* PAPESSE JEANNE, édition de La Haye, tome Ier, page 33. — D'après une chronique allemande. — CAMPIDENENSE.

[3] Tome Ier, pages 33 et suivantes. Il cite à l'appui, *Blanc* et *liber indulgent : Rom.*

d'onze ans huit mois; enfin une chronique imprimée à Rome en 1476, lui donne généreusement dix-neuf ans deux mois de durée. On voit que pour la durée du pontificat, comme pour l'époque où il peut être reporté, aussi bien que pour les noms que reçut *Jean l'Anglais* dans sa plus tendre enfance, la latitude est large, et qu'il n'y a que l'embarras du choix.

Notre historien de La Haye fait, pour son compte, siéger la papesse *deux ans un mois,* en devançant d'un an, avec une incroyable élasticité, l'époque de la mort de Léon IV et en reculant d'autant la consécration de Benoît III.

Et l'on ajoute que, pour perpétuer le souvenir de l'infamie de *Jeanne*, les Romains firent élever une statue qui la représentait, sous la figure d'une femme, en habits pontificaux, et tenant son enfant entre les bras. Et l'on dit aussi que, depuis cet accident, les papes, en se rendant du Vatican à Saint-Jean-de-Latran, ne passèrent plus par la rue où eut lieu ce grand scandale, de peur d'en renouveler la mémoire. Ce qui est en merveilleux accord avec l'érection d'une statue *commémorative*. Enfin l'on dit encore que, dans le but de prévenir le retour d'une aussi déplorable erreur, lors de l'élection et de la consécration des papes, on eut recours, dans la suite, à des expédients dont le récit nous est fait par l'historien de La Haye et les autorités qu'il invoque, avec une effronterie d'expressions et un cynisme de détails dignes de cette ignominieuse invention.

Bien absurde est cette fable! Qui croirait que, durant quelques siècles, la malice perverse de certains hommes l'imposa à la crédule ignorance des peuples, et que des gens de conscience et de savoir se crurent obligés de descendre sérieusement dans l'arène pour briser cette arme que l'on brandissait contre l'Église de Rome! On vit même, comme nous l'avons dit, se mêler à cette lutte, dans le seul intérêt de la vérité, un partisan de la réforme luthérienne, un ministre protestant, BLONDEL.

Longtemps on fit observer, aux *souteneurs* de cette misérable invention, toute l'absurdité, toute l'incohérence de leurs mille récits. On voulait du bruit, du scandale, de l'affliction pour l'Église romaine; tout fut en rumeur pendant une trop longue période d'années.

On leur opposa l'histoire, les faits, la chronologie. L'histoire mentait, la chronologie mentait : les faits avaient tort, ils mentaient.

On objecta le silence d'*Anastase* sur cette étrange aventure; d'A-

CHAPITRE II.

Il n'est pas vraisemblable que Léon IV ait pensé à remettre l'Italie sous le joug de Constantinople. — Méfiance des empereurs d'Occident à cet égard, un moment motivée. — Plaintes de Louis II au sujet du partage de l'empire. — Cette injustice lui profite. — Affaiblissement continu de la royauté, à l'exception de celle de Louis II. — Nicolas Ier, pontife romain. — Trois fléaux fondent sur la Lombardie. — Froids rigoureux. — Guerre étrangère. — Rébellion. — Louis acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des Lombards. — Amours de Lothaire et de Waldrade. — Colère de Louis II contre Nicolas Ier. — Excès commis par ses troupes. — Terreur superstitieuse de l'empereur. — Il s'apaise et quitte Rome. — Inflexibilité du pape à l'égard de Lothaire. — Autres scandales de la cour de Lorraine.

855 — 865.

« Le motif qui engagea principalement Lothaire à faire avant sa » mort le partage de son empire, » dit Puffendorf [1], « fut la sédi- » tion qui arriva à Rome sous Grégoire IV. Ce pontife, qui travail- » lait insensiblement à rendre le saint-siége indépendant d'une » autre puissance que la sienne, avait insinué dans l'esprit des peuples » qu'ils ne seraient jamais heureux que sous la domination des empe- » reurs grecs.

» Le pape, en formant ce projet, se flattait qu'il ne lui serait pas » difficile de se soustraire peu à peu à la domination des empereurs » de Constantinople et qu'il deviendrait *souverain* de Rome. »

Grégoire était mort depuis quinze ans, quand Lothaire le suivit dans la tombe. Nous ne comprenons pas comment les prétendues trames de ce pontife, pour soustraire Rome à la domination française, auraient pu exercer cette influence posthume et tardive sur les dernières dispositions de l'empereur; nous ne comprenons pas surtout comment Lothaire, voyant la prépondérance de l'empire d'Occident menacée en Italie, crut pouvoir mieux affermir cette prépondérance

[1] D'après de Heiss., *Hist. d'Allem.*

en démembrant son empire, et en réduisant les possessions de celui de ses fils qui héritait du titre d'empereur, au seul royaume de Lombardie.

Dans tous les cas, il nous semble que l'auteur allemand aurait dû attribuer la détermination de Lothaire à ce qui se serait passé sous le pontificat de Léon IV, plutôt qu'à ses griefs plus ou moins fondés contre Grégoire.

En effet, Anastase raconte que, peu de temps avant la mort de Léon IV, un maître de la gendarmerie romaine, du nom de Daniel, *ayant porté des plaintes à l'empereur Louis, ce monarque vint en toute hâte à Rome*. On croit que *Daniel* fit part au fils de Lothaire de quelques rumeurs répandues à Rome sur une conspiration secrète qui, sans l'aveu de Léon IV, s'était ourdie à la faveur des troubles qu'occasionnaient les ravages des Sarrasins, et avait pour but de remettre Rome sous la domination des Grecs. Soit que la conspiration ne fût qu'imaginaire, soit que la présence de l'empereur Louis eût imposé aux factieux, Rome ne fut point troublée. *Louis*, ajoute Anastase, *ayant terminé l'affaire qui l'y avait appelé, repartit pour la Lombardie, et peu après le pape Léon s'endormit dans le Seigneur*. Qu'à cette époque les papes aient tenté, comme dans tous les temps, d'étendre le plus possible leur influence et d'affermir leur autorité tant spirituelle que temporelle, cela n'est pas douteux, cela n'est pas une question. Mais nous repoussons la pensée que Grégoire ou Léon aient pu prendre part à toutes les trames ourdies contre la France. Plus que jamais Rome avait besoin de secours immédiats, efficaces. Où aurait-elle trouvé plus de zèle, un dévouement plus vrai, et des secours plus prompts qu'auprès du jeune empereur qui occupait le trône de Lombardie? Des mécontents (où n'en rencontre-t-on pas?) peuvent avoir conspiré à Rome contre la domination française, et avoir plaidé la cause de la cour d'Orient pour cacher d'autres vues secrètes. Peut-être, pour ne pas laisser se refroidir les bonnes dispositions de l'empereur Louis II, la politique du pape Léon IV se sera-t-elle assouplie jusqu'à laisser entrevoir la possibilité d'un retour d'influence pour Constantinople sur les affaires de la péninsule; mais, nous le répétons, ce que, malgré l'assertion de certains écrivains, nous ne saurions admettre, c'est que Léon IV, pas plus que Grégoire, ait pu vouloir sérieusement, en de semblables circonstances, substituer à la protection généreuse et utile des empereurs orthodoxes d'Occident, le lointain et stérile patronage de la cour schisma-

tique du Bosphore. L'ambition est bien souvent aveugle, il est vrai; mais elle sait quelquefois, et à Rome surtout, avoir sa clairvoyance et sa logique.

Or, voyons ce qui, depuis longtemps, se passait à Constantinople :

Comme un arbre à la séve empoisonnée qui, frappé de caducité quoique jeune encore, voit ses branches se dessécher ou se briser au vent de la tempête, l'empire fondé par Constantin menaçait ruine de toutes parts. Il ne restait plus rien à la cour du Bosphore, ni en Afrique, ni en Syrie; l'Asie mineure lui échappait tout entière. Ses frontières, plus resserrées de jour en jour, étaient désolées vers l'orient de la mer Noire par les Sarrasins, et du côté du Danube par des hordes de Scythes, Abares ou Bulgares qui, répandues dans les belles contrées de la Romanie, menaçaient de tout envahir et de tout ravager.

Enveloppée par ce réseau redoutable et toujours plus menacée, la capitale enhardissait l'audace de ses avides ennemis par le désordre et les crimes dont elle était depuis longtemps le théâtre.

Le sang coulait à torrents tantôt pour anéantir le culte des images, tantôt en représailles de ces cruautés, pour venger, contre les iconoclastes, les martyrs de l'orthodoxie. L'artifice et le meurtre ouvraient les voies du trône.

Nous avons vu *Irène* assassiner son fils pour régner; puis, nous l'avons vue dépossédée elle-même et reléguée dans l'île de Lesbos. L'usurpateur *Nicéphore*, en butte, pendant un règne de huit ans, à des révoltes et à des conspirations incessantes contre sa personne, irrite le peuple et l'armée par son impiété, ses rigueurs et son insatiable avarice. Engagé témérairement contre les Bulgares, peu secondé, et, selon quelques historiens, livré par ses propres troupes, il tombe entre les mains des Scythes. Son corps sert de pâture aux oiseaux de proie, et le roi *Crumme* se fait une coupe de son crâne.

Le faible *Michel Curopalate* ou *Rhangabé* meurt honteusement confiné dans un cloître par *Léon* qui, en lui ravissant la couronne, fait prendre l'habit monastique à ses deux fils, *Eustrate* et *Ignace*, après les avoir fait mettre tous deux hors d'état d'avoir de la postérité.

Léon l'Arménien, brave guerrier, mais impitoyable persécuteur des images, est assassiné dans sa chapelle pendant qu'on y chantait ma-

tines. Son corps est traîné dans les rues et sur les places publiques. *Michel le Bègue*, condamné à périr pour un complot contre les jours de *Léon*, est tiré de son cachot où il attendait la mort : au lieu d'avoir la tête tranchée, il reçoit la pourpre impériale avant que d'être délivré de ses fers. Le nouvel empereur fait subir aux trois fils de *Léon* le traitement barbare que *Léon* avait infligé aux enfants de *Rhangabé*.

La redoutable révolte de *Thomas* ensanglante le règne de Michel. Les Sarrasins, que *Thomas* appelle à son aide, et les Bulgares, dont *Michel* invoque le secours, dévastent l'empire ; l'île de Crète reste au pouvoir des musulmans, et la trahison d'*Euphémius*, poursuivi criminellement par ordre de l'empereur, pour avoir enlevé une religieuse, leur livre la Sicile, à l'exception de Syracuse et de Taormine.

Théophile, fils de *Michel le Bègue*, est presque le seul empereur qui succède paisiblement à son père, dans la longue période de deux siècles : il se fait le sanglant ennemi des images, et subit de terribles échecs contre les Sarrasins. Ce prince, apprenant, au moment où sa mort approche, que les troupes persanes ont proclamé empereur *Théophobe*, son beau-frère, ordonne son arrestation. Théophobe s'était rendu lui-même à la cour de Constantinople, pour résigner un dangereux honneur qu'il n'avait point brigué. Théophile, qui se voit près d'expirer, et qui craint que ses enfants ne soient frustrés de sa couronne par Théophobe, fait trancher la tête de son beau-frère, ordonne qu'on lui apporte cette tête, la contemple et meurt en disant : « *Je ne suis plus Théophile, mais tu n'es plus Théophobe*[1]. »

Pressée dans cette voie sanglante de forfaits et d'atroce barbarie, débordée sur toutes ses frontières par d'innombrables hordes d'envahisseurs, mutilée, morcelée sur tous les points, la cour du Bosphore était encore moins en mesure que la France de jeter un regard ambitieux sur ses anciennes possessions d'Italie ; et l'Italie, de son côté, ne pouvait guère, dans ses pressants périls, fonder sur elle quelque espoir de secours. Disons-le, toutefois, les empereurs d'Occident purent concevoir un moment quelques inquiétudes.

A la mort de Théophile, l'impératrice, sa veuve, avait pris en mains, comme régente de son fils *Michel III*, âgé de trois ans, les rênes de l'empire, et, à l'exemple de la veuve de Léon, de la célèbre

[1] PUFFENDORF, *Int. à l'Hist. de l'univ.*, tome VII, lib. 7, ch. 12.

Irène, elle avait mis sa gloire à rétablir les images. Le sang coula pour ce rétablissement comme il avait coulé pour la prohibition. Une procession solennelle fut instituée pour rappeler tous les ans le souvenir de cette grande victoire obtenue sur une hérésie qui comptait cent vingt ans de durée. On appela cette solennité la *Fête de l'orthodoxie*. Rome, on le conçoit, ne put qu'applaudir à ce triomphe, mais il ne fut que passager. La politique de *Théodora* eut-elle pour but secret de réparer les pertes que l'hérésie de *Léon l'Isaurien* avait entraînées le trône d'Orient? Le triomphe des iconoclastes avait été la première cause de la perte de l'Italie; la ruine de cette même hérésie devait-elle, dans l'esprit de l'impératrice, comme autrefois l'avait pensé Irène, ramener ces belles contrées sous la puissance de Constantinople? De mystérieuses intrigues, de secrètes intelligences. soigneusement ménagées sur les bords du Tibre, préparaient-elles de longue main le grand événement que la présence de Louis II à Rome fit avorter? Le fils de Lothaire fut-il aidé dans cette victoire par les nouveaux troubles survenus à la cour du Bosphore, par l'exil de Théodora et par le règne brutal de son fils Michel, dont la débauche et la cynique licence neutralisèrent tout ce que l'expérience et le zèle de Bardas eussent pu amener d'heureux résultats pour l'empire? Tous ces doutes peuvent s'élever; les concevoir est chose plus aisée que les résoudre.... Dans tous les cas, le rapport de *Daniel* ne put que vivement impressionner Louis II.

Le jeune empereur avait d'autant plus d'intérêt à s'assurer du plus ou moins de fondement des craintes qu'on lui avait inspirées; il lui importait d'autant plus de faire échouer les projets de Théodora, s'ils avaient été conçus réellement, que cette Italie, que l'on disait convoitée de nouveau par Constantinople, était le seul héritage que lui eût laissé son père... Singulière dérision que de voir la couronne impériale de Charlemagne tomber, un demi-siècle après la glorieuse fondation du grand empire d'Occident, sur le front d'un simple roi de Lombardie!

Aussi, le jeune empereur avait-il été mécontent du partage opéré par Lothaire. L'Italie était un don de son aïeul; il pensait avoir le droit de venir en concurrence avec les autres princes carlovingiens, pour le partage du reste des États de son père. Il se plaignit; mais trop peu puissant pour soutenir ses prétentions les armes à la main, ou trop sage pour ensanglanter de nouveau l'empire par de semblables

querelles, il s'en tint à des remontrances modérées qui restèrent sans grand résultat [1].

Peut-être Louis II aurait-il dû s'applaudir de n'avoir pas à soutenir à lui seul le poids du sceptre de Charlemagne. Son aïeul, si brillant comme roi d'Aquitaine, avait plié sous le fardeau, quand la couronne du fondateur de l'empire d'Occident vint à presser son front trop faible..... pouvait-il se flatter de réussir mieux que lui, mieux que Lothaire ?... Tels sont les embarras que laissent après eux ces grands capitaines dont la vaste ambition n'est pas rassasiée alors même qu'elle a fait courber sous le joug la moitié de l'univers. La mort les surprend au faîte de la puissance, rêvant encore gloire et nouvelles conquêtes. Ils meurent : une caisse de marbre ou de plomb renferme cette tête qui se sentait à l'étroit dans les limites du plus grand empire du monde : la lourde épée du conquérant tombe aux mains de quelque débile successeur qui la laisse choir à terre, faute de la pouvoir tenir ; ou bien la pourpre souveraine, trop immense pour les chétives proportions du malheureux héritier, est mise en lambeaux par une avide meute d'impuissants compétiteurs.

Nous disons que Louis II appela injuste le partage fait par son père. Qui sait si à cette injustice le jeune empereur ne dut pas sa gloire, et l'Italie son repos et son salut. Exempt des soucis que lui eût attirés l'empire réel d'Occident, l'esprit plus libre dans une sphère plus étroite, Louis put doter la Lombardie de lois sages et paternelles, et surtout, ce qui est plus difficile encore que de faire des lois, il put veiller à leur exécution. Sa sollicitude lutta victorieusement contre les abus que l'assemblée de Pavie avait eu pour but de réprimer : le mal était immense, les habitudes invétérées ; les grands, tant séculiers qu'ecclésiastiques, devenaient difficiles à contenir dans les bornes du devoir, et leur puissance allait toujours croissant en raison inverse de l'affaiblissement de la royauté.

Partout nous avons vu les évêques se faire juges des rois : la France,

[1] Selon de *vieilles annales*, il aurait obtenu * de Charles, roi de Provence, son frère, vers l'année 859, l'abandon de la portion du royaume attribuée à ce dernier au delà du mont *Jura*, et qui comprenait *Genève*, *Lausanne* et *Sion*, capitale du Valais, avec leurs évêchés et leurs monastères. Mais, qu'était cette cession auprès de la part à laquelle il croyait devoir prétendre ? Aussi, le verrons-nous plus tard renouveler ses doléances et ses démarches.

* *Ann. Franc.*, BERTINIANI. — MURATORI, tome V, page 46.

la Germanie, viennent de nous offrir le triste spectacle de monarques soumis à la censure des prélats, déposés ou rétablis par eux. Tandis que Vénillon, archevêque de Sens, à la tête de quelques évêques factieux, déposait Charles le Chauve, roi de France, et offrait ces dépouilles royales à son frère Louis le Germanique, d'autres évêques fulminaient l'excommunication contre ce dernier roi et le sommaient de subir la pénitence. Louis résistait, mais sa faiblesse se trahissait jusque dans sa résistance, et il répondait qu'avant de se résigner à l'arrêt prononcé, il avait besoin de consulter les évêques de son royaume[1].

Charles le Chauve, de son côté, voulant tirer vengeance de Vénillon, assemblait un concile à Savonières près de Toul. Là, un roi de France, un petit-fils de Charlemagne disait humblement :

« *Je ne devais pas être déposé, ou, du moins, je devais être auparavant jugé par les évêques qui m'*ONT DONNÉ L'AUTORITÉ ROYALE. *J'ai toujours été soumis à leur correction et je suis prêt encore à m'y soumettre.* » Vénillon échappait à une condamnation en se réconciliant avec le prince ; et les évêques du concile, avant de se séparer, s'obligeaient, par un canon, à demeurer unis *pour corriger les rois, les grands et le peuple.*

Qu'eût fait Louis au milieu de ce grand chaos, s'il eût été dans sa mission et dans son devoir de rendre l'ordre et le calme à tout l'empire, et de tenir chacun dans les limites de ses prérogatives et de ses droits? C'était déjà pour lui une tâche assez difficile que de contenir le clergé d'Italie, qui ne pouvait rester témoin impassible d'un tel spectacle. Louis II, tantôt par ses libéralités, tantôt par de sévères prohibitions, tempérait le mauvais effet de ces contagieux exemples. Il ralentit du moins, s'il ne put l'arrêter complétement, la marche du mal, et ce ne fut qu'après lui que le clergé de Lombardie et les archevêques de Milan, dépassant l'orgueil d'Angilberto lui-même, élevèrent leurs prétentions à l'égal de celles des autres prélats de la chrétienté. Il est vrai que ce flot d'ambition comprimé fut peut-être plus impétueux et plus envahissant, une fois affranchi de sa digue.

Au-dessus de ces maîtres des rois et de ces dispensateurs de couronnes, s'élevait une puissance, juge de ces mêmes juges, et maîtresse de ces mêmes maîtres. Cette puissance, c'était la chaire de saint

[1] HIST. GÉN., abbé MILLOT, *Hist. mod.*, 2e époque.

Pierre, c'était le trône du Vatican. Benoît III, en mourant, eut pour successeur Nicolas Ier, dont le génie puissant et inflexible vint donner une vigueur nouvelle et plus d'extension encore à l'autorité des pontifes romains [1].

Cette vaste intelligence, en même temps qu'elle tenait tête à l'orage soulevé en Orient par le schisme du trop fameux Photius, avait l'œil incessamment ouvert sur toutes les fautes des rois d'Occident, pour saisir la plus large part des débris de l'autorité royale que ces mêmes fautes amoncelaient autour des trônes, et livraient à l'avidité des évêques et des grands. Cette tendance du saint-siége devint plus que jamais manifeste sous le pontificat de Nicolas Ier. Mais de cette constante préoccupation à profiter des fautes d'une puissance rivale ou dont on conteste la suprématie, il y a loin à de lâches intrigues ayant pour but et pour fin de fomenter la révolte, les trahisons et des collisions sanglantes dans l'empire. Ce reproche, nous l'avons repoussé pour Grégoire IV, et nous ne l'aurions pas admis davantage pour Nicolas Ier, s'il s'était reproduit à son égard.

L'empereur Louis II fut celui des souverains d'Occident qui donna le moins de prise à cet esprit d'envahissement qui, de plus en plus, s'emparait de Rome.

Pourquoi faut-il que, plus tard, ce prince, dont la vie est si belle et presque sans tache, commette dans sa querelle avec Charles le Chauve, pour l'héritage de son frère Lothaire, la faute de recourir à l'intervention du pape Adrien ? Démarche imprudente dont un éclair d'énergie de Charles le Chauve fera momentanément tourner les conséquences à la confusion du saint-siége, qu'il est toujours déplorable de voir compromettre dans sa dignité ; démarche d'autant plus inopportune que le pontificat de Nicolas Ier venait à peine de finir, et qu'elle

[1] Voici comment parle de Nicolas Ier un chroniqueur contemporain * :
« Depuis le bienheureux Grégoire, nul évêque, élevé dans la ville de Rome sur le » siége épiscopal, ne peut lui être comparé. *Il régna sur les rois et les tyrans, et les* » *soumit à son autorité, comme s'il eût été le maître du monde.* Il se montra hum- » ble, doux, pieux et bienveillant envers les évêques et les prêtres religieux, et qui » observaient les préceptes du Seigneur, terrible et d'une extrême rigueur pour les » impies et ceux qui s'écartaient du droit chemin. Tellement qu'on l'eût pu prendre » pour un autre *Élie,* ressuscité de nos jours à la voix de Dieu, sinon en corps, du » moins en esprit et en vertu. »

* *Chron. de Reginon,* ad ann 868. — Guizot, *Hist. de la civ.,* tome II, page 328.

semblait sanctionner les maximes de ce pape plus hardi qu'aucun de ses prédécesseurs.

Comment Louis II, roi et empereur, put-il mettre en oubli que Nicolas I[er] avait plus gourmandé l'archevêque Hincmar pour avoir déposé Rothade, évêque de Soissons, que l'évêque Vénillon et ses complices, pour avoir osé prononcer la déchéance d'un roi de France, de Charles le Chauve?... Mais il nous reste à signaler bien des actes méritoires de Louis II, avant d'aborder le récit des événements qui firent commettre cette faute au jeune empereur.

Les premières années qui suivirent la mort de Lothaire, furent, comme nous l'avons vu, employées par l'empereur Louis à raffermir l'ordre et le règne des lois dans ses États dont il ne recula que faiblement les limites, malgré ses justes sujets de plainte contre le partage de l'hérédité paternelle. Il fit ployer l'orgueil de ses grands, notamment des ducs de Bénévent et de Salerne : il maîtrisa l'impatiente ambition du clergé, et quoiqu'il ne combattît encore qu'avec des chances diverses les Sarrasins qui infestaient l'Italie, il avait fait de la Lombardie, dès ces premières années, la suzeraine protectrice, le bouclier de toute la péninsule.

A tous ces soins vinrent se joindre d'autres graves sujets de préoccupation pour le fils de Lothaire.

La révolte, la guerre étrangère, l'intempérie des saisons qui quelquefois pèse sur un peuple aussi lourdement qu'une guerre, fondent toutes à la fois sur la Lombardie, et fournissent à Louis II l'occasion de développer une infatigable activité, une vigueur de résolution peu commune et un ardent amour pour ses peuples.

Les auteurs contemporains[1] racontent qu'il tomba en 860 une si grande quantité de neige en Italie, que les routes et les champs en furent encombrés pendant près de la moitié de l'année. Dans presque toutes les localités, les grains ensemencés se gelèrent sous les sillons, aussi bien que toutes les vignes sur les coteaux. Le vin même gela au point, dit l'historien Andreas, qu'on dut briser les vases ou les cuves qui le contenaient.

Les *Annales de Fuldes*[2] ajoutent que la mer Adriatique fut prise aussi par la glace, de telle sorte que les marchandises qui d'ordinaire

[1] ANDREAS, PRESBYTER., *Chron.*, tome I[er], ann. 860.

[2] « Mare Ionium glaciali rigore ità constrictum est, ut mercatores qui nunquàm

arrivaient à Venise sur des vaisseaux, y furent transportées à cette époque sur des chevaux et des charrettes.

La misère fut grande dans tout le nord de l'Italie. La sage administration de Louis II prévint les troubles qu'aurait pu amener ce désastre, et son inépuisable munificence répara bien des maux.

On lit dans les *Annales de Metz* que la même année, l'empereur eut à soutenir contre les Esclavons une guerre qu'il signala par d'éclatantes victoires [1]. Les anciennes chroniques italiennes ne relatent pas ces faits sur lesquels Muratori lui-même ne jette aucun jour, mais qu'il ne dément pas.

Quant à la rébellion, elle fut suscitée par un homme comblé des faveurs de Louis. Ce personnage, du nom d'Hubert, oublieux des bienfaits reçus, traître à son devoir, et profitant des embarras suscités à Louis par les Esclavons, avait fait alliance avec les Bourguignons contre l'empereur. Louis envoie contre cette ligue Conrad qui, à la tête de bonnes troupes, répond à la confiance de son maître. Une bataille s'engage ; elle est terrible, sanglante, disputée ; mais Hubert est tué au fort de l'action ; ses troupes déconcertées lâchent pied : le désordre se met dans les rangs des rebelles dont les impériaux font un grand carnage [2].

Ainsi, tandis que tous les monarques autour de lui voyaient leur puissance décroître, Louis II affermissait la sienne, soit par la gloire de ses armes, malgré quelques insuccès contre les Sarrasins, soit par les nouveaux titres qu'il acquérait chaque jour à la gratitude et à l'affection non-seulement de ses sujets lombards, mais encore de toute l'Italie.

Mais quel orage impétueux, inattendu, s'élève sur Rome ? Pourquoi l'empereur Louis, revenant du royaume de Naples, après une expédition infructueuse contre les Sarrasins, tourne-t-il tout à coup

anteà nisi vecti navigio, tunc in equis quoque et carpentis mercimonia ferentes Venetiam frequentarent. »

Muratori, après cette citation, ajoute * : « Qui si parla della città italica di Venezia, la cui laguna anche nel rigoroso verno del 1709, talmente agghiacciata si vide, che su pel ghiaccio dalle carrette e dai cavalli convenne portarvi le mercatanzie, e le provisioni del vitto. »

[1] « Plurima bella strenuissima gessit (860) adversùs Sclavorum gentem. » ANN. FRANÇ., METENSES.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 860.

* *Ann. d'Ital.*, tome V, ann. 860.

ses armes contre le saint-siége? Ses troupes commettent les plus graves excès : le sang coule. Rome elle-même est menacée de pillage et de destruction par celui qui s'en est constamment montré le zélé défenseur !

La cause de cette colère subite de Louis II faisait alors grand bruit et grand scandale dans le monde. Elle préparait à la papauté un grand triomphe, celui de voir un roi, descendant de Charlemagne, venir humblement, à trois cents lieues de la capitale de ses États, plaider devant le chef de l'Église de Rome, pour conjurer les foudres que le Vatican brandissait sur sa royale tête. Ce roi, c'était Lothaire, fils de l'empereur de ce nom et frère de Louis II[1].

De bizarres complications ont rendu fameuse cette aventure dont Lothaire est le triste héros. A cet intéressant épisode nous rattacherons plus tard les noms retentissants de Berthe, d'Hermengarde et du roi Hugues.

Lothaire, roi de Lorraine, avait épousé Theutberge, fille du comte Boson. Dégoûté de cette princesse après une année de mariage, et aveuglé par le frénétique amour que lui inspire Waldrade, sa concubine, jeune et belle femme, au cœur faible et tendre, à l'âme ardente et passionnée, il répudie Theutberge qu'il ose accuser d'inceste avec son frère. La malheureuse reine est d'abord *justifiée* par l'épreuve de l'eau bouillante ; bientôt, poussée à bout par les menaces, les mauvais traitements et la crainte de la mort, elle s'avoue coupable... mais elle ne l'était pas, la pauvre femme! Son aveu ne fut que ce cri mensonger de la douleur et du désespoir qu'arrache la torture. Le mariage de Lothaire est dissous par un concile de huit évêques tenu à Aix-la-Chapelle. On renferme l'infortunée Theutberge dans un cloître, et Lothaire épouse Waldrade.

Theutberge parvient à s'échapper de sa prison, elle cherche un refuge à la cour de Charles le Chauve et implore le secours du souverain pontife.

La loi romaine, qui permettait le divorce, et qui s'était longtemps maintenue après Constantin, faiblissait sous la loi de l'Église qui veut, et a du reste raison de vouloir, que le mariage soit considéré, non-seulement comme le plus important des contrats civils, mais encore comme un lien sacramentel et indissoluble. Mais la menace, la coer-

[1] GIULINI. — MURATORI, anno 863.

cition dussent-elles servir au triomphe de sa volonté et du bon droit, sont de dangereux moyens pour l'Église, car elles ne font qu'enfanter trop souvent le bruit et le scandale. Charlemagne, à l'exemple de plusieurs rois de la première race, avait répudié sa femme pour en épouser une autre. Rome s'en était émue peut-être, mais le pape Étienne n'avait osé hasarder aucune censure. Les temps étaient changés. Depuis près d'un demi-siècle, Charlemagne était descendu du trône dans la tombe, et Rome avait pour pape Nicolas Ier [1]. L'impérieux pontife enjoint aux évêques de Gaule et de Germanie de se rendre immédiatement à Metz, d'y citer Lothaire en présence de deux légats de Rome, et, après l'avoir entendu, de prononcer un jugement canonique. Le concile de Metz et les légats du pape eux-mêmes, gagnés par les largesses de Lothaire, confirment le divorce contre l'attente du pontife. Nicolas réunit aussitôt en concile tous les évêques d'Italie. On casse les conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle. Une sentence de déposition est prononcée contre les archevêques de Cologne et de Trèves qui se sont montrés les plus ardents soutiens de Waldrade.

L'archevêque de Cologne Gonthier [2], bien différent de cet autre archevêque de Cologne, notre contemporain, qui vient d'expier dans les prisons du roi de Prusse son opposition à l'intolérance du protestantisme et son zèle pour l'orthodoxie romaine, le fougueux Gonthier écrit aussitôt à toutes les églises : « Quoique le seigneur Nicolas, » qu'on nomme pape, et qui se compte pape et empereur, nous ait » excommunié, nous avons résisté à sa folie. » S'adressant ensuite, dans son écrit, au pape lui-même : « Nous ne reconnaissons point, » dit-il, « votre maudite sentence, nous la méprisons ; nous vous rejetons » vous-même de notre communion, nous contentant de celle des » évêques, nos frères, que vous méprisez. » On dit qu'un frère de l'archevêque de Cologne porta lui-même cette protestation à Rome, et la déposa, l'épée à la main, sur le tombeau de saint Pierre.

Pendant ce temps, Gonthier et l'archevêque de Trèves se rendent au camp de l'empereur Louis qui revenait de son infructueuse expédition de Naples. Ils invoquent son secours contre le souverain pontife.

[1] Il est juste toutefois de reconnaître que plusieurs historiens accusent Adrien d'avoir non-seulement approuvé le divorce de Charlemagne, mais de l'avoir conseillé, en haine des princes lombards.

[2] On croit assez généralement que Gonthier était frère de Waldrade.

au nom des évêques de Gaule et de Germanie, et surtout au nom de son frère, en qui l'on veut dégrader la majesté royale. L'empereur, résolu de réprimer l'audace du pape qu'on accuse de porter atteinte à l'honneur de la couronne des rois, marche aussitôt sur Rome avec son armée, traite en ennemies les contrées qui en dépendent, et pénètre dans l'enceinte même de la ville des pontifes. Nicolas avait ordonné des jeûnes, des prières et des processions solennelles pour détourner les calamités dont le menaçait la colère de l'empereur. Les Lombards se jettent au milieu des processions [1], dispersent le clergé et le peuple qui suit le saint cortége; les croix et les bannières sont brisées, profanées. Le pontife se rend lui-même auprès de Louis qui rougit de ces excès et les condamne en secret; mais le ressentiment du monarque résiste aux remontrances et aux prières du pape : il veut une réparation de ce qu'il appelle les torts du saint-siége à l'égard de tous les rois outragés dans la personne de Lothaire.

Sur ces entrefaites, un des familiers de l'empereur, qui avait brisé la bannière de sainte Hélène, est frappé de mort subite [2]; le monarque lui-même tombe malade, une crainte superstitieuse le saisit; l'impératrice, gagnée par les présents et les secrètes sollicitations du pape, profite des terreurs qui assiégent l'imagination de Louis pour lui faire abandonner une entreprise que paraît condamner le ciel; l'empereur se retire et retourne en Lombardie avec ses troupes, après avoir donné sa sanction à la conduite de Nicolas. Les archevêques de Cologne et de Trèves s'enfuient courbés sous le poids de l'excommunication. Quelques années plus tard on verra le fougueux Gonthier venir au mont Cassin se jeter aux genoux du pape Adrien, successeur de Nicolas, et s'écrier : « Je déclare devant Dieu et devant les saints, à » vous, monseigneur Adrien, souverain pontife, aux évêques qui » vous sont soumis, et à toute l'assemblée, que je supporte humble- » ment la sentence de déposition donnée canoniquement contre moi » par le pape Nicolas. »

Nicolas, devenu plus impérieux après avoir apaisé l'empereur et l'avoir fait adhérer à ses actes, excommunie la seconde femme de Lothaire et ordonne à ce prince de reprendre Theutberge qui s'est rendue à Rome pour plaider elle-même sa cause. Vainement Lothaire

[1] ERCHEMP., *Hist.*, cap. 37.
[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 56.

s'humilie jusqu'à offrir de venir se justifier en personne ; le pape veut avant tout que Waldrade soit chassée. Le roi de Lorraine hésite : un légat de Rome le menace d'une prompte excommunication s'il persiste dans la désobéissance. Le prince, intimidé, se soumet; il rappelle Theutberge et consent à ce que le légat emmène Waldrade à Rome pour implorer le pardon du saint-père. Mais arrivée à Pavie et réclamée avec instances par son royal amant, Waldrade ne se sent pas la force de poursuivre la route, elle échappe au légat et court reprendre à la cour de Lothaire la place de reine et de maîtresse [1].

Theutberge, accablée par ce nouveau malheur, et sous le poids de la persécution, demanda elle-même la permission de se séparer de Lothaire : prétextant une infirmité, elle supplia le pape de prononcer la nullité de son mariage et la légitimité de celui de Waldrade. Le pape fut inflexible : Rome devait plus tard sortir victorieuse de cet étrange conflit.

Ce désordre n'était pas le seul dont la cour de Lorraine donnât en ce moment le triste spectacle... Baudouin, depuis comte de Flandre, avait outragé la royale famille de France en enlevant Judith, fille de Charles le Chauve. Lothaire, comme pour étayer les désordres de sa propre vie sur le scandale de la vie des autres, offrit au ravisseur et à sa complice un refuge auprès de lui, contre le trop juste ressentiment du roi de France.

Mais voici un autre scandale encore :

Boson, comte d'une partie de la Bourgogne, Boson, père de Theutberge, avait épousé en secondes noces Engeltrude, fille de Malfrido, comte italien. Cette jeune femme quitte son époux et s'enfuit avec un amant. Où son libertinage effronté trouve-t-il un asile? en Lorraine, à cette même cour d'où la fille de son mari est outrageusement exilée, et où règne en souveraine la rivale de Theutberge.

Le comte Boson, après avoir vainement tout tenté pour rappeler auprès de lui son épouse fugitive, a recours à l'autorité du pape. Nicolas, ainsi que ce pontife le raconte lui-même dans sa cinquante-huitième lettre, ordonne qu'un synode se rassemble à Milan et que l'épouse coupable y soit citée. *Tadon* était à cette époque archevêque de Milan ; les évêques ses suffragants se réunissent sous sa présidence, mais Engeltrude ne comparaît pas devant cette redoutable assemblée, et une sentence d'excommunication est prononcée contre elle.

[1] GIULINI.

Le pape présidait, dans le même temps, le concile de Rome qui cassait les conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle. La sentence du synode de Milan est solennellement approuvée par le concile de Rome qui loue la conduite de l'archevêque Tadon [1].

Engeltrude, qu'encouragent dans ses déportements les conseils et l'exemple de Judith et de Waldrade, brave l'excommunication fulminée contre elle.

Arsène [2], évêque d'Orta, était alors légat du pape auprès de Lothaire. Le pieux prélat met en œuvre toutes les inspirations de son zèle apostolique pour ramener au bercail la brebis égarée qu'il trouve moins intraitable que ses deux compagnes, et obtient enfin de la pauvre pécheresse, à force de prières et de paternelles exhortations, la promesse d'un retour dans la bonne voie. Comme Waldrade, Engeltrude s'achemine toute repentante vers Rome; mais bientôt aussi, comme Waldrade, trop faible pour un tel sacrifice, elle revient sur ses pas et retombe dans sa faute plus passionnée que jamais [3].

Engeltrude ne pouvait rencontrer de protecteur plus indulgent que Lothaire; c'est auprès de ce prince qu'elle vient chercher un nouvel asile. Le père de Theutberge, l'époux d'Engeltrude, porte encore ses doléances à Rome; mais les voix menaçantes du Vatican se perdent à travers les bruyantes orgies de la cour de Lorraine.

Boson, confus, désespéré, implore l'intervention de l'empereur Louis... Des pensées d'une trop grave importance préoccupaient alors l'esprit de ce monarque... Force fut donc au père, à l'époux désolé, de dévorer ce double outrage impuni.

[1] Giulini trouve dans cette circonstance une nouvelle preuve de la fausseté de l'assertion de quelques écrivains, qui prétendent qu'à cette époque un schisme scandaleux séparait la métropole de Milan de l'église de Rome.

[2] Giulini, lib. 5.

[3] Giulini. — Muratori, ann. 865.

CHAPITRE III.

Partout l'Italie se bastionne pour s'abriter et se défendre contre les Mores. — La féodalité en tire profit. — Combat désastreux pour les chrétiens sous Bari. — Nouvelle expédition de Louis II. — Défection des Capouans. — L'empereur marche contre Capoue et châtie cette ville. — Fâcheuse temporisation. — Bari a le temps d'augmenter ses moyens de défense. — Défaite de l'armée impériale. — Noble attitude de Louis II dans ce revers. — Mort du pape Nicolas. — Sous ce pontife, l'Église accroît son influence. — Schisme de Photius. — Énergie déployée par Nicolas Ier contre ce fléau de l'Église. — Recherche de saintes reliques. — Étrange proposition de l'archevêque de Milan. — La sagesse de Nicolas Ier la repousse et la condamne.

863 — 867.

L'insolence et les rapines des Sarrasins, enhardis par l'insuccès de quelques entreprises de l'empereur Louis, allaient toujours croissant dans le pays de Naples.

Nous avons vu que les Lombards, au moment de l'expédition de Charlemagne, s'étaient emparés de presque toute l'Italie, à l'exception de l'exarchat de Ravenne, du duché de Rome et de la plus grande partie des provinces, connues aujourd'hui sous le nom de royaume de Naples.

Les Grecs n'avaient conservé quelque autorité que sur les contrées que n'avaient pas soumises les Lombards. Nous avons vu Rome, plus tard, échapper à la cour du Bosphore.

Charlemagne, ayant mis fin à la puissance des Lombards, ne songea pas à attaquer le duché de Naples et les autres places que les Grecs possédaient encore de ce côté. Bénévent avait même, sous ce conquérant et ses successeurs, conservé pour duc un Lombard.

Ce duc, tributaire des empereurs d'Occident, mais tributaire indocile parce qu'il était fort, aspirait à augmenter sa puissance de toutes les possessions de Naples. Le prince Sicon IV avait été jusqu'à faire payer tribut, en 818, à ce royaume soumis aux faibles empereurs d'Orient.

Bénévent serait infailliblement devenu maître de Naples même, sans les divisions qui s'élevèrent entre les ducs les plus puissants d'Italie, surtout sans la fatale querelle d'Adelchis et de Sigenulfe. Nous avons vu, depuis cette double faute, Rome et Naples désolées constamment par les incursions des barbares.

Nous avons admiré l'héroïsme de Louis II.

Nous avons vu l'empereur Louis, à défaut des empereurs d'Orient, voler plus d'une fois au secours de provinces que Constantinople aurait dû secourir, puisqu'elle s'obstinait à s'en dire la maîtresse.

Nous avons vu l'Italie tout entière se bastionner, élever des tours, créneler ses murs autour des couvents, des châteaux, des grandes[1] et des petites villes : les villages les moins populeux eurent leurs murailles de défense.

Ce fut à cette époque que les populations disséminées des campagnes, livrées à la brutalité, à la barbarie des envahisseurs, cherchèrent un refuge au pied des murs menaçants élevés par les comtes, par les seigneurs. Groupées autour de ces forteresses protectrices à l'approche du péril, abritées derrière ces puissants retranchements et réunies en famille dans ces tutélaires retraites quand éclatait l'orage, elles donnèrent aux grands un nouveau prestige, et le géant de la féodalité fit un pas immense en avant.

Les Mores, profitant de la maladie qui, en 864, avait ramené l'empereur de Rome dans la Lombardie, reparurent l'année suivante dans le Bénévent, plus terribles que jamais. Maielpoto et Guandelperto, *gastaldi* ou gouverneurs, l'un de Télèze, l'autre de Boiano, dans le duché de Bénévent, aidés par Lamberto, duc de Spoletti, et Ghérardo, comte de Marsi, dont ils avaient imploré le secours, attaquèrent les Mores sur la route de Bari où ces brigands retournaient chargés de trésors et de dépouilles; mais l'ennemi reçut le choc avec une vigueur telle qu'elle ébranla les troupes coalisées et changea leur attaque en complète déroute : le champ de bataille fut jonché de cadavres ; un grand nombre de chrétiens furent traînés en captivité. Les deux gastaldi et le comte de Ghérardo trouvèrent un trépas glorieux dans cette sanglante lutte[2].

[1] Giulini fait la remarque que le faubourg des villes, jusqu'alors appelé *suburbia*, prit en Italie le nom de *sobborgo* depuis les fortifications.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 865.

L'épouvante gagna toute la péninsule au récit de ce nouveau désastre : de toutes parts on invoqua l'assistance du roi de Lombardie, en sa qualité d'empereur et de protecteur du premier pontife des chrétiens. Le mal était immense, le danger pressant ; les progrès des Sarrasins devenaient alarmants pour le nord même de l'Italie ; Louis II résolut d'employer toutes ses forces contre ces redoutables envahisseurs. Il publie l'édit remarquable [1] dont nous avons eu l'occasion déjà de rappeler les dispositions principales.

Par cet édit, l'empereur règle les cas et les moyens d'exemption pour le service militaire ; le nombre d'hommes propres à la guerre que les comtes et les gastaldi peuvent retenir pour leur service personnel ; il prescrit aux abbés et abbesses d'envoyer tous leurs vassaux à l'armée. Quant aux évêques, le décret impérial ne leur prescrit rien, habitués qu'ils sont pour la plupart, malgré les défenses plusieurs fois publiées par les divers empereurs depuis Charlemagne, à prendre eux-mêmes les armes, à marcher à la tête de leurs vassaux et à affronter le péril des batailles ; au surplus, dans cette occasion, c'est la cause de la chrétienté qui se trouve engagée ; c'est presque une guerre sainte, c'est un avant-coureur des croisades.

A la veille d'une aussi importante expédition qu'il veut mener à terme, et qui, conséquemment, peut longtemps l'occuper loin de la Lombardie, Louis II pourvoit, par le même édit, aux soins de l'administration de ses États pendant son absence. Il nomme trois délégués impériaux. Les contrées situées entre le Tésin et le Pô sont confiées à Ériulfe ; celles comprises entre le Tésin et l'Adda à Eremberto ; et les pays entre l'Adda et l'Adige à Landerberto. Ces administrateurs sont chargés de pourvoir aux préparatifs de la guerre, et de veiller surtout à la levée de l'armée..... L'empereur désigne pour point de rassemblement, au mois de mars de l'année 866, la route de Ravennes.

Louis, accompagné de l'impératrice, pénètre, au mois de juin, dans le duché de Bénévent à la tête de sa nombreuse armée. Il visite le monastère du mont Cassin, où il est reçu avec une grande magnificence ; et il confirme tous les privilèges que ce pieux établissement a obtenus de ses prédécesseurs.

[1] Balutius, *Capit. reg. Fr.*, tome II, page 359. — Peregrinus, *Princip. Longob.* — Murat., *Rer. Ital.*, tome II, part. 2.

L'évêque Landolfe vient y rejoindre le monarque avec les Capouans dont il est le seigneur. On se souvient que Capoue, lors de la dernière expédition de l'empereur, avait manqué de parole, en ne lui envoyant pas les renforts qu'elle s'était engagé à fournir. Louis II dissimule son juste ressentiment et fait un accueil bienveillant à Landolfe ; mais ne voilà-t-il pas qu'au moment où Louis II se dispose à une attaque décisive contre les Mores, les soldats de Capoue, soit malgré leur seigneur, soit sous sa secrète inspiration (ce qui est plus probable), désertent tous, les uns après les autres, les drapeaux de l'armée chrétienne !

Landolfe reste seul au camp impérial [1]. Cette lâche défection indigne et irrite l'empereur : toute l'armée s'en émeut et demande à marcher contre les traîtres. Cet incident change malheureusement le plan de campagne de Louis II, à qui il importe maintenant, avant d'attaquer l'ennemi, de s'assurer de ses derrières, de tenir en respect des alliés plus que douteux et de les mettre hors d'état de lui nuire. L'empereur dirige son armée vers Capoue, malgré les prières et les remontrances de Landolfe, dont la sincérité lui semble avec raison par trop suspecte.

Le siége de cette place dure trois mois ; enfin les Capouans, réduits à merci, subissent la loi du vainqueur. Louis charge Lamberto, duc de Spoletti, d'en finir avec cette ville coupable qu'il dédaigne de visiter. Lamberto y pénètre avec une partie de l'armée, et la traite en pays conquis. Ce fait d'armes, qui absorbe un temps précieux pour l'empereur, termine la campagne de l'année.

Louis, que la saison des froids a surpris occupé à cette malencontreuse expédition, prend ses quartiers d'hiver dans les pays qui avoisinent le théâtre des prochaines hostilités. Il reçoit comme souverain, pendant ce fatal repos, les hommages des ducs de Salerne et de Bénévent [2], qui l'accueillent avec une grande pompe dans leurs capitales.

L'année suivante, l'armée chrétienne est réunie à *Lucera* [3] en Pouille, et se dirige menaçante contre la ville de Bari qu'occupent les Sarrasins. Les partis arabes qu'elle rencontre sur sa route sont battus, culbutés, refoulés vers la place. Ces avantages partiels animent

[1] ERCHEMP., *Hist*, cap. 32. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 61.

[2] Dès l'année 853, *Adelchis* avait remplacé, comme duc de Bénévent, son frère *Radelchis*. MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, année 854, page 40.

[3] Ou *Nocera*, année 867.

l'ardeur des soldats de Louis qui en augurent bien pour l'issue définitive de la campagne; mais Bari, pendant que Capoue et les rigueurs de l'hiver suspendaient l'agression de l'empereur, Bari avait vu s'accroître ses moyens de défense. Les chrétiens l'attaquent avec vigueur, une égale vigueur les repousse : ils reviennent à la charge plus impétueux, plus affamés de victoire ; la fortune trahit leurs efforts; leurs premiers succès se changent en revers : les musulmans, d'assiégés deviennent agresseurs : secondés dans la ville, secourus du dehors, ils fondent avec une fureur nouvelle sur l'armée de Louis qu'ils entourent, qu'ils pressent de toutes parts avec leurs assauts et leurs *caracols*. *Alertes et légers*, *ils y vont*, comme leurs ancêtres à la bataille de Tours, *avec une merveilleuse agilité*[1]; mais plus heureux que leurs devanciers sur les bords de la Loire, ils semblent vouloir prendre une sanglante revanche contre un descendant de Charles Martel. Montés sur de rapides chevaux que fatiguent peu leurs fameux hoquetons rembourrés et piqués, armés de flèches et de leurs *zagayas*, ils lassent, ils enfoncent, ils écrasent par leur nombre et la vivacité de leurs attaques, les gros bataillons lombards couverts de boucliers, de pointes, de javelots, et les mettent en complète déroute. Le désordre de l'armée impériale est au comble : elle fuit, laissant partout la terre jonchée de cadavres, de boucliers, d'armes de tous genres et de fourgons.

Louis, qui sait qu'à l'exemple de Roncevaux un échec peut devenir encore une occasion de gloire, se montre calme et ferme au milieu de ce désastre : il cherche à rallier son armée, et il en conduit les débris jusqu'à Bénévent [2], après avoir tenu noblement tête aux attaques d'un infatigable ennemi qui le presse sur ses flancs et sur ses derrières, qui cherche même à le devancer pour lui couper toute retraite et l'envelopper, espérant ajouter une tête d'empereur aux sanglants trophées de sa victoire.

Loin de se laisser abattre par ce rude échec, Louis ne songe qu'à le réparer. L'œil fixé sur les remparts de Bari, il appelle à lui de nouvelles troupes, demande des secours à son frère de Lorraine qui se hâte de lever une armée pour répondre à son appel [3].

L'empereur, par l'exemple de sa propre énergie, relève le moral

[1] Mezeray.
[2] Giulini, tome Ier, lib. 5.
[3] Muratori, *Ann. d'It.*, tome V, page 65.

de ses soldats, fait passer dans leurs âmes son ardent besoin de venger l'affront de la défaite, et attend impatiemment à Bénévent que l'arrivée des renforts demandés le mette en mesure de marcher encore sur cette place contre laquelle ses premières tentatives ont si cruellement échoué.

Le pape Nicolas Ier ne survécut que quelques jours à l'annonce du désastre éprouvé par l'empereur : on croit que la défaite de l'armée chrétienne hâta la mort de ce pontife [1]. Il fut longtemps regretté à Rome où sa charité envers les malheureux fut aussi grande que sa bonté pour les gens de bien et son inébranlable sévérité à l'égard de ce qu'il appelait les *méchants* [2]. Le monde chrétien le regarda comme placé par la Providence pour opposer une puissante digue aux désordres du schisme et de l'hérésie. Habile à saisir toute occasion d'agrandir le pouvoir pontifical, il profita des scandales de la cour de Lothaire pour abaisser les rois au profit de l'autorité du saint-siége. Son zèle pour la répression de ces scandales fut poussé au delà des bornes naturelles de la puissance des papes ; mais les monarques laissaient faire. Si quelquefois ils se lassaient de courber leur front couronné devant la mitre épiscopale, ce n'était qu'un passager éclair de leur orgueil froissé que le Vatican ou les simples évêques effaçaient aussitôt par l'éclat de leurs foudres ; le sceptre des rois ployait au moindre choc du bâton pastoral. Que ne devait dès lors tenter le chef des princes de l'Église, le pontife suprême qui jugeait et déposait les évêques, surtout quand celui qui portait la tiare à la triple couronne s'appelait Nicolas Ier !

L'aventure de Lothaire, par l'attitude impérieuse qu'y sut prendre le pape Nicolas, prépara les malheurs si connus, pour des causes à peu près semblables, de Robert, de Philippe Ier et de Philippe-Auguste.

Mais la plus grande affaire de l'Église à cette époque, celle où Nicolas avait eu à déployer une énergie plus juste et plus légitime, une affaire où il acquit un de ses plus beaux titres de gloire, et qui, encore de nos jours, a son retentissement et ses fâcheuses conséquences, ce fut le schisme de PHOTIUS, cette triste origine de la séparation religieuse des Grecs et des Latins.

Saint Ignace, un des fils *mutilés* de l'empereur *Michel Curopalate*

[1] GIULINI, tome Ier, lib. 5. Il mourut le 13 nov. 867.
[2] *Hist. de l'Égl.*, Bn.-B., tome V.

occupait le siége patriarcal de Constantinople, quand *Michel III*, étant parvenu en âge, priva de toute autorité, par les conseils de *Bardas*, *Théodora*, sa mère, veuve de *Théophile*. La chaire des patriarches à Constantinople était, ainsi que le trône d'Orient, sujette à des révolutions fréquentes. Il vint à l'esprit de Photius de s'emparer de cette haute dignité, de l'élever au-dessus de la puissance des papes romains, et de dominer ainsi le monde en se faisant plus grand que le dominateur des évêques et des rois.

Personne plus que Photius n'était fait pour concevoir et réaliser ce hardi projet. Illustre par sa naissance et par l'alliance de sa maison avec les empereurs; déjà puissant comme grand écuyer et premier secrétaire d'État, possédant de grandes richesses, homme d'une science universelle, d'une éloquence entraînante et persuasive, d'un esprit souple et artificieux, et d'un génie aussi vaste qu'entreprenant, tel était l'ambitieux qui convoitait en silence la chaire dignement occupée par le vertueux Ignace.

Une occasion se présente... Bardas, abandonné aux passions les plus dissolues, chasse sa femme pour vivre publiquement avec une concubine, et, dans cet état de scandale, se présente un jour de solennité pour participer à la communion : le patriarche Ignace la lui refuse. Déjà, une première fois, le saint homme avait bravé la colère de Bardas et de Michel, en refusant de couper les cheveux et de donner l'habit monastique à l'impératrice Théodora et à ses filles. La nouvelle résistance d'Ignace met le comble à la fureur de Bardas. Photius profite de cette irritation qu'il excite sourdement; il gagne Bardas par sa soumission et ses promesses; les évêques sont gagnés à leur tour; on expulse Ignace, on le relègue dans l'île de Térébinthe sans pouvoir obtenir un acte de renonciation à son siége, et on lui donne Photius pour successeur. Un laïque, qui n'a encore connu que la guerre et les intrigues politiques, devient tout à coup patriarche. Le premier jour, on le fait *moine* [1]; le second jour, *lecteur;* le troisième, *sous-diacre*; le quatrième, *diacre*; le cinquième jour, *prêtre*; puis enfin PATRIARCHE le jour de Noël de l'année 858.

Le pape Nicolas, malgré les protestations perfides de l'intrus, et une ambassade de quatre évêques que lui envoie l'empereur d'Orient, prend le parti d'Ignace et excommunie Photius, l'accusant des vio-

[1] Les moines étaient alors regardés comme faisant partie de la hiérarchie.

lences exercées contre le vrai patriarche, et lui reprochant d'avoir franchi avec une insolite rapidité tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Photius répond que saint Ambroise, gouverneur de Milan et à peine chrétien [1], est arrivé avec plus de rapidité de la position d'un simple laïque à la dignité d'évêque; il proteste qu'on lui a fait violence à lui-même en le chargeant du fardeau de l'épiscopat. Il excommunie le pape à son tour; le déclare déposé, et proclame hérétiques les évêques de la communion des pontifes de Rome; il prend le titre de patriarche œcuménique, prétendant que, du moment où les empereurs ont passé de l'Italie dans la Grèce, la primauté de l'Église a aussi passé de l'ancienne Rome à la nouvelle [2]; source première, source intarissable d'illusions et d'erreurs pour les Grecs, et principe de la défection qui les sépare encore de l'Église de Rome : *Église ignorante*, écrivait Photius, *église hérétique qui a l'impiété d'ajouter des paroles au sacré symbole, qui ose dire que le Saint-Esprit procède non-seulement du Père, mais encore du Fils!* Les autres sujets d'anathème étaient que les Latins se servaient alors de pain non levé pour l'eucharistie, qu'ils prescrivaient le jeûne le samedi, qu'ils mangeaient des œufs en carême, et, nouveaux *manichéens*, qu'ils condamnaient le mariage par le célibat des prêtres; enfin, que leurs prêtres ne se faisaient point raser la barbe. Étranges raisons, s'écrie un historien [3], pour brouiller l'Orient avec l'Occident!

Photius, dans ses vues hardies, osa penser à séparer du pape les évêques des régions soumises à la domination française. L'audacieux Gonthier, archevêque de Cologne, que sa conduite dans les désordres

[1] « En 374, *Auxence*, évêque de Milan, *arien* d'opinion, venait de mourir; on » s'était réuni dans la cathédrale pour élire son successeur. Le peuple, le clergé, les » évêques de la province, tous étaient là, et tous très-animés. Les deux partis, les » *orthodoxes* et les *ariens*, voulaient chacun nommer l'évêque. Le tumulte aboutit à » un désordre violent. Un gouverneur venait d'arriver à Milan au nom de l'empereur : » c'était un jeune homme; il s'appelait *Ambroise*. Informé du tumulte, il se rendit » dans l'église pour le faire cesser; ses paroles, son air plurent au peuple. Il avait » bonne renommée; une voix s'élève du milieu de l'église, la voix d'un enfant : » selon la tradition, elle s'écrie : *Il faut nommer Ambroise évêque!* Et séance » tenante, Ambroise fut élevé à l'épiscopat; il est devenu *saint Ambroise* *. » *Hist. de la civ. en France*, GUIZOT, 1[er] vol. 2[e] leç., page 89.

[2] *Hist. de l'Égl.*, B.-B., tome V.

[3] VOLTAIRE, *Hist. génér.*

* Saint Ambroise était Gaulois. Il est né à Trèves, vers l'an 340.

de la cour de Lorraine avait, comme nous l'avons vu, fait déposer de son siége par le souverain pontife ; Gonthier, frère de Waldrade, répondit à l'appel de l'intrus, se montra disposé à traiter avec le schisme de Constantinople, et publia un outrageant libelle contre le pape.

C'est armé de cet odieux manifeste, que l'archevêque de Cologne vint au camp de Louis II, faire le récit à l'empereur de toutes les angoisses de Lothaire. Déjà, pour gagner Louis II, l'artificieux Photius lui avait donné, dans un concile récent, le titre d'empereur, que la jalouse cour de Constantinople refusait aux descendants de Charlemagne ; l'impératrice y avait été traitée d'*auguste* et de *nouvelle Pulchérie*. Angilberge reçut du patriarche de riches présents et des lettres pleines d'adulation, dans lesquelles on la suppliait d'user de son influence sur l'esprit de son époux pour faire chasser de Rome le pape Nicolas.

Nous avons vu Louis II fondre sur Rome, sans doute moins ému par les instances de Photius que poussé par le désir de venger les affronts de son frère et de soutenir la dignité royale. Nous l'avons vu arrêté par une maladie subite et prendre cet incident pour une menace du ciel. Nous avons vu le pontife, autant par sa haute prudence que par l'effet des appréhensions subites qui avaient saisi l'empereur, échapper au danger qui le menaçait. C'est au milieu de toutes ces traverses, et en déployant toujours la même énergie que Nicolas Ier parvint au terme d'une carrière dont le souvenir n'est pas un des moins glorieux monuments de l'histoire de l'église romaine. Sa fermeté ne put abattre immédiatement Photius, mais elle prépara la chute de cet orgueilleux schismatique.

Giulini parle, dans son *Histoire de Milan*, de deux instructions données par le pape Nicolas Ier. Nous en ferons également mention pour ajouter quelques traits de plus au tableau des mœurs et des coutumes de l'époque qui nous occupe.

L'archevêque de Milan, Tadone, avait consulté le pape Nicolas sur la conduite à tenir à l'égard de ceux qui, ayant maltraité des prêtres, n'étaient condamnés par les juges à aucun châtiment. Le pape répondit qu'il fallait jusqu'à trois fois les exhorter à changer de vie, et, s'ils persistaient dans leurs excès et leur inconduite, les frapper d'excommunication.

Le second fait est rapporté par l'auteur milanais, qui l'a emprunté au père Mabillon [1].

[1] MABILL., *Opera posthuma*, tome Ier, § 21, page 247. Opusci de sanctis ignotis,

Nous ferons précéder ce récit par quelques détails qui nous paraissent dignes d'intérêt.

Les persécutions éprouvées par les orthodoxes en Orient, sous les empereurs iconoclastes, et par les chrétiens en Espagne, sous Abdérame et son fils Mahomet, avaient fait beaucoup de victimes. La fureur de la persécution d'une part, et l'ardeur pour le martyre du côté des chrétiens, avaient été poussées dans le royaume de Cordoue, au point que bourreaux et suppliciés semblaient avoir pris à tâche de lasser réciproquement leur constance. Ferreras [1] parle, d'après le récit d'Aimoin, de deux saintes filles martyrisées dans cette ville, et dont les noms sont restés ignorés des Espagnols. « L'aînée de ces deux » sœurs, » dit Ferreras, « craignant que la cadette ne tombât en » faiblesse, lorsqu'elle la verrait expirer, lui offrit de lui céder la » gloire de mourir la première pour Jésus-Christ; mais celle-ci » lui fit réponse qu'il ne lui convenait pas de précéder dans le » triomphe sa maîtresse dans la vie chrétienne. Ces deux jeunes » filles furent décollées et allèrent dans le ciel jouir de la félicité » éternelle. »

Ferreras ajoute que, parmi ces milliers de victimes dont le sang coula pour avoir confessé la religion du Christ, il en est dont le zèle à courir au-devant des tourments, bien que glorifié plus tard par la canonisation, ne fut pas toujours exempt de quelque blâme.

A la soif du martyre, succéda ou plutôt vint se joindre (car les persécutions n'étaient pas encore à leur terme) une avidité générale d'enrichir les églises et les monastères des dépouilles mutilées des saintes victimes pour les exposer à la vénération des fidèles. De toutes parts on vit de pieux pèlerins se mettre en quête de ces restes précieux, et visiter les régions les plus lointaines où avait coulé le sang des confesseurs de la foi. Andalde partit en 855 du monastère de Conque en Aquitaine, et passa en Espagne pour chercher les reliques du martyr saint Vincent [2]. Trois ans plus tard, deux moines du monastère de *Saint-Germain*, *Osnard* et *Olivard*, rapportèrent, d'Espagne en France, les reliques vraies ou supposées de *saint Grégoire*, de *saint Aurelius* et de *sainte Nathalie* [3]. Que d'innocentes ruses, que de

[1] *Hist. génér. d'Esp.*, tome II, siècle IXe, ann. 864, page 631. — AIMOIN, *de la Translat. des reliq. de saint Vincent*, liv. 1er et 2e.

[2] FERRERAS, tome II, part. IV, siècle IXe, pages 611 et suivantes.

[3] *Ibidem*, pages 616 et suivantes.

pieux mensonges furent employés dans ces excursions secrètes, où souvent l'enlèvement de restes vénérés n'était rien moins qu'un rapt et un larcin !!

Chaque monastère, chaque église voulut avoir ses reliques : la fraude vint bientôt en aide à cette ardeur toujours croissante, et l'on vit des hommes, haut placés dans la hiérarchie ecclésiastique, ne pas dédaigner de recourir à de puériles supercheries, à d'indignes expédients pour satisfaire cette sainte soif de reliques qui s'était emparée de la chrétienté.

Ceci nous ramène au récit du père Mabillon.

Selon cet écrivain, l'archevêque de Milan *Tadone*, pendant que cette fièvre générale était à son paroxysme en Lombardie, avait écrit au pape Nicolas, pour l'informer qu'il n'existait dans une certaine ville de son diocèse que peu de corps de saints reconnus comme tels. « Au surplus, ajoutait le pieux prélat, cette ville possède plusieurs » corps *sans nom* à la vérité, mais dont la complète conservation » semblerait un puissant indice de sainteté. » L'archevêque se proposait de donner à ces cadavres les noms des saints les plus en honneur dans la localité, et de les exposer à la vénération publique après avoir prescrit des oraisons et des jeûnes. Le prélat attendait toutefois, pour accomplir son étrange dessein, d'y être autorisé par le souverain pontife. Le sage Nicolas répondit par un refus formel d'autoriser cette scandaleuse comédie, et par une réprimande sévère au métropolitain de Milan.

La folie est de toutes les époques : heureusement, à toutes les époques aussi, marche non loin d'elle le bon sens pour en réprimer les trop grands écarts.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES SOMMAIRES.

CHAPITRE V.

LIVRE II. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE III. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE IV. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

de la conquête

DE LA LOMBARDIE

PAR CHARLEMAGNE

HISTOIRE

de la conquête

DE LA LOMBARDIE

PAR CHARLEMAGNE

ET

des causes qui ont transformé dans la haute Italie la domination française
en domination germanique sous Othon le Grand

PAR T. DE PARTOUNEAUX

Verba utilia quæsivi
[Eccles., c. xii.]

TOME II

BRUXELLES

WOUTERS, RASPOET ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1843

Première Époque.

SUITE DU LIVRE IV.

CHAPITRE IV.

Visite de Lothaire à Louis II. — Son absolution par le pape et sa mort. — Waldrade se retire dans un couvent. — Photius est renversé. — La cour d'Orient refuse le titre d'empereur à Louis II. — Imprudent recours de ce prince au pape Adrien contre ses oncles. — *Bari* et *Canosa-Matera* tombent au pouvoir de Louis II. — L'empereur Basile en prend ombrage. — Trahison d'Adelchis. — Louis II prisonnier du duc de Bénévent. — Il recouvre la liberté. — Il est couronné à Rome comme roi de *Lorraine*. — Politique d'Adrien. — Les Mores désolent de nouveau l'Italie. — Louis II marche contre eux. — Victoire et mort du comte *Gontard*. — Autre succès des chrétiens. — Fuite et désastre des Mores. — Merveilles phénoménales de l'année 873.

868 — 873.

L'empereur, campé devant Bari dont il avait repris le siége, soutenait la guerre avec des chances tantôt heureuses, tantôt défavorables, quand il reçut dans son camp la visite du roi de Lorraine, son frère, qui s'était fait précéder par les renforts que lui avait demandés Louis.

Lothaire avait espéré d'abord avoir meilleure composition du pape Adrien que de Nicolas. Il s'était hâté d'adresser au nouveau pontife, dès son avénement à la chaire de saint Pierre, des lettres pleines de respects et de soumission. Toujours plus épris de Waldrade, il y suppliait Adrien de consentir à son divorce avec la reine, et de légitimer son mariage avec sa concubine. L'infortunée Theutberge elle-même

s'était rendue à Rome pour prier le successeur de Nicolas de consentir à la rupture d'une chaîne qui lui était devenue trop pesante. Adrien, comme Nicolas, s'était montré inébranlable. Lothaire vint donc trouver l'empereur Louis dans son camp, pour arrêter l'excommunication prête à être fulminée, craignant que son oncle Charles le Chauve, qu'il avait outragé en accueillant sa fille fugitive et son ravisseur, ne s'armât contre lui au nom de l'Église, et ne s'emparât de son royaume de Lorraine.

Lothaire avait, par de riches présents, mis l'impératrice dans ses intérêts. D'ailleurs, Louis affectionnait son frère : la promptitude qu'avait mise le roi de Lorraine à envoyer les renforts demandés pour la nouvelle tentative contre Bari, était un titre de plus, pour l'amant de Waldrade, aux bontés de l'empereur.

Un petit-fils de Charlemagne, le roi de Lorraine, le frère de Louis II, demandait à cet empereur sa médiation pour obtenir que le pape *daignât*, non plus sanctionner son mariage avec Waldrade, supplique irrévocablement rejetée, mais se rendre au mont Cassin pour y célébrer les mystères sacrés, y permettre la présence de Lothaire, l'absoudre de sa faute, et lui donner la communion de sa main. Pour prix de cette condescendance, on promettait formellement de rompre la fatale et coupable liaison. Adrien hésitait encore, comme si cette humble démarche d'un roi, appuyée par un empereur, n'était pas une suffisante réparation du scandale donné, ou plutôt comme s'il attendait, d'un peu plus d'abaissement de la royauté, quelque nouveau triomphe pour l'autorité de la chaire pontificale [1].

L'impératrice dut aller elle-même à Rome. Mais cette fois, dit l'historien de l'Église, elle y fit entendre de ces sortes de sollicitations qui tiennent lieu de commandement absolu dans les personnes de son rang.

On se rendit, de part et d'autre, au mont Cassin; le pape célébra la messe : Lothaire était présent. « A la fin du saint sacrifice, » ajoute le même historien, « le pontife, prenant en mains le corps de » Jésus-Christ, et se tournant vers le roi, lui dit d'une voix haute et » fortement accentuée :

» *Prince, si vous n'êtes pas coupable de l'adultère* DEPUIS QUE VOUS » AVEZ ÉTÉ AVERTI PAR LE PAPE NICOLAS, *et si vous avez fait une*

[1] BERTUTI-BERCASTEL, tome V.

» *ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec votre concubine*
» WALDRADE, *approchez en toute confiance, et recevez le sacrement de*
» *la vie éternelle; mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'ayez pas*
» *la témérité de recevoir le corps et le sang de notre Seigneur, et de vous*
» *incorporer, en les profanant, votre propre condamnation* [1]. »
Lothaire ose recevoir le sacrement; plusieurs seigneurs de sa suite participent à la communion. De magnifiques présents sont échangés entre le roi pénitent et le souverain pontife, qui dînent ensemble et se séparent avec les marques d'une affection réciproque. Lothaire repartit aussitôt après pour la Lorraine, dit Muratori, avec l'espérance secrète de retrouver Waldrade que, peu de temps auparavant, Rome, sur les instances de l'empereur, avait relevée de l'anathème. Mais arrivé à Lucques, il fut surpris par une fièvre qui devint plus grave à Plaisance; le même mal envahit une partie de son cortége. Cette fièvre produisait les plus effroyables effets : les cheveux, les ongles, la peau même, tombaient à ceux qu'elle avait atteints, et tout leur corps n'était plus qu'une horrible plaie.

Lothaire mourut le 10 août. On raconte que les seigneurs qui, comme lui, avaient reçu la communion, succombèrent au mal, et que ceux qui, reculant devant le sacrilége, s'étaient retirés de la sainte table, furent épargnés. Il est inutile d'ajouter qu'on crut reconnaître dans ce terrible incident la vengeance du ciel. Lothaire fut enterré, sans pompe, dans l'église de *Saint-Antoine* à Plaisance. La reine Theutberge pleura son époux infidèle, comme si jamais elle n'en eût reçu aucun outrage; elle dota généreusement l'église où il fut inhumé, et y fonda des prières perpétuelles pour le royal défunt. Waldrade, en apprenant la mort prématurée de son amant, alla cacher sa honte et expier les scandales de sa vie dans l'abbaye de *Remiremont*.

On conçoit, sans peine, que tous ces singuliers événements aient servi d'une façon merveilleuse l'ambition des pontifes romains.

Un autre triomphe couronnait en même temps la constance de l'Église de Rome.

Le meurtre et l'assassinat continuaient à ensanglanter la cour du Bosphore. Bardas (866) était tombé sous le poignard de Basile, que Michel III venait d'élever du néant au rang des Césars, et dont il

[1] B.-B., *Hist. de l'Égl.*, liv. 26, ann. 869.

avait secrètement dirigé l'homicide main. Michel (867) avait été à son tour égorgé par les ordres du meurtrier de Bardas, de ce Basile qu'il avait comblé de faveurs.

Des partisans de Photius racontent, sur la foi de *Zonoras*, autre schismatique, que lorsque Basile, après ce lâche attentat, se présenta dans l'église de *Sainte-Sophie*, cet évêque, à l'exemple de saint Ambroise, osa lui dire : « Vous êtes indigne d'approcher des saints mystères, vous qui avez les mains encore souillées du sang de votre bienfaiteur. » Basile, pour venger cet affront, rétablit Ignace dans le siége patriarcal et chassa Photius.

« Ce tyran, dit Voltaire, fit *une chose juste* par vengeance. »

Rome se vit ainsi délivrée de son plus redoutable ennemi : elle profita de cette conjoncture pour réunir à Constantinople le huitième concile œcuménique, que les légats du pape présidèrent et où se rendirent trois cents évêques. Photius et ses partisans y furent solennellement condamnés, soumis à la pénitence publique, et anathème fut prononcé contre eux. Les légats des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie firent partie de cette assemblée, où s'établit plus que jamais, et dans les formes les plus précises, la prééminence du siége de Rome.

La dixième et dernière session de ce concile se tint le dernier jour de février de l'année 870.

Les empereurs Basile et Constantin y parurent sur un trône, entourés de vingt patrices : ils signèrent les actes de l'assemblée, en traçant une croix avec de l'encre rouge dont ils se servaient par distinction, ce qui fit croire à l'historien Nicétas que ces actes avaient été souscrits avec un roseau trempé du sang de Jésus-Christ.

Des ambassadeurs de l'empereur Louis se trouvaient en ce moment à Constantinople : ils étaient venus solliciter la coopération de la cour d'Orient contre les Mores, et traiter du mariage de la fille de leur maître avec le jeune empereur Constantin. Ils assistèrent au concile aussi bien que des ambassadeurs de Bogoris, roi des Bulgares, nouvellement converti au christianisme. Les envoyés de Louis II étaient placés à la droite des empereurs; les ambassadeurs bulgares à la gauche; mais cette prééminence sur les représentants d'un roi barbare ne put compenser le dégoût que la jalouse rivalité des Grecs leur fit éprouver en refusant à Louis II le titre et les prérogatives d'empereur. Les ambassadeurs lombards n'ayant pu rien obtenir sur

ce point, rompirent les négociations commencées, et quittèrent fort mécontents la cour de Constantinople.

Pendant que sur les bords du Bosphore on refusait à Louis II un titre que l'orgueilleuse Irène n'avait pas osé contester à Charlemagne, Charle le Chauve et Louis le Germanique enlevaient à l'empereur les royaumes de Lorraine et de Provence, dont la succession lui revenait de droit par la mort de son frère Lothaire. Trop occupé en Italie par sa guerre contre les Sarrasins, et peu encouragé par les résultats négatifs de sa sage modération, lors du partage de l'empire paternel, Louis II commet, en cette occasion, la faute grave de recourir à l'intervention du pape.

L'impérieux Adrien, fort de cette faiblesse de Louis, menace d'excommunication les rois usurpateurs. « Les armes que Dieu nous met » en mains, leur écrit-il, sont préparées pour la défense de Louis II. » Hincmar, archevêque de Reims, et qui a sacré Charles le Chauve, répond au pape de se souvenir du respect et de la soumission des anciens pontifes à l'égard des princes, et il lui fait entendre que sa dignité ne lui donne aucun droit sur le gouvernement des empires. « Quand nous représentons aux grands, ajoute l'habile prélat, le pou- » voir de lier et de délier qui a été donné à saint Pierre et à ses » successeurs, ils disent que les royaumes s'acquièrent par les com- » bats et les victoires, non par les excommunications du pape ou » des évêques. Si les pontifes romains veulent ainsi disposer de l'État, » disent-ils encore, qu'ils le soutiennent contre les attaques des Nor- » mands, et qu'ils ne nous demandent pas de les défendre eux- » mêmes. Puisque le pape Adrien ne peut être évêque et roi, » puisque ces prédécesseurs se sont contentés du gouvernement de » l'Église, et n'ont point entrepris sur l'État qui appartient aux princes, » qu'il ne nous ordonne pas de reconnaître pour roi celui qui, se » tenant éloigné de nous, ne peut nous soutenir contre les barbares ; » qu'il ne prétende pas nous assujettir à un joug que ses prédéces- » seurs n'ont pas imposé à nos ancêtres : nous ne pouvons le sup- » porter [1]. »

Adrien, loin de se rendre à ces raisons puissantes, plus irrité du mépris de son autorité que du froissement des droits qu'il revendique pour Louis II, ose prendre ouvertement parti pour un fils rebelle

[1] *Hist. de l'Égl.*, B.-B., tome V.

de Charles le Chauve, et écrit une nouvelle lettre impérieuse et menaçante à ce monarque.

Charles, doublement offensé comme père et comme roi, répond au pape sous l'inspiration d'Hincmar : « Nous avions bien voulu » croire que la première épître n'était pas de vous; mais la seconde » ne nous permet plus de la méconnaître. Vous nous traitez de par- » jure, de tyran, d'usurpateur. Si vous exigez des marques de recon- » naissance et de dévouement, écrivez-nous comme les papes vos » prédécesseurs ont écrit aux rois nos ancêtres. Écrivez-nous d'un » style qui convienne à votre sainteté et à notre majesté....

» Les rois de France ne sont pas les serviteurs des évêques, mais » les maîtres de l'État. Les menaces d'excommunication contraires » à l'Écriture, à la tradition, aux canons, sont sans force comme sans » effet. Votre illustre et saint prédécesseur Léon a dit que le privilége » de Pierre subsiste quand ce jugement est selon l'équité ; il ne sub- » siste donc plus quand ce jugement est injuste. »

Ainsi la fausse démarche de l'empereur Louis, imprudence dont l'ambition de Rome croyait pouvoir profiter, avait fait se fourvoyer la puissance pontificale, et donné un sujet de triomphe à l'usurpation qui, confondant sa cause avec la cause de la royauté, s'était armée de la double autorité de la force et de la raison.

De brillants succès contre les Sarrasins vinrent un peu dédommager l'empereur du mauvais résultat de la malencontreuse médiation du pontife romain dans les affaires de France, et de l'affront reçu à la cour de Constantinople.

Les princes lombards et d'Italie avaient réuni toutes leurs forces, sous les ordres de Louis II, pour une expédition décisive : les troupes venues de Lorraine étaient un bon renfort pour l'armée impériale. Othon, comte de Bergame, commandait en chef sous l'empereur. Quelques combats partiels, sans importance comme sans résultat, ouvrent la campagne et exaltent l'ardeur des deux camps. Enfin le signal d'une attaque générale ébranle toute l'armée de Louis qui marche, pleine de confiance et d'enthousiasme, contre les remparts de la place. Les Sarrasins, fiers des succès de l'année précédente, comptant sur de nouveaux triomphes, trop impatients pour attendre l'ennemi derrière des murs crénelés, se portent à la rencontre des troupes impériales. Le choc fut impétueux, la bataille meurtrière, la victoire longtemps indécise ; mais, secondé par l'habileté d'Othon,

par la bravoure et la discipline de ses bataillons impénétrables cette fois aux charges désespérées des mahométans, Louis II triomphe enfin de toute résistance. Les Sarrasins, mis en déroute, fuient de toutes parts. *Bari* et *Canosa-Matera* [1] ouvrent leurs portes à l'empereur.

Louis poursuit les Mores jusqu'à Tarente : pendant qu'une partie de ses troupes fait le siége de cette place, il parcourt en vainqueur les contrées voisines infestées encore par quelques restes épars des hordes musulmanes qu'il chasse devant lui, et il châtie en passant quelques comtes d'une fidélité plus que douteuse. Ce qu'il perd en Lorraine et en Provence, la victoire semble vouloir le lui rendre en Italie. Profitant de l'éclat de son triomphe, il cherche à étendre sur presque toute la péninsule, sinon ouvertement son autorité, du moins sa tutélaire influence ; Amalfi, le duché de Naples même, entraînés par le prestige de sa gloire, semblent prêts à se livrer au monarque victorieux. Mais l'empereur Basile, l'œil ouvert sur des provinces qu'il veut conserver, tout en laissant à d'autres le soin de les défendre, se plaint hautement de la conduite de Louis II et de ses projets ambitieux sur l'Italie tout entière.

Le vainqueur de Bari, qui a intérêt à ne pas rompre ouvertement avec les Grecs, et pour qui, du reste, le bien général parle plus haut que l'ambition personnelle, calme les inquiétudes de la cour du Bosphore, en protestant de son désintéressement dans cette lutte : « Mon » but, en prenant les armes, » répond-il, « a été non de m'emparer » du duché de Naples, mais de le secourir contre l'oppression des » Arabes. » La remise au duc de Bénévent de la ville de Bari aussitôt après l'avoir conquise sur les Mores, lui paraît un témoignage déjà bien éclatant de sa sincérité. Pour nouvelle preuve de sa bonne foi, Louis II propose à Basile de joindre ses efforts aux siens dans le but de délivrer complétement l'Italie et la Sicile de leurs féroces oppresseurs, et il lui fait demander l'envoi d'une flotte pour couper aux Arabes toute retraite sur mer, ajoutant : *Nos enim Calabriâ, Deo auctore, expugnatâ, Siciliam disposuimus, secundùm communem placitum, libertati restituere* [2]. L'ingratitude et la trahison devaient faire avorter ce noble dessein de l'empereur !

Chargé de gloire et de butin, Louis II crut pouvoir aller prendre

[1] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, ann. 871.
[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V.

du repos à Bénévent ; mais là l'étoile de sa fortune devait un moment encore s'obscurcir.

Pendant qu'une partie de l'armée impériale était occupée encore au siége de Tarente, et que le reste retournait joyeux et triomphant en Lombardie, Louis II et l'impératrice s'étaient rendus auprès d'Adelchis, sous l'escorte d'une garde peu nombreuse. Le duc de Bénévent les accueille dans sa capitale avec les marques de la plus profonde gratitude et du dévouement le plus respectueux ; mais, sous ce perfide semblant de courtoise soumission, Adelchis ourdissait le plus infâme guet-apens contre son souverain, son hôte, son bienfaiteur.

Un jour, c'était le 25 août 871 [1], l'empereur dormait pour échapper aux chaleurs de la journée. En un moment, le palais est envahi par une troupe nombreuse de Bénéventins armés : le peu de soldats impériaux préposés à la garde de leur maître, opposent la plus énergique résistance. Louis est réveillé par le bruit du combat : il se jette sur ses armes et court partager le péril de ses braves. Adelchis, outré de cette résistance opiniâtre, ordonne qu'on mette le feu au palais. Louis se fraye un passage au milieu de l'incendie, et va chercher, dans une tour voisine, un refuge avec l'impératrice et sa vaillante escorte. On l'y poursuit... Le nombre enfin triomphe, après trois jours d'une défense désespérée. L'empereur et les siens sont jetés dans des cachots [2].

D'après quelques historiens, Adelchis aurait été poussé à cet acte de félonie par l'appât d'une riche rançon ; d'autres pensent qu'il voulut se venger de l'humeur dure et hautaine de l'impératrice et des déprédations de tous genres exercées par les soldats francs et lombards dont ses peuples auraient eu presque autant à souffrir que des dévastations des Mores ; d'autres enfin croient que le duc de Bénévent, en payant les bienfaits de Louis II par une aussi noire ingratitude, ne fit que céder aux pressantes instances de Basile.

A la nouvelle de la honteuse équipée d'Adelchis, des clameurs d'indignation et de vengeance s'élèvent dans tous les rangs de l'armée impériale. Les troupes, qui rentraient en Lombardie, s'arrêtent, retournent en arrière et marchent sur Bénévent ; leur cri de guerre, *volons au secours de l'empereur*, est répété avec enthousiasme par les braves qui assiégent Tarente.

[1] GIULINI, *Storia di Mil.*, ann. 871. — MURATORI, *Ann. d'It.*, idem.

[2] ERCHEMPERTO, *Hist.*, cap. 34. — MURATORI.

Louis II, que la disgrâce ne pouvait abattre, éprouvait dans les fers combien trop souvent l'ingratitude suit de près le bienfait ; combien un revers de fortune suit de près la victoire... Plus calme dans son cachot que le duc félon dans son triomphe passager, il attendait sans crainte le dénoûment de cet étrange épisode.

Adelchis n'avait pas tardé à sentir le poids écrasant d'une telle capture : il voulait et ne voulait pas se décharger de ce lourd fardeau. L'approche à marches forcées des troupes de l'empereur, et un nouveau débarquement des Sarrasins à Salerne, mettent bientôt un terme aux hésitations du duc de Bénévent. Dissimulant les trop justes sujets d'appréhensions qui l'assiégent, Adelchis, après vingt-deux jours de mortelles angoisses, propose à l'empereur de lui rendre la liberté ; il n'exige aucune rançon, et ne lui demande que sa promesse, sur les saints Évangiles, de ne point chercher à tirer vengeance contre lui (Adelchis) de l'outrage reçu, et l'engagement formel de ne plus remettre le pied dans le duché de Bénévent avec des troupes armées. L'empereur promet ce qui lui est demandé et recouvre la liberté avec tous les siens [1].

A la nouvelle de la captivité de l'empereur, que l'on avait bientôt fait suivre du bruit de sa mort, Charles le Chauve s'était porté en toute hâte à Besançon, pour être plus en mesure de saisir au delà des Alpes la proie que cette mort allait livrer à son ambition. Le roi de Germanie, de son côté, se disposa à reconquérir le pays qu'il avait abandonné naguère à Louis II, du côté de la Suisse.

[1] Muratori a publié, dans ses *Antiquités italiennes* *, des vers que l'on composa à cette époque, au sujet de la noire perfidie d'Adelchis. Cette lamentation, comme le pense le savant historien, se chantait probablement dans les rues et sur toutes les places publiques. Voici les trois premiers vers de cette curieuse pièce :

Audite omnes fines terræ horrore cum tristitiâ
Quale scelus fuit factum Benevento civitas :
Ludovicum comprenderunt sancto Pio Augusto.

Ce qui veut dire :

Oyez vous tous, peuples de l'univers,
Oyez, avec autant d'horreur que de tristesse,
De Bénévent le trait noir et pervers ;
Ils ont osé, quelle scélératesse ! ! !
Prendre Louis et le charger de fers.

Le IXe siècle avait aussi, comme on le voit, ses *poëtes*, ses *chanteurs* et son *public* de COMPLAINTES.

* Dissert. 40.

Les émissaires expédiés en Italie par ces princes, leur ayant rapporté l'issue du drame de Bénévent, les deux rois ambitieux en furent pour la honte d'avoir trahi leurs secrètes vues ; Charles le Chauve se hâta de rentrer dans sa capitale.

Louis II, à peine délivré de sa captivité, marche contre les comtes Lambert et Ildebert qu'il veut châtier, non d'une rébellion ouverte[1], mais du secret assentiment qu'ils ont donné à l'indigne trame d'Adelchis, contre lequel, d'après leur serment de vassaux, ils auraient dû s'armer à la première annonce de l'outrage fait à la personne et à la majesté impériale. Les deux comtes, effrayés à son approche, quittent *Spoletti* et *Camerino*, et se réfugient à la cour d'Adelchis qui, par son bon accueil[2], trahit le mystère de leur complicité et justifie le ressentiment de l'empereur. Louis donne le duché de Spoletti à Suppone II, l'un de ses meilleurs généraux[3]. Il se rend ensuite à Rome ; mais avant de quitter ces contrées, il fonde dans les Abruzzes, en actions de grâces pour la protection du ciel qui l'a fait triompher des mauvais desseins d'Adelchis, le monastère de CAUSARIA, devenu depuis si célèbre[4].

Pendant que Louis se dirigeait vers la capitale de la chrétienté, l'impératrice traversait les Alpes pour aller, auprès de Charles le Chauve et de Louis le Germanique, revendiquer au nom de son époux une partie de l'héritage de Lothaire. Charles reçut fort mal sa nièce ; Louis, qui avait tenu Angilberge sur les fonts baptismaux, l'accueillit avec plus de bonté ; mais, auprès de l'un et de l'autre, la mission, quant au fond, eut le même résultat : aucun de ces monarques ne se dessaisit de sa part des dépouilles de Lothaire. On ne prend pas frauduleusement ce qui revient à autrui pour s'en dessaisir aussitôt après, sur un simple appel au droit et à l'équité.

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, p. 82.

[2] ERCHEMPERTO.

[3] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, p. 89.

[4] Le père Mabillon croit que le monastère de *Causaria* fut ainsi nommé (*Casa aurea*), à cause des fortes sommes dépensées par Louis II pour le construire et le doter. Muratori (*Ann. d'It.*, tome V, p. 62) pense, au contraire, que le lieu où fut créé ce pieux établissement s'appelait *Causaria* avant cette fondation : il cite des actes d'acquisitions faites en 871 et 872 par l'empereur, dont l'un porte *in loco qui dicitur Causaria*, et l'autre *insula quæ vocatur Casaurea*. Ce monastère est situé dans une île du fleuve de *Piscara*, qui faisait alors partie du duché de Spoletti, et qui ressort aujourd'hui de l'évêque de *Chietti*.

L'empereur, croyant imposer à ses oncles et donner plus de force à ses prétentions, ne s'était rendu à Rome que pour se faire couronner roi de *Lorraine* par le pape Adrien. Cette démarche n'aboutit qu'à irriter l'orgueil de ses rivaux. Adrien, subjugué par la présence de Louis II, n'osa lui refuser ce qu'il demandait ; mais il s'abstint de fulminer contre les rois de France et de Germanie, tant les lettres impérieuses et menaçantes de Charles le Chauve avaient intimidé le saint-siége. D'ailleurs la santé de l'empereur allait s'affaiblissant, il n'avait point d'enfant mâle : comment oser menacer des foudres du Vatican un front qui bientôt peut-être viendrait à Rome ceindre la couronne impériale.

Adrien fit mieux que de ne plus menacer ; voici ce que ce pontife écrivait à Charles le Chauve, au moment où il couronnait son rival comme roi de *Lorraine*... C'est le cardinal Baronius qui nous fait connaître cette curieuse épître dont nous ne donnons qu'un fragment [1] : « Il importe que nos paroles restent dans le plus grand » secret, et que nos lettres ne soient communiquées à personne, si ce » n'est à vos plus intimes confidents. Nous vous disons en vous le » promettant, et nous vous notifions en le confirmant, que, sauf la » fidélité due à *notre* empereur, si votre majesté lui survit, quelque » monceau d'or que tout autre puisse nous offrir, nous ne reconnaî- » trons, nous n'appellerons ou nous ne recevrons de plein gré per- » sonne autre que vous, comme roi et empereur romain, parce qu'en » tous lieux on loue votre sagesse, votre justice, votre piété, votre » valeur, votre noblesse, votre beauté, votre prudence, votre tempé- » rance, votre fermeté et vos sentiments religieux. S'il arrive que » vous surviviez à notre empereur, nous désirons, nous, le clergé, le » peuple et la noblesse de Rome et du monde entier, que vous » deveniez non-seulement duc et roi, patrice et empereur, mais pro- » tecteur de l'Église dans le présent, et compté parmi tous les saints » dans l'éternité. »

On doit reconnaître que si la persévérance fut de tout temps une des vertus des pontifes romains, ces pontifes surent quelquefois aussi employer à propos la souplesse et la flatterie, compagnes si essentielles de la persévérance, et qui servent si merveilleusement à atteindre le but que, Dieu aidant, chacun se propose ici-bas.

[1] *Epist.* 34. HADRIAN., II, t. VIII, concil.

Louis II séjourna quelque temps à Rome. On raconte [1] que quelques courtisans, ennemis de l'impératrice, qui n'avait plus d'espoir d'avoir d'enfant, enhardis par l'absence d'Angilberge, offrirent aux passions de l'empereur une jeune femme dont les charmes séduisirent un moment le monarque; on obtint de lui qu'il ordonnerait à Angilberge de l'attendre en Lombardie; mais l'impératrice ne tint aucun compte de cet ordre; elle se rendit à Rome et déjoua les machinations de ses ennemis.

L'empereur se trouvait encore dans la cité des pontifes quand de nouvelles calamités vinrent fondre sur l'Italie. Les Sarrasins, que sa victorieuse épée avait chassés de Bari, étaient allés cacher leur rage et leur honte en Afrique; mais, réveillés bientôt par la soif de la vengeance, ils levèrent trente mille hommes et firent voile vers le duché de Salerne.

Dieu voulut, dit l'*Anonyme salernitain* [2], que, pendant les préparatifs hostiles des infidèles contre la péninsule, un des leurs, du nom d'*Arran*, qui conservait le souvenir reconnaissant d'un bienfait que lui avait rendu *Guaiferio*, prince de Salerne, rencontrât un habitant d'*Amalfi* nommé *Fluro*, et le priât de conseiller à ce prince de fortifier le mieux possible sa ville de Salerne, menacée d'un grand péril. Guaiferio, dès que cet avis lui fut venu, se hâta de remettre en état les remparts de sa capitale, qu'il fortifia par la construction de trois nouveiles tours. Les Capouans et les Toscans l'aidèrent dans ces travaux d'urgence. Le duc de Bénévent, dont Guaiferio avait invoqué le secours, se rendit à Salerne avec quelques troupes. Les deux princes furent d'abord d'avis de tenter une bataille décisive contre les Mores; mais Adelchis, quand les Sarrasins eurent débarqué, s'effraya de leur nombre et de leurs menaces; peu rassuré peut-être aussi sur le sort de sa propre capitale, il abandonna Salerne à la rage des infidèles qui vinrent mettre le siége devant cette ville. Ce siége, que prolonge pendant plusieurs mois la vigoureuse résistance opposée par Guaiferio, met le comble à la détresse de tout le pays salernitain. Naples, Bénévent, Capoue, n'ont pas moins à souffrir des incursions que les barbares font sur leurs terres pour se venger de l'inutilité de leurs efforts contre Salerne.

[1] GIULINI, t. I, lib. 5. — MURATORI, t. V.
[2] Cité par MURATORI, *Ann. d'It.*, t. V.

Le chef de ces bandits, *Abdila*, avait pris, aux environs de Salerne, domicile dans une église dont l'autel, chargé de coussins moelleux, lui servait de lit, et était incessamment souillé par d'impudiques profanations. Un jour, pendant qu'une pauvre fille chrétienne luttait, sur cette couche impure, contre la brutalité du tyran, une poutre tombe sur l'infâme et l'écrase sans faire le moindre mal à la jeune vierge [1]. Les Mores remplacèrent aussitôt *Abdila* par *Abimelech*, homme aussi entreprenant que rusé, et le siége de Salerne continua avec vigueur.

Guaiferio, dès le début des hostilités, s'était hâté d'envoyer à Louis des messagers chargés d'implorer son assistance. *Pierre*, beau-frère, et *Guaïmario*, fils du prince de Salerne, étaient à la tête de cette ambassade.

Louis se trouvait encore à Rome : irrité de la monstrueuse ingratitude dont on avait payé ses services, et sachant que Guaiferio avait été, comme les ducs de Spoletti et de Camerino, complice d'Adelchis, dans le sanglant outrage qu'il avait reçu à Bénévent, il refusa tout secours. Il fit plus : les ambassadeurs de Guaiferio furent par ses ordres, dit toujours l'anonyme salernitain, envoyés en exil dans des provinces éloignées.

A cette nouvelle, les habitants de Salerne, harcelés par les Sarrasins hors de leurs remparts, et décimés par la famine dans l'enceinte de leurs murs, furent réduits au désespoir. Leur courage, si longtemps héroïque, allait les abandonner, quand *Marino*, duc d'Amalfi, mû probablement moins par la pitié, dit Muratori, que par la *crainte de voir sa propre maison devenir la proie des flammes, une fois que l'incendie aurait dévoré la maison de son voisin,* Marino fit introduire des vivres dans la place assiégée. Le moral des habitants fut retrempé par ce premier secours et par l'annonce que de nouvelles instances allaient être adressées à l'empereur Louis.

En effet, l'évêque Landolfe, seigneur de Capoue, que nous avons vu il y a peu d'années mécontenter l'empereur par sa douteuse fidélité, Landolfe osa se présenter à la cour de Pavie, où était retourné Louis II. Son langage fut humble et suppliant ; des paroles de repentir se mêlèrent au sombre tableau des calamités qui pesaient sur une partie de la péninsule ; l'éloquence du prélat se ressentit de la gran-

[1] ANONYM. SALERNIT.

deur du péril. L'empereur se laissa fléchir au récit de tant de désastres; pour lui, la voix de la pitié est plus puissante que le ressentiment d'une injure ; il reprend les armes et part de Pavie à la tête d'une nombreuse armée.

Un corps de dix mille Sarrasins était retranché non loin de Capoue. Quand l'armée lombarde fut près de ce repaire, le comte *Gontard*, âgé de quinze ans à peine et neveu de l'empereur, supplie le monarque de lui confier le soin de déloger et d'exterminer ces brigands. Louis II lui accorde cette faveur, et le bouillant jeune homme, à la tête d'un détachement des troupes impériales que secondent les Capouans, cette fois vaillants autant qu'ils s'étaient montrés perfides naguère, attaquent les barbares avec cette impétuosité qui ne connaît point d'obstacle : les Mores lâchent pied de toutes parts ; on les poursuit à outrance, et neuf mille de leurs cadavres, selon l'assertion probablement exagérée de l'anonyme salernitain, jonchent le terrain théâtre de ce glorieux triomphe. Les Lombards et les Capouans eurent à regretter quelques-uns de leurs braves ; toute l'armée poussa un long cri de douleur quand elle apprit, dans l'ivresse de ce beau succès, que le jeune comte *Gontard* avait payé de sa vie ce brillant éclair de gloire.

Ce fait d'armes avait été précédé d'une journée non moins glorieuse pour les troupes de la chrétienté et presque aussi funeste pour les Mores. Une troupe de Sarrasins, à peu près de la force de celle qui menaçait les environs de Capoue, avait envahi la principauté de Bénévent. Adelchis, vaillamment secondé par Lambert et Ildebert, que nous avons vus chercher un refuge à sa cour contre la colère de Louis II, s'était porté à leur rencontre, les avait attaqués et mis en déroute, dans un lieu nommé *Mamma*, et trois mille de ces barbares étaient restés sur le champ de bataille.

A la nouvelle de ce double désastre et de l'arrivée de l'empereur Louis à Capoue, les Mores, qui serrent de près Salerne, demandent à lever le siége ; mais *Abimelech*, se flattant de se rendre maître, d'un moment à l'autre, de cette place réduite aux abois, veut temporiser ; on se mutine dans le camp des infidèles. On envahit la tente d'Abimelech... Ses propres soldats le saisissent, le chargent de chaînes et le jettent dans une barque qu'ils abandonnent aux flots de la mer. Cette meute indisciplinée remonte ensuite sur ses navires, laissant devant Salerne tous les équipages de siége et une immense quantité

de blé que les assiégés, dans la crainte que cette fuite ne soit une feinte, ont la stupidité de livrer aux flammes. Les barbares, en côtoyant les Calabres, pillent ces malheureuses provinces dont ils complètent la ruine [1].

Erchemperto et Léon d'Ostie racontent que, s'étant embarqués de nouveau pour la Sicile ou l'Afrique, les Mores furent assaillis par une tempête furieuse qui submergea leurs vaisseaux, et que tous périrent dans ce grand naufrage.

D'autres fléaux désolèrent l'Italie au moment où, grâce à l'intervention de Louis II, allait se cicatriser, du moins pour un temps, sa large plaie musulmane.

D'après l'historien Andrea, ce fut dans le courant de cette même année que les pays de Vicence, de Brescia, de Crémone, de Lodi et tout le Milanais, furent envahis par une innombrable quantité de sauterelles [2] qui dévastèrent les campagnes et dévorèrent les semences. D'autres auteurs contemporains disent que le reste de l'Italie, la France et la Germanie ne furent pas exemptes de cette calamité. Les annales de Fulde donnent de ces insectes la description suivante : « Ils avaient quatre ailes et six jambes, l'intestin grand, la bouche » large avec deux dents plus dures que la pierre; ils venaient du » levant et se dirigeaient vers le couchant. Ces sauterelles avaient » la longueur et l'épaisseur du pouce de la main de l'homme. On » trouva, dans le corps de quelques-uns de ces insectes, des épis de » blé entiers. »

Andrea raconte d'autres merveilleuses choses survenues en cette même année. « Le jour de Pâques, dit cet historien, on crut apercevoir, dans plusieurs localités et sur les arbres, les traces d'une » pluie de terre ou de cendres. Le 4 mai, il tomba une rosée si » froide qu'elle gela et dessécha les feuilles des arbres. »

D'après les *Annales de Fulde*, une *pluie de sang* [3] serait tombée à

[1] ANONYM. SALERNIT. — MURATORI, *Ann. d'It.*, ann. 873.

[2] Un phénomène à peu près semblable vient de se faire remarquer en Italie. Un violent vent du sud, qui a soufflé du 15 au 20 juillet 1841, a porté une grande quantité de sauterelles dans les campagnes de Rome, dans Rome même, à Florence, et dans toute la Toscane.

[3] On parle toujours, comme on le sait, de PLUIES de *soufre*, de *sang*, de *laine*, de *fer*, de *pierres*, de *cendres*, de *poissons*, de *grenouilles*, etc.

Nous nous bornerons à quelques observations sur les prétendues *pluies* de *sang* et de *cendres*.

Il est incontestable que des gouttes d'une teinte rouge tombent quelquefois en

la même époque en Italie pendant trois nuits et trois jours. Giulini dit à propos de ce phénomène : « Il est possible que cette *pluie de* » *sang* ne soit pas autre chose que la pluie de *terre* dont parle Andrea;

abondance de l'atmosphère. On croit généralement que cela n'arrive que dans les lieux et les instants où des essaims de papillons ou autres insectes qui épanchent un suc *rouge*, traversent les airs. Ce suc est répandu au moment où ils se dégagent de leurs enveloppes de nymphe pour déployer leurs ailes. Cette observation fut faite par M. de Peyrèse, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, et appuyée par *Beuman* et par *Swammerdam*. On a cru aussi remarquer que cette prétendue pluie de sang arrive à des époques de tempête et surtout en été. La plupart des insectes qui cherchent leur pâture sur les branches des arbres, sont emportés par de gros vents et déchirés en pièces, ce qui fait qu'en tombant ou en fuyant ensanglantés, ils laissent partout des traces rougeâtres.

Quant aux pluies de *cendres*, ce phénomène s'attribue généralement à quelque grand incendie, à un volcan, et à quelque vent violent qui pousse les cendres du volcan ou de l'incendie, ou même la poussière d'un lieu dans un autre, à d'immenses distances.

Les phénomènes qui ont marqué l'année 873 sembleraient venir à l'appui de ces observations. Aucune grande éruption de volcan n'est signalée, il est vrai, pour cette année, par les historiens ; mais sans nous prévaloir du fait que les grands volcans tels que le *Vésuve* et l'*Etna*, jettent presque toujours, sans être en éruption, de la fumée et des cendres, nous chercherions à expliquer le prodige qui effraya les populations d'Italie au IXe siècle, de la manière suivante.

Les myriades de sauterelles qui couvraient le pays, battues par les vents impétueux * qui les avaient apportées d'Orient, brisées contre les arbres et contre les murs, auront laissé partout des traces de sang, et la poussière emportée par la violence de ces mêmes vents, s'étant mêlée au sang de ces insectes, aura produit la pluie de *terre* ou de *cendre rouge* dont parlent les vieux chroniqueurs. Pour ce qui est de la reproduction du même prodige, selon Giulini, dans le courant du siècle dernier sur les bords du lac de *Lugano*, peut-être faut-il l'attribuer à peu près aux mêmes causes. Si cependant le phénomène n'eut lieu que sur les *eaux de ce lac*, nous l'aurions expliqué comme les hydrologistes l'ont fait, par une singularité de même nature, qu'offrirent en 1603, les eaux du lac de *Zurich*, et, en 1703, celles du lac de *Délitz*. Ces eaux devinrent tout à coup rougeâtres, et l'on s'effraya et l'on parla d'une pluie de *sang*.

L'examen fit reconnaître que des courants d'eaux bitumineuses, chargées d'*ocre rouge de fer*, s'étaient mêlés aux eaux de ce lac. « Peut-être, dit *Valmont de Bomare* **, » y eut-il une éruption soudaine, comme il en arriva dans plusieurs rivières, lors » de la dernière catastrophe dont *Lisbonne* fut le théâtre et la victime.

» Peut-être, ajoute ce naturaliste, ces matières colorantes étaient-elles interposées » entre deux couches au fond des lacs. Il y a de ces lacs à double fond en Suède, » dans le *Jemteland*. »

Qui sait s'il n'en serait pas de même pour les lacs de *Délitz*, de *Zurich* et de *Lugano?*

* Le grand naufrage de la flotte musulmane dans l'Adriatique vient témoigner de la violence de certains vents qui régnèrent à cette époque en Italie.

** *Dict. d'hist. nat.*, tome III, art. *Lac*.

» et, en effet, ajoute l'historien milanais, il y a peu d'années qu'il est » tombé sur les bords du lac de Lugano une poussière ou cendre de » couleur de sang. »

Les peuples furent épouvantés à la vue de ces merveilles, qu'ils regardèrent comme les signes d'un bouleversement de la nature et de la colère céleste... La raison de l'homme ne s'effraie plus à la vue de semblables phénomènes : les savants cherchent à les expliquer; quelques points commencent à s'éclaircir, mais aucune opinion, malgré tant d'études profondes, ne s'est élevée jusqu'à l'évidence d'une démonstration mathématique; et dans l'état actuel de la science, on peut encore considérer leur véritable cause comme un mystère.

CHAPITRE V.

Louis II marche contre Bénévent. — Intervention du pape. — Entrevue de Louis II et de Louis le Germanique. — Mort de Louis II. — Fâcheuse détermination de la diète de Pavie. — Charles le Chauve empereur. — De la formule : *Roi par la grâce de Dieu*. — Boson, duc de Milan. — Mort de Louis le Germanique. — Charles attaque les trois fils de ce prince. — Il est vaincu. — Paix avec ses neveux. — État de l'Italie. — Jean VIII demande des secours. — Ses menaces. — Départ de Charles pour la péninsule. — Boson enlève et épouse la fille de Louis II. — Mécontentement des Lombards. — Carloman se dirige sur la Lombardie. — Panique des deux armées. — Maladie de Carloman. — Mort de Charles le Chauve. — Les Germains commencent à convoiter la Lombardie.

873 — 877.

Vainqueur des Sarrasins, pacificateur du pays de Naples, l'empereur Louis sent le besoin de joindre à cette double gloire le plaisir de la vengeance. Son ambition ne peut-être complétement satisfaite que par le châtiment d'Adelchis. Le serment arraché par la violence et la félonie serait peu fait pour le lier ; et cependant il ne veut rien entreprendre s'il n'a été dégagé de tout scrupule par une décision du souverain pontife et de l'Église. Il convoque une diète générale à Rome et porte plainte à cette assemblée, d'abord contre l'acte de basse perfidie qui l'a rendu captif du duc de Bénévent ; en second lieu, contre de criminelles démarches tentées récemment par Adelchis auprès de la cour du Bosphore ; en effet, l'empereur venait d'apprendre de source certaine, que ce duc félon, effrayé à l'annonce de la marche de l'armée lombarde sur Capoue, et redoutant la trop juste vengeance de Louis II, avait invoqué l'aide des Grecs, avec la promesse de reconnaître en retour l'empereur Basile pour son souverain. La diète, présidée par Jean VIII, successeur d'Adrien II, dégage Louis du

serment de Bénévent, et déclare Adelchis rebelle, traître et ennemi du peuple romain.

L'empereur se porte aussitôt avec son armée victorieuse contre Bénévent [1].... Mais Adelchis était prêt à le recevoir. Basile, dont l'habile administration avait relevé l'éclat et la puissance de la couronne de Constantinople, l'ambitieux Basile, séduit par l'offre d'Adelchis qui le mettait en voie de reconquérir plus tard les provinces qu'avait possédées l'empire d'Orient en Italie, s'était hâté d'envoyer une flotte qui débarquait à Otrante pendant que Louis s'apprêtait à attaquer Bénévent.

De graves hostilités entre des princes chrétiens étaient près d'ensanglanter de nouveau l'Italie que les Sarrasins, vaincus mais non chassés sans espoir de retour, menaçaient toujours de loin, et que de pareilles collisions allaient livrer sans défense à ces avides dévastateurs. Jean VIII part précipitamment de Rome et se rend au camp de Louis II. Sa médiation fait déposer les armes aux deux armées. Un traité de paix est signé entre l'empereur et le duc de Bénévent, qui peut-être attendaient avec un égal désir une occasion favorable de terminer, disons mieux, de prévenir cette guerre [2].

La santé de l'empereur s'affaiblissait chaque jour davantage : n'ayant aucun enfant mâle à qui laisser la couronne et l'empire, il jeta les yeux sur celui de ses deux oncles dont les procédés, lors du voyage d'Engilberge aux cours de France et de Germanie, avaient le moins blessé son orgueil. Il témoigna donc à Louis de Germanie le désir de le voir ; ces deux monarques se rendirent à Vérone et y tinrent un congrès dont Jean VIII fit également partie [3].

Comme le pense Giulini, il dut être question dans cette conférence des prétentions de l'empereur sur la Lorraine, et des arrangements durent être pris pour régler cette affaire selon les vœux de Louis II, dans le cas où sa santé se rétablirait. Les deux princes firent alliance

[1] Année 873. C'est à tort, selon nous, que quelques historiens * affirment, qu'au lieu de marcher lui-même contre Adelchis, Louis II chargea l'impératrice de la conduite de cette expédition. Le motif de cette singulière résolution de la part de l'empereur, aurait été, dit-on, la crainte d'être considéré comme parjure. Ces historiens oublient ou n'ont pas su qu'Adelchis avait exigé le même serment de l'impératrice.

[2] GIULINI, lib. 6.

[3] GIULINI, lib. 6, ann. 874.

* Entre autres l'*Annaliste saxon*, tome Ier scriptor. Eccardi.

contre Charles le Chauve, dans le but de dépouiller ce roi des possessions usurpées par lui au détriment de l'empereur ; enfin tout indique que dans cette entrevue furent arrêtées les bases du testament par lequel l'empereur Louis II [1] désigna, pour son successeur au royaume d'Italie et à l'empire, son oncle Louis le Germanique.

Les peuples d'Italie voyaient, avec plus d'inquiétude encore que l'empereur lui-même, s'approcher le terme d'une vie glorieuse et toute consacrée au soin de leur défense et de la prospérité commune.

L'apparition d'une comète, au mois de juin 875, vint fortifier, dit Giulini, ce pressentiment général. L'empereur Louis mourut le 12 août de cette année, à Brescia [2]. *Antoine*, évêque de cette ville, le fit inhumer avec pompe dans l'église de *Santa-Maria*.

A cette nouvelle, Ansperto, archevêque de Milan, se hâta d'expédier son archidiacre auprès de l'évêque de Brescia, avec ordre de lui demander la remise des dépouilles mortelles de l'empereur. Sur le refus d'obtempérer à cette injonction, Ansperto écrivit aux évêques de Bergame et de Crémone, de se porter à Brescia avec tout leur clergé, ainsi qu'il allait le faire lui-même à la tête du clergé milanais [3]. Ce dut être un singulier spectacle que l'apparition aux portes de Brescia de ces trois pieuses troupes, sorties instantanément de Milan, de Crémone et de Bergame, revêtues de chasubles, armées de croix, de cierges et de banderoles sacrées, chantant des cantiques et marchant processionnellement à la conquête pacifique des restes mortels d'un empereur. L'émotion fut grande dans Brescia, à la vue de cette imposante procession : force fut à l'évêque Antoine d'ouvrir les portes de l'église à l'archevêque métropolitain et à son pieux cortége. On y prit le corps de l'empereur, on l'embauma, on le plaça sur un magnifique brancard, et il fut transporté avec pompe à Milan... Le prêtre historien *Andrea*, à qui l'on doit ce récit, dit avoir fait partie du cortége, et avoir porté, pendant quelque temps, l'auguste fardeau sur ses épaules.

L'empereur, sept jours après son décès, fut inhumé dans l'église

[1] PUFFENDORF, *Introd. à l'hist. de l'univ.*, tome V, liv. 5, chap. 2, *Emp. d'Allem.*, *Louis II*, ann. 875.

[2] GIULINI, lib. 7. Et non à Milan, comme l'ont dit *Voltaire*, le président *Hénault*, la plupart des historiens français et Puffendorf.

[3] VERRI, tome Ier, page 107. — GIULINI, tome Ier, lib. 6, page 356.

de Saint-Ambroise avec une grande magnificence, et au milieu des marques les plus vives de l'affliction générale [1].

Ces regrets étaient mérités.

Les précieuses qualités qui distinguaient ce prince, son amour du bien public, sa valeur, sa prudence, son habileté, l'auraient peut-être mis en état, comme le dit Puffendorf [2], de relever la dignité impériale, s'il n'avait été constamment occupé dans sa guerre contre les Sarrasins. Empereur d'Occident par le nom, mais de fait roi italien, il comprit que le premier de ses devoirs était d'assurer l'indépendance et le repos de l'Italie. Il eut la sagesse de ne pas user, dans la vaine poursuite d'un empire à plus vastes limites, ces forces, cette énergie infatigables qu'il voua si noblement au bien-être de ses peuples et à la défense du sanctuaire de la chrétienté. Sous son règne, la Lombardie, redevenue heureuse, riche et puissante, put utilement prodiguer son or et ses soldats pour le salut de Rome et du reste de la péninsule. Nous avons vu Louis II, dans cette longue guerre marquée souvent par des victoires, quelquefois par des revers, toujours par la plus héroïque constance, trouver l'occasion d'un dernier et glorieux triomphe.

Ne dirait-on pas que ce monarque, pour descendre dans la tombe, attendit que le sol d'Italie, souillé par la présence des infidèles, ra-

[1] Voici l'épitaphe qui fut gravée sur sa tombe :

HIC. CVBAT. ÆTERNI. HLVDOVICVS CÆSAR. HONORIS.
ÆQVIPARAT. CVIVS. NVLLA. THALIA. DECVS.
NAM. NE. PRIMA. D:ES. REGNO. SOLIO. QVE. VACARET.
HESPERIO. GENITO. SCEPTRA. RELIQVIT. AVVS.
QVAM. SIC. PACIFICO, SIC. RECTO. PECTORE. REXIT.
VT. PVERVM. BREVITAS. VINCERET. ACTA. SENEM.
INGENIUM. MIRER. NE. FIDEM. CVLTVS. VE. SACRORVM.
AMBIGO. VIRTVTIS. AN. PIETATIS. OPUS.
HIC. VBI. FIRMA. VIRUM. MVNDO. PRODVXERAT. ÆTAS.
IMPERII. NOMEN. SVBDITA. ROMA. DEDIT.
ET. SARACERONUM. CREBRAS. PERPESSA. SECVRES.
LIBERE. TRANQVILLAM. VEXIT. VT. ANTE. TOGAM.
CÆSAR. ERAT. COELO. POPVLVS. NON. CÆSARÆ. DIGNVS.
COMPOSVERE. BREVI. STAMINA. FATA. DIES.
NVNC. OBITVM. LVGES. INFELIX. ROMA. PATRONI.
OMNE. SIMVL. LATIVM. GALLIA. TOTA. DEHINC.
PARCITE. NAM. VIVVS. MERVIT. HÆC. PRÆMIA. GAVDET.
SPIRITVS. IN. COELIS. CORPORIS. EXTAT. HONOS.

[2] *Introd. à l'hist. génér.*, tome V, liv. 5, ch. 2, anno 875.

vagé par leur cupide férocité, lui dût sa délivrance et son repos? Ce repos fut court à la vérité, mais Louis II, en mourant, put du moins emporter la pensée que l'Italie et l'Église étaient pour longtemps dotées de ce grand bienfait que ses armes leur avait laborieusement conquis. Et s'il fut court, après tout, ce repos, la cause n'en serait-elle pas dans la mort prématurée d'un aussi excellent prince?

Outre la crainte de se voir désormais sans défense contre les insultes des Sarrasins, l'Italie, dans ce fatal moment, dut entrevoir bien d'autres malheurs encore. Combien l'avenir ne dut-il pas se montrer à elle gros d'orages et de misères, à la mort d'un tel roi qui, ne laissant pas de postérité masculine, la livrait à la rivalité des rois de France et de Germanie, ou à la turbulente ambition de quelques seigneurs puissants dont l'audace osait déjà convoiter la couronne!

Louis mourut après un règne d'environ vingt ans. « Il faut distin-
» guer, » dit Puffendorf, « quatre époque différentes dans le règne
» de ce prince.

» La première est de l'an 844, quand il fut *déclaré* roi d'Italie par
» Lothaire et envoyé à Rome au sujet de l'élection et de l'ordination
» du pape Sergius, faites sans la participation de l'empereur. Sergius
» le *couronna* alors roi de Lombardie, le 25 de juin, mais non en
» qualité d'empereur. Il ne voulut pas même que les grands de Rome
» lui prêtassent serment, parce qu'il n'était dû qu'à l'empereur
» Lothaire à qui il avait déjà été prêté.

» La seconde époque est de l'an 849, lorsqu'il fut associé à l'em-
» pire par Lothaire.

» La troisième est de l'an 850, lorsqu'il fut sacré par Léon IV
» le 2 décembre.

» Enfin la quatrième est de l'an 855, lorsqu'il succéda à son père.

» On n'a pas assez distingué ces époques, » dit Puffendorf, « et on
» confond surtout la seconde et la troisième [1]. »

Nous rappellerons que Louis II, déclaré roi d'Italie par Lothaire en 844, avait dès sa naissance reçu ce titre de son aïeul, *Louis le Débonnaire,* ce qui motiva et ce qui explique l'épitaphe gravée à Milan sur le tombeau de ce prince, et d'après laquelle Louis II *n'aurait pas vécu* UN SEUL JOUR *sans être* ROI.

[1] PUFFENDORF, tome V, liv. 5, chap. 2, ann. 875. Cet historien cite l'*Art de vérifier les dates, par des bénédictins.*

Enfin nous ajouterons, pour faire apprécier toute l'amertume des regrets donnés par la Lombardie à cette grande perte, que son roi, quand il lui fut ravi, n'était âgé que de cinquante-trois ans !

Une diète fut réunie à Pavie en septembre, mois qui suivit la mort de Louis II : l'impératrice, veuve Angilberge, y assista. Là, fut prise, dit Giulini, la désastreuse détermination d'offrir simultanément le royaume de Lombardie à Charles le Chauve et à Louis le Germanique. Ces deux princes, ignorant ce qui se passait à Pavie, s'étaient mis en mesure, chacun de son côté, pour s'assurer la possession de ce nouvel héritage.

Le roi de France traverse les Alpes en toute hâte, à la tête d'une armée nombreuse. De son côté Louis fait passer en Italie avec un corps de troupes, son fils Charles, appelé *Carletto* [1] par les Italiens, sans doute pour le distinguer de Charles le Chauve, son oncle. Bérenger, duc de Frioul, qui va devenir si célèbre, réunit ses troupes à celles du jeune prince; mais Charles le Chauve avait pris les devants, s'était emparé de Pavie et y agissait en maître.

A cette nouvelle, l'armée de Germanie se livre aux plus graves désordres dans les environs de Bergame. La voix, les menaces des chefs ne peuvent ramener à l'ordre ces furieux gorgés de sang et de pillage : les habitants des contrées dévastées abandonnent leurs foyers et se retirent dans les montagnes. Charles le Chauve, voyant son neveu et son allié débordés par l'indiscipline et le désordre toujours croissants de leur armée, marche droit sur la Bavière.

Louis envoie à sa rencontre un autre de ses fils avec de nouvelles troupes; les deux princes, au moment d'en venir aux mains, concluent une trêve de trois mois. Les Germains reprennent le chemin de la Bavière et Charles le Chauve retourne en Italie [2].

Louis avait incontestablement plus de droits que son frère à la couronne impériale et au royaume de Lombardie. Il était l'aîné de Charles le Chauve, et le testament du défunt empereur l'instituait son héritier. Jean VIII, mieux que personne, avait dû connaître dans les conférences de Vérone les intentions de Louis II; sans doute il les avait approuvées; mais la politique de Charles le Chauve s'était aisément rendu favorable l'esprit fougueux du pontife. Aux droits qu'eût pu faire valoir Louis de Germanie, le roi de France opposa

[1] GIULINI. *Petit Charles*. Plus tard on l'appela *Charles le Gros*.
[2] GIULINI, lib. 6.

de ces raisons d'État devant lesquelles le droit trop souvent fléchit.

Louis de Germanie, dit Charles, est menacé d'une mort prochaine; ses trois fils vont affaiblir son royaume en le partageant entre eux; tandis que moi, je n'ai qu'un fils, toute ma puissance passera à cet héritier ; et, avec ma puissance, je lui léguerai mon amour et mon dévouement pour le saint-siége dont il sera le plus ferme appui.

Ces raisons, ce langage, furent appuyés par la présence d'une armée française ; mais la menace était superflue : Jean VIII opposa d'autant moins de résistance, que Charles déclara hautement recevoir l'empire comme un présent du pontife [1]... Le pape le proclama solennellement empereur, le 25 décembre, jour de Noël.

Charles profite de la première disposition des esprits : sans s'inquiéter d'une invasion de Louis le Germanique en France, et des ravages qu'y commet l'armée de son rival, il songe d'abord à consolider sa nouvelle puissance en Italie, et à la cimenter le plus solidement possible. Il convoque [2], à Pavie, une diète que préside Ansperto, archevêque de Milan, les évêques et abbés du royaume d'Italie, dix-huit vicomtes, dix comtes, et le fameux *Boson*, frère de *Richilde*, femme de Charles le Chauve, assistent à cette assemblée.

On voit, dans l'acte rédigé par la diète de Pavie, que le clergé sut immédiatement constater et mettre à profit les concessions qu'avait faites aux prérogatives des pontifes romains et des évêques, l'impatiente ambition de Charles le Chauve. « *Puisque la bonté divine,* » est-il dit dans cet acte, « *par les mérites des saints apôtres et par leur vi-* » *caire, le seigneur* JEAN, *vous a* ÉLEVÉ *à l'empire,* NOUS VOUS ÉLISONS » *pour notre protecteur et seigneur*. » Ces paroles sont significatives; elles énoncent clairement et tendent à établir le double droit, pour Rome, de donner l'empire, et, pour les diètes, d'élire les rois. Pour combattre les conséquences forcées qu'on voulut plus tard en tirer à Rome, les rois de la troisième race ont adopté, dans la suite, cette

[1] « Les continuateurs d'Eutrope, dit le président Hénault, et non Eutrope, comme » le prétend le père Daniel, sont les seuls de tous les écrivains qui avancent que ce » prince, pour prix de son couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits » qu'il avait sur la partie de l'Italie dépendante de l'empire d'Occident, telle que les » duchés de Bénévent et de Spoletti, ainsi qu'au droit de présidence aux élections » des papes. Il est vrai, ajoute le président Hénault, qu'il consentit à ne compter les » années de son empire que du jour de son couronnement par les papes.

» Concession dont les papes ont depuis tiré un grand avantage. »

[2] GIULINI, février, 876.

fameuse formule si décriée par notre époque, qui dénature et blâme toutes les choses du passé. Nos monarques se dirent dans leurs ordonnances, *rois par la grâce de Dieu*, non-seulement par piété, mais encore, comme le dit le président de Hénault, *pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeaient alors le droit de disposer des couronnes*[1]. Ainsi, les esprits forts de nos jours n'ont fait qu'un grossier contre-sens dans l'interprétation de cette noble formule. Pepin et Charlemagne ne se disaient-ils pas, eux aussi, *rois par la clémence de Dieu !* Or, on doit se rappeler que, lorsqu'en 813 il associa l'aîné de ses fils à l'empire, Charlemagne s'étant agenouillé avec Louis au pied du sanctuaire, et, ayant déposé la couronne impériale sur l'autel, ordonna au jeune prince de la prendre et de se la poser lui-même sur la tête... Quel put être le but du grand homme, si ce n'est de bien expliquer aux seigneurs de son empire, aux évêques et aux pontifes de Rome, le vrai sens de la pieuse qualification que lui et son glorieux père avaient prise?

Le clergé ne fut pas seul à profiter des fautes de Charles le Chauve. Des seigneurs laïques assistaient également à la diète de Pavie, et le génie féodal qui déjà avait conquis tant de puissance sur les peuples par la protection qu'il leur avait offerte naguère contre les calamiteuses invasions des Sarrasins, vit ses prétentions à dominer en quelque sorte les rois eux-mêmes, sanctionnées par l'empressement de Charles à recevoir la couronne de Lombardie comme un don de la diète. Ansperto, président de l'assemblée en sa qualité de métropolitain de Milan, saisit habilement cette occasion de relever l'éclat de sa dignité. Il proclame; il couronne de sa main le nouveau roi de Lombardie qui le comble de présents et de faveurs en témoignage de sa reconnaissance[2].

Charles avait prodigué ses trésors à Rome, à Pavie, à Milan; il avait comme acheté l'empire et la royauté de Lombardie : croyant avoir mieux affermi ses droits par ce double couronnement de Pavie et de Rome, il songe à punir Louis de son invasion dans ses États de France. Avant de repasser les Alpes, et, par mesure de sûreté, il confie l'administration de la Lombardie à *Boson*, son beau-frère,

[1] *Hist. de France*, par le président Hénault, tome Ier; 2e race, Charles le Chauve.

[2] Giulini.

qu'il crée duc de Milan, et il lui pose sur le front la couronne *ducale* : honneur, dit Giulini, qu'aucun seigneur n'avait jusqu'alors obtenu.

Louis le Germanique, quittant les terres de France à l'approche de Charles, lui envoie une ambassade pour traiter et l'engager à lui céder une partie des domaines du défunt empereur.

Charles, selon Puffendorf [1], se montre disposé à transiger : les conférences, pour arriver à une conciliation, étaient entamées lorsque le roi de Germanie mourut.

La vaste domination de Charles le Chauve s'étendait sur la plus grande partie des possessions de son aïeul Charlemagne. Courbé sous le fardeau d'une puissance hors de portée avec la médiocrité de son génie, il voulut tenter de l'accroître encore, et disputer aux trois fils de Louis le Germanique l'héritage de ce prince.

Carloman avait eu pour sa part la Bavière, l'Autriche, la Bohême et la Moravie.

Louis, la Saxe, la Lhuringe, la Frise, la Franconie, et la partie de la Lorraine que son père, en conséquence du partage fait avec Charles le Chauve, avait acquis après la mort de Lothaire, leur neveu.

Charles le Gros n'eut que la Souabe.

Aveuglé, par son insatiable ambition, sur la situation des peuples soumis à sa puissance ; oubliant que la France est incessamment dévastée par les Normands ; sourd à l'appel de Jean VIII qui, lui rappelant l'exemple de Louis II, invoque son secours, comme empereur, contre de nouveaux désastres qui fondent sur l'Italie, Charles le Chauve marche imprudemment à la tête d'une armée contre les fils de son frère.

Louis est le premier en campagne pour repousser cette injuste agression. Les deux armées se rencontrent près de la ville d'*Andenare* [2]. Une déroute complète punit Charles le Chauve de sa coupable témérité... Le vainqueur n'a pas le temps de jouir des fruits de son triomphe : la mort vient le surprendre au milieu des joies de la victoire. Les deux frères de Louis, Charles de Souabe et Carloman, arrivent pour porter le dernier coup à l'armée impériale, si leur oncle ose vouloir prolonger les hostilités. Mais, honteux de sa défaite, hors d'état de soutenir le choc des troupes coalisées, pressé d'ailleurs par

[1] *Introd. à l'hist. de l'univ.*, tome Ier, liv. 1er, chap. 2, ann. 876.

[2] PUFFEND., *Emp. d'Allem.*, tome V, liv. 5, chap. 2, ann. 876.

les nouvelles toujours plus désastreuses qui lui viennent de l'Italie, ébranlé par les menaces du pape, l'empereur se hâte de conclure la paix avec ses neveux.

La situation de l'Italie était en effet alarmante.

La mort de Louis II et l'absence de son successeur à l'empire avaient enhardi les Sarrasins qui, se ruant de nouveau sur les côtes de la péninsule, y recommençaient leurs ravages et saccageaient *Commacchio*.

Déjà une première fois, le pape Jean VIII avait écrit à l'empereur : « On répand à grands flots le sang des chrétiens; ceux qui se dé- » robent au fer et aux flammes sont emmenés captifs; les villes, les » villages, les bourgades désertés par leurs habitants, ne sont plus que » des monceaux de ruines; les évêques sont en fuite, réduits à » mendier au lieu de répandre le pain de la parole divine. Rome » est leur unique asile, mais Rome elle-même languit dans la misère » et n'attend que le moment de sa destruction. L'année dernière » nous semâmes nos champs, et nos ennemis recueillirent les fruits » de nos labeurs. Cette année l'espérance de la récolte n'est pas même » permise, puisqu'il ne nous est pas possible d'ensemencer nos terres » et de sortir de nos murs. Et comme si les infidèles ne suffisaient pas » à notre ruine, leur impiété trouve des auxiliaires dans plusieurs » chrétiens, je veux dire quelques-uns de ces officiers établis sur nos » frontières, et que vous appelez *marquis* [1]. Ils pillent les biens de » saint Pierre à la ville et dans les environs; ils nous font mourir non » par le fer, mais plus misérablement encore par la faim, et s'ils n'a- » mènent pas les fidèles en captivité, ils les réduisent en servitude. »

Charles le Chauve, trop occupé par sa guerre contre ses neveux, avait laissé cette lettre sans réponse. Jean VIII lui écrit de nouveau et lui envoie des légats pour le sommer de tenir les promesses qui lui ont valu l'empire; il l'invite dans sa nouvelle épître, à se souvenir de la main qui lui a donné la couronne impériale : « *De peur*, ajoute le » pontife, *que si vous nous mettez au désespoir, nous ne changions* » *peut-être de sentiments*... » Langage étrange en vérité, mais justifié par les lâches concessions faites par Charles le Chauve, en échange des couronnes de France et de Lombardie et de la pourpre impériale.

[1] Quos marchiones solito nuncupatis.

Et celui à qui s'adressent ces incroyables menaces, celui qui s'en intimide, est le même monarque qui naguère écrivait au pape Adrien : « Écrivez-nous comme vos prédécesseurs ont écrit aux rois nos an- » cêtres, d'un style qui convienne à votre sainteté et à notre majesté... » Les rois de France ne sont pas les serviteurs des évêques, mais les » maîtres de l'État. » Et ce roi de France, devenu depuis roi de Lombardie et empereur d'Occident, n'a plus rien à répondre au langage altier du successeur d'Adrien, et ce front chargé de trois couronnes, fléchit devant une semblable menace du Vatican !

Charles le Chauve part en toute hâte pour se rendre à l'appel impérieux de Jean VIII, laissant la France inondée de Normands, que ses échecs récents en Germanie ont rendus plus audacieux.

Déjà ce prince avait une première fois acheté, par une somme de sept mille livres pesant d'argent, une paix que bientôt après les barbares avaient rompue; pressé par sa situation toujours plus critique, Charles retombe dans la même faute et pousse l'infamie jusqu'à publier, en partant, un capitulaire pour régler les tributs que ses peuples payeront aux Normands [1]. Qu'est un pas de plus dans la voie de la honte quand une fois on y est entré ?

Ainsi, sous un descendant de Charles Martel, ce foudre de guerre, vainqueur des Arabes; sous un petit-fils de Charlemagne, exterminateur des Saxons et conquérant de la moitié du monde; sous un autre Charles, enfin, la couronne impériale d'Occident se fit l'humble tributaire de quelques hordes de barbares; et un décret souverain détermina la part que chacun devait subir de cette immolation de l'honneur national ! Cette grande honte une fois bien établie et passée à l'état de règlement d'administration publique, Charles le Chauve se porte au delà des Alpes...

C'était une tâche difficile que de succéder à Louis II dans le royaume d'Italie. Charles le Chauve avait tout fait pour rencontrer plus de difficultés encore dans cette délicate mission.

Louis, roi de Lombardie, vivait au milieu de ses Lombards; il voyait, il réglait tout par lui-même; et l'on sait que partout où est l'œil du maître, tout marche dans l'intérêt de tous, du roi comme des

[1] Ce tribut était d'un sou pour chaque maison de seigneur. Les hommes libres étaient taxés à proportion ; les évêques avaient ordre de faire contribuer leurs prêtres.

peuples, lorsque le maître veut le bien et qu'il sait vouloir en assurer l'accomplissement. Or, on a pu juger si Louis comprit et sut remplir les devoirs de la royauté.

Charles, préoccupé d'autres soins, chargé du poids d'une autre couronne, harcelé par les Normands en France, absorbé par les incessantes querelles que suscitait son aveugle ambition, Charles avait dû s'éloigner de la Lombardie presque aussitôt après en avoir été proclamé roi.

Nous l'avons vu, à son départ à Pavie, créer Boson duc de Milan, et lui confier l'administration de son nouveau royaume. Le choix avait été malheureux. Boson, par son orgueil, sa cupidité et l'intempérance de sa vie, avait froissé l'esprit de la généralité des Lombards; sans force comme sans droit pour s'opposer aux exactions des ducs et des comtes que son exemple encourageait dans leurs odieux écarts, Boson n'inspira bientôt plus que la haine et le mépris. Et ce mépris, cette haine qu'envenimait le contraste des souvenirs légués par Louis II, ne tardèrent pas à déborder sur le trône de Charles dont Boson était le triste représentant. A ces causes de mécontentement et de déconsidération, l'empereur vint ajouter la double honte de ses fatales concessions aux Normands, et de la récente défaite qui avait couronné sa coupable agression contre ses neveux... Charles le Chauve arriva donc en Italie sous de tristes auspices.

Le pape Jean VIII vint à sa rencontre : tous deux se trouvaient à Vercelli quand ils virent arriver Boson, moins en sa qualité de gouverneur de la Lombardie que comme ravisseur, et poursuivi par la voix publique qui l'appelait assassin [1]. Voici la cause de cette fermentation populaire.

L'impératrice, veuve de Louis II, s'étant retirée, après la mort de son royal époux, dans le couvent de *Santa-Giulia* à Brescia, avait confié aux soins et à la surveillance du duc de Frioul, sa fille Hermengarde, qui, un moment, avait été fiancée à l'un des fils de l'empereur Basile; cette alliance n'avait manqué que par le fait et la volonté de Louis II [2]. La jeune princesse était d'une beauté remarquable. Boson

[1] Giulini.

[2] Les annales de *Saint-Bertin* portent :

Que l'empereur Basile, « patricium suum ad Beiram (à Bari), cum CCCC navibus miserat, ut et Lvdoico contra Saracenos ferret suffragium, et filiam ipsius Lvdoici

la vit et en devint éperdument amoureux. Il était marié ; sa femme mourut peu de temps après que cette coupable passion eut pris naissance : toute la Lombardie accusa Boson de l'avoir empoisonnée. Cette accusation eut un caractère de si grande certitude que le consciencieux Giulini lui-même dit, sans ménagement comme sans réticence, que la femme de ce duc mourut par le poison et que Boson fut coupable du crime.

Devenu veuf, Boson gagna ou trompa le duc de Frioul, enleva la fille de Louis II, et vint se jeter aux pieds de Charles le Chauve pour en obtenir la permission d'épouser Hermengarde. Il faut croire que la jeune princesse n'avait pas opposé beaucoup de résistance à son enlèvement. Charles s'empressa de consentir à cette union, qui faisait de son beau-frère et de son vassal, l'époux de la fille de son prédécesseur à l'empire ; il voulut qu'on célébrât les noces avec la plus grande pompe, et que les époux reçussent la bénédiction nuptiale des mains du souverain pontife ; enfin il ajouta au titre de duc de Lombardie dont il avait déjà doté son beau-frère, le titre non moins beau de *duc de Provence* [1].

En approuvant le rapt de la fille de Louis II, en accordant de nouvelles dignités à son séducteur que le cri public accusait d'un horrible attentat, Charles le Chauve comblait la mesure de l'irritation des Lombards et servait la cause de ses rivaux de Germanie.

Carloman entretenait depuis quelque temps de secrètes intelligences avec la Lombardie ; il connaissait tout le mécontentement qu'y avait soulevé l'administration des agents de son oncle. Entrevoyant d'utiles auxiliaires dans la honte qu'avait fait rejaillir, sur Charles le Chauve, sa récente défaite à Andenare, et dans les nouveaux embarras qu'allaient susciter à l'empereur les entreprises des Mores ; jugeant ce moment propice pour enlever la Lombardie à celui qui avait voulu lui ravir l'héritage de son père, Carloman réunit une

à se * desponsatam de eodem Lvdoico susciperet, et illi in conjugio sibi copulandam duceret. Sed quâdam occasione displicuit Lvdoico dare filiam suam patricio. »

[1] Quelques historiens d'Italie croient que Charles, à cette occasion, le proclama roi de *Provence ;* c'est une erreur. Ce ne fut, comme nous le verrons, qu'en 879 qu'un concile de *Mantes* en Dauphiné, donna le *royaume* d'Arles ou de Provence à ce duc adroit et ambitieux qui, par ses intrigues, parvint à gagner le pape et le clergé, et à s'approprier cette riche dépouille de la maison de Charlemagne **.

* Anastase établit qu'elle était fiancée non à Basile, mais à un fils de cet empereur.

** Abbé Millot, *Hist. génér.*, 2e époque, chap. 8.

armée nombreuse et se porta à marches forcées vers ces riches provinces. Fils de Louis le Germanique, il venait rappeler et revendiquer les droits de cet héritier à la fois naturel et testamentaire de Louis II.

Charles arrivait à peine à Pavie quand il reçut l'alarmante nouvelle de l'approche de son neveu. Peu en mesure de lui résister, il quitte à la hâte cette capitale dont le froid accueil lui a fait pressentir les dispositions peu sympathiques de ses sujets lombards, et se rend à Tortone où, croyant ajouter un titre de plus aux droits qu'on vient lui contester, il fait couronner l'impératrice Richilde par le pape; mais à peine cet acte est-il accompli, qu'effrayé par le progrès de l'agression de Carloman, l'empereur envoie Richilde dans les défilés des Alpes avec ses trésors. Charles, à la première annonce du péril, avait invoqué l'assistance de tous les seigneurs et souverains d'Italie; aucun d'eux ne s'était rendu à son appel; Boson lui-même était resté sourd à ses ordres comme à ses menaces [1]. Cependant l'armée de Carloman s'avance toujours; une terreur panique s'empare des faibles troupes de l'empereur; tout s'enfuit sur les pas de Richilde, avec d'autant plus de honte que l'armée de Carloman se met à fuir sur le bruit faussement répandu que Charles marche contre elle avec des forces supérieures en nombre [2].

Par une étrange coïncidence des événements, les deux princes furent presqu'en même temps frappés de maladie. Carloman contracta, dans cette expédition, le germe d'un mal qui devait le conduire au tombeau trois ans après; de son côté, Charles le Chauve, surpris dans sa fuite par une fièvre violente, fut contraint de s'arrêter à *Brios,* village du mont Cenis. On assure qu'un juif, nommé *Sédécias*, médecin de l'empereur et qui avait toute sa confiance, hâta sa mort par le poison; mais, comme l'observe le président Hénault, aucun historien ne fait connaître quels furent les instigateurs de ce crime qu'il est permis de révoquer en doute. Ne serait-il pas plus simple de n'attribuer, avec Giulini, la mort de Charles le Chauve qu'à un accès de rage et de honte qu'auraient occasionné à ce monarque ses revers multipliés? Voltaire dit avec quelque raison: « Que pouvait gagner » Sédécias en empoisonnant son maître? Auprès de qui eût-il trouvé » une plus belle fortune? Aucun auteur ne parle du supplice de ce

[1] GIULINI.
[2] ANN. BERTINIANI, ann. 877. — MURATORI, *ibid.*, — GIULINI, *ibid.*

» médecin. Il faut donc douter de l'empoisonnement, et faire ré-
» flexion seulement que l'Europe chrétienne était si ignorante que
» les rois étaient obligés de chercher pour leurs médecins des juifs et
» des Arabes. »

L'empereur mourut le 13 octobre 877, sur ce mont élevé qui sépare les deux royaumes dont la double possession avait été le rêve fatal de sa vie, et que ses fautes, aussi bien que son incapacité, laissaient en proie à l'ambition désordonnée des grands, aux dévastations des barbares et à la convoitise de la Germanie. Sa naissance avait suscité les premiers orages qui grondèrent sur la jeune monarchie fondée par Pepin ; son règne, qui donna tant de puissance et d'audace à la féodalité, précipita la chute des Carlovingiens en France. Si son audace suspendit un moment l'effet des dispositions testamentaires de Louis II, qui, en instituant pour son héritier l'aîné de ses oncles, se trouvait faire passer l'empire et la Lombardie aux mains de la branche germanique, ses fautes ne tardèrent pas à venir en aide à ce testament, en appelant la désaffectation et le mépris sur la domination française qu'avaient tant fait aimer ses prédécesseurs : sous ce règne fatal fut déplacée pour jamais, malgré quelques semblants de retour, l'influence qui, depuis Charlemagne, avait constamment présidé aux destinées de l'Italie.

Deuxième Époque.

—

LIVRE Ier.

—

CHAPITRE PREMIER.

Une ère nouvelle s'ouvre pour la Lombardie. — Commencement de la lutte reprise mille ans après par Napoléon. — Carloman en Italie. — Jean VIII paye un tribut aux Serrasins. — Il se rend en France. — Louis le Bègue refuse la couronne impériale et celle de Lombardie. — Jean VIII et les évêques de Germanie et d'Italie. — Boson échoue dans ses projets ambitieux. — Jean VIII offre simultanément la couronne impériale à plusieurs souverains. — On dédaigne ses offres. — Conflit entre le pape et l'archevêque de Milan. — Charles de Souabe se rend à Pavie. — Ansperto, malgré Jean VIII, le proclame roi de Lombardie.

877 — 879.

Le court et déplorable règne de Charles le Chauve en Italie avait fait perdre tout le fruit de la sage et longue administration de Louis II.

Une ère nouvelle va s'ouvrir; ère d'anarchie, de confusion, de troubles toujours croissants pour la Lombardie. Nous avons touché l'époque où les princes de Germanie commencent à faire tourner à leur profit les fautes commises dans la péninsule sous la domination française, et où de son côté la Lombardie, dégoûtée de la maison de France sous ce malheureux règne, jette pour la première fois ses regards sur la maison d'Allemagne.

Ici est le commencement de cette longue lutte dont, depuis mille ans, la haute Italie a été trop souvent la cause et le théâtre : lutte glo-

rieusement reprise à la fin du siècle dernier par le grand capitaine, qui, transformant son épée victorieuse en sceptre impérial, s'est cru, comme se sont crus tant d'autres avant et après lui, fondateur d'une dynastie nouvelle.

Les premières années du XIXe siècle, comme les premières années du IXe, ont vu un monarque français ceindre la couronne italienne :

Dio me la dà, guai a chi la tocca!

a dit, il y a trente-six ans [1], Napoléon en prenant sur l'autel du DÔME [2] de Milan, la couronne des rois de Lombardie, qu'on avait apportée en grande pompe de *Monza*.

L'Europe, par ses ambassadeurs, était alors aux pieds du puissant monarque, et toute l'Italie, ivre de joie et d'espérance, s'écria avec le chef des hérauts d'armes : *Napoleone, imperatore de' Francesi e re d'Italia, è coronato, consecrato e intronizzato... Viva l'imperatore e re* [3]! Il a fallu à Napoléon moins de temps qu'aux descendants de Charlemagne, pour perdre une couronne achetée par des victoires autrement mémorables que celles qui avaient livré l'Italie au fils de Pepin le Bref. Neuf ans après l'intronisation solennelle de Milan, Napoléon était prisonnier de l'Europe, et son fils, ce deuxième roi de sa dynastie, vivait captif dans une prison dorée de l'Autriche, où il devait bientôt trouver une tombe obscure.

Trente-trois ans après [4] cette même intronisation, Milan se parait encore de sa robe de fête, et dans ce même dôme dont les voûtes, les colonnes, les chapelles avaient disparu, comme pour Napoléon [5], sous les tentures de soie et de velours, sous les festons de crêpe et les franges

[1] Le 6 mai 1805.

[2] Voici l'origine que Giulini donne à ce nom que portent depuis des siècles l'église métropolitaine de cette grande cité, et plusieurs autres églises de diverses villes d'Italie.

L'église de *San-Michele*, à Milan, se trouvant près de l'archevêché, que l'on appelait *domus sancti Ambrosii*, était, dans les temps plus reculés, désignée sous le nom de *San-Michele* sul domo. Notre historien milanais établit que, dans le IXe siècle, un palais archiépiscopal existait derrière l'église métropolitaine qui, à l'exemple de l'église *San-Michele*, prit plus tard, par suite de cette proximité, le nom de *duomo* ou *domo*. Cet exemple fut suivi dans beaucoup d'autres villes d'Italie.

Depuis, les *Visconti* ont élevé la magnifique basilique qui fait l'orgueil de Milan, et qui, selon la vieille coutume, a pris, comme église métropolitaine, le nom de DUOMO ou DOMO qu'elle conserve de nos jours.

[3] BOTTA, *Hist. d'Ital.*, liv. 22e, 1805.

[4] Septembre 1838.

[5] BOTTA, *ibid.*

d'or, un empereur d'Autriche recevait la même couronne de fer, et le chef des hérauts s'écriait : *Ferdinando* I°, *imperatore d'Austria, re di Boemia et d'Italia è coronato, consecrato e intronizzato... Viva l'imperatore e re!*

Et des acclamations de joie et d'enthousiasme répondaient à ces solennelles paroles; et toute l'Europe prenait part à cette grande pompe par la présence de ses ambassadeurs extraordinaires; et parmi ces ambassadeurs se remarquait l'envoyé d'un roi des Français, autre fondateur d'une autre dynastie nouvelle, dont l'avénement est séparé de la chute de Napoléon par le retour au trône de France, pendant quelques années, de la vieille dynastie capétienne... et le chef de cette vieille dynastie vit aujourd'hui dans l'exil!

De tout temps, les choses de ce monde ont eu cette instabilité, et néanmoins on a vu de tout temps les partis vainqueurs croire à la perpétuité de leur triomphe, et hâter leur chute par cette aveugle confiance dans leur fortune.

La première apparition en Italie d'un prince germain aspirant au trône lombard, a reporté nos pensées vers les scènes contemporaines de ce long drame qui, longtemps suspendu, mais jamais terminé, ensanglante par intervalles, depuis dix siècles, les annales de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Carloman ne tarda pas, dans sa fuite, à s'apercevoir de sa honteuse méprise. Ce prince rallie son armée, se rend à Pavie où il s'empare de la souveraineté de la Lombardie avant même d'apprendre la mort de Charles le Chauve. De graves affaires réclamant sa présence en Allemagne, au moment où la nouvelle de cette mort lui parvient; il écrit au pape, avant de s'éloigner, qu'il reviendra sous peu de mois se faire couronner roi d'Italie [1].

Son armée, en retournant en Bavière, fut décimée par la peste [2]; on croit devoir généralement attribuer à l'influence de cette épidémie l'altération subite qui se manifesta dans la santé du jeune roi : de ce moment, dit-on, date le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau après trois ans de souffrance et de langueur.

Le trône impérial était vacant.

Le pape croyant entrevoir, dans l'état maladif de Carloman, l'in-

[1] GIULINI, tome Ier, liv. 7.
[2] *Ibid.*

dice d'une mort prochaine, laissa percer des dispositions plus favorables au fils de Charles le Chauve, à l'héritier du dernier empereur, qu'à la maison de Bavière. Les souffrances physiques n'avaient pas encore éteint l'ambition de Carloman qui, ne pouvant se rendre lui-même en Italie, envoya à Rome Lambert, duc de Spoletti, et Adalbert, duc de Toscane, pour exiger du pape le serment de fidélité.... Carloman n'était pas empereur, et Jean VIII, comme naguère Sergius à l'égard de Louis II, refusa d'obtempérer à ces prétentions injustes [1]. L'inaction du fils de Charles le Chauve et son peu d'empressement à revendiquer la couronne impériale, enhardissent Carloman dans ses vues ambitieuses. Le pape lui ayant refusé le serment de fidélité parce qu'il n'est pas empereur, les envoyés de Germanie demandent à Jean VIII de proclamer leur maître empereur d'Occident. Carloman était loin de Rome; la déconvenue qui avait suivi sa première apparition en Italie, sa fuite honteuse avec toute son armée devant des troupes saisies d'une même terreur panique, le triste état de sa santé qui ne lui promettait pas de longs jours, et puis un reste de cette habitude que s'était faite Rome de s'étayer, depuis un siècle, sur la puissance des rois et des princes francs; tous ces motifs réunis donnaient pour le moment peu de chances de succès

[1] Cette résistance constatée de Jean VIII, les motifs qu'il allégua et les persécutions auxquelles nous allons le voir en butte, lèvent l'espèce de doute qu'ont jeté quelques historiens sur la question de savoir si Carloman fut ou non *empereur*. Le père *Daniel* dit que *l'histoire parle obscurément de ce fait*. Le président Hénault doute que Corloman ait jamais porté ce titre.

On lit dans Puffendorf :

« Il ne paraît pas que Carloman ait jamais été reconnu empereur, mais seulement
» roi d'Italie. *Sigonius* nous apprend, continue Puffendorf, qu'il y a en Lombardie
» plusieurs chartes de Carloman, datées de Bavière, dans lesquelles il prend le titre
» de roi de Bavière et d'Italie. »

Giulini dit que ce prince, dès son arrivée à Paris, agit en souverain, mais qu'aucune diète ne le proclama roi d'Italie; et nous avons vu, d'après la version du même auteur, qu'il annonça, en partant de Pavie, son prochain retour dans la péninsule pour s'y faire couronner *roi*.

Ainsi Carloman, en publiant des chartes comme roi d'Italie, a usé du seul droit du plus fort, sans avoir fait sanctionner le droit de la victoire par le vote des grands du peuple et des évêques. Il ne fut couronné ni à Pavie ni à Rome; mais il ne s'en arrogea pas moins l'autorité des rois de Lombardie *.

* On peut citer, entre autres actes qui établissent le règne de Carloman en Lombardie, un testament d'Ansperto, archevêque de Milan, où on lit : *Karlomanus divinâ providentiâ ordinante, rex Longobardorum in Italiâ, anno regni ejus secundo.* (MURATORI, *Antic. Italic.* Dissert. 56.)

à la cause germaine abandonnée à de simples émissaires. En l'absence de deux rois, dont l'un, fils de Louis le Germanique, convoitait si impatiemment l'empire, dont l'autre, fils de Charles le Chauve, tardait tant à se prononcer, mais pouvait plus tard punir le saint-siége de trop de hâte s'il se laissait intimider par la parole menaçante des envoyés de Carloman, Jean VIII crut prudent et sage de temporiser. Sur son refus d'obtempérer aux vœux impérieux et pressants de Carloman, les émissaires de ce prince perdent toute mesure à l'égard du pontife. Aux menaces succèdent les effets : secondés par les ducs de Toscane et de Spoletti, ils s'assurent de la personne de Jean VIII, et le tiennent sous bonne garde et comme en une étroite prison [1]. Ils espèrent, par ces mauvais traitements, lasser sa constance et arriver à leur but ; mais leur colère s'use en vains efforts : le pape résiste ; Rome et l'Italie sont bientôt instruites de la brutale violence dont est victime le chef de la chrétienté ; un cri unanime de menace et d'indignation s'élève partout où en parvient la nouvelle ; enfin Rome éclate, elle s'arme : on marche contre les geôliers du pontife, qui n'ont que le temps de se soustraire, par une prompte fuite, à de dures représailles.

Mais à peine sorti de ce péril, le pape en vit surgir un plus imminent, plus redoutable encore. Les Sarrasins reparurent aux portes de Rome. A la veille d'une ruine inévitable, Jean VIII, qui n'avait ni le génie ni les ressources de Léon IV, fit, mais avec moins de honte qu'un roi de France, ce qu'avait fait naguère Charles le Chauve : il traita avec les infidèles pour arracher aux dernières horreurs la ville de Rome, qu'il n'était ni dans sa puissance, ni dans sa mission de défendre par les armes ; et il convint de payer aux bandes musulmanes vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année. Cette convention n'était qu'une trêve dont les conditions devaient toujours augmenter de rigueur à mesure que le saint-siége verrait s'affaiblir et se retirer l'appui que lui avaient créé l'épée et la politique de Charlemagne.

Jean VIII comprit toute la portée critique d'une telle situation. Déjà on était loin du temps où, sur un simple appel des populations envahies, un roi de Lombardie, Pepin, Bernard ou Louis II, marchait en toute hâte contre les barbares ; un monarque portait bien

[1] GIULINI. — MURATORI.

encore ce titre, mais il habitait une contrée lointaine; d'ailleurs ce prince qui vivait au fond d'une cour de Germanie, c'était Carloman, et l'on sait les droits récents qu'avait acquis Jean VIII à sa bienveillance.

Depuis longtemps on s'était déshabitué à Rome de tourner les regards vers le Bosphore dans un moment de péril; il ne restait donc au pape, en ces graves conjonctures, qu'à s'adresser à la cour de France. Sentant le besoin de s'assurer par lui-même des dispositions du fils de Charles le Chauve et de ce qu'il peut en attendre de secours, Jean VIII part inopinément pour ce royaume, annonçant à Louis le Bègue et aux évêques de France, d'Allemagne et d'Italie, que son dessein est d'y tenir un concile universel, pour remédier aux maux extrêmes de l'Église.

D'abord le pontife se rend à Arles [1]. Boson l'y reçoit avec la plus grande pompe et y prépare, par ses flatteries, le succès d'une partie des ambitieuses vues qu'il nourrit en secret.

De cette ville, le pape se dirige vers Troyes en Champagne, où le roi de France est retenu par une maladie.... C'est là que Jean VIII convoque son concile. Le faible fils de Charles le Chauve n'avait été reconnu roi de France qu'après avoir promis aux évêques de faire jouir le clergé des biens et des priviléges dont il jouissait sous Louis le Débonnaire.

Auprès de cette puissance déconsidérée, le pape fugitif oublie qu'il est venu en supliant, et croit pouvoir parler d'un ton d'autorité et exhaler des menaces. Bien que trente prélats seulement se soient rendus au concile qu'il a convoqué et annoncé comme devant être universel, Jean VIII y fait des lois générales, y affecte de traiter en maître les souverains eux-mêmes, et publie le fameux canon qui porte *que les puissances du monde n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant les évêques s'ils ne l'ordonnent.*

Rappelant que quelques rois carlovingiens ont été sacrés par des papes à Ponthion, il décide Louis à recevoir, comme roi de France, l'onction sainte de ses mains; mais il échoue complétement dans ses instances auprès de ce prince, pour lui faire accepter la couronne impériale et celle de Lombardie.

Louis le Bègue, aussi malade et moins ambitieux que Carloman,

[1] Ann. 878.

repousse cette double tentation, comme une source pour lui d'embarras et un surcroît de soucis. Quant au secours qu'il est venu demander, Jean VIII n'obtient que de ces promesses vagues, de ces paroles évasives qui, dans des négociations de ce genre, équivalent à un refus formel. Le pape, déconcerté par ce double échec de ses démarches, ne reprit qu'avec anxiété le chemin de l'Italie, où il avait à craindre la vengeance de Carloman et de nouvelles exactions de la part des Sarrasins.

Le clergé d'Italie venait lui-même de se montrer hostile en ne se rendant pas au concile de Troyes. Ce clergé redoutait la colère de Carloman qui, du fond de la Germanie, avait toujours l'œil ouvert sur la péninsule italique qu'il traitait en maître, et sur les démarches de Jean VIII auprès du roi de France.

Les évêques d'Italie avaient encore un autre puissant motif d'appréhension... Tous avaient été sourds à l'appel de Charles le Chauve, lors de la dernière apparition de cet empereur à Pavie; tous avaient souhaité, préparé peut-être, le succès de Carloman. Quel accueil le fils de Charles le Chauve leur aurait-il fait dans son royaume s'ils avaient osé y paraître? N'eût-il pas été imprudent de se mettre à la merci d'un roi qui croyait avoir à venger sur eux la honte et peut-être la mort de son père? Par ces motifs, Ansperto, ce fier archevêque de Milan, crut devoir ne point quitter son siége pour se rendre au concile de Troyes. Ainsi pensèrent et agirent à son exemple tous les évêques d'Italie.

Quant à ceux d'Allemagne, il est à croire que l'influence de Charles de Souabe et de Carloman fut plus forte que la voix et les menaces du pontife de Rome : tous s'abstinrent de paraître au concile.

Il vint à la pensée de l'ambitieux Boson de faire tourner à son profit les perplexités qui agitaient l'esprit de Jean VIII.

Le décret de Charles le Chauve, sur la successibilité des charges et des dignités publiques, avait été un legs funeste pour son héritier au trône de France. L'ambition des grands n'en était devenue que plus insatiable, et les débiles mains de Louis le Bègue, incapables de saisir l'épée pour réduire les mécontents, avaient mis le royaume en lambeaux. Dans ce démembrement dont nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper, Boson, déjà duc ou comte de Provence, avait fait ajouter à ses possessions, le beau duché de Bourgogne [1].

[1] Président Hénault, *Hist. de France*, ann. 877, *règne de Louis II*, tome Ier.

Boson voulait plus encore : voici le langage qu'il pouvait tenir et qu'il tint probablement à Jean VIII pour arriver à ses fins : « Le roi » de France a dédaigné ou craint d'accepter la couronne d'Italie. Y » eût-il consenti, quel fruit en aurait tiré le saint-siége? Débordé » par les grands de son royaume, faible de caractère aussi bien que » de santé, Louis est affaissé sous le poids de la couronne de France » et de ses maux physiques. S'il vit, il n'y a aucun secours à attendre » de lui ; s'il meurt, ses enfants, jeunes et inexpérimentés, se parta- » geront ce royaume morcelé, et seront encore moins que le père » en position de protéger Rome contre ses ennemis.

» Si de la France les regards se tournent vers la Germanie, on » trouve Carloman que Jean VIII a offensé, et que d'ailleurs le déla- » brement de sa santé rend aussi incapable que Louis de France ou » ses enfants, de venir en aide au saint-siége.

» Restent les deux autres fils de Louis le Germanique ; Louis II, » trop prudent et trop patient dans ses vues pour les compromettre » par une démarche prématurée ; et Charles de Souabe, que son im- » puissance et sa nullité ont protégé contre l'ambition de Carloman » qui l'aurait dépouillé s'il avait osé se montrer audacieux, mais que » l'on soupçonne toutefois de jeter furtivement un regard de con- » voitise sur la Lombardie, depuis que la mort s'approche de Car- » loman. Or, quel appui le saint-siége aurait-il à se promettre de ce » monarque imbécile ?

» Dans cet état de choses, un prince tout dévoué aux intérêts de » Rome, un prince déjà maître d'un tiers de la France et que le » pape proclamerait roi de Lombardie, ne pourrait-il pas être un » puissant bouclier contre les ennemis de l'Église ? Ce prince, c'est » Boson : déjà il tient la Provence et la Bourgogne sous son auto- » rité ; cet État, accru de tout le pays des Lombards, deviendrait » une puissance formidable... et nul ne semble avoir plus de droits » à invoquer pour l'obtention de cette couronne, et plus de chances » de réussite que Boson. Il a été duc de Lombardie ; sa femme est » la fille de Louis II dont le souvenir est gravé au fond de tous les » cœurs lombards. L'impératrice Angilberge a conservé des amis

Giulini croit, au contraire, que Boson ne s'empara de la Bourgogne qu'après la mort de ce prince. Notre opinion est qu'il obtint le *duché* de Bourgogne des bontés ou plutôt de la faiblesse de Louis le Bègue, et qu'il s'en fit proclamer *roi* sous le règne des deux fils de ce monarque.

» dans ce royaume ; ses froideurs pour Boson ont cessé du jour où
» il lui a fait entrevoir une couronne de reine sur le front de sa
» fille. Que Jean VIII se joigne à Angilberge, à Boson, pour assurer
» le succès de cette grande entreprise, et Rome n'aura pas d'ami
» plus dévoué, plus soumis à ses ordres et plus capable de prendre
» en main sa défense. »

Jean VIII, avec cette inconséquente légèreté qui fut le cachet de bien des actes de sa vie, ne doute pas de la complète réussite des projets de Boson ; il lui promet de le seconder, le proclame hautement son fils adoptif, espérant par là presser le dénoûment de cette intrigue, et il écrit à tous les souverains pour leur donner avis de sa décision... Il nous est resté son épître à Charles de Souabe, dans laquelle on remarque le passage qui suit : « Nous avons trouvé bon
» d'adopter comme fils le glorieux prince Boson, pour lui laisser la
» gestion et le soin des *intérêts temporels de ce monde*, et ne nous
» plus occuper que des choses de Dieu. Ainsi, je vous conseille de
» vous contenter des limites de votre royaume et de vivre en paix ;
» car nous excommunions, pour le présent et pour l'avenir, qui-
» conque oserait tenter de se prononcer contre notre bien-aimé fils
» en question [1]. »

Le souverain pontife écrivait en même temps à l'impératrice Angilberge : « J'ai trouvé, à Arles, le prince Boson, votre gendre, et
» votre fille Hermengarde, que nous nous proposons, avec l'aide de
» Dieu et sauf notre propre honneur, d'élever de toutes manières aux
» grades les plus hauts et aux premières dignités de la terre [2]. »

Angilberge, à la réception du message de Jean VIII, se hâte de quitter le couvent de Brescia pour aller sonder les esprits de ses anciens sujets de Lombardie. Mais la veuve de Louis II n'avait pas emporté dans sa retraite les mêmes regrets qu'avait laissés la mort de l'empereur. L'avarice connue d'Angilberge et son inflexible orgueil lui avaient fait autant d'ennemis que les vertus et les exploits de Louis II avaient conquis de cœurs à ce monarque. C'était donc un triste concours à invoquer que celui de l'impératrice.

Les souvenirs conservés à la mémoire de Louis II étaient neutralisés pour sa fille elle-même, par le souvenir plus récent de sa fuite

[1] *Epist.* 110 *Johan VIII papæ*, anno 878.
[2] *Epist.* 92, *ejusd. pap.*

avec Boson et de la mort prématurée de la première femme de ce duc; meurtre trop accrédité, et dont la responsabilité pesait aussi sur celle que l'on accusait au moins d'en être la cause, si elle n'en était pas la complice.

Nous avons vu déjà ce que l'administration de Boson, le désordre de sa vie et la dernière catastrophe qui signala sa présence en Lombardie, avaient laissé de tristes impressions chez ce peuple; ainsi, à tous égards, Boson s'abusait ou cherchait à tromper le pape sur ses chances de succès auprès des Lombards.

Jean VIII, à son départ de France, ordonne, par une circulaire du 1er septembre [1], à tous les princes, évêques, archevêques et primats italiens, de se porter à sa rencontre jusqu'au mont Cenis. Son attente est encore cette fois trompée comme pour le concile de Troyes; personne ne répond à son appel... Outré de ce mécompte il se rend à Turin, où personne encore ne vient au-devant de lui.

De là le pape se dirige, toujours plus irrité, sur Pavie, et enjoint à l'évêque de ce diocèse de lui rendre les honneurs dus à un souverain pontife, *quelque effort*, lui écrit-il, *que puisse faire, pour vous détourner de ce devoir, Ansperto, archevêque de Milan* [2]. *Jean*, évêque de Pavie, n'ose braver cet ordre et se porte à la tête de son clergé au-devant du pape qui, à peine rendu dans cette capitale, y convoque, pour le 2 décembre, un concile où il appelle de nouveau les évêques de Lombardie et les seigneurs laïques de ce royaume. « Je suis
» émerveillé, écrit-il à *Suppone*, duc de Milan [3], qu'ayant appris que
» nous étions dans le ressort de votre administration (*in tuos honores*),
» vous n'ayez pas aussitôt couru à notre rencontre. Nous voulons
» bien ne pas accuser votre cœur, et n'imputer ce tort qu'à la seule
» crainte de déplaire à *votre seigneur* (*Carloman*); c'est pourquoi
» nous vous pardonnons; mais hâtez-vous, toute affaire cessante, de
» répondre à notre convocation, et engagez à en faire autant tous
» ceux à qui nous avons adressé, dans le même but, des lettres apos-
» toliques. »

Ce concile avait pour prétexte apparent le règlement de plusieurs affaires de l'Église; les personnages convoqués y virent d'autres des-

[1] GIULINI, tome Ier, lib. 7, page 381, ann. 878. — VERRI, tome Ier, page 109.
[2] GIULINI, *ibid. Lettre de Jean VIII à l'évêque de Pavie.*
[3] GIULINI, *ibid.*

seins que faisaient soupçonner les secrètes menées d'Angilberge et qu'accusait assez hautement la présence de Boson et de sa femme à Pavie... L'ordre de Jean VIII reste cette fois encore sans effet ; aucun évêque, aucun seigneur ne se rend au concile. Le pape, après ce nouvel outrage, s'empresse de reprendre le chemin de Rome. De leur côté, Boson et sa femme n'ont pas moins de hâte de retourner en Provence. L'année suivante, le concile de Mantes dédommagea de cet échec le couple ambitieux, en créant pour Boson le royaume de Bourgogne et de Provence.

Oublieux de ses récentes querelles avec les fils de Louis le Germanique, ou croyant, au moyen de quelques obséquieuses avances, leur faire jeter le voile de l'oubli sur ses imprudentes démarches, d'abord auprès du roi de France, puis en faveur de Boson, Jean VIII, de retour à Rome, écrit aux trois frères, et montre en perspective la couronne impériale à chacun d'eux, en retour de son amitié et d'une protection efficace contre les Sarrasins. Mais Carloman n'avait plus qu'à faire un éternel adieu aux grandeurs comme aux misères d'ici-bas, qui sont vues de tous du même œil, quand va s'ouvrir la tombe.

Louis convoitait la portion de l'Allemagne que la mort prochaine de son frère aîné semblait devoir laisser sans maître, Carloman n'ayant pas de fils légitime. Ce lot était plus sûr à ses yeux que le trône d'Italie, offert par un pape sans autorité.

En adroit politique, Louis, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec Charles pour s'entendre sur le partage futur des États de leur frère mourant, avait su dissimuler au roi de Souabe le peu de stabilité de la couronne de Lombardie, et lui faire agréer cette chanceuse candidature, en échange de la Bavière qu'il se réservait. Mais pour se venger des torts et de la duplicité de Jean VIII, les deux frères convinrent entre eux que l'influence de Rome n'entrerait pour rien dans cet arrangement amiable. Les fils de Louis le Germanique répondirent donc par le silence du dédain aux pressantes instances du pontife.

Jean VIII, secrètement prévenu de cette convention qui blesse son orgueil et ce qu'il appelle ses droits, ose tenter d'en conjurer les effets ; se fondant sur le faible état de santé où languit Carloman, il déclare hautement que la couronne d'Italie doit être le partage d'un prince plus digne et plus capable de la porter. Pour aviser à ce choix important, il convoque à Rome un concile pour le mois de mai.

L'archevêque Ansperto est impérativement appelé, avec injonction formelle de ne reconnaître aucun roi de Lombardie sans le consentement préalable du saint-siége. Ansperto ne tient pas plus compte de cette nouvelle convocation pour un troisième concile que de celles qui l'ont précédée. Quant à la défense de ne reconnaître de roi de Lombardie que l'élu de Rome, l'orgueilleux prélat fait répondre au pape que le titre de roi d'Italie est distinct de la dignité d'empereur, et que si la couronne impériale *doit venir* du saint-père, il n'en est pas de même de la couronne d'Italie, dont lui, archevêque de Milan, ou plutôt la diète du royaume qu'il préside, *a droit de disposer* [1].

Offensé de cette réponse altière, Jean VIII frappe Ansperto d'excommunication, et annonce qu'il ne lèvera l'interdit que quand l'archevêque rebelle aura fait amende honorable, soit en se présentant lui-même au Vatican, soit en expédiant à Rome un émissaire chargé des expressions de son repentir et de sa soumission... Ansperto ne s'émeut nullement de la colère du pontife ; il reste tranquillement à son siége et n'expédie aucun émissaire à Rome.... Le pape écrit alors au clergé milanais qu'Ansperto, s'étant rendu indigne du siége épiscopal par sa désobéissance, les évêques suffragants doivent être convoqués pour procéder à l'élection d'un nouvel archevêque [2]. Personne n'obéit à cet ordre et Jean VIII n'ose plus insister [3].

Cependant, inquiet de toutes les intrigues du pontife qui, dans sa colère, laisse percer l'intention de livrer l'Italie à la cour de Constantinople plutôt que de la voir tomber en partage à un prince qui dédaigne son concours, Charles de Souabe se décide à partir pour la Lombardie, et à s'assurer de cette couronne que ne peut plus espérer de ceindre le front mourant de Carloman.

Jean VIII, hors de lui-même à cette nouvelle, envoie en toute hâte deux évêques auprès d'Ansperto qu'il vient d'excommunier ; ces prélats sont chargés de rappeler à l'archevêque les récentes injonctions de Rome, d'employer les menaces, et, au besoin, les prières, et les promesses pour le ramener à l'obéissance. Ansperto, pour échapper à ces nouvelles persécutions, fait fermer sa porte à l'approche des envoyés du souverain pontife. Une lettre de Jean VIII lui-même nous fournit

[1] GIULINI, tome Ier, lib. 7.
[2] *Epist. pap. Joah. VIII*, 21, 222.
[3] GIULINI, tome Ier, liv. 7, pages 885 et 411. — VERRI, tome Ier, page 110.

ces incroyables détails, et nous apprend [1] que les légats furent contraints d'expliquer le but de leur mission, à *travers la porte* du salon épiscopal.

Charles, sur ces entrefaites, arrive à Milan : Ansperto, en dépit des prohibitions et du courroux du saint-siége, convoque la diète générale du royaume et proclame ce prince, roi de Lombardie [2].

Ce couronnement de Charles de Souabe précéda de quelques mois la mort de Carloman [3] qui, ainsi de son vivant, eut un successeur au trône de Lombardie, comme Charles le Chauve, vivant encore, l'avait eu dans la personne de Carloman lui-même.

[1] *Epist. 126, Legatos... non suscipient, præforibus, portæ dici tibi nostræ communicationes verba facientes, etc.* (GIULINI, tome I[er], liv. 7. — VERRI, tome I[er], pages 109 et 110.)

[2] Vers la fin d'octobre, ou vers le commencement de novembre de 879. (MURATORI, tome V, page 128.)

[3] Carloman, d'après les annales de Fulde, serait mort le 22 mars 880.

CHAPITRE II.

Le pape Jean VIII et l'empereur d'Orient. — Photius reconnu patriarche. — Il dupe le saint-siége. — Mort de Louis le *Bègue* et de Carloman de Bavière. — Conflit d'ambitions. — Charles le *Gros*. — Jean VIII le sacre *empereur*. — Premières victoires de ce monarque. — Il quitte l'Italie. — Mécontentement de la péninsule. — L'archevêque Ansperto. — Ses bienfaits. — Sa mort et celle de Jean VIII. — Charles le Gros s'empare de la couronne de France. — Le fardeau de l'empire est trop lourd pour sa faiblesse. — Nouveaux progrès de la féodalité en France et en Lombardie. — Les ducs de Bénévent se donnent aux empereurs grecs. — Bérenger de *Frioul*. — Guy de *Spoletti*. — Commencement de la rivalité de ces deux ducs célèbres. — Luitward, ministre de l'empereur. — Sa puissance. — Sa chute. — Déchéance de Charles le Gros. — Sa mort.

879 — 888.

Tout en Occident déjouait les espérances de Jean VIII. Les Sarrasins menaçaient Rome. La cour de France dédaignait ses offres et lui refusait ou ne pouvait lui accorder le secours qu'il demandait. Les cours d'Allemagne lui étaient hostiles. Son propre clergé méprisait ses ordres et ses censures.

Ce pontife n'avait pas attendu d'être réduit à cette extrémité pour songer à détruire, au besoin, l'œuvre des papes Étienne et Léon, et à rejeter Rome et l'Italie sous la puissance de Constantinople.

Basile tenait toujours les rênes de l'empire du Bosphore. Ce prince avait réduit tous ses ennemis d'Orient; ses flottes naviguaient, respectées et redoutables, le long des côtes de l'Italie. Jean VIII pouvait espérer de trouver dans ce prince un appui contre les infidèles, aussi bien que contre les rois de la chrétienté qui se montraient hostiles. Aussi, tandis qu'il négociait avec le roi de France, tandis qu'il offrait à Louis le Bègue, à Charles le Gros et à Carloman, la couronne impériale; tandis qu'il agissait ouvertement en Italie en faveur de Boson et contre l'intérêt de ces mêmes princes, ses légats traitaient avec l'empereur d'Orient. En retour des bons offices qu'on réclamait de ce monarque, les envoyés de Rome lui laissaient entrevoir la destruction

de l'empire d'Occident et le retour de l'Italie sous la domination de Constantinople.

Un motif apparent servait à couvrir ces honteuses intrigues.

Bogoris, roi de Bulgarie, cédant aux instances de sa femme qui était chrétienne, s'était, depuis quelques années, converti à l'exemple de Clovis et d'Egbert; et, comme ces deux rois, il avait entraîné ses peuples dans sa nouvelle croyance. De graves disputes s'étaient élevées entre Constantinople et Rome, pour savoir de quel patriarcat ressortirait cette nouvelle province. La décision dépendait de Basile, qui avait pour lui la force et l'autorité. Les Russes ayant suivi l'exemple des Bulgares, le patriarche Ignace avait étendu sa juridiction sur ce peuple comme sur la Bulgarie. Jean VIII protesta contre ses prétentions, surtout à l'égard des Bulgares.

Quand les légats arrivèrent à Constantinople, le vertueux Ignace était mort, et l'adroit Photius avait usé de tant d'artifice auprès de l'empereur Basile, qu'il était parvenu à rentrer en grâce et à reprendre possession de l'église patriarcale. Photius gagna les envoyés du pape; il écrivit à Rome, et fit écrire l'empereur lui-même, pour que Jean VIII l'agréât comme légitime patriarche. Il était devenu tout-puissant à la cour de Basile; son orgueil s'humiliait devant le pontife romain dont il reconnaissait la suprématie, en lui demandant comme une grâce de sanctionner sa réintégration. Il faisait, du reste, dépendre de cette complaisance de Rome, la décision à intervenir sur la question des Bulgares, et l'envoi des secours dont l'Italie avait besoin contre les ravages des infidèles.

Jean VIII, sans s'arrêter à la crainte de paraître, en reconnaissant Photius, condamner la sage conduite de ses prédécesseurs, approuve le rétablissement de l'audacieux sectaire [1], sous la condition expresse toutefois, que la juridiction de la Bulgarie sera rendue au saint-siége, que Photius fera amende honorable devant un concile, et qu'on enverra les secours promis. Le pape déclare en même temps, que tous évêques ou clercs qui refuseraient de communiquer avec le nouveau patriarche, seront, après trois admonitions, déclarés excommuniés.

Photius, dès le mois de novembre (879), assemble le concile où, selon les lettres du pontife de Rome, il doit faire le désaveu de ses

[1] Année 879.

scandales passés. Trois légats du pape assistent à cette assemblée; mais c'est Photius qui la préside, et il se fait nommer dans tous les actes avant le souverain pontife. On y donne lecture des lettres de Jean VIII; mais on en supprime les articles relatifs au pardon que devait demander Photius, et à l'absolution que lui accordait le pape en raison de sa soumission et de son humilité. On ajoute à ces lettres des phrases à la louange du patriarche schismatique, et, dans une de ces audacieuses additions, on va jusqu'à féliciter l'empereur d'avoir fait violence à la modestie de Photius en le rétablissant même avant le consentement de Rome.

Les légats, soit qu'ils fussent corrompus par les présents du nouveau patriarche, soit que la crainte les retînt, ou que leur conduite leur fût tracée d'avance par Jean VIII, ne firent aucune observation contre ces altérations étranges. Le concile œcuménique, qui avait solennellement anathématisé et déposé Photius, fut cassé par les mêmes évêques qui avaient prononcé cette déposition, et les délégués du pape s'écrièrent en plein concile : *Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que son partage soit avec Judas !* et le concile répondit par acclamations : *Longues années au patriarche Photius et au patriarche Jean!* Ainsi, jusque dans ce cri de ralliement et de fusion, Photius fut nommé avant le pape, et Jean VIII ne reçut pas d'autre titre que celui de patriarche, à l'égal du hardi sectaire.

L'orgueil du schismatique était las de s'être fait un instant violence; dès ce jour il affecta dans ses rapports avec le souverain pontife de Rome la plus parfaite égalité; bientôt après il invoqua de nouveau la suprématie de l'église de Constantinople. Quant aux promesses relatives aux Bulgares, les légats, qui voulurent les rappeler, furent payés de belles paroles : la Bulgarie continua à demeurer sous la juridiction des Grecs.

Restait une dernière déception pour compléter toutes celles que s'était préparées Jean VIII par l'inconséquence de ses démarches. Une flotte grecque stationnait en vue de l'Italie. Le pape, assailli de nouveau par les Sarrasins, invoque son assistance; mais la flotte, sous prétexte que les infidèles menacent aussi les côtes de l'empire, disparaît et reprend la direction du Bosphore. Jean VIII connut enfin par lui-même ce qu'on devait attendre des promesses des Grecs; il en fut pour la honte de ses actes et de ses déceptions.

On s'explique par le récit de tous ces faits, les marques d'inconsi-

dération que ce pontife dut rencontrer à chaque pas dans une voie constamment tracée par l'irréflexion et l'inconséquence. Les monarques, les peuples, le clergé, semblèrent s'entendre pour humilier cet homme qui cependant occupait le siége de saint Pierre ; mais qui, travaillé par la même ambition que ses prédécesseurs, n'en avait ni la dignité, ni la patience, ni le génie.

Sur ces entrefaites, Louis le Bègue, roi de France [1], mourut, laissant pour héritiers Louis III et Carloman, ses deux fils, nés d'Ansgarde, sa première femme, qu'il avait répudiée.

Boson, beau-père du jeune Carloman, aida les deux frères à monter sur le trône, espérant que, pour prix de ce service, les deux nouveaux monarques ne porteraient ou n'oseraient élever aucun obstacle à son ardent désir de devenir roi. Ce fut alors qu'il fit établir en sa faveur, par le concile de *Mantes*, le royaume d'*Arles*, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté et une grande partie de la Bourgogne.

Ce duc ambitieux s'était fait la part du lion. Les deux frères, mécontents de cette usurpation audacieuse, s'arment contre lui et appellent à leur aide Charles le Gros [2] qui, en ce moment, se trouvait en Lombardie et venait de s'en faire proclamer roi par Ansperto. Charles, craignant les secrètes menées de l'impératrice Angilberge pendant son absence, commence par la faire enlever de son couvent de *Sainte-Julie*, à Brescia, et l'exile en Allemagne ; puis il passe les Alpes et se porte avec une armée nombreuse sur le théâtre de la guerre [3]. Ses troupes, réunies à celles de Louis III et de Carloman, mettent en déroute l'armée de l'usurpateur dans plusieurs combats.

Boson est sauvé d'une ruine complète par une diversion de Carloman de Bavière, dont l'ambition, se réveillant un moment sur le bord de la tombe, vient injustement revendiquer une partie de l'héritage de Louis le Bègue.

Peu de temps après le roi de Bavière meurt. A l'annonce de cet événement, Charles le Gros, déjà maître de la Lombardie, juge le moment opportun pour conquérir la couronne impériale que ne pourront lui disputer ni les deux enfants qui occupent le trône de

[1] Année 879.
[2] *Charles de Souabe*, appelé d'abord en Italie *Carletto*.
[3] GIULINI.

France, ni Boson qu'ont affaibli ses récentes défaites. Il repasse les Alpes avec son armée et se dirige en toute hâte sur Rome... Ce monarque ne pouvait y arriver dans des conjonctures plus favorables à son ambition.

Les Napolitains n'avaient obtenu la paix, ou plutôt une trêve avec les Sarrasins, qu'à condition qu'ils se réuniraient à ces envahisseurs pour se porter contre Rome. Guaiferio, duc de Salerne, était entré dans cette ligue : Jean VIII, que l'Orient et l'Occident abandonnaient, se souvint un moment de l'énergique résolution de Léon IV, et osa affronter le péril des combats à la tête de quelques troupes que lui avait amenées le duc de Spoletti. Ses premiers efforts avaient été couronnés de succès ; Guaiferio, gagné par le pape, s'était détaché de la coalition ; Naples même avait brisé quelques instants sa honteuse alliance ; mais ce résultat s'était obtenu par un crime, triste voie qui, ne faisant atteindre qu'un but décevant, conduit au mécompte et au revers.

Voici le fait :

Sergius était duc de Naples ; les instances et les menaces du pape pour le détacher de la ligue ayant été vaines, l'évêque *Athanase*, frère de ce même Sergius, s'empare de sa personne, a la lâche barbarie de lui faire crever les yeux et de le livrer à Jean VIII, qui proclame le prélat fratricide, duc de Naples... Mais, traître à son souverain, bourreau de son frère, Athanase ne tarde pas à trahir Rome et à faire alliance avec les Sarrasins [1]. La coalition, devenue plus que jamais puissante, attaque Bénévent, Capoue, Salerne ; elle menaçait d'envahir Rome, quand Charles de Souabe paraît devant cette capitale avec son armée : il offre ses secours à Jean VIII en échange de la couronne impériale.

Le pape le sacre et le proclame empereur [2].

Charles marche aussitôt contre les infidèles, délivre de leur

[1] PUFFENDORF, *Histoire de l'univers*, tome II, liv. 2, ch. 2.

[2] Les *Annales de saint Bertin* croient que ce couronnement eut lieu le 25 décembre 880, jour de Noël. Le *cardinal Baronius* le reporte au jour de Noël de l'année suivante 881.

Muratori pense que cette solennité eut lieu dans l'un des deux premiers mois de l'année 881, mais il ne sait préciser ni le jour, ni même lequel de ces deux mois. (*Antiq. Italic.*, dissert. 8 et 41. — *Annal. d'It.*, tome V, pages 133 et suivantes, ann. 880 et 881.)

désastreuse présence les environs de Rome et le pousse jusqu'à Ravenne ; mais de nouveaux et graves intérêts l'appelant au delà des Alpes, il interrompt tout à coup ses succès et retourne en Germanie.

Un tel départ, dans un moment aussi critique, était presque une défection pour la malheureuse Italie, qui se dégoûta plus que jamais d'une domination étrangère. Dès lors quelques seigneurs italiens osèrent concevoir la pensée de s'emparer de la souveraine puissance, et commencèrent à faire naître dans les esprits l'opinion que c'était là le seul moyen de remédier aux maux dont la péninsule était accablée. Ce projet, nouvelle péripétie du drame historique qui nous occupe, devait recevoir, peu d'années après, son exécution.

Charles, pendant son séjour à Rome, était parvenu, dit Giulini, à réconcilier Jean VIII avec Ansperto, que le saint-siége, par un récent et dernier effort, avait vainement tenté de déposséder de son archevêché. Ce prélat était doué de rares vertus, de grandes qualités, et possédait des richesses immenses dont il fit le plus noble usage. Par ses soins et à l'aide de ses trésors, furent reconstruits, autour de Milan, les murs d'enceinte qu'avait élevés l'empereur Maximien, et qui protégèrent cette ville jusqu'à l'invasion de Barberousse, au XIIe siècle.

« Profitant, » dit le comte Verri, « de la faiblesse ou de l'absence » des rois, Ansperto agit lui-même en souverain bienfaisant et en » restaurateur de sa patrie. Il releva le courage des Milanais, et » rappela dans la ville une grande partie de la population que la » terreur en avait exilée. De cette époque, » ajoute le même historien, « date la renaissance de cette cité célèbre, qui ne recouvra » toutefois son rang de capitale de la Lombardie que deux cents ans » après [1]. »

Sous l'habile et prévoyante administration d'Ansperto, les couvents, les abbayes, les églises, les hôpitaux, reprirent une nouvelle vie, par l'ordre, l'économie, la discipline qu'il sut y maintenir. Il aimait la justice et se montrait ferme et inébranlable dans ses résolutions : *Effector voti, propositique tenax,* ainsi que le dit son épitaphe conservée à Milan dans l'église de Saint-Ambroise [2].

[1] Comte VERRI, tome Ier, page 3.

[2] GIULINI, tome Ier, page 366. — VERRI, tome Ier, page 108.

La famille des *Confalonieri* de cette ville prétend compter ce prélat illustre parmi ses plus anciens membres.

Le comte Giulini croit la chose possible, probable même ; seulement cet historien

Anselme, archidiacre de la métropole, fut le successeur d'Ansperto.

Jean VIII suivit de près au tombeau [1] son orgueilleux adversaire de Milan. Les annales de *Fulde* disent qu'il fut assassiné à coups de marteau ; l'histoire de l'Église ne parle pas de cette mort violente.

Selon Baronius, la condescendance ou plutôt l'étrange faiblesse de ce pape à l'égard de Basile et de Photius, aurait donné lieu à la fable de la *papesse Jeanne:* la légèreté, l'inconséquence des actes de ce pontife, l'auraient fait appeler *Jeanne la papesse*. Dans le même sens, les Anglais ont depuis appelé un de leurs rois, la *Reine Jacques*. De même, mais dans un sens héroïque et conséquemment tout opposé, fut poussé naguère en Hongrie ce cri d'enthousiasme si fameux : *Moriamur pro rege nostro, Mariâ-Thereså.*

Nous rapportons l'opinion de Baronius, en rappelant toutefois que le plus grand nombre des anciens partisans de cette fable honteuse, ont placé Jeanne entre Léon IV et Benoît III.

L'Italie, après le départ du nouvel empereur, était retombée dans ce déplorable état d'abandon où nous l'avons vue plongée quelquefois, mais à de rares intervalles, depuis Charlemagne. Plus que jamais elle fut délaissée par Charles le Gros, que la mort de Carloman de Bavière, de Louis III, et enfin de cet autre Carloman, fils de Louis le Bègue, avait rendu maître d'un des plus vastes empires qu'ait jamais réunis sous sa loi la couronne de France.

Un fils de Louis le Bègue et d'Adélaïde, sa seconde femme, *Charles*, âgé seulement de quatre ans, devait être l'héritier de ses frères; mais les grands du royaume, gagnés par les largesses de Charles le Gros, excluent du trône le faible enfant, prétextant non-seulement sa trop grande jeunesse, mais encore son état douteux de fils légitime, attendu qu'il est né d'une seconde femme de Louis le Bègue du vivant de la première. Les armes et les arguties ne manquent pas quand on veut frapper qui ne peut se défendre. Charles le Gros se saisit donc de la couronne de France qui revenait à son neveu et la réunit à ses

ne pense pas que jamais Ansperto ait porté le nom de *Confaloniero*. Ce n'est que quelque temps après la mort de cet archevêque, que sa famille paraît avoir occupé la place de *Confaloniero* de père en fils, et en avoir pris le nom, comme nous l'avons remarqué pour les *Visconti;* comme le firent aussi les *Capitani*, les *Gastaldi*, et plusieurs autres anciennes familles dont le nom, si ce n'est la véritable descendance, est venu jusqu'à nous.

[1] En décembre 882.

autres vastes possessions. Triomphe funeste, fortune trop immense pour le faible génie qui osa l'ambitionner. Charles se trouva empereur d'Occident, roi d'Italie, maître de toute la Germanie, de la Pannonie et de la France, à l'exception des provinces usurpées par Boson, mais qui du reste ressortaient encore en quelque sorte de sa souveraineté. La domination de ce monarque s'étendait en outre sur les contrées comprises entre les Pyrénées et l'Èbre.

Il fallait toute la force de Charlemagne pour soutenir le poids d'un tel empire qui écrasa Charles le Gros; et encore, en de semblables conjonctures, tout le génie du grand homme n'y eût peut-être pu suffire.

Dans la tourmente qui va envelopper et engloutir la puissance de Charles le Gros, il faut se garder d'attribuer tant de calamités à la seule faiblesse de ce malheureux prince. Il est, par intervalles, pour les peuples, pour les empires, des situations tellement compromises, des tendances tellement entraînantes et irrésistibles, que nul effort humain ne semble capable de maîtriser ces situations et de refouler ce courant envahisseur auquel tout cède. Conquérir est chose moins malaisée que conserver après la victoire. Le génie d'un seul suffit pour la conquête, et encore faut-il que le conquérant n'ait pas de trop longs jours pour ne point survivre à l'éclipse de sa glorieuse étoile... Après lui viennent des successeurs plus ou moins à sa taille, sur la puissance desquels le temps et les choses humaines agissent de toute la force de leur action dissolvante. Le char lancé atteint, par l'énergie de l'impulsion première, une certaine hauteur, mais au delà vient la pente où l'on descend, la pente telle que les années et les passions des hommes l'ont faite. On lutte d'une main plus ou moins exercée, parfois on parvient à ralentir un peu la marche, mais on marche, mais on descend toujours ; puis vient un moment où tout moyen de lutte, tout effort pour enrayer, tourne à mal et précipite le char vers l'abîme qui est là, béant, avide, terrible, inévitable. Vienne alors un homme quel qu'il soit : les rênes se briseront aux mains du plus habile, du plus fort, et l'on roulera dans le gouffre si Dieu ne dit au char : ARRÊTE. Dieu ne le dit pas toujours, sa sagesse veut que toutes nos passions portent leurs fruits; elle permet que toutes les utopies humaines aient leurs jours de triomphe, d'essai et de désillusions. Dieu a ses vues, que nous avouons humblement ne pas toujours comprendre; car, à travers ce long enchaînement de siècles où tout se bouleverse,

se relève, se reconstruit et se brise pour se réédifier encore, une chose nous semble rester seule immuable, malgré tant de leçons, d'épreuves et d'amers désenchantements, et cette chose, c'est la folie des hommes et leur stupide engouement pour tout ce qui porte un cachet de nouveauté.

Charles le Gros avait imprudemment saisi le sceptre de Charlemagne dans une de ces crises décisives où nulle main ne peut plus le tenir sans péril, et où il échappe promptement à une main débile : situation critique, sans issue, désespérante ; les fautes de ses prédécesseurs, les malheurs du temps et les impérieuses tendances de l'époque ainsi l'avaient faite.

Charles le Chauve, en donnant le duché de France à *Robert le Fort*, bisaïeul d'*Hugues Capet*, et en rendant héréditaires les grandes charges de la couronne, avait non-seulement fécondé, comme nous l'avons dit, le germe de l'effroyable confusion et des rivalités ambitieuses qui menacèrent si près de son origine l'œuvre immense de Charlemagne : mais encore posé lui-même les premiers fondements de la dynastie qui devait s'établir sur les ruines des carlovingiens. Les ravages toujours croissants exercés par les Normands en France, et par les Sarrasins en Italie, ne purent que compliquer cette désastreuse situation.

Un vent de tempête grondait donc en France contre la royauté carlovingienne ; là, l'heure du triomphe des grands vassaux était venue, l'horizon lombard était chargé de nuages non moins menaçants. Déjà Bénévent avait brisé le lien qui, depuis quelque temps, enchaînait en quelque sorte ce duché à l'empire des fils de Charlemagne. Les ducs de Bénévent s'étaient enfin ouvertement déclarés vassaux des empereurs grecs.

D'autres ducs ambitieux, forts de l'absence de Charles, s'essayaient par des luttes incessantes contre ses ministres ou ses émissaires, à braver son autorité, à ébranler un trône dont les marches cessaient de paraître infranchissables à leur audace.

Béranger, duc de Frioul, et *Guy* [1], duc de Spoletti, se distinguaient parmi les plus puissants et les plus dangereux seigneurs du royaume de Lombardie. Nous verrons bientôt ces deux rivaux célèbres se disputer et occuper l'un après l'autre le trône impérial.

Guy ouvre le premier la tranchée. Ce n'était plus assez pour ce

[1] Ou *Guido*.

vassal altier que de tenir sous sa loi les duchés de Spoletti et de Camerino; sa fougueuse ambition lui marquait, dans un prochain avenir, un grand rôle à jouer au milieu de cet écroulement de l'empire colossal dont il comptait avec orgueil le fondateur parmi ses aïeux [1]. Mais de puissants rivaux pouvaient lui barrer le passage : il lui fallait, pour en triompher, grandir de puissance et de force ; il lui fallait aussi, fût-ce même par des exactions et des scandales, occuper la renommée, pour que son nom, quand l'heure serait venue, eût déjà quelque éclat dans le monde. Les Sarrasins avaient reparu dans la campagne de Rome. Le pape appelle Guy à son secours. Le duc de Spoletti est sourd à la voix du saint-père, et traite, pour son propre compte, avec les Mores, afin de mettre son duché à l'abri de leurs dévastations. Il fait plus, on le voit tout à coup, à la tête d'une armée, fondre sur la *Pentapole*, et se rendre maître de la presque totalité de ces riches contrées que le pape tenait de la munificence des empereurs carlovingiens.

Le souverain pontife demande à Charles le Gros vengeance de cette brutale agression [2]. « Ajournant toutes autres affaires de l'empire,
» hâtez-vous, lui écrit-il, de revenir en Italie. Dieu fasse qu'on vous
» voie non-seulement à Pavie, mais le plus près possible de nous ;
» car telle est l'urgente nécessité du moment [3]... »

[1] Les annales de Fulde et la chronique de Rheginon disent que *Guy* était fils de *Lambert*, son prédécesseur comme duc de Spoletti.

C'est une erreur.

Eremperto prouve que Lambert et Guy dont nous parlons, étaient tous les deux fils de Guy, duc de Spoletti. A la mort de leur père, Lambert, l'aîné des deux fils, hérita de ce duché. Bientôt ce prince mourut sans enfants, et eut pour successeur Guy, son frère [*].

Muratori adopte cette opinion.

D'après cet écrivain, la parenté de Guy avec les rois carlovingiens n'est pas douteuse ; mais Muratori ne saurait préciser le chaînon d'où part cette filiation glorieuse qui fait de Charlemagne un des aïeux de Guy.

Le père Daniel dit, sans bien l'établir, qu'il était fils d'une fille de Pepin, roi d'Italie, fils de Charlemagne. (MURATORI, tome V, page 165, ann. 888.)

[2] *Epist.* 279, ann. 882.

[3] Le pape écrivait en même temps (epist. 286) à Anselmo, archevêque de Milan :

[*] *Ughelli* transcrit un document de l'année 887, émané de *Théodose*, évêque de *Fermo*, où sont nommés tous les évêques du duché de Spoletti et de Camerino ; pièce importante à consulter pour se rendre compte du territoire composant ce duché.

Rimini, *Fossombrone*, *Ancona*, *Camerino*, *Sinigaglia*, *Spoletti*, *Fano*, *Pesaro*, *Umana*, *Perugia*, *Osimo*, *Rieti*, *Cagli*, *Lodone* (non so che sia, dit Muratori), *Urbino*, *Nocera*, *Tarli* et *Forli*. (UGHELLI, *Ital. sacr.*, tome II, in *Episc. Firman.* — MURATORI, tome V, page 161, ann. 887.)

Charles envoie aussitôt des commissaires impériaux à *Fano*, ville de la Pentapole ; le pape va les y rejoindre. Par ordre de l'empereur, le duc de Spoletti est sommé de venir rendre compte de sa conduite. Guy méprise cet ordre, et brave les menaces d'un empereur dont le vain titre lui paraît désormais sans prestige comme sans autorité.

Charles le Gros, pressé par de nouvelles instances du pape, passe lui-même les Alpes ; Guy, accusé d'avoir formé alliance avec les Mores et les Grecs, est mis au ban de l'empire pour crime de lèse-majesté. La présence de l'empereur intimide un moment les grands vassaux d'Italie que Guy croyait pouvoir compter parmi ses plus sûrs alliés, et enhardit en même temps ceux des princes italiens qu'une jalouse rivalité rend ennemis secrets du duc de Spoletti.

Le duc de Frioul, Bérenger, qu'importunent l'ambition et la renommée toujours croissante de Guy, accepte de l'empereur la mission de marcher avec ses troupes et l'armée impériale contre le duc rebelle. Guy, resté seul dans sa révolte audacieuse, quitte la Pentapole et même le duché de Spoletti où sa tête est mise à prix. Bérenger envahit une partie de ses États et se serait emparé de tout le duché, si la peste, qu'il rencontra dans sa course et qui se répandit bientôt dans une grande partie de l'Italie, ne l'avait contraint à la retraite.

Charles se hâte de déposséder Guy de ses États. Bérenger obtient une partie des dépouilles de son rival : quelques seigneurs, soupçonnés d'être les amis secrets du duc de Spoletti, sont aussi privés de fiefs et de bénéfices qui leur viennent de leurs ancêtres et que se partagent d'avides courtisans [1].

Cette violence qui, en d'autres temps peut-être, eût pris le nom d'acte de vigueur, sema de nouveaux germes d'irritation et de troubles, le bras qui portait ces coups étant trop débile pour en maîtriser les conséquences.

Adalbert, duc de Toscane et beau-frère de Guy, accueille le duc fugitif à sa cour qui devient un foyer de séditions et d'intrigues. De

« Dans ce malheureux pays, nous endurons, de la part des païens aussi bien que » des chrétiens criminels, des persécutions telles qu'il m'est impossible de vous les » décrire.

» Entre autres actes innombrables de rapines, de déprédations et de cruautés, un » scélérat, lombard de nation, agent de Guy, marquis de Spoletti, s'est emparé de » quatre-vingt-trois hommes, et leur a fait impitoyablement couper les mains; » plusieurs de ces malheureux en sont morts subitement. »

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 147, ann. 883.

toutes parts l'orage grossit sur la tête de Charles. La rivalité qui divisait naguère les grands vassaux italiens, se fond bientôt dans une haine commune contre le joug étranger. Charles, effrayé de sa propre audace, parle de clémence et s'efforce d'attirer à sa cour de Pavie le duc de Spoletti. Guy, par un dernier reste de condescendance pour le titre d'*empereur* que, dans ses secrètes vues peut-être, il ne veut pas trop abaisser, consent à déposer [1] au pied du trône impérial quelques mots de repentir en échange de ses États qu'on a hâte de lui rendre.

De nouveaux ravages, commis par les Normands en Lorraine et dans la basse Germanie, forcent Charles à s'éloigner une fois encore de la péninsule, et délivrent Guy de cet importun voisinage.

Sur ces entrefaites, le pape Marin I[er] vint à mourir ; il eut pour successeur Adrien III. Quelques historiens affirment, sans le prouver, que ce pape, enhardi par l'impuissance des descendants de Charlemagne, osa publier deux bulles, dont l'une défendait aux empereurs de s'immiscer dorénavant dans l'élection des papes ; et l'autre qui, laissant pressentir la mort prochaine de Charles le Gros sans descendance masculine, avait pour but de déclarer les grands vassaux d'Italie aptes à prendre les rênes du royaume lombard et même de l'empire. Muratori exprime des doutes sur l'existence de ces deux actes.

Voyant les nombreux embarras suscités à Charles le Gros, Guy, qui un moment s'était fait l'ennemi des papes et l'allié des infidèles, sent que le temps n'est pas loin où le concours de Rome pourra devenir utile à son ambition secrète. Son attitude, d'hostile qu'elle avait été, devient obséquieuse et soumise à l'égard d'Adrien, dont il gagne la bienveillance au point que le souverain pontife l'appelle son *fils d'adoption* [2]. Adrien avait en ce moment besoin de secours contre les Sarrasins qui infestaient les bords du Garigliano ; il demande l'assistance du duc de Spoletti. Guy prend les armes, attaque leurs retranchements qu'il enlève ; il pille leur camp et passe au fil de l'épée tout ce qui n'a pu trouver un refuge dans les montagnes ; de là, le vainqueur marche sur Capoue qui se soumet à ses armes.

Anastase, ce frère barbare que nous avons vu joindre par un crime

[1] MURATORI, ann. 885.

[2] Voir la lettre de *Foulques, archevêque de Reims, à Adrien III.* (FRODOARD, *Hist. Remens.*, lib. 4, c. 1.)

le titre de duc de Naples au titre d'évêque; Anastase, qu'un traité lie aux Sarrasins, envoie ravager les environs de cette place dès qu'il reçoit l'avis que le duc de Spoletti s'en est éloigné. Guy revient sur ses pas, son approche suffit pour délivrer les Capouans de ces bandes dévastatrices, dignes alliées des Mores.

Mais les actions de Guy ne sont pas toutes aussi méritoires. Erremperto raconte qu'*Aïon*, duc de Bénévent, s'étant rendu à Capoue pour conférer avec le duc vainqueur sur quelques difficultés qui avaient refroidi leurs relations, ce dernier eut la perfidie de le retenir prisonnier; que Guy parut ensuite sous les murs de Bénévent, en compagnie d'Aïon qu'il forçait de se montrer à ses côtés : que les Bénéventins, voyant ces deux princes ensemble et les croyant en bonne intelligence, se hâtèrent d'ouvrir leurs portes, et que les troupes de Guy, à l'aide de ce stratagème, s'emparèrent de la place sans coup férir. Pendant cette prise de possession, ajoute Eremperto, le duc de Spoletti, ayant toujours Aïon à ses côtés, courait employer auprès des habitants de *Sipunto*, la ruse qui lui avait livré la capitale; mais Guy n'est pas plutôt maître de cette autre place, que les habitants de Sipunto découvrent sa perfidie; le tocsin appelle aussitôt aux armes toute la population; Guy, réfugié dans une église, n'échappe à la mort qu'en remettant le prince Aïon aux mains de cette population fidèle, en promettant l'oubli de l'outrage qu'il reçoit et en prenant l'engagement, par serment solennel, de n'en jamais tirer vengeance [1].

Guy, heureux de se tirer de ce mauvais pas à si bon compte, reprit en toute hâte le chemin de son duché. Si sa gloire eut un peu à souffrir de cette triste mésaventure, son orgueil sut trouver un dédommagement dans l'étrangeté de l'épisode qu'il venait d'ajouter à une vie sur laquelle il voulait à tout prix jeter de l'éclat.

Bérenger, duc de Frioul, n'apportait dans ses desseins, ni moins d'ambition, ni moins d'audace, ni moins de persévérance pour en assurer le succès. Fils du duc *Éberhard* ou *Évrard*, et de *Ghisla* ou *Giselle*, fille de Louis le Débonnaire, il sentait son ambition et son énergie s'accroître de toutes les lâchetés des autres descendants de Charlemagne. Soumis à l'empereur quand il s'était agi d'abaisser un rival et de s'enrichir des dépouilles du duc de Spoletti, il ne tarda pas à braver l'empereur lui-même et à l'attaquer dans la personne de son

[1] EREMPERT., *Hist.*, cap. 58. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 157.

ministre favori, quand le prétexte de venger une injure vint donner un libre cours à son impatience d'un joug que chaque jour lui rendait plus pesant.

Voici, d'après les annales de Fulde, ce qui donna lieu à cette première explosion.

Luitward, que Charles le Gros avait élevé des derniers rangs à l'évêché de Vercelli et à la dignité de ministre archichancelier, s'était asservi son maître, au point d'être plus puissant que lui dans l'empire. C'était Luitward que l'empereur avait chargé, dans le temps, d'engager Adrien III à se rendre à une grande diète convoquée à Worms, dans le dessein, dit-on, de faire reconnaître Bernard, son fils naturel, pour son héritier. La mort d'Adrien empêcha seule ce voyage, auquel la persuasive éloquence de Luitward avait déterminé le pontife romain.

Étienne V, successeur d'Adrien, ayant été consacré avant d'avoir obtenu le consentement de l'empereur, Charles s'était irrité de cet oubli de sa prérogative, et ce fut encore Luitward qu'il envoya avec quelques autres évêques à Rome, pour déposer Étienne. Luitward calma l'irritation de l'empereur en lui persuadant, à son retour, que l'élection avait été canonique et unanime, et qu'elle était régulière puisqu'elle avait eu l'approbation de l'archevêque de Milan, ministre impérial. Charles, apaisé par le rapport de Luitward, qui peut-être dans ce conflit s'était plus préoccupé de sa dignité d'évêque que de son caractère d'archichancelier de l'empire, se désista de sa menace.

Le crédit de Luitward allait toujours grandissant ainsi que sa puissance. L'envie, cette triste commensale de tous les rangs et de toutes les conditions humaines, l'envie grandit avec la fortune du favori et multiplia contre lui les plus graves inculpations.

On l'accusa, entre autres griefs, de contraindre les plus illustres familles d'Italie et d'Allemagne, à donner leurs filles en mariage à ses parents dont il cherchait vainement à voiler la basse origine par l'éclat de sa faveur. Le rapt et la violence lui faisaient, disait-on, justice des refus.

On raconte qu'une fille d'*Unroco*, prédécesseur et frère de Bérenger, duc de Frioul, ayant été, par les ordres de ce ministre dictateur, enlevée de force du couvent de *Sainte-Julie* de Brescia, pour devenir l'épouse d'un neveu de Luitward [1], Bérenger saisit cette occasion

[1] Les chroniques de l'époque rapportent que les religieuses du couvent de *Sainte-*

pour courir aux armes et se jeter à la tête de ses gens de guerre dans les seigneuries de l'audacieux prélat, et qu'il y porta la dévastation.

Mais, comme pour le duc de Spoletti, l'autorité expirante de l'empereur devait une fois encore obtenir sur le duc de Frioul un stérile triomphe. Bérenger, par l'ordre de Charles le Gros, adressa quelques paroles d'excuse à Luitward, après toutefois lui avoir repris sa nièce, et il dut indemniser le puissant ministre par des présents dont l'envie et la haine se hâtèrent de demander compte à l'insolent favori.

Luitward, par l'humiliation qu'il avait fait subir à Bérenger, espérait avoir plus que jamais assuré sa puissance et sa supériorité sur les grands vassaux de l'empire. Cette espèce de triomphe fut le terme de sa fortune. Toutes les rivalités entre les grands vassaux firent trêve et se turent un moment pour faire faisceau contre l'homme qui prétendait tout niveler au-dessous de lui et tout fouler aux pieds; tous ces orgueils blessés se liguèrent pour faire de cet orgueil dominateur un grand holocauste à leur jalousie toujours croissante et à leur haine longtemps comprimée.

La faiblesse de la santé de Charles et la préoccupation d'esprit qu'exigeait la conduite d'un empire trop vaste pour lui, avaient influé sur les facultés mentales de ce prince. On profita de cette circonstance pour faire parvenir jusqu'à lui des accusations qui touchaient à son honneur et dont s'irrita sa fierté ; on sema des insinuations infâmes à l'occasion de la confiance que l'impératrice accordait à Luitward. Charles, avec cette précipitation et cette brusque violence de tous les hommes faibles quand leur tête s'irrite, chasse son ministre sans rien examiner et le dépouille de ses honneurs.

Peu de jours après il fait comparaître l'impératrice *Richarde* devant son conseil, et déclare à la grande surprise de toute l'assemblée, que depuis dix ans il n'a eu aucun commerce avec elle. L'étonnement redouble quand la princesse ajoute à cette déclaration de l'empereur, qu'elle n'a jamais partagé sa couche et qu'elle est restée vierge; elle fait l'offre, au moins étrange, de le prouver par le duel ou par l'épreuve du feu. L'innocence de Richarde fut *reconnue* et proclamée; mais l'impératrice, fuyant une cour où l'on avait voulu

Julie ayant, lors de l'enlèvement de la fille d'*Unroco*, adressé à Dieu leurs plaintes et leurs prières, le neveu de Luitward, à qui elle devait être livrée, fut frappé de mort la nuit même de ses noces, et que leur jeune compagne rentra innocente et pure dans leur pieux asile.

la couvrir d'opprobre, se retira dans un monastère d'Alsace où elle mourut en odeur de sainteté.

L'audacieuse ambition et l'inflexible fermeté de Luitward avaient servi de bouclier à la faiblesse de Charles le Gros. Ce rempart tombé, les mille têtes de l'hydre féodale surgissent de ses décombres. La chute du ministre favori enhardit toutes ces ambitions de vassaux, à qui, pour les satisfaire, il faut au moins une couronne de roi. Le péristyle une fois franchi, on envahit le temple et l'on souille le sanctuaire.

Maintenant c'est l'empereur qu'on attaque; c'est à l'empereur qu'on demande compte de l'honneur de la France, livré aux Normands par un traité honteux; de cet honneur national si vaillamment soutenu dans les murs de Paris, malgré les horreurs de la famine et une effroyable contagion, par le comte *Eudes* et l'évêque *Goslin*, et que Charles a marchandé lâchement à prix d'or avec des barbares.

Tous les cœurs se soulèvent de mépris, la révolte se propage et devient générale. Les grands de la Germanie, profitant de cette fermentation qui agite la France et l'Italie, s'assemblent en diète à *Tribur* près de *Maconça*, déposent Charles le Gros et élèvent à l'empire *Arnould* ou *Arnolphe*, bâtard de Carloman de Bavière [1].

L'empereur, dépossédé et réduit au plus complet isolement, va mourir dans une obscure retraite qu'offre à son infortune la compassion de *Luther*, archevêque de Mayence.

Ainsi finit misérablement et flétri par le mépris de tous, ce prince qui, pour reculer les limites d'un empire déjà trop vaste pour son étroit génie, froissa l'équité, dépouilla un enfant de l'héritage de son père, et se fraya, par son aveugle ambition, la voie vers l'abîme qui s'ouvrit enfin sous ses pas pour l'engloutir.

[1] PUFFENDORF, *Hist. univ.*, ann. 888.

CHAPITRE III.

Pourquoi nous datons notre deuxième époque de la venue de Carloman en Italie. — Le royaume de France est scindé en plusieurs royaumes. — On y reconnaît Arnolphe comme empereur. — Folle équipée de Guy. — Bérenger est proclamé roi de Lombardie. — Il fait hommage de sa royauté à Arnolphe et se reconnaît son vassal. — Bataille de *Brescia* entre Guy et Bérenger. — Trêve. — Malheur des guerres civiles. — Les hostilités recommencent. — Dénombrement des deux armées. — Bataille de la *Trebbia*. — Horrible carnage de part et d'autre. — Guy, vainqueur, se fait à son tour couronner roi de Lombardie. — Il offre comme Bérenger son hommage à Arnolphe. — Temporisation du roi de Germanie. — Résolution audacieuse de Guy. — Il part pour Rome.

888 — 891.

Ici, chaque pas dans l'histoire du continent européen, et surtout de la Lombardie, est un pas dans le chaos : puisse le récit que nous entreprenons, ne pas trop se ressentir de la confusion des faits !

Charles le Gros étant le dernier roi de France qui ait porté le titre d'empereur et de roi d'Italie, peut-être s'étonnera-t-on que nous n'ayons pas compris son règne dans la première époque de cette histoire.

Nous l'avons dit : le vrai point de départ d'une ère nouvelle, et conséquemment de notre seconde époque, a dû être la venue de Carloman en Italie, et la prise de possession du trône lombard par ce prince *germain*. Le rapide passage d'un roi de France sur ce trône, ne nous paraît plus qu'un des incidents épisodiques, qu'une des nombreuses péripéties de ce drame nouveau, où s'opère en Italie la laborieuse transformation de la domination française en domination germanique.

D'ailleurs Charles le Chauve ne s'était emparé de la couronne de France qu'au détriment de la branche française des Carlovingiens, représentée par son neveu, par celui qui va bientôt paraître dans

l'histoire sous le nom de *Charles le Simple*. Charles le Gros régnait en *Souabe :* il était monarque *germain* quand il vint dans la péninsule se faire proclamer roi de Lombardie. Ce règne appartient donc à la seconde époque aussi bien que l'apparition sur la scène de tous ces princes italiens, français, germains, bourguignons, qui, presque tous du sang de Charlemagne, vont se disputer, sous l'influence, sinon toujours immédiate, au moins indirecte de la Germanie, l'empire et le royaume des Lombards... De ces incidents nouveaux, de ces phases sanglantes et quelquefois glorieuses, de ces étranges conflits, de ces luttes acharnées, surgira enfin, au xe siècle, la révolution mémorable qui va faire passer l'empire d'Occident et le royaume d'Italie aux descendants de ces sauvages Saxons que Charlemagne, fondateur de cette grande puissance, avait, cent douze ans auparavant, traînés en esclavage et impitoyablement décimés.

Arnolphe, à peine élevé au trône impérial [1] par l'assemblée de Tribur, où n'avaient assisté ni les seigneurs de France, ni les grands d'Italie, voulut faire reconnaître son autorité dans toute l'étendue de l'empire, et s'emparer même, à titre de roi, comme successeur de Charles le Gros, de la France et de la Lombardie. Mais l'Italie, mais la France, sont couvertes d'une foule de compétiteurs prêts à lui disputer les débris de cette puissance formidable.

Alain le Grand, continuateur de l'œuvre fondée sous Louis le Débonnaire par *Noménoé* en *Bretagne*, s'est fait roi de cette province.

L'*Anjou* se constitue en royaume sous *Ingelger*, tige de cette illustre maison.

Rodolphe [2], qui a pour père le comte *Conrad*, et dont nous verrons plus tard le fils s'asseoir sur le trône de Lombardie pour bientôt après en descendre ; Rodolphe, l'aïeul de l'admirable Adélaïde qui sera l'héroïne d'un des épisodes les plus attachants de cette histoire ; Rodolphe se fait roi de la Bourgogne *supérieure* ou *Transjurane*, qui comprend la Suisse, les Grisons, le Valais, Genève et la Savoie.

Rainulphe, duc d'Aquitaine, érige en royaume les pays situés entre les Pyrénées et la Loire, et prend aussi le titre de roi.

[1] Ann. 888.

[2] Rodolphe était petit-fils de *Wilph* ou *Welff*, père de l'impératrice *Judith*, seconde fille de Louis le Débonnaire. Son père *Conrad*, était frère utérin d'Eudes et de Robert, qu'on va voir rois de France ; lesquels étaient fils de Robert le Fort, tige de la troisième dynastie. (Présid. HÉNAULT, tome Ier, 2e race, art. *Eudes*. Ann. 888.)

Enfin, nous avons vu sous le règne des deux fils aînés de Louis le Bègue, la Provence et la Bourgogne, constituées en royaume en faveur de Boson. Ce prince, étant mort depuis peu, avait eu pour successeur son fils *Louis* que nous verrons bientôt aller, lui aussi, au delà des Alpes, essayer pour son malheur la couronne impériale.

Au-dessus de tous ces compétiteurs et de ces rois subalternes, s'élève le fier Odon ou *Eudes*. Ce glorieux défenseur de Paris contre les Normands, avait osé, à la mort de Charles le Gros, aspirer au titre de *roi de France*, espérant réduire, par la suite, tous ses rivaux à l'humble rang de ses feudataires. Et tandis que l'orgueilleux Eudes se faisait proclamer (888) roi par l'assemblée de Compiègne, et sacrer par Gauthier, archevêque de Sens, le troisième fils de Louis le Bègue, le jeune Charles était encore exclu du trône, sous les vains et injustes prétextes qui déjà avaient fait échouer ses droits contre la fortune de Charles le Gros.

Tous ces princes français, on le conçoit, n'avaient pas ainsi morcelé ce beau royaume pour livrer les dépouilles de leur roi, de leur maître, du jeune Charles de France enfin, à un monarque étranger, à Arnolphe, bâtard de Carloman de Germanie. Mais à défaut de l'autorité directe, Arnolphe obtint de cette France mutilée, fractionnée, ce qu'il n'eût jamais osé lui demander et en attendre si elle était restée compacte et dans toute la force de son unité sous un seul et même souverain. Bien que la France n'eût pas été représentée à Tribur, les rois secondaires dont elle était parsemée, trop divisés entre eux, peu confiants d'ailleurs dans leur propre puissance et dans leur force isolée, souscrivirent aux décisions de cette diète, et tous se hâtèrent de rendre hommage à Arnolphe en sa qualité d'empereur. Le nouveau roi de France dut se résoudre à subir la loi commune. « Eudes, » qui n'a pas réuni les suffrages de toute la nation, » dit le président Hénault[1], est *cité* à WORMS par l'empereur Arnolphe, *qui est » content de sa soumission et le laisse libre* possesseur de son » royaume. »

Les Italiens, comme nous l'avons vu, n'avaient pas plus que les Français assisté à la diète de Tribur; le choix d'Arnolphe comme empereur, était peu de leur goût; mais ils ne songèrent pas, dans les pre-

[1] *Hist. chron.*, tome Ier, 2e race, art. *Eudes*. Ann. 888.

miers temps, à lui contester cette dignité; seulement, comme en France, on ne voulut pas reconnaître l'autorité directe qu'Arnolphe affectait de s'arroger sur tous les royaumes qui avaient fait partie de l'empire d'Occident; ce prince réclamait le droit de royauté sur la Lombardie, comme une des conséquences de son élévation à l'empire: on repoussa cette prétention... Carloman et Charles le Gros, comme rois de Lombardie, avaient paralysé dès le principe l'essor qu'eût pu prendre en Italie la domination germanique; avant de s'établir sur les débris de la puissance des Français, cette domination directe devait passer par des épreuves, que d'ailleurs rendait inévitables la tendance générale des peuples et des grands à cette époque. Les races, remontant vers la diversité de leur origine, semblaient plus que jamais tendre à s'isoler, à se subdiviser; partout, nous le voyons, se démembraient les grands royaumes, les sociétés se fractionnaient; le temps était aussi venu pour la Lombardie, d'essayer un moment de vivre de sa propre vie et de déchirer elle-même ses propres entrailles.

Nous avons dit que de tous les seigneurs d'Italie qui pouvaient convoiter la couronne lombarde, *Guy* et *Bérenger* étaient, par leur habileté, leur puissance, et en leur qualité de descendants de Charlemagne, les deux seuls compétiteurs à qui s'offrissent, pour le moment, de sérieuses chances de succès. Étrangers il est vrai par leur origine, ils avaient cessé de le paraître aux yeux des Lombards eux-mêmes, qui s'étaient habitués, depuis au moins deux générations, à voir les familles de ces princes gouverner héréditairement les duchés de Frioul et de Spoletti.

Une collision terrible aurait infailliblement éclaté entre ces deux prétendants, au premier avis de la déposition et de la mort de Charles le Gros, si l'un d'eux, Guy, bercé des plus chimériques espérances, ne s'était laissé entraîner par des conseils insensés et peut-être perfides; car qui peut savoir si la politique de son rival ne les lui aurait pas secrètement ménagés. Quoi qu'il en soit, quant à la source de ces conseils, le duc de Spoletti, en apprenant les événements de Tribur, court à Rome et ose se faire couronner roi de France par le pape, qui a la faiblesse de condescendre à ce vœu insensé. Guy franchit aussitôt les Alpes; mais il les repasse bientôt après, une courte apparition à Metz lui ayant ouvert les yeux sur le néant de ses prétendus droits et de ses brillantes espérances.

Pendant cette folle équipée, Bérenger, resté seul et sans rival,

maître du royaume des Lombards, se rend à Pavie[1] et y reçoit la couronne de *fer* des mains d'Anselmo, archevêque de Milan, aux acclamations d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs de Lombardie. Muratori pense que les grands du duché de Spoletti s'abstinrent de

[1] *Fiamma* et *Bonincontro Morigio* croient à tort que cette solennité eut lieu à MONZA *. Ce que dit Giulini à cette occasion et au sujet d'une autre assertion non moins erronée de ces historiens, nous a paru assez curieux pour mériter d'être traduit et transcrit fidèlement.

« Un historien contemporain de Bérenger et qui a écrit le panégyrique de ce
» prince, dit positivement qu'il fut couronné à Pavie; d'autres mémoires on ne peut
» plus dignes de foi établissent que les rois successeurs de Bérenger furent également
» couronnés dans cette capitale.

» La faveur dont jouissent les habitants de MONZA auprès de Bérenger, peut avoir
» porté *Morigio* à croire que ce couronnement eut lieu dans cette dernière ville;
» mais cet écrivain n'est pas excusable quand il affirme que Charlemagne ordonna
» que les empereurs prendraient trois couronnes :

» *Une* D'ARGENT à AQUISGRANA;

» *Une* DE FER à MONZA, pour les royaumes de Saxe, de Normandie et d'Italie;

» Et *une* D'OR à ROME, pour l'empire du monde.

» *Fiamma*, ajoute Giulini, est encore moins excusable quand il prétend que
» *Maximien Auguste* avait le premier institué cette couronne de *fer* dont on devait

* « Cette ville appelée d'abord *Modicia*, commença au xe siècle à prendre le nom de *Modoetia*,
» pour s'appeler plusieurs siècles après, *Monza*. » (GIULINI, tome Ier, page 287.)

C'est dans l'église épiscopale de cette ville que se conserve aujourd'hui et depuis des siècles la *couronne* de *fer* qui a servi au couronnement des prédécesseurs de Bérenger, de ses successeurs, de Napoléon, et dernièrement encore de Ferdinand Ier, empereur d'Autriche.

L'étranger qui désire voir cette relique si curieuse par les souvenirs qui s'y rattachent, doit se pourvoir d'un permis de l'autorité, dont l'exhibition n'est pourtant pas toujours rigoureusement exigée.

Vous faites annoncer votre visite au sacristain, et après vingt minutes d'attente, on vous invite à vous rendre à l'église.

Un prêtre en étole, et l'aspersoir à la main, précédé d'enfants de chœur portant une croix, des cierges allumés, la coupe, l'eau bénite, escorté de deux clercs et du sacristain, s'avance vers la chapelle qui renferme le précieux dépôt, en récitant à haute voix des prières auxquelles le pieux cortége fournit les répons.

Un magnifique tabernacle, placé au bout de l'autel d'une des chapelles latérales, renferme une riche croix de deux mètres de hauteur environ, où se trouve scellée sous verre la couronne de *fer*.

Le prêtre monte sur l'autel et en descend avec la croix qu'il tient avec le même recueillement que s'il avait en main le calice de l'eucharistie.

Cette couronne est un bandeau d'or incrusté de pierres précieuses, dont la partie intérieure est comme adhérente à un cercle plat en *fer* que les hommes d'église nous dirent, à Monza, être un des clous de la croix du Sauveur, que sainte Hélène, mère de Constantin le Grand aurait envoyé à saint Ambroise.

La couronne, telle qu'elle est aujourd'hui, avec ces joyaux et ce *cercle en fer*, d'où elle a pris son nom, fut, nous dit-on aussi, restaurée et mise en l'état où on la voit de nos jours, par les ordres de Bérenger. Cela est possible, probable et peut se croire.

Quant au don de sainte Hélène à saint Ambroise, une difficulté se présente et controverse gravement l'assertion du docte sacristrain... C'est que la mère de Constantin était morte avant la naissance du saint archevêque de Milan.

sanctionner ce choix par leurs suffrages, attendant l'issue de l'aventureuse tentative de leur duc.

Arnolphe avait déjà reçu les hommages de la plupart des nouveaux rois qui s'étaient partagé les lambeaux de la France. Ce prince n'eut pas plutôt appris l'élévation de Bérenger qu'il réunit des troupes pour marcher sur la Lombardie. Bérenger se hâte de lui envoyer d'humbles messages; mais Arnolphe veut plus que des actes de soumission par ambassadeurs, il exige que Bérenger lui-même vienne au pied du trône de Germanie lui faire hommage de la couronne lombarde et se reconnaître son vassal; c'est à ce prix seul qu'il consent à confirmer sa royauté.

Bérenger, que menacent les approches d'une armée formidable, et qui ne peut compter sur l'assistance de tous les grands d'Italie, dont le secours lui serait si nécessaire pour conjurer l'orage qui se forme en Germanie contre lui, Bérenger quitte sa capitale et va porter l'hommage de sa vassalité à la cour de Trèves.

« Dans la marche de la société, » dit un publiciste [1] moderne, « tout se tient, tout est indissolublement lié; l'effet de la veille devient cause du lendemain. Il n'y a pas dans l'histoire des faits généraux un jour qu'on ne puisse imputer à celui qui l'a précédé. »

Si Bérenger n'avait pas fait fléchir le genou de sa jeune royauté devant le bâtard de Carloman, en qui Rome ne voulait voir qu'un simple roi de Germanie tant qu'il n'aurait pas reçu la couronne d'empereur de la main d'un de ses pontifes, certains successeurs d'Ar-

» ceindre le front des rois de Lombardie, et quand il ajoute que Charlemagne » prescrivit que cette solennité aurait lieu à MONZA.

» Cette opinion n'est pas vraisemblable sous plusieurs rapports.

» Parmi tant d'écrivains contemporains qui racontent les faits et actions de ces » divers princes, il n'en est aucun qui ait parlé de MONZA à propos de leur couronnement.

» Je parle de Charlemagne et de ses successeurs, dit toujours l'historien milanais; » quant aux rois lombards et goths, il est *certain* et *prouvé* qu'ils ne se faisaient » pas *couronner* en prenant possession du royaume.

» *Cassiodore* et *Paul*, dans la description de cette cérémonie, ne font point mention de la *couronne*.

» Restent les *rois d'Italie* du temps de *Maximien Auguste* : cette distraction » de l'historien est par trop étrange et ne peut que faire rire à ses dépens tout » homme qui a quelque teinture d'une bonne érudition. »

[1] M. DE BARANTE, *Des Communes et de l'Aristocratie*, page 38.

nolphe n'auraient pas songé, par la suite des temps, à exiger foi et hommage de la part des princes d'Italie à qui cet acte de vassalité fut souvent opposé comme précédent impérieux par des rois germains qui n'avaient pas même revêtu la pourpre impériale.

Le duc de Spoletti, déçu de ses espérances et apprenant que Bérenger a quitté ses nouveaux États pour aller se faire octroyer derechef à Trèves sa royauté subalterne, se hâte de repasser en Italie avec une troupe de partisans ramassés en France ; son duché s'arme pour lui avec enthousiasme, et la Toscane elle-même, dont le duc Adalbert II reconnaît les lois de Bérenger, se laisse gagner à la cause de Guy.

Cependant les amis de Bérenger ne restent pas inactifs à la vue de ces trames hostiles contre leur maître ; des émissaires sont envoyés par eux en toute hâte à la cour de Trèves ; le roi de Lombardie quitte aussitôt Arnolphe : il trouve, aux frontières de ses nouveaux États, des troupes rassemblées par le dévouement de ses fidèles, et marche au-devant de Guy qui croyait le surprendre. La rencontre des deux armées a lieu dans les environs de *Brescia* [1] ; une lutte sanglante mais non décisive s'engage sous les murs de cette ville ; la victoire, longtemps incertaine, semble pencher vers les drapeaux de Bérenger, quand la nuit vient mettre fin au combat. Ce prince reste maître du champ de bataille ; mais cette gloire est trop chèrement achetée pour qu'il tente d'y ajouter immédiatement par de nouveaux triomphes.

Le lendemain Guy le fait prier par ses parlementaires de lui laisser rendre les devoirs de la sépulture à ses morts, dont le nombre s'élève à plusieurs milliers [2]. Cette faveur lui est accordée : une trêve de quelques mois est signée par les deux rivaux qui, l'un et l'autre, ont un égal besoin de combler les vides que cette lutte meurtrière a laissés dans les rangs de leur armée. Les guerres civiles n'ont pas de longues trêves. Quand les fils d'une même patrie s'arment les uns contre les autres, la lutte prend un caractère d'acharnement et de violence presque inconnu aux guerres ordinaires. Dans la plupart des collisions de peuple à peuple, la voix calme du devoir vous appelle sous les drapeaux du pays contre l'étranger ; on s'arme pour la défense des intérêts généraux et de cette abstraction si diversement

[1] MURATORI. — GIULINI, ann. 888.
[2] PANÉGYRISTE ANONYME. — MURATORI, tome V, pages 169 et suivantes.

comprise que l'on appelle *honneur national*... Dans les discordes intestines, le souffle dévorant des partis vous pousse vers telle ou telle bannière ; chacun s'arme alors pour la cause que rendent personnelle des sympathies ardentes ou des haines passionnées, et souvent plus que tout cela, l'orgueil et l'amour-propre engagés par le choix qu'on a fait de cette même cause. La victoire, dans les guerres contre l'étranger, est souvent clémente et quelquefois magnanime ; les vaincus, dans une guerre civile, obtiennent rarement merci ; presque toujours c'est un duel à mort.

Guy et Bérenger furent bientôt en présence. Ces sanglants démêlés ont trouvé un poëte qui en a transmis le récit épique aux âges futurs.

Ce poëte, connu sous la dénomination de *panégyriste anonyme* [1] de Bérenger, rapporte les noms des plus illustres chefs qui guidaient les bannières de l'un et de l'autre parti.

Anscar, frère de Guy, avait amené de France cinq cents hommes d'armes à pied ;

Gaussin et *Hubert* avaient conduit chacun trois cents chevaux des mêmes contrées ;

Puis venait l'ardente jeunesse de *Toscane*, de *Spoletti* et de *Camerino*;

Albéric qui, plus tard, en récompense de sa brillante valeur, obtint le marquisat de *Camerino*, marchait à la tête d'un corps nombreux d'infanterie ;

Reynier, son émule en courage, commandait à de non moins vaillantes cohortes ;

Trois cents hommes d'élite, armés de pesantes cuirasses, obéissaient à la voix de *Guillaume ;*

Ubald, père du comte Boniface qui un jour sera duc de Spoletti, *Ubald*, chef de hardis condottieri qui, dès cette époque, commençaient à vouer leur sang et leur vie à qui les leur payait le mieux ; *Ubald*, avec ses hommes à métier guerroyant, a rejoint l'armée de Guy ;

Enfin, des milliers de combattants, plus propres à diriger la charrue de leurs champs qu'à manier le fer des batailles, sont accourus sous les drapeaux du duc de Spoletti.

[1] *Adrien de Valois* (Valezius) a publié un volume in-12, renfermant ce curieux poëme et des notes latines que cette œuvre lui a suggérées. Nous avons pu consulter à la Bibliothèque royale de Paris, un exemplaire de ce livre très-rare et difficile à se procurer.

L'armée de Bérenger comptait parmi ses principaux chefs, *Gualfred*, marchant à la tête de trois mille guerriers du Frioul qui, plus tard, devait le reconnaître comme son marquis ou son duc ;

Deux mille soldats armés de cuirasses combattaient sous les ordres des trois fils de *Suppone*, duc de Lombardie ;

Leuton, son frère *Bernard*, et un autre *Albéric*, commandaient à de nombreux escadrons de cavaliers venus du fond de la Germanie ;

Boniface, *Bérard*, *Azzo*, *Obric*, brillaient aux rangs des plus intrépides chefs de cette armée qu'étaient aussi venus grossir par milliers des soldats rustiques arrachés par le signal des combats au calme de leurs obscures chaumières.

Le poëte panégyriste ajoute qu'on voyait dans les deux camps plusieurs évêques qui avaient échangé la mitre et la crosse pastorales pour des casques et des armes meurtrières. La muse discrète du chantre de cette vieille querelle, tait le nom de ces belliqueux prélats, par respect pour leur caractère sacré d'évêques.

Les annales de Spoletti ont recueilli [1] avec orgueil les détails de cette lutte fameuse qui eut sa journée de *Pharsale* et son *Lucain* anonyme pour en transmettre à la postérité les poétiques souvenirs.

Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la *Trebbia* au territoire de Plaisance [2] ; le choc fut terrible.

« Il se fit un si effroyable carnage, dit Rhéginon, tant de sang
» humain y fut répandu, que, selon la parole de Dieu [3], le royaume,
» déchiré par ses discordes intestines, subit presque la calamité de la
» désolation. »

Tanta strages ex utrâque parte postmodum facta est; tantusque humanus sanguis effusus, ut juxtà Domini vocem, regnum in seipsum divisum, desolationis miseriam penè incurrerit [4].

La victoire, rendue longtemps incertaine par la bravoure et l'acharnement de l'un et l'autre parti, se décide enfin, cette fois, en faveur du duc de Spoletti. Bérenger, vaincu, se retire à Vérone avec les débris de son armée. Guy, mettant à profit son triomphe, court à Pavie, y réunit une diète qui, déclarant n'avoir élu Bérenger pour roi de Lombardie que contrainte par la force et trompée par les plus

[1] CAMPELLI, *Storia di Spoletti*, liv. 19.
[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 173.
[3] *Regnum in se divisum desolabitur.*
[4] RHEGIN, *in Chronic.*

odieuses intrigues [1], confère la couronne au *magnanime* VAINQUEUR de l'ennemi commun... *Væ victis* est une maxime à l'usage de tous les peuples et de tous les temps !

A peine couronné, Guy envoie des ambassadeurs à Arnolphe, avec prière de le reconnaître et de confirmer sa royauté en échange de son hommage et de sa foi ; mais le fils de Carloman avait déjà reconnu Bérenger qui, dans sa défaite, attendant le moment de prendre une éclatante revanche, avait aussi ses émissaires auprès de la cour de Germanie.

Arnolphe était alors préoccupé de l'imminence d'une guerre près d'éclater entre lui et le duc de Moravie. D'ailleurs la continuation des troubles d'Italie, en épuisant des partis rivaux qui faisaient ombrage à sa puissance, servait merveilleusement ses desseins secrets. Il resta plus d'une année dans une neutralité qui lui permit de juger les hommes et les choses de manière à pouvoir plus tard prendre le parti le plus utile à son ambition.

Seulement il eut soin par quelques édits, où toutefois il ne prenait pas encore explicitement le titre de roi de Lombardie, de faire acte de souveraine puissance dans ces contrées : tel fut, entre autres, le décret qui maintint l'impératrice Angilberge dans ses possessions et ses propriétés de la péninsule.

Guy, peu rassuré par l'attitude d'Arnolphe et les intrigues de Bérenger pour recouvrer la couronne de Lombardie, eut recours [2] à un moyen audacieux qui lui parut devoir imprimer plus de force et de stabilité à sa naissante puissance.

« Arnolphe, se dit-il, refuse de me reconnaître comme roi ! mais » Arnolphe n'a reçu le titre d'empereur que de la diète de Tribur. » Cette élection, à laquelle la France et l'Italie n'ont pris aucune » part, ne peut, en réalité, créer de droit qu'en Germanie. C'est au » pied des autels de Saint-Pierre que Charlemagne et ses descendants » ont pris ou reçu la couronne impériale qui les faisait les arbitres » des rois. Depuis Charles le Gros, aucun front n'a ceint à Rome ce » glorieux diadème. L'anarchie qui dévore la France l'a peuplée » d'une foule de faibles dominateurs, et celui [3] qui prend le vain titre

[1] Cet acte d'élection est rapporté dans le recueil publié par Muratori sous le titre de *Rerum italicarum*, tome II, page 1.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, année 891.

[3] *Eudes*. Ce ne fut, comme nous le verrons, que deux ans après, en 893, qu'il rendit une partie du royaume de France à Charles le Simple.

» de *roi de France*, traité lui-même comme usurpateur par la majeure
» partie des Français, est hors d'état de jeter un regard d'ambition
» sur cette couronne que l'on garde aux bords lointains du Tibre.

» Arnolphe, lui-même, ne soutient contre *Suintebold*, duc de
» Moravie, qu'une lutte désavantageuse dont l'issue paraît devoir être
» pour lui la perte de la Bohême.

» Profitons des obstacles élevés sur la voie de ceux qui pourraient
» être nos rivaux préférés. Allons à Rome et osons faire poser sur
» notre tête la couronne impériale : celle-là du moins, pour être
» portée, n'aura plus besoin de la sanction d'aucun potentat de la
» terre. »

Plein de cette idée, l'audacieux Guy, qui se rappelle avec orgueil que le sang de Charlemagne coule dans ses veines, quitte Pavie et prend le chemin de Rome.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Les papes Marin Ier, Adrien III et Étienne V.—Mort de Photius. — Guy, empereur. — Le pape Formose. — Lambert est associé à l'empire. — Arnolphe prend le parti de Bérenger. — Guy soutient la lutte. —Nouvelle prise d'armes. — Siége et défense de Bergame. — Arnolphe roi de Lombardie. — Il y laisse Bérenger avec le titre de roi. — Mort de Guy. — Humeur changeante des Lombards. — Collisions entre Lambert et Bérenger. — Arnolphe revient en Italie. — Il poursuit Lambert et Agiltrude, sa mère, à Rome. — Stratagème d'Agiltrude. — Arnolphe sacré empereur par le pape. — Il retourne en Germanie. — Partage de la Lombardie entre Lambert et Bérenger. — Siége et prise de Milan par Lambert. — Supplice de Maginfredo. — Récit du vieux Landolph. — Vision de Lambert.

891 — 897.

Au milieu de tous ces conflits d'ambition, Rome était presque toujours restée livrée à elle-même. Le rapide passage de *Marin Ier* sur le siége pontifical, avait été marqué par une désapprobation solennelle des actes de son prédécesseur, relativement aux affaires d'Orient. Ce pape avait repoussé Photius de la communion de l'Église. Après moins de deux ans de pontificat, la mort de Marin laissa vacant le trône de saint Pierre, auquel nous avons vu (884) appeler *Adrien III*.

Le nouveau pontife, malgré les instances et les menaces de l'empereur Basile, protesta, comme son prédécesseur, contre le rétablissement du schismatique patriarche de Constantinople. Son règne fut de peu de durée, mais assez long pour le rendre témoin des horribles excès commis par les Sarrasins, qu'encourageaient les tristes dissensions des princes de la chrétienté. Adrien eut la douleur de voir toute l'Italie méridionale ravagée, les moines de *Saint-Vincent* et du *Vul-*

turne massacrés, et leurs couvents livrés au pillage aussi bien que la célèbre abbaye du mont *Cassin*.

Nous avons vu Guy, quand il n'était encore que duc de Spoletti, d'abord ajouter à ces désastres par ses propres excès; puis, changeant de politique, chercher à en arrêter le cours en prêtant un tardif appui au pape Adrien. On croit que toutes ces vicissitudes hâtèrent la mort de ce pontife, qui eut pour successeur *Étienne V*.

La mort de Basile ayant appelé au trône d'Orient son fils *Léon le philosophe*, ce pape eut le bonheur, en compensation de tous les maux soufferts depuis longtemps par l'Église, de voir Photius ignominieusement expulsé du siége de Constantinople. Le hardi schismatique finit, dans la disgrâce et l'infortune, une vie d'orages, qu'un génie hors ligne et une vaste érudition, mieux dirigés, auraient pu rendre utile au monde et glorieuse pour lui-même. Son schisme ne mourut pas avec lui; l'église d'Orient avait en elle un germe de corruption qui, développé plus tard, a opéré la triste scission qui, aujourd'hui encore, la sépare de l'église de Rome.

Étienne V occupait le saint-siége quand Rome reçut la visite de l'ambitieux Guy.

Gagné par les promesses et la soumission de l'heureux rival de Bérenger, se souvenant des récents services rendus à l'Église par celui qu'Adrien III appelait son fils d'adoption, et espérant en obtenir de nouveaux secours, le pape, sans hésiter, le proclame empereur, bien qu'un autre prince ait déjà revêtu la pourpre impériale en Germanie. Mais ce prince, mais Arnolphe s'est jusqu'à ce jour contenté de son élection de Tribur. Il n'est pas venu demander lui-même l'onction sainte aux pontifes de Rome; il semble dédaigner cette sanction suprême qui *seule*, à en croire le Vatican, établit et consolida naguère la domination des Francs dans la péninsule, et sans laquelle l'influence germanique ne saurait être qu'éphémère et sans durée. A un empereur proclamé à Tribur, sans l'aveu et la participation du saint-siége, le pape saura opposer un autre empereur couronné de sa main à Rome, et dont l'audace lui est une garantie des efforts qui seront tentés pour soutenir l'œuvre du pontife romain. Qu'importent les maux qu'enfantera cette rivalité! En attendant, l'autorité du saint-siége n'aura pas été impunément méconnue!

Guy, fier de son nouveau titre, retourne en Lombardie. A l'exemple des autres souverains ses prédécesseurs, il convoque les ordres du

clergé et de la noblesse [1]. Fascinés par l'éclat de sa récente victoire et par le prestige de tant d'audace, tous se rendent à l'appel du nouvel empereur ; on l'entoure d'hommages et de protestations de fidélité ; on l'enivre d'encens et de flatterie ; l'étoile d'Arnolphe va, lui dit-on, pâlir et s'éteindre comme celle de Bérenger devant l'étoile du vainqueur de la *Trebbia*. Guy répand à pleines mains les faveurs et les dignités ; il accorde plusieurs priviléges aux églises et aux villes du royaume, et il promulgue des lois ou décrets tendant à constituer le mieux possible l'administration de ses États [2].

Ébloui de la haute dignité que sa téméraire ambition vient de conquérir, le nouvel empereur oublie bientôt que, lasse de toute domination étrangère, l'Italie, en cherchant d'abord des souverains dans les ducs de Spoletti et de Frioul, et en applaudissant ensuite avec enthousiasme à son sacre comme empereur, a entrevu et honoré en lui et en Bérenger, moins des descendants de Charlemagne que des princes italiens ; il oublie que dans leur double avénement, elle a salué le triomphe de la cause italienne sur les prétentions de l'étranger ; et l'imprudent rival de l'ancien duc de Frioul, ne songeant qu'à se prévaloir avec orgueil de son illustre origine, fait graver sur le sceau de l'empire ces mots insensés :

Renovatio regni Francorum.

Presque tous les vainqueurs dans les luttes politiques se perdent par l'abandon et le mépris des principes et des causes qui les ont fait triompher. A cette manifestation publique qui froisse l'orgueil des Lombards, des murmures éclatent sur tous les points du royaume ; les partisans de Bérenger et des agents de la cour de Germanie cherchent à augmenter l'irritation des esprits ; mais Guy, au milieu

[1] Giannone, *Storia civile del regno di Napoli*, anno 891. — *Biblioteca storica di tutte le nazioni*, vol. 2, lib. 7, cap. 3, page 439. Édit. Milano, per Nicolo Bettoni, anno 1821.

[2] On trouve, dans le recueil des *lois lombardes*, des décrets de l'empereur Guy, que les compilateurs y ont insérés, comme ayant été publiés par ce prince en sa qualité de *roi de lombardie*, et qui eurent de son vivant, comme après lui, force et vigueur en Italie.

Il en est un au livre 1er, sous le titre : *de Commitiis*.

Un autre au même livre... *de Invasionibus*.

Un autre au livre 2e... *de Successionibus*.

Et deux autres au livre 3e, — 12e et 13e titres.

Ces décrets font honneur à la sagesse et à la sagacité de Guy.

de ce mécontentement qui chaque jour s'accroît, ne semble préoccupé que d'une seule pensée.

Les empereurs carlovingiens associaient de leur vivant un de leurs fils à lempire. Guy, autant sans doute pour se faire l'imitateur de Charlemagne, de Louis Ier et de Lothaire, que pour mieux assurer dans sa famille la transmission d'un pouvoir que sa présomption lui fait considérer comme pour toujours consolidé dans ses mains, Guy se dirige tout à coup vers Rome avec son fils Lambert, et va demander au pape de proclamer ce fils son collègue au trône impérial.

Étienne V était mort sur ces entrefaites. Le pape *Formose* qui lui avait succédé, bien que moins favorable à Guy que son prédécesseur, dut se résginer à couronner ce jeune prince, « l'histoire, dit Giulini, » n'offrant aucun exemple qu'un empereur ait éprouvé un refus du » saint-siége pour s'associer un collègue à l'empire. » Cette association, comme le fait observer l'auteur milanais, ne fut que pour la dignité d'empereur (qui n'était qu'un vain titre), mais non pour le royaume d'Italie dont Guy conserva seul le gouvernement.

La cour de Trèves ne put voir sans ombrage l'essor ambitieux de Guy. Arnolphe venait de mettre fin à sa lutte contre Suentebold, le *Morave*, et pouvait accorder enfin une attention sérieuse aux affaires de la péninsule. Jaloux du titre d'empereur qu'avait osé prendre un roi qu'il regardait comme son vassal, ou plutôt un vassal qu'il n'avait pas même reconnu comme roi, ce prince prit ouvertement parti pour Bérenger, dont l'ambition lui paraissait moins à craindre à Pavie que celle de son audacieux rival. *Zuentebold*, fils d'Arnolphe, partit pour la péninsule à la tête d'une imposante armée.

Plusieurs seigneurs d'Italie, les uns dès longtemps dévoués à Bérenger, d'autres mécontents de la devise adoptée par Guy, qu'ils considéraient comme une insulte à ce que l'on appellerait aujourd'hui la *nationalité* lombarde, vinrent au-devant du jeune prince germain et lui amenèrent des renforts. On vit, non sans quelque étonnement, figurer parmi les auxiliaires de Zuentebold, *Maginfredo*, comte du palais de Guy et comte de Milan [1], que l'on croyait l'un des plus dévoués partisans du nouveau régime.

Guy ne se laisse pas décourager par ces nombreuses défections et se renferme dans Pavie. Zuintebold et Bérenger viennent attaquer

[1] Giulini, lib. 8.

cette place ; leurs efforts échouent contre le courage et la constance de Guy. Le fils d'Arnolphe, fatigué des obstacles qu'il rencontre et de la longueur d'une lutte qu'il croyait terminer par sa seule présence, lève le siége et ramène ses troupes en Germanie. Guy fond alors avec toutes ses forces sur Bérenger, qu'une prompte fuite au delà des frontières de Lombardie dérobe seule à la poursuite de son ardent compétiteur. Le roi vaincu va chercher un asile à la cour d'Arnolphe, où le suivent d'autres seigneurs italiens, ennemis des deux nouveaux empereurs.

Le pape Formose n'avait couronné qu'à regret [1] le fils de Guy ; ses secrètes sympathies étaient pour la cause de Bérenger. Il fit supplier Arnolphe de venir lui-même en Italie, soit pour assurer le triomphe de cette cause, soit pour mettre fin à de sourdes intrigues ourdies à Rome contre le pape lui-même, et qui menaçaient l'église d'un schisme scandaleux. Le désordre et la confusion étaient sur les marches du trône apostolique comme sur tous les trônes du continent.

Les instances de Formose, jointes aux pressantes sollicitations de Bérenger et des autres seigneurs d'Italie réfugiés à la cour de Trèves, déterminèrent Arnolphe à une nouvelle prise d'armes. La fin de 893 ou les premiers jours de 894 virent l'armée de Germanie, que commandait Arnolphe lui-même, camper sous Vérone, qui, dévouée à Bérenger, ouvrit ses portes sans résistance. Brescia imita cet exemple.

Il n'en fut pas de même de Bergame, où commandait un comte *Ambrogio* ou *Ambroise*, pour l'empereur Guy. On dut faire le siége de cette ville et la battre en brèche au moyen de machines de guerre. La défense fut longue et opiniâtre de la part des troupes et des habitants. Prise enfin d'assaut le 2 février [2], cette malheureuse ville subit toutes les cruelles conséquences d'une agression de vive force. L'évêque Adalbert, qui avait partagé les périls et soutenu par son exemple le courage des assiégés, fut jeté dans une prison. Le comte Ambroise, cherchant un dernier refuge dans une tour, s'y défendit longtemps en désespéré. Tombé enfin au pouvoir d'Arnolphe, il fut pendu à un arbre par ordre de ce prince. La ville fut pillée et à demi détruite ; ses remparts furent démolis. Cet exemple terrible intimida les autres

[1] MURATORI. *Ann. d'It.*, anno 893.
[2] VIEILLE CHRONIQUE de *Bergame*, découverte par *Giulini*, année 894.

villes qui ne songèrent plus à résister. Milan fit sa soumission ; Maginfredo, à qui l'insuccès de la première expédition avait fait chercher un asile à la cour de Germanie, et qui avait suivi Arnolphe dans cette nouvelle invasion reprit sa charge de comte de Milan et de comte du palais, au nom et par l'autorité de ce prince.

Guy et son fils s'étaient éloignés de Pavie à l'approche de l'armée victorieuse, et trop formidable cette fois pour songer à lui résister.

Arnolphe entre en triomphateur dans cette capitale qui s'est hâtée de lui ouvrir ses portes. Il y réunit une diète ; et tout fait croire, bien qu'il n'en reste aucune preuve écrite, qu'il s'y fit couronner ou tout au moins proclamer roi d'Italie [1], sans enlever toutefois ce titre à Bérenger qu'il replaça sur le trône lombard, comme son vassal, aux mêmes conditions, sans doute, que le furent les rois de Lombardie sous Charlemagne et sous les premiers successeurs du grand homme. Arnolphe nourrissait d'autres projets : son ambition n'était qu'à moitié satisfaite ; Rome attirait son regard ; Rome avait disposé d'une couronne dont l'éclat, au front de Guy, blessait son orgueil ; il lui tardait d'aller lui-même, dans la capitale de la chrétienté, chercher la réparation de ce qu'il appelait un outrage à sa majesté, une atteinte à ses droits ; mais la crainte que le duc de Moravie ne profitât de son absence pour recommencer la guerre, lui fit ajourner l'accomplissement de son dessein. Il partit, laissant derrière lui d'autres périls non moins grands que ceux qu'il allait affronter.

Guy, à la nouvelle inespérée de ce départ, sent renaître l'espoir d'arracher la Lombardie aux mains de Bérenger. Il quitte à la hâte sa retraite ; mais, arrivé sur les bords du *Taro*, entre Parme et Plaisance, il est surpris par un crachement de sang qui résiste à tous les secours de l'art, et il meurt rêvant à de nouvelles luttes. Digne fin d'une turbulente vie. Humeur âpre et fière, nature demi-chevale-

[1] Voici ce qui fait penser à Giulini qu'Arnolphe se fit proclamer roi d'Italie dans cette circonstance.

Quoiqu'il n'eût pas cessé de se prévaloir de ses droits sur ce royaume, et qu'il eût fait, depuis l'élection de Tribur, à l'égard de ce pays, quelques actes de souveraine puissance, Arnolphe n'avait jamais, avant cette guerre contre Guy, explicitement pris dans ses décrets le titre de *roi d'Italie*; tandis qu'il résulte de plusieurs chartes et autres pièces émanées de ce prince, et citées par Giulini, qu'il a pris cette dénomination depuis son entrée dans la capitale des Lombards, et que l'année de cette même entrée y est désignée comme la *première année de son règne* en Lombardie. (GIULINI, tome Ier, lib. 8, anno 894.)

resque et demi-sauvage, mélange de courage héroïque et de basse perfidie, éclair de génie qui sait mettre à profit la victoire, inébranlable constance qui rend plus fort que le revers, soif ardente de gloire ou plutôt de renommée à tout prix, ambition sans frein et qui trouvait presque son excuse dans une indomptable audace, dans le sentiment d'une illustre origine et dans l'abaissement où languissaient alors tous les rois de l'Europe; cœur altier où bouillonnait le sang français mêlé au sang italien; type rude, ébauche grossière de cette brillante chevalerie que, plus tard, épura l'esprit saint des croisades et que polit le contact de l'Orient; dans ce peu de lignes nous avons crayonné l'esquisse de ce Guy si fameux.

La Lombardie, après la mort de Guy, se maintint calme pendant quelques mois; mais ce repos ne devait être qu'une courte trêve dans un pays où peuple, grands et souverains ne recevaient plus d'impulsion que du souffle désorganisateur de l'anarchie. L'année suivante [1] vit se former et éclater de nouveaux orages.

Nous approchons du moment où les paroles qui suivent trouvent leur application. « Les Italiens, » dit l'abbé Millot [2], « n'étaient » jamais contents de leurs rois, et le changement aggravait toujours » leurs infortunes. On appelait les étrangers en Italie; on cherchait » en quelque sorte le joug pour se délivrer des oppresseurs; on se » repentait, on ne voulait point obéir, et l'on faisait des rois au » hasard. Les révolutions sont d'ordinaire les fruits de la discorde. » L'Italie, à cette époque, était un des pays les plus malheureux de » l'Europe. »

Liuthprand donne à ce goût funeste de changement un but raisonné. « Il entrait, » dit cet écrivain [3], « dans la politique des seigneurs » d'Italie, à cette époque, d'avoir toujours deux maîtres, pour les » comprimer tous les deux, l'un par la peur de l'autre, et sans doute » pour n'obéir à aucun. » Étrange calcul, qui ne pouvait être et ne » fut qu'une cause incessante de troubles et de ruine pour la Lombardie. »

Un parti opposé à Bérenger, profitant d'une absence momentanée de ce prince, se réunit tout à coup à Pavie; les conjurés se forment

[1] 896.
[2] *Hist. mod.*, 3e époque, ch. Ier.
[3] LIUTHPRAND, lib. Ier, cap. 10.

en diète, y appellent le jeune empereur Lambert, remarquable par son élégance et sa beauté, comme le dit Liuthprand [1], mais peu fait encore aux travaux de la guerre, et le proclament roi de Lombardie. Bérenger apprend à Vérone cette déclaration hostile de la prétendue diète de Pavie, et se dispose aussitôt à combattre son jeune rival. Maginfredo, comte de Milan, sommé le premier par Lambert de le reconnaître comme son empereur et roi, s'y refuse, et maltraite, par des excursions sur leurs territoires, les villes qui se sont déclarées pour le fils de Guy.

Chose déplorable! Le comte de Milan prenait les armes pour Bérenger ou Arnolphe, et l'archevêque de cette même cité, Anselmo, avait présidé la diète et proclamé roi d'Italie le jeune Lambert [2]... Que de désordres n'entraînent pas à leur suite ces tristes divisions entre des hommes qu'une seule et même pensée, qu'un seul et même but, le bien-être de tous, devraient toujours réunir sous une seule et même bannière! Préposés pour le bonheur général, ils deviennent trop souvent les premiers fauteurs des malheurs publics.

Cependant Formose redoublait d'instances auprès d'Arnolphe pour qu'il vînt recevoir de lui cette couronne impériale que ses mains avaient déjà placée sur le front d'un autre. Bérenger suppliait de son côté le bâtard de Carloman, de l'aider à achever contre Lambert l'œuvre entreprise naguère contre Guy. Arnolphe, dont toutes ces instances flattent les vues secrètes, quitte de nouveau la Germanie; mais cette fois il y porte la pensée de détruire à son profit la double royauté de Lambert et de Bérenger lui-même. En effet, à peine arrivé à Milan, Arnolphe s'empare du pouvoir suprême et partage le royaume de Lombardie en deux grands gouvernements. Walfredo eut le duché de Frioul, premier apanage de Bérenger, et Maginfredo, qui, dans sa récente levée de boucliers contre Lambert, avait moins combattu pour Bérenger que dans l'intérêt du roi de Germanie dont il était l'agent secret, Maginfredo eut le duché de Lombardie ou duché de Milan [3].

[1] « Sed quia Italienses, geminis uti Dominis volunt, quatenus alterum alterius » terrore coercant, Widonis regis defuncti, filium nomine Lambertum, elegantem » juvenem adhuc, ephæbum minusque bellicosum regem, constituunt. » (LIUTHP., *Ibid.*)

[2] Ce même Anselmo avait couronné Bérenger sept ans auparavant (PUFFENDORF, *Histoire universelle*, tome II. *Rois italiens*).

[3] GIULINI.

Bérenger, prévenu à temps des projets hostiles de celui qu'il avait imprudemment appelé à son aide, avait évité la rencontre du roi de Germanie qui le fit vainement rechercher dans toute la péninsule : il attendit dans sa retraite une occasion favorable de se venger.

D'autre part, pendant qu'Arnolphe s'arrête à Milan pour régler le gouvernement de sa nouvelle et facile conquête, Agiltrude, mère du jeune empereur Lambert et femme d'énergique résolution, se rend à Rome [1] avec son jeune fils et y proteste contre l'invasion du roi de Germanie ; mais son œil clairvoyant a bientôt entrevu les dispositions malveillantes de Formose. Aussitôt elle lève une armée que viennent renforcer des partisans de Lombardie ; elle place sous bonne garde le souverain pontife et s'apprête à disputer l'entrée de Rome au fils de Carloman.

Arnolphe, à la nouvelle de ces hardis préparatifs, marche avec son armée sur Rome : il trouve cette ville en un tel état de défense qu'il hésite à l'attaquer ; mais ses soldats, irrités, dit-on, des insultes des Romains, l'obligent à ordonner l'assaut et enlèvent la place de vive force.

Liuthprand donne une singulière et ridicule cause à cette détermination vigoureuse ou plutôt à ce grand résultat.

Cet écrivain raconte qu'un lièvre, étant parti du milieu des rangs des Germains, fut poursuivi par plusieurs soldats ; que ce mouvement ébranla toute l'armée, et qu'on courut dans la direction des remparts avec de si grandes clameurs, que les Romains épouvantés mirent bas les armes. La ville fut prise, et Agiltrude eut à peine le temps de se retirer avec son fils dans le duché de Spoletti.... Jadis des oies sauvèrent Rome : cette fois, selon le dire de Liuthprand, un lièvre aurait livré à l'ennemi les murs de la ville éternelle.

Arnolphe est reçu triomphalement dans Rome [2]. Le pape Formose qui, il y a à peine quatre ans, a sacré le fils de Guy comme empereur, pose la couronne impériale sur la tête d'Arnolphe à qui le peuple romain prête serment de fidélité, *sauf la foi due au pape* FORMOSE !

Ce prince se hâte, après son couronnement, de quitter Rome pour aller assiéger Lambert et son intrépide mère dans Fermo, leur dernier refuse.

[1] GIULINI. — MURATORI.
[2] MURATORI, anno 896.

Agiltrude, voyant que toute résistance par la force serait vaine, se décide à employer l'artifice. Elle gagne un homme de la suite d'Arnolphe et le charge de donner un breuvage léthargique au prince; l'effet de ce breuvage est tel qu'Arnolphe reste assoupi trois jours sans se réveiller; l'alarme que cet accident cause à l'armée donne le temps à Lambert et à sa mère de quitter Fermo.

Le jeune empereur retourne en toute hâte à Pavie dont ses partisans lui ouvrent les portes. Son premier acte de souveraineté est un décret qui confère à sa mère, en reconnaissance de ses courageux efforts, le château de Coirana et ses dépendances dans le pays de Tortone [1].

Arnolphe, trompé dans ses espérances, lève le siége de Fermo et dirige sa marche sur Pavie; mais il ressent en route les premières atteintes d'une maladie grave à laquelle n'est peut-être pas étranger le perfide breuvage d'Agiltrude. Ces souffrances, jointes à la nouvelle que le Nord s'est encore révolté, lui font reprendre en grande hâte le chemin de la Germanie, et il laisse à Milan, pour défendre et conserver son autorité, un de ses bâtards, Ratoldo ou Raoul, à la tête de quelques troupes dévouées.

Lambert et Bérenger s'étaient secrètement unis contre leur ennemi commun. A peine Arnolphe fut-il éloignée, que ces deux princes convoquèrent à Pavie un congrès dans lequel l'Italie supérieure leur fut partagée, malgré la présence en Lombardie de Ratoldo qui, se sentant trop faible pour lutter contre cette ligue nouvelle, n'osa sortir de Milan pour prévenir ce sanglant affront.

Bérenger eut les pays en deçà du Pô et ceux en delà de l'Adda.

Tout le reste échut à Lambert.

La première pensée du fils de Guy, après ce partage, fut de se rendre maître de Milan.

Ratoldo, désespérant trop tôt de défendre cette ville, eut la lâcheté de l'abandonner à l'approche de Lambert. Fuyant devant un ennemi qu'il aurait pu combattre et peut-être vaincre, il ramène en Germanie, par la voie du lac de *Como*, les troupes que son père a imprudemment confiées à son inexpérience.

La résistance et les obstacles qu'après cette désertion Lambert rencontra dans le siége de Milan, ne prouvent que trop combien il eût

[1] GIULINI, lib. 8, même année.

été facile à Ratoldo de conserver cette ville à son père. Maginfredo, resté seul avec les habitants, osa soutenir le siége. Sa défense fut courageuse, longue, opiniâtre : elle se prolongea depuis les derniers jours de juin 896 jusqu'au 31 janvier de l'année suivante [1]. Souvent rebuté par les difficultés de cette entreprise, Lambert fut sur le point de l'abandonner. Qu'eût donc été cette résistance, si les troupes germaines de Ratoldo avaient uni leurs efforts à l'héroïque constance des Milanais ! Maginfredo, que la cour de Trèves n'osa ou ne put secourir, finit par succomber dans la lutte : vaincu et tombé au pouvoir de Lambert, il fut décapité [2].

Les Annales de Fulde et l'historien *Ermann Contratto* ajoutent qu'un fils et un gendre de Maginfredo furent privés de la vue [3].

Contratto fait remarquer que la sentence contre le malheureux comte ou duc de Milan fut non-seulement rendue par Lambert, mais par Bérenger lui-même, dont Maginfredo avait dans le temps secondé la cause. Sans approuver ces cruelles extrémités où entraînent les guerres civiles, nous ferons observer à notre tour, pour être juste envers Bérenger, que le comte de Milan avait en dernier lieu abandonné ce prince pour s'attacher à la cause d'Arnolphe.

Landolphe le Vieux [4] est tombé, en racontant ce siége, dans des erreurs d'autant plus inconcevables, dit Giulini, que cet historien ne vivait que cent quatre-vingts ans après cette époque. Selon Landolphe, Lambert aurait paru devant Milan au VIe siècle, et le siége aurait duré dix années.

Cet écrivain, qui se trompe si étrangement et sur l'époque où vivait Lambert, et sur la durée de son entreprise contre Milan, rapporte certaines circonstances que le judicieux Giulini, à part quelques exagérations, admet comme assez vraisemblables.

Il résulterait du récit de Landolphe, adopté par l'historien *Castelsepprio*, que Lambert, découragé par la longueur du siége, et désespérant de se rendre maître de Milan, s'éloignait de cette ville, quand il vit venir à lui un paysan qui lui suggéra un moyen de s'emparer plus tôt de la place; profitant de cet avis inattendu, le jeune empereur aurait renouvelé ses attaques.

[1] GIULINI, *Storia di Milano*.
[2] *Ibid.* — MURATORI, année 897.
[3] GIULINI, tome II, page 64. — VERRI, tome Ier, page 114.
[4] LANDOLFO *il Vecchio*.

Disons d'abord que le récit de cette première circonstance, qui rappelle la situation de Charlemagne au pied des Alpes et l'expédient qui le tira d'embarras, est considéré par Giulini au moins comme altéré et méritant peu de confiance.

Les Milanais qui, un moment, s'étaient crus hors de tout péril et au terme de leurs angoisses, ne purent, continue Landolphe, se défendre d'une cruelle anxiété en voyant les travaux du siége reprendre avec une nouvelle ardeur, et dirigés de telle sorte que leur défense n'aurait pu longtemps se prolonger. Las de tant de fatigues, de privations et de combats, et à la veille de se voir livrés aux calamités d'une ville enlevée d'assaut, ils se montrent disposés à traiter avec l'armée impériale.

Lambert propose qu'il lui soit loisible d'entrer avec les siens dans la ville pour établir sa conquête et sa possession. Sur la crainte qui est exprimée par les Milanais des désordres que pourrait leur occasionner le séjour de troupes ennemies dans leurs murs, le jeune empereur s'engage à sortir aussitôt après de la ville avec son armée[1]; il garantit qu'il ne se commettra, pendant ce court séjour, aucun

[1] Giulini aurait peut-être repoussé tout cet épisode et la ruse finale qui, d'après Landolphe, aurait rendu Lambert maître de Milan ; mais notre auteur milanais, en bon citoyen, a voulu tirer parti de l'engagement pris par Lambert de ne pas séjourner dans la ville.

« Les habitants, » dit Giulini, « invoquèrent un usage ancien, d'après lequel il était » interdit à tout empereur ou roi de séjourner dans Milan. Ce droit, d'après quelques » historiens, aurait été accordé par Théodose à la prière de saint Ambroise. »

Giulini croit voir quelques indices de cette *prérogative* dans les édits de Charles le Chauve et de quelques-uns de ses successeurs.

Les décrets de ces princes portaient ordinairement :

Actum Paviæ, fait à Pavie.

Actum Romæ, fait à Rome.

Tandis que dans d'autres on voit : *Actum* ad *Milanum*, près de Milan et non à Milan.

Fort de cette découverte, Giulini s'écrie fièrement : « Si Milan n'était pas la rési» dence des rois, c'est que cette ville avait le privilége de ne pas loger des souverains » dans ses murs et qu'elle usa de cette prérogative. »

Le comte Verri, qui, pour se montrer franc dans cette question, n'en est pas moins bon Milanais que le comte Giulini, voit une puérilité et une absurdité dans cette assertion. « L'amour-propre des historiens milanais, » dit cet écrivain, « souffrait de » voir *Pavie*, et plus tard *Monza*, préférées à *Milan* par les rois d'Italie pour leur » résidence, et ils se sont efforcés d'expliquer l'abandon de Milan par la supposition » de l'inexplicable immunité dont cette ville se serait prévalue. »

Cet abandon de Milan doit, selon Verri, s'attribuer à l'état déplorable où cette

désordre ni dommage, et promet formellement, ajoute le vieil historien, qu'*une fois sorti de la cité, il ne repassera plus sous ses portes.*

Des habitants craignaient que quelque piége ne fût tendu à leur bonne foi; mais Lambert et quarante chefs de son armée ayant juré sur l'Évangile que toutes les conditions seraient fidèlement et ponctuellement exécutées, les Milanais n'hésitèrent plus, et Lambert entra avec son armée dans Milan. On l'y reçut en vainqueur et en souverain, et il en sortit aussitôt après suivi de ses troupes. Aucun désordre ne fut commis par l'armée impériale.

Joyeux de cette heureuse issue de la guerre, les Milanais exaltaient avec enthousiasme la magnanime bonne foi de Lambert qui méditait secrètement leur ruine. Suivons le récit plus ou moins fabuleux de Landolphe.

Le jeune empereur, dans son rapide passage à Milan, avait fait chercher et retrouvé quelques-uns de ses anciens partisans que la terreur tenait dans le silence et l'obscurité. Il fut convenu avec ses amis que, la troisième nuit qui suivrait le jour de la sortie de Lambert, une large brèche serait faite par eux à une partie intérieure du mur d'enceinte de la ville, près de l'église qui, depuis, a pris le nom de *Sant-Andrea al muro rotto*.

« Au moment désigné, » dit toujours notre vieil historien, « Lambert rentra dans Milan par cette ouverture, éludant ainsi le serment par lequel il s'était engagé à ne plus repasser *sous une porte* de la ville. Furieux de la longue résistance qu'il avait rencontrée, l'empereur livra Milan au pillage; on égorgea les habitants sans distinction ni d'âge ni de sexe; les principaux édifices et les fortifications furent renversés. »

cité fut réduite pendant plusieurs siècles, après les ravages exercés en 452 par les Huns, sous Attila, et en 539, par les Goths et les alliés de leur roi Vitigès.

Tous les nobles et les riches, de l'aveu même de Giulini, habitaient la campagne, sans doute par suite de la ruine de leurs maisons de ville et par la crainte de nouveaux ravages. Leurs châteaux étaient fortifiés et susceptibles au moins de défense.

« Les habitants de la ville, » dit toujours le comte Verri, « vivaient misérables; peu de maisons étaient construites en pierres; la plupart étaient en bois et recouvertes de chaume.

» C'est ce qui fit abandonner Milan par les souverains, qui n'auraient pu y trouver une résidence convenable pour eux et leur cour. »

Voilà, ce nous semble, une explication claire et sainement motivée de l'*Actum ad Milanum*, invoquée par Giulini.

Giulini trouve de grandes exagérations dans ce récit, dont les dernières circonstances se rapporteraient plutôt à l'époque de la prise de Milan par les Goths.

Sans doute le vainqueur, irrité de l'opiniâtre résistance des assiégés, leur fit sentir le poids de sa colère ; mais la vengeance ne fut point poussée jusqu'à cet horrible massacre de toute la population, et à la destruction des remparts qui, relevés par l'archevêque Ansperto [1], ne furent plus tard renversés que par Barberousse.

La mort de Maginfredo, le supplice de son fils et de son gendre, rapportés par Landolphe, ne sont contestés par aucun historien d'Italie. Tous s'accordent sur ce point comme sur l'incident qui aurait tout à coup sauvé Milan des dernières conséquences de la fureur de Lambert.

Cet incident, le voici ; nous le reproduisons sans commentaire :

On raconte qu'au milieu de ses plans de vengeance, qui ne tendaient rien moins qu'à la complète destruction de Milan, Lambert eut une vision où saint Ambroise lui apparut vivement courroucé contre lui.

Le jeune empereur, effrayé de cette apparition menaçante, se hâta de quitter Milan qu'enfin il laissa en repos.

[1] Milan, depuis la restauration de ses remparts, due aux soins et aux largesses d'Ansperto, avait neuf portes belles et fortifiées.

Les murs d'enceinte de cette ville, qui couvre aujourd'hui sept milles de terrain, occupaient tout au plus, au IXe siècle, le tiers de cet espace.

Les églises de *Santa-Valeria*, de *San-Simpliciano*, de *San-Dionisio*, de *San-Vazaro*, de *San-Calimero*, de *San-Celso*, de *San-Vittore*, de *San-Francesco*, alors *San-Nabore*, renfermées de nos jours dans l'enceinte de la ville, formaient comme une ceinture sacrée hors de ses murs, à cette époque reculée.

CHAPITRE II.

La France peut moins que jamais s'occuper de l'Italie. — La Lombardie sous Lambert et Bérenger. — Scandales à Rome. — Schisme de Sergius et intervention de Lambert. — Mort de ce prince. — Bérenger seul roi de Lombardie. — Les Hongrois. — Bérenger les défait sur les bords de l'*Adda*. — Il est battu près de la *Brenta*. — Conjuration contre Bérenger. — Louis de Provence proclamé roi de Lombardie et empereur. — Trames contre Louis. — Guerre entre ce prince et Bérenger. — Alternative de succès et de revers. — Stratagème de Bérenger. — Il se rend maître de Louis. — Sa vengeance. — Nouveaux embarras pour Bérenger. — Réapparition des Mores. — Coup d'œil sur le siècle écoulé.

897 — 900.

L'hérédité de la couronne dans la famille des Carlovingiens, par ordre de primogéniture, n'était pas dans la lettre expresse de la loi ; mais la loi naturelle, mais les coutumes souvent plus fortes que la loi écrites, avaient consacré ce principe d'hérédité légitime.

L'avénement de Charles le Gros, au préjudice du troisième fils de Louis le Bègue, fut une usurpation qu'on voulut vainement colorer par les nécessités du temps et la trop grande jeunesse de Charles le Simple.

Nous avons vu Charles le Gros expier dans l'exil, dans l'abandon et le mépris des peuples, la facile victoire du fait contre les droits d'un enfant.

Nous avons vu Eudes lui succéder dans la royauté de France ; mais, tout actif, tout redoutable que se soit montré ce prince guerrier dans ses luttes contre les Normands, Eudes, qui a terrassé l'étranger et sauvé Paris, est à son tour vaincu par cet élan d'enthousiasme qu'inspire quelquefois à un peuple l'honneur de replacer sur le trône un rejeton de la tige de ses rois.

Les mêmes seigneurs qui, après la mort de Carloman, fils de Louis le Bègue, avaient exclu Charles le Simple, frère du dernier roi, pour livrer la couronne de France à Charles de Souabe, dégoûtés des princes

germains par l'épreuve de ce triste règne, et effrayés du morcellement et du désordre toujours croissant de l'État, se prirent à invoquer la légitimité du troisième fils de Louis le Bègue. Ils l'invoquèrent, cette légitimité, tant comme un abri tutélaire contre toutes ces ambitions subalternes et rivales qui se croisaient, se heurtaient et menaçaient de tout détruire dans leur choc impétueux, que pour opposer aussi aux nouvelles prétentions des rois de Germanie, la force d'un droit qui, bien entendu et bien appliqué, eût pu être la sauve-garde de tous. Le principe qu'en ce moment on invoqua était le seul capable de faire recouvrer à la nation son repos, son bien-être et son ancienne suprématie, en la rendant à son unité monarchique, et en la délivrant de ces despotes sans nombre qui, par le fractionnement, l'avaient affaiblie au point d'en faire la vassale de l'étranger ; de ces despotes qui, n'étant après tout que des usurpateurs heureux, provoquaient et justifiaient des usurpations nouvelles de la part de quiconque se sentait assez fort pour les tenter.

Mais ce grand élan des Français n'aboutit qu'à une demi mesure, remède souvent plus funeste que le mal qu'on veut combattre. Charles le Simple fut proclamé roi de France à treize ans ; Eudes ne put se résoudre à lui abandonner que la moitié de sa proie ; gardant pour lui-même tous les pays qui sont entre la Seine et les Pyrénées, il ne restitua au fils de Louis le Bègue que les contrées renfermées entre la Seine et la Meuse [1].

[1] Président HÉNAULT, *Abrég. chronol.*, tome Ier, 2e race, année 893.

Nous croyons toutefois devoir rappeler que, d'après quelques historiens, notamment l'abbé *Millot*, Eudes n'aurait accepté la couronne qu'après l'avoir longtemps refusée, et qu'il aurait déclaré en outre ne monter sur le trône que pour le conserver au fils de Louis le Bègue.

On lit dans *Mézeray*, au sujet de l'élection du comte Eudes comme roi :

« Quelques auteurs du temps disent que les Français ne l'élurent que pour *tuteur* » *du pupille et gouverneur ou régent du royaume*. Ils apportent pour preuve qu'il » résista fort à cette élection, qu'il prit soin de l'éducation de Charles, que lorsqu'il » fut en âge il lui rendit *une partie* de son royaume, et que, quand il mourut, il le » lui remit tout entier ; et si quelqu'un demande pourquoi, n'étant que régent ou » tuteur, il prit la qualité de roi, ils répondent que dans ce siècle-là, et dans les trois » ou quatre suivants, les tuteurs prenaient le titre des terres de leur pupille qu'ils » administraient. »

On a cité récemment ce passage de Mézeray pour exalter la fidélité d'Eudes à son roi légitime, et l'on a extrait encore du même historien ce passage :

« Il recommanda fort à son frère Robert et aux autres seigneurs, de reconnaître le

Un principe vrai n'a de force qu'autant qu'il est appliqué dans toute son étendue; on le compromet quand on restreint les droits et les conséquences qui s'y rattachent : de tutélaire et de conservateur qu'il pouvait être, il ne devient plus alors qu'un nouveau germe de troubles et de bouleversements. La France ne gagna rien ni pour son repos intérieur, ni pour son influence au dehors, à cette restauration incomplète de Charles le Simple, une couronne ainsi partagée n'ayant acquis au jeune prince ni assez de puissance, ni assez de prestige pour arrêter les effets désastreux du conflit de toutes les ambitions désordonnées qui depuis longtemps se disputaient les lambeaux du royaume.

Ces désordres, toujours renaissants et toujours plus graves, firent de plus en plus perdre de vue l'Italie à la cour de France, qui laissa échapper, sans même y prendre garde, ce beau fleuron de la couronne de Charlemagne. Le diadème impérial même fut comme oublié, dans ces temps de confusion, par le dernier rejeton mâle de la race légitime du grand empereur.

D'autre part, Arnolphe, que sa débile santé devait conduire au tombeau trois ans après son couronnement à Rome, Arnolphe ne songeait, pas plus que le roi de France, à troubler Lambert et Bérenger dans la possession de la Lombardie qu'ils venaient de se partager. Jaloux l'un de l'autre, s'observant tous les deux, mais n'en venant à aucune hostilité de peur d'offrir, par leurs dissensions, une proie trop facile à la France, à la Germanie ou à tout autre ennemi commun, Bérenger et le fils de Guy paraissaient satisfaits de la part qu'ils s'étaient faite.

Il y eut un moment de repos et de calme en Lombardie. Les deux princes, qui la tenaient sous leur puissance, étaient doués d'éminentes qualités et auraient pu cicatriser, avec le temps, les plaies que tant de guerres avaient laissées saignantes; mais sous le calme couvait la tempête. Tous les deux, l'un à l'aube de la vie et après un

» roi Charles, qu'il espérait de voir être bientôt capable de régner par sa vertu, comme
» il l'était déjà par sa naissance. »

Nous avons jugé plus sévèrement la conduite d'Eudes : et nous trouverions dans les paroles mêmes de Mézeray que l'on a citées, la justification de notre opinion.

Comment, en effet, Eudes, nommé *tuteur* ou *régent*, ne rendit-il à son roi légitime qu'une *partie* de son royaume? Et comment attendit-il le moment de sa mort pour en faire la restitution intégrale? C'est donc avec raison que nous avons signalé l'ambition d'Eudes comme un des embarras du règne de Charles le Simple.

dernier et rapide éclair de gloire, l'autre chargé d'années et après avoir épuisé la coupe des vicissitudes, devaient tomber victimes de la plus noire ingratitude sous un bras assassin.

La première atteinte que reçut le repos de la Lombardie sous la double domination de Lambert et de Bérenger, fut un contre-coup des troubles qui agitaient l'Église de Rome.

Jetons un rapide coup d'œil sur ces misères du foyer de la chrétienté.

Le pape Formose était mort peu de jours après avoir couronné Arnolphe. Il eut pour successeur l'indigne *Boniface*, dont le pontificat ne dura que quinze jours. La mort de Boniface délivra l'Église d'un pape qui en eût été la honte.

Étienne VI le remplace : le choix n'est pas plus heureux. Ce règne, qui n'a que quelques mois de durée, est marqué par une scène odieuse. Étienne rassemble un concile d'évêques et de prêtres dignes de lui ; il fait exhumer le corps du pape Formose et commande qu'on l'apporte au milieu de l'assemblée. Le cadavre est placé sur un siége apostolique, près d'un avocat chargé de sa défense.

« Évêque de *Porto*, » dit d'une voix menaçante le pape Étienne à ces restes inanimés, « pourquoi l'ambition vous a-t-elle fait usurper » le siége de Rome ? »

Après ces paroles qui tiennent lieu de sentence, on dépouille le cadavre des vêtements sacrés qui l'ont suivi dans la tombe ; on lui coupe la tête et trois doigts, et on jette dans le Tibre cette tête qui a porté la tiare. Tous les évêques ordonnés par Formose sont dégradés par Étienne. Chassé bientôt du siége pontifical qu'il souille et déshonore, ce déplorable pape est jeté dans une prison où il meurt étranglé [1].

Romain, *Gallesin* et *Théodore* ne font que s'asseoir et passent inaperçus sur la chaire de saint Pierre, qui enfin est dignement occupée par *Jean IX*, pontife d'une grande sagesse et d'une admirable piété [2].

Mais cette élection ne s'est pas consommée sans obstacles; Jean IX a rencontré un dangereux compétiteur dans *Sergius*, qui, vaincu et

[1] Captus et ipse, sacraque abjectus ab æde, tenebris carceris, injicitur vinclisque innectitur atris, et suffocatum crudo premit ultio leto. (FRODOARD, ann. 897.)

[2] BÉRAULT-BERCASTEL, *Hist. de l'Ég.*, tome V, pages 19 et suiv. — MURATORI, tome V, page 208.

chassé de Rome, cherche à son schisme un refuge en Toscane, auprès du marquis ou duc *Adalbert.*

La Toscane se reconnaissait vassale de Lambert; le fils de Guy s'était prononcé en faveur de la candidature de Jean IX. Bientôt les bruits d'une révolte du duc Adalbert, fomentée par les intrigues de Sergius et l'ambition de *Berthe*, sa femme, fille de la fameuse Waldrade et de Lothaire de Lorraine [1], viennent arracher le jeune empereur au repos qu'il goûte depuis quelques mois dans sa *villa* de MARENGO [2].

Lambert, qu'ont aguerri trois ans d'une vie belliqueuse, réunit à la hâte une centaine de cavaliers pour les opposer à l'armée peu nombreuse d'Adalbert qui osa marcher sur sa capitale. Il attaque les Toscans à l'improviste et pendant la nuit, près de *Borgo-san-Donino*, entre Parme et Plaisance [3], les met en pièces, et fait prisonnier l'imprudent Adalbert qu'il conduit à Pavie en triomphe. De là il se rend à Ravennes pour conférer avec le pape Jean IX, qui lui fait approuver les actes d'un concile récemment tenu à Rome. Ce concile condamnait les violences scandaleuses d'Étienne VI à l'égard du pape Formose, et le schisme de Sergius.

De son côté, profitant de sa position de protecteur à l'égard du pontife, et attribuant les désordres suscités par l'ambitieux rival de Jean IX à la violation des coutumes introduites par les premiers empereurs francs, Lambert fait reconnaître expressément par le concile l'obligation, pour les papes nouvellement élus, de ne pas se faire consacrer avant l'arrivée et sans l'agrément des commissaires impériaux. On se rappelle que ce jeune souverain de la moitié du modeste royaume de Lombardie, avait été sacré à Rome par le pape Formose, et portait le titre pompeux, mais toujours plus compromis, d'empereur. Il fallait que, par suite du schisme de Sergius, les désolations de l'Église de Rome fussent bien grandes pour la rendre humble au point de laisser revendiquer, par un prince d'aussi médiocre importance, les droits des empereurs d'Occident, et pour lui reconnaître solennellement des prérogatives que les papes cherchèrent si souvent à éluder sous les règnes des premiers descendants de Charlemagne, dans toute la splendeur de leur puissance impériale.

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 207, anno 898.
[2] GIULINI, lib. 9.
[3] MURATORI.

Il faut que, dans ces tristes moments, l'abandon dans lequel languissait l'Église fût extrême, pour que nous la voyions réduite à demander la protection du jeune Lambert et s'en faire une égide contre ses ennemis.

On lit dans Bérault-Bercastel :

« Il s'était introduit un bien grave abus à Rome, savoir : qu'à
» la mort du pape on pillait le palais pontifical, d'où le brigandage
» se répandait par toute la ville. On dépouillait de même les maisons
» épiscopales à la mort des évêques.

» Le concile de Rome ne se contenta pas de défendre ces honteux
» pillages, sous peine des censures ecclésiastiques ; il *menaça* les cou-
» pables de *toute l'indignation de l'empereur* [1]. »

A une autre époque, nous avons vu de ces sortes d'injonctions et de menaces; ceux qui portaient alors le titre d'*empereur* étaient autrement puissants et redoutables que le fils de Guy ; leurs menaces empêchèrent rarement les abus qu'elles avaient pour but de réprimer ; en sorte que, moins que jamais, on dut appréhender de s'attirer le courroux impérial alors que le trop peu redoutable Lambert portait le titre d'empereur.

Le jeune monarque se hâta de reprendre, après le concile, le chemin de la villa de *Marengo*, pour se livrer aux plaisirs de la chasse, sa passion dominante. Il ne croyait pas, le malheureux prince, courir à la mort, à une mort misérable et prématurée.

Nous avons vu que, lors de la réduction de Milan par Lambert, Maginfredo avait subi le dernier supplice, et que l'on avait crevé les yeux à un fils et au gendre de ce comte. Maginfredo avait un autre fils que le vieux Landolphe appelle *Azzone*, mais à qui Giulini et Verri, d'après Liuthprand, donnent le nom d'*Ugone* ou *Hugues*. C'était un enfant : sa grande jeunesse intéressa Lambert, qui l'épargna, l'attacha à sa personne, et finit par l'affectionner au point de le vouloir constamment à ses côtés, et de lui donner, en dépit de l'envie, la charge de comte de Milan qu'avait occupée son père [2].

[1] *Hist. de l'Ég.*, tome V, livre 28 (898). — MURATORI, tome V, page 209. « Quod quid facere præsumerit, non solum ecclesiasticâ censurâ, sed etiam imperiali » indignatione feriatur. »

[2] LIUTHP., lib. 1er, cap. 12. — GIULINI, tome II, livre 9. — VERRI, tome Ier, page 114. — MURATORI, tome V, page 211, anno 898. — *Chron. noval.*, partie 2, tome II, *Rer. ital.*

Un jour, dans une partie de chasse, le corps du jeune empereur fut trouvé gisant par terre et sans vie au fond d'une épaisse forêt.

On ne sut alors et l'on ne sait pas encore d'une manière précise ce qui occasionna cette mort inattendue. Lambert n'avait auprès de lui, dans ce moment, que Hugues, le fils de Maginfredo, le fils de son ancienne victime !

Hugues raconta que l'empereur, courant de toute la rapidité de son cheval contre une bête fauve, était tombé, s'était brisé le cou, et qu'il avait trouvé la mort dans cette chute.

On crut, dans le premier moment, à l'exactitude de ce récit ; mais Liuthprand affirme que le jeune Hugues, exempt plus tard de toute crainte, et peut-être pour acquérir des droits aux faveurs de Bérenger qui, au bruit de la mort de Lambert, s'était rendu à Pavie et s'y était fait proclamer roi de toute la Lombardie, donna à Bérenger lui-même d'autres détails sur cet événement.

Voici ce que Liuthprand et d'autres auteurs après lui, racontent à ce sujet [1].

Lambert, fatigué de la chasse, s'était couché à terre pour prendre un peu de repos et de sommeil. Hugues se trouvait seul auprès de son jeune souverain. Oubliant toutes les bontés dont Lambert l'avait comblé, ne se souvenant que de la mort violente de son père et des cruels traitements infligés à sa famille, le fils de Maginfredo se saisit d'un bâton et en frappa violemment à la nuque l'empereur endormi.

Le vieux et crédule Landolphe raconte, de son côté, que Hugues, au lieu d'un bâton, se servit d'une *grande épine* pour donner la mort à son bienfaiteur. Il ajoute que cet événement eut lieu, non dans les environs de la *villa de Marengo*, mais dans le territoire de Modène, près d'un lieu qui, depuis, reçut le nom de *Spina-Lamberti*, et que l'on nomme aujourd'hui par altération *Spilamberto*.

Si le nom *Spilamberto* n'a pas d'autre origine connue que celle que lui a façonnée le bon Landolphe, nous pensons qu'elle est encore à trouver.

Certes, Hugues étant à la chasse, aurait pu, pour consommer son abominable dessein, faire usage de toute autre arme que d'une *grande épine ;* mais il lui importait de ne point laisser de trace sanglante de l'attentat, et la blessure nécessairement faite, soit par la *grande épine*,

[1] VERRI, tome Ier, page 114.

soit par toute arme à tranchant ou à pointe, aurait témoigné contre son récit qui, d'abord, laissa chacun convaincu que Lambert s'était rompu le cou en tombant de cheval.

Quant au lieu de l'événement, l'erreur de Landolphe nous paraît manifeste.

Les décrets de Lambert, en date des derniers jours de septembre, sont expédiés de *Marengo :* tout tend à établir que ce prince périt dans les premiers jours d'octobre, et qu'il habitait encore cette résidence, comme l'affirme Liuthprand, quand il fut assassiné.

Il est à remarquer, qu'à dater de la mort de Lambert, le nom de Hugues ne paraît plus dans les annales de l'histoire, si ce n'est toutefois sous la plume du bon Landolphe.

Cet écrivain raconte, qu'aussitôt après le meurtre de l'empereur, Hugues, montant sur le cheval de sa victime (sans doute, observe ironiquement Giulini, parce qu'il valait mieux que le sien), se serait porté précipitamment à Milan, dont il aurait, de concert avec l'archevêque, fait relever les murs d'enceinte ruinés par Lambert.

Nous avons dit déjà que cette destruction des murs de Milan, par le fils de Guy, n'eut lieu que dans la crédule imagination de Landolphe.

Pour ce qui est du sort de Hugues après la consommation de son crime, de judicieux historiens pensent que Bérenger ne put voir que d'un mauvais œil un jeune homme, meurtrier de son roi et de son bienfaiteur, et que, condamné à une existence obscure et oubliée, Hugues perdit toutes les faveurs et les charges qu'il devait aux bontés de Lambert. On voit, en effet, bientôt après un comte de Milan, autre que le fils de Maginfredo, figurer dans les chartes de cette époque. *Sigifredo* ou *Sigefredo* [1] était revêtu de cette dignité peu de temps après la réunion des deux couronnes de Lombardie sur la tête de Bérenger.

De tout temps les gouvernements nouveaux ont eu une tendance marquée à détruire, ou, pour le moins, à jeter à l'écart les destructeurs des régimes qu'ils ont remplacés. Cet instinct de nature, signalé par Tacite, se retrouve dans la conduite de Bérenger à l'égard de l'assassin de son rival en puissance. Quelquefois vengeur salutaire de

[1] On lit dans MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 223, anno 901 :
« En ce temps-là, *Sigefredo* était comte du palais et comte de Milan, ainsi qu'il » résulte d'un *placita* tenu par ce seigneur à Milan dans la cour ducale. »

la morale outragée, mais bien plus souvent triste inspiration de la peur, de l'égoïsme et de l'ingratitude, ce même instinct s'est fait de nos jours un des axiomes de la politique.

Bérenger ne resta pas longtemps paisible possesseur de la couronne de Lombardie.

Une nouvelle horde d'aventuriers, d'origine tartare, venus de la Scythie [1], et désignés sous le nom de Hongrois, s'étaient emparés de la Pannonie qui, depuis cette époque, a pris le nom de Hongrie.

La Bulgarie, la Moldavie et la Carinthie avaient successivement subi leurs dévastations.

Arnolphe, dans sa guerre contre Zuintebold, avait dû, pour réduire ce dangereux ennemi, recourir au secours non moins dangereux, de *Wratislas*, duc de Pologne, et de *Casula*, duc de Hongrie [2]. Cet empereur, en reconnaissance des services rendus par les Hongrois en cette occasion, leur avait abandonné la Transylvanie. Bientôt ces peuples barbares se ruèrent comme un torrent débordé sur toute l'Allemagne. L'art des siéges leur était inconnu aussi bien que le combat de pied ferme; maniant l'arc avec une admirable dextérité, ils n'avaient pour armes que des dards et des haches; ils chargeaient l'ennemi et se dispersaient aussitôt après, frappant et disparaissant comme la foudre; toujours à cheval, même dans les haltes, même en tenant conseil. Leur tête était rasée, leur air sombre et leur bouche taciturne. On ne voyait leurs regards farouches s'animer, on n'entendait leurs voix que dans la mêlée des batailles. Leurs femmes n'étaient ni moins intrépides, ni moins féroces : partout l'effroi précédait ces barbares [3], partout ils laissaient, pour traces de leur passage, du sang et des ruines.

Après avoir épuisé l'Allemagne, ces nouveaux envahisseurs fondent sur l'Italie; sans s'inquiéter des places fortes qu'ils laissent sur leurs derrières, ils dirigent vers Pavie leur course menaçante.

Bérenger, à l'approche du péril, se hâte de réunir une armée qui, grâce à l'assistance de l'archevêque de Milan [4], est bientôt sur un pied formidable; il se porte vivement à la rencontre des Hongrois,

[1] «Ex horrendâ Scytharum generem origine ducens.» (REGIN., *Rer. Ital.*, tome II, article 2.)

[2] PUFFEND., *Hist. de l'univ.*, tome V, livre 5, chapitre 2.

[3] REGIN., anno 889. — LIUTHPRAND, lib. 5, cap. 5.

[4] GIULINI, lib. 9. — MURATORI, anno 889.

et les surprend près de l'*Adda*, au moment où ils le croyaient encore bien éloigné d'eux.

A cette apparition inattendue, les barbares désespèrent de pouvoir lutter avec avantage contre l'armée lombarde, trois fois plus nombreuse que leurs bandes sauvages. Ils battent en retraite, ou plutôt ils fuient en désordre, et traversent pendant la nuit l'Adda dont les flots en engloutissent un grand nombre, tant leur fuite est tumultueuse et précipitée. Bérenger les poursuit à outrance jusqu'à la *Brenta*. Dans cette extrémité, les Hongrois envoient des émissaires au roi de Lombardie pour traiter de la paix. Ils proposent de rendre tous les prisonniers tombés en leurs mains, de s'engager à ne plus remettre les pieds dans la péninsule, et de donner leurs enfants pour otages, demandant seulement qu'il leur soit loisible de rentrer sains et saufs en Hongrie.

Bérenger qu'enhardit le succès de son entreprise, repousse toute proposition d'accommodement. Ce prince, dit Muratori, ne savait probablement pas le proverbe :

« A NEMICO CHE FUGGE, FAGLI I PONTI D'ORO.
» *Fais des ponts d'or à l'ennemi qui fuit*[1]. »

Le retour des envoyés et la réponse dont ils sont porteurs jettent la stupeur et la désolation dans le camp des barbares ; tout espoir de salut leur est enlevé ; leurs femmes, leurs enfants vont devenir comme eux la proie d'un inflexible vainqueur. Dans ces moments extrêmes le désespoir a des inspirations qui semblent dominer le sort et maîtriser la fortune.

Una salus victis, nullam sperare salutem.

« VAINCRE OU MOURIR ! » Tel est le cri suprême de ces hordes réduites aux abois.

Tandis que les Lombards se livrent sans aucune appréhension de danger, à la joie des festins, que leurs groupes épars et délivrés du poids de leurs armes, font résonner l'air de leurs chants joyeux, que leurs coupes se remplissent et se vident à la ronde, et que de spiritueuses liqueurs joignent à l'enivrant espoir de l'infaillible victoire qui les attend, une exaltation dangereuse, les barbares, comme une mer qui a brisé ses digues, se précipitent avec fureur au milieu de leurs fêtes ; de bachiques refrains retentissent au loin encore, que

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 218, anno 900.

déjà le sang ruisselle dans une partie du camp des chrétiens; aux chants succède un long cri de destruction et d'épouvante. Tout fuit en désordre et sans armes; les Hongrois s'attachent aux pas des fuyards qui jonchent la terre de leurs morts. Ce n'est pas un combat, c'est un carnage [1].

Cette victoire si complète, si inattendue et qui coûte la vie à plusieurs milliers d'Italiens, livre la Lombardie aux barbares; leur férocité et leur orgueil s'accroissent de l'éminence des périls que leur audace a conjurés, et de la terreur mortelle qui pour eux a précédé le triomphe [2].

Les villes, les églises, les couvents sont dévastés et pillés. Des comtes, des évêques, parmi lesquels on cite l'opulent Luitward de Vercelli, cet ancien favori de Charles le Gros, sont dépouillés de leurs richesses et mis à mort.

Gorgés de sang, chargés de trésors et de rapines, les Hongrois retournent l'année suivante chez eux, formant de nouveaux projets d'invasion dans cette belle Lombardie dont la route leur est enfin connue.

Un désastre arrive rarement seul, il en entraîne d'autres à la suite. Qu'un malheur déflore une couronne; que la main de l'adversité frappe une fois seulement à la porte d'un roi, l'ingratitude et la sédition sont là pour y heurter aussitôt après.

L'inconstance des Italiens trouve un aliment nouveau dans la défaite de Bérenger. Cet esprit de versatilité eût fait peut-être, à la vérité, que vainqueur ou vaincu, le roi de Lombardie aurait à son retour rencontré la révolte sur ses pas; mais vainqueur, il l'eût étouffée; vaincu, il fut moins fort qu'elle.

Pendant cette malheureuse expédition de Bérenger contre les Hongrois, des prélats, des seigneurs avaient fomenté une sédition nouvelle et conspiré la ruine du roi de Lombardie. Parmi les principaux factieux figurent Sigifredo qui lui devait le comté de Milan, et le gendre même du roi, *Adalbert,* marquis d'Yvrée [3].

Profitant de son absence et de la confusion qu'ont amenée ses revers, les conjurés appellent à Pavie le roi de Provence et de la basse

[1] Muratori, *Ann. d'It.*, tome V, page 218.

[2] Giulini.

[3] Adalbert était l'époux de Ghisla ou Giselle, fille de Bérenger.

Bourgogne, *Louis*, fils de Boson, et petit-fils, par sa mère, de l'empereur Louis II. Le jeune roi se hâte de passer les Alpes à leur voix, et reçoit dès son arrivée dans la capitale, la couronne de Lombardie, sans qu'aucun serviteur ou ancien ami de Bérenger prenne la défense de son maître absent.

Abandonné de toutes parts, Bérenger, dont un bien petit nombre de fidèles suit la mauvaise fortune, n'a d'autre parti à prendre, dans le premier moment, que de s'enfermer à Vérone; mais là, la défection appauvrit encore les rangs si clair-semés de ses partisans. Son jeune rival l'y poursuit, l'en chasse et l'oblige à chercher un nouveau refuge en Bavière, auprès de *Louis IV* [1].

Louis IV était un enfant de sept ans [2]. A la mort de son père Arnolphe, quelques seigneurs et évêques de la Germanie l'avaient proclamé roi et empereur des Romains, et cette espèce de diète avait écrit au pape :

« Nous avons élu tout d'une voix le fils de notre seigneur, bien » que très-jeune; nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, » suivant laquelle les rois des Francs sont toujours de la même » race. »

Rome voulut bien reconnaître dans Louis IV le roi de Germanie, mais non un successeur de Charlemagne à l'empire. Rome était lasse de voir des Marcomans, des Cattes, des bâtards, prendre le titre d'*Auguste*. On s'y indigna, on ne put qu'y sourire de pitié quand vint la nouvelle que, sur les bords du *Mein*, dans un village barbare nommé *Fourkeim* ou *Forckeim*, le fils d'un bâtard, un enfant avait été proclamé empereur des Romains, titre que Charlemagne, ses descendants et Arnolphe lui-même, étaient venus chercher sur les bords du Tibre et sous les dômes sacrés de Saint-Pierre.

Le fils de Boson met à profit ces dispositions hostiles du pontife de Rome à l'égard de la cour de Trèves.

Guy, duc de Spoletti, et à peine roi de Lombardie, a osé ceindre le diadème impérial; pourquoi, lui, roi de Provence, de Bourgogne et de Lombardie; lui, le fils de Boson et d'Hermengarde; lui, le petit-fils de l'empereur Louis II, n'aspirerait-il pas au même honneur?

[1] MURATORI, tome V, page 223.
[2] PUFFEND., *Hist. univ.*, tome V, livre 5, cap. 2, anno 900.

Louis de Provence s'en va donc trouver à Rome le successeur de Jean IX... *Benoît IV* occupait le saint-siége..... Sans hésiter, et sans doute pour braver la cour d'Allemagne, comme déjà un de ses prédécesseurs l'avait fait en proclamant Guy empereur, malgré la décision de la diète de Tribur, Benoît IV, en dépit cette fois du récent résultat de la réunion de Fourkeim, pose la couronne des Césars sur le front du fils d'Hermengarde [1].

Liuthprand raconte qu'après son sacre le nouvel empereur visita la Lombardie, et qu'ayant parcouru toutes les provinces de son nouveau royaume, il lui prit envie de voir aussi la Toscane. Adalbert II en était le duc : Berthe, sa femme, Berthe, l'orgueilleuse fille de Waldrade, avait entouré d'éclat cette petite cour ducale, foyer d'élégance et d'intrigues. Tout y fut disposé cette fois pour faire un brillant accueil au nouvel empereur. Les troupes toscanes, dit toujours Liuthprand, réunies sur le passage de Louis, furent si imposantes par leur nombre et la richesse de leur tenue ; princes et courtisans déployèrent pour cette solennité tant de luxe, tant de magnificence et de pompe, que Louis de Provence laissa, dans un entretien confidentiel avec ses familiers, échapper ces mots qui, bientôt divulgués et mal commentés, devinrent pour lui une fatale imprudence :

« Cet Adalbert devrait plutôt prendre le titre de *roi* que celui de » *duc ;* car il ne lui manque rien de ce que j'ai, si ce n'est le nom de » *roi* ou d'*empereur*. »

Ce propos fut partout redit : Adalbert et sa femme crurent y entrevoir un trait d'envie et peut-être d'ironie et de blâme. C'en fut assez pour l'esprit ombrageux de Berthe ; ses intrigues fomentèrent bientôt une formidable insurrection contre le jeune empereur.

Adalbert II et Sigefredo, comte du palais et de Milan, que nous venons de voir tous deux parmi les principaux fauteurs de la révolte contre Bérenger, se proclament les chefs de la réaction nouvelle.

La Lombardie est bientôt en feu ; l'ancien rival de Guy et de Lambert, rappelé par un parti puissant, se montre en face de l'ennemi qui, une première fois déjà, l'a dépossédé [2].

Louis avait fait venir en grande hâte des renforts de Bourgogne et de Provence ; la lutte s'engage, vive, sanglante, acharnée ; elle étend ses dévastations sur les belles contrées lombardes. Partout retentissent

[1] Le 12 février de l'année 901, d'après Muratori et Giulini.
[2] MURATORI, *Ann. d'Ital.*, anno 903.

des cris de guerre; partout brillent le fer des combattants et les flammes de l'incendie; on prend et on reprend des places; on dispute pied à pied le terrain des champs de bataille; chaque parti a ses alternatives de triomphe et de revers.

Mais tous les périls du fils de Boson ne sont pas dans la bravoure des soldats de Bérenger; certes de tout temps les guerriers de Bourgogne et de Provence furent de taille à se mesurer avec les peuples les plus intrépides de la terre; mais Berthe, par de sourdes intrigues plus difficiles à combattre que des cohortes bardées de fer; Berthe, l'âme et le foyer de cette collision sanglante, a soufflé l'esprit de défection dans les rangs impériaux. L'armée de Bérenger se grossit de tout ce qui déserte le camp de Louis. Réduit à ce que le fer des combats a épargné de ses braves Bourguignons et Provençaux, abandonné de ses partisans d'Italie, le fils de Boson est à la veille de tomber aux mains de son rival; mais Bérenger le laisse librement repasser les Alpes, après toutefois avoir exigé de lui le serment de ne plus retourner dans la péninsule [1].

Resté seul maître de la Lombardie, avec l'assentiment de la cour de Trèves qui, du reste pour le moment, eût été peu en mesure de lui en disputer la possession, Bérenger cherche à réparer les maux de la guerre dans ses États. Son cœur généreux couvre du voile de l'oubli tous les torts de ceux qui causèrent ses disgrâces; sa sage administration ramène l'union et le calme parmi ses sujets. Un moment la Lombardie respire; mais l'horizon, à peine éclairci, se charge de nouveaux nuages; Bérenger, au milieu de ses travaux de restauration sociale, est atteint par une grave maladie [2]. Louis de Provence, à cette nouvelle, oublie le serment qui, l'année précédente, a désarmé le ressentiment de son vainqueur; il rassemble en toute hâte des troupes nombreuses qu'il conduit au delà des Alpes; il s'empare de Pavie, que Bérenger, miné par la souffrance, n'a pu lui disputer, et il marche sur Vérone où s'est réfugié son rival. La trahison lui ouvre les portes de cette place; Bérenger n'a que le temps de fuir, et va cacher sa tête mise à prix, dans une retraite ignorée qui échappe à toutes les recherches de son ardent compétiteur.

Le jeune empereur se félicitait du succès de son parjure et se reposait de ses fatigues, quand le bruit de la mort de son rival vint com-

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, pages 224 et suivantes.

[2] MURATORI, *ibid.*, anno 904.

pléter la sécurité que lui avait donnée son facile triomphe ; ce bruit n'était qu'une ruse de Bérenger et de ses partisans.

Louis se croyant enfin, par cet événement, maître absolu et sans compétiteur du royaume de Lombardie, dissémine ses troupes, prolonge son séjour à Vérone et y vit quelque temps dans une parfaite confiance. Mais l'ennemi veille dans la cité et hors de ses remparts. Une nuit, tandis que tout dort paisible au palais impérial, *Adélard* [1], évêque de Vérone, agent secret de Bérenger, introduit secrètement ce prince dans la place avec quelques soldats dévoués.

L'alarme est bientôt donnée au jeune empereur ; mais ses troupes dispersées ne sont plus à temps de lui porter secours. On assiége son palais ; quelques gentilshommes fidèles, ayant à leur tête *Romorand d'Utel* [2], capitaine des gardes du roi, se font tuer en cherchant à protéger la fuite de leur maître qui, pressé par le péril, court se réfugier dans une église ; Bérenger l'y atteint, lui reproche son parjure, lui fait grâce de la vie ; mais moins indulgent cette fois que lors de la première disgrâce de son rival, il lui fait crever les yeux avant de le renvoyer, et exige de lui une renonciation formelle à la couronne lombarde [3].

Si l'on en croit l'auteur du *panégyrique* de Bérenger, ce fut contre la volonté de ce prince que ses partisans infligèrent ce supplice à son parjure compétiteur. Muratori ne voit dans cette assertion qu'une adulation de poëte. *Giovanni Bracacurta*, accusé d'avoir, par trahison, livré la ville de Vérone à Louis, fut massacré par les soldats de Bérenger, dans une tour où il avait cherché un secret asile [4].

[1] Muratori, *Ann. d'Ital.*, tome V, pages 224 et 232, anno 905 *.

[2] *Romorand d'Utel* était de *Nice*. M. S, *delle cose di Nizza*, bib. ardiss., cité dans l'histoire de Nice.

[3] Giulini. — Muratori, tome V, *ibid.*

[4] Voici ce que le *panégyriste* de Bérenger dit à ce sujet :

Tu ponens etiam Curtum femorale Johanes,
Alta tenens turris si fortè resumere vitam
Sis potis : hinc traheris tamen ad discrimina mortis.
Et miser in patriâ nudus truncaris arenâ **.

* Nous adoptons, pour le second retour et la mésaventure de Louis, les dates de Muratori qui prouve que Liutprand est dans l'erreur en rapportant cet événement à 902. L'opinion de Muratori, on ne peut mieux motivée, s'accorde avec celle de l'*Annaliste saxon*, de *Marianus Scotus*, de *Fiamma* [1] et d'autres chroniqueurs accrédités. Louis dut rentrer en Italie vers la fin de l'année 904, et en sortit aveugle dans le courant de l'année suivante.

** Anonym., *In paneg. Bereng.*, lib. 4.

[1] Fiamma, *In manipul.* — Flor., tome XI, *Rer. ital.*

Les troupes provençales et bourguignonnes, à la nouvelle du malheur de leur souverain, prirent en désordre et par détachements dispersés la route de France. Adalbert, marquis d'Yvrée, ce chef de la première conjuration contre son beau-père, leur fit éprouver de grandes pertes pendant leur passage des Alpes[1].

Nous voyons, dans ce triste drame, les mêmes hommes élever et abaisser tour à tour, appeler au trône, et puis en chasser ignominieusement, pour les y replacer encore, des princes jouets et victimes de leur capricieuse versatilité; et cela au mépris des serments, des bienfaits reçus, et des liens de famille les plus sacrés.

Délivré de l'empereur Louis, Bérenger se hâta de faire rentrer la Lombardie dans la voie qu'il lui avait tracée, et d'où l'avait détournée cette collision récente : voie de repos, de restauration et de prospérité, s'il n'eût encore rencontré des entraves; les Hongrois, les Sarrasins, de nouvelles rivalités à combattre, des séditions toujours renaissantes à réprimer, vinrent augmenter les travaux et les difficultés d'un règne qui eut et ses fautes et ses phases glorieuses. Selon *Andrea Dandolo*[2], les Hongrois ayant de nouveau pénétré en Italie, l'année qui suivit le désastre du fils de Boson, Bérenger aurait envoyé, pour les combattre, vingt mille hommes, dont un bien petit nombre serait échappé à la rage de ces meutes acharnées. Le roi de Lombardie, pour sauver ses États de leurs dévastations, leur aurait, toujours au dire de Dandolo, fait l'abandon de riches trésors. Il est à croire que cet auteur confond les époques et que le fait qu'il rapporte n'est autre chose que le grand désastre éprouvé par Bérenger en 900, sur les bords de la *Brenta*. Les Hongrois firent encore, il est vrai, des courses en Italie, mais seulement quelques années plus tard. Nous verrons bientôt comment Bérenger chercha à tirer parti de la présence de ces dangereux nomades qui pesaient sur les frontières septentrionales de ses États, tandis que de nouvelles hordes de Sarrasins venus d'Espagne et jetés par la tempête sur les côtes voisines de ses provinces méridionales, s'emparaient d'un lieu[3] devenu depuis formidable aux popu-

[1] MURATORI, tome V, page 225.

[2] DANDUL., *In Chron.*, tome XII. — MURATORI, *Rer. ital.*, anno 906.

[3] LIUTHPRAND, lib. 1, cap. 1, *In italicarum provincialium confinio.*

Quelques auteurs placent ce lieu en Provence; le père Beretti le croit situé entre *Nice* et *Monaco* en Italie.

Ces deux assertions paraissent également fondées.

Un corsaire africain, poussé par la tempête sur les rochers du golfe de *Sambracie*

lations chrétiennes de ces contrées. Les habitants, dit Muratori, contribuèrent par leurs folies à augmenter l'audace et la férocité de ces *oiseaux de proie*. La Provence déchirée par des dissensions intestines, s'offrit elle-même à leur avidité. La Bourgogne, le Montferrat et les environs de Turin furent successivement ravagés pendant que le Capouan, les États de Rome et de Bénévent étaient en proie au même fléau.

Des hordes de Sarrasins s'étant fait un nouveau repaire sur les bords du fleuve *Garigliano*, non loin de Gaëte, l'avaient fortifié et en sortaient incessamment pour dévaster l'Italie méridionale. Les mêmes causes qui avaient livré la Provence et l'Italie aux barbares, contribuaient à perpétuer, dans les deux pays, la présence calamiteuse de ces étrangers. Au delà comme en deçà des Alpes, ces cupides envahisseurs trouvaient des auxiliaires chez les peuples et les princes chrétiens qui, battant des mains à la ruine de leurs adversaires, fils de la même patrie et chrétiens comme eux, subissaient bientôt après, à leur tour, le même traitement de la part de leurs intraitables alliés.

Nous avons vu, dans ce chapitre, comment s'est terminé le IX[e] siècle

en Provence, depuis appelé golfe de *Grimaud*, fit naufrage contre ces récifs. Perdant l'espérance de reprendre la haute mer, cet aventurier et ses compagnons, au nombre de vingt, se décidèrent à chercher un asile dans ces contrées. Les Mores s'étant enfoncés dans les terres, arrivèrent en face d'un antique château, nommé depuis la *Garde-Fresnet*, situé sur la sommité d'une roche escarpée, vis-à-vis l'ancienne *Heraclea* des Romains, aujourd'hui *Saint-Tropez*; favorisés par l'obscurité de la nuit, ils surprirent le fort, en égorgèrent la faible garnison, et s'établirent dans ce site réputé jusqu'alors inexpugnable; d'autres forbans vinrent les y rejoindre, et formèrent, de concert avec eux, un établissement intermédiaire entre la France et la Ligurie, afin de pouvoir plus commodément se livrer à leurs brigandages.

Lorsque les environs de Saint-Tropez eurent été dévastés jusqu'au *Var*, et qu'ils n'offrirent plus d'aliment au pillage, les Maures se divisèrent en deux bandes : la plus nombreuse se retira à la *Garde-Fresnet*, l'autre s'empara du *Port-Olive* (Olivula), aujourd'hui *Villefranche*, entre *Nice* et *Monaco*, détruisit ce village, en égorgea les habitants, et se fixa sur le promontoire du golfe de *Saint-Hospice*, position qui lui parut convenable pour établir une communication avec la *Garde-Fresnet* ou le *Grand Fraxinet*. (Ce mot *Fraxinet* vient de l'arabe et signifie *forteresse*.) Les barbares se retranchèrent, à l'aide de branchages et de fascines, sur les hauteurs qui dominent *Saint-Hospice* et *Villefranche*. Cette nouvelle forteresse devint en peu de temps aussi formidable que celle du golfe de *Sembracie*.

(Voir Frodoard. — Liuthprand. — Muratori. — Giulini. — Ruffi. — Papon, *Hist. génér. de Florence*. — Durante, *Hist. de Nice*, tome I[er], ch. 3. — Beretti, *Chorographia*, tome X, *Rerum italic.*)

en Lombardie ; siècle si triste pour l'Italie et la France, mais dont le cours, toutefois, fut marqué pour le nord de la péninsule, par d'assez longues périodes de gloire et de bien-être. Bernard, Pepin, Louis II, sont de ces noms dont un peuple garde la mémoire pour les bénir et regretter aux bons comme aux mauvais jours. L'ère des jours mauvais s'ouvrit pour la Lombardie avec la tombe de Louis II.

L'aurore du IXe siècle avait vu se consolider la conquête des Francs, et son déclin vit le terme de cette domination, un premier essai de la domination germanique et une double invasion de barbares.

Charlemagne et ses premiers successeurs avaient doté la Lombardie d'une législation sage et tutélaire [1]. Déjà les sciences, la religion, les arts, l'industrie s'étaient ressentis, dès les premières années et jusqu'au delà de la moitié du IXe siècle, de cette heureuse et bienfaisante impulsion ; mais l'aveugle ambition des successeurs nationaux ou étrangers de ces premiers princes, leurs divisions incessantes, l'absence trop fréquente et trop prolongée des souverains, l'intrigue des grands et des petits, la cupidité des comtes et autres gouverneurs, le manque d'une loi positive de successibilité au trône, les fautes, les inconséquences de la cour de Rome, trop mêlée aux intérêts temporels de ce monde, l'oubli ou l'inobservance des lois et règlements publiés par Charlemagne et ses fils, enfin l'invasion de l'Italie par les Sarrasins, et plus tard par les Hongrois, tristes fléaux attirés sur la chrétienté par l'appel des populations chrétiennes, toutes ces causes ont fait du IXe siècle, pour l'Italie comme pour la France, une époque de désordre, de scandale, d'anarchie et de misère ; mais la Lombardie, nous le répétons, eut la moindre part des maux et la part la plus large des jours glorieux et prospères.

Ce siècle épuisa l'influence française au delà des Alpes, et commença, nous l'avons dit, à y faire poindre l'ère germanique, ère qui, cette fois néanmoins, ne fit que s'essayer dans la péninsule, mais non encore s'y établir solidement, les bases de la stabilité, les conditions de la vie manquant à ces nouveaux fondateurs ; car la puissance ger-

[1] « La pace si lungamente conservata in queste contrade sotto gl' imperadori » Caroli, etc. dit Muratori, tome V, page 133.

» Mercè del buon governo degl' imperadori Carolini avea la Lombardia coll' altre » vicine provincie goduta per più di cento anni un invidiabil pace. » (*Ibid.*, tome V, page 183.)

manique était alors en des mains que paralysaient les mêmes obstacles, les mêmes causes qui avaient dépossédé du sceptre lombard les successeurs français de Charlemagne. Des Carlovingiens régnaient à Trèves comme en France, et l'heure de la décadence et de la ruine avait sonné pour cette dynastie au delà du Rhin aussi bien que sur les bords de la Loire et de la Seine. La Germanie avait ses princes médiocres et ses rois enfants, comme la France ses Louis le Bègue et ses Charles le Simple ; elle avait son envahissante féodalité, ses Zuintebold, son éruption des Hongrois, comme la France avait ses Eudes, ses Boson, ses Sarrasins et ses Normands. Aussi la fin du IXe siècle vit-elle l'Italie d'abord ardemment convoitée, puis négligée, puis oubliée et même dédaignée par les princes germains, comme elle l'avait été naguère par les rois carlovingiens de France. Enfin le nord de la péninsule, cédant à l'instinct général de fractionnement qui travaillait l'Europe, voulut, lui aussi, dans les dernières années de ce siècle, vivre de sa propre vie ; il essaya, usa et ne tarda pas à abuser de sa nationalité lombarde.

Maintenant s'ouvre le Xe siècle, que Muratori appelle *secolo di ferro*, et qui, comme le dit Giulini, fut le plus funeste de tous ceux que l'histoire d'Italie ait à enregistrer dans ses annales. Les calamités vont grandir et se propager dans cette période nouvelle, plus peut-être pour la Lombardie que pour le reste de la péninsule.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne comprend qu'une portion du Xe siècle : nous ne soulèverons donc qu'un coin du sombre voile qui l'enveloppe.

CHAPITRE III.

État de la France à la mort d'Eudes. — Alphonse III en Espagne. — Alfred le Grand en Angleterre. — Le pape Sergius. — Marosie. — Jean X. — Théodora. — Nouvelles excursions de barbares. — L'Italie se couvre toujours de plus en plus de forteresses. — Le prince de Bénévent combat les Mores. — Il demande le secours de Léon, empereur d'Orient. — Jean X implore aussi l'aide de Bérenger. — Le roi de Lombardie se rend à Rome et y est proclamé empereur. — Il assiége les Mores dans leurs retraites. — Attaque désespérée des barbares. — Complète victoire de Bérenger. — Berthe et son fils Guy prisonniers de Bérenger. — Noble fermeté de Berthe. — Leur délivrance. — Jugement de Liuthprand sur Berthe contredit par Muratori.

900 — 919.

Eudes en rendant au fils de Louis le Bègue le trône de ses pères, s'était, comme nous l'avons vu, fait une large part.

A la mort d'Eudes (898), l'Aquitaine, la Neustrie et une partie de la Bourgogne avaient reconnu Charles pour leur roi : honneur qui, sous ce faible monarque, se réduisit en un stérile hommage de la part de quelques grands devenus dans leurs gouvernements ou royautés héréditaires, plus maîtres que celui qui s'appelait roi de France.

Tandis que la race de Charlemagne donnait le triste spectacle d'une puissance qui s'écroule et d'une famille dégénérée qui s'éteint, *Alphonse III* dans la péninsule hispanique, et *Alfred* en Angleterre, réhabilitaient l'honneur des rois, et conquéraient tous les deux, par un long et glorieux règne, le surnom de *Grand*, sanctionné depuis pour l'un comme pour l'autre par la postérité.

Pourquoi faut-il qu'Alphonse III, après quarante-six ans d'un règne de sagesse et de lumières, ait imité (910) le pernicieux exemple donné par Charlemagne en partageant ses États entre ses deux fils! Précédent suivi par ses successeurs et qui devint funeste à l'Espagne.

La même année qui vit mourir le pape Jean IX [1] fut marquée pour l'Angleterre par la mort d'Alfred le Grand. Rome perdit en lui un ami zélé autant que généreux et magnifique. Alfred mourut assez tôt pour n'être pas témoin des tristes scandales jetés au monde du haut du trône pontifical : spectacle honteux qui peut-être eût altéré, sinon la foi religieuse, du moins le respectueux dévouement de ce grand prince pour les souverains pontifes. Toutefois il est à remarquer que, durant cette longue période de désordre et de confusion où des fronts déshonorés osèrent ceindre la tiare, le bruit confus des sectes sembla s'apaiser, et la voix des hérésies se tut comme pour ne pas susciter de trop grandes épreuves à l'Église si tristement travaillée au fond de ses propres entrailles. Chose étrange! jamais le respect des peuples, des rois et du clergé pour le saint-siége ne fut plus grand qu'en ces temps malheureux où le bercail de la chrétienté fut confié à d'indignes pasteurs [2]!.. Le secret de cette puissance indestructible ne pourrait s'expliquer si on le cherchait dans des combinaisons terrestres et des calculs humains.

Benoît IV, qui eut à peine le temps d'acquérir des droits à la vénération et aux regrets de la chrétienté, légua [3] le siége de Rome à *Léon V* que renversa l'ambitieux *Christophe* après deux mois de pontificat, et qui expia dans un cachot, où il mourut, l'honneur d'avoir occupé le siége des pontifes. Six mois après [4], l'usurpateur était à son tour dépossédé par *Sergius*, ce prêtre turbulent, rival audacieux de Jean IX, et dont sept ans d'exil n'avaient fait qu'irriter l'ambition. Si l'on en croit Liuthprand, *Marosie*, fille du marquis ou duc Adalbert [5] dont la cour avait servi d'asile à Sergius ; Marosie, devenue si célèbre par sa beauté, le dérèglement de ses mœurs et son habileté dans les affaires, aurait été d'un grand secours à ce prêtre proscrit pour s'établir sur la chaire de Rome.

Cette femme, selon le même historien, n'aurait fait en donnant la couronne pontificale à Sergius, que couronner un amant aussi débauché qu'elle, et poser les bases de sa propre puissance dans la capitale de la chrétienté.

[1] En 900.
[2] *Hist. de l'Égl.*, par B. B., tome V, livre 28, page 1.
[3] Année 903.
[4] Année 904.
[5] Fille du premier lit.

Muratori repousse ces imputations comme injustes; il cite Frodoard, écrivain contemporain de Liuthprand, et oppose l'opinion du premier de ces historiens aux récits injurieux de l'écrivain lombard qu'il accuse de légèreté, de passion, et surtout de cette jalousie qui fait de l'avilissement des grands noms le triomphe et la joie des esprits médiocres.

Nous croyons que Sergius ne manqua pas de quelques grandes qualités comme prince; mais à nos yeux, comme pour Jean X, attaqué aussi bientôt après par Liuthprand, le blâme d'être monté au trône pontifical avec le concours d'une femme intrigante et justement décriée, pèse sur sa mémoire. Une honteuse soudure accole pour jamais aux noms de *Sergius* et de *Jean* X, les noms flétris de *Marosie* et de *Théodora* [1].

Il est triste d'avoir à marquer de cet impur stigmate le front d'un des pontifes les plus remarquables qui aient ceint la couronne de saint Pierre. Il ne suffit pas de se montrer habile et grand une fois au pouvoir, il faut, pour que la gloire soit pure, que la source de la puissance l'ait été, et qu'aucun des échelons foulés pour atteindre le faîte, n'ait gardé ou laissé l'empreinte d'une souillure.

Jetons un coup d'œil sur l'état où se trouvait l'Italie avant la consécration de Jean X.

La Lombardie, oubliée par la France, par la Germanie, par Constantinople, vivait, depuis quelque temps, paisible et prospère sous la sage administration de Bérenger. La politique de ce prince avait purgé l'Italie de la présence des Hongrois; mais sa trop grande prévoyance alimentait ces hordes dangereuses [2] le long de la frontière nordique de ses États, et les montrait, comme une menace toujours vivante, à ses grands vassaux et à son armée elle-même dont il suspectait la fidélité.

[1] Plusieurs auteurs disent que Théodora était la sœur cadette de Marosie. D'après Liuthprand et Muratori, Marosie était fille de Théodora *.

[2] « Verùm quia Berengarius firmiter suos milites habere fideles mon poterat, » amicos sibi Hungaros non mediocriter effecerat. » (LIUTHP., *Hist.*, lib. 2, cap. 2.)

* LIUTHP., *Hist.*, lib. 2, chapitre 13. — MURAT., *Ann. d'Ital.*, tome V, page 248, anno 914.

Ces derniers historiens reconnaissent Marosie comme fille d'Adalbert de Toscane.

Or, nous voyons Théodora pousser par ses intrigues Jean X au trône pontifical, du vivant de Berthe, femme d'Adalbert.

Cette Théodora peut avoir été la sœur de Marosie, mais certes elle ne fut point sa mère, à moins toutefois qu'épouse du premier lit d'Adalbert, elle n'ait divorcé avec ce prince qui, du vivant de sa première femme, aurait épousé la fille de Waldrade.

Tandis que les contrées septentrionales de la péninsule, tremblantes au souvenir des dévastations exercées par les barbares du Nord, étaient ainsi tenues en respect par la vue de ces nuages amoncelés et toujours près d'éclater à son horizon, le centre de l'Italie et les approches de Rome étaient incessamment livrés à la fureur des Mores.

Les Hongrois et les Sarrasins, guerriers nomades, sans discipline, marchant sans ordre, dédaignant la gloire, évitant autant que possible les batailles en rase campagne, pénétrant au cœur des pays les plus abrités par la nature, n'y cherchaient que le pillage et se dérobaient par la rapidité de leurs chevaux à la poursuite de l'ennemi en cas d'insuccès : terribles dans leur triomphe, ils ne laissaient plus à ceux qui désespéraient de les combattre corps à corps et de les exterminer, d'autre ressource contre leurs attaques furieuses que de solides et infranchissables remparts. Plus que jamais on sentit dans ces temps de crise le besoin d'enceintes bastionnées, derrière lesquelles, à la première alarme, les familles et les richesses mobilières pussent trouver un abri.

La Lombardie, moins harcelée que les provinces méridionales par les Sarrasins, mais plus rapprochée des Hongrois du côté du Nord, ne se montra pas moins empressée que le reste de la péninsule de pourvoir à sa sûreté en se couvrant de murailles crénelées et de châteaux forts. Tandis que le royaume de Bérenger complétait ce système de défense pour son territoire, en présence des Hongrois qui, immobiles sur sa frontière, semblaient attendre un signal de l'intérieur pour se mouvoir et attaquer, les Mores, campés sur les bords du Garigliano, l'œil constamment ouvert sur les contrées qui les avoisinaient, portaient la sape et le feu partout où commençaient à s'élever ces refuges tutélaires.

Aténolphe Ier, prince de Bénévent et de Capoue, tenta vainement de repousser et de réduire ces barbares. Un jour ayant fait établir un pont de bateaux à *Traghetto*, il traverse le Garigliano et attaque vivement les Mores qu'il met en déroute complète ; l'ennemi, secouru par des habitants de Gaëte, se reforme dans ses lignes, reprend l'offensive et se jette à l'improviste, pendant la nuit, sur le camp des chrétiens dont il fait un grand carnage ; mais les troupes d'Aténolphe se rallient près du pont et tiennent tête aux assaillants avec une vigueur telle que les Sarrasins retournent en toute hâte vers leurs retranchements[1].

[1] Leo Ostiensis, lib. 2, cap. 50, cité par Mur., *Ann. d'It.*, t. V, p. 238, anno 908.

La guerre continua; le prince de Bénévent, se sentant trop faible pour la soutenir seul, songea à invoquer quelque puissant secours.

Le roi de Lombardie eût été peut-être en mesure de faire revivre pour toute l'Italie les beaux temps de Louis II; mais Aténolphe avait été longtemps l'égal de Bérenger, et il répugnait à son orgueil d'invoquer cette protection...... Quelque vernis de générosité et de désintéressement qu'on emprunte pour rendre un service, trop souvent on s'en paye par l'abaissement et la confusion de l'obligé. A cette époque où la force tenait lieu de tout, et où la féodalité enlaçait de ses réseaux de fer le faible et l'opprimé dont elle se constituait la protectrice, demander l'aide d'un grand, c'était en quelque sorte faire acte de vasselage, et le prince de Bénévent ne voulait pas se constituer le vassal de l'ancien duc de Frioul.

Un recours au roi de France eût sans doute moins blessé l'irritable susceptibilité de Landolphe; mais, nous venons de le voir, la France, à force d'avoir des rois, n'en avait aucun; la Germanie avait eu trop à se plaindre de Rome lors de l'élévation au trône impérial de Louis IV, pour que la péninsule, dans un aussi grand péril, osât recourir à la cour de Trèves, que, du reste, la mort d'Arnolphe et la grande jeunesse de son successeur avaient jetée dans bien des embarras.

Léon le Philosophe occupait le trône d'Orient. Aténolphe tourne les yeux vers ce monarque et lui envoie un de ses fils.

Léon, séduit par l'espoir bien suranné et toujours déçu de relever en Italie la puissance de Constantinople, accueille le jeune prince avec de grandes protestations d'amitié et de brillantes promesses de secours [1].

Aténolphe mourut l'année suivante [2]; son fils Landolphe revint de Constantinople tout glorieux d'en rapporter le titre de *patrice* en échange de l'hommage qu'il avait fait à la cour d'Orient de la souveraineté de ses États [3]. La mort de Léon, qui suivit de près celle du prince de Bénévent, vint ajourner l'accomplissement des promesses que cet empereur avait prodiguées à Landolphe. Les Mores continuèrent donc à désoler impunément la malheureuse Italie; et pendant quelques

[1] LEO OSTIENSIS, *Chron.*, livre 1, cap. 52.
[2] MURATORI, tome V, page 242, anno 910.
[3] *Ibid.*, page 245, anno 911.

années, on vit les papes eux-mêmes laisser la péninsule en proie aux plus affreux désastres sans songer à plaider, auprès des puissants de la terre, la cause de la chrétienté. Sergius étant mort, *Landon* lui succède ; après Landon vient *Anastase III*. Ce pape qui, comme son prédécesseur, ne laisse aucune trace de son passage au trône pontifical, fait place enfin à l'archevêque de Ravennes qui, à l'exemple de Sergius, quittant, contrairement aux lois et aux règlements canoniques, son siége épiscopal, et, poussé sur le trône de saint Pierre par les intrigues d'une femme impudique, s'est rendu célèbre sous le nom de *Jean X*.

Nous avons dit que selon Liuthprand et plusieurs historiens après lui, Jean X n'aurait eu pour atteindre à ce faîte des grandeurs de l'Église, d'autre titre qu'une figure remarquablement belle et un commerce criminel avec Théodora, sa protectrice.

Jean X, aurait été au contraire, selon Muratori, qui ne nie pas du reste la source honteuse de son élévation, un homme d'une grande âme, d'un esprit élevé et d'un grand courage. Le panégyriste de Bérenger va plus loin; il représente Jean X comme un pontife plein de sagesse, de lumières et fort attaché à ses devoirs.

Parmi ces qualités attribuées au successeur d'Anastase III, il en est que l'impartialité de l'histoire ne saurait lui refuser, tout en laissant à sa mémoire la souillure de son entrée au pouvoir pontifical par des moyens honteux.

Grandeur de vues, sagesse dans le gouvernement de l'Église, fermeté et constance dans l'accomplissement de ses desseins : telles furent les incontestables qualités de ce pontife célèbre, qui ne mérita ni un blâme sans réserve, ni des éloges exclusifs, ni surtout les malheurs qui flétrirent ses dernières années.

S'inspirant du glorieux exemple de Léon IV, Jean X, à peine parvenu au pouvoir, conçoit le projet de détruire les hordes musulmanes qui infestent l'Italie. En même temps que ses ambassadeurs vont rappeler à la cour de Constantinople les promesses de secours faites au fils d'Aténolphe, et assistent à l'armement d'une flotte qui doit lui venir en aide dans le golfe de Gaëte, l'habile pontife envoie des émissaires avec de riches présents à Bérenger, pour obtenir son puissant concours dans cette grande entreprise. Soit que ce prince fût arrêté par les frais que pouvait entraîner une telle expédition [1], soit

[1] Muratori, tome V, page 251, anno 915.

qu'il voulût mettre un haut prix à la coopération qu'on lui demandait, Bérenger répondit aux envoyés du pape : « Que ne vous adressez-» vous à votre empereur Louis ! » En effet, le fils de Boson, bien que réduit par son dernier désastre à ses seules possessions de Bourgogne et de Provence, continuait, lui chétif, lui pauvre aveugle, à porter le vain titre d'empereur. Jean X comprit la pensée du roi de Lombardie, et aussitôt il montra la couronne impériale à l'ambitieux monarque [1]. Bérenger, à ce signal qu'il attendait, rassemble ses troupes; à leur tête il se rend à Rome et y fait une entrée triomphale.

Une nouvelle heureuse précède sa venue, comme un fortuné présage pour les succès belliqueux qui l'attendent. Une flotte nombreuse, équipée par les Arabes qui occupaient la Sicile, et faisant voile vers les rivages d'Italie pour secourir sans doute leurs compagnons campés dans la péninsule, venait d'être assaillie par une tempête qui l'avait dispersée et détruite [2].

Quand on sut à Rome, dit le poëte panégyriste de Bérenger [3], que le roi de Lombardie approchait de la grande cité, le sénat, le peuple et les écoles de toutes les nations qui se trouvaient à Rome, Grecs, Saxons, Français et autres, se portèrent à la rencontre du monarque, bannières et enseignes déployées... Tous chantaient les louanges de Bérenger dans leur langue nationale.

Les jeunes nobles romains fermaient cet imposant cortége; parmi eux on remarquait *Pietro,* frère du pape et le fils du consul *Teofilatto.* Ces jeunes hommes, après avoir baisé les pieds du roi, le complimentèrent au nom de la cité.

Jean X, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, attendait, sur les degrés du péristyle de Saint-Pierre, le prince qui, au milieu d'un immense concours de monde, arrivait sur une belle haquenée blanche que lui avait envoyée le pontife.

Bérenger mit pied à terre, et pendant qu'il montait les marches du

[1] Dona duci (Berengario) mittit, sacris advecta ministris
Quo memor extremi tribuat sua jura diei
Romanis, fauvet Ausonias quo Numica terras.
Imperii sumpturus eo pro munere sertum
Solus et occiduo Cæsar vocitandus in orbe.
(Anonym., *in Paneg. Bereng.*, lib. 4.)

[2] *Chron. arabic.*, article 2, cité par Muratori, *Ann. d'It.*, tome V, page 252.

[3] Anonym., *in Paneg. Bereng.*, lib. 4.

saint temple, le pape Jean X se leva du siége où il était assis et s'avança vers le prince; tous deux, le front radieux de satisfaction, se tendirent cordialement la main et se donnèrent l'accolade de bienvenue aux acclamations joyeuses de la foule.

Les portes de la basilique restaient fermées; elles ne s'ouvrirent qu'après que Bérenger eût promis par serment de confirmer, quand il aurait ceint la couronne impériale, toutes les donations en biens, en États, en puissance que le saint-siége tenait de la munificence des anciens empereurs ses prédécesseurs et ancêtres [1].

Quand vint le grand jour du couronnement, le pape et le roi de Lombardie, salués sur leur passage par les bruyants vivat d'un immense concours de peuple, se rendirent à la basilique du Vatican.

Là, Bérenger reçut l'onction sainte, fut proclamé empereur des Romains, et Jean X posa sur son front une couronne d'or enrichie de pierres précieuses. Le clergé et le peuple chantèrent des hymnes en actions de grâces. Puis, on intima silence, et on lut à haute voix le diplôme par lequel le nouvel *Auguste* confirmait à l'Église romaine et à ses souverains pontifes les donations souscrites en leur faveur

[1] Selon le panégyriste, cette entrée solennelle aurait eu lieu le samedi saint, et le couronnement de Bérenger, comme empereur, le jour de Pâques, en l'année 916.

Muratori s'attache à prouver [*] que ce monarque reçut la couronne impériale le jour de Noël de l'année 915. Il appuie cette opinion sur d'assez solides arguments; mais resterait alors à expliquer comment une aussi grave erreur a pu prendre place dans un panégyrique dont l'auteur paraît avoir été contemporain de Bérenger, ou au moins avoir vécu peu de temps après la mort de cet empereur, peut-être sous le règne de son petit-fils, comme serait tenté de l'admettre Muratori.

Voici ce que dit cet historien (tome V, page 254, anno 916):

« *Adrien de Valois*, qui fut le premier à tirer des ténèbres ce poëme historique, » précieux fragment d'un siècle obscur, a pensé que l'auteur était contemporain de » Bérenger; mais en présence de si graves erreurs sur des faits importants que le » poëte aurait dû mieux connaître, puisqu'il se montre lui-même vieux à la fin de » son œuvre qu'il termine au couronnement, laissant à d'autres le soin de raconter » le reste de la vie de Bérenger.

» *Et post imperii diadema resumite laudes.*

» Je ne saurais me persuader que ce poëme ait été composé du vivant de Bérenger. » Il paraîtrait toutefois peu vraisemblable qu'après la mort de l'empereur, quel- » qu'un ait entrepris une aussi longue et pénible tâche. Cependant il n'est pas hors » de possibilité que le marquis d'Yvrée, devenu plus tard lui-même roi d'Italie, ait » pris soin de faire honorer, par ce panégyrique, la mémoire de l'empereur son » aïeul. » Nous ajouterons que la mort peut avoir arrêté le poëte au milieu de son œuvre.

[*] Tome V, anno 916, 921, 924, pages 254, 263 et suivantes, et 271.

par les empereurs précédents, avec menace de châtiment contre quiconque troublerait les successeurs de saint Pierre dans la jouissance de ces dons.

Grande fut la munificence de Bérenger dans la distribution de ses présents en armes, ornements, costumes, couronnes d'or et joyaux de tous genres. Le pape, le clergé, les troupes, le sénat, toutes les églises de Rome eurent leur part de ces largesses. Des pièces d'or et d'argent furent jetées avec profusion au peuple réuni dans la basilique de Saint-Pierre, dans les rues et sur les places publiques [1].

Jean X, au milieu de ces pompes et de ces fêtes, n'oubliait pas quel prix il avait mis à la couronne impériale qu'un descendant de Charlemagne était venu prendre de sa main. Par ses soins et tandis que s'accomplissait la grande fonction du couronnement, la flotte grecque montrait son pavillon le long des rivages d'Italie, prête à combattre tout ce qui tenterait de porter secours aux bandes de Sarrasins campées sur les bords du Garigliano. Les princes de Bénévent, de Gaëte et de Naples, émus à la voix du pontife, appelaient leurs peuples aux armes. Albéric, marquis de Camerino, accourait à la tête de nombreuses troupes pour renforcer cette puissante ligue. Le nouvel empereur, jaloux de justifier le *choix* du pape et de mériter l'honneur qu'il venait de recevoir, se hâte de prendre le commandement de cette armée.

Bérenger forme ses troupes en deux camps et bloque étroitement les Sarrasins dans leur repaire fortifié et réputé inaccessible; toutes les issues, tous les abords sont interceptés, coupés; au bout de trois mois de blocus, la famine réduit les Mores à la dernière extrémité. Les barbares n'écoutent plus que le désespoir; leurs retraites et le riche butin qu'ils y entassaient depuis longtemps deviennent la proie d'un incendie que leurs mains ont allumé; puis, en masse et tête baissée, ils se jettent au milieu des chrétiens, espérant enfoncer leurs rangs par ce choc impétueux, et trouver leur salut dans des montagnes voisines couvertes d'épaisses forêts. Mais, moins heureux que les Hongrois sur les bords de la Brenta, les Mores sont reçus et poursuivis avec vigueur par les troupes de Bérenger; pas un seul n'échappe au glaive ou aux fers des chrétiens.

La joie fut grande à Rome et dans toute l'Italie quand vint la nou-

[1] *Antiq. italic.*, dissert. 3, page 108. MURATORI.

velle de cet heureux résultat. Bérenger partagea la gloire de cette brillante expédition avec le pape Jean X qui, non content de l'avoir conçue et d'en avoir habilement préparé le succès, voulut y assister en personne pour encourager les troupes par sa présence.

Cet exemple, contraire aux maximes de l'Église, ne fut que trop imité dans la suite par d'autres pontifes, qui n'eurent pas toujours à invoquer un aussi noble but pour justifier leur présence au milieu de ces sanglantes luttes où se décimaient les peuples.

Bérenger retourna triomphant à Pavie. Soigneux de réparer les maux de la guerre, qui trouvaient leur compensation dans la gloire récemment acquise à la Lombardie, il dut aussi, pour maintenir le calme dans ces belles contrées, tenir l'œil ouvert sur les princes ses vassaux dont il n'avait que trop éprouvé l'inquiète versatilité.

L'année qui suivit sa victoire sur les Sarrasins vit mourir un prince qui fut un des plus puissants moteurs des ses revers et de sa restauration sur le trône d'Italie.

La mort d'Adalbert II [1], duc et marquis de Toscane, souche de la fameuse maison d'*Este*, délivra le nouvel empereur d'un de ces hommes dont l'amitié sans lendemain et la haine plus durable sont également à redouter.

Adalbert laissa à sa femme Berthe trois enfants, *Guy* [2], *Lambert*, et la trop fameuse *Hermengarde* qui, peu de temps avant la mort de son père, avait épousé Adalbert, marquis d'Yvrée, veuf de *Ghisla* ou *Giselle*, fille, comme nous l'avons dit, de l'empereur Bérenger.

Il est difficile de suivre année par année l'histoire de ces temps obscurs. *On ne puise qu'avec peine dans une source qui ne coule pas toujours* [3]. Quelquefois les événements font défaut. Est-ce oubli ou omission de la part des historiens, ou est-ce plutôt cette heureuse lacune d'incidents qui se rencontre parfois dans les repos si rares que l'ambition et la folie des hommes accordent aux peuples? Parfois aussi nous rencontrons dans cette histoire de violentes collisions, dont les causes et le début se cachent sous le voile mystérieux de ces temps

[1] MURATORI, anno 917.

[2] Selon Liuthprand, Guy [*], sans doute en sa qualité de fils aîné, fut reconnu marquis de Toscane par le roi de Lombardie.

[3] FRÉDÉGAIRE, continuateur de Grégoire de Tours.

[*] LIUTPR., *Hist.*, lib. 2, chap. XV.
Filius ejus Wido a Berengario rege marchio patris loco constituitur.

reculés. Ainsi Liuthprand nous montre, deux ans après la mort d'Adalbert II, son jeune fils, *Guy* de Toscane et Berthe sa veuve, retenus prisonniers par l'empereur Bérenger à *Mantoue* [1].

Pourquoi cette rupture? quels revers purent jeter en captivité le fils et la veuve du fier Adalbert de Toscane? Muratori lui-même l'ignore. La cause nous échappe, mais les suites en sont connues; elles furent glorieuses pour Berthe. C'est un noble et imposant spectacle, en effet, que de voir cette princesse telle que nous la montrent les historiens d'Italie, puisant de nouvelles forces dans l'excès de son infortune, commandant du fond de sa prison la fidélité à ses troupes, et donnant l'exemple de la constance et du courage aux gouverneurs de ses villes de Toscane. Désespérant de réduire un pays si noblement gardé à ses maîtres absents et dans les fers, Bérenger se vit contraint, après une longue et vaine attente, de rendre la liberté à Berthe et à son fils.

La plume envenimée mais cette fois véridique de Liuthprand ternit un peu l'éclat de cette belle page historique, rare monument d'honneur et de fidélité, et l'explique aux dépens de la vertu de Berthe dont il fait une autre Marosie, tant pour son ambition que pour le déréglement de ses mœurs [2]. Muratori accuse cette fois encore Liuthprand de médisance, et fait observer qu'à cette époque Berthe avait soixante ans. Nous devons faire remarquer, pour être juste, que Liuthprand ne dit pas que la fille de Waldrade ait attendu ses douze lustres pour se faire des *fidèles*. Au reste, ce déréglement de mœurs reproché à Berthe n'est aujourd'hui mis en doute par aucun historien.

Quand on veut ramener à l'époque de la simplicité, de la franchise et des bonnes mœurs, on dit encore en Italie : *Al tempo che Berta filava* (au temps que Berthe filait)... Mais le simple et bon peuple ne se doute pas que, par cette expression proverbiale, il ne se fait que l'écho d'une amère ironie digne de Liuthprand [3].

[1] Année 919.

[2] « Berta autem, Adalberti uxor, cum Widone filio post mariti obitum non facta est minor quam vir suus potentiæ. Quam tum calliditate et muneribus, tùm hymenæi exercitio dulcis, nonnullos sibi fideles effecerat. Undè contigit, ut dùm paulo post à Berengario simul cum filio caperetur, et Mantuæ in custodiâ teneretur, » sed firmiter tenuerit, eamque postmodum de custodiâ simul cum filio liberavit. (LIUTHPRAND, *Hist.*, lib. 2, cap. 15. — MURATORI, tome V, page 260, anno 919.)

[3] *Biogr. univ.*, publiée par MICHAUD, art. *Berthe*.

CHAPITRE IV.

Repos de l'Italie. — Nouvelles trames contre Bérenger. — Appel de ce prince aux Hongrois. — Rodolphe de Bourgogne proclamé roi de Lombardie. — Bataille de *Fiorenzuola*. — Bérenger a de nouveau recours aux Hongrois. — Mort de ce prince. — Destruction de Pavie et châtiment des meurtriers de l'empereur. — Conflit d'ambitions rivales. — Nouvelle crise de désordres en Lombardie. — État de la Germanie, de Constantinople et de la France. — Rodolphe s'empare une seconde fois de la Lombardie. — Influence d'Hermengarde. — Tout semble sourire à cette nouvelle royauté.

919 — 924.

Il y eut un moment de repos presque absolu en Italie, après l'éclatante victoire de Bérenger sur les bords du Garigliano. A peine quelques querelles entre princes voisins et quelques rares invasions tentées par les Mores de Sicile que refoulaient dans leur repaire les princes de Capoue et de Bénévent, venaient réveiller l'esprit guerrier de la péninsule. Le plus grave conflit qu'aient enregistré les annales d'Italie, pendant cette courte période de calme, est le combat qu'eurent à soutenir [1] les Capouans et les Bénéventins contre *Ursileo* ou *Orseolo*, général grec, qui perdit dans cette lutte la victoire et la vie [2]. Les vainqueurs s'emparèrent de la Pouille, qui resta pendant sept ans en leur pouvoir [3].

La Lombardie eut sa part de ce salutaire repos, sous le sceptre de

[1] Anno 921.

[2] LUPUS PROTOSPATA, *in chronic.*, tome V, *Rer. italic.*, *Anno* 921, *interiit Ursileo Stratigo in prælio de Asculo, mense aprilis, et apprehendit Pandulfum Apuleo*. On doit lire, d'après l'observation motivée de *Camillus Pellegrinus*, et adoptée par MURATORI, *Landulfus Apuliam* et non *Pandulfum Apuleo*.

Muratori, pas plus que *Lupus Protospata* et l'annotateur *Camillus Pellegrinus* qu'il cite, et que nous avons consultés, ne fait mention des causes qui amenèrent ces collisions entre les Grecs et le Bénévent. On se rappelle qu'il y a peu d'années ce duché avait reconnu pour maîtres les empereurs de Constantinople.

[3] LIUTHPRAND, *In legationibus*, cité par Muratori, anno 921, tome V, page 264. *Principem Landolfum septennio potestative Apuliam sibi subjugasse.*

Bérenger, dont l'or et la politique continuaient à garantir ses États de la désastreuse visite des Hongrois. Ces barbares ravageaient la Moravie, la Bohême, la Styrie, le pays des Dalmates et des Bulgares, en attendant que le roi de Lombardie, poussé à bout par l'envie et l'ingratitude, ennemis souvent plus dangereux que la plus formidable armée, rompit enfin lui-même la digue qu'il avait opposée si longtemps aux flots de cette multitude avide prête à tout envahir.

Aucun prince ne connut plus que Bérenger la bonne et la mauvaise fortune. Les revers n'avaient jamais abattu sa constance : la victoire et les grandeurs humaines n'avaient pas davantage altéré les nobles qualités de son âme. Personne ne poussa plus loin que lui la clémence et l'oubli des injures.

Bérenger, depuis trente-trois ans, était roi de Lombardie; il portait depuis sept ans le titre d'empereur, lorsque quelques grands que fatiguaient sa longue et glorieuse prospérité, la tranquillité de l'Italie sous son règne, et peut-être même le souvenir des bienfaits dont il les avait comblés, vinrent lui préparer de nouvelles traverses. Leur inquiète jalousie parvint à lui susciter un nouveau rival dans la personne de *Rodolphe II*, roi de la Bourgogne transjurane, dont l'autorité s'étendait jusque sur la Suisse, la Savoie et d'autres contrées voisines de la Lombardie. Un mariage avec *Berthe*, fille de *Burcard* duc de *Suève* [1], avait valu à Rodolphe cette augmentation de puissance qui, ainsi que cela se voit toujours, n'avait fait que donner plus d'essor à son ambition [2].

[1] MURATORI, tome V, page 265. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* doutent que *Berthe*, épouse de Rodolphe II, fût réellement la fille de *Burcard* (2, 431); mais ils ne font pas connaître sur quels motifs ils se fondent pour ne pas partager un sentiment adopté par tous les historiens. A ce propos, nous croyons devoir faire remarquer que cette reine *Berthe*, douée des plus précieuses et des plus rares vertus, laissa une mémoire vénérée qui n'est pas effacée encore dans la Suisse *romande*. Il est des historiens qui pensent que le dicton proverbial, pour rappeler un âge d'or, *du temps que Berthe filait*, se rapporte à l'épouse de Rodolphe plutôt qu'à la fille de Waldrade.

[2] Un écrivain moderne a commis l'étrange erreur de désigner Rodolphe comme fils de Bérenger et comme son héritier naturel.

DANDULUS (*Rer. italic.*, tome XII, page 199) dit, par erreur, que ce Rodolphe était fils de *Ricardo*, qu'il qualifie de duc de Bourgogne. Selon les historiens les mieux renseignés, Rodolphe était, comme nous l'avons dit, fils de Rodolphe I[er], duc de la Bourgogne transjurane, petit-fils de Conrad et petit-neveu du fameux Eudes. Tel est aussi l'avis du président Hénault et de *Zurlauben*, qui l'a développé dans un mémoire inséré au *Recueil de l'Académie des inscriptions*, 36, 142. On retrouve la même opinion dans la *Biographie universelle*, publiée par Michaud, article *Rodolphe II*

Adalbert, marquis d'Yvrée, veuf de la fille de l'empereur; *Olderic* ou *Odelric*, comte du palais, et un autre seigneur très-puissant, nommé *Gilbert*, comblé comme eux des bienfaits de Bérenger, furent les principaux artisans de cette trame. A la tête des conjurés se trouvait aussi le nouvel archevêque de Milan, *Lambert*, à qui l'on n'attribue d'autre sujet de mécontentement que d'avoir été contraint, selon l'usage abusif et condamnable de ce temps-là, d'acheter le consentement de l'empereur pour prendre possession du siége épiscopal, au moyen d'abondantes largesses dont les officiers du palais furent les seuls à profiter.

Bérenger, sur quelques soupçons, fit arrêter Olderic, qu'il confia à la garde de l'archevêque Lambert, en attendant que justice fût faite du coupable : la complicité du prélat se cachait encore dans l'ombre ; les chefs conjurés seuls la connaissaient. Peu de jours après l'arrestation d'Olderic, des émissaires impériaux portent l'ordre à l'archevêque de remettre le prisonnier entre leurs mains.

Lambert répond à ce message que tout évêque qui livrerait à la justice séculière un malheureux condamné à mort, agirait contre les lois canoniques et mériterait de perdre l'épiscopat. Il refuse d'obtempérer à l'ordre qui lui est intimé; le prélat factieux fait plus encore, il favorise l'évasion secrète d'Olderic, sans s'inquiéter du ressentiment de Bérenger.

Les conjurés n'ayant plus rien à ménager après un tel éclat, pressent avec de nouvelles instances Rodolphe de se rendre en Italie. En attendant que leur royal allié réponde à cet appel, ils réunissent leurs partisans sur les montagnes voisines de Brescia.

Deux chefs de Hongrois, nommés *Dursac* et *Bugat*, se trouvaient à cette époque sur les frontières de la Lombardie. Bérenger qui entretenait, comme nous l'avons vu, de secrètes intelligences avec ses barbares, croit le moment venu d'invoquer leur funeste assistance. Sur un signal du roi de Lombardie, ces hordes sauvages franchissent la frontière, pénètrent dans le pays lombard, et Bérenger les jette sur les rebelles comme on lâcherait aux arènes une bête féroce contre une victime dévouée à la mort.

En un moment le refuge des révoltés est envahi, dévasté et inondé de sang. Olderic se fait tuer en combattant avec vaillance. Le marquis Adalbert, plus rusé que brave et perdant tout espoir de se sauver les armes à la main, se dépouille de ses riches vêtements, prend les

simples habits d'un soldat, se mêle à la foule des prisonniers et demande à être conduit dans un château appelé *Calcinaia*, où ses parents, quoique pauvres, dit-il, trouveront les moyens de le racheter. Là, en effet, un de ses soldats qu'il y rencontre, obtient à vil prix sa rançon.

Gilbert, moins heureux, est reconnu par un des chefs; on le maltraite, on le dépouille d'une partie de ses vêtements, et il est conduit dans un état de nudité presque complète devant Bérenger. Le comte rebelle se prosterne aux pieds de l'empereur dans une posture que son misérable accoutrement rend ridiculement indécente et qui provoque la bruyante hilarité des courtisans [1]. La clémence de Bérenger ne se dément même pas à l'égard d'un des hommes qui ont le plus abusé de ses bontés; il pardonne à Gilbert, lui fait donner des habits convenables et lui rend la liberté :

« Je n'exige de toi aucun serment, » lui dit-il, « les serments sont de » faibles liens pour les cœurs que ne peuvent retenir dans le devoir » l'honneur et la reconnaissance ; mais je te voue à la justice de Dieu » si tu viens encore à me trahir. »

Peu de temps après, Rodolphe, sur les instances réitérées d'Adalbert et de Gilbert lui-même, passait les Alpes et venait à la tête d'une puissante armée, disputer à Bérenger la couronne de Lombardie.

Débordé par la faction ennemie, Bérenger dut une fois encore chercher un refuge à Vérone. Rodolphe fit son entrée triomphale à Pavie, où il fut proclamé roi des Lombards par les plus puissants des rebelles.

Il restait à Bérenger son duché de Frioul dont la fidélité ne lui avait jamais failli aux mauvais jours. Ce monarque rassemble [2] ses loyaux serviteurs et marche vers Pavie pour tenter la fortune des combats. Rodolphe vole à sa rencontre; les deux armées qu'anime une égale ardeur, se trouvent en présence à *Fiorenzuola*, entre *Plaisance* et le bourg de *San-Donino*.

C'était le 29 juillet... Un combat acharné s'engage entre les deux partis ; le sang coule en abondance dans cette lutte où, comme dans toute guerre civile, les frères combattent contre les frères, et les pères contre les enfants.

[1] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V.
[2] Anno 923.

..... *Acer avus lethum parat ecce nepoti,*
Sternendus par eum. . . . . [1]

Un fils d'Adalbert d'Yvrée et de Ghisla ou Giselle, fille de l'empereur, combattait dans les rangs des ennemis de son aïeul dont il portait le nom : cette citation semble lui être applicable.

Les deux prétendants se montrent dignes, par le courage qu'ils déploient dans le combat, de commander à de si valeureuses troupes.

Rodolphe, après des prodiges de bravoure, est contraint ou fait mine de céder à la tenace impétuosité des soldats de Bérenger; ses troupes débordées de toutes parts, prennent la fuite; les impériaux se mettent à les poursuivre à outrance, en poussant des cris de victoire; mais la face du combat change tout à coup. Tout porte à croire que cette fuite fut une ruse de guerre pour entraîner l'ennemi hors de ses lignes et l'attaquer après, dans l'abandon d'une poursuite d'autant plus désordonnée que la victoire ne paraissait pas douteuse.

En effet, le comte *Boniface*, qui avait épousé Gualdrade[2], sœur de Rodolphe, et le comte *Gariard*, autre seigneur puissant, s'étaient pendant toute la bataille tenus à l'écart hors de la vue de l'ennemi et à la tête d'une forte réserve.

Quand la déroute vraie ou simulée des troupes de Rodolphe eut entraîné sur les pas des fuyards les soldats de Bérenger, et porté le désordre de la poursuite dans les rangs des vainqueurs, les deux généraux bourguignons sortirent de leur retraite, et, se précipitant sur l'ennemi, changèrent brusquement sa victoire en une fuite désastreuse. Gariard fit prisonniers tous ceux qui jetaient les armes à ses pieds, mais Boniface donna ordre de tout massacrer impitoyablement[3].

Bérenger ayant perdu ses plus braves troupes dans ce désastre, se retira à Vérone : La victoire fut, du reste, si chèrement achetée par

[1] Panégyr. de Bérenger. « Là, l'aïeul irrité médite la mort de son petit-fils qui lui-même s'apprête à immoler son aïeul. »

[2] Ou Waldrade.

[3] « Jam Rodulphi pœnè omnes milites fugerant, et Berengarii dato victoriæ signo colligere spolia satagebant; quum Bonifacius atque Gariardus subito ex insidiis properantes, hos tanto levius quanto inopinatius sauciabant. » (Liuthprand.) Notre version diffère peu de celle de Liuthprand. Muratori ajoute : « Gariardo accettava chiunque se gli rendeva prigione; Bonifazio a niuno dava quartiere. » (*Annal. d'It.*, tome V, page 293, ann. 923.)

Rodolphe, que ce prince dut retourner en Bourgogne pour y recruter des renforts.

Une seconde fois l'empereur eut le tort impardonnable d'invoquer le secours des Hongrois.

Que ne brisa-t-il plutôt ce sceptre si longtemps et si glorieusement porté! L'abandon volontaire d'une puissance dont il n'avait usé que pour assurer le repos et le bonheur de l'Italie, bienfaits qui ne lui avaient valu en retour que l'envie et l'ingratitude, aurait attiré le respect sur la retraite et les dernières années de ce noble descendant de Charlemagne; tandis que ce fatal recours aux barbares ternit l'éclat d'une belle vie qui touchait à sa fin, et servit dans le temps, sinon de justification, du moins de prétexte à l'odieux attentat dont ce prince fut victime.

A la voix de Bérenger, un corps considérable de Hongrois conduits par *Salard*, leur chef, fondit de nouveau sur le nord de la péninsule et courut mettre le siége devant Pavie [1].

Vérone elle-même fut ébranlée dans sa fidélité quand elle vit son roi confier la défense de sa cause à d'aussi indignes auxiliaires, à des païens féroces et indisciplinés, aussi redoutables comme alliés que comme ennemis. Les factieux profitent de cette faute du monarque pour porter à son comble l'exaspération des esprits; des pensées de meurtre et de régicide finissent par se faire jour à travers les plaintes, trop fondées cette fois, des fauteurs de désordres; et ce fut un habitant de Vérone, un noble nommé *Flambert*, qui se fit le lâche instrument de leur implacable haine.

La mort de l'empereur fut décidée. Flambert, dont Bérenger avait tenu le fils sur les fonts baptismaux, Flambert osa se charger de porter le coup... Ainsi est faite la condition des hommes! Trop souvent la main qui s'arme du poignard étreignit jadis, en signe de gratitude, la main bienfaitrice de celui qu'elle frappe.

L'empereur prévenu du complot, et imperturbable dans sa sérénité comme dans sa clémence, fait venir le coupable, lui représente avec bonté l'infamie d'un crime qui outrage tous les sentiments et qui rompt les liens les plus respectés parmi les hommes. Puis, lui offrant un vase d'or : « Acceptez, » dit-il, « cette coupe : qu'elle soit entre nous » le gage de l'oubli de votre faute et de votre retour à la vertu. Vous

[1] En février 924.

» avez déjà reçu de moi bien des faveurs, rendez-vous digne d'en » recevoir de nouvelles. Votre empereur se souviendra toujours qu'il » est le parrain de votre fils. »

Le cœur s'émeut à la pensée que cette magnanimité, que ce noble langage ne firent qu'irriter le ressentiment de l'infâme qui avait juré la perte de son bienfaiteur.

La clémence accroît la haine quand elle ne la désarme pas.

La même nuit [1], le cœur satisfait, et plus confiant que jamais dans les effets de sa bonté inépuisable, Bérenger, au lieu de se renfermer dans son palais, alla coucher sans garde, selon son habitude, dans un petit pavillon de son jardin, non loin d'une église où sa piété le conduisait à minuit pour assister aux offices.

Au son de la cloche qui appelle aux prières nocturnes, l'empereur se lève et s'achemine seul vers le saint lieu ; le bruit inusité de quelques pas furtifs vient le tirer de sa pieuse rêverie ; il écoute, et son regard aperçoit dans l'ombre des hommes s'approchant en silence ; bientôt le monarque croit reconnaître Flambert parmi eux, Flambert qu'il a aimé, qu'il aime, qu'il a comblé de biens ; Flambert dont il a le matin même couvert l'odieuse faute sous le voile d'une sublime clémence : calme, sans soupçon, il l'appelle pour s'assurer que c'est bien lui, le père de son filleul, qui vient le chercher dans sa retraite ; bientôt n'en doutant plus, « Flambert, » lui dit-il en lui tendant la main, « quel motif t'amène à cette heure auprès de ton roi, de ton » ami ? »

Flambert s'approchant sans répondre, écarte tout à coup la main que lui tend Bérenger, et plonge un poignard dans le sein de son bienfaiteur : l'infortuné monarque se sentant frappé, pousse un cri moins de douleur peut-être que de surprise, il chancelle, il tombe ; les autres conjurés se jettent sur la royale victime et l'achèvent à coups d'épée.

Telle fut la triste fin d'un prince dont le règne de plus d'un tiers de siècle opposa une puissante digue à l'esprit d'anarchie qui, se hissant sur son cadavre et promenant sa face hideuse sur toute la péninsule italique, s'empara de cette ère déplorable que Muratori appelle *secolo di ferro, secolo pieno d' iniquità*.

[1] LIUTHP., *Hist.*, lib. 2, cap. 8 et suiv. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, p. 270. — GIULINI, tome II, anno 924.

Ce fut une grande et belle vie que la vie de Bérenger, si traversée de misères et de gloire, de bonheur et d'adversités ; toujours noble et calme à travers les périls et les complots semés sur ses pas ; toujours rayonnante de piété en face des débordements de Rome elle-même ; toujours sublime de clémence au milieu des plus noires ingratitudes.

On a blâmé amèrement ce prince d'avoir appelé d'indignes auxiliaires. Nous avons, nous aussi, exprimé le regret de rencontrer cette triste page dans l'histoire d'un tel monarque ; disons-le toutefois, ou plutôt rappelons qu'en Espagne, en France, en Italie, en Germanie, plusieurs princes de la chrétienté avaient avant lui commis la même faute. Funeste exemple que Bérenger suivit peut-être dans la prévision que les maux préparés à l'Italie par la versatilité et l'inquiète ambition des grands, dépasseraient ceux qu'on pouvait redouter de la part des Hongrois qu'il se flattait de pouvoir diriger et contenir.

La mort de ce prince fut pleurée. Liuthprand raconte [1] que de son temps on montrait devant une église, à Vérone, une pierre qu'on disait teinte du sang de Bérenger, et que rien encore n'avait pu effacer cette tache.

Le temps, tôt ou tard, fait disparaître ces traces de folie et de crime sur nos places, sur les dalles et les seuils épouvantés des édifices publics ; mais l'histoire est là, et son burin austère a d'impérissables stigmates pour le meurtre et la trahison... Quelquefois on voit chez un peuple des monuments élevés par une génération repentante en expiation d'un grand crime, brisés par la génération qui vient après, comme importuns, comme accusateurs d'un passé qu'on ose ne plus déplorer... Hommes insensés ! que n'effacent-ils le crime en effaçant les traces du repentir ! Mais le crime reste, il reste pour jamais cloué au pilori de l'inflexible histoire, et leur stupide brutalité ne fait qu'imposer à l'historien la triste tâche d'enregistrer deux crimes de plus, la profanation et l'appel à de nouveaux attentats !

Le meurtre de Bérenger fut suivi d'une terrible et prompte vengeance ; ce prince avait élevé à sa cour un jeune seigneur qu'il affectionnait, nommé *Milon*, et à qui l'histoire donne le titre de comte de Vérone. On dit que si l'empereur eût écouté les sages avis de ce serviteur dévoué, cette illustre vie n'aurait pas été aussi imprudemment livrée aux poignards des assassins ; mais il est des hommes pour qui

[1] Liutpr., *Hist.*, lib. 2, cap. 20.

tomber sous les coups imprévus de l'ingratitude et de la trahison est moins cruel que soupçonner d'avance le crime, et vivre dans une incessante appréhension des traîtres et des ingrats.

Milon fit saisir et mettre à mort les meurtriers de son maître pendant que l'incendie et le pillage ruinaient Pavie. Cette capitale, qui ne sut ni se défendre ni capituler, fut prise d'assaut par les Hongrois qui la mirent à feu et à sang. Frodoard [1], auteur contemporain, dit que quarante-trois églises furent la proie des flammes; que l'évêque de la ville et celui de Vercelli périrent dans l'incendie; que jamais destruction ne fut plus complète et massacre plus affreux; qu'il ne resta de cette population si nombreuse que deux cents habitants; et de tant de palais et d'églises, que des monceaux de ruines. Ce récit nous paraît d'autant plus exagéré que, selon Liuthprand, on aurait vu, en peu d'années, la ville de Pavie renaître de ses cendres, aussi belle, aussi peuplée que jamais; plus riche que Rome elle-même, à qui elle n'aurait eu à envier, dit le même historien, que les reliques précieuses des saints apôtres.

Frodoard raconte, en outre (et Muratori paraît admettre cette opinion), que les Hongrois, chargés de butin, au lieu de s'en retourner par le Frioul, comme l'a prétendu Liuthprand, prirent le chemin de la France par les Alpes; que Rodolphe et le comte *Hugues* cherchèrent à rejeter ces hordes vagabondes dans des défilés étroits et périlleux; mais que les Hongrois eurent l'adresse de s'ouvrir des issues ignorées et se répandirent dans le Languedoc. Rodolphe fit passer par les armes tous ceux de ces barbares qui tombèrent en son pouvoir [2].

Nous avons assisté à l'agonie de la formidable puissance fondée par Charlemagne; nous avons consacré quelques pages au souvenir d'un de ses plus glorieux descendants en Italie; il nous faut arriver à ce moment suprême qui vit passer les lambeaux de cette domination carlovingienne sur la péninsule, des mains indignes des derniers descendants italiens du grand homme aux mains glorieuses d'Othon le Grand.

[1] FRODOARDUS, *In chron.*, tome II, *Rer. Franc.* — DUCHESNE. — LIUTHPRAND (*Hist.*, lib. 3, cap. Ier et suiv.) fixe la date de ce désastre au 12 mars 924. La mort de Bérenger, que Muratori * rapporte au même mois, ne précéda que de peu de jours la ruine de Pavie.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 272, anno 924.

* *Ann. d'It.*, tome V, pages 270 et suiv., anno 924.

Quelque répugnance qu'on éprouve, il faut montrer, au milieu d'un nouveau chaos d'ambitions rivales, la couronne d'Italie tombant du front de Rodolphe, faible et inconséquent jeune homme, sur le front de ce fameux Hugues, comte de Provence, dont la politique cynique et la vie effrontément débauchée, souillent les pages déjà si ternies de l'histoire de cette triste époque.

Quatre prétendants, *Rodolphe*, *Hugues*, *Lothaire*, *Bérenger*, vont tous s'intituler rois de cette pauvre Lombardie qui ne sait quel souverain reconnaître dans ce conflit d'ambitions diverses. Conséquence logique du triomphe de la féodalité dans sa lutte plus que séculaire contre les rois des grandes monarchies. Déplorable désordre qui livre le champ de la lutte à des rivalités tellement subalternes, que, pendant plusieurs années, le diadème impérial est comme oublié par tous ces avides quêteurs de couronnes. Les annales de l'histoire présentent, pour cette époque, dans la succession de la pourpre des empereurs d'Occident, une lacune de quelques années, comme pour lui éviter de tomber dans la boue. On croirait presque se trouver à cette honteuse phase de l'histoire romaine (476) qui vit *Odoacre*, roi des *Érules*, dépouiller le faible *Romulus-Augustule* de la dignité impériale et dédaigner de prendre le titre de *César* [1].

Ainsi semblerait avoir fait le roi de Germanie, *Henri l'Oiseleur*, le seul monarque d'alors capable de toucher au diadème impérial sans le ternir, et qui pendant tout son règne, refusa ce périlleux honneur. Puis nous verrons enfin venir Othon le Grand.... Othon, sentant que la couronne des Césars est à sa mesure, la posera sans crainte sur sa glorieuse tête, qui donnera à ce diadème plus d'éclat qu'elle n'en aura reçu.

Mais en attendant, le dédain, l'oubli ou l'impuissance, soit de la Germanie, soit de la France, soit de Constantinople, laissent la Lombardie et la péninsule entière se précipiter dans une nouvelle crise de désordres et d'anarchie, d'où va surgir le despotisme le plus déhonté.

A la mort de Louis IV (912), dernier des descendants germaniques de Charlemagne, les Austrasiens avaient offert la couronne au vieux *Othon,* duc de Saxe, s'inquiétant peu des droits, comme prince carlovingien, de Charles le Simple, roi de la France occidentale.

[1] PUFFENDORF, *Hist. univ.*, tome V.

Charles était trop décrédité pour que les Germains, qu'on appelait les Français orientaux, voulussent se soumettre à sa puissance. Le duc de Saxe, s'excusant sur son grand âge, désigna *Conrad*, duc de Franconie, bien que son ennemi personnel, comme le plus digne d'occuper le trône.

Conrad, dans un règne de cinq ans, justifia le choix dont on l'avait honoré; répondant avant de mourir au noble procédé d'Othon, ce prince engagea les seigneurs du royaume à lui donner pour successeur, *Henri*, fils de ce généreux duc de Saxe, à qui lui-même il était redevable de la couronne.

Henri, proclamé roi de Germanie dès l'année 919, occupait ce trône lors de la mort de Bérenger. La Lombardie eût été, dans ces temps de troubles, une facile conquête pour ce prince; la couronne impériale elle-même n'eût pu lui échapper s'il eût daigné tendre la main pour la saisir. Nous verrons bientôt en quelles circonstances elle lui fut offerte. Mais Henri ne voulait ni l'une ni l'autre de ces couronnes, à travers lesquelles son expérience entrevoyait trop de vicissitudes.

De son côté, Constantinople était livrée au fils de Léon, à ce *Constantin Porphyrogénète* qui dotait l'Orient de cinq maîtres à la fois en associant à l'empire *Romain Lécapène* et les trois fils de ce grand amiral. Léon, par cette imprudence, avait semé des germes de troubles et de divisions trop irritants pour que la cour du Bosphore pût s'occuper d'autre chose que de ses propres misères et de ses intrigues intérieures. Nous venons de voir cette cour essayer ses forces contre Bénévent, et faire preuve d'impuissance dans cette entreprise que couronnèrent une défaite honteuse et la mort d'Orsileo, généralissime des troupes grecques.

Quant à Charles le Simple, son titre de descendant direct de Charlemagne eût pu le rendre le plus redoutable prétendant à l'empire d'Occident et à la couronne de Lombardie; mais, nous le répétons, l'étroite pensée de Charles était trop absorbée par les embarras que lui suscitaient les Normands et l'ambition toujours inassouvie de ses grands feudataires, la plupart devenus rois, pour que ce prince pût jeter un regard intéressé sur ce qui se passait près du Tibre et du Tesin.

Aussi, pour Charles le Simple, la mort de Bérenger au delà des Alpes fut-elle un incident aussi stérile que l'avait été la mort de Louis IV au delà du Rhin.

Le champ restait donc libre et ouvert aux ambitions secondaires dans la péninsule.

Le crime de Flambert avait délivré Rodolphe du seul rival qu'il crût avoir à redouter ; ce prince se hâta de rentrer en Lombardie où il fut reçu en maître.

Adalbert, marquis d'Yvrée, venait de mourir ; il s'était, comme nous l'avons vu, prononcé dans la dernière guerre en faveur de Rodolphe ; son fils avait combattu contre Bérenger son aïeul. Nous avons dit que, veuf de la fille de l'empereur, Adalbert avait épousé, en secondes noces, Hermengarde, fille de Berthe, duchesse de Toscane. Hermengarde eut l'habileté de se faire un mérite auprès de Rodolphe de la prise d'armes d'Adalbert contre l'empereur. Rodolphe était jeune et impétueux ; Hermengarde était belle et intrigante ; elle captiva le jeune prince dont elle eut peu de peine à ensorceler l'esprit et le cœur ; et elle dirigea [1] son conseil avec le comte Boniface qui, par le succès de sa manœuvre à la bataille de Fiorenzuola, avait acquis des droits à la gratitude et à la confiance du nouveau roi de Lombardie. Tout sembla sourire à l'aurore de cette nouvelle puissance. Les divers peuples d'Italie envoyèrent leurs humbles félicitations, les grands vinrent rendre hommage à celui que la fortune comblait de sa capricieuse faveur ; et Venise elle-même, qui, par la supériorité de sa marine, dominait déjà l'Adriatique en attendant qu'elle devînt une des reines de la Méditerranée et de l'Océan, Venise lui porta aussi le tribut de sa soumission [2].

Cet enivrement des premiers instants du triomphe, au milieu d'un peuple si mobile dans ses affections comme dans ses haines, devait être de courte durée pour le prince imprudent qui avait rendu une femme telle qu'Hermengarde, arbitre de ses conseils et de ses actes !

[1] MURATORI, tome V, p. 273, anno 924.

[2] Rodolphe confirma les *immunités* et *libertés* que cette république avait acquises sous les divers souverains ses prédécesseurs.

Parmi les privilèges reconnus par ce prince, on remarque le décret qui mentionne expressément le droit de battre monnaie *dont les ducs (doges) de Venise jouissent, dit ce diplôme, depuis une longue succession de temps.*

« Declaravit ducem Venitiorum potestatem habere fabricandi monetam quia ei » constitit, antiquos duces hoc continuatis temporibus perfecisse. » (DANDULUS, *In chronic.*, tome XII. — MURATORI, tome V, page 274, anno 925.)

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

La fille et les petits-fils de Lothaire et de Waldrade. — Berthe. — Hugues. — Guy. — Lambert. — Hermengarde. — Perfidie d'Hermengarde à l'égard de Rodolphe. — Soulèvement de la Lombardie contre ce roi. — Siége de Pavie. — Ruse d'Hermengarde. — Inconséquence et crédulité de Rodolphe. — Sa déchéance. — Burcard. — Son ambassade. — Sa mort. — Ambition de Hugues. — Situation des papes. — Hugues est proclamé roi de Lombardie. — Comment il tient les promesses faites avant son avénement. — Entrevue de Hugues et de Jean X. — Fausses protestations du roi de Lombardie. — Mort de Jean X.

924 — 929.

Le IXe siècle a eu ses épisodes romanesques, et entre tous ces épisodes il n'en est pas qui ait appelé l'intérêt plus que les amours de Lothaire et de Waldrade. Rome, jetant un regard sévère sur les scandales de la cour de Lorraine, fulminant ses excommunications contre l'amant couronné et sa faible maîtresse ; la tremblante Waldrade, touchée par les exhortations d'un émissaire du saint-siége, s'arrachant à l'ivresse d'une cour dont l'amour d'un roi l'a faite arbitre souveraine, s'acheminant vers Rome en pénitente, mais, trop éprise encore pour consommer le sacrifice, revenant sur ses pas à la prière de son amant ;

Cet amant-roi, faisant à son tour un pèlerinage à Rome pour désarmer le Vatican, obtenant le pardon par le sacrilége, et frappé de mort subite peu de jours après... Waldrade expiant l'éclat de ses fautes dans le silence d'un cloître :

Voilà ce que nous avons eu à raconter.

Une fille était née de ces amours adultères. Cette fille, qui avait reçu le nom de *Berthe*, épouse en premières noces du comte *Rotbald* ou *Théobald* [1], et en secondes noces d'*Adalbert le Riche*, duc de Toscane, fut cette célèbre Berthe, *donna accortissima*, dit Muratori, dont les intrigues élevèrent au trône d'Italie, pour l'en précipiter bientôt après, le jeune Louis de Provence; ce fut cette Berthe qui, devenue veuve d'Adalbert et prisonnière de Bérenger avec son fils, lutta victorieusement contre l'empereur du fond de sa prison, tant elle avait su inspirer de dévouement aux gouverneurs de ses provinces, dévouement qui, selon Liuthprand, aurait trouvé, comme nous venons de le voir, sa cause et son mobile dans l'artificieuse coquetterie et les mœurs déréglées de cette princesse.

Les enfants de cette célèbre Berthe, fille d'une mère non moins fameuse, vont prendre une importante place sur la scène qui s'ouvre devant nous.

Hugues, l'aîné des fils de Berthe et de Théobald, gouvernait en souverain la Provence [2] et une partie de la Bourgogne, avec le simple titre de *comte* ou de *marquis*, au moment où Rodolphe était venu s'emparer du trône de Lombardie laissé vacant par la mort de Bérenger.

On se rappellera que la fille de Waldrade avait eu de son mariage avec Adalbert, deux fils, *Guy* et *Lambert*, dont le premier avait hérité du duché de Toscane, et une fille *Hermengarde* qui, à la mort de *Ghisla*, fille de l'empereur Bérenger, avait épousé *Adalbert*, marquis d'Yvrée.

Nous avons vu ce même marquis d'Yvrée et son fils armés par l'influence d'Hermengarde, contre l'empereur leur beau-père et grand-

[1] Ce comte était beau-frère de Boson Ier. Il s'était rendu dangereux par le nombre de ses vassaux et son excessive ambition. Après la mort de Boson, la reine régente, fille de l'empereur Louis II, avait donné à *Rotbald* ou *Théobald* qui dirigeait sa politique, l'investiture de la Provence, à titre de *grand fief*, à condition qu'il prêterait hommage de fidélité à Louis, son *seigneur roi et suzerain*, et qu'il l'aiderait de tous ses moyens en temps de guerre *.

Ainsi commença la dynastie des *ducs*, *comtes* ou *marquis de Provence*.

[2] Le roi Boson (Louis IV) avait chargé ce fils de Théobald et de Berthe de tout le royaume d'Arles, en se retirant dans le monastère de Vienne en Dauphiné. Hugues, bien que simple gouverneur, avait acquis toute la puissance d'un roi.

* Ruffi. — Papon. *Histoire générale de Provence*. — Louis Durante, *Histoire de Nice*, tome Ier, chapitre 8, pages 130 et 131.

père; et à la mort de ce même empereur, nous avons vu Hermengarde, devenue veuve, se précipiter dans le parti de Rodolphe, dont elle était l'âme et le conseil, et gagner à cette cause les seigneurs les plus puissants d'Italie. Liuthprand affirme que cet empire, elle l'avait acheté au prix dont Berthe avait naguère payé la fidélité des seigneurs de Toscane.

Des affaires graves avaient momentanément éloigné Rodolphe de Pavie qui se relevait de ses ruines; le nouveau roi de Lombardie, se croyant sûr d'Hermengarde, lui avait, pendant son absence, imprudemment abandonné les rênes d'un royaume que les artifices de cette femme allaient faire passer en d'autres mains.

Hugues, frère utérin d'Hermengarde, convoitait depuis la mort de Bérenger la couronne de Lombardie. Ce prince avait acquis de la renommée par l'habileté et le courage qu'il venait de déployer contre les Normands, dont les hordes sanguinaires dévastaient la Provence, et par sa brillante victoire sur ces aventuriers aux environs de *Saint-Gilles*. Sa sœur et sa mère, ces deux femmes puissantes par l'intrigue et leur habileté, travaillaient en secret au succès de ses vœux; ce fût sans doute pour mieux en assurer l'accomplissement qu'Hermengarde s'empara de la confiance de Rodolphe; arbitre d'une cour dont l'absence de ce prince achevait de la rendre maîtresse absolue, elle souleva tout à coup et les seigneurs et le peuple contre le roi.

A la nouvelle de cette révolte inattendue, Rodolphe rassemble une armée et vient camper sous les murs de Pavie qu'on avait relevés à la hâte.

Son camp occupait le confluent du *Tessin* et du *Pô*. La position des assiégés dans une ville détruite, sans ressource et sortant à peine de ses ruines, semblait désespérée; l'audace d'Hermengarde s'accrut avec la grandeur du péril. On ne pouvait conjurer ce péril par la force; elle eut recours à la ruse.

Une nuit, Hermengarde fait passer à Rodolphe un billet écrit de sa main, par lequel elle l'avertit que les officiers qui jouissent le plus de sa confiance trahissent sa cause; qu'ils lui ont offert, à elle Hermengarde, de lui livrer leur roi mort ou vif; et qu'il ne reste plus à Rodolphe d'autre moyen de salut que de se confier au dévouement de son ancienne amie [1].

[1] GIULINI. — MURATORI.

L'imprudent jeune homme, pour qui les premières trahisons d'Hermengarde n'ont été qu'une leçon stérile, s'épouvante à la lecture de cette lettre perfide.

La nuit suivante, l'esprit bourrelé d'inquiétudes, atterré par cette triste confidence qu'il n'ose dévoiler à personne, de crainte de rencontrer un conspirateur dans celui qu'il rendrait dépositaire de son secret, et ne se croyant enfin entouré que de traîtres, qui déjà ont fait marché de sa liberté et de sa vie, le jeune roi trompe la surveillance de ses gardes et de ses officiers, quitte secrètement son camp et vient se jeter dans les bras d'Hermengarde.

Cependant le jour revient : les chefs du parti de Rodolphe s'étonnent que leur roi, à l'heure accoutumée, ne se soit pas montré encore à ses troupes; on se presse autour des sentinelles préposées à la garde de sa personne; on les interroge : aucune sentinelle, aucun officier n'a vu sortir le roi depuis l'aurore; on n'ose d'abord, par respect, pénétrer dans la tente royale, et l'on se résout à patienter. Mais après une longue attente qui irrite l'impatience et la curiosité, on finit par s'introduire dans l'enceinte réservée au roi seul. La surprise redouble quand on s'aperçoit que Rodolphe est absent; mille conjectures diverses circulent dans les rangs de l'armée; on accuse les officiers et les gardes; on croit à l'enlèvement, au meurtre du roi par des traîtres; la défiance et le découragement s'emparent de tous les cœurs. Parmi les mille soupçons, les mille propos qui se croisent, qui se heurtent dans ce désordre général, il n'est qu'une seule pensée peut-être qui ne soit venue à l'esprit de personne, et cette pensée c'est le soupçon du fait dans sa réalité. Aussi, qu'on juge de la surprise, de l'indignation de toute l'armée quand un émissaire d'Hermengarde, introduit dans le camp de Rodolphe, vint annoncer, au milieu de la fermentation produite par la disparition du roi, que ce prince s'était, pendant la nuit, rendu de sa personne, et sans aucune suite, dans les murs de Pavie; qu'il y avait fait sa paix avec la princesse et les principaux rebelles; que, par suite de cette réconciliation, il avait recouvré la royauté de Lombardie; qu'il ordonnait à ses troupes de lever immédiatement le siége; et que si l'on hésitait à exécuter son ordre, il viendrait lui-même attaquer ses propres soldats à la tête de ceux qui la veille étaient armés contre lui [1]. Le seing de

[1] Giulini. — Liuthprand. — Muratori.

Rodolphe, produit par le parlementaire, ne laissait aucun doute sur cette déclaration inattendue.

Liuthprand, qui raconte cette incroyable aventure, ajoute que les partisans italiens de Rodolphe, outrés de la conduite de ce prince, honteux d'avoir pris les armes pour sa cause, se hâtèrent de replier leur tente et se retirèrent pour la plupart à Milan. Les soldats de Bourgogne, plus déconcertés encore, reprirent le chemin de leurs foyers.

La double perfidie de la fille de Berthe n'eut pas assez de ces premiers succès ; il fallait à l'habileté d'Hermengarde, pour être satisfaite, amener les amis de Rodolphe à prononcer eux-mêmes la déchéance de son royal amant, et à appeler au trône celui dont elle préparait l'élévation.

Lambert, archevêque de Milan, qui avant tous s'était prononcé pour Rodolphe, révolté de la conduite inexplicable de ce roi, fut le premier à le déclarer indigne du trône. Instrument, sans s'en douter, d'Hermengarde qui avait secrètement fait travailler son esprit, il fut le premier aussi à prononcer le nom de *Hugues* ; les troupes, venues en ce moment du camp de Pavie, se trouvèrent là tout à propos pour joindre les expressions de leur ressentiment aux plaintes de l'archevêque, pour pousser un cri de déchéance contre Rodolphe et se prononcer en faveur du nouveau candidat au trône lombard.

Des émissaires furent délégués [1] vers le marquis de Provence pour lui offrir la couronne de Lombardie qu'il eut l'air de refuser d'abord, pour mieux prendre son temps et donner plus de prix à son acceptation. Un tel choix, un tel triomphe étaient dignes de couronner les ténébreuses intrigues de deux femmes justement décriées.

Satisfaite d'avoir assuré la ruine de Rodolphe par tant d'intrigues et surtout par le triste rôle qu'elle lui a fait jouer dans cette comédie dont elle tient et dirige tous les ressorts, Hermengarde rend la liberté à ce jeune roi, plus embarrassant et importun pour elle comme captif, que redoutable dans le libre exercice de sa royauté éphémère en Lombardie.

Rodolphe, honteux de s'être laissé aussi grossièrement jouer par une femme, privé de ses soldats de Bourgogne qui avaient repassé les Alpes, ne rencontrant partout chez les Lombards que des marques

[1] Année 925.

de dédain et de mépris, perdant enfin toute espérance de relever, pour le moment, une cause si lâchement compromise par ses inconséquences, Rodolphe n'a pas d'autre parti à prendre que de retourner en toute hâte en Bourgogne. Mais son âme ulcérée emporte la pensée secrète de revenir bientôt disputer à quiconque osera s'y asseoir, le trône de cette même Lombardie qui, si elle a été le récent théâtre de sa folle légèreté, le fut aussi naguère de sa valeur à la bataille de *Fiorenzuola*.

Quelques mois après ces singulières scènes de Pavie, on voyait un seigneur, suivi d'une brillante et nombreuse escorte, s'arrêter non loin des remparts de Milan, et visiter l'intérieur de la basilique de *San-Lorenzo*, aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de cette capitale. Les murs sacrés qui, cette fois, *eurent des oreilles*, entendirent ce seigneur étranger dire aux cavaliers qui l'entouraient :

« Voilà un édifice qui, converti en forteresse, tiendrait dans le
» devoir, non-seulement les Milanais, mais encore la plupart des
» princes d'Italie. »

En approchant des portes de Milan, le même seigneur laissa échapper, d'un ton de forfanterie, ces mots en langue tudesque :

« Je veux perdre mon nom de Burcard, si je n'apprends pas à tous
» ces manants d'Italiens à se contenter d'un seul éperon, et à ne che-
» vaucher que sur des cavales [1]. »

Ces propos et d'autres de même nature parvinrent aux oreilles de l'archevêque de Milan.

Or, Burcard était le beau-père de Rodolphe. Il avait franchi les Alpes avec un corps d'avant-garde pour aider ce prince à reconquérir la couronne de Lombardie.

Burcard, après la mort de Conrad, s'était emparé de la *Suève* où il commettait mille iniquités. Oublieux des torts récents de son gendre qui, malgré les liens qui l'unissaient à sa famille, avait publiquement entretenu des relations criminelles avec Hermengarde, Burcard s'était fait le champion de la querelle de Rodolphe : et non content de l'appuyer par ses armes, il avait voulu être son ambassadeur auprès des indociles Lombards.

[1] « S' egli non insegnava a tutti gl'Italiani a contentarsi diun solo sperone e di » cavalcar delle cavalle, egli non era Burcardo. » (GIULINI, tome Ier, anno 925. — MURATORI, tome V, page 276.)

Diplomate fanfaron à voix haute et à courte vue, grotesque trancheur de nœuds gordiens, ne connaissant pas d'autre argument que la menace et le sabre, cet étrange médiateur fut introduit auprès de l'archevêque de Milan qui, s'entendant avec Rome et les enfants de Berthe, était devenu, comme nous venons de le voir, un des partisans les plus prononcés du marquis de Provence.

Ces sortes d'ambassadeurs, outres enflées de bruit et de vent, matamores de théâtre, ne sont que des jouets et des dupes pour l'homme que ne sauraient intimider les éclats de leur voix et le vain bruit de leur cotte d'armes. L'archevêque fit au duc de Suève l'accueil le plus pompeux; il éblouit sa vanité par les hommages qu'il lui fit rendre; flatta son orgueil par des paroles de soumission, et lui accorda une faveur dont il était fort avare, en le laissant poursuivre et tuer un cerf dans ses forêts [1].

Mais pendant qu'il enivrait son hôte par la splendeur de ses fêtes et la pompe de ses festins, Lambert envoyait de secrets émissaires aux principaux seigneurs italiens pour les engager à se délivrer de ce brutal ennemi, disons mieux, disons-le à la honte de cette triste époque, pour conseiller un lâche assassinat sur un ennemi sans défense, et revêtu du caractère inviolable de négociateur.

Fier du prétendu succès de son ambassade, d'où il ne rapportait que de belles promesses; gonflé par le prodigieux effet que sa venue semblait avoir produit sur les Italiens, Burcard avait quitté Milan. Le lendemain de son départ, il chevauchait sans défiance avec sa suite, sur la route d'*Yvrée* après avoir couché à *Novarre*. Mais une embuscade l'attendait à peu de distance de cette dernière ville : les fils de Berthe [2], à la tête d'un parti nombreux, tombent à l'improviste sur lui.

Burcard, attaqué d'une aussi brusque façon, cherche un moment à se défendre; le nombre des assaillants l'accable de toutes parts; s'étant fait jour à travers la mêlée; il s'enfuit dans la direction de Novarre de toute la rapidité de son coursier qui, excité par le pas des chevaux lancés à la poursuite de Burcard, ne sent bientôt plus la main qui cherche à le diriger. Arrivé près des remparts de Novarre,

[1] LIUTHPRAND, cité par Muratori, tome V, page 276. — GIULINI, tome II, anno 925.

[2] FRODOARD. — MURATORI. — GIULINI.

le fougueux animal tombe et roule avec son cavalier dans les fossés de la place. On y poursuit Burcard, on le presse, on l'entoure : le malheureux expire enfin percé de cent coups de lance. Ceux des gens de sa suite qui ont pu fuir comme lui, cherchent un refuge dans l'église de *San Gaudenzio* ; mais on les y atteint, et ils y sont impitoyablement massacrés comme leur maître.

Rodolphe, saisi d'épouvante au récit de cet odieux forfait, suspend sa marche agressive, reprend le chemin de la Bourgogne et renonce pour jamais à l'Italie.

Hugues, pour mieux asseoir sa puissance, avait voulu s'assurer du concours de Rome. Ce fut sans doute ce qui amena ce court interrègne de quelques mois entre le départ de Rodolphe de Pavie et l'apparition de son successeur dans la péninsule.

L'habile politique du fils de Théobald n'avait pas perdu un moment de vue le drame qui se passait dans la capitale de la chrétienté, car il ne pouvait oublier que Charlemagne, pour mieux s'emparer de la couronne de Lombardie, aussi bien que du sceptre impérial, s'était étayé sur les vœux et l'appel d'un pape.

Le monde chrétien offrait alors un étrange spectacle. Par suite de la situation que leur avaient faite la turbulence de quelques grands, les intrigues de deux femmes dissolues, et l'oubli ou le mépris chez quelques papes eux-mêmes de leur propre dignité, les pontifes romains n'étaient plus à Rome, dans ce centre de la chrétienté, que les instruments sans puissance et les jouets décrédités d'un conflit désordonné d'ambitions rivales. Eh bien, pendant ce temps, leur nom pour le reste du monde catholique était plus que jamais, nous le répétons, un objet de respect et un sûr moyen d'influence. Hugues l'avait bien compris : sa politique avait entrevu la possibilité de faire tourner à son profit le ressentiment secret que Jean X devait nourrir contre ceux qui, après avoir réduit son autorité à néant, le tenaient comme captif dans la capitale de la chrétienté. De loin il avait suivi toutes les intrigues de Marosie tendantes à la rendre souveraine maîtresse dans Rome. Cette femme, sous prétexte de venger le marquis Albéric, son mari, qui avait trouvé la mort dans de récentes querelles qu'elle avait allumées entre lui et le pape, s'était emparée du môle d'*Adrien*, avec l'aide de ses nombreux adhérents, et dominait ainsi Rome et le pontife. Pour mieux assurer sa puissance usurpée, elle venait de proposer à Guy, fils de Berthe, de l'épouser et de lui porter

Rome pour dot, offre honteuse et hardie s'il en fut jamais [1], mais moins étrange toutefois que l'adhésion qu'elle rencontra à la cour de Toscane.

Dans ces moments de détresse et de dernier dénûment où se trouvait réduit le saint-siége, Hugues eut l'habileté de se faire secrètement représenter au pape comme un sauveur ; et il se montra prêt à s'armer, en faveur du pontife, contre ce même Guy, son frère utérin, qui, séduit par les habiles manœuvres de sa sœur Hermengarde, avait fait, comme nous l'avons vu, lâchement couler, pour la cause de Hugues, le sang de Burcard !

C'était l'âge d'or et tous ses bienfaits que promettait à l'Italie le marquis de Provence. Et il n'y eut qu'une voix dans tout le clergé italien, secrètement influencé par le pape, et chez tous les princes de la péninsule entraînés par Hermengarde, pour l'appeler au trône de Lombardie. Tous accoururent à *Pise;* et des cris d'enthousiasme accueillirent sur le rivage, lors de son débarquement, ce futur réparateur de tant de maux. Là vinrent aussi les ambassadeurs de Jean X, pour l'inviter, au nom de toute l'Italie, à accepter cette couronne, objet depuis si longtemps de sa secrète et ardente convoitise.

De la capitale de la Toscane [2] Hugues se rend à Pavie où on le proclame roi, et va se faire couronner ensuite à Milan dans la basilique de Saint-Ambroise, des mains de l'archevêque Lambert [3].

Enfin la voilà sur le front de Hugues, cette couronne acquise au prix de tant de promesses qui toutes bientôt se convertirent en autant de déceptions... Sur ce trône d'où elle avait précipité le généreux Bérenger, la Lombardie put enfin contempler ce nouveau monarque de son choix.

Un roi, quelque indigne qu'il puisse être du trône, trouve toujours des courtisans et des panégyristes. Un écrivain, dont la plume a distillé le fiel sur tant de renommées, Liuthprand, a eu le courage de transmettre aux siècles qui allaient suivre, l'éloge de ce prince [4],

[1] Guy et Marosie étaient l'un le fils, l'autre la fille d'Adalbert de Toscane, mais n'avaient pas la même mère. (LIUTHPRAND. — MURATORI, et autres.)

[2] « Pisa quæ est Tusciæ provinciæ caput. (LIUTHPRAND.)

[3] Muratori, contre l'avis de quelques auteurs *, croit et nous paraît établir que les deux solennités de l'*élection* et du *sacre* eurent lieu vers le mois de juin de l'année 926.

[4] « Fuit rex Hugo, non minoris scientiæ quam audaciæ, nec inferioris fortitudinis

* *In not. ad Sigonium*, SAXIUS.

honte du trône, *solennissima volpe*, renard consommé, selon l'expression de Muratori.

Liuthprand, dans sa jeunesse, avait été page à la cour de Hugues, qui souvent avait confié des missions d'un haut intérêt au père de cet historien [1]; et le sujet reconnaissant transigea avec la conscience de l'écrivain, ou plutôt la violenta, car l'impartiale histoire est là pour donner un formel démenti à chacune de ses assertions élogieuses, et la convertir en blâme sévère.

Quel homme! quel prince que ce Hugues!

Ille.... dolis instructus et arte pelasgâ!

Jamais politique plus glaciale, jamais duplicité plus cauteleuse, jamais hypocrisie plus sèche et plus affranchie de scrupule, ne se jouèrent plus effrontément de la foi des promesses, des droits des peuples et des devoirs d'un roi. Nul homme ne poussa plus loin la cupidité; nul prince ne brisa plus résolûment les liens du sang et de l'amitié pour arriver, n'importe par quels moyens, aux fins que se proposaient son ambition et son avarice. Parents, amis, ses complices mêmes, ces crédules instruments de son élévation, tout était sacrifié quand l'inexorable voix de son intérêt s'était fait entendre. Il parlait de clémence, tout couvert du sang de ses victimes et poursuivi par les gémissements des malheureux que sa froide fureur avait jetés en proie à ses geôliers. Il affectait un grand respect pour l'Église et les ministres du culte, parce qu'il pouvait être parfois utile à ses vues de les invoquer à son aide, et son âme sceptique avait en mépris la religion : il riait en secret de ses dogmes et de son austérité que son cynisme outrageait par toute espèce de débauche et de scandales publics.

L'indocile Lombardie avait voulu changer de maître, et le roi

» quam calliditatis. Dei etiam cultor, sanctæ religionis amatorum amator, in pauperum neces sitatibus curiosus; erga ecclesias sollicitus, religiosos philosophosque
» viros non solum amabat, verum etiam fortiter honorabat. Qui etsi tot virtutibus
» clarebat, mulierum tamen illecebris eas fœdabat.» (LIUTHPRAND, *Hist.*, t. 3, c. 5.)

Nous pourrions ajouter que la flatterie du courtisan dicta peut-être autant que la gratitude de l'ancien serviteur ce portrait tracé par la plume de Liuthprand.

En effet, cet évêque historien fut chargé de missions importantes par l'empereur Othon qui, comme nous le verrons, avait épousé *Adélaïde*, veuve de *Lothaire*, fils du roi *Hugues;* ce fut sans doute pendant qu'Adélaïde portait le titre d'impératrice, que Liuthprand consacra ces lignes louangeuses à la mémoire d'un monarque dont il avait été le page, et qui avait été beau-père de cette princesse.

[1] LIUTHPRAND, lib. 3, cap. 5. — MURATORI, tome V, page 282, anno 927.

qu'elle crut se donner et qu'on lui imposa se montra bientôt mauvais fils, frère barbare, maître ingrat, ami dangereux, ennemi perfide et implacable.

Ce nouveau maître avait promis le rétablissement de l'ordre, le redressement de tous les torts, la répression de la licence. Son sceptre fit courber et les forts et les faibles sous un niveau de fer. Il bâillonna le peu de liberté que les mœurs des temps avaient laissée aux grands et au peuple, et qu'il avait d'abord exploitée au profit de son élévation, mais qu'il appela licence et cause d'incessantes perturbations, une fois parvenu à ses fins ; l'ordre qu'il rétablit fut cette stupeur d'abattement d'un peuple qui trouve un farouche despote dans l'homme qui s'était posé comme la future source de toute félicité. On avait salué la venue d'un Titus, d'un Marc-Aurèle, on rencontra un Tibère.

Le premier soin de Hugues, à peine assis sur le trône, fut de contracter alliance avec tous les princes ses voisins, sauf à lacérer plus tard ceux de ces traités dont pourraient ne plus s'accommoder les secrètes vues de sa politique. Les cours lointaines reçurent également la visite de ses ambassadeurs. Liuthprand raconte que ce fut son père qui eut mission [1] de porter à Constantinople la nouvelle de l'avénement de *Hugues* au trône lombard.

D'après le récit de cet historien contemporain, l'ambassadeur reçut un accueil flatteur de *Romain* [2], qui alors occupait le trône d'Orient.

Une plaisante aventure marqua cette mission. L'envoyé de Hugues avait été chargé d'offrir en présent à l'empereur, deux chiens d'une espèce rare et inconnue sur les rives du Bosphore. Ces deux quadrupèdes, admis à l'honneur de l'audience impériale, se mirent, pour leur compliment de bienvenue, à pousser d'affreux grognements en apercevant l'empereur [3] ; bientôt ils firent plus que grommeler et aboyer, on les vit tout à coup se ruer sur l'auguste majesté, la menaçant de leurs ongles et de leurs dents : étranges lettres de créance que les courtisans et les gardes du palais refoulèrent à l'aide de leurs dagues et de leurs pertuisanes... Ce singulier incident ne nuisit en

[1] Année 927.

[2] Muratori s'étonne avec raison qu'il ne soit pas fait mention, dans cette circonstance, de *Constantin Porphyrogénète* qui régnait alors en Orient, et qui avait associé à l'empire ce *Romain Lécapène*.

[3] LIUTHPRAND.

rien du reste au succès de l'ambassade de Liuthprand, qui s'en revint de Constantinople rapportant à son maître des paroles de paix et de bonne amitié.

Le moment de tenir les engagements pris en vue de mieux s'asseoir sur le trône, arriva pour Hugues... Nous venons de voir que ce prince, n'étant encore que marquis de Provence, avait formellement promis à Jean X de le délivrer de l'oppression où le faisait languir l'ambitieuse Marosie, et d'empêcher le monstrueux hymen projeté entre Guy et cette femme.... L'union tant redoutée par le pontife s'effectua sans que le nouveau roi de Lombardie s'employât pour y mettre obstacle; et le joug, sous lequel gémissait Jean X depuis longtemps, devint plus intolérable que jamais, par suite de ce mariage d'un duc de Toscane avec celle qui déjà tenait Rome et le pontife sous sa dépendance.

Jean X crut devoir demander une entrevue au roi des Lombards. Hugues, sur sa prière, se rendit à Mantoue. Le nouveau roi se montra dans cette circonstance ce qu'il fut depuis en toutes occasions, prodigue d'excuses banales pour motiver ou colorer un manque de foi, et riche de fallacieuses promesses pour l'avenir. Il fit et dit si bien que le pontife revint à Rome, convaincu que son royal allié avait tout tenté, mais vainement, pour empêcher cet hymen déplorable dans l'intérêt de Rome, des papes et de la morale publique outragée... Hugues, dans cette conférence, se montra si respectueux, si dévoué, qu'il ne resta plus à Jean X que le regret d'avoir pu douter un moment des dispositions d'un prince qui lui paraissait devoir être désormais son plus ferme appui contre ses ennemis. Ce respect, ce dévouement, nous les verrons se manifester bientôt par l'empiétement de toutes les prérogatives de l'Église et par la violation de toutes ses règles [1]... Jean X ne tarda pas à connaître, par une triste expérience qui lui devint fatale à lui-même, tout le néant des protestations amicales d'un tel allié.

Bientôt Rome se vit plus que jamais sous le joug d'une puissance autre que l'autorité du pape. L'ombre même de cette autorité ayant

[1] Nous aurons à signaler, entre autres mesures qu'on peut qualifier ainsi, le décret par lequel Hugues * donna à *Manassès*, archevêque d'*Arles*, les évêchés de *Vérone*, de *Mantoue* et de *Trente*, dont les titulaires avaient été violemment expulsés...

* *Histoire de l'Église*, B. — Berсastel, tome V, pages 51 et 52, note 1.

fini par devenir importune à Marosie et à son époux, des brigands pénétrèrent, par leurs ordres, dans le palais de Latran, et y égorgèrent, sous les yeux mêmes de Jean X, son frère *Pietro*, son ami, son seul soutien. Pressentant dans un avenir rapproché quelque grande disgrâce, Jean avait invoqué de nouveau l'assistance de son allié le roi de Lombardie; mais Hugues avait été sourd à ce cri de détresse.

Jean, peu de jours après le meurtre de son frère, fut lui-même traîné dans un cachot où bientôt il trouva une mort déplorable. Les historiens s'accordent à dire que Marosie l'y fit étrangler; et *Frodoard* [1] affirme que Guy ne fut pas étranger à ce crime. Ainsi périt victime de l'audacieuse ambition d'une femme impudique, ce pape que les intrigues d'une autre femme non moins dissolue avaient élevé au trône de saint Pierre et dont le règne avait eu naguère tant d'éclat.

A Jean X succéda Léon VI [2], dont Platine loue les mœurs et le zèle; mais qui, n'ayant siégé que sept mois, n'offrit aussi bien qu'Étienne VII, qui occupa deux ans le saint-siége après lui, que le triste spectacle d'une stérile et d'une impuissante dignité.

Tandis que s'éclipsait, pour un temps, dans Rome l'autorité des successeurs de saint Pierre qu'il avait juré de rétablir, Hugues sembla vouloir laisser sommeiller dans ses États l'hydre des discordes politiques, ou plutôt il la musela pour asseoir plus solidement sa puissance. Devenu enfin maître de toutes les positions au dedans, il attendit l'issue des saturnales du dehors pour en tirer tout le profit possible. Pendant quelque temps on le vit ne se préoccupant que du soin de cette organisation intérieure qui n'était qu'un nivellement de plomb passé sur tout ce qui pouvait autour de lui s'élever et lui faire ombrage, affectant de ne porter aucun regard de curiosité ou de convoitise hors de la limite de ses États, et laissant ses voisins en repos, sans doute pour mieux endormir ceux dont en secret il méditait la perte et convoitait les dépouilles.

Se confiant en la force compressive de son système de domination, Hugues crut pouvoir, sans compromettre sa royauté, s'absenter un

[1] FRODOARDUS, *in Chronic.*, tome II. — *Rer. Francor.*, DUCHES. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 284, anno 928.

[2] Selon le cardinal *Baronius*, Léon VI, incarcéré comme Jean X, aurait eu le même genre de mort.

moment de la Lombardie et se rendre dans ses possessions de Bourgogne où l'appelaient de graves intérêts. Depuis quelque temps l'ambition du comte de *Vermandois*, qui retenait captif le roi de France, menaçait de s'emparer de toutes ses provinces longeant le Rhône... Hugues dut traverser les Alpes en toute hâte pour tenter d'opposer une digue à cet envahissement ; mais force lui fut, pour ne pas tout perdre, de faire le sacrifice d'une partie de ses domaines sur la rive gauche du fleuve. Il revint dans le royaume lombard avec la secrète pensée de s'indemniser de ces pertes au détriment de ses voisins d'Italie ; mais Hugues, qui croyait avoir, par ses *prudentes* mesures, rendu impossible le retour des séditions, sans songer qu'en pareil cas l'excès des remèdes préventifs engendre les maux mêmes qu'on veut éviter, Hugues retrouva l'esprit de ses sujets moins assoupli qu'il ne s'en était flatté, au joug de son despotisme.

Les yeux, quelque temps fascinés par l'éclat des promesses de l'aspirant au trône, s'étaient ouverts enfin à la triste réalité des actes du despote couronné.

Mais un grief surtout qui touchait plus qu'à la fortune et à la liberté des citoyens, un grief où se trouvait compromis l'intérêt le plus cher, le plus sacré des familles, s'était élevé plus menaçant que tous les autres, s'était redit de bouche en bouche, et, pénétrant dans tous les cœurs, y avait semé des germes d'une inquiète méfiance chez les uns, d'un implacable besoin de vengeance chez d'autres, et d'un profond dégoût chez tous.

Ce grief, c'était le scandale d'une vie effrontément livrée aux plus sales débauches [1]. Non content de se montrer en Lombardie entouré d'une foule de bâtards, triste et honteux témoignage de ses déportements passés, Hugues en augmentait le nombre en outrageant la pudeur publique, en cherchant des victimes partout où le poussait l'instinct de ses passions toujours inassouvies, en portant enfin la corruption et la honte au sein de familles paisibles et respectées jusqu'alors, et qui ne trouvaient aucun abri contre les séductions de son or ou les brutalités de sa puissance sans frein.

La patience des peuples a sa limite : et l'un des maux du despotisme poussé à l'extrême, surtout quand il se fait un jeu de ce qu'il y a de plus sérieux et de plus sacré parmi les hommes, c'est d'enfanter

[1] GIULINI, *Storia di Mil.*, tome II. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V.

la révolte, cette déplorable *et ultima ratio* des sujets opprimés. Souvent alors le joug de fer qui étreignait les peuples se convertit dans leurs mains en armes menaçantes qui tuent ou chassent tôt ou tard l'oppresseur éhonté.

CHAPITRE II.

Conspiration de Gualbert et d'Éverard. — Leur châtiment. — Hugues associe Lothaire son fils au trône lombard. — Il convoite la couronne impériale. — Lâches calculs de son ambition. — Infâmes projets. — Il les effectue. — Sa fuite de Rome. — Il revient pour attaquer cette ville. — Résistance d'Albéric. — Hugues est contraint de lever le siége. — Nouvelles trames contre ce prince. — Nouvelles invasions des Sarrasins. — Mort de Jean XI. — Léon VII lui succède. — Efforts de ce pape pour réconcilier Hugues et Albéric. — Mort de Léon VII. — Hugues est insensible aux maux qui désolent l'Italie. — Ses caprices. — Ses haines. — Ses déportements cyniques. — Adélaïde. — Le drame approche de son dénoûment. — Mort de Pierre Candiano. — La *fête des mariés* à Venise.

930 — 939.

Deux juges de la ville de Pavie, *Gualbert* et *Éverard,* dit *Gezon*[1], puissants par leurs richesses, par l'illustration de leurs familles et le nombre de leurs adhérents, furent les premiers à méditer la perte de Hugues. Muratori, pas plus que Liuthprand, ne précise la cause qui arma contre leur souverain ces deux nobles habitants de Pavie, dont l'un, Gualbert, avait pour gendre *Gilbert,* comte du palais. Quelque ignoble attentat [2] commis par Hugues contre l'honneur d'une de ces deux puissantes maisons, dut être le premier mobile de cette conspiration que l'œil méfiant et toujours ouvert du roi déjoua dès sa naissance. N'osant d'abord attaquer de front le complot dont il cherchait à connaître l'importance et les ramifications, il fit avertir les

[1] LIUTHPRAND, *Hist.*, lib. 3, cap. 10.

[2] MURATORI (tome V, année 938) nomme parmi les maîtresses de ce roi dissolu, *Rose,* fille de Gualbert, dont il eut un enfant. Ne pourrait-on pas attribuer à cet outrage le juste ressentiment de Gualbert? A moins qu'on ne veuille penser, chose monstrueuse, que cet amour ne vint qu'après le supplice du père; ce qui pourrait en quelque sorte s'induire des paroles suivantes de Muratori : « In oltre amò forte Roza » figlia di quel medesimo Gualberto, a cui egli AVEA FATTO tagliare il capo, la quale » gli partorì una bellissima figliuola. »

« Il aima aussi beaucoup Rose, la fille de ce même Gualbert, à qui il AVAIT FAIT » trancher la tête; cette Rose le rendit père d'une très-belle fille. »

chefs eux-mêmes qu'ils étaient découverts, leur envoya des paroles de clémence et d'oubli, et se montra disposé à faire droit à leurs griefs [1].

Par cet adroit manége il jette de l'hésitation et de la crainte au cœur des conjurés ; des révélations lui viennent ; il voit que la trame n'a pu s'ourdir fortement encore ; que la conspiration n'a pas eu le temps d'étendre ses racines ; que sa feinte sécurité, à travers le manteau de sa fausse clémence, a imposé au plus grand nombre des complices ; enfin que les chefs restent comme isolés et livrés à sa vengeance. Dès lors la perte de Gualbert et de Gezon est résolue.

On lit dans Muratori, qui emprunte ce récit de Liuthprand :

« Hugues prétexta une tournée dans les provinces et ramena à sa » suite une formidable escorte de soldats qu'il mit sous la conduite » de *Sanson*, homme très-puissant et ennemi déclaré de Gezon.

» La noblesse de Pavie, lorsque le roi rentrait dans sa capitale » après un voyage de quelque durée, avait l'habitude de venir à la » rencontre du monarque à une assez grande distance de la ville.

» Léon, évêque de Pavie, reçut secrètement l'ordre de faire fermer » les portes de la cité dès que la noblesse en serait sortie, et de ne » plus laisser ensuite rentrer personne. L'ordre fut exécuté : Gual- » bert, Gezon et leurs amis furent, de cette sorte, entourés et en- » levés par les troupes du roi. Gualbert eut la tête tranchée ; on » creva les yeux à Gezon, et on lui coupa la langue pour avoir médit » de son souverain. Le fisc étendit son avide main sur leurs trésors, » et les complices de ces deux victimes furent jetés dans les ca- » chots [2]. »

Cet acte rigoureux, ajoute Muratori, servit à accroître la renommée de Hugues et à faire craindre et respecter sa puissance non-seulement à Pavie, mais dans tout le royaume lombard, succès que n'avait pu obtenir le trop indulgent empereur Bérenger.

Nous allons suivre Hugues dans le nouvel essor que ce facile triomphe donne à son ambition... Mais au milieu de ces rêves fastueux qui devaient aboutir à sa ruine et à sa honte, une sombre pensée vient l'assaillir.

Un roi, s'il n'avait l'oreille ouverte qu'à la voix fallacieuse des

[1] LIUTHPRAND, *ibid.*, — GIULINI.— MURATORI.
[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V, page 287, anno 930.

courtisans, mettrait bientôt en oubli, pour ce qui le regarde, la fragilité des choses d'ici-bas et même de la vie humaine; mais les conspirations ont leur voix aussi, voix terrible, voix de revers qui parfois vient avertir les puissants de la terre, au milieu de leur léthargique félicité, qu'eux aussi sont hommes fragiles et mortels. Alors le souverain qui a usurpé le trône, ou qui n'y est monté qu'à l'aide de fallacieuses promesses qu'il a depuis mises en oubli, jette un regard inquiet sur ses enfants à qui ni l'affection des peuples, ni la loi antique ne garantit l'hérédité de son pouvoir, et il songe à conjurer l'orage qui, grondant autour de lui, menace surtout sa descendance.

Disons encore qu'en des temps où des rois légitimes sont peu certains de transmettre la couronne à leurs héritiers naturels, ceux que la violence ou la ruse a mis en possession d'un trône, doivent être assaillis par de bien plus poignantes inquiétudes, et y ajouter la crainte de se voir dépossédés par les mêmes armes qui naguère les ont aidés à triompher.

Hugues croyant, en suivant l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, mieux assurer cette hérédité à sa famille, se hâta, dès qu'il fut maître de la première sédition, de s'associer pour collègue à la royauté son fils *Lothaire*, et le fit proclamer roi par une diète générale où se rendirent tous les grands de l'État [1].

Mais bientôt ce trône partagé ne peut plus satisfaire son ambition. Ce prince, d'ailleurs, est travaillé par le besoin incessant de se dédommager des pertes que lui a coûtées du côté de la France l'agression du comte de Vermandois. Deux projets plus qu'audacieux surgissent et fermentent en même temps dans sa tête.

Guy, son frère utérin, époux de la scandaleuse Marosie, avait suivi de près le pape Jean X dans la tombe. Marosie était restée seule maîtresse de Rome; les grands subissaient le joug de sa déplorable influence, le peuple suivait le torrent; l'impudique femme disposait de la tiare; c'était presque tenir dans ses mains la couronne impériale, oubliée, perdue de vue dans ces temps d'anarchie. Hugues ose concevoir le hardi dessein d'épouser la veuve de son frère, de succéder aux autres époux ou amants de cette infâme Marosie qui venait de placer

[1] Selon *Sigonius*, Lothaire aurait été proclamé roi en 932 : selon *Rossi*, en 930. — Muratori établit que l'avénement du jeune roi eut lieu en 931. (*Ann. d'It.*, tome V, page 289.)

sur le trône pontifical le fils que, selon quelques historiens, elle avait eu du pape Sergius III [1]. Ce fils, tout jeune encore, portait le nom de Jean XI.

Hugues se dit : « Époux de Marosie et maître de Rome, la couronne » de Charlemagne est à moi. »

Guy, Lambert, un bâtard de Carloman, un Bérenger, un Louis de Provence, ont bien porté ce diadème, pourquoi appréhenderait-il de s'en décorer à son tour, lui qui par Lothaire de Lorraine descend aussi du fondateur de l'empire?... Mais avant de tenter cette grande entreprise et de se diriger sur Rome, il lui faut accomplir l'autre projet que lui a suggéré la mort de Guy. Cette mort a livré le duché de Toscane à Lambert, second fils d'Adalbert et de Berthe. Tandis que ce Lambert, frère de Hugues seulement par sa mère, est en possession de la plus belle principauté de l'Italie, le jeune Boson, frère aussi du monarque, mais de père et de mère, languit inoccupé, oisif à la cour de Pavie.

Enlever la Toscane à Lambert, et investir de ce duché Boson, en qui il trouverait certainement un vassal plus docile que ne saurait jamais l'être le fils d'Adalbert, ne serait-ce pas pour Hugues prendre possession lui-même de ce riche héritage? Mais comment parvenir à déposséder Lambert?... La voie des armes en cette occasion répugnait à sa politique.... Voici, d'après Giulini, Muratori et tous les historiens d'Italie, y compris Liuthprand lui-même, ce hardi panégyriste de Hugues, voici le moyen qui s'offrit à l'esprit pervers du despote pour assurer la réussite de son plan ; ce moyen, nouvelle et sanglante flétrissure pour la mémoire de sa mère, Hugues seul était capable de le concevoir et d'y recourir.

Ce prince fait répandre le bruit que Berthe sa mère n'a pas eu d'enfants d'Adalbert, son mari, duc de Toscane ; que Guy, Lambert et Hermengarde, dont les intrigues et les efforts réunis l'ont élevé au trône lombard, ne sont que des enfants supposés ; que Berthe les a empruntés à d'autres femmes et les a fait passer pour les siens propres, afin de pouvoir, sous leur nom, continuer à régner sur la Toscane après

[1] Muratori repousse cette assertion et la combat, en soutenant l'opinion que Jean XI était fils du marquis Albéric, attendu que ce fils naquit pendant que ce prince était l'époux de Marosie. Les deux opinions peuvent fort bien se concilier par la maxime fameuse : *Pater est...* etc.

la mort de son mari [1] ; qu'en conséquence Lambert n'a aucun droit à la souveraineté d'un duché dont la fraude seule l'a fait maître. Le roi de Lombardie pensait que pour peu que ce bruit vînt à se propager et que cette opinion s'accréditât, la déchéance de Lambert, prononcée, effectuée par Hugues lui-même, ne paraîtrait plus ni odieuse, puisque Lambert ne serait plus considéré comme le frère de Hugues, ni injuste, puisqu'on ne verrait plus en lui un fils et un héritier naturel d'Adalbert.

Lambert s'indigne de ces rumeurs outrageantes répandues par le roi lui-même ; il demande à Hugues, selon la singulière coutume de cette époque, l'épreuve du combat. Le roi désigne pour son champion un jeune homme nommé *Téduin ;* Lambert se présente lui-même dans la lice, il terrasse son adversaire ; mais cette victoire du fils d'Adalbert n'empêche pas son perfide frère de s'emparer de sa personne, de lui faire crever les yeux, et d'investir Boson du duché de Toscane [2].

Ainsi, l'un après l'autre, devaient tomber, brisés par la main de Hugues lui-même, ceux qui furent les premiers, les plus résolus artisans de sa grandeur et de sa fortune... Déjà l'ombrageux monarque, en reconnaissance de toutes les intrigues ourdies par Hermengarde pour assurer le triomphe de sa candidature au trône de Lombardie, l'avait dès longtemps condamnée à une complète impuissance. Cette femme audacieuse vécut depuis aussi délaissée et obscure qu'elle avait été jadis brillante et courtisée.

Hugues, après le succès de sa lâche machination contre Lambert, songe à réaliser son autre projet. Il se rend à Rome où il épouse Marosie dont il avait eu soin de faire sonder les dispositions secrètes avant de hasarder ce voyage ; mais bientôt l'esprit altier de la noblesse

[1] LIUTHPRAND, *Hist.*, lib. 3, cap. 13.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V. — GIULINI, *Storia di Milano*, tome II. Muratori croit que la race d'Adalbert ne s'éteignit pas avec Lambert, et présente des raisons assez plausibles de croire qu'il resta de lui ou de Guy, son frère, ou même de leur oncle, quelque prince de la maison d'Este. « Illustre maison, ajoute Muratori *, qui » refleurit de nos jours dans la royale famille de Brunswick, régnant en Angleterre » et en Germanie, et dans la maison des ducs de Modène. » Si Guy ou son frère donna le jour au prince qui fut la tige de la maison d'Este, cette illustre maison, les ducs de Modène et la maison de Brunswick trouvent leur souche commune par les femmes, dans les amours de Lothaire et de Waldrade.

* *Ann. d'It.*, tome V, page 292.

romaine se lasse de l'orgueil et de la dureté de ce nouveau maître qui croit déjà tenir en main le sceptre des empereurs.

Marosie, mère de Jean XI, avait un autre fils nommé *Albéric*, qui ne le cédait en rien à Hugues pour l'ambition, pour la violence et l'âpreté du caractère, pour la force et l'inflexibilité de la volonté. Ce fils supportait plus impatiemment que personne un joug d'autant plus intolérable pour lui, qu'en sa qualité de fils du *marquis Albéric*, il aspirait lui-même à dominer dans Rome.

Un jour, au moment de se mettre à table, le jeune prince, cédant au désir ou plutôt contraint par l'ordre de sa mère, donnait à laver au roi ; il le fit de si mauvaise grâce, que son beau-père irrité le frappa au visage du revers de sa main. A cet intolérable affront, Albéric sort furieux de la salle, assemble ses amis et raconte l'indigne traitement qu'il vient de subir. On s'écrie de toutes parts : « Quels » outrages le tyran réserve-t-il donc aux simples citoyens de Rome, » s'il traite ainsi des princes ses égaux ? » Les cloches s'ébranlent, le peuple est appelé aux armes ; Rome n'est plus qu'un vaste camp. On ferme les portes aux troupes lombardes campées hors des murailles, et l'on court assiéger dans le château Saint-Ange le roi Hugues à qui son armée est dans l'impossibilité de porter secours ; car cette armée, rassemblée pour lui servir de pompeuse escorte dans les solennités de son hymen avec Marosie, n'eût pas été en nombre pour résister aux efforts réunis de tous les habitants de Rome. Aux menaces, aux cris de mort qui l'entourent, Hugues ne pense plus qu'à opposer la fuite. Il se fait glisser avec des cordes du haut d'une fenêtre dans les fossés de la forteresse ; il en franchit à grand'peine les escarpements, parvient, après beaucoup de fatigues et d'obstacles, à rejoindre ses troupes, et peu soucieux du sort que la rébellion réserve à sa nouvelle épouse, laissée par lui éperdue, mourante d'effroi au *môle d'Adrien*, il se hâte de fuir loin de Rome et de reprendre le chemin de la Lombardie.

Les Romains, après ce triomphe, déclarent qu'ils ne veulent plus s'assujettir à la capricieuse autorité d'une femme qui, par son humeur fantasque et ses passions désordonnées, semble devoir leur imposer une honteuse série de despotes étrangers. On lui retire le pouvoir que l'on confie à Albéric, dans cette même capitale qui jadis resplendissait si fière de l'éclat des pontificats des Adrien, des Léon et des Nicolas Ier. Il est vrai qu'en ce moment la tiare des papes pesait sur

le front d'un enfant... Albéric eut hâte de jeter sa mère dans une étroite prison ; et il entoura Jean XI d'une si rigoureuse tutelle, que ce jeune pontife ne fut plus que le faible et misérable instrument de la despotique volonté de son frère.

L'absence de Hugues avait enhardi les conspirateurs en Lombardie. Fidèles à cette versatilité que l'on retrouve dans tous les actes des Italiens de cette époque, les conjurés avaient tourné de nouveau leurs vues vers Rodolphe de Bourgogne dont s'était déjà jouée leur inconstance. Hugues, pour empêcher le retour de ce prince, se hâte de lui abandonner quelques contrées qu'il possède en Provence [1]. Délivré de ce dangereux compétiteur, justice faite des hommes qui s'étaient le plus imprudemment prononcés contre son autorité en Lombardie, le cœur toujours plus gonflé de l'affront qu'on lui a fait subir à Rome, Hugues rassemble une armée nombreuse et marche contre cette ville à qui sa fureur réserve un châtiment proportionné à la grandeur de l'offense reçue. Mais Albéric, qu'entoure et encourage l'enthousiasme des Romains, attend sa venue sans s'émouvoir.

Le roi de Lombardie attaque vivement les remparts de la capitale de la chrétienté ; les assiégés font bonne contenance ; chaque jour un assaut nouveau provoque de la part des habitants la résistance la plus vigoureuse. Hugues, de plus en plus irrité de voir l'inutilité de ses efforts contre les murs de la grande cité, ravage, digne émule des Hongrois et des Mores, la campagne romaine. Enfin sa rage, qui n'a pu obtenir d'autre triomphe que la dévastation d'un territoire sans défense et le carnage de populations inoffensives, va se cacher, honteuse et sanglante, au fond du splendide palais [2] que son orgueil vient de faire élever à Pavie.

Mais dans cette capitale se tramaient sourdement de nouveaux complots contre son autorité [3]. Il apprend à son retour que des offres ont été faites par des seigneurs lombards à Henri l'Oiseleur, roi des Germains, de lui livrer le trône de Lombardie. Hugues, depuis longtemps, et pour cause, se tenait dans les bonnes grâces de ce redoutable souverain, à force de présents, sorte d'argumentation qui, pour les grands comme pour les petits, eut de tout temps une singulière

[1] GIULINI. — ANQUETIL.
[2] MURATORI, *Antiq. italic.*, dissert. 31.
[3] LIUTHPRAND.

puissance. Henri fut sourd aux instances des Lombards dont la capricieuse inconséquence lui était connue, et il se contenta de leur or que le roi de Lombardie lui faisait tenir comme un tribut [1].

L'insuccès de cette négociation ne décourage pas les conjurés. *Rathier*, évêque de Vérone, fait offrir à *Arnolphe*, duc de Bavière et de Carinthie, de lui livrer la métropole de son diocèse, lui laissant entrevoir comme facile la conquête du royaume de Lombardie.

Arnolphe, écoutant son ambition plus que sa prudence, se rend en Italie ; Hugues, qui avait prénétré le secret de ses ennemis, marche à la rencontre du duc de Bavière. Ses troupes, à la sortie de *Gussolengo*, attaquent avec impétuosité un corps nombreux de Bavarois qui marchait en première ligne et qu'elles taillent en pièces ; quelques soldats échappés au carnage portent la nouvelle de ce désastre à Arnolphe, qui, trouvant prudent et sage de renoncer à ses projets d'agression, se hâte de retourner en Carinthie avec le reste de son armée [2].

L'évêque Rathier fut, par les ordres de Hugues, conduit à Pavie et jeté dans un cachot où il eut le temps, dit Muratori [3], de décrire, dans des pages aussi piquantes que gracieuses, les phases diverses de sa bonne et de sa mauvaise fortune. Hugues déclara en outre cet évêque déchu de son siége épiscopal de Vérone, qu'au grand scandale de l'Église il confia à l'archevêque d'*Arles*, *Manassès*, sa créature. Ce prélat ambitieux trouva bientôt le moyen de se faire encore octroyer par ce monarque, contrairement à toutes les règles canoniques, les évêchés de *Trente* et de *Mantoue* ; il en obtint même le titre de *marquis de Trente* avec toutes les rentes attachées à la double qualité d'*évêque* et de *marquis*.

Oublieux de sa fuite honteuse du château Saint-Ange ; oublieux du récent échec de ses armes sous les remparts de Rome ; méprisant les ennemis dont son orgueil a entouré un trône qu'il croit pour jamais à lui ; fasciné surtout par la victoire qu'il vient de remporter sur Arnolphe, et par le succès de sa politique qui l'a délivré de la

[1] GIULINI, *Storia di Milano*, tome II. — MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V.
[2] MURATORI. — GIULINI, anno 934.
[3] *Ann. d'It.*, tome V, page 299.
RATHIER de *Vérone* avait autant de bizarrerie dans le style que dans le caractère. Son traité des *Canons* et sa lettre *du* CORPS *et du* SANG *du Seigneur*, renferment des témoignages précieux sur le dogme et la discipline ecclésiastiques.

dangereuse rivalité de Rodolphe et d'Henri l'Oiseleur, Hugues a recouvré son audace, sa présomption et son mauvais génie.

Pendant que le roi de Lombardie disputait au dedans et au dehors la possession de son trône ; pendant qu'il bravait la haine de ses sujets par les faveurs dont il chargeait ses créatures au détriment de ceux qu'il dépouillait de leurs richesses et de leurs dignités ; pendant que le scandale coulait à pleins bords dans cette cour dissolue, et que la Lombardie s'usait en conspirations toujours avortées ou déçues contre son despote éhonté, le duc de Spoletti soutenait avec honneur une guerre sanglante contre les Grecs ; Venise s'emparait de *Commachio* qu'elle livrait aux flammes et dont elle décimait les habitants ; les Sarrasins, fortifiés plus que jamais sur les sommets de leurs Fressinets, portaient le ravage et la dévastation jusque dans le Montferrat dont les braves habitants, réduits au désespoir, s'armaient en masse et repoussaient vaillamment l'agression de ces hôtes féroces.

Dans le même temps, des Mores venus d'Afrique débarquaient à Gênes dont ils massacraient les citoyens [1] ; si les femmes, les enfants étaient épargnés dans ce grand carnage, ce n'était que pour aller grossir la riche proie que les barbares avaient enlevée aux temples et aux palais de cette grande cité, rivale de Venise [2].

Du temps des rois carlovingiens et de Bérenger, l'épée royale de Lombardie eût été promptement tirée du fourreau pour se mêler victorieusement aux luttes de Venise ou de Spoletti, pour venir en aide aux héroïques habitants du Montferrat, et pour prévenir ou venger les maux des Génois.

Nous avons vu que d'autres soins préoccupaient la pensée du roi Hugues... Et cependant c'était la seule égide qu'en ce moment on pût invoquer.

Quelle sera donc l'influence qui parviendra à émouvoir ce monarque contre tant de maux et de périls?...

Depuis trois ans, Rome reconnaissait la loi d'Albéric dont la domination était devenue de plus en plus pesante et tyrannique, quand le malheureux Jean XI, dominé, maltraité par son frère, jeté enfin comme sa mère Marosie, dans un cachot par son barbare oppresseur,

[1] MURATORI, anno 935.

[2] On raconte que, peu de temps avant ce désastre, les habitants de Gênes avaient vu avec effroi jaillir une source nouvelle, de l'eau rouge comme du sang.

y termina sa triste existence. Il eut pour successeur au trône pontifical *Léon VII* [1]. Loin d'ambitionner cette dignité devenue si fatale, le nouveau pape avait cherché à l'éviter, par l'appréhension moins des périls dont elle était entourée que de l'immensité des devoirs que lui imposait cette grande charge.

Un esprit de forte trempe se rend maître d'une situation où la faiblesse et l'impéritie n'ont rencontré que honte et péril; la main de l'homme fort trouve à manier un sceptre là où un bras pusillanime a subi l'étreinte d'une chaîne honteuse.

Jean XI courbait sa tiare, rampait en esclave sous Albéric et mourait son captif et sa victime; Léon VII, relevant la couronne pontificale et lui rendant en partie son éclat, osa prétendre et parvint à dompter le maître farouche de Rome. Malheureusement ce pape, remarquable par la grandeur de ses vues, par la sagesse de ses démarches, par son aménité et sa douceur jointes à une grande vigueur d'esprit et de résolution, fournit une carrière trop courte pour les besoins de la chrétienté.

Nous venons de voir reparaître de toutes parts les redoutables ennemis de la péninsule : les Sarrasins continuer leurs rapines et redoubler d'audace; les Grecs inquiéter quelques parages d'Italie; les Hongrois, de leur côté, recommencer à faire acte de présence sur les frontières du Nord... Et nous avons gémi de voir, au milieu de tant de maux, le roi de Lombardie rester inactif et laisser la chrétienté en butte à mille nouveaux périls.

Léon VII, qui attribue en partie cet abandon à la discorde soulevée depuis trop longtemps entre Albéric et Hugues, cherche à rapprocher ces deux cœurs irrités l'un contre l'autre.

D'abord ses démarches sont vaines; mais il ne se rebute pas; il sait qu'*Odon* [2], abbé de Cluny, est doué de la plus persuasive éloquence, que sa parole est entraînante et irrésistible. Il fait venir de France le saint abbé dont les pieux efforts opèrent, au moins en apparence, le double prodige d'effacer du cœur de Hugues le ressentiment de son expulsion de Rome, et d'étouffer dans l'âme du fier Albéric l'amer souvenir de l'outrage que lui a fait son beau-père. Cette réconciliation fut scellée par le mariage d'*Alda*, fille de Hugues, avec Albéric.

[1] Giulini. — Muratori, anno 936.
[2] *Histoire de l'Église*, B.-B., tome V.

La mort vint surprendre Léon VII au moment où, par suite de cette victoire sur deux cœurs ulcérés et pervers, il méditait le salut de Rome et de la chrétienté. Cette mort livra de nouveau Albéric aux penchants et aux inspirations de sa nature haineuse. Le premier acte de ce prince, que poursuivait toujours le souvenir de l'outrage reçu, fut, dès qu'il ne se sentit plus sous l'influence de Léon VII, de signifier à Hugues, dont il se méfiait du reste à juste titre, qu'il ne lui laisserait plus remettre les pieds dans Rome. On sent ce que dut être pour un homme tel que Hugues cette brusque provocation à une nouvelle rupture; plus que jamais le beau-père et le gendre se vouèrent une haine implacable.

Ainsi se dissipa en un moment ce rêve qu'on avait cru réalisé par suite des pieux efforts de Léon VII et de la sainte entremise d'Odon. Rome et la chrétienté retombèrent dans le plus triste abandon devant les périls dont elles étaient menacées, et qu'eût conjurés la réconciliation de Hugues et d'Albéric, si elle eût été sincère et durable.

Le roi de Lombardie, soit par une incurie coupable, soit pour se venger d'Albéric et de Rome, soit enfin qu'il jugeât que le temps de son intervention tutélaire dans ces graves conjonctures n'était pas venu encore, fit sourde oreille aux clameurs qui s'élevaient vers lui comme jadis vers Louis II et Bérenger; et il donna le triste spectacle d'un roi puissant, froid et insensible à l'aspect de tant de malheurs publics, satisfait de quelques succès momentanés contre des conspirations intérieures, absorbé par de misérables intrigues, croupissant dans la fange des débauches les plus effrénées, et ne cédant qu'à l'impulsion de ses caprices fantasques et de ses haines meurtrières.

Hugues avait ravi le duché de Toscane à un frère utérin, pour en doter Boson, son autre frère. Maintenant c'est Boson qui déplaît, c'est Boson qu'on ne trouve pas encore assez docile, dont on se méfie et que l'on accuse de tendance à la révolte [1]. Hugues chasse Boson, le jette dans les fers, s'empare de ses richesses et donne le duché de Toscane à un de ses nombreux bâtards, *Hubert*, fils de *Waldemonde*.

Sur ces entrefaites, *Ilduin*, archevêque de Milan, vient à mourir. L'historien *Arnolphe* raconte [2] que le roi de Lombardie, voulant remplacer ce prélat par un autre de ses bâtards, trop jeune encore pour

[1] LIUTHPRAND, lib. 4, cap. 5.
[2] ARNULFUS, *Historia Mediolanensis*, tome IV, *Rer. ital.*

occuper le siége épiscopal, fit nommer archevêque le vieil *Aldéric* qui, en raison de son grand âge, semblait ne pas devoir prolonger longtemps encore la carrière : mais, ajoute Arnolphe[1], voyant que le prélat ne se hâtait pas de faire le grand voyage, Hugues rassemble une diète à Pavie et soulève contre les Milanais, surtout contre leur archevêque, des griefs tels que l'on fait marcher des troupes sur cette ville, qui est attaquée et envahie sur tous les points à l'improviste. Hugues espérait avoir, dans ce conflit, bon marché de la vie du prélat ; mais Aldéric échappa au péril. Quatre-vingt-dix nobles milanais périrent victimes de cette injuste agression.

Le roi, dit encore Arnolphe, donna dans la suite, à l'église de Milan, en expiation de sa faute, l'abbaye de *Nonantula*, située dans le comté de Modène, *et quæ propter nonagenta sui juris curtes sic vocata perhibetur*.

Muratori n'admet ni ne repousse toutes les assertions de ce récit ; il n'ose pas non plus accueillir sans réserve, malgré tout le scandale de la honteuse vie de Hugues, le fait suivant que rapporte la *Chronique novalaise*.

D'après ce vieil écrit, Hugues, à peu près à la même époque, aurait forcé un de ses fils à prendre une épouse de son choix, et cette épouse ne serait arrivée au lit du fils que déshonorée par la brutale passion du père. *O nefas !* s'écrie le moine chroniqueur : O LIBIDO INDOMITA[2] !

Au milieu de toutes ces turpitudes paraît, pour la première fois, un nom dont le pur éclat brille dans les tristes annales de cette époque, comme une étoile solitaire dans un ciel chargé de tempêtes. Saluons la venue de cet astre si doux, d'Adélaïde, fille de Rodolphe II et sœur de Conrad que la mort de son père a fait roi de Bourgogne ; d'Adélaïde, ange de grâce et de bonté, enfant qui compte huit années à peine, fleur d'innocence dont le suave parfum se mêlera, sans rien perdre de sa pureté, aux miasmes délétères d'une cœur corrompue !

Adélaïde est fiancée à Lothaire[3], cet aimable et bon jeune homme, ce fils de Hugues, associé par son père à la royauté, mais non pas

[1] Nous reproduisons ce récit d'Arnolphe sans y ajouter une foi entière.

[2] *Chronic. Novalensis*, partie 2, tome II, *Rer. ital.*, cité par MURATORI, tome V, page 310.

[3] GIULINI. — MURATORI, 938.

aux infamies qui souillent ce triste règne. Lothaire était digne d'Adélaïde ; une mort prématurée le punira d'avoir cédé à l'élan d'une noble générosité : la fille de Rodolphe, devenue veuve, persécutée par le meurtrier de son mari, désolée et longtemps fugitive, finira, épouse vertueuse, par partager la couche du plus grand homme de son siècle et deviendra l'ornement du plus beau trône de l'univers.

Nous arrivons à la dernière période de ce drame qui s'ouvre à Charlemagne et finit à Othon le Grand.

La catastrophe qui se prépare n'est à nos yeux qu'une conséquence logique de la trop longue victoire du génie féodal sur les grandes monarchies ; cette division indéfinie et toujours croissante des sociétés, ce grand fractionnement des États, cet affaiblissement général de toutes les royautés, ce conflit tumultueux et sans arbitre d'ambitions subalternes et rivales, ces désastres récemment éprouvés, ces périls prêts à fondre encore de toutes parts et qu'aucun de ces princes secondaires ne saurait conjurer, soit que le sentiment de leur propre faiblesse glace leur courage, soit qu'un égoïsme desséchant ait engourdi, paralysé leurs cœurs et leurs bras ; tous ces maux appellent un remède ; et par une réaction nécessaire, inévitable, les esprits fatigués, remontant aux causes de tant de désastres, vont plus que jamais sentir le besoin d'évoquer une puissance forte, compacte, protectrice, telle que la chrétienté la vit apparaître et quelquefois lui venir en aide aux beaux temps de Charlemagne et de sa dynastie... Mais c'en est fait des Carlovingiens ; leur règne est fini : l'abus du principe qui avait fait leur puissance et qu'ils n'ont su ni régler ni combattre, a entraîné leur ruine.

Un nouvel ordre de choses va se faire jour sous l'influence de la nation qui, jusqu'alors, a su le mieux se prémunir contre les excès d'un régime fatal aux peuples et aux rois, sans toutefois s'en être complétement préservée. Nous insistons sur cet étrange jeu de la destinée. Le gouffre qui, avec Hugues et ses deux successeurs, va engloutir la puissance séculaire en Italie de la lignée tant française qu'italienne de l'exterminateur des *Saxons*, va se refermer pour servir de base dans la péninsule, à la domination d'un prince d'origine *saxonne;* le trône impérial d'Occident va devenir le partage de ce même prince qui, comme le glorieux fils de Pepin le Bref, recevra de ses contemporains le surnom de *Grand*, que sanctionnera plus tard l'impartiale postérité.

Depuis quelque temps, nous l'avons vu, les princes de Germanie auraient pu ajouter la Lombardie et la couronne impériale à leur diadème ; cette double conquête eût été facile pour eux, si Rome et la Lombardie avaient été seules consultées ; mais les bords du Danube avaient, eux aussi, leur bonne part d'embarras et de vicissitudes. Nous ajouterons que l'humeur changeante, inquiète, intraitable des Italiens, n'était pas le moindre obstacle qui retardât la prise de possession définitive par les princes germains de ces deux couronnes naguère si enviées. L'étoile et le génie d'Othon le Grand sauront triompher et de ces appréhensions et de ces obstacles.

Nous allons voir Hugues, et après lui Bérenger II, ces deux indignes descendants de Charlemagne, lutter d'intrigues, d'astuce et d'iniquités pour précipiter à leur insu le dénoûment de cette grande révolution.

Combien, dans l'aveuglement de leur orgueil, les hommes s'imposent d'efforts pour hâter leur propre ruine, croyant ne travailler qu'au profit de leur ambition !

Quos Deus perdere vult dementat.

Avant de pénétrer dans cette voie dont la pente devient si rapide, jetons un regard sur la cité de Venise, dont les mille canaux, dont les îles déjà si peuplées et si florissantes retentissent d'hymnes tristes et funéraires.

Pierre Candiano est mort et la république le pleure [1]. Sage, probe, expérimenté; aussi résolu dans l'action que prudent au conseil ; n'ayant qu'une pensée, qu'un but, le bonheur et la gloire de la patrie commune ; ferme protecteur des intérêts privés, ne mettant en oubli que ses intérêts propres ; soutien inébranlable de l'ordre au dedans, basé sur le respect et le maintien des droits de tous et de chacun ; inflexible pour le redressement des griefs de la république contre l'étranger dont il ne laissa jamais aucune insulte impunie, aucun tort sans juste réparation : tel avait été ce doge que venait de perdre Venise, et dont cette ancienne reine de l'Adriatique et des mers continue à honorer la mémoire.

On se souvient encore à Venise que les fiers habitants de *Justinopolis* (aujourd'hui *Capo d'Istria*) furent contraints par ce doge de venir tous les ans dans la ville des lagunes porter un tribut, en expia-

[1] DANDULUS, *In Chronic. Rerum italic.*, anno 939.

tion de graves dommages causés par ces pirates à la république.

Ainsi *Winter*, marquis *d'Istrie*, qui depuis longtemps désolait par d'intolérables vexations le commerce et les marchands vénitiens, avait dû subir à son tour la loi de *Pierre Candiano*, et d'oppresseur de Venise en devenir le tributaire.

Le gondolier du *Canal Grande*, le marchand de la place de *San-Marco* et du pont de *Rialto*, le gardien du palais *ducal*, s'émeuvent encore au nom de *Pierre Candiano* quand ils vous font le récit et vous expliquent les causes de la fête commémorative et annuelle si longtemps conservée à Venise sous le nom de la *Fête des mariés*...

Voici ce qu'ils vous racontent :

La république de Venise dotait annuellement douze jeunes filles. La veille de la *Chandeleur*, ces heureuses fiancées recevaient l'anneau de l'hymen, et le même jour était consacré aux plus brillantes unions dans les classes élevées. Ces cérémonies nuptiales se célébraient dans l'île d'*Olivolo*, située à l'extrémité de la merveilleuse ville qui, fraîche et brillante, se mirait dans les flots de sa mer paisible.

Un jour, c'était la veille de la *Chandeleur*, on vit des myriades de gondoles étincelantes de riches ornements, serpenter, glisser le long des édifices de la cité, et porter à l'île heureuse des essaims de jeunes épouses magnifiquement parées qu'entouraient leurs parents, leurs amis, et que suivaient des fiancés ivres de bonheur et d'espérance. L'île d'Olivolo, ornée de banderoles et de guirlandes de fleurs dont les mille festons parfument les airs, reçoit cette foule élégante qui, en abordant au rivage, la salue de ses chants joyeux et se dirige vers la sainte demeure..... Des couples d'amants et d'époux moins riches en parures, mais aussi fraîchement costumés, aussi radieux de joie, aussi beaux et plus bruyants encore, suivaient les élus de la richesse et du luxe; partout et pour tous il y avait là écho de chants d'allégresse, échange de douces paroles. Toute cette foule, s'acheminant vers la sainte chapelle du lieu, alla s'agenouiller sur les dalles du sanctuaire. Elle priait, elle chantait de saints cantiques, quand tout à coup retentit un cri sauvage suivi de féroces clameurs : les chants pieux s'arrêtent; les voix menaçantes s'approchent et redoublent d'éclat; chacun pressent un danger terrible : on frémit, on se presse, on se porte en foule vers les portes de la pieuse demeure pour essayer de fuir, mais il n'est plus temps..... Des pirates d'*Istrie*, dans l'espoir d'une riche proie, étaient venus se cacher en embuscade dans l'île

d'Olivolo. Au moment où les jeunes époux et leurs familles étaient tous réunis dans l'église, les forbans, sortant de leur repaire, s'étaient précipités vers l'enceinte sacrée : ils en franchissent le seuil; l'effroi est à son comble; les cris d'épouvante redoublent à cette affreuse apparition. Les Vénitiens, jeunes et vieux, étaient sans armes; vainement ils tentent de lutter contre les agresseurs armés de toutes pièces, et dont le nombre s'accroît de moment en moment... Les brigands arrachent les jeunes fiancées des bras de leurs pères, de leurs amants, de leurs mères éplorées, les entraînent ou plutôt les emportent en luttant contre leur impuissant désespoir, les entassent dans des barques amarrées sur la plage, et gagnent bientôt le large avec ce riche butin.

Pierre *Candiano* surpris, lui aussi, sans armes au milieu de la fête, n'avait pu, comme les autres, opposer qu'une vaine résistance; mais le cœur ulcéré de l'affront sanglant que vient de recevoir la république, il jure d'en tirer vengeance à l'instant même. Venise le voit bientôt dans ses murs. Le peuple s'assemble en foule à sa voix; partout on apporte des armes. Les habitants de *Santa-Maria Formosa* réunissent toutes leurs barques; c'est à qui secondera le mieux la fureur de Candiano. On se lance à la poursuite des ravisseurs, on les pourchasse avec une ardeur si grande que les brigands sont atteints à *Caorlo*, on les attaque, on leur coupe la retraite : tous tombent au pouvoir des Vénitiens qui en font un horrible carnage; et le doge, couvert de sang, rayonnant de bonheur et de gloire, ramène en triomphe les belles Vénitiennes à leurs parents, à leurs époux, qui déjà croyaient ces pauvres victimes perdues à jamais pour eux.

En mémoire de cet événement, et en reconnaissance pour le vengeur de l'hymen outragé, il fut décidé que tous les ans les jeunes filles de Venise se rendraient en procession dans l'île d'*Olivolo* où les accompagnerait le doge.

Cette solennité fut religieusement observée pendant plus de quatre siècles.

CHAPITRE III.

Anscar et Bérenger font ombrage à Hugues. — Mort d'Anscar. — Trame contre Bérenger. — Lothaire sauve ce prince. — Nouvelle tentative de Hugues contre Rome. — Appel de Marin II à toute la chrétienté contre les infidèles. — Hugues, généralissime. — Il attaque les Mores et traite ensuite avec eux au moment de les réduire. — Indignation de l'armée et de toute l'Italie. — Conséquences de cette conduite. — Dévouement d'un jeune seigneur pour Bérenger. — Une fille naturelle de Hugues épouse l'empereur d'Orient. — Nouveaux complots contre Hugues. — Sa déchéance. — On agrée son fils Lothaire pour son successeur. — Régence de Bérenger. — Mort de Hugues. — Périlleuse situation de Lothaire. — Mort de ce prince. — Abrutissement intellectuel de l'Italie à cette époque.

939 — 949.

Nous avons vu, le 29 juillet 923, un jeune homme, fils d'Adalbert, marquis d'Yvrée et de Ghisla, combattre dans les rangs de Rodolphe à la bataille de Fiorenzuola. Rodolphe disputait alors le trône de Lombardie à Bérenger, et le jeune prince qui combattait pour le roi bourguignon s'appelait Bérenger, du nom de son aïeul.

A la mort d'Adalbert, le marquisat d'Yvrée avait été le partage de ce prince. Anscar, autre fils d'Adalbert et de Ghisla, avait eu le duché de Spoletti et de Camerino.

On se rappelle qu'Adalbert, poussé par les intrigues d'Hermengarde, sa seconde femme, et sœur de Hugues, avait abandonné dans le temps le parti de Rodolphe pour pousser Hugues au trône de Lombardie.

Ainsi Bérenger était le fils d'un des hommes qui avaient le plus contribué au triomphe de Hugues ; ce souvenir pouvait tôt ou tard influer sur le plus ou moins de soumission que le roi de Lombardie rencontrerait dans le nouveau marquis d'Yvrée... De plus, le petit-fils de l'empereur Bérenger ne pouvait sans doute oublier que la couronne impériale et celle de Lombardie avaient ceint le front de son aïeul.

Anscar pouvait aussi subir l'influence de ces souvenirs importuns

pour l'ombrageux monarque. Et puis enfin, Anscar et Bérenger avaient de grands biens qui, s'ils tombaient en la possession de Hugues, doubleraient son trésor et enrichiraient ses créatures ou quelques-uns de ses nombreux bâtards. Que de raisons pour attirer sur ces deux princes l'animadversion du roi de Lombardie !

Anscar était moins à redouter que Bérenger. Hugues, prétextant la découverte d'une conspiration, dont le duc de Spoletti aurait été le chef, ce qui resta sans preuve, envoie contre ce prince une armée sous les ordres de Sarlion ou Sarilon, comte du palais.

Anscar se porte vaillamment à la rencontre de l'ennemi, qui cède d'abord à l'impétuosité de son premier choc [1]; mais de nouvelles troupes viennent renforcer l'armée de Sarilon.

Le duc de Spoletti lutte longtemps contre des forces trop supérieures en nombre; ses colonnes, débordées de toutes parts, s'ébranlent, fléchissent, la confusion se met dans leurs rangs; enfin, tout fuit en désordre, malgré les héroïques efforts tentés par Anscar pour rétablir le combat : le prince lui-même, enveloppé, entraîné par le flot des fuyards, est jeté avec son cheval au fond d'un ravin, où il périt percé de cent coups de lance, comme naguère Burcard dans les fossés de Novare.

Sarilon, pour prix de sa victoire, fut investi du duché de Spoletti et de Camerino, dont Hugues le dépouilla bientôt après pour accroître les possessions d'un de ses bâtards, de cet *Hubert* qu'il avait déjà gratifié du duché de Toscane après en avoir dépouillé d'abord son frère utérin Lambert, puis Boson, son frère de père et de mère.

Bérenger était plus difficile à vaincre. Hugues, désespérant de le réduire par les armes, emploie son arme habituelle, la ruse et la trahison. Ses perfides prévenances attirent à la cour de Pavie le marquis d'Yvrée qu'il comble de caresses et de présents. Pendant que le jeune prince se laisse fasciner par les séductions de cette cour dissolue, le roi de Lombardie assemble son conseil; on délibère à la hâte sur le sort d'un ennemi dangereux qui, si imprudemment, s'est laissé prendre au piége. Les infâmes conseillers, dignes de leur maître infâme, décident en masse qu'on fera grâce de la vie à cet hôte de leur roi, mais qu'on lui crèvera les yeux [2], sous le prétexte

[1] GIULINI, *Storia di Milano*, tome II, Anno 939.

[2] MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V. — GIULINI, *Storia di Milano*, tome II. — VERRI, *Storia di Milano*, tome Ier.

encore d'une conspiration dont on se dispensera de prouver l'existence. Un seul cœur se soulève dans le conseil contre cet arrêt inique. Lothaire, trop jeune et trop timide pour oser élever la voix contre la volonté de son père qui, en sa présence, ose donner son adhésion à une telle sentence, résultat de ses secrètes inspirations et de ses ordres tyranniques, Lothaire sort du conseil tout atterré de ce qu'il vient d'entendre et de ce qu'il ose à peine croire. Le candide jeune homme court à Bérenger, l'avertit que des périls l'environnent... Autant pour éviter un crime abominable à son père que pour satisfaire au secret besoin de son cœur, qui le pousse à sauver un jeune prince tombé dans un infernal guet-apens, Lothaire conseille une prompte fuite à Bérenger et lui en fournit les moyens... Grâce à cet élan généreux du fils de Hugues, le marquis d'Yvrée échappe au supplice qui l'attendait, et va chercher un refuge auprès d'*Hermann*, duc de Suève, dans la crainte sans doute que des satellites du despote n'aient été d'avance, et à tout événement, apostés sur la route de son marquisat, ou n'y soient envoyés à sa poursuite dès le premier bruit de son évasion.

Nous verrons comment ce même Bérenger paya sa dette de gratitude envers le généreux Lothaire.

La fuite du frère d'Anscar n'est bientôt plus un mystère à Pavie. Après bien des recherches infructueuses, Hugues parvient à découvrir le refuge de celui dont il espérait faire sa victime. Furieux de voir sa proie ainsi lui échapper, il somme le duc de Suève de lui livrer un ennemi qu'il dit convaincu de conspiration flagrante contre sa personne. Cette sommation est accompagnée de menaces. Hermann, fidèle aux lois de l'hospitalité, brave par un refus formel le ressentiment du roi de Lombardie. Mais, soit dans la crainte, ce que du reste son caractère rend peu probable, d'être une cause de guerre et de ruine pour un peuple et un prince qui lui avaient donné asile dans son infortune, soit plutôt dans l'espoir d'être plus en sûreté derrière la puissance d'Othon, le marquis d'Yvrée crut devoir, peu après le refus généreux d'Hermann, se retirer à la cour du roi de Germanie. Othon accueillit en lui, avec autant de distinction que de bienveillance, le petit-fils de l'empereur Bérenger. Hugues poursuit encore là sa victime; mais là ce ne sont plus les menaces qu'emploie sa flexible politique, hautaine envers les faibles, humble et rampante avec les grands et les forts. Il essaye de la prière; il plaide sa cause; il expose

des griefs plus ou moins fondés; la flatterie, la soumission, les présents, toute voie est employée par ce prince astucieux. Le roi Othon qui peut-être, dit Muratori, nourrissait déjà dès cette époque des vues secrètes sur l'Italie, se contenta de répondre aux émissaires lombards qu'il n'avait besoin des dons et des largesses de personne, et qu'il jugeait convenable d'accorder un sûr et bon refuge à un prince qui était venu se mettre sous sa sauvegarde [1].

Toute nouvelle instance à cet égard auprès d'un tel monarque eût été aussi déplacée qu'importune, et n'aurait fait qu'exposer le roi lombard à l'affront d'un refus réitéré. Hugues le sentit, et se garda d'autant plus d'insister, que le roi de Germanie, bien qu'il eût permis que sa cour servît d'asile au prince fugitif, ne s'était pas pour cela montré disposé à prendre en main la querelle de son hôte, et n'avait pas demandé au roi de Lombardie compte de sa prise de possession des États d'Anscar et de Bérenger. Or, de nouvelles démarches dans le même but pouvaient irriter Othon, et le porter à cette extrémité si pleine de périls pour Hugues; force fut donc à ce prince de renoncer à ses atroces desseins contre Bérenger, et de se contenter de ses dépouilles; il s'était en effet emparé du marquisat d'Yvrée aussitôt après la fuite de ce prince, comme il l'avait fait de Spoletti et de Camerino après la mort d'Anscar.

Mais cet accroissement de puissance, loin de satisfaire son ambition, ne la rend que plus impatiente; maître d'une grande partie de l'Italie, ne voyant autour de lui aucun prince qui lui paraisse un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses audacieux projets, il tourne de nouveau son regard vers Rome où l'appellent doublement le besoin de la vengeance et la perspective de la couronne impériale; il rassemble son armée et marche à sa tête [2] sur l'ancienne capitale des Césars. Mais Albéric l'attendait plein du souvenir de ses succès récents contre le despote, et brûlait, aussi bien que tous les Romains, du désir de le combattre encore. Hugues, à son arrivée devant Rome, somme la cité de lui ouvrir ses portes. Sur le refus hautain du fils de Marosie, le roi attaque les remparts avec toutes ses forces et sur plusieurs points à la fois; partout il est vaillamment repoussé : ses Lombards reviennent à la charge et rencontrent toujours une si vi-

[1] MURATORI, *Annal.*, tome V, page 318, anno 940.
[2] Année 941.

goureuse résistance, que Hugues, désespérant de se rendre maître de la ville, se résigne à lever le siége. Le cœur plein de rage, il s'apprête à reprendre le chemin de Pavie; mais avant de quitter les environs de Rome, il y fait promener par ses soldats l'incendie et la dévastation.

Satisfait de cette lâche vengeance, Hugues venait de donner le signal de la retraite; son armée, gorgée de rapines et de butin, s'ébranlait déjà pour retourner en Lombardie, quand un cri soudain, une voix depuis trop longtemps méconnue, la voix du chef de l'église romaine, retentit au milieu de son camp et ranime toutes ses espérances.

Cette voix venait aussi de se faire entendre sur les bords du Bosphore, dans toute l'Italie et jusqu'au fond de la Provence.

Étienne VIII, successeur de Léon VII, était mort. Marin II l'avait remplacé sur le trône pontifical [1]. Le nouveau pape s'était indigné de voir les princes de la chrétienté user leurs forces, décimer leurs peuples par des guerres intestines, tandis que les Sarrasins, postés aux *Fraxinets* [2], recommençaient leurs excursions dévastatrices, et, redoublant d'audace, osaient passer les Alpes et menacer de là l'Italie. Le pontife invoquant auprès des princes chrétiens les exemples de Charlemagne, de Louis II et de Bérenger, les appelait aux armes. Comme avait fait naguère Jean X à l'égard du dernier de ces monarques, il flatta l'ambition de Hugues en lui offrant pour cette *guerre sainte* le bâton de commandement que la victoire pouvait changer en sceptre impérial. Hugues, qu'exalte cette offre brillante, se hâte de mêler au belliqueux appel du pontife son cri de guerre contre les infidèles.

Constantin et Romain, empereurs de Constantinople, envoient une nombreuse flotte commandée par *Anastase*. Gênes arme ses vaisseaux sous la conduite de *Jérôme Doria* [3]. Une foule de princes et de seigneurs puissants courent aux armes; toutes les villes de Provence et d'Italie mettent sur pied leur contingent de guerre.

L'un des premiers mois de l'année suivante est fixé pour la concentration de toutes les forces non loin des *Fraxinets* de Provence. L'armée de terre, rassemblée à cette époque sous les ordres immé-

[1] Année 942.
[2] Ou *Fressinets*.
[3] GIUSTINIANI, *Annal. di Genova*.— *Hist. de Nice*, par Louis DURANTE, tome Ier, pages 139 et suivantes.

diats de Hugues [1], d'abord dans la plaine de Draguignan, combine ses mouvements de manière à paraître devant le refuge des Mores en même temps que les vaisseaux de Constantinople et de Gênes.

Anastase et Doria, arrivés au golfe de *Sembracie,* trouvent les nombreux navires des corsaires réunis les uns aux autres par de fortes chaînes, présentant le front d'un rempart inabordable. Anastase jette aussitôt sur cette formidable ligne le feu grégeois dont la découverte récente a déjà servi utilement les flottes du Bosphore [2] ; en un moment les vaisseaux ennemis deviennent la proie des flammes ; une barrière terrible, une ceinture de feu s'élève entre les chrétiens et les corsaires. Ceux-ci, épouvantés par les progrès de l'incendie qu'ils s'efforcent vainement de maîtriser, abandonnent leurs navires et gagnent en désordre les premières hauteurs qui dominent le Golfe ; mais là de nouveaux périls les attendent ; Hugues, à la tête de l'armée de terre, fond sur eux avec impétuosité. Cette vive attaque, qui met l'ennemi entre deux feux, achève de porter le désordre et la terreur dans les rangs des Sarrasins.

Un seul refuge reste aux vaincus, c'est leur *Fraxinet* ; ils s'y portent en foule : l'armée chrétienne, pleine de courage et d'ardeur, les poursuit à travers les ravins et les rochers escarpés, jusqu'au pied des formidables retranchements de cette redoute fameuse.

L'héroïque résolution des troupes de Hugues prêtes à renverser tous les obstacles, effraye les infidèles, même derrière ces remparts [3] qu'ils avaient si longtemps crus inattaquables ; ils s'y défendent encore toutefois et y soutiennent quelques nouveaux assauts. Bientôt décimés par la famine et par le feu de l'ennemi, pressés de plus en plus par les progrès des assaillants, ils abandonnent cet asile pour se replier sur les sommités presque inaccessibles qui s'élèvent au-dessus du golfe de Sembracie... Là encore leurs oreilles épouvantées entendent les cris

[1] Selon l'historien de Nice, Hugues se serait embarqué sur la flotte greco-italienne et aurait laissé le commandement des troupes de terre à *Guy de Balbs.*

Muratori pense, au contraire, que le roi de Lombardie vint aux *Fressinets* avec son armée de terre.

Ugo nel medesimo tempo (pendant l'attaque tentée par la flotte), *arrivò per terra a Fressinetto colla sua armata.* (MURATORI, tome V, page 319, anno 942.)

[2] GIUSTINIANI, *Ann. di Genova.* — DURANTE, *Histoire de Nice.*

[3] Les montagnes où se retranchèrent les Sarrasins prirent dans la suite le nom de *Monts Mores* qu'elles ont conservé depuis. (PAPON, *Hist. génér. de Prov.* — DURANTE, *Hist. de Nice.*)

de mort partis des rangs de l'armée chrétienne; partout on y demande le signal d'une nouvelle attaque; un peu de persévérance, encore un effort et le triomphe des troupes coalisées est complet... Mais l'esprit de Hugues était depuis quelque temps livré à de graves perplexités. Ce monarque, détournant ses regards du théâtre de la guerre, les reportait incessamment sur l'Italie, où de loin son inquiète imagination lui faisait entrevoir d'éminents périls pour sa couronne dans la péninsule. Cédant enfin à cette inquiétude poignante, Hugues, au lieu de poursuivre jusqu'au bout sa victoire, ose, dans ce moment suprême, abandonner le fruit de ses premiers succès et un triomphe assuré. Sourd aux conseils des chefs comme aux plaintes des soldats, il suspend les attaques, reçoit les Sarrasins à capitulation, signe avec eux un honteux traité d'alliance qui leur ouvre une voie de refuge, et il les autorise à transporter leurs familles et leurs tentes sur les frontières de Frioul [1].

Il est à croire que, comme jadis l'empereur Bérenger, Hugues se flatta de trouver au besoin, par cette détermination aussi étrange qu'imprévue, d'utiles auxiliaires dans ces barbares qu'il venait de sauver d'une ruine inévitable. En même temps qu'il délivrait de leur fatale présence une partie de ses possessions méridionales, il comptait élever par leur aide, sur les limites nordiques de ses États, une forte barrière contre le danger dont il se sentait menacé de deux côtés opposés, savoir, la fermentation, les révoltes au dedans, et au dehors les intrigues du fils d'Adalbert auprès de la cour de Trèves, dans le but de recouvrer son ancienne puissance; enfin peut-être se flattait-il, au moyen de ces meutes acharnées qu'il pourrait jeter à volonté sur les provinces germaniques, d'entraver l'essor de plus en plus inquiétant du glorieux Othon.

Mais il ne parvint à aucune de ces fins. Sa lâche conduite ne fit que lui attirer les imprécations de son armée et de la chrétienté tout entière. Ses peuples de Lombardie rougirent d'avoir pour souverain un prince qui désertait la victoire. Leur exaspération fut au comble quand ils virent les nouveaux et dignes alliés de leur roi, exercer les plus affreux ravages en traversant le territoire lombard pour se rendre vers l'établissement qu'il leur avait concédé. Là, ces barbares qu'aucun frein n'eût pu maîtriser, furent bientôt moins les instruments de la

[1] DURANTE, *Histoire de Nice*, tome Ier. — PAPON, *Histoire générale de Provence*.

politique de Hugues, qu'un surcroît d'embarras pour lui-même et de malheurs pour son royaume qui lui imputait cette nouvelle calamité.

La Provence ne gagna rien non plus à cette émigration de ses oppresseurs : Hugues avait eu l'imprudence, en s'éloignant du *grand Fraxinet* de ne pas détruire ce repaire fortifié. Peu de temps après le licenciement de l'armée formidable que le zèle de Marin II avait à grand'peine réunie sous un même drapeau, et dont les glorieux efforts devaient aboutir à un si triste résultat, des hordes de pirates reparurent dans les eaux du golfe de Sembracie, et s'emparèrent aussitôt du *grand Fraxinet*. Bientôt la Provence fut de nouveau ravagée par des barbares; dans le même temps des hordes dévastatrices débarquaient sur les rivages de l'Italie méridionale, et y commettaient les mêmes excès [1].

Plus tard, enhardis par la faiblesse, l'incurie et la division des princes de la chrétienté, les infidèles se rendirent maîtres de tous les passages des Alpes maritimes, et interceptèrent, par ce moyen, les communications entre la Provence et la Ligurie, la Savoie, le Piémont et la Suisse.

La position du col de la *Turbie* [2] entre Nice et Menton, liée au *petit Fraxinet* du promontoire de *Saint-Hospice* et aux fortifications de *Castillon*, ferma de ce côté, dit l'historien de Nice, les passages des montagnes [3]; ils s'y retranchèrent en élevant de fortes murailles autour des ruines de l'ancien monument d'Auguste, dont il reste quelques vestiges encore. Tous les passages des Alpes furent aussi gardés.

L'avilissement des chrétiens à cette époque fut poussé au point, s'écrie Frodoard, que tous les voyageurs qui, de la Provence, de la Bourgogne et de la Suisse, voulaient se rendre en Italie, étaient obligés de transiger avec les infidèles pour obtenir la permission du passage.

Telles furent, en partie, les conséquences plus ou moins immédiates de la lâche détermination de Hugues en face des derniers

[1] DURANTE, *Histoire de Nice*. — GIUSTINIANI, *Ann. di Genova*.

[2] La magnifique route de la *Corniche*, tracée et confectionnée par les Français sous le règne de Napoléon, et qui conduit de Nice à Gênes, traverse aujourd'hui cette position.

[3] *Histoire de Nice*, tome Ier, pages 143 et 444. — BERETTI, *Chorog.*, tome X. *Rer. ital.*

remparts des Mores qu'il lui eût été si facile d'enlever. La complète destruction de ce repaire et des barbares qui s'y étaient retranchés, eût peut-être pour longtemps préservé la chrétienté de ce fléau que les faux calculs de sa politique ne firent que rendre plus désastreux.

D'autres calamités menacèrent l'Italie peu de temps après le retour de Hugues dans la péninsule. Les Hongrois reparurent sur les frontières du Nord; l'or du roi de Lombardie les refoula momentanément loin de ses possessions. Mais un ennemi plus redoutable dont il avait réveillé l'ambition et la haine en le persécutant, en le dépouillant de son patrimoine, Bérenger dont le souvenir, importunant Hugues au milieu de ses premiers triomphes sur les Mores, avait peut-être le plus contribué à la désertion de ce roi devant des retranchements près de tomber en son pouvoir, Bérenger, justifiant enfin toutes les appréhensions du despote, s'apprêtait à porter le coup mortel à cette puissance que les mains de son père avaient édifiée en partie. Hugues, tyran voluptueux, violent et farouche, allait, après un trop long règne, céder le trône à un tyran non moins dissolu, non moins fourbe, non moins cruel... Un descendant de Charlemagne par Bérenger allait prendre la place d'un autre descendant de Charlemagne par Lothaire de Lorraine, pour la céder un peu plus tard à Othon de Germanie.

Le marquis d'Yvrée demandait depuis longtemps, mais en vain, à Othon un corps de troupes qui pût lui frayer le chemin de la péninsule italique. Othon avait encore dans son royaume trop d'affaires sur les bras, dit Muratori [1], pour prendre prématurément fait et cause dans une querelle dont les suites pouvait avoir tant de gravité.

Un jeune seigneur, désigné dans l'histoire sous le nom d'*Amédée* [2], ami de Bérenger, et compagnon de son exil à la cour de Germanie, conçoit le hardi projet de préparer lui-même la rentrée de son maître en Italie, sans recourir à la protection toujours dangereuse de l'étranger.

« L'Italie, » dit Amédée au fils d'Adalbert, « est lasse de son roi :
» les grands et le peuple ne subissent plus qu'avec impatience un joug
» qui fait leur malheur et leur honte : permettez que j'aille sonder
» moi-même les cœurs, disposer les esprits et hâter la chute du
» tyran. »

[1] *Ann. d'It.*, tome V.
[2] LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI.

L'audacieux jeune homme part avec l'assentiment de Bérenger. Travesti en mendiant, armé du bourdon et de la besace, en compagnie de quelques pauvres pèlerins qui faisaient par dévotion le voyage à Rome, il parcourt avec autant d'adresse que de bonheur les États de Hugues; visite en secret des évêques, des comtes et les seigneurs les plus puissants d'Italie ; il sonde leurs sentiments à l'égard du roi, s'ouvre à ceux qu'il trouve les plus exaspérés, et conspire avec eux la ruine du despote. Ses intrigues, bien qu'ourdies avec habileté, ne purent s'envelopper d'assez de mystère pour échapper complétement à l'inquiète inquisition de Hugues, dont le royaume était encombré d'espions.

Des ordres rigoureux pour un renouvellement de surveillance, partirent aussitôt de la cour de Pavie; mais Amédée, chaque jour et même plusieurs fois par jour, changeait de rôle et de déguisement; sa longue et belle barbe, ornement des hommes de cette époque, ses sourcils, ses cheveux changeaient à chaque instant de teinte et de nuance : tantôt il était borgne, tantôt aveugle, puis sourd ou boiteux. Il osa, sous un de ces déguisements, se présenter un jour au roi lui-même, au milieu d'une caravane de pèlerins tout courbés sous le poids de l'indigence; et il obtint une vieille défroque pour sa part des largesses du souverain.

Quand il eut bien noué ses intelligences avec les grands, quand il se fut bien assuré de leurs dispositions et de leur concours, Amédée reprit le chemin de la Germanie ; mais apprenant qu'aux frontières tous les voyageurs étaient soumis par ordre du roi aux plus sévères perquisitions, il se jeta dans les montagnes, suivit des chemins ignorés, des sentiers inconnus, et parvint enfin à rejoindre son maître à la cour d'Othon.

Noble et beau dévouement ! Pourquoi faut-il que le prince qui l'inspira et qui le mit à profit, en fût si peu digne ! Les plus belles causes ont des renégats et des félons, comme bien souvent les causes les plus injustes trouvent des cœurs loyaux, mais abusés, prêts à les soutenir.

La fortune allait abandonner Hugues, et, comme pour l'éblouir, comme pour lui cacher l'abîme qui s'ouvrait devant lui, elle lui jetait en fuyant une nouvelle et dernière faveur.

Au milieu de ces sombres préoccupations de Hugues, *Romain le Jeune*, empereur d'Orient, lui fit demander une de ses filles pour

épouse. Le roi de Lombardie n'avait plus de fille légitime dont il pût disposer; son audace, sans s'en émouvoir, envoie à Constantinople la jeune *Berthe*, enfant qu'il avait eue d'une de ses courtisanes. L'orgueilleuse cour d'Orient, se montrant satisfaite de ce choix, fit à Berthe la plus brillante réception. La jeune princesse, selon l'usage de cette cour, changea de nom en montant sur le trône d'Orient, et fut appelée *Eudoxie*... Ce fut le dernier triomphe de l'orgueil du roi Hugues.

Le prince qui avait trahi, persécuté, dépouillé tous ceux qui l'avaient fait puissant, allait à son tour subir les amères atteintes de l'ingratitude. Ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs et de largesses, ceux-là même dont l'ambition toujours inassouvie l'avait le plus entraîné à affronter le blâme public, devaient être les premiers à l'abandonner, à le trahir. Cela s'est toujours vu, cela se verra toujours. Quant à Hugues, jamais prince ne mérita plus que lui de rencontrer des ingrats : ce qui à nos yeux n'excuse ni l'ingratitude ni la trahison. Mieux vaut l'homme qui, de bonne foi et même pour son seul intérêt propre, soutient une cause mauvaise, que celui qui la trahit en lâche, quand une fois il en a pris la défense, et surtout quand il a aidé à la compromettre par les excès de sa propre ambition. Ainsi fit Manassès, ce fameux archevêque d'Arles, à qui, sans égard aux lois et aux règlements de l'Église, nous avons vu Hugues confier les évêchés de Vérone, de Mantoue, de Trente et le gouvernement du Trentin. Manassès, en reconnaissance de tant de faveurs et de largesses, donne le premier le signal de la révolte contre celui dont il fut constamment le complice provocateur et la créature la plus rémunérée.

L'importante forteresse de *Formigara* était la clef de la marche de Trente et de l'Italie. *Adhélard*, affidé de Manassès, en avait le commandement. Bérenger, à la tête de quelques troupes qu'il a ramassées dans la Suève, se présente devant cette place qui lui ouvre ses portes [1]. Le marquis d'Yvrée, pour prix de cette première conquête, promet à Adhélard l'évêché de *Como*, et à Manassès l'archevêché de *Milan*. *Guy*, évêque de *Modène*, séduit par des promesses non moins brillantes, court fortifier le parti du fils d'Adalbert qu'avait rejoint *Milon*, cet ancien comte de Vérone qui, dans le temps, s'était fait le vengeur du

[1] MURATORI. — GIULINI. — GIANNONE.

meurtre de Bérenger. Le soupçonneux Hugues tenait depuis longtemps Milon captif à sa cour ; mais ce comte était parvenu à briser sa chaîne en enivrant ses gardes dans un festin. Il n'était au moins ni traître, ni défectionnaire : persécuté sous le règne de Hugues, n'ayant jamais salué l'étoile triomphante de ce monarque, Milon en prenant parti contre le despote, en courant se ranger sous les drapeaux du petit-fils de son ancien maître, comprit et fit son devoir en homme de cœur.

A la nouvelle de la défection de l'évêque de Modène, Hugues rassemble des troupes [1] et va menacer le château important de *Vignola* [2], situé sur le *Panaro* et appartenant à ce prélat. Pendant qu'il s'épuise en vains efforts contre cette forteresse, Bérenger se dirige vers Milan où l'appellent l'archevêque Ardéric et les plus puissants seigneurs de la Lombardie qui l'accueillent comme un libérateur, et à qui il prodigue les plus flatteuses promesses [3].

Le roi de Lombardie, voit, mais trop tard, que tout lui échappe ; il sent de toutes parts crouler l'édifice de sa puissance ; il comprend alors tout le néant d'une grandeur qui ne repose ni sur ses droits, ni sur l'affection des peuples, d'une grandeur que la force et l'astuce ont créée, que la violence et la trahison ont si peu de peine à détruire.

Une diète s'assemble à Milan en présence de Bérenger, pour prononcer la déchéance de Hugues et pourvoir ensuite à la vacance du trône. Hugues retourne brusquement à Pavie ; mais voyant que sa mauvaise fortune a glacé pour lui tous les cœurs, il cède à l'orage ; toujours souple, cauteleux, il prend le parti d'envoyer à la diète de Milan son fils Lothaire, associé par lui à la royauté; jeune prince doux, aimable, bon, que ni le peuple, ni les grands ne rendaient responsable des fautes et des crimes du père. Il fait représenter aux membres de la diète que si la royauté de Hugues leur est devenue intolérable, il leur convint de reconnaître et de continuer celle de son fils qui ne leur a fait aucun mal, et dont ils pourront diriger eux-mêmes l'éducation comme roi. Le spectacle de l'abaissement du bon Lothaire touche les seigneurs qui, sans que Bérenger cherche

[1] *Ann. d'It.*, tome V, page 324, anno 945.
[2] Patrie de Muratori.
[3] Nous venons de voir qu'il avait promis à Manassès l'archevêché d'Ardéric.

à y mettre obstacle, le proclament leur roi d'une voix unanime [1].

Hugues, profitant du moment où on le croit abattu par l'adversité, amasse ses trésors, les dirige vers les Alpes et suit son riche convoi; mais arrivé au pied des monts élevés qu'il va franchir, il reçoit l'avis que les Lombards, mécontents d'avoir changé de maître, et se méfiant de Bérenger à qui ils ont confié la tutelle de Lothaire, songent à lui rendre la couronne. Hugues, qui connaît la versatilité de l'esprit lombard, croit à cet avis si flatteur pour son orgueil; il revient sur ses pas [2] avec tout son bagage, et n'est pas peu surpris, à son retour à Pavie, de voir Bérenger l'accueillir avec toutes les marques du respect dû à la majesté royale.

Mais Bérenger lui avait tendu un piége; les trésors immenses que Hugues faisait filer vers les Alpes, pouvant plus tard venir en aide à ce roi pour reconquérir, par la corruption et par la force, le sceptre de Lombardie, son rival préfère qu'il reste en Italie, qu'il y conserve sa royauté plus compromise et moins redoutable sur un trône avili que dans l'exil : car s'il rend le titre de roi à Hugues, il s'en réserve toute l'autorité sous celui de *marquis d'Yvrée.*

L'astuce de Bérenger exploita merveilleusement cette position équivoque, à double fin, en éludant, sous prétexte d'une autorité plus forte que la sienne, l'accomplissement des promesses prodiguées naguère pour se créer des partisans, tout en usant de la plus large faculté pour combler ses affidés de faveurs et de biens au détriment des amis et même des parents du roi.

Ainsi, par exemple, on le vit [3] retirer des mains du marquis ou duc de Toscane, fils naturel de Hugues, le duché de Spoletti pour le conférer au comte Boniface, ce seigneur puissant, beau-frère du roi Rodolphe, dont l'habile manœuvre à la bataille de Fiorenzuola avait ramené la victoire sous les drapeaux du prince bourguignon.

Hugues ne put se courber longtemps sous le poids d'un aussi hu-

[1] LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI. — VERRI.

Il est, dans ce récit et dans ce qui va suivre, quelques circonstances qui nous semblent un peu étranges et à peine croyables. Il ne nous paraît pas nécessaire de les préciser ici. Nous les reproduisons telles qu'elles nous sont racontées par les historiens les plus accrédités, les moins sujets à caution et les meilleurs sinon les seuls à consulter sur l'histoire de cette époque reculée. Nous avons expliqué ces faits le mieux qu'il nous a été possible.

[2] LIUTHPRAND. — MURATORI. — GIULINI, etc.

[3] MURATOTI, *Ann. d'It.*, année 946.

miliant abaissement. Il ne subit ce supplice que tout le temps nécessaire pour faire secrètement passer en Provence les trésors dont il avait dépouillé l'Italie, et qu'il avait eu l'adresse de soustraire à l'ardente convoitise de Bérenger.

Quand il se sentit en mesure, il quitta furtivement la Lombardie, laissant son fils à la discrétion du marquis d'Yvrée, et repassa les Alpes.

Selon quelques historiens, Hugues se serait retiré dans un couvent d'Arles, qu'il aurait doté d'une partie de ses richesses et où il serait mort bientôt après.

D'autres écrivains, sur la foi de Liuthprand, croient avec plus de fondement selon nous, que ce prince trop fameux, à peine arrivé en Provence, sentant sa fin prochaine, se borna à s'envelopper, selon l'usage de ce temps-là, dans un habit de moine, et qu'il attendit la mort sous ce vêtement, en signe de repentir et en expiation de ses fautes.

Hugues avait régné en Italie vingt et un ans, neuf mois et trois jours. Si son génie, qui le poussa au mal, s'était tourné au bien, ce prince eût été peut-être un grand homme. Le problème d'une si longue domination sur un peuple remuant, indocile, inconstant, une grande habileté seule a pu le résoudre, surtout au milieu des scandales publics et privés dont la cour de ce roi donna le triste spectacle, et qui peut-être l'engagèrent dans la voie périlleuse où il trouva sa perte.

Bérenger, qui le suivit de près sur le trône, eut tous les vices de Hugues sans en avoir le génie.

Confier Lothaire au perfide marquis d'Yvrée, c'était vouer le jeune prince à des périls incessants, à des malheurs plus grands que l'exil ; c'était livrer l'innocente proie aux serres du vautour. Dieu n'accorde pas la faveur de l'exil à tous les fils de rois déchus. Il en est, comme Lothaire, comme le fils de Louis XVI, qu'il livre, jeunes et innocentes victimes, à la férocité de leurs bourreaux ; il en est, comme Joas, que dans sa sagesse providentielle il écarte à propos des marches du trône, pour l'accomplissement de ses vues mystérieuses, laissant à d'autres les angoisses et les périls d'une grandeur trop environnée d'abîmes. Habitué, sous le joug paternel, à ne porter la couronne que comme un joyau brillant, Lothaire, dans les premiers temps de son règne, depuis la fuite de son père, ne connut pas da-

vantage, *sous* Bérenger, les droits et les prérogatives de la royauté.

La fille de Rodolphe de Bourgogne, *Adélaïde*, d'abord fiancée de Lothaire, était devenue [1] sa femme quand elle eut atteint sa seizième année. Absorbé dans la contemplation de la beauté de sa jeune épouse, sous le charme des précieuses qualités et des rares vertus de cette douce compagne, ajoutant bientôt à cette première félicité l'ivresse non moins grande de se voir renaître dans un enfant adoré [2], tout à ce bonheur intime, calme comme sans mélange, le fils de Hugues ne s'était pas aperçu qu'il ne portait qu'une couronne avilie, et qu'il n'était roi que de nom.

Le jeune monarque, réveillé enfin de son enivrante léthargie par les remontrances de quelques amis dévoués, parut un moment s'apercevoir que le double bonheur de père et d'époux n'était pas le seul but d'une vie royale; on lui fit même comprendre tout le péril d'être ainsi à la discrétion d'un homme tel que Bérenger. Mais que faire? Les bras qui enlaçaient la victime n'auraient fait que l'étouffer plus tôt, si elle eût cherché à se débattre. Il n'était plus temps de recourir à des voies énergiques. Un autre moyen s'offrit au zèle des amis dévoués de Lothaire. Il est probable que les soins qu'on se donna pour conjurer le péril ne firent que précipiter la catastrophe.

On raconte que Constantin, empereur d'Orient et beau-père de Berthe ou Eudoxie, sœur du jeune roi, prévenu des justes appréhensions des amis de Lothaire, fit représenter à Bérenger que la jeunesse du fils de Hugues était confiée à sa sagesse et à sa loyauté; il lui fit dire encore qu'il verrait avec plaisir des ambassadeurs de Lombardie à la cour de Constantinople, venir lui porter l'assurance que la *tutelle* du jeune roi était en de sûres et fidèles mains [3].

L'historien Liutprand, évêque de Crémone et ancien page de Hugues, était en ce moment l'un des secrétaires de Bérenger. Ce fut lui que le marquis d'Yvrée chargea d'aller porter, en son nom, à

[1] En 947, contre l'opinion des pères Mabillon et Pagi, qui font remonter les noces à l'année 937. Muratori, se fondant sur ce qu'écrit saint Odillon dans la *Vie de sainte Adélaïde*, et sur un document existant dans l'église de *San-Salvador* de Pavie, pense avec raison que les fiançailles eurent lieu en 937 et le mariage en 947. (Tome V, page 235, anno 950.)

[2] Cette enfant, du nom d'*Emma*, monta quinze ans après sur le trône de France, par son mariage avec Lothaire, souverain de ce royaume.

[3] LIUTPRAND. — MURATORI. — GESLINI, etc.

l'empereur d'Orient, les plus formelles protestations d'amour et de fidélité à son jeune souverain.

Liuthprand raconte qu'il partit pour Constantinople, fier et heureux d'être le porteur, auprès de l'impératrice Eudoxie, de ces consolantes assurances. Mais Bérenger, prodigue de belles paroles, et avare en fait de largesses et de dons, avait feint d'oublier que les ambassades princières n'approchaient du trône impérial d'Orient que chargées de riches offrandes... A la vue des présents magnifiques que portaient aux souverains du Bosphore les ambassadeurs d'Othon de Germanie et de Ramire II, roi d'Espagne, Liuthprand fut saisi de honte, lui qui n'avait rien à offrir que des phrases pompeuses de la part de son maître. Plutôt que de se résoudre à paraître les mains vides au pied de ce trône éblouissant de magnificence, il prit le parti d'offrir à l'empereur, au nom de Bérenger, quelques riches joyaux et quelques élégantes parures qu'il avait achetées de ses propres deniers. Ces présents et les protestations de fidélité présentées au nom du marquis d'Yvrée par un homme aussi connu de l'impératrice que Liuthprand, reçurent bon accueil à la cour de Constantinople [1].

Tandis qu'on rassurait la princesse Eudoxie sur le sort de son frère, le jeune et malheureux prince approchait du moment où Bérenger allait lui payer sa dette de reconnaissance.

Ses amis dévoués et la vertueuse Adélaïde s'aperçurent bientôt avec effroi d'une grave altération dans la santé de Lothaire. Un mal intérieur, inconnu, rongea sourdement cette jeune existence de roi ; enfin, trois ans, sept mois et deux jours après la mort de Hugues, et dans la vingtième année d'un règne éphémère, Lothaire rendit le dernier soupir [2].

Frodoard, Liuthprand et les autres écrivains qui ont traité ce triste point de l'histoire, ne doutent pas que l'époux d'Adélaïde ne soit mort empoisonné, et imputent ce crime au marquis d'Yvrée. Tous les hommes dont la clairvoyance parut suspecte et capable de soulever le voile de ce sombre mystère, furent écartés, privés de leurs emplois, et bientôt même persécutés par Bérenger.

Liuthprand, en sa qualité d'ancien page du père de la victime, ne pouvait être mis en oubli dans cette proscription commune des hommes qui faisaient ombrage au tyran. Il fut dépossédé de son

[1] *Histoire de l'Église*, par B.-B., tome V, page 90, note 1re.
[2] Année 949.

évêché de Crémone, et, pour se soustraire à de plus grandes disgrâces, il se réfugia à la cour d'Othon qui, dans la suite et après la déchéance du meurtrier de Lothaire, le rétablit dans son siége épiscopal.

La dépouille mortelle du malheureux fils de Hugues fut transportée à Milan pour y être inhumée.

Un fait rapporté à cette occasion par Giulini, Verri et d'autres historiens [1], démontre à quel point de stupidité l'ignorance était tombée en Italie vers le milieu du xe siècle.

Ces écrivains racontent que Milan, se trouvant dépourvu de marbre pour la tombe du royal défunt, on brisa une grande table où était gravée la disposition testamentaire par laquelle *Pline* (Caïus) dotait la ville de Milan pour l'entretien perpétuel d'un bain, d'une bibliothèque, d'un collége de garçons et de jeunes filles. Ce marbre, divisé en plusieurs compartiments, servit à former le tombeau ; on eut soin seulement de retourner vers l'intérieur [2] les côtés où étaient tracés les caractères qu'avait mutilés et à demi effacés cet acte de vandalisme.

Ainsi, tel devait être dans la péninsule, au bout d'un siècle et demi, le résultat des efforts persévérants tentés par Charlemagne, son fils, et quelques-uns de ses petits-fils pour y rallumer le flambeau des lumières!

[1] TRISTIANI, *Calchi. hist.*, part. lib. 1, page 18. — ALCIATI, lib. 2, page 125. — GIULINI, tome II, pages 231 et suivantes. — VERRI, tome Ier, page 132.

[2] On lit dans un ouvrage récemment publié *, qu'en Orient, là où furent des cités opulentes, nombreuses et civilisées, on ne rencontre plus que de majestueux vestiges, des murs tombés, des théâtres et des aqueducs brisés, et, au milieu de ces restes des temps passés, des populations éparses, rares, dégénérées, à demi sauvages, les exploitant comme des carrières.

Quand ces Grecs, qui ont oublié jusqu'à leur langue originelle, se décident à élever quelques misérables cabanes ou édifices, ils vont chercher les pierres de ces ruines imposantes, et ont grand soin de *tourner en dedans* les bas-reliefs et les sculptures où l'Europe savante cherche à retrouver quelque indice des siècles écoulés.

Ce rapprochement, ces mêmes signes d'ignorance stupide et sauvage chez des peuples dégénérés, nous ont paru dignes de remarque.

* *Voyage à Constantinople, dans l'Asie mineure*, etc., etc., par B. POUJOULAT (tome Ier).

CHAPITRE IV.

Bérenger II, roi de Lombardie. — Infortunes d'Adélaïde. — Sa captivité. — Sa délivrance. — Embarras de sa situation. — Elle ne peut compter sur l'aide, ni de la Bourgogne, ni de la France, ni de Constantinople. — Pourquoi il n'en est pas de même de la Germanie. — *Othon le Grand*. — Son fils pénètre dans la péninsule. — Othon y fait reconnaître son autorité. — Entrevue de ce prince et d'Adélaïde à Pavie. — Leur mariage. — Othon convoite la couronne impériale. — Il échoue une première fois. — Révolte de son fils Ludolphe. — Othon retourne en Germanie. — Démarches de Bérenger auprès de ce monarque. — Généreuse intercession d'Adélaïde. — Othon pardonne à Bérenger. — A quelles conditions. — Troubles nouveaux en Germanie. — Guerre sanglante. — Fatal appel aux Hongrois. — Bataille du *Lech*. — Complète déroute des Hongrois sur le théâtre de notre immortelle campagne de 1809.

950 — 960.

Après la mort de Lothaire, une diète générale fut réunie à Pavie par Bérenger qui, le 15 décembre de la même année [1], ou vingt-quatre jours après le décès de sa victime, fut proclamé roi de Lombardie sous le nom de Bérenger II.

Ce roi nouveau se sentit bientôt mal à l'aise sur le trône. Les affreux soupçons soulevés par la mort de Lothaire avaient glacé toutes les âmes. On pressentait partout que Bérenger marquerait parmi les plus intraitables et les plus farouches de tous ces rois que le malheur des temps avait fait passer sur le trône de Pavie. Partout on prévoyait qu'un régime de méfiance et de terreur allait plus que jamais peser sur les Lombards. La disgrâce, les persécutions qui atteignirent dans les premiers temps les amis trop dévoués du dernier roi, ne firent qu'assombrir cette disposition générale des esprits. Il ne fallut pas longtemps à Bérenger pour se sentir dans une voie de péril. Un moment il fit trêve aux mesures rigoureuses; un moment ce prince songea à donner une direction nouvelle aux ténébreuses conceptions de sa

[1] Année 950.

politique.... La reine Adélaïde ne s'était pas éloignée de Pavie. Bérenger n'ayant pas osé encore se délivrer par la contrainte de la présence de la veuve de sa victime, son audace conçut le projet de tirer parti de cette même présence qui lui avait tant pesé jusqu'alors. Aucune preuve n'établissant que Lothaire est mort par suite d'un empoisonnement, le crime n'étant que soupçonné, un moyen s'offre à l'imagination du despote, d'anéantir le fait et le soupçon même du meurtre. Cet expédient qu'un tel homme pouvait seul imaginer, et qui semble à Bérenger devoir lui ramener les esprits les plus prévenus, le réconcilier avec les partisans de Lothaire, et lui faire un ami et un allié du nouveau roi de la Bourgogne transjurane, frère d'Adélaïde, cet expédient curieux n'est rien moins qu'un projet de mariage entre la veuve de Lothaire et le fils du meurtrier de ce malheureux roi.

Willa, épouse de Bérenger, femme hautaine, emportée, vindicative, se chargea de la réussite de ce beau dessein. D'abord elle eut recours aux douces manières et aux caresses ; mais Adélaïde n'opposant que des refus à des offres que d'autres qu'elle eussent peut-être trouvées brillantes, Willa se livre contre cette malheureuse princesse aux emportements d'une brutale fureur.

Adélaïde, après avoir subi les plus affreux traitements [1] sans que sa résolution s'en ébranlât, fut enfermée dans une tour isolée, sur le lac de *Benaco*, aujourd'hui lac de *Garda* [2].

Là encore, la veuve infortunée fut assaillie par les instances et les menaces de ses persécuteurs ; mais tous ces nouveaux efforts échouèrent contre un cœur disposé à tout souffrir avec résignation, à ne jamais murmurer dans les afflictions de la vie, et à remercier Dieu des maux comme des biens. Cette douce et jeune femme qui devait ceindre la

[1] *Saint Odillon* [*] nous montre Willa, faisant subir à Adélaïde les plus cruelles tortures, lui arrachant les cheveux, l'accablant de coups, et la foulant même aux pieds.

« Innocens capta, diversis angustiata cruciatibus, capillis caesariei distractis, fre-
» quenter pugnis exagitata et calcibus ; unâ tantumdem famulâ ad ultimum tetris
» inclusa canceribus.

[2] Quelques historiens pensent qu'elle fut retenue prisonnière sur le lac de *Como*, et s'étayent pour émettre cet avis d'une inscription découverte à Trèves et citée par l'annaliste Browerus, *Trèves*, lib. 9.

Muratori croit avec Donizon, et nous paraît établir qu'Adélaïde fut renfermée dans une prison d'État située sur le lac de *Garda*.

[*] Saint Odillon, *abbé de Clugny*, dans sa *Vie de sainte Adélaïde. Apud Canis*...

triple couronne de reine, d'exilée et d'impératrice, car l'exil et l'infortune noblement endurés sont aussi une royauté, était destinée à porter dans le ciel la plus belle des couronnes, la couronne des saintes. La postérité chrétienne l'appelle, depuis bientôt mille ans, *sainte Adélaïde*.

Quand Dieu permet que le malheur frappe des têtes augustes, sa divine sollicitude fait éclater de nobles dévouements qui, s'ils ne parviennent pas toujours à vaincre le malheur lui-même, en adoucissent au moins l'armertume pour ceux qu'a atteints l'adversité, pour ceux à qui l'on se dévoue.

Un prêtre, et toujours il s'en présente quand il y a des larmes à essuyer ou quelque infortune à adoucir, un prêtre nommé *Martin* [1], avait suivi de la pensée et de l'œil la trame tissue contre Adélaïde. Il avait su les souffrances de la jeune reine, les indignes traitements qu'elle avait subis, sa noble fermeté et son angélique résignation. Épiant toutes les démarches des lâches persécuteurs de la veuve de Lothaire, il les suit, inaperçu, jusque sur les bords du lac de *Benaco*, et voit les portes de la tour isolée se fermer mystérieusement sur cette reine de dix-neuf ans, à qui il ne reste qu'une servante pour toute compagne [2], et Dieu seul pour espérance.

Comment tromper la surveillance des sbires nombreux préposés à la garde de la précieuse victime? Comment parvenir jusqu'à elle? Comment lui donner à entendre que de fidèles amis songent à sa délivrance? Comment l'arracher de sa prison? Un zèle persévérant surmonte les obstacles qu'au premier abord on a pu croire invincibles.

A force de soins, d'investigations, de recherches, le prêtre Martin parvient à connaître enfin la chambre où la reine languit captive. Cédant à l'inspiration d'un sublime dévouement, il creuse [3] pendant de longues nuits, dans la direction du fort, un chemin souterrain, comme des soldats mineurs pratiquent dans les flancs de la terre une secrète voie pour s'élancer à l'improviste au cœur même d'une ville assiégée; ses persévérants efforts le conduisent sous la tour; il en perce les fondements, parvient jusqu'à la triste demeure de la princesse qu'il

[1] SAINT ODILLON, *Vie d'Adélaïde*.

[2] *Ibidem*.

Nous n'avons trouvé dans aucun récit que la jeune enfant ait partagé sa captivité.

[3] SAINT ODILLON. — *La poëtesse* ROSWEDA. — MURATORI. — GIULINI et autres.

entraîne avec son unique compagne loin de ses barbares geôliers [1].

Grande fut l'alarme dans la tour quand on s'aperçut de la fuite d'Adélaïde, et non moins grande fut la fureur de Bérenger quand cette nouvelle lui parvint. Partout on envoya à la poursuite de la royale fugitive... Tout fut exploré, fouillé, mais vainement.

Des bois solitaires offrirent un refuge assuré à Adélaïde qui, ainsi que la compagne de sa captivité et de sa fuite, avait dû prendre des vêtements d'homme ; et de simples pêcheurs furent envoyés là par celui qui veille à tout, pour pourvoir aux besoins de cette infortunée reine qui, plus forte que l'adversité, était appelée à donner bientôt sur le trône impérial l'exemple des plus rares vertus.

Adhélard, évêque de Reggio, était un des partisans les plus dévoués d'Adélaïde. La veuve de Lothaire envoie le prêtre Martin pour lui faire connaître sa situation. Le prélat appelle aussitôt à lui *Albert Azzon*, noble et loyal serviteur de race lombarde, qui possédait comme fief de l'évêque, le château de *Canossa*, forteresse que sa position semblait rendre inexpugnable [2].

Azzon réunit en secret quelques hommes d'armes ; fier de la grande mission confiée à son zèle, il pénètre dans la retraite d'Adélaïde, lui fait agréer les offres de son dévouement, et lui sert d'escorte avec ses guerriers jusqu'au château de Canossa.

Tout avait été conduit si secrètement que la vigilance de Bérenger n'avait pu suivre la trace de cette nouvelle fuite ; mais on pouvait plus tard la découvrir : d'ailleurs, quelque inexpugnable que fût la forteresse, on pouvait, avec le temps, la réduire par la famine. Il fallait au zèle d'Adhélard et d'Azzon plus de sécurité pour le précieux dépôt confié à leur garde, qui, en définitive, sauf les respectueux égards dont on l'entourait, n'avait fait que changer de prison. Il fallait donc d'autres protecteurs... Mais où trouver une puissance qui pût et voulût embrasser contre Bérenger la querelle de la fille de Rodolphe?

Son frère, le roi de la Bourgogne transjurane ?... Mais ce prince, enfant encore, était peu fait pour intimider un roi de Lombardie; d'ailleurs la voix du sang et de la parenté entraîne bien rarement les grands de la terre à des hostilités que ne leur conseillent ni la prudence, ni la politique.

[1] 20 août 951.

[2] Saint Odillon. — Muratori. — Giulini, etc.

Pouvait-on compter sur la France ?... Voyons en quel état était alors ce royaume.

Des descendants de Charlemagne en occupaient encore le trône qu'entourait le mépris public. Dès la mort de Louis IV, roi de Germanie, nous avons vu les Austrasiens conférer la couronne à Conrad, et fouler aux pieds les droits qu'eût pu invoquer Charles le Simple dont ils redoutaient peu le ressentiment.

Comme pour Charles le Simple, ce qui restait de la France à son fils *Louis d'Outre-mer* n'était plus qu'une agglomération sans unité, informe, monstrueuse de petits États pressurés par de petits tyrans, jaloux les uns des autres et guerroyant entre eux, n'ayant d'autre frein que l'ambition et la cupidité de rivaux plus ou moins puissants. Le roi retenu longtemps prisonnier par Hugues le Grand, n'était qu'un fantôme et son autorité qu'une vaine ombre.... Les choses, dans ce malheureux pays, en étaient venues à un tel point de désordre et de désorganisation, qu'il importait peu à la France, à l'Espagne, à la Germanie, à la cour du Bosphore, à l'Italie enfin, que le roi de France s'appelât Charles le Simple, Raoul, Louis IV ou Lothaire. Où était le roi dans tous ces rois qui s'entre-choquaient, qui se succédaient ? Où était la main qui tenait le sceptre de Pepin le Bref ? Il n'y avait plus qu'une royauté réelle en France, la *féodalité*... Venant en aide aux funestes dévastations des barbares, la féodalité avait successivement détruit la filiation des lois, interrompu la succession des coutumes, anéanti la législation de Charlemagne, et elle finissait d'engloutir dans l'abîme creusé par elle, la royauté des Carlovingiens qu'elle-même avait fondée.

L'Orient ne pouvait pas plus que la France.

Constantin Porphyrogénète avait, comme nous l'avons dit, vu s'asseoir près de lui, sur son trône, *Romain Lécapène* et les enfants de cet audacieux aventurier. Les intrigues intérieures de la cour du Bosphore continuaient à la rendre impuissante au dehors. Délivré enfin de Romain et de ses enfants, Constantin s'était trouvé un moment seul maître de l'empire. Sa faiblesse, sa cruauté et son intempérance donnèrent un libre cours à la vénalité, à l'intrigue et à la corruption. Habile dans les sciences et les arts, il eût pu aider puissamment à leurs progrès, et il les laissa s'ensevelir dans l'abîme commun.

Son fils Romain, le jeune, époux d'Eudoxie, associé à l'empire en 948, et bientôt las de la tutelle de son père, s'était délivré par le

poison de cet incommode collègue que froidement il avait vu mourir dans une lente et incurable langueur. Ce règne commencé par un parricide, devait se traîner pendant trois ans encore à travers de nouveaux crimes non moins odieux ; et Romain, rongé par la débauche, devait finir à vingt-quatre ans sa misérable existence.

Constantinople, depuis longtemps, voyait se succéder sur le trône d'Orient des maîtres qui osaient bien encore conserver le titre d'empereurs romains, mais pour fomenter des troubles dans la péninsule, et souvent même pour y favoriser les incursions des Sarrasins, plutôt que dans la pensée de reconquérir hardiment l'autorité en Italie. Enfin, ne venons-nous pas de voir la cour de Constantinople, cette cour naguère si hautaine, tombée assez bas pour agréer, comme fiancée d'un de ses empereurs, la fille bâtarde d'un simple roi de Lombardie ?

Tandis qu'à l'occident et à l'orient deux grands empires, jadis rivaux et maîtres l'un après l'autre de l'Italie, traînaient une existence toujours plus compromise au milieu de leurs propres débris, le Nord avait vu, des démembrements épars de l'empire de Charlemagne, se former un royaume que le patriotisme des princes germains avait rendu redoutable, en se liguant sous un seul et même roi, contre les *Hongrois*, les *Slaves*, les *Vénèdes*, et autres barbares qui désolaient la Germanie.

Henri qui aux talents du législateur joignait les vertus militaires, avait reculé les frontières du royaume, chassé les barbares et mis l'ordre dans le chaos féodal ; mais, trop absorbé par ces nobles travaux, nous l'avons vu peu désireux de compliquer les embarras de sa royauté par la conquête de la Lombardie et même de la couronne impériale des Romains. Un autre devait avoir ce courage.... Cette gloire, nous l'avons dit, était réservée au génie de son fils.

Les commencements du règne d'Othon furent troublés par le soulèvement de ses plus puissants vassaux [1]. Ce prince, étant parvenu à les soumettre, les avait dépouillés de leurs États dont il avait doté ensuite sa famille. Le roi de Danemarck, vaincu par ses armes, était devenu son tributaire et avait embrassé la religion du vainqueur.

Depuis le VIIe siècle, Mahomet, Charles Martel, Aaron-al-Raschid, Charlemagne, étaient successivement apparus au monde comme des

[1] PUFFEND. — ROWS. — DE HEISS.

phares lumineux ; le x[e] siècle, ce siècle de fer, de barbarie et d'ignorance, eut aussi son grand homme dans Othon de Germanie.

Bientôt l'Orient et l'Europe eurent leurs regards fixés sur ce monarque, et l'on pressentit de grands événements à la venue d'un de ces hommes qui, dans des moments de crise décisive, arrivent sur la scène du monde comme des solutions vivantes et providentielles de quelque grand problème.

Quand le génie féodal dut, au VIII[e] siècle, remporter sa victoire sur les vieilles royautés, Pepin et Charlemagne furent là pour accomplir l'œuvre, mais aussi pour comprimer le principe qui les avait fait triompher. Nous avons vu ce principe, dans son développement logique et son application rigoureuse, ruiner les arrière-descendants de ces deux grands hommes. Puis l'esprit des peuples, désillusionné par l'excès et l'abus de ce même principe, n'a bientôt plus aspiré qu'à un autre ordre de choses. Et quand un moment s'est fait sentir le besoin d'une réaction des grandes monarchies contre le fractionnement des empires ou l'isolement des petits États, *œuvre* fatale de la féodalité, l'homme qui avait mission d'accomplir ce grand acte, Othon de Germanie, n'a pas tardé à paraître sur les pas de Henri l'Oiseleur qui lui avait préparé la voie, comme jadis Pepin le Bref l'avait fait pour Charlemagne... Comprenant les tendances et les besoins de l'époque, compris lui-même par son siècle, il fut pour les peuples comme une boussole de salut dans leur grand naufrage. La Lombardie eut sa part de cette fascination ou plutôt de ce juste enthousiasme, et elle ne tarda pas à entrevoir dans Othon le futur réparateur de tous ses maux.

Peu de temps avait suffi à ce monarque pour inspirer la plus entière confiance aux princes, aux nations, aux individus, à tous enfin. La reine Berthe, la veuve vertueuse de Rodolphe, la mère d'Adélaïde, avait besoin d'un tuteur pour son jeune fils, roi de la Bourgogne transjurane : elle crut, dans sa tendre sollicitude de mère, ne pouvoir porter son choix que sur Othon [1].

Ce fut encore à Othon qu'Adhélard, dans la position critique où se trouvait la veuve de Lothaire, crut devoir adresser ses doléances et ses demandes de secours [2]. Un fidèle messager fut chargé par l'évêque de Reggio de se rendre auprès du roi des Germains.

[1] PUFFEND., *Introd. à l'Hist. de l'univ.*, livre 5, chapitre 2, *Emp. d'Allem.*

[2] SAINT ODILLON et les autres poëtes ou historiens déjà cités.

La beauté d'Adélaïde, ses angéliques vertus, les malheurs de son veuvage, les indignes traitements qu'elle avait supportés avec tant de résignation, enfin sa captivité et sa fuite mystérieuse avaient eu du retentissement à la cour de Germanie.

Othon n'avait pu entendre le récit de tant de merveilleuses choses sans en éprouver quelque émotion... Ce que vint lui raconter l'envoyé secret d'Adhélard ne fit qu'augmenter l'intérêt déjà si vif que lui inspirait la fille de Rodolphe.

La politique, peut-être aussi un autre sentiment plus tendre et moins désintéressé que la pitié, vinrent donner plus de force aux sympathies de ce prince pour l'auguste victime qui faisait invoquer son assistance.

Et d'abord, la démarche qu'on demandait à sa générosité n'allait-elle pas lui ouvrir les voies de la Lombardie, de cette Lombardie qu'avaient déjà possédée des rois germains? Elle était belle cette couronne que Henri l'Oiseleur, son père, avait refusée, soit par crainte, soit par dédain, mais qui ne lui paraissait à lui, Othon, ni tant à dédaigner, ni tant à craindre [1]. Et puis, Othon s'en souvient : la Lombardie ne servit-elle pas jadis d'échelon à Charlemagne et à d'autres rois après lui, pour monter au trône impérial des Romains ?

Quant à l'autre cause, quant au doux espoir dont put se flatter en secret le cœur d'Othon, ne peut-on pas présumer que, veuf d'*Édithe* depuis six ans, peu satisfait du seul fils qu'il avait eu de son premier hymen, et privé ainsi dans l'éclat de sa gloire des plus douces consolations et des affections les plus nécessaires de la vie, ce monarque ait conçu dès lors le dessein d'associer à sa brillante destinée celle de la plus belle et de la plus vertueuse des femmes ?

Préoccupé de toutes ces pensées, il se montre touché des plaintes de l'émissaire d'Adhélard, lui promet de concourir à la délivrance d'Adélaïde, dirige aussitôt des troupes sur la Lombardie, et donne le commandement de cette expédition à son fils *Ludolphe*.

[1] Qui peut dire si dès cette époque le développement progressif de Gênes, de Venise et de quelques autres points maritimes de la Péninsule, ne fit pas pressentir au génie clairvoyant du grand homme toute l'importance de l'Italie pour les contrées germaines, comme transit et débouché commercial, et aussi comme moyen puissant d'influence et de domination sur le reste du monde. Le monde alors, quant à ses limites connues, était encore l'ancien monde romain, et la Méditerranée en était le centre vital.

Si l'on croit le continuateur de Rhéginon et le chroniqueur de Saxe, cités par Muratori, le jeune prince aurait rencontré dans son expédition des difficultés, des obstacles de tous genres, suscités par son oncle paternel, *Henri*, duc de Bavière, qui, jaloux de l'importance de la mission confiée à son neveu, aurait persuadé aux Lombards qu'Othon méditait leur complète ruine et les aurait excités à la résistance.

Muratori pense au contraire, avec la religieuse Rosweda, poëtesse qui fleurit au xe siècle, et dont la muse nous a transmis le récit poétique des hauts faits d'Othon le Grand et des aventures d'Adélaïde, que Ludolphe ne trouva aucun obstacle dans sa marche, que tout se soumit à sa voix, que partout on reconnut la souveraineté d'Othon, et que le jeune prince dont Bérenger avait évité la rencontre, retourna à la cour de Germanie après ce triomphe pacifique [1].

Othon, dès le retour de Ludolphe, se hâte de se rendre en Italie pour y consolider sa domination nouvelle, et sans doute aussi dans un autre but que l'on devine ; il y conduit des forces imposantes [2], prêtes à refouler Bérenger dans son refuge fortifié, s'il ose en sortir pour lui opposer de la résistance ; mais le roi de Lombardie reste prudemment caché au fond du château fort qui lui a servi de refuge lors de l'apparition récente de Ludolphe.

Othon arrive à Pavie et y est reçu en souverain. Il envoie aussitôt après de riches présents à Adélaïde et la fait prier de venir dans son ancienne capitale, où l'attendent tous les honneurs dus à une reine. Adélaïde se rend aux vœux du roi de Germanie. Azzon et Adhélard, suivis de nombreux et brillants cavaliers, accompagnent la royale veuve... Le duc de Bavière, Henri, se porte à leur rencontre à une assez grande distance de Pavie, avec les plus nobles seigneurs lombards et germains.

La merveilleuse beauté, la dignité calme et gracieuse de la jeune reine, captivent tous les cœurs déjà si profondément touchés par le récit de ses infortunes et de ses admirables vertus. Othon, subjugué

[1] Per paucis secum sociis secreto resumptis
Italiam petiit fortique manu penetravit :
Exhortans patris imperio populum dare collum ;
Moxque redit, clarum referens sine marte triumphum.

(Rosweda, *De gestis Oddonis*, cité par Muratori, tome V, page 339, anno 951.)

[2] Tel est du moins le récit de Muratori, dont la version nous paraît la plus exacte. *Dithmar* raconte, au contraire, que le roi germain partit pour l'Italie sans troupes et sous prétexte de faire un pèlerinage à Rome (tome V, page 340, anno 951.)

comme les autres et plus que tous, par l'empire de tant de charmes, n'a plus qu'une pensée, ne forme plus qu'un vœu ; et ce vœu, peut-être était-il donné à Othon seul de le réaliser.

Touchée des égards, du respect, du tendre dévouement dont l'entourait le roi de Germanie, et de plus, sous le prestige de la brillante renommée du monarque, Adélaïde se sentit de son côté doublement heureuse des sympathies qu'elle inspirait à un si noble cœur, et du ferme soutien qu'elle assurait à l'avenir de son *Emma*, de son enfant adoré, en lui donnant pour second père le glorieux Othon... Aussi ne tarda-t-elle pas, comblant les vœux de ce grand prince, à devenir la compagne de sa vie.

Les habitants de Pavie [1] furent témoins de cette royale union le jour de Noël de l'année 951.

Ce n'était pas assez pour Othon que d'avoir replacé sur le front d'Adélaïde une couronne de reine ; il se hâta de sonder Rome [2] ; car, amant aussi passionné que prince ambitieux, il brûlait de pouvoir saluer sa nouvelle épouse du titre d'impératrice.

Agapet II était alors pape ; mais Albéric, à qui Rome obéissait toujours, empêcha le souverain pontife de souscrire au vœu du prince germain... Quand il n'aurait pas pris conseil de sa propre prudence, Othon, comme époux de la pieuse Adélaïde, n'aurait pas voulu, par une rupture, par un éclat fâcheux contre la ville des pontifes, enlever de force ce que le temps ne pouvait manquer de lui donner.

D'ailleurs de graves soucis allaient préoccuper son âme.

Ludolphe, ce seul enfant mâle qu'eût le roi de Germanie, n'avait vu qu'avec un extrême déplaisir le nouveau mariage de son père. Le jeune prince ne put bientôt plus maîtriser son ressentiment et partit subitement pour la Saxe, où il ne tarda pas à fomenter une rébellion contre son père et son roi.

Othon, à cette triste nouvelle, se hâte de retourner en Germanie où il emmène Adélaïde, et laisse à Pavie son gendre *Conrad*, duc de Lorraine, avec des troupes suffisantes pour défendre cette capitale contre toute agression du roi dépossédé [3]. Mais déchu du trône, fugitif, réduit à se cacher, Bérenger savait bien qu'il n'avait aucun

[1] Quelques auteurs disent à tort que ce mariage eut lieu à *Vérone*.

[2] FRODOARD.

[3] MURATORI. — GIULINI, d'après SAINT ODILLON, ROSWEDA et autres.

secours à attendre de ceux qu'avait pressurés son farouche despotisme ; loin donc de penser à lutter contre les Germains, il ne songea qu'à fléchir le puissant monarque devenu l'époux de celle qu'il avait si brutalement persécutée : les prières, les flatteries, les présents, tout fut employé par ce prince pour se rendre Conrad favorable, et pour obtenir enfin de lui qu'il l'accompagnerait en Germanie pour l'aider, par son influence, à gagner les bonnes grâces d'Othon et le pardon d'Adélaïde.

Othon, malgré les instances de Conrad, refusa pendant trois jours de recevoir Bérenger. Toutes les démarches du prince italien eussent été infructueuses, même avec l'appui du gendre, si la veuve outragée, si la sainte épouse, si la reine Adélaïde n'eût fait entendre sa voix d'ange et n'eût plaidé la cause de son barbare oppresseur, soupçonné, mais non convaincu, du plus lâche des crimes. Othon finit par se rendre aux prières de celle qui demandait qu'on oubliât, comme elle-même, les persécutions qu'elle avait endurées. Il *permit* à Bérenger et à son fils Adalbert de retourner en Italie avec le titre de *rois*, se bornant à exiger que par serment ils se reconnussent ses vassaux, et à détacher du royaume de Lombardie les marches de Vérone et d'Aquilée qu'il donna au prince Henri, son frère [1].

De cette époque datent sérieusement les prétentions des empereurs d'Allemagne à la souveraineté de la haute Italie, qui entraîne le vasselage du reste de la péninsule [2].

Bérenger supportait de mauvaise grâce le joug qu'Othon avait imposé à sa royauté, restée depuis sans force comme sans prestige dans ses mains. Son âme nourrissait en secret une violente rancune contre les évêques et les seigneurs qu'il savait avoir appelé le prince germain en Italie. Azzon surtout, ce loyal guerrier qui, échappant à toutes les poursuites, avait donné un refuge à Adélaïde ; Azzon qui de Canosa avait escorté triomphalement la reine captive, et qui peut-être avait eu le premier la pensée de l'asseoir au trône de Germanie ; Azzon était celui de tous les seigneurs lombards contre qui Bérenger méditait les plus sanglants projets de vengeance ; mais Bérenger redoutait les représailles d'Othon, et cette crainte maîtrisait les élans de sa haine.

[1] *Continuateur* de RHÉGINON. — *L'annaliste Saxon*. — OTHON, *évêque de Frisinga*, cités par Muratori, tome V, pages 343 et suivantes, anno 952.

[2] PUFFEND., *Hist. univ.*, tome V, *Emp. d'Allem*.

De nouveaux troubles d'une haute gravité survenant tout à coup en Germanie, rendent enfin à Bérenger toute son audace.

Ludolphe, une première fois vaincu et amnistié, mais se sentant secondé par son beau-frère Conrad [1], avait osé de nouveau lever l'étendard de la révolte contre son père, à la nouvelle qu'Adélaïde venait de donner un fils à Othon [2].

Othon dut reprendre les armes pour combattre cette rébellion parricide. Le sang coula. Des batailles meurtrières, l'incendie, le pillage, les massacres, toutes ces désolations qu'entraînent les guerres civiles, épouvantèrent pendant trois ans la Germanie.

Ludolphe, pour parer aux revers qu'éprouvait sa cause, eut la malheureuse pensée d'appeler à son aide les Hongrois dont le fatal concours vint fournir un aliment nouveau à la conflagration qui dévorait l'Allemagne. Enfin, après trois longues années de luttes exterminatrices, Othon, à force de victoires, fait déposer les armes à son fils rebelle et à son gendre; le pardon, l'oubli du passé sont la seule vengeance de cette grande âme où se reflètent les douces vertus d'Adélaïde.

Mais la lutte entre le père et le fils avait, tout en se terminant, laissé les germes de nouvelles guerres! L'imprudent appel de Ludolphe aux Hongrois avait élargi la voie à ces barbares; d'innombrables hordes qui s'étaient armées à son signal, et que sa voix impuissante voulut vainement arrêter quand il n'eut plus besoin de leurs secours, se ruèrent affamées de sang et de pillage sur tous les points de la Germanie. Le danger était immense : personne n'osait espérer que le roi pût refouler tant d'ennemis; mais le génie d'Othon est plus grand que le péril qu'il affronte. Ce prince vole au-devant des barbares jusqu'à *Augusta* (Augsbourg en Bavière); l'ordre de la discipline de son armée, et ses habiles dispositions triomphent du nombre [3]. Tout cède au choc impétueux de ses troupes; partout le champ de bataille se couvre de

[1] Année 953.

Quelques auteurs pensent que le concours prêté par *Conrad* à la révolte de Ludolphe, eut pour première cause l'insuccès de ses démarches auprès d'Othon en faveur de Bérenger. L'orgueil du duc de Lorraine, disent-ils, fut profondément blessé de rencontrer dans le roi, son beau-père, si peu de déférence pour sa médiation.

Nous ajouterons qu'Othon avait depuis quelque temps ôté le commandement de l'armée d'Italie à Conrad.

[2] FRODOARD, *Chronic.*

[3] Année 960.

morts et de mourants; ceux qui échappent au fer des Germains se noient dans les eaux du *Lech*. Rarement l'histoire des peuples eut à consigner dans ses annales le souvenir d'une bataille aussi sanglante et d'une aussi épouvantable boucherie d'hommes.

Neuf siècles et demi après, là aussi, près du *Danube* et du *Lech*, dans une merveilleuse campagne de cinq jours dont chacun fut marqué par un trait de génie, par les plus savantes dispositions et par un nouveau triomphe [1], Napoléon ouvrait cette grande guerre de 1809 qui rendit les armées françaises maîtresses de Vienne, et leur brillant empereur, arbitre de la destinée de ceux qui occupaient alors le trône d'Othon le Grand.

Déjà, trois ans avant cette campagne immortelle, le grand capitaine avait forcé l'empereur François II, à qui il avait arraché l'Italie, de dissoudre la confédération germanique, d'abdiquer le titre d'empereur d'Allemagne et de se contenter de celui d'empereur d'Autriche. Et cinq ans après *Wagram*, l'homme géant, l'empereur et roi, à qui les limites de l'empire de Charlemagne avaient paru trop étroites pour son ambition, languissait vaincu et captif sur l'aride rocher d'une petite île perdue dans l'immensité de l'Océan ; et par contre-coup, François II, agrandissant son empire des débris de l'empire de Napoléon, ressaisissait son influence en Allemagne et sa royauté en Italie !

[1] Voir l'histoire très-remarquable de la campagne de 1809, par M. le général *Pelet*.

CHAPITRE V.

Bérenger cherche à secouer le joug d'Othon et à se venger des partisans d'Adélaïde. — Siége du château de Canosa. — Une armée germaine fait lever ce siége. — Mort de Ludolphe. — Soupçons contre Bérenger. — Tyrannie toujours croissante de ce prince. — Plaintes à la cour de Germanie. — Le prêtre Adelmann. — Griefs de Venise. — Rome se joint aux ennemis du roi de Lombardie. — Othon part pour la péninsule. — Défection des troupes de Bérenger. — Othon est couronné roi de Lombardie à Milan, et empereur d'Occident à Rome des mains de Jean XII. — Willa et Bérenger tombent aux mains du vainqueur. — Vaines intrigues d'Adalbert, leur fils. — L'avénement d'Othon comme roi de Lombardie et empereur est le terme définitif de l'influence française en Italie et le triomphe de la puissance germanique dans la péninsule.

954 — 962.

Othon, lors de sa première apparition en Italie, s'était borné à y faire reconnaître sa souveraineté, sans prendre explicitement le titre de roi des Lombards. En se rendant aux vœux de l'impératrice Adélaïde, en pardonnant à Bérenger, en le continuant lui et son fils dans la royauté de Lombardie, le prince germain n'avait fait que prendre incomplétement possession de ce royaume. Avec un homme tel que Bérenger, user de tant d'indulgence c'était compromettre un premier triomphe, c'était s'exposer à un prochain repentir, et se préparer le souci d'une invasion nouvelle. En effet, la haine de Bérenger et son besoin de vengeance ne restèrent pas inactifs pendant les troubles de Germanie suscités par la rébellion de Ludolphe, et qui, tout en étant pour Othon une occasion de gloire immortelle, furent aussi un sujet de grave préoccupation pour ce monarque.

Le roi de Lombardie, à la première nouvelle de cette révolte, avait rassemblé à la hâte et dirigé contre le château de *Canosa* un nombreux corps de troupes pour recommencer le siége de cette forteresse, occupée par celui qu'il considérait comme la première cause de ses revers. L'intrépide Azzon, livré à ses seules ressources, repoussa victorieusement pendant trois années les attaques des troupes du despote ;

mais le temps pouvait faire ce que n'avaient pu amener des agressions de vive force ; les vivres, qu'il avait été impossible de renouveler pendant un aussi long siége et un blocus des plus rigoureux, commençaient à manquer dans la forteresse... Azzon, sachant l'empereur de Germanie aux prises avec son fils rebelle, n'avait pas osé, tant qu'il avait cru pouvoir soutenir le siége, invoquer son secours ; mais au moment d'être réduit par les maladies et la famine, ce brave guerrier se décida à faire connaître sa position désespérée au roi de Germanie. Othon, lorsque lui parvint ce message, venait de se réconcilier avec son fils ; d'autres succès récents contre les Hongrois et les Esclavons lui laissaient un moment de trêve. Il se hâta d'envoyer ce même fils Ludolphe au secours du défenseur d'Adélaïde [1].

A l'approche de l'armée germaine, Bérenger leva prudemment le siége de Canosa. Le fils d'Othon le Grand eut peu de peine à s'emparer de presque toute la Lombardie, et il allait la soumettre tout entière, quand il fut arrêté dans le cours de ses triomphes par une mort prématurée que l'on attribua généralement au poison. Les soupçons durent se porter et s'arrêtèrent en effet sur celui qui avait payé par le poison sa dette de reconnaissance envers Lothaire, sur Bérenger, le cruel persécuteur de la veuve de sa victime.

Ludolphe, par ses deux révoltes successives, avait donné de grands sujets d'affliction à son père ; mais Othon avait pardonné au fils rebelle, et il pleura d'autant plus amèrement le fils repentant et soumis, qu'il ne se sentit pas en mesure de venger sur-le-champ le lâche attentat dont on accusait Bérenger En effet, au moment où lui parvint cette triste nouvelle, sa lutte contre les Hongrois que Ludolphe avait dans le temps appelés à son aide, et dont le jeune

[1] Quelques historiens * affirment qu'Othon vint lui-même au secours de la forteresse où se défendait Azzon ; qu'il défit l'armée de Bérenger dans la plaine de Canosa, à *Fontana* ; qu'il l'emmena prisonnier en Germanie où ce prince mourut bientôt après. Ils ajoutent qu'Adalbert fut reconnu par les Italiens roi de Lombardie, après la défaite de son père ; qu'il reprit le siége de Canosa ; que Ludolphe, alors seulement, fut envoyé contre lui, et que le fils d'Othon fut tué d'un coup de lance par le fils de Bérenger.

Des actes publics cités par les écrivains dont nous avons adopté l'opinion, établissent la présence d'Othon en Germanie, quand les autres le font combattre à *Fontana*, et la présence de Bérenger en Lombardie, quand on le fait prisonnier à la cour du prince germain.

* Donizon et plusieurs écrivains d'après lui.

prince, réconcilié avec son père, avait tenté plus tard mais vainement d'éloigner de la Germanie, cette lutte venait de recommencer plus active, plus acharnée que jamais. Othon était condamné, avant de pouvoir venger la mort de son fils, à soutenir pendant trois ans encore cette guerre, à laquelle enfin vint mettre un terme son immortelle victoire sur les bords du *Lech*.

Ce dut être un temps de bien dure épreuve et d'intolérable oppression pour la Lombardie, que ces trois années de répit accordées encore à son farouche tyran. Les historiens du temps ne précisent pas toutes les vexations auxquelles les citoyens de Lombardie furent en butte sous ce prince ombrageux; mais une seule des mesures prises par Bérenger peut nous aider à comprendre la situation des choses dans ce pays à cette triste époque.

Condamné, comme les despotes et les usurpateurs de tous les temps, à une vie empoisonnée par d'incessantes méfiances et bourrelée de mortelles inquiétudes, ne voyant autour de lui que trames contre son autorité, que complots contre sa vie, Bérenger osa, ce qu'avant lui n'avait osé aucun roi des Lombards, exiger de tous ses sujets, grands ou petits, ecclésiastiques ou séculiers, des otages qui lui fussent garants de la fidélité et de la soumission des familles. Jusqu'à présent, nous avons vu des rois de Lombardie chercher ces sortes de sûretés dans le mode d'organisation de leurs milices. Le but, s'il pouvait être le même, n'était pas du moins hautement proclamé, et les moyens employés n'avaient rien qui pût, comme dans la mesure reprochée à Bérenger, constituer entre les sujets et les rois un état de permanente méfiance et d'hostilité ouverte.

En l'absence des diètes et des assemblées d'évêques que le despote avait interdites, de peur qu'elles ne devinssent un centre de censure, un foyer de rébellion, on en fut longtemps réduit à des doléances partielles dépourvues d'autorité parce qu'il leur manquait cette force que seuls peuvent avoir des griefs articulés au nom d'une assemblée nombreuse et compacte. On s'écrivait, on échangeait ses plaintes pour se donner réciproquement le courage de résister à la tyrannie : « On nous demande aussi des otages, » écrivait à ses collègues *Atton*, évêque de Vercelli, à « nous qui sommes les prêtres du Seigneur. Si » jamais on avait le droit d'exiger de telles garanties, cela ne devrait » être que de ceux qui n'ont pas la crainte de Dieu : un homme sage » et chrétien ne fera pas pour la crainte des otages ce qu'il ne doit

» pas faire pour la crainte du Seigneur et le salut de son âme. Nous » devons fidélité aux rois nos maîtres, mais nous ne devons pas les » servir autrement que nos prédécesseurs; s'il nous est possible d'y » ajouter quelque chose, ce ne peut être que pour quelque grande » utilité publique, par l'autorité du pape et le conseil des plus sages » évêques [1]. »

Mais si toutes les plaintes étaient isolées, toutes aboutissaient à un centre commun où elles prenaient la force et l'unité qui leur avaient manqué sur le théâtre même de l'oppression; et ce centre c'était la cour d'Allemagne où régnait Othon, en qui chacun pressentait le grand homme dont le bras puissant devait affranchir l'Italie des étreintes du plus honteux despotisme.

Chaque jour voyait grossir à cette cour le nombre des mécontents qui s'en venaient demander justice du tyran, les uns articulant des griefs particuliers, d'autres invoquant l'intérêt général.

Othon qui, lui aussi, était sollicité par un besoin personnel de vengeance et par une secrète ambition à satisfaire dont la couronne de Charlemagne était le but, Othon attendait impatiemment l'heure de marcher contre Bérenger. Mais il lui fallait pour cela réduire des

[1] ATTO. *De Pressuris ecclesiasticis*. — SPILIC., tome VIII. — BÉR.-BERC., *Hist. de l'Égl.*, tome V, pages 64 et 65.

Ce même Atton a laissé quelques écrits où s'exhalent d'autres plaintes et d'autres reproches que la conduite de Bérenger peut à la vérité n'avoir pas seule dictés, mais dont une grande partie lui est bien certainement applicable :

« Les princes peu religieux, dit ce prélat à l'occasion des ordinations des évêques, » méprisant les règles, veulent que leur seule volonté l'emporte, et trouvent très- » mauvais que l'évêque soit élu par d'autres que par eux, quelque soit son mérite, ou » que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelle que soit son indignité. Ils ne comptent » pour rien la science et la vertu, et ne considèrent que les richesses, la parenté » ou les services; l'une de ces qualités leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés » pour de l'argent, ils les donnent à leurs parents ou à ceux qui leur font la cour. » D'autres sont tellement aveugles, qu'ils élèvent des enfants à l'épiscopat, et font » juges et docteurs ceux qui ont encore besoin des premières instructions. Aussi ces » évêques ordonnés contre les règles sont-ils accusés sans respect, opprimés injus- » tement, chassés avec violence et quelquefois cruellement mis à mort. »

On voit encore, par les plaintes d'Atton, que sous Bérenger les ecclésiastiques mis en jugement, étaient distraits de ce qu'ils appelaient leurs juges selon les canons et les coutumes de l'Église.

« A présent, dit ce prélat, la puissance séculière opprime souvent l'autorité de » l'Église; d'où il résulte, par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point » perdre la dignité épiscopale, et que cette dignité ne met point à couvert de l'accu- » sation. »

ennemis qu'il eût été trop dangereux de laisser sur ses derrières avant de les avoir mis hors d'état de lui nuire.

Parmi les hommes les plus ardents dans leur haine contre Bérenger, on distinguait à la cour de Germanie un prêtre du nom d'*Adelmann*. Nous dirons quelques mots sur la cause de cette extrême irritation.

On se souvient qu'à la mort d'*Ilduin*, archevêque de Milan, Hugues, dans le secret espoir d'élever à ce siége un de ses bâtards trop jeune encore pour l'obtenir immédiatement, y avait fait appeler Aldéric, dont le grand âge semblait promettre une prochaine vacance. Mais Hugues perdit le trône avant la mort du vieil archevêque qui n'eut lieu qu'en 943. Dès que cette mort fut connue, Bérenger, cette fois fidèle à un de ses engagements, avait voulu imposer à ce siége l'intrigant *Manassès*. Une partie du clergé et du peuple milanais l'avait secondé, tandis que l'autre portion de l'église milanaise et de la population s'était prononcée pour Adelmann, prêtre lombard. Des troubles sérieux s'étaient élevés. Chacun des deux élus avait pris le titre d'archevêque de Milan, sans avoir été consacré. Tous les deux avaient fait main basse sur les revenus de cette métropole, l'une des plus riches de l'Italie, et s'en étaient servis pour grossir le nombre de leurs partisans.

L'impérieuse *Willa*, femme de Bérenger, avait soutenu avec ardeur la faction de Manassès, que toute son influence n'avait pu cependant parvenir à faire complétement triompher.

Ce déplorable schisme désola pendant plusieurs années l'église de Milan; il durait encore en 953. Enfin les Milanais, fatigués de tant de scandales ruineux, forcèrent les deux rivaux à se soumettre à une élection générale dont le résultat fut l'éloignement de l'un et l'autre prélat, et la consécration d'un troisième compétiteur, de *Gualpert* ou *Walpert*.

Bérenger n'endura qu'impatiemment l'outrage fait à sa créature à qui Willa voulut conserver le vain titre d'archevêque de Milan; et Adelmann, le cœur ulcéré des obstacles que lui avaient suscités le roi et son impétueuse épouse, alla grossir auprès d'Othon le nombre des plus violents adversaires de Bérenger.

Aux plaintes parties de tous les coins de la Lombardie était venue se joindre la voix de Venise, demandant aussi au roi de Germanie satisfaction de ses griefs contre Bérenger, et dont voici l'origine et la cause.

Pendant que le roi des Germains luttait contre la rébellion de son

fils Ludolphe, Pierre Candiano III [1], doge de Venise, avait eu de son côté à réprimer une révolte parricide.

Un de ses fils qu'il avait fait nommer son collègue, s'étant joint à ses ennemis, une lutte sanglante s'était engagée sur la place de Rialto. Le jeune Candiano, battu, n'avait échappé que par l'exil au dernier supplice.

Guy, un des fils de Bérenger, était alors en possession du duché de Spoletti, dont le roi de Lombardie avait dépouillé Théobald pour l'en investir. Le doge fugitif vint lui demander asile et secours: Guy, avec l'agrément de son père, fournit aux révoltés quelques navires armés, à l'aide desquels le jeune doge proscrit porta pendant quelques années le trouble et la dévastation sur les côtes de la république, inquiéta le commerce vénitien et lui fit d'importantes captures. C'est contre ces actes de piraterie et contre Bérenger, qui par son assistance en était le premier fauteur [2], que Venise avait cru devoir réclamer.

Enfin Othon a battu et détruit les Hongrois sur les bords du *Lech*; il peut, par suite de cette mémorable victoire, disposer de ses forces, venger la blessure faite en Italie à son cœur paternel, et répondre aux vœux qui, de Pavie, de Milan et de Venise, s'étaient élevés vers lui pour le rendre juge et arbitre des abus et des vexations dont l'Italie était depuis longtemps victime.

Cette couronne de Lombardie, que trop d'indulgence lui a fait conserver à Bérenger, faiblesse qu'il a cruellement payée par la mort d'un fils, cette brillante couronne, on la lui montre, on la lui offre... De toutes parts on le supplie de passer dans la péninsule et de s'asseoir sur ce trône qui si longtemps fut un marchepied au trône impérial des Romains. Othon, qui semblait n'attendre que d'avoir réduit les Hongrois pour se rendre à ces vœux, Othon, après la victoire, hésite au moment d'accomplir un aussi grand acte. Les mêmes

[1] DANDULUS, *in Chronic.*, tome VII, *Rer. italic.*

[2] Hâtons-nous d'ajouter, comme une des mille preuves que l'histoire fournit de l'inconstance des peuples dans leurs affections ou leurs haines, que tandis que la cour d'Othon se préoccupait des griefs de Venise contre Bérenger, Candiano III vint à mourir, et que le sénat, les évêques et le peuple qui avaient solennellement juré de ne jamais plus accorder le titre de doge au jeune Candiano, du vivant comme après la mort de son père, le proclamèrent unanimement *doge* sous le nom de Pierre IV. Trois cents barques furent envoyées à Ravennes où vivait l'exilé, pour le ramener en triomphe à Venise *.

* MURATORI, *Ann. d'It.*, tome V. — DARU, *Histoire de Venise*, tome Ier.

appréhensions qui naguère tinrent en frein l'ambition du père, viendraient-elles aussi enchaîner la résolution du fils? L'exemple d'Henri l'Oiseleur exercerait-il, au moment où il faut agir, une influence ou prudente ou insensée sur celui que le monde salue du nom d'*Othon le Grand?*

On s'étonnait en Lombardie d'une hésitation qu'on ne savait expliquer, qu'on ne pouvait comprendre.... Bérenger, qui sentait que son heure aurait sonné du jour où Othon remettrait le pied en Italie, Bérenger ne se rendait pas mieux compte d'une telle temporisation.

La cause, le secret de tout ce retard étaient à Rome!

Rome, qui seule jusqu'alors avait donné la couronne impériale d'Occident, et ce titre de *César* auquel aspirait la noble ambition d'Othon, Rome n'avait rien dit encore, ou plutôt, comme nous l'avons vu, elle avait, par l'influence d'Albéric, repoussé Othon sous le pontificat du vertueux Agapet II. Cette fois le roi de Germanie voulait, comme jadis Charlemagne, n'arriver dans la péninsule qu'appelé par le souverain pontife, et n'y plus paraître que pour y recevoir, de la main du successeur de saint Pierre, le diadème impérial. Chose étrange! le plus indigne des papes devait placer cette brillante couronne sur le front du plus grand des rois.

Albéric était mort; son fils Octavien avait hérité de son pouvoir en qualité de patrice et de seigneur de Rome.

Agapet II, ayant suivi de près Albéric dans la tombe, le jeune Octavien avait eu l'audacieuse pensée, à l'âge de dix-neuf ans, de réunir dans ses mains l'autorité spirituelle et celle de prince temporel.

Proclamé patrice de Rome par les Romains, il s'était fait reconnaître pape sous le nom de Jean XII par l'Église, que déjà il gouvernait depuis quatre années, lorsque, de tous les points de la Lombardie, des prélats, mécontents de Bérenger, lui demandèrent de joindre ses instances à leurs démarches pour attirer Othon dans la péninsule.

Othon n'attendait plus que le signal de Rome pour se décider à ce grand acte qui opéra une immense révolution dans le monde. Il partit sur le simple signe d'un enfant, sur l'appel d'un jeune voluptueux, sans pudeur et sans frein, qui avait ajouté aux malheurs et à la honte de cette triste époque en osant s'asseoir sur la chaire de saint Pierre.

Le roi de Germanie, avant de s'éloigner, veut assurer sa couronne

à Othon, devenu son fils aîné depuis la mort de Ludolphe. Le jeune prince, fils d'Adélaïde, avait alors sept ans. Une diète générale, réunie à *Vormazia,* le proclame roi des Germains [1], et Othon le Grand part aussitôt après pour la péninsule avec de nombreuses troupes.

Le *chroniqueur* [2] *anonyme de Salerne* raconte qu'Adalbert, fils de Bérenger, s'était porté au-devant des troupes germaines, à la tête d'une armée de soixante mille combattants sur les bords de l'*Adige.* Mais là, les comtes, les gouverneurs, tous les chefs de l'armée, entourant un jour le jeune prince, lui déclarent qu'ils sont las du joug de son père; que toute l'armée est décidée à s'affranchir de cette intolérable oppression; que toute domination leur sera meilleure que celle de Bérenger, et qu'ils vont prononcer sa déchéance. Cependant ces hommes dont la plupart peut-être ont hâté de leurs vœux et de leurs instances la venue d'Othon, soit qu'une honte secrète les ait subitement saisis à la veille de voir leur patrie envahie de nouveau par des troupes étrangères, soit qu'ils aient été touchés par les remontrances ou les prières d'Adalbert, ces chefs de l'armée, au moment d'effectuer leur menace, semblent vouloir mettre de la mesure dans l'explosion même de leur mécontentement.

Le souvenir de ce qui fut fait en faveur de Lothaire lors de l'expulsion de Hugues, leur revient à la mémoire. Si leur haine poursuit Bérenger, elle ne veut point atteindre son fils. Qu'Adalbert se rende à Pavie; qu'il obtienne de Bérenger une abdication immédiate, sans réserve; qu'Adalbert prenne en main les rênes de l'État, et, à ce prix, le concours de leurs armes est garanti au nouveau roi. Que ce vœu s'accomplisse, et tous promettent de combattre quiconque viendrait disputer la couronne à leur jeune monarque.

Adalbert se rend à la cour de Pavie.

Bérenger, sur le rapport de son fils, se montre disposé à un sacrifice dont il sent l'inévitable nécessité. Mais Willa, la perverse et ambitieuse Willa, triomphe de ce qu'elle appelle la lâche condescendance de son époux. Adalbert rapporte à l'armée un refus formel du roi. Aussitôt les chefs irrités replient leurs tentes, déclarent que Bérenger n'est plus leur maître, et désertent le camp avec tous leurs guerriers. Le plus grand nombre court au-devant d'Othon et va se ranger sous ses drapeaux.

[1] Année 961.

[2] ANONYM. SALERNIT., tome II, page 1. *Rer. italic.*, page 299.

Ce monarque pénètre en Italie, la traverse sans rencontrer ni obstacle, ni résistance, et les portes de Pavie s'ouvrent à son approche.

Bérenger et sa famille avaient quitté la capitale sans chercher à la défendre.

Les princes et les prélats italiens accourent de toutes parts. Une diète se réunit à Milan [1]. On y déclare Bérenger et son fils Adalbert déchus du trône. Othon y est proclamé roi de Lombardie, et reçoit en grande pompe, dans la basilique de Saint-Ambroise, la *couronne de fer* des mains de *Walpert*, archevêque de Milan.

Aussitôt après cette solennité, Othon se dispose à joindre à ses deux couronnes lombarde et germaine, celle de l'empire d'Occident qui l'attend à Rome; mais, avant de se diriger vers la capitale de la chrétienté, le royal époux d'Adélaïde se fait précéder par des messagers chargés de remettre au jeune pape Jean XII la déclaration suivante sous la forme du serment :

« Si, Dieu aidant, Rome me voit dans ses murs, j'élèverai de tout
» mon pouvoir la sainte église romaine et toi qui en es le chef :
» jamais la vie et les honneurs dont tu jouis ne te seront enlevés ni
» par mes conseils, ni de mon consentement; jamais je ne tiendrai
» aucun *placite* dans Rome ; jamais je ne rendrai une décision qui
» serait dans tes attributions ou dans celles du peuple sans t'avoir
» consulté. Je te ferai restituer tout domaine, toute contrée qui,
» étant tombés en ma possession, seraient reconnus appartenir au
» saint-siége. Et tout seigneur à qui je confierai le gouvernement de
» l'Italie promettra, par serment, protection et sûreté au souverain
» pontife et à ses possessions [2]. »

Othon fit à Rome une entrée solennelle. Les mêmes honneurs, les mêmes acclamations qui avaient salué la venue de Charlemagne, furent prodigués à l'heureux roi de Germanie, qui reçut la couronne impériale des mains du pape, le 2 février 962.

Jean XII et le peuple romain lui prêtèrent le serment qu'avaient reçu le fils de Pepin le Bref et ses successeurs à l'empire.

De son côté, le nouvel empereur combla le pape et le clergé de présents de toutes sortes, et confirma les anciennes donations, tant

[1] LANDOLPHE *le vieux*, *Hist. Mediol.*, livre 2, cap. 16, tome IV, *Rerum italic.*, anno 961.

[2] GRATIONIUS, *Dist.* 63, cap. 33. — BARONIUS, *in Annal. eccles.*, anno 962

de Pepin que de Charlemagne, par un acte authentique écrit en lettres d'or, et conservé en original au château Saint-Ange [1].

Azzon, déjà fait comte de Canosa, ne pouvait être oublié dans les faveurs que l'empereur répandit autour de lui à l'occasion de son sacre. L'impératrice Adélaïde obtint pour lui les fiefs de Reggio et de Modène, et fit joindre à ses titres celui de *marquis* [2].

La famille de Bérenger s'était dispersée depuis l'invasion des troupes germaines. La reine Willa avait entassé dans la forteresse du lac d'*Orta*, qui lui servit de refuge, tous les trésors sauvés du naufrage par sa cupidité. Othon se rendit maître, en deux mois, de ce château fort, regardé jusqu'alors comme imprenable. Il s'empara des riches coffres de Willa et remit la reine en liberté. Willa courut rejoindre son époux qui s'était réfugié à *Montefeltro*, dans un château situé sur un roc et qui ne pouvait être réduit que par famine. Othon les y fit assiéger. Bérenger et Willa, contraints de se rendre, furent envoyés à *Bamberg*, où le premier mourut deux ans après; sa veuve se retira dans un monastère.

Le jeune Adalbert se remua, intrigua quelque temps dans la péninsule. Après avoir fomenté, de concert avec l'imprudent Jean XII, des troubles à Rome et attiré, sur son complice et sur la capitale du monde chrétien, des malheurs que put bien atténuer, mais non complétement épargner, la magnanimité d'Othon, Adalbert alla, comme autrefois le roi lombard Adelchis, fils de Didier, fatiguer la cour de Constantinople, pour en obtenir, dans le but de soulever et de reconquérir l'Italie, un secours qui ne lui fut jamais accordé. Le reste de la vie de ce prince fut obscur aussi bien que sa mort.

« Le couronnement d'Othon à Rome, dit Muratori, fit passer

[1] Fidèle à ses engagements, Othon fit bientôt restituer à l'église romaine tout ce que les petits tyrans d'Italie lui avaient enlevé. Il expédia en conséquence des lettres patentes qui furent signées par lui, par les évêques et les plus grands seigneurs. Une des principales conditions fut que, « suivant l'accord fait autrefois avec le pape
» Eugène et ses successeurs, le clergé et la noblesse romaine s'obligeraient, par ser-
» ment, que l'élection du pape ne serait point canonique, et que le pape élu ne serait
» point consacré qu'il n'eût, en présence des ambassadeurs de l'empereur ou du roi
» son fils et de tout le peuple, fait auparavant la même promesse que le pape Léon III
» avait, *de sa bonne volonté*, faite sur ce sujet *. »

[2] Le brave et loyal Azzon fut l'aïeul de la célèbre comtesse *Mathilde*.

* De Hess, *Hist. Dan.* — Liutprand, lib. 6, cap. 1. — Baronius, ad ann. 961. — Puffendorf, *Introd. à l'Hist. génér.*, tome V; *Emp. d'Allem.*, livre 5, chapitre 2.

» l'empire romain, vacant depuis la mort de Bérenger Ier, aux rois
» de Germanie, ou plutôt, selon l'observation de quelques historiens,
» le rendit aux rois *francs*; car la Germanie portait le nom de
» *France*, et Othon s'appelait *roi de la France orientale*, attendu que
» la Gaule portait le nom de *France occidentale*. »

Muratori aurait pu ajouter que, par les femmes, Othon, comme Guy et comme les deux Bérenger, descendait de Charlemagne, et qu'à ce compte le sceptre impérial ne sortit pas en quelque sorte de la famille du grand fondateur de l'empire d'Occident.

Il peut résulter de l'artifice et de la subtilité des mots, que le couronnement d'Othon à Rome rendit l'empire aux rois francs; mais, par le fait, Othon, ce descendant de Charlemagne, ce roi de la France orientale, était surtout *Saxon* et *roi de Germanie*. Son couronnement fut pour l'Italie le terme définitif de la domination française, restée jusque-là indécise et comme tenue en suspens, soit par la faiblesse des rois de France, soit par l'impéritie, la crainte ou le dédain des princes d'Allemagne. L'état de transition cessa, la transformation fut opérée, la révolution consommée. L'empire fondé par Charlemagne devint le partage d'un prince saxon, et l'Italie, longtemps incorporée à l'empire des Francs, fut dès lors soumise à l'empire germanique; elle subit ainsi l'impulsion d'une politique nouvelle et l'influence d'intérêts tout opposés.

Cette belle péninsule, après la conquête d'Othon, fut loin de retrouver l'ère heureuse des règnes de Pepin, de Bernard, de Louis II. On n'y connut guère de meilleurs jours que du temps où nous avons vu les grands vassaux de Bourgogne, de Provence et d'Italie, se disputer, dans des luttes sanglantes, ce lambeau de l'empire d'Occident, cette riche dépouille des fils de Charlemagne. La position des Italiens ne fit qu'empirer longtemps encore.

Ce qu'Othon le Grand concéda ou reconnut d'autorité aux pontifes romains, et ce qu'il se réserva de cette autorité, devint bientôt, pour l'Italie tout entière, sous son propre règne et sous des princes moins habiles que lui, une cause fatale de mille calamités, et y fit couler, durant plusieurs siècles, des flots de sang.

Disons toutefois, pour être juste, que l'Italie dut à ce grand prince un inappréciable bienfait qui lui fit pardonner par la péninsule bien des rigueurs, ce fut l'*établissement du gouvernement municipal*... La reconnaissance des Italiens pour cette institution salutaire les attacha

aux enfants d'Othon, et ils ne songèrent à secouer le joug de l'Allemagne que lorsque la mort du dernier de ses descendants les dégagea de tout lien envers la maison de Saxe [1].

Ainsi, les *libertés municipales* en Italie se trouvent devoir leur origine à une réaction de l'esprit des grandes monarchies personnifiées dans Othon le Grand, contre le génie féodal qui, après avoir fondé la puissance des Carlovingiens, l'avait bientôt compromise par les seules conséquences logiques de son premier triomphe, et puis en avait complété la ruine par ses abus et ses excès.

[1] *Annal. sax. de Witikind.* — *Hist. des Rép. ital.*, par *M. Sismondi.* — *Biogr. univ.*, publiée par *Michaud*, art. *Othon le Grand.*

LIVRE RÉTROSPECTIF.

—

CHAPITRE PREMIER.

—

Première Époque.

Pendant que les rois mérovingiens, cédant en France à l'esprit des temps et aux attaques de la féodalité, s'effaçaient devant les *maires du palais* qui, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, devaient finir par prendre la place de leurs maîtres sur l'ancien trône de Clovis, trois puissances rivales étaient en présence en Italie.

La puissance des empereurs d'Orient qui s'en allait déclinant de jour en jour; celle des Lombards qui, maîtres depuis deux siècles du nord de la péninsule, convoitaient la possession du reste de l'Italie;

Enfin celle des papes.

Les papes, trouvant insuffisante leur autorité spirituelle qui ne leur était qu'un faible rempart contre les insultes du plus fort, cherchaient à se constituer un pouvoir temporel qui pût donner plus de poids à leur influence.

Les empereurs grecs hâtèrent les progrès de leur propre agonie dans la péninsule par une faute que mirent à profit, avec des chances inégales de durée, les deux puissances leurs rivales.

Cette faute fut l'acte tyrannique de Léon l'Arménien pour abolir le culte des images. L'Italie se souleva contre l'oppression de Constantinople. Rome secoua le joug et constitua, en faveur des papes, le simulacre d'un premier pouvoir temporel qui ne reçut une sanction définitive que lors de l'invasion de l'Italie par les Francs.

Les Lombards, après avoir secouru Rome dans sa révolte pour pouvoir plus tard mieux la réduire, tentent de se la donner pour sujette.

Mais Rome, s'il lui faut subir encore des maîtres, veut les choisir plus puissants et plus dignes de le devenir, que les successeurs d'Alboin.

L'appui du royaume des Francs lui promet une plus sûre sauvegarde contre le ressentiment des Grecs que la protection des rois de Pavie. Elle appelle à son aide la France, disons mieux, ses maires du palais, qui comprennent aussitôt le prix pour eux d'une telle intervention.

Charles Martel, qui avait en France toute l'autorité des rois sans en avoir osé prendre le titre, meurt au moment où il se dispose à marcher sur Rome qui lui offre le double titre de *patrice* ou de *protecteur*. Pepin, son fils, plus audacieux, s'assied sur les débris du trône des Mérovingiens, s'empare de leurs couronnes, et en retour de l'onction sainte reçue des mains du pape par sa jeune et nouvelle royauté, il court en Italie, venge le saint-siége des outrages et des agressions d'Astolphe, et donne au pontife romain, malgré les clameurs de Constantinople qui a cessé d'être redoutable pour l'Occident, le domaine utile de quelques-unes de ses rapides conquêtes sur lesquelles il se réserve un droit de souveraineté.

Ainsi la consécration d'une dynastie nouvelle en France et la fondation d'un pouvoir temporel pour les évêques de Rome, furent le résultat de cette alliance contractée par le besoin d'un secours réciproque, entre les maires du palais devenus rois et les papes impatients de le devenir.

Charlemagne vient ensuite : il passe les Alpes sur les instances d'Adrien I[er].

La défaite d'un roi traître à ses engagements envers Rome, ne suffit pas à son triomphe. Didier, vaincu par lui, est le dernier des rois lombards. Le trône de Pavie, premier but d'une guerre dont les droits de la papauté sont le prétexte, passe aux princes de la nation des Francs au moment où les rois qui l'occupaient, trompés par quelques succès de guerre, croyaient soumettre à leur domination toute la péninsule italique. Ainsi parfois se cache aux yeux des rois, sous des lauriers décevants, la voie qui les conduit à l'abîme.

On voit que dès cette époque il devenait dangereux de s'attaquer à Rome.

Les Grecs, en soutenant une aveugle hérésie, perdirent leur influence dans la péninsule; peu après, les Lombards, pour avoir tenté de s'emparer, sur leurs brisées, du territoire et des possessions de Rome, consommèrent leur propre ruine.

Par suite de cette double faute, s'établit en Italie la domination des Francs.

Les premiers actes de Charlemagne en Lombardie sont, la fusion réelle des vainqueurs et des vaincus en un seul et même peuple, le rétablissement de l'ordre et de la régularité dans l'administration, de puissants efforts pour le rétablissement des lettres, et le triomphe des arts.

Le grand monarque, que d'autres soins appellent trop souvent loin de sa nouvelle conquête, lui donne, de son vivant, un de ses fils pour roi, Pepin, digne reflet de sa puissance et de ses grandes pensées. Angilbert et Adhélard suivent le jeune prince à Pavie et siégent dans ses conseils. Jeunesse et gloire sur un trône qu'étayaient la sagesse, la vertu et l'expérience, tel fut le règne trop court de Pepin. Une mort prématurée l'enleva jeune encore à ses soldats qu'il menait à la victoire, et à ses peuples dont il était l'idole.

Charlemagne, pour attendre peut-être que Bernard, fils de Pepin, sortît de l'enfance, garde pendant trois années le sceptre de la Lombardie : il signe avec Grimoald, duc de Bénévent, successeur de cet autre Grimoald, brillant adversaire de Pepin, un traité par lequel la principauté de Bénévent devient tributaire des rois de Lombardie.

Une fois la paix assurée de ce côté, l'empereur envoie le jeune Bernard à Pavie, avec le titre de roi. Adhélard, ministre et conseil du père, demeure le conseil et le guide du fils : le célèbre Walla, son frère, est préposé, lui aussi, pour alléger par son expérience le poids de la couronne à cette jeune tête de roi où germent les vertus et le noble courage de Pepin.

Mais la mort de Charlemagne vient livrer l'empire d'Occident aux débiles mains de Louis. Vainement Louis a juré à son père d'être le soutien de son neveu et de respecter sa couronne; vainement Bernard, par une sage administration et de brillants exploits guerriers, se rend digne d'un trône que son père a si noblement occupé, les précieuses qualités, la gloire même de ce prince, l'amour que lui porte son peuple, ne font que précipiter sa ruine. Une femme hautaine et jalouse est assise au trône impérial près de Louis. Abusant

de sa tyrannique influence sur l'esprit de l'empereur, cherchant à faire tourner au profit de sa haine le vice d'institution qui mine la royauté de Lombardie dans son essence, elle rend suspect à son faible époux l'éclat d'un règne qui compte plus de gloire que de durée. Roi de nom, mais simple gouverneur de provinces par le fait, compromis dans sa dignité, dans son indépendance, dans l'exercice des prérogatives d'une royauté qu'un empereur lui a concédée, et qu'un autre empereur peut lui ravir au mépris d'engagements sacrés dont les puissants de la terre gardent rarement la mémoire, Bernard ne marche bientôt plus qu'entouré de périls dans une voie que chacun croyait être, pour lui et pour son peuple, une voie de gloire et de prospérité.

D'abord, une faute d'étiquette, disons mieux, l'oubli d'un devoir que lui a imposé une autorité plus forte que la sienne, devient un crime dont on a l'air d'absoudre le jeune prince repentant, mais dont on le punit en lui enlevant ses deux plus sages ministres. Privé de ce puissant secours, Bernard n'en continue pas moins à se rendre l'idole de son peuple ; mais la haine qui le poursuit, veille persévérante près du trône impérial. On veut le pousser à la révolte, sorte de moyen et de prétexte pour le fort d'opprimer le faible ; chacune de ses attributions comme roi tombe une à une, offerte en holocauste à l'implacable impératrice. Enfin, pour comble d'outrage, un partage de l'empire se fait à Aquisgrana. L'empereur ose disposer de la Lombardie, et la destine, après sa mort, à Lothaire, comme si Bernard n'en occupait pas le trône. Le jeune roi s'indigne de cette cruelle insulte : poussé par les seigneurs et les prélats d'Italie, dont une pensée patriotique sert cette fois l'esprit inquiet et turbulent, il ose recourir aux armes. Louis vient à lui avec une armée formidable : le fils de Pepin se soumet, est jeté dans les fers et meurt, bientôt après, dans les tourments.

L'Italie avait pleuré le père, elle pleura le fils. La domination des Francs, depuis un quart de siècle, s'était résumée dans ces trois noms de glorieuse mémoire : Charlemagne, Pepin et Bernard, auxquels la gratitude du peuple mêlait les noms d'Adhélard, d'Angilbert et de Walla.

Les résultats de cette domination avaient été la réconciliation de la Lombardie avec le saint-siége, la soumission de quelques grands vassaux rebelles, tels que les ducs de Frioul et de Bénévent, la défaite

des Mores dans les îles de la Méditerranée qu'ils étaient venus ravager, et d'où ils commençaient à menacer l'Italie ; la résurrection momentanée des arts et des lettres ; enfin, la réintégration progressive des Italiens, naguère traités presqu'en ilotes par les Lombards, dans leur indépendance et leur dignité de citoyens.

Quelque temps après la mort de Bernard, Louis, à l'exemple de Charlemagne, laisse inoccupé le trône de Pavie; mais l'ambition de Lothaire, mécontente du stérile titre d'empereur que son père lui a octroyé sans la puissance, obtient enfin cette belle couronne lombarde que lui avaient dès longtemps ménagée les intrigues de sa mère.

Fils ingrat et rebelle, frère dénaturé, fléau de l'empire qu'il couvrit de sang et de ruines, Lothaire pesa moins sur l'Italie que sur les autres possessions de son aïeul et de son père. Le déplorable drame qui prit naissance en 830, et qui eut ses péripéties si fortes, si variées, quelquefois si providentielles ; ce drame honteux où l'orgueil des grands et du clergé, forts de l'abaissement de la royauté, vint malheureusement trop en aide à des projets parricides ; ce drame, qui finit par le démembrement de l'empire de Charlemagne, après tant de phases sanglantes, eut pour théâtre d'autres contrées que la Lombardie. Ce royaume vit, il est vrai, son roi engagé dans la lutte ; mais il n'y porta que le tribut de son or et du sang de quelques-uns de ses citoyens, tandis que la France ajoutait à ces maux la désolation et la ruine de ses provinces.

Lothaire, dont les premières années eurent pour conseils et pour guides Adhélard et Walla, dut paraître à la Lombardie, mais pour la Lombardie seule, l'heureux continuateur de Pepin et de Bernard, ces deux rois si regrettables et si regrettés. De sages décrets pour le soutien des sciences et des arts, de bonnes mesures d'administration publique, la fameuse constitution de *neuf articles* qui démarque si lumineusement les droits des papes et des empereurs, prennent leurs dates de ce règne, dont l'insolence des grands et l'ambition toujours croissante des évêques, venant en aide à la mauvaise nature du monarque, amenèrent, par de funestes conseils, les déplorables écarts.

Les évêques d'Italie, et à leur tête Angilberto, ce célèbre et impérieux archevêque de Milan, allumèrent le fatal brandon qui, à cette époque, incendia l'Europe. Mais il nous est démontré, nous le répétons, que pour la Lombardie la domination française continua, sous Lothaire lui-même, à être un bienfait, et que ce royaume eut la

moindre part des calamités que ses grands et ses prélats, déjà si dangereux conseillers de Bernard, contribuèrent à attirer sur l'empire fondé par Charlemagne.

La bataille de Fontenay démembre cet empire : la France reste à Charles le Chauve; Louis de Bavière prend pour sa part la Germanie, qui fait dater de cette époque son droit public et sa haine contre les Français.

La Lombardie et quelques provinces sont le lot de Lothaire, qui conserve le titre d'empereur. Rome, chose remarquable dans un moment où la royauté reçoit tant d'affronts de la part des papes et des évêques, Rome est comprise dans la part de Lothaire.

Le saint-siége, comme pour protester contre cet acte qui blesse des droits qu'il croyait avoir pour toujours acquis, cherche à rendre l'empereur étranger à l'élection du pape. Lothaire châtie Rome. Le successeur de Grégoire IV, le fier Sergius, tout en subissant la loi de la force (ajoutons et du droit consacré par le temps et les traités), fait entendre des paroles hautaines, et établit, en prêtant un serment auquel il ne peut se refuser, que Louis II reçoit ce serment comme délégué de l'empereur, mais non comme roi de Lombardie. Enfin, ce même Sergius s'érige le juge des évêques qui, par l'ordre de l'empereur, se sont faits ses juges... On le voit, les papes trouvaient de plus en plus étroit le cercle de leur autorité qui allait toujours s'élargissant.

Malgré cet éclair d'énergie de Lothaire contre Rome, de toutes parts croule l'autorité des rois carlovingiens par la faute des rois eux-mêmes, disons mieux, par suite de l'irrésistible développement des principes qui fondèrent leur puissance. L'esprit de la féodalité subdivise et fractionne la société ; les races vont toujours se démarquant entre elles de plus en plus; la France, qui la première, a donné l'impulsion contre les vieilles et grandes monarchies, se morcèle la première et devient la curée d'une foule de petits tyrans plus despotes, plus puissants en réalité, plus rois que les rois eux-mêmes. La noblesse et le clergé dictent des lois aux têtes couronnées; les grands s'arrogent l'hérédité des charges et des fonctions publiques.

A leur tour, les grands vassaux ou les princes tributaires en Italie, se querellent, vident leurs démêlés entre eux sans daigner s'apercevoir qu'un empereur et roi a droit de se porter arbitre de leurs différends; mais, dans des temps de désordre, le droit pour prévaloir a besoin de la force.

Deux de ces princes italiens, qui ensanglantent l'Italie par de tristes dissensions, commettent la faute fatale d'appeler les Mores à leur aide, et livrent leur patrie à des maux dont la domination française et l'admirable énergie de quelques papes ne parviennent à délivrer momentanément la péninsule qu'après des efforts qui eussent lassé d'autres âmes que les âmes de Léon IV et de Louis II.

Louis, déjà roi et empereur du vivant de Lothaire, se voit, à la mort de ce dernier, réduit avec ce double titre d'empereur et roi, au seul royaume de Lombardie. Il se plaint d'une injustice qui peut-être est le secret de sa gloire. Exempt des soucis que lui eût attirés l'administration d'un vaste empire, il vit au milieu de son peuple de Lombardie, y réprime les abus, y rétablit l'ordre, y publie de sages règlements, veille à leur exécution, réduit l'insolence de ses grands vassaux, fait avorter les complots tendant à rejeter la péninsule sous le joug de Constantinople, et, après de longs et rudes efforts, purge l'Italie de la nuée de barbares qui depuis trop longtemps la désolent.

Mais telle est la force des choses que, tandis que Louis II fait courber le front de ses plus fiers et de ses plus puissants tributaires, partout en Italie, comme dans le reste de l'Europe, le géant féodal grandit. Les excursions et les dévastations des barbares font surgir sur tous les points de la péninsule des remparts de défense. Les villes, les bourgs même se changent en forteresses; les châteaux de plaisance deviennent des places de guerre et servent de refuge, dans les temps calamiteux, aux populations des campagnes que la féodalité, d'abord protectrice et plus tard oppressive, va bientôt enlacer dans ses redoutables réseaux.

Un siècle après la prise de Pavie par Charlemagne, Louis II meurt, et la Lombardie pleure une mort qui termine si tristement cette période de cent années d'une prospérité qui n'eut que bien peu de lacunes.

Avec Louis II s'éteint, pour ainsi dire, la domination en Lombardie des descendants français en ligne directe et masculine de Charlemagne; car le rapide passage de Charles le Chauve, de ce prince un moment si hautain envers les papes, et plus tard si lâchement humble à Rome et à Pavie, dans le but d'obtenir la double succession de Louis II, n'est plus qu'un triste éclair suivi de violents orages.

Nous reproduirons en passant quelques observations propres à faire ressortir la différence qui doit exister dans l'appréciation de la domi-

nation française et de celle qui l'a précédée ; et nous rappellerons ensuite succinctement quels rapports réciproques la conquête de la Lombardie par les Francs devenus les protecteurs de Rome, établit entre les empereurs d'Occident et les pontifes romains.

Au dire de Paul Diacre, écrivain lombard dont presque tous les historiens ont suivi l'assertion partiale et intéressée, ce fut une calamité pour le nord de l'Italie que le terme de la puissance des Lombards, domination modèle, reflet de l'âge d'or des temps antiques.

De modernes et véridiques écrivains ont fait justice de cette étrange prétention. Manzoni et Maffei, en nous rappelant la loi meurtrière qui punissait de mort les mariages entre Romains et Lombards [1], en nous montrant les Romains exclus des conseils et des charges publiques, étrangers à l'interprétation et à l'application des lois dont la balance et le glaive étaient aux mains de leurs vainqueurs, de telle sorte que les Lombards étaient juges et parties dans les différends qui pouvaient s'élever entre les citoyens des deux peuples, Manzoni et Maffei ont fait apparaître cet âge d'or sous son véritable jour, et l'ont marqué du stigmate des âges d'oppression et d'ilotisme.

On a loué Charlemagne d'avoir laissé aux Lombards et aux Romains la législation de leurs ancêtres. Une semblable tolérance se fait remarquer chez tous les rois et chez tous les peuples conquérants de cette époque. Avant lui, les Lombards eux-mêmes en avaient ainsi usé à l'égard des Romains ; mais ce qu'il n'eut pas de commun avec eux, ce qui sépare incommensurablement la domination des Francs de la domination lombarde, c'est l'admission du peuple conquis aux charges publiques en concurrence avec les Francs ; c'est la réintégration de l'Italie dans sa dignité, quand, par le bienfait de Charlemagne, ses citoyens purent concourir comme leurs vainqueurs à l'octroi de la justice, et quelquefois même à la confection des lois.

Ce qui recommande le fils de Pepin à la gratitude des Italiens, bien autrement que le maintien de leurs usages et de leurs lois, c'est d'avoir cherché à modifier ces mêmes lois, ces mêmes usages, à mesure que sa haute intelligence lui montrait des abus à réprimer et des améliorations à introduire.

La domination lombarde fut inquiète, pesante, oppressive ; la

[1] Italiens.

cause en était dans sa propre nature. Les Lombards, en se ruant sur l'Italie, y portèrent leurs pénates : ce fut toute une nation qui, pour s'établir sur le sol qu'occupait un autre peuple, dut dépouiller la population qui l'avait précédée.

Il n'y avait pas seulement entre les Lombards et les Italiens cette démarcation que le temps et une bonne administration souvent effacent entre les vaincus et les vainqueurs, mais bien cet abîme que rien ne comble, et qui toujours semble s'élargir entre le spoliateur et le dépossédé.

Charlemagne passa les Alpes, non avec un peuple sans patrie et avide de s'en faire une, mais avec une armée qui laissait derrière elle familles, clochers et foyers domestiques. Le génie de la gloire et de la conquête poussa à cette invasion plus que la soif du butin et des rapines.

La domination des Lombards dut rencontrer plus d'obstacles, et conséquemment être défiante et peser sur l'Italie.

Sous la domination des Francs qui fut plus facile, l'Italie put, pendant de longues années, oublier qu'il y avait, dans ses belles et riches provinces, des vainqueurs et des vaincus.

Nous n'accusons les Lombards ni d'inhabileté, ni d'un inutile système d'oppression. Nous n'exaltons ni le génie civilisateur, ni la tolérance des Francs : nous signalons l'erreur de certaines assertions, erreur que les faits et des actes publics démontrent. Ces actes ne sont que les effets des causes auxquelles nous venons de remonter, et nous nous applaudissons que les Francs n'aient pas eu à subir la dure nécessité de rendre leur domination en Italie aussi oppressive que celle des Lombards.

La conquête avait peu coûté à Charlemagne ; la conservation fut dans les premiers temps plus malaisée ; mais la turbulence et la révolte de quelques grands, les intrigues d'Adelchis que soutenait l'audacieuse et jalouse Irène, l'invasion de quelques peuples barbares, les hostilités des Huns, des Saxons, des Sarrasins, ne servirent qu'à mettre en relief le génie du grand homme.

Charlemagne, dans près de quarante ans de guerres et de conquêtes, avait agrandi son patrimoine de plus de la moitié ; déjà, par le fait et aux yeux du monde, il était le maître de l'Occident, quand Léon III lui en déféra la couronne aux acclamations du peuple romain. Des auteurs en ont induit que Charlemague avait reçu l'em-

pire des mains du pape!... Cet empire, c'est son épée qui le lui donna : il le tint par le droit d'une conquête juste et légitime.

Les papes, jusqu'à Pepin, n'avaient eu, comme nous l'avons dit, que la puissance spirituelle.

Quelques auteurs ont nié les donations faites aux pontifes par Pepin le Bref, son fils, et ses premiers descendants. Ces concessions ne peuvent plus aujourd'hui être sérieusement révoquées en doute.

Ce qui nous paraît avoir été combattu avec plus de fondement, c'est la prétention de quelques papes qui voulurent que dans ces libéralités fussent compris le domaine utile et la souveraine puissance sans contrôle. Nous croyons avoir établi que les rois, dans tous ces actes, se réservèrent, au moins implicitement, les droits de souveraineté... Ces droits, du reste, nous les leur avons vu exercer quelquefois, de l'aveu et sur les instances même de certains papes.

Quelques auteurs disent encore qu'en reconnaissance de ces donations, les papes accordèrent aux rois francs le droit d'investiture des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques dans leurs États. D'autres historiens font observer qu'il n'y eut point là octroi de la part du saint-siége, mais simple reconnaissance d'une prérogative comprise dans ce que l'on appelle les droits *régaliens*. « Et il faut, » dit un auteur allemand [1], « pour contester ces droits à un souverain, lui » disputer ou lui ôter même sa couronne... » Le même historien compte au nombre de ces prérogatives des empereurs d'Occident, l'investiture des papes.

Rome, si elle avait toujours bien compris sa situation à l'égard des empereurs francs, et, plus tard, à l'égard des souverains d'Allemagne qui tinrent l'empire d'Occident sous leur roi, eût évité de grands désordres, d'affligeants scandales et une foule de maux qui, à diverses époques, fondirent sur la chrétienté.

Revenons à la Lombardie en nous résumant... Si elle ne fut pas exempte de quelques vicissitudes sous les rois ou empereurs francs, ces maux ne furent que les faibles contre-coups des sanglantes agitations qui, à cette époque, travaillaient l'Europe. La période française fut, pour ces contrées, presque un temps de paix et de bien-être au milieu du trouble général ; et quand elle dut subir les nécessités de la guerre, la Lombardie apparut le plus souvent dans les champs de la lutte, comme bouclier et le glorieux soutien du reste de la péninsule.

[1] De Heiss, *Hist. d'Allem.*

Des abus qui tenaient aux mœurs des temps, et dont n'était exempt aucun autre peuple; des exactions de quelques grands vassaux que les progrès de l'esprit féodal encourageaient dans leur ambition et leur cupidité, mais que les monarques francs cherchèrent à réprimer et que souvent ils châtièrent ; quelques guerres lointaines où se prodiguaient le sang et l'or de ses citoyens aussi bien que l'or et le sang de ses maîtres, et dont l'issue, à la vérité, n'intéressait pas toujours directement la Lombardie ; enfin, d'autres guerres d'où dépendaient quelquefois son bien-être, souvent le salut de toute l'Italie, mais dont elle ne fut que bien rarement le sanglant théâtre, telles furent les misères qu'elle connut sous les Francs.

Mais ces sortes de maux se retrouvent aux époques les moins calamiteuses et les plus civilisées dans l'histoire de toutes les nations. Dommages passagers que rachetèrent de glorieux triomphes et les efforts des Francs pour ramener au sein du royaume conquis le bienfait des lumières et d'une législation progressive : malaise enfin qui, mis en balance avec les biens dus à cette domination de l'étranger, ne doit laisser dans la mémoire des peuples vaincus que des souvenirs de gratitude, et de la sympathie dans tous les cœurs.

Un trône à la fois électif et héréditaire, un pouvoir tantôt déféré par l'élection dans des assemblées de grands et d'évêques, sous l'empire de passions violentes et d'ambitions effrénées ; tantôt légué par la seule volonté du prince qui le quittait ; quelquefois échu par le droit et sous l'invocation de la primogéniture et de la légitimité ; d'autres fois, enfin, tombant aux mains du plus fort et du plus prompt à le saisir, un tel pouvoir portait dans sa propre nature le germe de sa destruction prochaine.

L'abaissement de la royauté carlovingienne amena en Italie l'écroulement de la domination française établie par elle, et minée comme elle par le double vice de son origine, et d'une constitution encore plus flottante, encore plus indécise.

Trop dépendant de la couronne de France, le trône de Lombardie, outre les embarras et les périls qui lui étaient propres, dut chanceler à chaque coup de bélier porté à la base de l'édifice qui l'étayait. Et nous avons vu des mains lombardes pousser, elles aussi, à ce fatal ébranlement qui amoncela de nouvelles ruines sur les débris d'une domination à laquelle la Lombardie dut de si longues années de gloire et de prospérité.

Les véritables maux vont, du fond de la Germanie, fondre incessamment sur les contrées italiennes et se mêler aux tourmentes dont les germes dissolvants surgiront du sol même de la péninsule.

Ère nouvelle, ère de troubles, de confusion, d'anarchie qui aura aussi ses moments d'éclat et de gloire, époque fiévreuse de transition, crise sanglante où va s'opérer en Lombardie la transformation définitive de la domination française en domination germanique.

CHAPITRE II.

—

Deuxième Époque.

Le testament de l'empereur Louis II faisait passer l'empire et la Lombardie à Louis le Germanique; mais le moment de cette double prise de possession par la Germanie n'était pas venu encore.

L'ambition de Charles le Chauve, en entravant l'exécution des dispositions testamentaires de son neveu, ne fit que hâter l'heure des collisions et des troubles que ne pouvait manquer d'occasionner la mort de celui que Louis II avait désigné pour son héritier.

Le court passage de Charles le Chauve sur le trône impérial compliqua ces causes de désordres; et ce fut une fatale déclaration que celle qu'arracha à ce monarque l'ardente convoitise de l'héritage de Louis II.

En effet, en reconnaissant aux papes le droit de disposer de la couronne impériale, et aux évêques de la Lombardie celui de déférer la couronne de fer, Charles jeta l'Église plus avant qu'elle ne l'était déjà dans le tourbillon des événements humains.

Assigner à l'Église un rôle aussi dangereusement actif dans ce triste conflit de nos passions, c'était tenter sa prudence; lui reconnaître une telle prérogative sans la force et la puissance nécessaires pour la soutenir, c'était compromettre sa dignité; c'était livrer le sanctuaire de la catholicité et le bandeau impérial à la brutale merci des compétiteurs les plus audacieux et les moins dignes; et ce danger était plus que jamais menaçant.

D'autre part, en sanctionnant par un décret l'hérédité des dignités et des charges, en créant ainsi des droits là où il n'y avait eu encore avant lui que des abus tolérés, Charles le Chauve élargit les voies d'envahissement à la féodalité. Les grands vassaux, las d'obéir, voudront

être maîtres ; leurs fronts essayeront des couronnes de rois, leurs armes se disputeront des trônes, et l'audace de quelques-uns grandira au point d'oser venir demander aux successeurs de saint Pierre l'octroi du diadème impérial.

Carloman, fils de Louis le Germanique, marche sur l'Italie pour disputer le royaume lombard à Charles le Chauve et prend le titre de roi de Lombardie du vivant encore de Charles, sans avoir ceint la couronne de fer. Il demande le serment des Romains : Jean VIII le lui refuse parce qu'il n'est pas empereur, et peut-être aussi parce que la santé chancelante de ce prince lui fait peu redouter les suites de son ressentiment. On trouve le secret de l'énergie de bien des hommes dans la faiblesse ou l'impuissance de ceux qu'ils osent braver.

Le pape qui, pour obtenir une trêve des Mores, consent à leur payer un tribut, court implorer contre ces barbares le secours du fils de Charles le Chauve qui, trop affaibli par les usurpations de ses grands vassaux, n'a que des vœux impuissants à offrir au pontife.

Jean VIII lui montre la couronne impériale et celle d'Italie ; le monarque français n'ose accepter ce lourd fardeau.

Boson, gendre de l'empereur Louis II et duc de Provence, aspire au trône de Pavie. Jean VIII le conduit au delà des Alpes : au lieu d'une couronne qu'il promet à Boson, le pontife lui fait partager la honte d'une démarche qui partout rencontre le blâme et le dédain.

L'audace de Boson a réveillé l'ambition des plus puissants seigneurs de Lombardie ; et tandis que Jean VIII, harcelé par les Sarrasins, fatigue vainement les cours de France et de Germanie, et même la cour de Constantinople, par les offres incessantes et simultanées soit de la couronne impériale d'Occident, soit de la souveraineté en Italie, cette même Italie voit surgir de son propre sein d'audacieux aspirants à la succession de Louis II.

Le double couronnement de Charles le Gros comme roi de Lombardie et comme empereur précède de peu de temps la triste déchéance de ce prince, dont le règne fatal au reste de l'empire est marqué pour l'Italie par une expédition heureuse contre les Mores.

Ainsi, au milieu du désastre général de la chrétienté, nous voyons la dette de reconnaissance toujours s'accroître pour l'Italie, envers les descendants de Charlemagne.

Aux bienfaits de la domination des carlovingiens était venu se joindre, pour la Lombardie et surtout pour Milan, la tutélaire et

féconde administration de l'archevêque Ansperto. Tout, à cette époque, prospérait dans ces belles contrées ; tout y paraissait calme ; mais sous ce calme bouillonnait sourdement la tempête qui, pour éclater dans la péninsule italique, n'attendait que l'embrasement du reste de l'Europe.

Le génie féodal marchait aux conséquences extrêmes de son premier triomphe.

La faiblesse de Charles le Gros trouvant une égide dans le génie et l'audacieuse ambition de l'évêque Luitward, on écarte, on brise le bouclier et l'on frappe au cœur la monarchie. La tourmente qui renverse le trône de Charles le Gros parsème le sol de rivaux ardents qui vont s'en disputer les débris ; les plaines de Lombardie sont ensanglantées par les luttes de Guy, duc de Spoletti, et de Bérenger, duc de Frioul, tous deux descendants de Charlemagne par les femmes.

L'un et l'autre rival se font couronner rois à Pavie, et tous les deux offrent l'hommage de leur royauté à Arnolphe, bâtard de Carloman, proclamé empereur par la seule diète de Tribur, assemblée où n'ont comparu ni les évêques d'Italie, ni ceux de France.

Cet exemple de vasselage donné par Guy et Bérenger, sera plus tard invoqué comme précédent par des rois germains qui, n'ayant pas même le titre d'empereur, exigeront l'hommage des souverains de la Lombardie.

Arnolphe, qui déjà avait sanctionné la royauté de Bérenger, hésite à reconnaître celle de Guy après la victoire du duc de Spoletti à la Trebbia. Guy, pour se venger de cet affront, court à Rome, se fait couronner empereur par Étienne V, et force bientôt après le pape Formose, successeur d'Étienne, à sacrer sous le même titre son fils Lambert.

Assiégé dans Pavie par les troupes d'Arnolphe, il lasse leur constance, leur fait lever le siége et bat l'armée de Bérenger qui s'était fait l'auxiliaire des Germains; mais le bâtard de Carloman vient lui-même pour châtier le hardi vassal qui a osé s'emparer de la pourpre impériale. Guy et Lambert quittent Pavie à son approche. Arnolphe pénètre dans cette capitale, s'y fait couronner roi de Lombardie, et en laisse l'administration à Bérenger avec le titre de roi.

Bientôt il reparaît en Italie; il dépouille Bérenger de sa royauté, et poursuit à Rome, puis à *Fermo*, sans pouvoir s'en rendre maître, le jeune empereur Lambert que les Lombards, à la mort de Guy, son père, ont proclamé leur souverain.

Arnolphe, couronné empereur à Rome, y reçoit des Romains et du pape un serment équivoque qui rend le souverain pontife comme l'arbitre et le régulateur de son autorité impériale. Roi de Lombardie, il voit bientôt, du fond de sa cour germaine où le retient une santé languissante, Bérenger et Lambert se partager ce beau royaume sans lutte entre eux, comme sans crainte de son ressentiment : et il laisse assiéger dans Milan, il laisse périr dans les tortures, ceux des seigneurs d'Italie qui s'étaient faits ses plus chauds adhérents.

Nous venons de voir l'influence germanique essayer ses forces en Italie ; mais la capricieuse versatilité des Lombards, avant de la subir complétement, va prolonger encore pour leur patrie la désastreuse épreuve des discordes intestines; elle va même livrer cette riche proie à l'ambition subalterne de quelques grands vassaux de l'antique couronne de France, jeunes et nouveaux rois, qui déjà trouvent que ce n'est plus assez pour eux que de régner sur la Bourgogne ou la Provence.

Bérenger, par la mort prématurée de Lambert, devient seul maître de la Lombardie ; le vœu des Italiens l'appelle à ce brillant héritage ; mais leur turbulente inconstance, source de tant de maux, lui suscite bientôt un rival dans le fils de Boson.

Louis de Provence passe les Alpes, se fait proclamer roi de Pavie, va prendre à Rome la couronne impériale sous le nom de Louis III, et trouve, à son retour à Pavie, la faveur des Lombards changée en haine. Tombé au pouvoir de Bérenger qui lui fait crever les yeux, il rapporte dans son royaume héréditaire le vain titre d'empereur et la cécité.

A cette époque les Hongrois pesaient sur les limites nordiques de l'Italie ; l'or de Bérenger les tenait hors de ses frontières sans trop pourtant les éloigner; car sa politique, alarmée par l'humeur changeante des Lombards, entrevoyait dans ces barbares du Nord, de futurs auxiliaires contre l'hostilité plus ou moins prochaine de ses propres sujets.

Le midi de la péninsule, livré plus que jamais aux dévastations des Mores, pousse vers Bérenger le même cri de détresse qui naguère avait ému le cœur de Louis II. La voix de Jean X se mêle à ces cris d'alarmes. Bérenger met un prix à son concours dont il sent qu'on ne peut se passer. Ce prix est la couronne impériale qu'il vient recevoir à Rome. Puis, sous les yeux mêmes de Jean X, il extermine les

brigands d'Afrique dans leur repaire de Garigliano, et délivre l'Italie de ses hôtes désastreux.

L'ingratitude et le parricide payent Bérenger de cette brillante victoire et des bienfaits de la longue paix dont il a fait jouir son peuple.

Dès son retour, un rival nouveau lui est suscité par les Lombards dans la personne de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, et peu après il meurt victime d'un lâche assassinat motivé sur le malencontreux appel fait par cet infortuné monarque aux bandes hongroises. Ce meurtre odieux, commis par un habitant de Vérone, que Bérenger avait comblé de ses bienfaits, fut vengé sur la malheureuse Pavie qui, livrée aux barbares, n'offrit bientôt plus qu'un monceau de ruines.

Ici les enfants de Berthe, de cette fille célèbre de la non moins célèbre Waldrade et de Lothaire, vont occuper et dominer la scène.

Une fille de Berthe, Hermengarde, après avoir poussé son époux, Adalbert d'Yvrée, dans les rangs de Rodolphe contre l'empereur Bérenger, et prostitué son veuvage à ce jeune et fougueux monarque devenu roi des Lombards, Hermengarde enlace son amant dans les perfides lacets d'une intrigue qui le rejette au delà des Alpes, et livre la couronne de Lombardie à un de ses frères utérins, fils de Berthe, au trop fameux Hugues.

Félon, hypocrite, parjure, dévoré d'avarice et d'ambition, jaloux et persécuteur de ceux qui l'avaient élevé au trône, spoliateur du faible par la violence et du puissant par l'astuce, frère ingrat et barbare, tel fut ce roi selon l'histoire, mais non pas selon Liuthprand, dont la partialité n'est point douteuse. Hugues, pour servir sa cupide ambition, outrage la mémoire de celle à qui il doit le jour, renie, persécute et dépouille ses frères, conspire la ruine et la perte des petits-fils de l'empereur Bérenger qui lui font ombrage, et ose devenir l'époux de l'impudique Marosie, veuve d'Albéric et de Guy, son frère, monstrueux hymen qui semble lui promettre l'empire : honteux calculs, cruautés odieuses, perfide habileté, qui aboutiront à la déchéance et à l'exil de celui qui avait osé rêver le trône des Césars.

Ce trône venait d'être vainement offert par Rome à Henri l'Oiseleur qui l'avait dédaigné, ou plutôt qui en avait redouté le décevant éclat.

Mais à Henri va bientôt succéder Othon, dont la main puissante ne trouvera pas trop lourd le double poids du sceptre royal de Lombardie et du glaive des empereurs d'Occident.

Les querelles, les exactions, les turpitudes des rivaux subalternes qui se disputent en Lombardie la souveraine puissance, vont faciliter les voies au grand homme pour la réussite de ses projets ambitieux.

Comme son aïeul Bérenger après la victoire de Guy, le fils du marquis Adalbert avait été chercher contre l'injuste oppression de Hugues un refuge à la cour de Germanie. Rappelé par la trahison des hommes les plus chargés des faveurs du despote, Bérenger reparaît dans la péninsule. Tout à son approche abandonne Hugues, qui obtient à grand'peine que le jeune Lothaire, son fils, dès longtemps associé à sa royauté, et qui naguère sauva le marquis d'Yvrée d'un grand péril, soit maintenu sur le trône des Lombards.

Le farouche Bérenger, maître de cette jeune et belle vie confiée à sa loyauté, l'abrége par le poison et paye ainsi sa dette de reconnaissance.

La veuve de Lothaire est belle, vertueuse, adorée des Lombards; elle serait l'ornement et peut-être l'égide de la nouvelle puissance de Bérenger s'il associait la cause d'Adélaïde à la sienne. Le nouveau roi veut lui imposer pour époux son fils Adalbert; l'héroïque veuve brave et supporte en sainte les plus cruels outrages : elle préfère une dure captivité à la honte d'une telle alliance; et tandis que la voie de l'exil va la conduire au trône impérial, Bérenger, croyant affermir sa puissance en la persécutant, marche à sa propre ruine.

La Lombardie s'émeut enfin. Les collisions intestines, les troubles incessants qui déchirent ses propres entrailles dans le seul intérêt de quelques rivaux effrontés, avides de puissance et d'or; ce régime précaire, convulsif, qui l'épuise et la fait se dévorer elle-même dans son isolement; tout ce présent ruineux, sans gloire, absorbé par de misérables intrigues, souillé par de honteux scandales, font revivre dans sa mémoire et dans ses regrets, un passé qui, s'il ne fut pas exempt de vicissitudes, avait du moins, nous le répétons, fait de la Lombardie le soutien et l'arbitre de la péninsule italique.

Une nation forte et puissante, égarée dans de fausses voies, peut d'elle-même, quand sonne l'heure des désillusionnements, couper court aux épreuves funestes et fermer l'abîme ouvert sous ses pas; mais il est rare qu'un peuple secondaire échappe ou n'ait pas recours, dans les crises qui l'agitent, à l'intervention de quelque grande puissance. Cette fatale extrémité, la mobile et capricieuse Lombardie dut souvent la subir et la subit cette fois encore; mais à qui demander

aide et protection ? Où trouver un pouvoir fort, compacte, protecteur, qui, dissipant le chaos, fonde un nouvel état de choses plus régulier, plus stable, moins sujet enfin à des secousses violentes ?

D'un côté, la France, trop affaiblie par le morcellement de son territoire, par l'incapacité des derniers Carlovingiens et par l'ambition toujours plus inquiète des grands vassaux devenus rois ou impatients de l'être ; et d'autre part, la cour de Constantinople plus que jamais livrée aux intrigues et aux collisions intestines, sont l'une et l'autre impuissantes pour répondre au cri de détresse parti du fond de la péninsule italique.

Il n'en est pas de même de la Germanie dont les rois ont enfin muselé l'hydre féodale et où règne en ce moment un de ces hommes providentiels, solution vivante des grandes crises qui bouleversent les peuples. Cet homme, ce roi, c'est Othon le Grand. Son œil rayonnant de gloire a pénétré dans la retraite lointaine de la victime de Bérenger ; la voix des amis de la royale exilée s'est fait entendre à son oreille au milieu de l'éclat de ses triomphes. Othon, le tuteur du frère, devient le libérateur et l'époux de la sœur ; accouru en Italie comme soutien de la veuve opprimée ; il en chasse le tyran Bérenger et s'empare de sa couronne ; bientôt, comme pour Charlemagne, le royaume de Lombardie lui sert de marchepied pour monter à l'empire.

Ainsi les abus, les excès du principe qui avait fondé la puissance des Carlovingiens, conquérants de la Lombarbie, ayant amené dans les esprits un retour à un principe opposé, un grand homme, Othon de Germanie, fut là pour mettre à profit cette nouvelle tendance des peuples, et une grande révolution fut consommée.

Du double couronnement d'Othon à Pavie et à Rome, date réellement la longue domination de la Germanie sur le royaume des vieux Lombards, et, disons-le, sur l'Italie entière : domination de plusieurs siècles à phases diverses, souvent troublée par de sanglantes collisions, quelquefois suspendue, jamais complétement détruite, et qui, à aucune époque, malgré le bienfait de l'établissement des *municipalités* par Othon, ne donna à l'Italie une somme de biens assez forte pour y effacer le souvenir des règnes de Charlemagne, de ses petits-fils, et surtout de Louis II.

La France, depuis cette grande révolution, a parfois tenté de faire flotter encore sa bannière sur la péninsule italique où l'attirèrent, de tout temps, ses sympathies plus encore que son ambition ; mais

cette glorieuse bannière n'y parut plus que comme une brillante voyageuse sans pouvoir s'y fixer longtemps.

Charles VIII, Louis XII, François Ier, y laissèrent successivement des traces de grands revers.

Les armées de Louis XIV y ont eu leur fatale journée de Turin. Sous Louis XV, le maréchal de Maillebois et l'infant don Philippe ne purent réunir, après le désastre de Plaisance (en 1746), sous les murs de Tortone, que seize mille hommes de toute une armée destinée par le roi de France à subjuguer l'Italie.

Enfin, Napoléon s'en vint par des prodiges de gloire venger tous ces désastres.

Conquête brillante et glorieuse autant que passagère!

L'épée de ce nouveau Charlemagne replaça l'Italie sous l'égide et la puissance de la France. Comme au IXe siècle, nous avons vu de nos jours promulguer des décrets, des institutions tendantes à la fusion des mœurs et des coutumes des peuples de France et d'Italie que l'heureux vainqueur avait réunis sous son sceptre.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé depuis les premiers triomphes du grand capitaine sur Beaulieu, Alvinzi et Warmser, et déjà, depuis plus de vingt-cinq ans, les codes napoléoniens sont rayés de la législation d'Italie, et déjà Milan, déjà Venise ont salué deux rois du royaume lombardo-vénitien, dans deux empereurs d'Autriche.

Malgré ces vicissitudes, notre orgueil national, notre *furia francese* nous pousseront peut-être plus d'une fois encore vers cette belle Lombardie que parmi nous on se figure être une fraction, une annexe naturelle de la France, et dont les habitants s'appellent eux-mêmes, non sans un sentiment de vanité, *les Français de l'Italie*.

Il y avait naguère deux Lombardies bien distinctes, comme aussi deux influences opposées qui la subjuguaient.

La Lombardie, nord de la péninsule italique qu'elle commande et qu'elle protége au besoin, poste avancé d'où l'Europe surveille et menace la France. Cette Lombardie, les traités de 1815 la donnèrent ou la rendirent à l'Autriche. Courbée sous un joug qu'elle détestait, elle rendit longtemps sa position plus dure encore par des conspirations et des révoltes que réprimait toujours la main puissante de ses maîtres ombrageux et vigilants.

L'Autriche, telle que l'ont constituée les traités de Vienne, aurait

incendié et incendierait encore l'Europe plutôt que de renoncer à ce royaume *lombardo-vénitien*, bordé, le long de ses côtes orientales, par l'Adriatique, et devenu l'une de ses conditions essentielles de vitalité politique et commerciale.

Cette Lombardie, armée, matérielle, territoriale, est depuis vingt-cinq ans et sera probablement longtemps encore le partage de l'Autriche.

Il est une autre Lombardie, brillante, brave, enthousiaste, toute vouée aux progrès des arts et de l'intelligence, amie des plaisirs et de la gloire, peuple à l'esprit vif, pétulant et quelquefois fantasque. Cette Lombardie a longtemps paru se souvenir que les fondateurs de la plus belle de ses capitales franchirent autrefois les Alpes venant de la Gaule, et que des dangers communs et une gloire commune l'ont comme liée aux destinées de la France à une époque récente de fusion... Là étaient des esprits, là étaient des cœurs toujours tournés vers la France comme vers leur étoile polaire.

Eh bien ! il faut le reconnaître, il faut oser le dire : ces dispositions ne sont plus les mêmes; elles se sont du moins modifiées. Les désillusionnements, depuis quelques années, ont remplacé des espérances trompeuses; la génération de l'empire a vieilli; la jeune et nouvelle génération a reçu, dans les colléges de la péninsule comme au sein des familles, une direction plus calme, plus appropriée aux nécessités de l'époque et des choses; le gouvernement autrichien lui-même, rencontrant moins d'indocilité, a allégé le poids de son joug; certes il n'inspire pas en Lombardie de fortes sympathies; mais il n'y rencontre plus du moins de ces haines vivaces, implacables, mortelles, qui amenèrent de si déplorables rigueurs dans les premiers temps de sa domination.

Si nos gouvernants avaient mieux connu la disposition actuelle des esprits dans la péninsule, ils se fussent abstenus, lors de la crise orientale de 1840, de la menace irréfléchie de soulever, d'incendier ces belles contrées à la seule apparition d'un drapeau.

On souriait en Italie quand on y répétait ces propos malencontreux, qui n'avaient d'autre résultat que de compromettre la dignité de la France, et qui sans doute produisirent sur les bords du Danube le même effet qu'à Rome, à Naples et à Milan. Il ne faut pas prétendre à la puissance d'ameuter, d'électriser un peuple, quand on a donné l'exemple d'un appel à la Pologne suivi d'un si triste abandon,

et quand l'épisode d'Ancône est encore vivant comme un reproche dans tous les souvenirs.

Au reste, quand nous avons parlé des vieilles sympathies de la Lombardie pour la France, ce que nous pourrions rendre applicable à l'Italie tout entière, nous n'avons point entendu y faire entrevoir un vœu de ces peuples pour une nouvelle réunion à la France.

Et quand ce vœu eût existé, la France aurait-elle dû s'y associer? Aurait-elle intérêt à cette réunion ? Quel est le précédent, hormis l'époque qui a fait le sujet de notre livre, quelle est la tentative faite dans un pareil but, qui ne nous aient pas été funestes ? Et encore, rappelons-nous, pour ce qui regarde la conquête de Charlemagne, qu'à peine maître de la Lombardie, ce monarque dut y créer un royaume qui, pour lui comme pour ses successeurs, fut souvent un embarras et jamais une bien grande ressource.

La domination française fut, à cette époque, plus profitable aux vaincus qu'aux vainqueurs.

On se souvient que Louis XIV ne voulut pas de Gênes quand elle s'offrit à lui.

Enfin, que gagna Napoléon lui-même à sa conquête de l'Italie, si ce n'est d'en déposséder l'Autriche et d'en avoir fait le théâtre de ses plus étonnantes compagnes? Quant à lui, il dut la morceler en vice-royautés et en royaumes.... Et l'on sait ce que Naples et Murat furent, en 1814, pour la France et son empereur.

Mais, dira-t-on, que signifiaient ces sympathies de l'Italie pour la France sans le vœu d'une nouvelle réunion de territoire?

Nous nous sommes expliqué sur une partie des causes de cette affinité de sentiments, du reste réciproques entre les deux peuples. Nous ajouterons que, dans le nombre de ces Italiens à forte intelligence ou à rêves fantasques, il en est beaucoup dont l'esprit s'était laissé fasciner par les mots de *liberté* et d'*indépendance*, que depuis longtemps les Français faisaient retentir sur tous les points du globe, et ce prestige avait complété la sympathie qui, dans le temps, valut à beaucoup d'habitants de la péninsule l'échafaud, l'exil ou le *carcere duro*.

Quand la France, qui elle-même sait si peu diriger sa marche, se déshabituera-t-elle donc de vouloir régenter, exalter, révolutionner les autres peuples? N'a-t-elle pas assez des tristes épreuves qu'elle a faites de cette influence qui va toujours s'amoindrissant, grâce à tous

les mécomptes et aux adversités que certaines théories traînent à leur suite ?

Que la France guérisse ses propres plaies au lieu d'envenimer, d'élargir celles des autres, tout en prétendant les cicatriser. Qu'elle ne berce plus les peuples, et en particulier l'Italie, de tous ces rêves décevants qu'elle a trop longtemps contribué à nourrir.

Ces utopies, aboutissant au même but, l'indépendance de la péninsule, mais différentes quant aux moyens de les réaliser et au mode de leur application, préoccupent toutefois encore quelques esprits en Italie.

On s'y demande pourquoi l'Italie, comme l'Espagne, le Portugal, la Hollande et tant d'autres royaumes moins populeux qu'elle ; pourquoi l'Italie, qui occupe près de onze mille lieues carrées de territoire, et qui compte plus de vingt millions d'habitants, ne formerait pas une seule et même nation.

Les uns y dressent le plan d'une république, une et indivisible ; d'autres y appellent de leurs vœux une organisation démocratique et fédérale à l'exemple des États-Unis d'Amérique.

Quelques-uns voudraient y fonder une seule monarchie ; d'autres enfin diviseraient l'Itatie en trois États distincts, savoir :

1° Le royaume lombard, qui comprendrait la Sardaigne, la Corse, Gênes, Turin, Milan, Venise, et qui aurait pour limites méridionales, sur la presqu'île, les États pontificaux. Et, en ce cas, aux yeux du plus grand nombre, nulle maison royale en Europe ne paraîtrait plus fondée à revendiquer cette belle partie de l'Italie que l'illustre maison de Savoie.

2° Les États romains avec le souverain pontife et leurs dépendances.

3° Enfin, le royaume de Naples avec la Sicile, et bornée au nord par le domaine de saint Pierre : royaume déjà tout constitué, dont le souverain, noble descendant de saint Louis, se fait aimer de ses peuples et sait commander le respect au dehors.

Les trois États pourraient, d'après les partisans de ce projet, former entre eux une ligue offensive et défensive pour assurer à tout événement l'indépendance et la nationalité de l'Italie.

Cette dernière utopie, qui nous paraîtrait la plus sensée de toutes, ne semble pas plus près de sa réalisation que les autres.

Le temps marche.

Les nations, comme les hommes, ont leurs phases de grandeur, de décadence et de ruine; rarement elles se relèvent une fois tombées : quelquefois néanmoins elles reviennent à la vie.

Autour de l'Italie, et avec les débris de son ancienne domination, se sont fondés de nouveaux États; et de maîtresse du monde elle est devenue la vassale de ses anciennes provinces qui se disputent ses lambeaux.

Jadis la tranchante épée tailla, découpa le monde à sa convenance; aujourd'hui elle est mutilée suivant la convenance des autres.

C'est une cruelle vérité pour l'Italie. L'Europe est partagée de telle sorte qu'on n'y a pas laissé de place pour l'indépendance et la nationalité de cette péninsule. D'autres nécessités ont prévalu dans la politique européenne. Cette politique peut-elle être vaincue par les efforts partiels des Italiens? Nous ne le croyons pas. De tels efforts, on n'en a que trop l'expérience, n'ont eu jusqu'à ce jour, et n'auraient encore d'autre résultat que d'aggraver, à l'issue de chacune de ces fatales crises, la situation de ces belles contrées. Dès lors n'y a-t-il pas démence et crime à entretenir un secret malaise dans les esprits, à attiser le feu de la sédition et de la haine chez un peuple qui a besoin d'attendre patiemment des temps meilleurs plutôt que de brusquer les événements, et de consommer sa propre ruine par trop de hâte et de violence?

Ne désespérons pas pourtant de l'Italie.

De grands événements se préparent pour un avenir plus ou moins éloigné. Il peut se faire que, par suite de nouvelles combinaisons d'États et d'un nouveau partage de l'Europe, l'Autriche acquière des territoires qui lui rendent moins indispensable la possession des provinces italiennes que lui ont concédées les traités de 1815; il peut se faire aussi que l'Europe fasse trêve à ces préoccupations hostiles et méfiantes qui lui ont fait constituer l'Italie comme un rempart, comme un poste avancé et menaçant contre la France. De cette nouvelle révolution dans les choses et dans les esprits, il peut surgir tôt ou tard pour la péninsule des chances heureuses qui, par la force des choses, seront conduites à une fin meilleure que pourraient l'obtenir des tentatives intempestives, irréfléchies et condamnées d'avance à de désastreux échecs.

Qu'elle se résigne et qu'elle attende; sa nationalité peut sortir de la solution de la grande crise orientale...

Un autre état de choses, qui la flatterait moins peut-être, pourrait aussi se constituer pour elle et pour nous, par suite du grand ébranlement qui se prépare. Mais ceci, nous le disons d'avance, est une de ces idées qui viennent parfois à l'esprit, mais qui ne se réalisent pas. Un mot cependant sur ces grandes éventualités.

Depuis quelque temps, les préoccupations politiques de l'Europe ont pris une direction nouvelle.

L'ambition de la Russie en pressant toujours de plus près Constantinople, l'Angleterre en cherchant par l'Euphrate et la mer Rouge une route moins longue et moins périlleuse vers ses riches possessions de l'Inde, vont jeter le monde dans une large voie de conflits et de perturbations. Il va falloir poser de nouvelles bases d'États et de distributions de territoires pour assurer l'équilibre européen.

L'Autriche, la France, la Prusse, ont un immense intérêt à empêcher que, par des accroissements démesurés, l'Angleterre et la Russie ne deviennent les deux seules grandes puissances du monde.

Il importe à la France et à l'Autriche, à la France surtout, que la Méditerranée ne soit pas complétement convertie en un lac britannique.

L'Angleterre, si elle devient maîtresse d'Alep et du cours de l'Euphrate, de Suez et de la mer Rouge, tiendra les clefs du commerce de l'Orient.

Déjà elle ferme l'Adriatique par Corfou; elle veille à l'entrée du bassin oriental de la Méditerranée par Malte, entre Tunis et la Sicile, comme elle en ferme le bassin occidental par Gibraltar.

Ainsi procède la politique anglaise. Quelques points habilement choisis lui suffisent pour dominer une vaste mer où nous n'occupons que la seconde place malgré nos côtes méditerranéennes, depuis le Var jusqu'aux Pyrénées, malgré encore ce polype africain qui étend son stérile rivage depuis Bone jusqu'au delà d'Oran [1].

Or, voici quel serait notre rêve :

S'il est vrai qu'un temps doit arriver où les États secondaires s'effaceront de la scène politique pour faire place à quelques grandes puissances qui, à elles seules, absorberont le continent et les mers, la France, dans ce vaste remaniement du monde, la France aura à revendiquer sa part.

Que la Russie prenne la vieille Bysance, le Bosphore et la mer

[1] Trois points fortifiés sur les côtes de l'Afrique feraient plus pour la prépondé-

Caspienne; que l'Angleterre étende son avide main de Bombay à Canton, en passant par la mer Rouge et l'Euphrate; que la Prusse s'élargisse en Allemagne, qu'elle partage avec la Russie ou la Pologne les territoires qui bordent la Baltique jusqu'aux glaces de la Laponie; que l'Espagne et le Portugal, les îles Açores et les Baléares ne fassent qu'une seule nation; que l'Autriche s'enrichisse sur le Danube et sur les bords de la mer Noire des débris de l'empire ottoman; qu'on lui donne, outre les côtes illiriennes que déjà elle possède, l'Albanie et même la Grèce, pour mieux protéger son commerce de l'Adriatique et de l'Archipel; mais que dans ce grand partage de peuples la France reprenne ses limites du Rhin, qu'elle s'adjoigne l'Italie, la Sicile, trois points tels que *Tunis*, *Alger* et *Ceuta* sur les bords africains, quelques îles de relâche et de protection sur les diverses mers du globe, un point sur la mer Rouge, un point sur le golfe Persique, et la France, sans opprimer personne, n'aura à abaisser la pointe de son

rance de la France sur la Méditerranée et dans le monde, que tout ce territoire algérien dont la conquête absorbe tant d'hommes et de trésors.

Ces points seraient :

Tanger ou *Ceuta*, fortifié et opposé à *Gibraltar;*

Alger, point intermédiaire;

Et *Tunis*, pour neutraliser *Malte*.

On aurait moins à craindre alors que l'Angleterre n'établit pour le commerce des Indes ses fourches caudines à Alep et Suez.

Il ne faut pas induire de nos paroles que l'abandon de l'Algérie soit dans nos vœux.

Un mauvais système d'occupation, depuis onze ans, a fait à la vérité de cette brillante conquête d'une autre époque, un legs presque funeste pour nous; mais le sol de l'Algérie n'en doit pas moins être considéré désormais comme une annexe de la France. Le sang et la gloire de nos braves ont étroitement cimenté cette union. En l'état actuel des choses, il y aurait lâcheté, il y aurait félonie dans l'abandon complet ou restreint de ces contrées.

Mais un remaniement général de l'Europe peut amener des combinaisons telles, et de telles compensations pour la France, que l'occupation de l'Algérie, réduite à quelques points sur ses côtes, entre dans nos intérêts sans blesser aucune susceptibilité nationale.

Toutefois l'Europe, si un jour elle ne voit plus aux mains de la France que le flambeau de la civilisation, au lieu de la torche des incendies révolutionnaires, l'Europe elle-même, dans l'intérêt de l'humanité, conjurera notre belle et puissante France d'extirper, par une occupation complète et continue, la barbarie des régions africaines. Cette grande mission, tâche onéreuse, mais de haute humanité, et qui, par cela même, fut de tous les temps dans les instincts de notre glorieux pays, ne nuirait en rien, et serait, au contraire, un droit de plus aux agrandissements et compensations que la France pourrait attendre d'un nouveau remaniement du monde.

glaive devant aucune puissance de la terre. Elle ne fera, au milieu de cet accroissement général des autres grandes puissances, que recouvrer le rang qu'elle occupa toujours parmi les nations prépondérantes de la terre, et d'où la jalouse Europe semble vouloir la précipiter.

Mais trêve à des utopies dont la pensée ne nous est venue qu'en entrevoyant des chances nouvelles d'extension pour les autres grandes puissances de l'Europe, et dont la réalisation, du reste, ne nous semblerait rien moins qu'à souhaiter, tant un trop grand développement de territoire est à nos yeux une cause d'embarras et un sujet d'incessantes perturbations pour un royaume.

Voyons les choses dans leur réalité, dans cette triste réalité que les traités de 1815 nous ont faite.

Ne revenons pas sur cette question résolue pour nous, du plus ou moins d'intérêt qu'il y aurait pour la France à occuper l'Italie, et des vœux plus ou moins favorables à cette occupation que peut former la péninsule.

Reportons notre sollicitude sur un fait évident, incontestable, non pas sur la domination autrichienne en elle-même, mais sur l'esprit qui présida en 1815 à l'établissement de cette domination. Ce ne fut, nous le répétons, qu'une pensée d'hostilité flagrante de l'Europe qui, à cette époque, constitua l'Italie comme un rempart et une menace contre la France.

On amoindrit notre pays; on resserra nos frontières : on nous rendit vulnérables de ce côté comme on l'avait fait du côté du Rhin.

Eh bien! c'est contre cet acte de spoliation, c'est contre ce monument de défiance et de haine que la France ne devra jamais cesser de protester.

Ici ce n'est point un rêve d'envahissement et de conquêtes qui nous préoccupe, mais une pensée de sécurité et de dignité nationale.

Il faudra que l'Europe finisse par le comprendre. Elle a trop abusé de nos revers de 1815, cette Europe qui ne se sent forte que quand elle s'est formée tout entière en faisceau contre la France.

Il faudra qu'elle comprenne que ce malaise, ces inquiétudes, ces bouleversements intérieurs de la France qui ont eu leurs tristes retentissements au dehors, et qui, depuis si longtemps, tiennent le monde dans l'effroi, eurent de tout temps leur première cause dans une révolte généreuse de l'orgueil national trop profondément blessé.

Il faut pour l'honneur de la France, il faut donc pour le repos du

monde, que cette plaie irritante se cicatrise. Il n'y a pour cela qu'un seul remède, et ce remède... c'est la révision des traités de 1815 !

Honneur aux hommes d'État, monarques ou ministres, qui amèneront l'Europe à modifier ces funestes traités, soit par des négociations pacifiques, moyen préférable à la voie des armes, soit par la voie des armes, moyen extrême, mais qui toujours vaudra mieux que la honte.

FIN.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE IV (SUITE). — CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LIVRE Ier. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE II. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE III. — CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

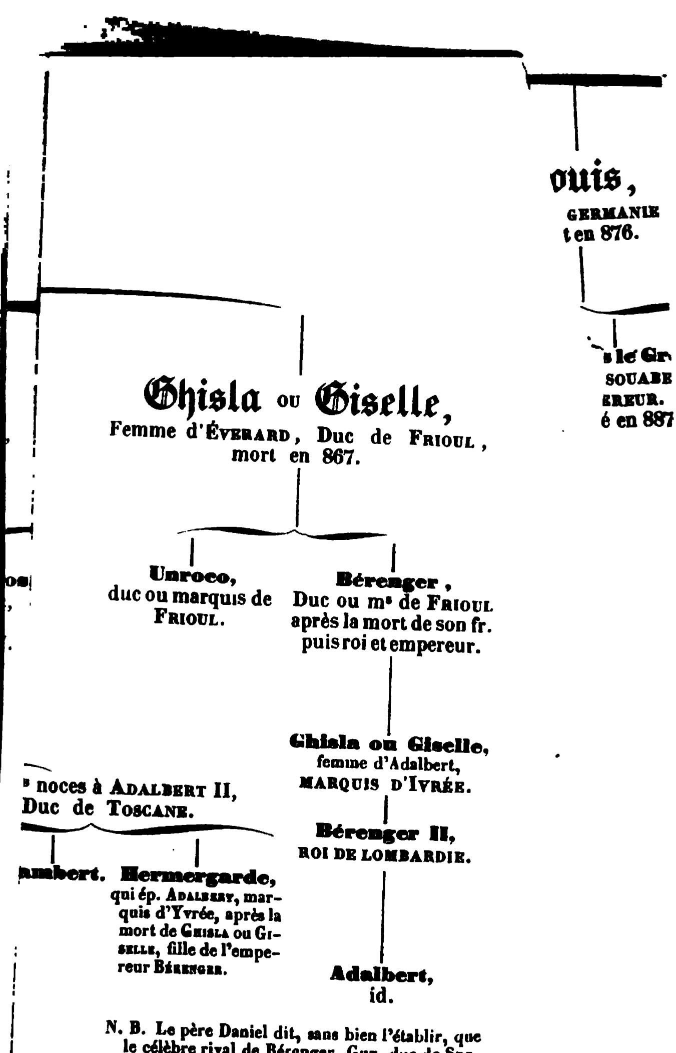
CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

LIVRE RÉTROSPECTIF.

FIN DE LA TABLE.



N. B. Le père Daniel dit, sans bien l'établir, que le célèbre rival de Bérenger, Guy, duc de Spoletti et ensuite empereur, était fils d'une fille de Pepin, roi d'Italie, fils de Charlemagne.

TRÉSOR

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

OUVRAGES COMPOSANT LA 1

16 volumes in-8°

1°

MÉMOIRES

d'un

SANS-CULOTTE

BAS-BRETON

PAR

M. ÉMILE SOUVESTRE

1 vol.

2°

HISTOIRE

de la Conquête

De la Lombardie

par

CHARLEMAGNE

Et des causes qui ont transformé dans la haute Italie la domination française en domination germanique sous Othon le Grand

par

T. de Partouneaux

2 volumes

3°

RÉVOLUTIONS

des

PEUPLES DU NORD

PAR J.-M. CHOPIN

4 volumes in-8°, ornés de quatre portraits

4°

HISTOIRE

de la république

DE GÊNES

par

M. ÉMILE VINCENS

Conseiller d'état

4 volumes in-8, ornés de quatre portraits

5°

ÉTUDES

sur

LES CONSTITUTIONS

DES PEUPLES LIBRES

par

J.-C.-L. SIMONDE DE SISMONDI

1 vol.

6°

HISTOIRE

des

FRANÇAIS

DES DIVERS ÉTATS

Au xvie et au xviie siècle

PAR AMANS-ALEXIS MONTEIL

4 volumes

Conditions de la souscription et mode de la publication.

Il paraît un volume (papier satiné avec une jolie couverture) par *semaine*. Chaque volume se compose de 16 feuilles d'impression in-8° ou 256 pages. S'il arrivait que les volumes ne comportassent pas cette quantité de feuilles, et que le nombre manquant fût au moins de 12 feuilles (192 pages), il y sera suppléé par un volume, formant un ouvrage complet, délivré *gratis* aux souscripteurs.

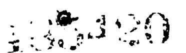
Celui qui souscrira après la publication du tome 9 de la présente série, payera 50 cent. de plus par volume.

Les abonnés des campagnes doivent désigner un domicile dans une ville quelconque pour la remise des ouvrages.

On souscrit à l'ÉTABLISSEMENT, 8, rue d'Assaut, à Bruxelles, et chez les principaux libraires de la Belgique et de l'étranger.



TRÉSOR
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE



HISTOIRE

de la conquête

DE LA LOMBARDIE

PAR CHARLEMAGNE

ET

des causes qui ont transformé dans la haute Italie la domination française
en domination germanique sous Othon le Grand

PAR T. DE PARTOUNEAUX

Verba utilia quæsivi
[ECCLÉS., c. XII.]

TOME II

BRUXELLES
WOUTERS, RASPOET ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE D'ASSAUT, 8

1843

JAN 26 1914		
JAN 27		